OKBI
423 CLAY ST.
SAN FRANCISCO.

BIBLIOTHECA
FF. PRÆDICATORUM.
BENITIÆ.
No 271

K.

ETUDES

SUR LES TEMPS PRIMITIFS

DE L'ORDRE DE SAINT DOMINIQUE.

LE BIENHEUREUX JOURDAIN DE SAXE

ÉTUDES
SUR LES TEMPS PRIMITIFS
DE
L'ORDRE DE SAINT DOMINIQUE

PAR

LE R. P. ANTONIN DANZAS

RELIGIEUX DU MÊME ORDRE.

LE BIENHEUREUX JOURDAIN DE SAXE

TOME IV

Utilia potius quam curiosa.

LIBRAIRIE DE HENRI OUDIN
H. OUDIN FRÈRES, SUCCESSEURS

POITIERS
4, rue de l'Éperon, 4

PARIS
68, rue Bonaparte, 68

1877

ST. ALBERT'S COLLEGE LIBRARY

ÉTUDES
SUR LES TEMPS PRIMITIFS
DE
L'ORDRE DE SAINT DOMINIQUE

LE BIENHEUREUX JOURDAIN DE SAXE

CHAPITRE XXVI.

LES DOMINICAINES — ESPAGNE — FRANCE — ITALIE

I.

Saint Dominique, instituteur d'un Ordre apostolique et militant, eut des filles avant d'avoir des fils. Il y a là un mystère. On peut croire que, avec ses lumières de fondateur, le Saint en eut de bonne heure l'intuition. Essayons nous-mêmes de le pénétrer.

Mais, auparavant, remontons à l'année 1206. Le futur fondateur n'est encore connu que sous le nom de Frère Dominique, auquel on ajoute quelquefois le titre de *prédicateur contre l'hérésie*. Il vient de recueillir les prémices de son apostolat, « des femmes nobles, raconte le Bienheureux Jourdain[1], que leurs parents,

---

[1]. De initiis Ordinis Fr. Præd.

5427

réduits à la pauvreté, livraient aux hérétiques pour les instruire et les nourrir ». L'historien ajoute : « Le serviteur de Dieu, Dominique, prit en pitié leur opprobre ; il fonda pour elles un monastère entre Fanjeaux et Montréal, en un endroit appelé Prouille. »

Etienne de Bourbon est plus circonstancié. Ce qu'il raconte, il le tient de la bouche du Bienheureux Romée de Lévia, et il l'a lu dans la neuvième leçon de l'office de saint Dominique. A l'époque où celui-ci prêchait à Fanjeaux contre les hérétiques, neuf femmes (*matronœ*) s'approchèrent de lui tandis qu'il priait dans l'église, et elles lui dirent, en tombant à ses pieds : « Serviteur de Dieu ! ces hommes, contre lesquels vous prêchez, nous les avons écoutés jusqu'ici et nous avons évité les hommes de bien. Cependant, comme nous sommes encore vacillantes, nous vous prions de demander à Dieu un signe qui nous montre quelle est la foi véritable, et nous y adhérerons. » Dominique, ayant prié quelque temps, dit : « Le Seigneur va vous montrer quel maître vous avez suivi jusqu'ici. » En cet instant apparut un monstre ignoble et ridicule. Au commandement de l'homme de Dieu, il s'évanouit dans les airs, en suivant la corde de la cloche.

Etienne de Bourbon ajoute : « Ces femmes, affermies par le Saint, se convertirent parfaitement à la foi catholique, et plusieurs d'entre elles prirent l'habit à Prouille » [1].

---

[1] Et. de Bourbon. *De dono timoris* P. 1ª tit. V, c. V. Ms. latin 15970 de la Bibl. nation. Humbert de Romans (*Vie de S. Dom.*) raconte le fait avec les mêmes circonstances.

Prouille avait été jusqu'alors une simple église, dédiée à Notre-Dame. Quelques édifices habitables durent, sans doute, rendre possible son appropriation improvisée. Sa situation d'isolement dans la plaine, au pied des collines où s'échelonnaient les bourgades fortifiées, exposait la nouvelle fondation aux conséquences des luttes à main armée. Et cependant, le coup d'œil du saint patriarche ne l'avait point trompé. Au centre même d'une contrée tourmentée par les discordes religieuses et civiles, le lieu qu'il avait choisi devint un asile de sécurité et de paix, dont les anges du ciel, dont ses prières sans doute, défendirent l'accès contre toute violence.

Le saint fondateur donne, au monastère élevé sur cet emplacement, la Règle de saint Augustin, à laquelle il ajoute des Constitutions. Il porte le titre de Prieur de Prouille ; il veille sur les hôtes de cette maison. Il pourvoit à leur entretien ; il les instruit et les gouverne. Il a beau parcourir en tous sens la contrée qui s'étend du Rhône aux Pyrénées ; il a beau, dans la suite, se partager entre l'Espagne, la France et l'Italie : Prouille ne sort point de sa pensée, et on le voit revenir, quels que soient ses travaux, vers le cher refuge où il a placé les premières espérances de son Ordre. Dix ans plus tard, la pieuse maison devient un cénacle où se réunissent les disciples du Saint, pour aviser avec lui au choix des Constitutions qu'il convient d'ajouter à la Règle de saint Augustin. L'année suivante les voit encore réunis aux pieds de Notre-Dame de Prouille. Ils viennent écouter les instructions et recevoir les

ST. ALBERT'S COLLEGE LIBRARY

adieux de leur Père et Maître, avant de se disperser aux quatre vents du ciel.

Nous avons dit la cause occasionnelle de cette fondation, la première de tout l'Ordre. Reste à définir le but qui lui fut assigné.

La prière est la source de l'action ; la contemplation, celle de l'apostolat. Voici que, par une coïncidence mystérieuse, les Sœurs ont précédé les Frères. Pendant dix ans, ces aînées de la famille dominicaine ont dû associer leurs prières, non-seulement aux œuvres personnelles et quotidiennes de leur père, mais aux projets que son cœur d'apôtre nourrissait. Elles ont dû demander, pour celui qui les avait engendrées les premières, cette autre postérité que son regard cherchait, que ses aspirations appelaient dans un avenir plus ou moins distinct. Ainsi, Prouille est une source : et telle sera désormais la fonction du second Ordre. En mûrissant l'idée d'une société vouée au salut des âmes, Dominique arrêtait sa pensée sur ces filles qu'il avait arrachées à l'hérésie et placées dans le bercail de l'Eglise. Les moyens lui apparaissaient avec le but, et des Sœurs véritablement prêcheresses, c'est-à-dire ayant dans son œuvre apostolique un rôle déterminé, étaient déjà sous sa main.

On a prétendu que, en ouvrant la maison de Prouille, il avait entendu donner à ses habitantes certaines attributions actives, jointes à la contemplation. L'institution du second Ordre aurait eu pour objet, sinon principal, du moins essentiel et expressément voulu par le saint fondateur, l'éducation, la préservation des jeunes filles. Rien de plus inexact. Pas un mot des auteurs contemporains, pas un fait de l'histoire n'autorise une allégation dont on n'a nul besoin pour faire ressortir l'importance du second Ordre dans l'économie totale du corps dominicain[1].

---

[1] L'allégation antihistorique qui fait de Prouille une sorte d'*Institution de jeunes demoiselles*, repose sur deux paroles, mal comprises, de Jourdain de Saxe et de Humbert de Romans. Ils rapportent, l'un et l'autre, que saint Dominique arracha au danger de la séduction, des personnes nobles, que leurs parents, réduits à la pauvreté, livraient aux hérétiques pour les instruire et les nourrir — *ad erudiendas et enutriendas*.

Que ces derniers mots s'appliquent, non pas à l'éducation des enfants, mais au prosélytisme de l'erreur, considéré dans ses moyens et dans sa fin, on n'en saurait douter. Il s'agit d'âmes à endoctriner, car Humbert ajoute : « *Imo revera erroribus pestiferis illudendas* — ou plutôt pour les corrompre par des erreurs empestées ». On voit ici, dans la conduite de l'hérésie, un trafic qu'elle n'a pas désappris : pervertir à prix d'argent, en profitant de la situation de familles tombées dans la pauvreté. Saint Dominique, en ouvrant l'asile de Prouille, oppose le prosélytisme de la charité au prosélytisme perfide de l'erreur.

Mais ce prosélytisme, il l'exerce à l'égard de personnes faites et non d'enfants; il crée et réunit des religieuses, et non des pensionnaires. Ici, les témoignages les plus précis ôtent tout prétexte à la confusion.

Et d'abord, le Bienheureux Jourdain appelle les personnes introduites à Prouille, des *femmes nobles*. Etienne de Bourbon les appelle des *matrones*. Ce sont celles qu'il a mises en scène, adjurant saint Dominique d'affermir leur foi vacillante. Ce terme de matrones correspond peu, on en conviendra, à l'idée d'enfants ou même de jeunes filles dont l'éducation est à faire.

Et ce sont bien ces mêmes femmes ou matrones qui ont, comme religieuses, constitué la première assise de Prouille. Deux chartes, l'une de l'archevêque Bérenger de Narbonne, l'autre de Foulques, évêque de Toulouse, corroborent les récits, si concordants entre eux, des chroniqueurs. Les deux prélats enrichissent le nouveau monastère de leurs libéralités. Le premier fait don de l'église de

Cette économie, elle est connue. Elle offre un mélange de contemplation et d'action. Semblable à ces anges que Jacob apercevait montant et descendant une échelle mystérieuse, l'homme apostolique se partage dans un double mouvement. Il s'élève par la

Limoux et de ses redevances « à la Prieure, dit-il, et aux Moniales de Prouille, nouvellement converties par les exhortations et les exemples du Frère Dominique ». Voudrait-on voir de jeunes pensionnaires dans cette Prieure et dans ces religieuses? Ou bien faut-il chercher la base d'une semblable imagination dans les paroles de l'évêque Foulques? Mais ce dernier, cédant ses droits sur l'église de Prouille, déclare le faire en faveur « des femmes converties par les prédicateurs chargés du ministère de la parole contre l'hérésie ».

Enfin, on a les noms de ces femmes, livrées d'abord aux hérétiques *pour être instruites et nourries*, et recueillies ensuite par la charité d'un apôtre. Elles sont au nombre de neuf. Saint Dominique les met sous clôture le vingt-sept septembre 1206. Peu après, deux autres viennent s'adjoindre. L'une d'elles est Wilhelmine de Fanjeaux. Le Saint la met à la tête de la communauté. Et des pensionnaires, pas un mot. Peut-être dira-t-on que ces femmes voulurent étendre le bienfait dont elles avaient été l'objet; que, dans ce but, elles se firent institutrices et attirèrent des pensionnaires. Mais c'est se placer sur le terrain des suppositions et déserter celui de l'histoire, et, ici, la supposition manque absolument de vraisemblance.

En effet, nous avons dû, au cours de notre travail sur les Sœurs, remuer bien des documents. Laissant intacte la question générale de l'éducation donnée, avant ou après saint Dominique, par les monastères de femmes, nous déclarons n'en avoir pas rencontré le moindre indice dans les maisons du second Ordre des Frères-Prêcheurs. Cela dit sans préjudice de ce qui s'est fait, non pas aux époques primitives, mais dans la suite, et, surtout, par les Sœurs du Tiers-Ordre régulier.

On rencontre, il est vrai, de jeunes enfants offertes aux monastères de l'Ordre. Mais ces oblations se font sans esprit de retour. Dès le premier jour, ces enfants sont considérées comme postulantes, et dès l'âge de raison, comme novices.

prière et la contemplation, puis, messager du ciel, il redescend vers la terre.

Ainsi parlait un Frère-Prêcheur des anciens jours [1], et ainsi parlait l'antiquité tout entière. Cette idée d'action basée sur la contemplation, qui ressort de la vie de saint Dominique, de ses institutions, de la vie des Pères primitifs, que de fois ne l'avons-nous pas entendu émettre et développer par des sommités doctrinales? Ainsi Hugues de Saint-Cher disait non sans grâce : « Le prédicateur est l'époux de la contemplation » ; et mieux encore : « Le prédicateur est l'époux de la divine sagesse ». Epouse féconde autant qu'aimable, qui donne à l'époux une lignée spirituelle. C'est pourquoi il dit avec le Sage : « Je l'ai aimée ; j'ai ambitionné son alliance dès ma jeunesse, et j'en ai fait mon épouse ». Et, après s'être livré, pour la gloire de Dieu et l'utilité des âmes, aux œuvres de la vie active, il revient aux embrassements de l'épouse : *intrans in domum meam requiescam cum illa* [2].

Cependant, qu'il fallût un effort courageux et constant pour maintenir l'équilibre entre les deux vies, active et contemplative, c'est ce que le XIIIe siècle, mieux que toute autre époque, ne pouvait ignorer. Les maîtres, par leurs avis réitérés, montrent qu'ils ont la conscience d'une difficulté, admirablement surmontée, si l'on veut, mais toujours subsistante. Hugues de Saint-Cher se plaint de ces prédicateurs qui divorcent avec Rachel, non sans notable préjudice pour la féconde Lia. Les hommes de prière, eux-mêmes, se sentent comme submergés sous le poids des occupations multiples de leur vie publique. Leur voix appelle du secours. « Je prie rarement, écrivait Jourdain de Saxe à la Bienheureuse Diane ; vous devez exhorter vos sœurs à suppléer à mes défaillances. » Et ailleurs : « Exhortez bien vos sœurs à prier Jésus-Christ, Fils de Dieu, de prêter à ma voix la puissance de la sienne, afin que, en son honneur, je puisse produire quelque fruit. »

---

[1] Nicolas de Gorran. Ms. latin 16515 de la Biblioth. nation.

[2] Sap. C. VIII. Voir, sur ces versets, tout le commentaire de Hugues de Saint-Cher.

Ce secours invoqué par le Bienheureux Jourdain, et que saint Dominique avait organisé, était préparé dès longtemps. Il ressortait de la nature même du christianisme ; on le retrouve à ses origines, si même on ne veut remonter plus haut. Après la création d'Adam, Dieu disait : « Il n'est pas bon que l'homme reste seul ; faisons-lui un aide qui lui soit semblable. » Albert le Grand, approfondissant ces paroles, tient à les rattacher au fait de la réparation du genre humain, plus encore qu'à celui de sa création ; à Marie, *mère des vivants* selon la grâce, plutôt qu'à Eve, leur mère selon la nature. « Car, dit-il, Eve ne fut pas un secours pour son époux ; elle le conduisit plutôt à sa perte. » Albert veut donc voir dans le texte précité, l'association, en vue du salut du monde, du nouvel Adam avec la nouvelle Eve, avec Marie, vierge et mère à la fois, et, en même temps que vierge et en même temps que mère, épouse immaculée[1], compagne et coopératrice du Christ. Ce principe admis, le pieux auteur ne se fait pas faute de lui trouver des applications. Elles abondent dans son riche traité *De laudibus Beatæ Mariæ.* On y remarquera toute une page éloquente, où, mettant dans la bouche du Sauveur sur la croix les paroles d'Isaïe : « J'étais seul à fouler le pressoir », il ajoute pathétiquement : « Cela est vrai, Seigneur ! Aucun homme ne vient à votre aide. Mais, avec vous, est une femme, femme unique entre toutes..... » Et Albert montre Marie au pied de l'instrument où est cloué son Fils, et partageant la soif du salut des âmes dont il est altéré.

Marie ouvre la voie. Albert le Grand, dans un autre de ses écrits[2], la représente marchant, comme reine et comme dame — *regina et domina,* — à la tête des saintes femmes qui suivaient et assistaient le Rédempteur du monde ; et ailleurs encore, il montre la continuation, à travers les temps, de ce cortége des servantes de Dieu, dans la personne des épouses, des veuves chrétiennes et des vierges. Qu'on se reporte à l'époque où écrivait l'illustre maître de saint Thomas. Déjà, à cette parole de saint Paul : « Nous sommes les coopérateurs de Dieu », douze siècles de christianisme avaient répondu : il n'est pas juste que l'homme assume cet honneur à lui seul. Et la génération des saintes femmes, coadjutrices de l'Evangile, s'était perpétuée à la suite de Marie, comme celle des apôtres à la suite du Sauveur.

---

[1] Virgo sancta, virgo gloriosa, mater Christi simul et sponsa. *Inter op. d. Augustini.*

[2] In Luc.

Et maintenant, sera-t-il difficile de lire dans la pensée de saint Dominique ? Aux pieds de Notre-Dame de Prouille, il médite les conditions d'une œuvre dont il mesure les difficultés : insuffisance de l'homme, obstacles du côté du monde. A cette vue, il se prend à dire, lui aussi : « Il n'est pas bon que l'homme reste seul ; faisons-lui un aide qui lui soit semblable ». En ce moment apparaissent à ses yeux deux rameaux d'un même tronc, deux chœurs formant un même concert, deux œuvres qui n'en font qu'une, sœurs par la virginité, épouses par une féconde alliance. C'est l'action apostolique appuyée sur la contemplation, et la contemplation appuyée par l'action. Les Sœurs ont demandé aux Frères que *leur nom soit invoqué sur elles*. Elles ont voulu vivre sous une même discipline, s'immoler d'un même cœur, dans un même but et pour une même cause. Mais, à son tour, l'apostolat demande à la contemplation une lignée spirituelle, des âmes à transformer, des forces pour ne point succomber dans une tâche si ardue. Le Frère-Prêcheur attend des mains industrieuses de la femme forte, ce *double vêtement* qu'elle a coutume d'ourdir pour *ceux de sa maison*. Vêtement intérieur, selon la remarque du Bienheureux Albert, et vêtement extérieur. Le premier constitue l'homme juste et irrépréhensible au regard de Dieu. Le second lui confère les qualités requises dans ses rapports avec le monde, « sagesse pour confondre l'erreur et refouler l'hérésie, patience au milieu des épreuves[1] ».

---

[1] De Laudibus B. M.

II.

Saint Dominique laissait en mourant quatre monastères définitivement constitués : Prouille en Provence, comme on disait alors ; Madrid et Gormas en Espagne, Saint-Sixte à Rome. Sauf la maison de Gormas, ces fondations étaient son œuvre personnelle. Il avait également préparé celle de Sainte-Agnès à Bologne.

Les données relatives à la maison de Madrid sont peu nombreuses. Jourdain de Saxe et Humbert de Romans, s'exprimant dans les mêmes termes, rapportent que, en 1218, saint Dominique fonda deux couvents de Frères-Prêcheurs en Espagne : celui de Ségovie, qui fut le premier, et celui de Madrid, qui maintenant, ajoutent-ils l'un et l'autre, appartient aux Religieuses — *quœ nunc est Monialium*. Qu'un monastère de Religieuses ait existé dès lors, on ne peut en douter. « Le Bienheureux Dominique, dit Gérard de Frachet, donna l'habit de la sainte religion aux Sœurs de Madrid », fait qui ne peut se rapporter qu'au voyage du Saint en Espagne, à la date de 1218. Mais bientôt, et du vivant même de leur fondateur, les Frères se retirèrent de Madrid, ville alors de peu d'importance, où plus tard ils devaient rentrer. L'Ordre venait de faire le sacrifice volontaire de toutes possessions et rentes acquises ou à acquérir. A cette occasion, les Frères abandonnèrent aux Sœurs non-seulement leur maison de Madrid, mais des donations dont elle avait été l'objet. Les Religieuses vivaient jusqu'alors dans un local peu favorable aux observances régulières. Saint Dominique, prenant acte de leur changement de demeure, écrivait : « Jusqu'à présent, vous manquiez d'une maison convenable pour suivre toutes les règles de notre sainte religion ; mais il ne vous resterait aucun sujet d'excuse, puisque, par la grâce de Dieu, vous jouissez de bâtiments où l'observance régulière peut être exactement accomplie ». Cette lettre, l'unique écrit tombé de la plume du saint patriarche qui nous soit parvenu, montre les délicatesses de son cœur et ses sollicitudes pour l'œuvre des Sœurs. Il leur assignait pour Prieur, et comme un autre lui-même, son frère selon la chair, le Bienheureux Mannès, « homme saint et de haute contemplation », comme l'appelle Gérard de Frachet.

Si les détails font défaut, en ce qui touche Madrid, ils abondent et sont d'une grâce ravissante quand on aborde la fondation de Rome. Mis en œuvre par une plume magistrale [1], ils ont acquis, de nos temps, une notoriété nouvelle. N'ayant point à redire ce qui a été si bien exprimé, nous nous bornerons aux points qui jettent du jour sur l'histoire générale des Sœurs.

Celles-ci, en s'associant à la cause de l'apostolat, payaient une dette, car, à Rome comme à Prouille, elles devaient leur existence aux inspirations d'un apôtre.

---

[1] *Vie de saint Dominique* par le Père Lacordaire.

« Dominique, dit Humbert de Romans[1], auteur, non-seulement de l'Ordre des Frères, mais aussi de celui des Sœurs, fut inspiré, en fondant ces dernières, par son grand zèle du salut des âmes. Cette intention si sainte avait un double objet. Le premier fut de soustraire des âmes à la contagion de l'hérésie... et c'est pourquoi il fonda le monastère de Prouille..... L'autre objet fut de porter remède à des habitudes déréglées. Il y avait à Rome diverses maisons de religieuses, tombées dans le relâchement. Pour les ramener à une vie plus correcte, saint Dominique, appuyé sur l'autorité du Pape, réunit ces religieuses à Saint-Sixte et il les enferma. »

Par désuétude ou autrement, la clôture n'était observée que dans les maisons les plus austères. On distinguait les religieuses qui s'y soumettaient par un nom spécial : celui d'incluses — *inclusæ* — qu'on rencontre dans les chroniques, et surtout dans les diplômes pontificaux adressés aux filles de saint Dominique. A Rouen, un terme à peu près synonyme servait à désigner les Prêcheresses : c'était celui d'*emmurées*.

Ces expressions correspondent, non pas à l'appellation de recluses, dans son acception d'aujourd'hui, mais à l'idée de Moniales cloîtrées. Humbert de Romans, qui composa des sermons pour les religieuses en général et pour les religieuses de chaque Ordre en particulier, en consacre un aux incluses — *ad religiosas inclusas quascumque*. Dans son sermon aux Prêcheresses — *ad Sorores Prædicatorum* — il range la clôture au nombre des sauvegardes dont elles sont redevables à saint Dominique. Pour montrer avec quelle fidélité s'observe cette institution tutélaire, il dit : « Aucune Religieuse ne peut s'entretenir à la grille avec des personnes du dehors, sinon accompagnée par une Sœur qui doit tout entendre. Il y a, ajoute-t-il, bien des sortes de religieuses qui courent le monde, ce qui entraîne de nombreux inconvénients, mais les Sœurs de l'Ordre vivent sous une clôture perpétuelle. Il y a d'autres religieuses qui ne sortent pas, mais on entre chez elles ; tandis que, chez les nôtres, personne n'entre, sinon les évêques, les rois et les reines, et cela avec une suite honnête et peu nombreuse ; et s'il y a des monastères de clôture où les étrangers, une fois introduits, peuvent parler à leurs habitantes, ici, les communications sont absolument interdites. »

---

[1] Serm. ad Sorores Prædicatorum.

L'érection de Saint-Sixte est due à une pensée de réforme, conçue par un grand pontife et réalisée par l'irrésistible ascendant d'un Saint. « Innocent III, dit une chronique des Sœurs[1], avait fait construire, avec les ressources de l'Eglise, la maison de Saint-Sixte, dans la pensée d'y réunir, sous une clôture exacte et dans des conditions de régularité, les religieuses isolées, ou même vivant en commun, qu'on voyait circuler par la ville. Le pontife étant mort avant d'avoir exécuté son pieux et fervent dessein, Honorius III, son successeur immédiat, accorda, à la prière du Bienheureux Dominique, l'usage, pour lui et pour les siens, du couvent de Saint-Sixte. Mais le Bienheureux Dominique, apprenant que le monastère avait été construit pour y mettre des religieuses, conçut des scrupules, et, par délicatesse de conscience, il ne voulut pas que les Frères demeurassent plus longtemps en ce lieu. En conséquence, il sollicita et obtint du pape Honorius le couvent de Sainte-Sabine, afin d'y installer son Ordre. Ensuite, ne voulant pas que la maison de Saint-Sixte, érigée en l'honneur de Dieu, fût employée à d'autres usages et détournée du but des fondateurs, il se mit, avec la permission du Pape, à parcourir les monastères de femmes qui existaient dans la ville. Il annonçait la parole de Dieu à leurs habitantes, et il les décidait, par la persuasion, à entrer dans le monastère récemment construit. De la sorte il parvint à réunir un grand nombre de volontaires de la stricte clôture, et, particulièrement, la communauté tout entière de Sainte-Marie au delà du Tibre et une partie de celle de Sainte-Bibiane.... Il reçut ensuite beaucoup de nobles dames, appartenant au siècle. Aux unes comme aux autres, il donna l'habit de l'Ordre ; il leur imposa le voile, leur couvrit le visage et les admit à la profession, selon la Règle de saint Augustin et les Constitutions des Frères-Prêcheurs. »

---

[1] Ecrite par le F. Benoît de Montefiascone, préposé, de 1311 à 1318, à la direction du monastère de Saint-Sixte.

On doit à une autre plume, à celle d'un témoin oculaire, la connaissance des démarches persévérantes et des industries délicates employées par saint Dominique pour triompher d'un si grand nombre de volontés et vaincre les irrésolutions sans faire aucune violence à la liberté des âmes. Le jour où le serviteur de Dieu donna l'habit aux soixante et une religieuses qui entrèrent les premières à Saint-Sixte, une jeune fille du monde vint s'offrir à leur tête. C'était la Bienheureuse Sœur Cécile. A l'âge de dix-sept ans, elle quittait les splendeurs d'une demeure patricienne, pour obéir la première à l'appel du saint réformateur. Bientôt nous la verrons prendre, âgée seulement de vingt-deux ans, les rênes du monastère de Bologne. Ce fut en ce lieu, mais sur ses vieux jours, qu'elle dicta la relation, délicieuse de candeur et de simplicité, des choses qu'elle avait vues de ses propres yeux ou apprises des premiers compagnons de saint Dominique. Parvenue à une vieillesse avancée, elle était comme un vase où les anciens souvenirs se conservaient avec toute leur fraîcheur et toute leur pureté. En 1288, elle coopérait encore, par ses communications orales, à la *Vie* nouvelle de saint Dominique, qu'entreprenait Thierry d'Apolda.

Quelques lignes de la Bienheureuse Cécile suffiront pour dépeindre les soins tout à fait tendres du saint patriarche à l'égard de sa nouvelle plantation. Sa biographe le représente employant les journées à gagner des âmes. « Le soir, ajoute-t-elle, il venait auprès des Sœurs et leur faisait, en présence des Frères qui l'accompagnaient, un discours ou une conférence sur les devoirs de l'Ordre, car elles n'eurent point d'autre maître qui les instruisît. » Ce fut en une de ces occasions qu'il multiplia une coupe de vin, de manière à étancher la soif des Frères au nombre de vingt-cinq, et « quand ils eurent bu, tant qu'il leur plut, sans que la coupe fût diminuée : « Je veux, dit Dominique, que mes filles boi-

« vent aussi. » Et appelant la Sœur Nubia, il lui dit : « Allez au tour, prenez la coupe et donnez à boire à « toutes les Sœurs ». La Prieure but la première, ensuite toutes les Sœurs, tant qu'elles voulurent, et le Bienheureux Père leur répétait souvent : « Buvez « à votre aise, mes filles ». Elles étaient au nombre de cent quatre, et burent toutes et tant qu'il leur plut, et néanmoins la coupe demeura pleine comme si l'on n'eût fait que d'y verser le vin. »

Cependant saint Dominique ne pouvait ni s'occuper de détails qui se dérobaient à ses yeux, ni demeurer perpétuellement auprès du monastère de Saint-Sixte. Pour mettre ses habitantes au courant d'observances consacrées, au delà des monts, par une pratique de quatorze années, il appela de Prouille la Sœur Blanche, qu'il institua Prieure. Sept autres filles l'accompagnèrent. Trois d'entre elles demeurèrent à Rome ; les quatre autres retournèrent en Provence, après avoir prêté la main à l'organisation du monastère. Blanche, mariée à un noble chevalier, avait donné, de concert avec lui, un exemple qu'on verra se répéter bien des fois : le lien conjugal s'était transformé en un lien fraternel. L'épouse se fit Dominicaine, l'époux se fit Dominicain. Ils abandonnèrent leurs biens au monastère de Prouille. A l'aide de ces ressources, on bâtit la moitié du dortoir. « A Saint-Sixte, dit la chronique citée précédemment, la Sœur Blanche initia les religieuses aux coutumes de l'Ordre. Ce fut elle qui introduisit l'usage des signes pour les communications nécessaires. »

III

Rétrogradons de deux années. L'inauguration de Saint-Sixte a eu lieu eu 1220. Dès 1218, on voit poindre, dans ses causes, le monastère de Sainte-Agnès de Bologne. L'histoire de cette fondation offre une transition naturelle entre l'ère de saint Dominique et l'ère non moins féconde de son successeur. Le premier discerne et prépare les matériaux. Jourdain de Saxe en dispose et conduit l'édifice à son terme.

Qu'on se rappelle les prédications du Bienheureux Réginald, l'ivresse produite à Bologne, l'essor que prend, à cette occasion, la fondation récente des Frères. Leur premier établissement à Sainte-Marie de Mascarella est devenu trop étroit. Par l'entremise du cardinal Hugolin, ils ont obtenu de l'évêque l'église de Saint-Nicolas-des-Vignes. Mais une difficulté les arrête. Une famille puissante jouit, par rapport à cette église, d'un droit de patronage dont elle n'entend point se dessaisir. De plus, elle possède des espaces contigus, faute desquels les Frères-Prêcheurs perdront tous les avantages d'un changement de lieu, et elle se refuse à en faire la cession, fût-ce au prix d'une indemnité équivalente.

Cette famille, illustre dans toute l'Italie, était celle des Andalò[1]. Elle comptait dans son sein une jeune fille d'un noble cœur, d'une rare beauté, d'un esprit supérieur, qualités effacées par l'auréole qui consacre une mémoire encore vénérée.

---

[1] Le chef de la famille, père de la Bienheureuse Diane, fut tour à tour podestat de Milan, de Plaisance et de Gênes. Deux frères de la Bienheureuse, Brancaléon et Pierre, exercèrent les mêmes fonctions à Gênes et à Parme. Un autre Brancaléon, de la même famille, fut sénateur de Rome, dignité convoitée par les têtes couronnées et que les papes ne dédaignaient pas d'assumer.

Touchée par les prédications de Réginald, Diane d'Andalò « commença, dit la chronique contemporaine du monastère de Sainte-Agnès, à mépriser les pompes et les vanités du monde et à rechercher de plus en plus les entretiens des Frères-Prêcheurs ». La Providence, qui voulait ceux-ci à Saint-Nicolas-des-Vignes, se servit du concours de la noble fille. A sa prière, la famille d'Andalò condescendit à des arrangements jusqu'alors repoussés.

Saint Dominique vint à Bologne en 1219. Avec la sainte candeur de l'innocence, l'historiographe citée plus haut nous apprend que « Diane se prit à l'aimer de tout son cœur — *ipsum tota animi affectione diligere cœpit* — et à traiter avec lui du salut de son âme ». Jusqu'alors les voies de Diane étaient restées obscures. Ni le monde ni le cloître n'offraient à cette âme, attirée vers un but inconnu, la solution de sa destinée. Ses parents songèrent d'abord pour elle à une alliance avec l'illustre famille des Salinguerra; mais, sans qu'on sache comment, les fiançailles furent rompues. Quand la parole du Bienheureux Réginald eut allumé dans son cœur le désir de n'être qu'à Dieu, elle s'était proposée à un monastère de religieuses, dites Grégoriennes, qui, malgré les qualités de la jeune fille et l'éclat de son rang, ne purent se résoudre à l'admettre [1]. Elle demeurait ainsi libre de toute attache, mais aussi sans lumière. A peine, cependant, son âme fut-elle en contact avec celle de saint Dominique, que la plus immuable des résolutions remplaça l'incertitude et les tâtonnements. « Au bout de peu de jours, dit la chronique, Diane se remit entièrement entre les mains du Bienheureux Dominique, et, au pied de l'autel de Saint-Nicolas, elle fit sa profession en présence de maître Réginald, du Frère Guala de Brescia, du Frère Rodolphe et de plusieurs nobles dames qui vivent encore aujourd'hui. »

---

[1] Ces particularités des fiançailles de Diane et de sa tentative chez les Grégoriennes, sont attestées par un manuscrit contempo-

Ces sortes de vœux, émis en dehors du cloître, n'étaient pas insolites. Les annales primitives de l'Ordre en offrent de nombreux exemples. Presque à la même époque, maître Monéta à Bologne, Jourdain de Saxe et Henri de Cologne à Paris, ont pris, entre les mains du Bienheureux Réginald, des engagements semblables. C'est le vœu d'entrer un jour en religion, mais un vœu spécifié. La Bienheureuse Diane a promis, non pas d'entrer dans une religion quelconque, mais de s'attacher à cette branche de l'Ordre, dont le saint patriarche lui a expliqué la destination et montré l'avenir, branche qui fleurit à Prouille, qui prospère à Madrid, et qui, bientôt, va s'implanter à Rome. « Diane, comme parle le manuscrit de Sainte-Agnès, avait promis au Bienheureux Dominique de construire une maison qui porterait le nom de l'Ordre et qui en dépendrait — *quæ Ordinis diceretur et esset.* » Cependant l'engagement pris au

---

rain — *Summa magistri Guidonis Faba* — cité par les continuateurs de Mamachi.

pied de l'autel de Saint-Nicolas-des-Vignes avait un effet immédiat, et, en cela, il participait davantage à la nature de la profession religieuse. Soumise dès lors aux lois de l'obéissance, la future fondatrice avait fait une remise totale de sa volonté entre les mains de Dominique et de ceux qui le représenteraient.

Les Anges seuls et quelques personnes élues ont connu la résolution de Diane. Aux yeux du monde, rien n'est changé. Si, par l'esprit, elle appartient désormais à la famille dominicaine, par le corps elle habite le palais de son père; si sa chair délicate est en contact avec un rude cilice et tourmentée par les pointes acérées d'une chaîne de fer, « la soie, la pourpre, l'or et l'argent, les pierreries » dérobent à tous les yeux le secret de ses macérations; si le matin elle reste renfermée jusqu'à l'heure de Tierce dans le silence et l'oraison, elle se doit, le reste du jour, aux relations de la famille et du monde. Elle profite, pour l'avantage de son Ordre, de cette situation partagée. On a pu voir sans étonnement maître Monéta, dans des conditions analogues, user de son crédit sur les écoliers et sur les docteurs de Bologne, pour tourner les esprits du côté des Frères-Prêcheurs; mais on admirera qu'une tendre jeune fille ait contribué à frayer les voies à des hommes puissants en œuvres et en paroles, et dont les mérites semblaient parler assez haut. C'est cependant ce que l'histoire atteste. « Beaucoup de nobles dames, rapporte-t-elle, et d'illustres matrones se prirent, à l'imitation de Diane, à mettre leur confiance dans les

Frères-Prêcheurs et à traiter avec eux du salut de leur âme. Ensuite cette dévotion se communiqua aux chevaliers, aux nobles et aux parents de ces mêmes dames. Il y eut une sorte d'émulation à qui assisterait les Frères et multiplierait, à leur égard, les témoignages de confiance et de vénération. »

Deux années se passent de la sorte, années longues au gré de Diane, car la vierge généreuse n'aspire qu'au moment où elle pourra dire au monde un éternel adieu. En 1221, Dominique, qui touche à la fin de sa carrière, est de retour à Bologne. Pendant les derniers jours de mai, il ouvre le Chapitre général ; il s'absente de nouveau, établit ses Frères à Venise, puis, vers la fin de juillet, il revient dans la ville qui, bientôt, n'aura plus de lui que sa dépouille mortelle. Le temps presse. Les résultats que le Saint vient d'obtenir à Saint-Sixte de Rome, ne sont point faits pour ralentir son zèle. Sa fille Diane, d'ailleurs, se consume dans l'attente. Il faut mettre la main à l'œuvre, ou jamais. Et cependant, que d'ajournements encore ! Dominique ne verra point se réaliser le projet que son cœur a conçu et que ses soins ont préparé. Avec sa simplicité habituelle, le manuscrit du monastère de Sainte-Agnès va nous dire par quelles péripéties cette œuvre dut encore passer.

« Diane n'oubliait pas son vœu. Elle eut, avec son Bienheureux Père, des conférences sur les moyens de l'accomplir. De son côté, le Bienheureux Dominique réunit les Frères et leur demanda s'ils acquiesçaient au projet d'établir un monastère à Bologne. Tous les Frères ayant eu la liberté d'exprimer leur sentiment, le Saint dit : « Pour le moment, je ne « m'arrête à aucun parti ; je veux consulter le Sei« gneur ; demain vous entendrez ma réponse ». Ayant, suivant sa coutume, passé la nuit en prières, il réunit de nouveau les Frères et leur dit : « Il nous « faut à tout prix élever un monastère de Sœurs, « dussions-nous interrompre la construction de « notre couvent ». Et parce qu'il allait quitter Bologne, il chargea quatre Frères de veiller aux préliminaires de l'entreprise, à savoir : maître Paul de Hongrie, Frère Guala, depuis évêque de Brescia, Frère Ventura de Vérone et Frère Rodolphe de Faenza. Ceux-ci se mirent incontinent à l'œuvre. Ils pensaient avoir trouvé un emplacement favorable ; mais l'évêque, ne voulant pas qu'une église fût élevée aussi proche de la ville, refusa son consentement. »

Ainsi Diane, qui avait cru toucher au port, se voyait relancée vers la haute mer. D'autre part, ses parents, par la vivacité de leurs oppositions, lui faisaient pressentir qu'elle n'avait plus à compter que sur sa seule énergie. La vaillante jeune fille prit un parti extrême ; la chronique continue : « Le jour de la fête de sainte Madeleine, Diane annonça l'intention de visiter le monastère de Ronzano, placé sur les hauteurs en dehors de la ville. Elle sortit en grande pompe et avec un brillant cortége, où figuraient beaucoup de nobles dames. Arrivée au monastère, elle pénétra toute seule au dortoir et demanda l'habit religieux, qui lui fut immédiatement accordé. Mais les personnes de sa suite envoyèrent en grande hâte des messages à Bologne pour annoncer l'événement. A cette nouvelle, une foule considérable d'hommes et de femmes, de parents et d'amis accourut à Ronzano, et Diane se vit arrachée à son asile avec une telle violence qu'une de ses côtes fut brisée. Tant qu'elle vécut, elle conserva les traces de sa blessure. Ramenée dans la maison paternelle, elle resta malade pendant près d'une année. Cependant, le Bienheureux Dominique était de retour à Bologne. La résolution de Diane avait réjoui son cœur ; son échec l'affecta vivement. Ne pouvant la visiter qu'en présence de témoins, il lui écrivait en secret pour la fortifier. Sur ces entrefaites, il passa aux joies éternelles. Pour l'âme de Diane, captive dans la demeure de son père selon la chair, perdre son père selon l'esprit était le comble de l'épreuve. Mais le Dieu tout-puissant, qui l'avait choisie avant la création du monde, ne la délaissa point, et écarta peu à peu les obstacles qui s'opposaient à l'exécution de ses desseins..»

Ici apparaît Jourdain de Saxe. Il n'a pas encore hérité de la charge de saint Dominique ; mais, en attendant le Chapitre général qui doit la lui conférer, il est investi, comme Provincial de Lombardie, de toute l'autorité nécessaire à la poursuite de l'œuvre interrompue.

Il a pour s'en occuper un autre titre. Son âme et celle de la Bienheureuse Diane avaient été, dans des circonstances assez semblables, enfantées par un même père à la grâce de la vocation religieuse. Ce doux lien, sans rien perdre de son charme, va se trouver transformé. Le père a légué sa fille à Jourdain qui désormais peut écrire en toute vérité : « Frère Jourdain .... à Diane, sa sœur bien-aimée dans le Christ, née d'un commun père selon l'esprit, et sa très-chère fille qui lui a été laissée par ce même père. »

Ecoutons encore la chronique. « Maître Jourdain, alors Provincial de Lombardie, prêtait à Diane un fidèle concours. De concert avec les quatre Frères désignés par le Bienheureux Dominique, il se mit en quête d'un emplacement, où l'érection d'une église ne soulèverait, de la part de l'évêque, aucune difficulté. Le lieu qu'il adopta était appelé jusqu'alors Val de Saint-Pierre. A partir de l'érection du monastère, il porta le nom de montagne de Sainte-Agnès. L'agrément de l'évêque obtenu, on procéda, sans plus tarder, à la construction d'une très-humble et très-petite maison. »

Comme saint Dominique, Jourdain ne pouvait s'immobiliser. Le Chapitre général l'appelait à Paris. Pendant ce temps, Diane était languissante, moins encore des conséquences de son accident, que par suite des délais imposés à son impatience. « Ayant repris quelques forces, porte l'histoire de Sainte-Agnès, elle en profita, la nuit de la Toussaint, pour s'enfuir de nouveau à Ronzano. Désespérant de la retenir, ses parents ne songèrent plus à lui faire violence. Elle séjourna dans ce monastère jusqu'à la fête de Ascension.... Alors le Père Jourdain, Maître de l'Ordre, avec les autres Frères, c'est-à-dire Frère Guala, Frère Ventura de Vérone, Frère Rodolphe de

Faenza, Frère Bernard le Teutonique et d'autres encore, introduisit dans leur petite maison la Sœur Diane et quatre jeunes filles nobles de Bologne. Cela eut lieu pendant l'octave de l'Ascension et en la fête des apôtres Pierre et Paul, 1223. Les Sœurs reçurent immédiatement l'habit de l'Ordre, des mains de leur Père, Maître Jourdain. Peu de jours après, deux nobles dames de Ferrare se joignirent à elles, touchées et persuadées par les prédications de Frère Bernard le Teutonique. »

Jourdain et Diane vont être désormais l'expression véridique, nous dirions presque le commentaire, de l'union voulue par saint Dominique entre les deux branches de l'Ordre. Diane consacre aux travaux poursuivis par Jourdain, ses immolations, ses prières et toutes les énergies spirituelles de ses filles. Jourdain, de son côté, oubliant l'immense fardeau qui pèse sur ses épaules, s'emploie de toute son âme à veiller sur les intérêts de Diane et de ses filles. Il se dépense de la sorte, comme si lui, Maître de l'Ordre, avait manqué d'intermédiaires pour satisfaire à ses vues. Il marque lui-même ce qu'il est et veut être à l'égard des habitantes de Sainte-Agnès, lorsqu'il écrit : « Bien que je ne mérite pas ce titre et que je n'y corresponde qu'imparfaitement, je tiens la place de *l'ami de l'Époux.* Il m'a établi votre paranymphe, afin que, après vous avoir fiancées, comme de chastes vierges, à Jésus-Christ, je brûle pour vous de la jalousie de Dieu. » Et il recueillait en consolation ce qu'il semait en sollicitude. C'est pour cela qu'il lui échappait d'écrire : « Bologne, le doux trésor de mon cœur ». N'insistons pas. Le lecteur n'aura pas oublié ce recueil de lettres si précieuses pour l'histoire de l'Ordre et pour celle du Bienheureux, lettres qui, sans une reconnaissance filiale, eussent été perdues comme tant d'autres documents à jamais regrettés. La chronique de Sainte-Agnès ne pouvait manquer d'en faire mention. « On peut, dit-elle, juger par les lettres que le Maître de l'Ordre adressa à la Sœur Diane et aux autres habitantes de ce collége de vierges, de sa dilection à leur égard, et de son dévouement dans toutes leurs nécessités et tribulations. »

L'humble Jourdain n'oubliait pas ses prérogatives de Maître de l'Ordre, lorsque les intérêts de Sainte-Agnès étaient en jeu. A peine la communauté est-elle installée, qu'on le voit aviser aux mesures propres à compléter une organisation encore à l'état d'ébauche. Ce que saint Dominique a fait pour Saint-Sixte, en lui donnant une initiatrice dans la personne de la Sœur Blanche, son successeur veut le faire pour le monastère de Bologne. Dans ce but, il députe à Rome deux Religieux, le Bienheureux Guala et Rodolphe de Faenza, déjà connus pour leur intervention dans les préliminaires de Sainte-Agnès. Leur mission a pour objet de ramener des Sœurs formées immédiatement à l'école de saint Dominique. Mais un obstacle imprévu les arrête. Honorius III, jaloux de l'intégrité d'un monastère qui vient de produire, dans la Ville éternelle, une heureuse révolution, ne veut pas entendre parler de son démembrement. Jourdain alors porte ses regards sur Prouille. En 1223, il écrit aux Religieuses de Sainte-Agnès : « Nos chères Sœurs de Prouille vont arriver : le Prieur de Montpellier a eu soin de m'en informer ». Sur ces entrefaites, le Pape, se laissant vaincre, accordait ce qu'il avait d'abord refusé. Un puissant et pieux protecteur était intervenu. C'était le cardinal Hugolin, le futur Pape, l'ami de saint François et de saint Dominique, celui de Jourdain maintenant, et l'on peut dire de Diane, qu'il avait eu l'occasion d'apprécier au moment de ses plus grandes épreuves. Honorius voulut se transporter à Saint-Sixte, pour annoncer lui-même le changement qui s'était opéré dans ses résolutions. « En présence du seigneur Hugolin, raconte la chronique, du Frère Clair, Provincial de Toscane, du Prieur des Sœurs et de celui des Frères, il déclara qu'il lui était extrêmement dur de scinder la communauté ; que, toutefois, ne pouvant résister aux instances de personnes si considérables et si méritantes, il voulait que quatre Sœurs fussent cédées au monastère de Sainte-Agnès. En conséquence, il ordonnait, au nom du Saint-Esprit et de l'obéissance, que, considérant la seule gloire de Dieu, on fît choix des Sœurs les plus capables. De cette manière, quatre Sœurs qui avaient reçu l'habit du Bienheureux Dominique et fait profession entre ses mains, s'en vinrent au monastère de Sainte-Agnès. Elles y vécurent en saintes et vaillantes filles, jusqu'à la fin de leurs jours. L'une d'entre elles était la Sœur Cécile, qui vit encore à l'heure présente, et qui assista à la résurrection du neveu du seigneur cardinal Etienne, que le Bienheureux Dominique rendit à la vie. Cependant, les Frères, prêchant en Lombardie et dans les Marches, convertissaient beaucoup de nobles dames, qu'ils avaient soin de faire entrer à Sainte-Agnès, en sorte que le nombre des Religieuses s'accrut rapidement. »

Diane, à l'arrivée de la Bienheureuse Cécile et de ses trois compagnes, abandonna la supériorité et se confondit avec les disciples. Mais la juste reconnaissance de ses filles protesta contre son humilité. On continua à la vénérer comme une fondatrice et à l'aimer comme une mère. Les Frères eux-mêmes lui décernaient ce dernier titre. Les suaves et fortifiantes épîtres que Jourdain lui adressait, n'avaient pas seulement pour objet sa consolation personnelle, mais aussi l'utilité de la communauté tout entière. Le Bienheureux, qui s'intitulait lui-même *serviteur inutile des Frères*, appelait Diane la servante de Sainte-Agnès — *sorori Dianæ, ancillæ Sanctæ Agnetis* — et les filles de cette communauté, il les appelle, en s'adressant à la fondatrice : « Mes filles et les vôtres ». Il veut qu'elle les console dans le Seigneur, et en lui recommandant la prudence et la discrétion, il exige qu'elle use « de grande vigilance » à l'égard des saints excès où ses compagnes pourraient se laisser entraîner. Le rôle de Diane est ainsi marqué d'un bout à l'autre : elle n'est point Prieure, mais elle est encore mère.

Terminons cette notice comme le fait la chronique, et en lui empruntant ses expressions. « Après avoir vécu treize années dans l'Ordre, cette Sœur, agréable à Dieu et vénérée des hommes, s'endormit heureusement dans le Seigneur. Toute la communauté et le Prieur des Frères de Bologne assistèrent à ses funérailles et déposèrent ses précieux restes, avec tous les honneurs convenables, dans un cercueil de bois, près de l'autel de Sainte-Agnès. Quel fut le deuil public, quelle fut principalement la douleur des Sœurs et celle des Frères à l'occasion de cette perte, c'est ce que nous ne saurions dire sans nous étendre démesurément. Cette femme bienheureuse s'était fait remarquer par sa haute sagesse et par son éloquence. Elle était belle de visage, pleine de grâce dans toute sa personne, aimable à tous. L'intégrité de sa vie était conforme à ces dehors si pleins d'attraits. Dévouée au service divin, fidèle à l'oraison, adonnée à tout ce qui peut nourrir la piété, elle arrachait, par sa seule vue, des larmes d'attendrissement. Elle aimait singulièrement les Frères et tout son Ordre. Elle chérissait l'abjection ; elle se réservait les vêtements les plus vils, et, par-dessus tout, elle était jalouse de pratiquer et de faire pratiquer autour d'elle les saintes rigueurs de la religion. Telle était, sans parler d'autres ornements, la parure spirituelle de cette Sœur, digne épouse de Jésus-Christ, et c'est ainsi que le monastère élevé par ses soins fut embelli par ses enseignements et ses exemples[1]. »

---

[1] Le culte de la Bienheureuse Diane se perpétua à Bologne, jusqu'à la révolution qui, en 1796, amena la profanation de l'église de Sainte-Agnès. L'Ordre de Saint-Dominique est actuellement en instances, pour obtenir du Saint-Siége la continuation de ce culte immémorial.

IV.

A cette esquisse sur les origines du second Ordre en France, en Espagne et en Italie, ajoutons, avant d'aller plus loin, des indications rapides sur ses développements dans les mêmes contrées [1].

Nul doute que le monastère de Prouille n'ait jeté un grand éclat. Cependant ses progrès, comme son histoire intime, sont couverts d'un voile difficile à percer. De plus, cette première maison des Sœurs-Prêcheresses, semblable à un jeune arbre qu'on ménage en l'empêchant de produire, se refuse, pendant longtemps, à départir sa séve à de nouveaux rejetons. Jusque vers la fin du siècle, la France méridionale, ou, pour parler le langage dominicain, la Province de Provence, est réduite à cet unique monastère.

Faut-il voir en cela un signe de faiblesse? et le laconisme de l'histoire sur les faits et gestes des Sœurs de Prouille autorise-t-il à conclure que ces Religieuses, ayant failli à leur droit d'aînesse, ne méritaient aucun éloge ? Ce serait se tromper grandement. Rien n'est capricieux comme les sources de l'histoire. Ici elles abondent, et là elles font défaut. Si tout d'un coup les ruisseaux se changent en fleuves, on voit aussi les fleuves réduits à l'état de simples filets. Tel texte, cependant, si l'on en pèse tous les mots, veut dire beaucoup dans sa brièveté.

---

[1] Peut-être aurait-il fallu faire ici une mention spéciale de deux monastères fondés, il est vrai, sous le gouvernement de Jourdain de Saxe, mais immédiatement après la mort de saint Dominique, et par suite sous son influence. Un de ses disciples, Suero Gomez, concourait, en 1223, à l'établissement d'un monastère dans la vallée de Chelles près de Lisbonne. En Italie, la maison de Saint-Paul à Trévise, fondée très-certainement la même année, paraît avoir appartenu dès lors aux Dominicaines.

C'est ainsi que, deux ans environ après la mort de saint Dominique, Jourdain de Saxe constatait la ferveur des aînées du saint patriarche. « Jusqu'aujourd'hui, dit-il, ces servantes du Christ rendent à leur Créateur un hommage fidèle. Se sanctifiant avec vaillance, elles mènent une vie dont la pureté singulière est une source de salut pour elles, d'édification pour les hommes, de joie pour les anges, et de satisfaction pour le cœur de Dieu. »

Vient ensuite Humbert de Romans, qui apporte son témoignage en ces termes : « Les Sœurs de ce monastère de Prouille, vivant sous une clôture perpétuelle, sous le régime d'observances dignes d'admiration et sous celui d'un silence rigoureux, travaillant des mains et coulant des jours purs dans une grande innocence, offrent à leur Dieu un sacrifice d'agréable odeur. Croissant par le mérite, c'est avec raison qu'elles se sont développées par le nombre, et cela immensément. Le parfum émané de leurs cloîtres s'est répandu partout. Un grand nombre de femmes pieuses et saintes ont voulu imiter leur ferveur dans le service de Dieu et constituer des monastères semblables au leur. »

Puisque tel est déjà le développement du second Ordre au temps où Humbert écrivait, on peut se demander pourquoi cette multiplication n'a pas eu pour théâtre la France, et surtout la Provence, et pourquoi le monastère de Prouille, si florissant par son personnel, montrait si peu de dispositions à essaimer ? Question difficile à résoudre. Humbert de Romans en fournit peut-être la solution, quand, parlant, dans un sermon aux Sœurs Prêcheresses, d'une croissance qui fut ailleurs fort rapide, il ajoute : « Ces monastères eussent été bien plus nombreux, si les Frères-Prêcheurs l'avaient permis. » Cette opposition des Frères, inefficace dans d'autres contrées, n'aurait-elle pas été une cause de retard dans les deux Frances du Midi et du Nord ?

Mais, si Prouille fut lent à doter de ses rejetons les pays qui l'environnaient, sa force d'expansion éclata tout d'un coup. Ses colonies s'établirent à Pontvert en 1283, à Aix en 1290, à Saint-Pardoux en 1292, au lieu dit Prouillan à Montpellier en 1295, en Aragon en 1300.

Cette maison vraiment mère était pour la famille de saint Louis un objet d'affection. Alphonse de Poitiers, devenu comte de Toulouse, y répandait ses aumônes. La fondation d'Aix eut lieu, nous l'avons dit ailleurs, à la suite du passage à Prouille de Charles le Boiteux. « Ayant compris plus que jamais, dit Bernard Guidonis, avec quelle dévotion et ferveur les Religieuses de ce monastère servaient le Christ, leur Seigneur, et demeuraient fidèles aux observances régulières, le pieux roi, ravi à l'odeur de leur sainteté, conçut et arrêta le projet de fonder et doter un monastère de Sœurs dans ses domaines de Provence. » Nous

ST. ALBERT'S COLLEGE LIBRARY

allons le retrouver dans son royaume de Sicile, donnant des preuves de la même bienveillance. Pendant ce temps, sa fille, Blanche, reine d'Aragon, attirait les Prouilliennes à Sarragosse.

La France du nord était en retard sur celle du midi. Sur ce terrain, les préliminaires d'un premier établissement de Sœurs ne datent que de 1240, trente-quatre ans après la fondation de Prouille. Et cependant, si le monastère de Montargis n'est définitivement constitué que vers le milieu du XIII^e siècle, on est libre de voir poindre son origine beaucoup plus haut, à une époque même où l'Ordre n'existait pas encore. Cette cause première est l'amitié qui unissait Simon de Montfort et saint Dominique, ces deux champions de la foi, « l'un par l'épée, l'autre par le glaive de la parole ». Humbert de Romans, dont en vient de citer les paroles, remarque que cette amitié subsiste encore entre la noble race du Comte et l'Ordre de Saint-Dominique. Il en apporte une preuve qui n'est pas sans éclat. « Une fille, dit-il, du Comte de Montfort, Amicie de Joigny, femme de grand renom et de sainte vie, exprimait souvent le désir de voir son fils unique, jeune homme d'un rare mérite, entrer dans l'Ordre, si les Religieux y consentaient. Et celui-ci se trouvant en Chypre, dans l'armée du roi de France, revêtit, à l'article de la mort, l'habit des Frères-Prêcheurs. Sa mère disait : « Puisque je ne suis « pas homme et que je ne puis être Frère, du moins « je serai Sœur. » Et elle fonda, à Montargis, un monastère qu'elle dota richement. On fixa le nombre des Sœurs à cinquante. Celles-ci brillèrent d'un grand éclat de sainteté et de religion, et Amicie fut ensevelie au milieu d'elles. »

On a parlé, plus haut, des sollicitudes de saint Dominique envers les monastères de Prouille, de Madrid, de Saint-Sixte. Nous l'avons entendu dire, étant à Bologne : « Il nous faut, à tout prix, élever un monastère de Sœurs, dussions-nous interrompre les constructions de notre propre couvent. » Comment les desseins généreux de la noble fille de Simon de Montfort sont-ils maintenant rebutés ou considérés de mauvais œil par ceux qui ont connu, entendu, vu à l'œuvre le saint fondateur, par ses fils en un mot ? C'est ce même point obscur que nous avons signalé plus haut. En attendant qu'il s'éclaircisse, laissons parler la chronique. « Amicie, poursuit-elle, fit paraître dans cette fondation un mâle courage et une héroïque ferveur : car, voyant, par l'opposition d'un grand nombre de Frères, qu'elle ne pourrait pas obtenir de l'Ordre la permission d'ériger un monastère, elle se rendit plusieurs fois à la cour pontificale, et obtint des lettres qui lui donnèrent gain de cause. »

Rapprochement singulier, œuvre de la grâce et résultat de la chute d'un empire ! Il ne fallait pas moins pour qu'une fille de Frédéric II, Blanchefleur, nom cher aux trouvères que son père cultivait et protégeait, vînt à Montargis, vivre sous la conduite de la fille de Simon de Montfort. Son épitaphe explique et résume sa vie : « Ci-gist très-vénérable et excellente dame Blanchefleur, qui fut fille de Frédéric empereur, laquelle, pour l'amour de Dieu et de sa virginité, dépita l'empire et tout le monde, selment de ses amis, vint en France en cette maison en habit de béguinage jusqu'à la fin, et trépassa le 20 de junie 1279[1]. »

Il fallut encore une vingtaine d'années et l'intervention de saint Louis, pour amener la fondation d'un second monastère sur le sol de la France septentrionale. « Le treize des Kalendes de janvier 1263, porte le registre de l'archevêque de Rouen, Eudes Rigaud, nous avons, avec la grâce de Dieu, prêché à Saint-Matthieu en présence du roi notre Sire, et, après cela, les Sœurs ont été enfermées. » Il s'agit ici du monastère de Saint-Matthieu ou des Emmurées, élevé par les libéralités du saint roi.

Quatre autres fondations s'échelonnent entre la date de 1265 et celle de 1297. Le dernier de ces monastères est celui de Poissy, érigé magnifiquement par Philippe le Bel en souvenir de la canonisation de son aïeul.

Faisons un pas de plus. En 1303, trois ans avant l'anniversaire centenaire de la fondation de Prouille, l'Ordre de Saint-Dominique venait de multiplier le nombre de ses circonscriptions administratives. Un état général des Provinces ainsi subdivisées, de leurs couvents d'hommes et de leurs monastères de femmes, a été dressé par Bernard Guidonis. Cette pièce offre un moyen très-facile et très-sûr de connaître le développement des Sœurs Prêcheresses en Espagne, en France et en Italie. L'Espagne avait désormais deux Provinces : l'Espagne proprement dite avec six monastères de femmes ; l'Aragon, qui en possédait deux. L'Italie comptait quatre Provinces : la Province romaine ou de Toscane, avec onze monastères ; la Sicile, qui en avait quatre ; la Lombardie supérieure, qui en avait treize, dont neuf dans la seule ville de Milan ; enfin la Lombardie proprement dite, avec treize monastères également. L'Italie, on le voit, dépassait la France et l'Espagne réunies.

---

[1] Sur la pierre tombale était l'image de la défunte, tenant de la main droite une palme, de la main gauche une tablette portant : *Regnum mundi et omnem ornatum sæculi contempsi*. Un aigle à deux têtes rappelait son origine. (*Gallia Christiana*, T. XII, p. 287.) Un frère de Blanchefleur, le roi Entius, tombé à la fleur de l'âge entre les mains des Guelfes et prisonnier à Bologne pour le reste de ses jours, fut enseveli avec honneur par les Frères-Prêcheurs et placé par ces anciens adversaires dans leur église, à côté de saint Dominique — *a fratribus Prædicatoribus susceptus*, dit Salimbene, *et sancto Dominico sociatus*. Le chroniqueur a raison de s'écrier : *Considera opera Dei*.

Sur cette contrée, nous ajouterons un mot abrégé comme l'espace dont nous disposons. Charles le Boiteux, roi de Naples et neveu de saint Louis, avait épousé une fille du roi de Hongrie, petite-nièce de sainte Elisabeth, la très-douce et gracieuse franciscaine. Cette princesse tenait de plus près encore à la Bienheureuse Marguerite, sœur de son père et ornement de l'Ordre de Saint-Dominique en Hongrie. Le roi Charles, si libéral, dans son comté de Provence, envers les Frères et les Sœurs, ne pouvait manquer, dans son royaume d'Italie, d'unir ses sympathies pour la famille dominicaine à celles de sa femme. Il obtint, par ses instances auprès du Saint-Siége, que le monastère des moines noirs de Saint-Pierre à Naples fût adjugé aux

Sœurs Prêcheresses. On plaça à la tête de ces nouvelles venues, Elisabeth, sœur de la reine et tante d'une autre Dominicaine du même nom, morte plus tard, en grande odeur de sainteté, au monastère de Tösz, dans la haute Allemagne. La Prieure de Naples sortait de la maison de l'Ile « fondée (nous traduisons une note de Bernard Guidonis) par le roi de Hongrie, et dont le plus grand trésor fut une vierge prédestinée, Marguerite, fille du roi Béla. Tant qu'elle vécut, elle brilla par ses vertus et par de nombreux miracles ; et, depuis qu'elle est morte, des miracles nouveaux démontrent qu'elle vit avec Dieu. »

Ici, nous nous croyons autorisé, par l'abondance des matériaux, à une échappée en dehors du cercle où nous nous étions mû jusqu'à présent. Les monastères du royaume apostolique de saint Etienne ont droit à une mention. Nous ne faisons, du reste, que suivre l'ordre constitué entre les Provinces. La Hongrie prenait rang après l'Italie, à laquelle, géographiquement, elle confinait par l'Adriatique. Cette contrée, au commencement du XIV^e siècle, possédait trois monastères : celui de Vesprim et celui de l'Ile sont portés sur la liste de Bernard Guidonis ; un autre, celui de Zara, est indiqué par Echard.

Le monastère de l'Ile, ainsi appelé parce qu'il était construit dans une île au milieu du Danube, a une origine toute royale.

En 1254, au Chapitre général de Bude, Humbert de Romans, porté par cette assemblée au Magistère suprême de l'Ordre, recevait les vœux solennels d'une vierge de douze ans, revêtue depuis longtemps des livrées dominicaines, et l'honneur, en un âge si tendre, d'une famille féconde en Saints. C'était la Bienheureuse Marguerite. Fuyant le fléau terrible de l'invasion tartare, son père Béla et sa mère Marie Lascaris l'avaient offerte au Seigneur avant qu'elle ne fût née. Ils pensaient par cette offrande désarmer la colère du ciel, car, dans la croyance des fidèles comme dans celle des envahisseurs, les calamités qui désolaient la Hongrie étaient dues aux péchés du peuple et aux désordres du clergé.

Lorsque, en se retirant, le flot de l'invasion leur eut permis de retourner au centre de leurs États, les royaux époux se hâtèrent d'accomplir leur vœu. Marguerite avait alors trois ans. Accompagnée de sa gouvernante, la comtesse Olympiade, qui prit en religion le nom de Sœur Hélène et que la postérité appela la Bienheureuse Hélène, elle fut portée en grande pompe au monastère de Vesprim, en attendant que le roi son père eût fait construire, dans une île du Danube, la demeure que sa fille devait illustrer. Le jour où, entre les mains du Bienheureux Humbert, elle ratifiait, à la face des hommes, les intentions premières de ses parents, elle avait, depuis longtemps, accepté un rôle d'holocauste, rôle que Dieu agréait en répandant dans l'âme de la tendre jeune fille les vertus les plus héroïques, et en lui conférant le don des miracles. Fleur éclose sur le Calvaire et qui ne connut jamais d'autre sol, elle parut, dès le principe, et jusqu'à la fin de sa courte existence, n'avoir d'autre mission que d'effacer à force de larmes, de tourments volontaires et d'anéantissements, les injures faites à la majesté divine. Quand elle mourut, à l'âge de vingt-huit ans, une éclatante beauté se répandit sur son visage, et,de ses membres humiliés, s'exhala une céleste odeur qui dura plusieurs jours. Trois mois après sa mort, la pierre qui recouvrait ses restes fut enlevée pour être remplacée par un marbre précieux, et le même parfum s'exhala. Des miracles nombreux illustrèrent sa mémoire, et plusieurs Papes s'occupèrent de l'affaire de sa canonisation. Marguerite n'est encore vénérée que sous le titre de Bienheureuse. Sa fête se célèbre le vingt-six de janvier.

CHAPITRE XXVII.

LES DOMINICAINES EN ALLEMAGNE.

I.

Tournons nos regards vers une contrée toute différente. « Les Frères-Prêcheurs, dit une chronique [1], construisirent en Allemagne certains couvents de femmes, qui, par la suite, prospérèrent merveilleusement en toutes choses. Voici comment on raconte leur fondation par les Pères de cet Ordre. Dans les premiers temps que les Frères-Prêcheurs arrivèrent en Allemagne, ils trouvèrent quelques pauvres femmes établies, comme recluses, près des chapelles, qu'ils agrandirent et transformèrent en monastère. Quelquefois aussi ils réunissaient de pauvres Sœurs, c'est-à-dire de pauvres femmes qui portaient un certain vêtement religieux, les établissaient en quelque lieu, et les organisaient en congrégation monastique. Ils reçurent aussi des veuves et des filles nobles et riches, avec le secours desquelles ils construisirent des couvents renommés. Tous ceux qu'ils fondèrent ainsi prospérèrent heureusement en religion, en richesses et en honneur. Ces religieuses étaient vêtues d'habits de laine blanche qu'elles portaient sur la chair ; elles avaient une robe longue et ample, un long scapulaire, un grand manteau, et un petit voile de fil grossier. Leur ceinture était faite d'un gros drap blanc.»

---

[1] Chronique des Dominicains de Colmar.

Ces indications historiques, demeurées fort en deçà de la vérité, émanent d'un terroir incomparablement fécond pour les Sœurs du deuxième Ordre. Celles-ci prospérèrent plus particulièrement dans la haute Allemagne, en Souabe, et surtout dans cette belle portion de la vallée du Rhin que limitent les deux chaînes parallèles de la Forêt-Noire et des Vosges, et, en remontant le cours du fleuve, dans cette contrée montueuse et verdoyante qui s'étend de la frontière méridionale de l'Alsace jusqu'aux lacs de Constance et de Zürich. Des couvents nombreux d'hommes et de femmes s'échelonnèrent sur cette ligne. Nous savons que Jourdain de Saxe la parcourut souvent. On connaît son dévouement pour les Sœurs : celles-ci, fondées de fraîche date et dans une contrée fort éloignée des sources premières, se réclamaient de l'expérience très-spéciale et des sollicitudes si connues du Maître de l'Ordre. On ne peut supposer que, visitant les couvents d'hommes semés sur sa route, ce grand soutien et protecteur du second Ordre ait usé d'industrie pour éviter les établissements des Sœurs. Nous allons donc marcher sur la trace de ses pas et considérer son œuvre. Un essor retardé sur d'autres points, et, en Allemagne, si brillant et si rapide, ne peut être, tout en supposant d'autres causes, étranger à son influence.

Ces présomptions prennent une force nouvelle, quand, aux indications topographiques, on ajoute celles des dates. C'est presque simultanément et pendant les années de Jourdain de Saxe, que le cours supérieur du Rhin se peuple de couvents de Frères et de Sœurs. Strasbourg voit arriver les Frères Prêcheurs en 1222, Zürich en 1230. Les couvents de Bâle, de Fribourg en Brisgau, de Constance dans une île du lac, sont de 1233. Zoffingen et Lausanne datent de 1234. A l'ombre ou dans le rayon de ces couvents de Frères, surgissent, en plus grand nombre et avec une rapidité merveilleuse, des monastères de Prêcheresses. Ce fut dans la circonscription, ou, comme on disait alors, dans la *prédication* de Strasbourg, mais ni dans la ville, ni même dans les limites du diocèse, qu'on vit poindre les prémices d'une si intéressante et si belle moisson. Les Frères occupaient, hors des murs de Strasbourg, une maison étroite et provisoire, mais qu'illustraient, dès l'origine, des Prieurs tels que Jean le Teutonique, le Frère Wolvand et le Frère Walter. Ce dernier avait suivi de près les préludes et encouragé les débuts de la fondation, bientôt célèbre, du monastère des Unterlinden à Colmar, ville relevant du diocèse de Bâle, où les Dominicains n'étaient point encore établis. En 1232, Walter couronnait les vœux et la persévérance des fondatrices, en les revêtant de l'habit religieux. Postérieurement, mais néanmoins en cette même année 1232, Strasbourg voyait s'ouvrir le premier des sept monastères qui, établis soit à l'intérieur, soit à l'extérieur des murs, allaient, en très-peu de temps, signaler, dans sa vitalité, la branche féminine du tronc dominicain. Il faut également rattacher au temps du Bienheureux Jourdain, les origines de ce monastère de Syl, dont on peut voir encore les ruines, au chevet d'une âpre vallée[1], à quelque distance de Colmar, et que, dès 1257, les persécutions des seigneurs de Horbourg forcèrent à chercher un abri derrière les murs de Schlestadt. Autour du couvent de Zürich, « beau couvent, dit une chronique[2], et qu'habitèrent nombre de saints et bienheureux Frères », s'épanouissaient, comme une couronne fleurie, les monastères de Dissenhofen (1230), de Tösz (1233), d'Ottenbach (1238). A côté des Frères de Fribourg et à l'entrée d'une vallée de la Forêt-Noire, que sa physionomie riante fit appeler du nom de Himmelreich ou paradis, s'élevait, dès 1234, le monastère d'Adelhausen, fondé par Adélaïde de Zähringen, et qui se remplit de religieuses de la plus haute extraction, parmi lesquelles il faut compter Cunégonde, sœur de Rodolphe de Hapsbourg, et bientôt une de ses nièces. De même, la prise de possession des Frères-Prêcheurs à Bâle fut presque immédiatement suivie de la formation d'une communauté composée de pieuses matrones de Mulhouse. En 1236, Berthold, évêque de Strasbourg, avait donné aux Dominicaines de Saint-Marc, de la même ville, une chapelle à Hüsseren, dans la haute Alsace. La colonie qui s'y établit se fondit bientôt avec d'autres Sœurs dites de Klingen, monastère situé dans la Forêt-Noire, et dont l'origine se rattache au premier essor des Dominicaines. Plus tard les Sœurs de Klingen et celles de Hüsseren vinrent s'unir au groupe existant à Bâle, et fondèrent sur la rive droite du Rhin et en face la ville, le monastère appelé dès lors Klingenthal. Sans qu'il soit nécessaire de pousser plus loin cette énumération, on comprend déjà quelles furent, dès les premiers temps, la force et la rapidité d'expansion des monastères de femmes en Allemagne. Le vent de la popularité s'était prononcé en faveur des Sœurs comme en faveur des Frères. Soixante-sept ans après la mort du Bienheureux Jourdaïn, alors que le territoire allemand venait d'être partagé en deux Provinces de l'Ordre, celle de Saxe et celle de Teutonie, cette dernière à elle seule possédait soixante-cinq monastères du second Ordre. C'était plus que toutes les autres Provinces réunies.

---

[1] Cette vallée porte encore le nom de Sillthal. Ses eaux sont tributaires de la vallée plus considérable de Ribauvillé. Elle se termine, à une hauteur de quinze cents pieds, par une clairière où l'on trouve les débris d'une église de bel appareil, mais sans trace d'architecture. La carte de l'état-major donne à ce lieu sauvage le nom de Silau. Le plateau est dominé, à quelque distance, par la silhouette féodale du château de Bildstein, perché comme un nid d'aigle sur un des contreforts d'une des montagnes les plus élevées de la chaîne des Vosges. Pour s'établir dans un lieu aussi désert, les Sœurs durent compter sur la protection que leur offrait cette forteresse.

[2] Chronique des Dominicains de Guebwiler.

Il y a, dans la liste des couvents d'hommes et des monastères de femmes, dressée, en 1303, par Bernard Guidonis, un nom qu'il ne peut laisser passer sans un qualificatif élogieux. « *Columbariæ, monasterium sub tilia, magnum et opulentum.* — A Colmar le monastère sous les tilleuls, considérable et riche. » Quelle sorte de grandeur et quelle sorte d'opulence faudra-t-il admirer davantage dans cette maison célèbre? On en jugera : nous allons crayonner son histoire, véritable type de l'existence si pieuse et si pleine d'idéal des Sœurs Prêcheresses de la haute Allemagne.

Une des chroniques de cette école de sainteté s'annonce en termes dignes du sujet [1]. « Le bien-aimé, le très-désiré et le très-suave Fils du Dieu tout-puissant, le fruit béni du sein virginal de Marie, le Christ Jésus, éclatant comme la lumière et tout empourpré du sang de son humanité, le préféré entre mille, le chéri entre tous les chéris, est descendu dans son jardin planté d'arbustes odoriférants, afin d'en respirer les senteurs et d'y cueillir les lis. Il y a, dans l'Église, beaucoup de ces jardins. Ce sont ces nombreux monastères de divers Ordres qui exhalent les aromes de vertus différentes. Il en est un auquel les personnes sages attribuent une certaine prééminence, soit à cause des saintes rigueurs de la vie monastique, soit à cause de la richesse et de la fécondité des vertus. Il est situé dans la ville de Colmar, à l'ombre des tilleuls, en un lieu anciennement dédié à saint Jean-Baptiste, sous le nom duquel il est encore consacré. Si, toutefois, on lui donne également le nom d'Unterlinden ou Sous les tilleuls, c'est, nous en tombons d'accord, à cause des beaux arbres qui l'ombragent, mais plus encore à cause de l'abri protecteur offert à ses habitantes, abri très-noble, abondant en fleurs, fécond en fruits du Saint-Esprit. Nous voulons parler de l'ombre de leur cher bien-aimé, de la protection de sa divine Mère, de la sollicitude à leur égard du plus grand des enfants hommes, saint Jean-Baptiste, patron du monastère.

---

[1] *De inchoatione et fundatione monasterii de Sub tilia,* Archives départementales du Haut-Rhin.— Pez, Biblioth. ascetica, T. VIII.

« La première fondation ou institution de ce monastère..... eut lieu dans les circonstances suivantes. Deux veuves, signalées par leur piété, l'honneur de leurs mœurs et la noblesse de leur lignage, habitaient à Colmar. On les appelait Agnès de Mittelnheim et Agnès de Herkenheim. Sous l'inspiration de Dieu et par le conseil du Frère Walter, Lecteur au couvent de Strasbourg, elles s'entendirent pour fonder un monastère. Elles s'ouvrirent aussi de leur dessein à d'autres veuves leurs voisines, dont elles sondèrent les sentiments. Celles-ci accueillirent joyeusement leur communication, et les soutinrent puissamment de leurs conseils et de leurs œuvres. Alors les deux veuves mirent en location les maisons qu'elles possédaient à Colmar, et se retirèrent, avec leurs fils et leurs filles, dans un faubourg où l'une d'elles avait une habitation et un domaine, au lieu dit Sous les tilleuls. Cependant elles n'y demeurèrent pas longtemps, car, sur le conseil de deux nobles matrones qui s'étaient jointes à elles, elles quittèrent le faubourg et se transportèrent plus loin, en un lieu nommé Auf-Mühlen, près d'une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste. Elles y étaient rendues en la vigile de ce Saint, l'an du Seigneur 1232. La même année, en la solennité de l'apôtre saint André, elles reçurent l'habit monastique des mains du Frère Walter, Lecteur à Strasbourg, sous le généralat de Maître Jourdain. »

Avant d'être régulièrement constitué par la vèture des premières Sœurs, ce monastère béni offrait déjà les caractères qu'il devait conserver dans la suite. On allait y voir affluer des vierges délicates et de gracieuses enfants, des mères et des épouses généreuses, de vaillantes veuves, des plébéiennes au noble cœur, et aussi un nombre très-considérable de Sœurs de grande noblesse, rappelant par leurs noms les plus illustres familles de la contrée. « La communauté, dira le livre des *Vies des premières Sœurs*, était, dans une grande proportion, composée de personnes nobles et riches, dont quelques-unes avaient occupé le rang le plus élevé. Elles avaient méprisé pour le Christ les avantages que le monde leur offrait, et, véritables pauvres en esprit, elles avaient embrassé le dénûment volontaire, s'attachant étroitement à Jésus-Christ, la vigne vraie. »

A ce composé des dons de la nature, si plein de distinction et d'élégance, et dont le niveau de l'égalité religieuse avait harmonisé les éléments divers, vinrent s'ajouter des nuances non moins riches, tantôt douces et tantôt éclatantes, d'une effusion de grâce peut-être sans pareille dans les fastes de la vie claustrale.

Signalons cet autre caractère, très-particulier à la sainte maison. Elle doit, pour une grande part, son existence à une famille qui lui donne ses membres et ses biens ; et voici que, l'exemple devenant contagieux, des famillesentières se détachent du monde. Les hommes, les femmes, les enfants sont pris du désir de tout quitter pour obéir à l'Évangile. Les mères qui entrent au monastère, conduisent par la main ou portent sur leurs bras leurs petites filles qu'elles consacrent au Seigneur en les déposant sur l'autel. Les fils, les frères, les maris se font Dominicains, Chevaliers teutoniques ou Cisterciens. Il se fait dans les esprits un grand mouvement, dont le monastère d'Unterlinden est le premier objet, et dont, par contre-coup, les Frères-Prêcheurs et d'autres familles religieuses sont appelés à profiter.

La noble Agnès de Herkenheim, l'une des deux fondatrices, était, selon la remarque de l'histoire, plus noble par la générosité de sa foi et de ses autres vertus que par le privilége de la naissance. Ses parents l'avaient contrainte, malgré ses répugnances, à contracter des noces terrestres. Modèle de chasteté dans les liens du mariage, de détachement dans les richesses, elle conserva au milieu des complications et des périls du monde, son âme pure et dégagée, exempte, comme on l'apprit, de toute faute mortelle. Cette virginité qu'elle eût tant voulu consacrer au Seigneur, elle la voua dans la personne de ses deux fils, Walter et Jean, qu'elle dirigea, dès le temps de leur adolescence, vers l'Ordre des Frères-Prêcheurs, où ils devinrent des religieux « méritants, intrépides et dévots ».

Agnès avait une sœur, qui, disent les chroniques, lui était semblable en sainteté. Nous en avons déjà fait mention sans la nommer. C'était une de ces deux veuves qui, ayant accueilli avec empressement les ouvertures des fondatrices, vinrent s'établir avec elles, au faubourg d'Unterlinden d'abord, et bientôt, plus loin des murs, au lieu dit Auf-Mühlen.

Bénédicte d'Eguisheim, c'était son nom, avait deux filles et un fils. A l'exemple de sa sœur, elle offrit à Dieu son fils dans l'Ordre de Saint-Dominique. Ses deux jeunes filles, Tuda et Hedwige, vinrent partager avec elle les difficultés et les mérites d'une œuvre de fondation.

Ainsi, du même coup, une seule famille donnait sept de ses membres à l'Ordre de Saint-Dominique. Une autre Bénédicte, dite de Mulhouse à cause du lieu de sa naissance, complétait le nombre des quatre nobles veuves qui reçurent en même temps l'habit religieux des mains du Frère Walter. Ou plutôt, ce titre de veuve, employé par la chronique, ne lui convient qu'improprement. Elle avait encore son époux : c'était un jeune et riche chevalier. La grâce divine parlant à ces deux cœurs, ils s'étaient séparés pour rester mieux unis, l'époux choisissant l'Ordre de Cîteaux où il vécut et mourut saintement; l'épouse allant cacher sa brillante jeunesse dans l'humilité d'une œuvre obscure comme toutes les choses qui commencent, et incertaine pour ceux-là mêmes qui l'avaient entreprise. Elle amenait avec elle sa sœur Odile, encore en bas âge.

Arrêtons-nous au spectacle de cette moisson qui blanchit ; ses premiers épis méritent autre chose qu'un coup d'œil fugitif.

Les responsabilités du gouvernement, si délicates à une époque de fondation, tombèrent sur Agnès de Mittelnheim. La vie de cette première Prieure est toute cachée. On ne peut guère apprécier son mérite que par comparaison, en se rappelant celui des

Sœurs auxquelles elle fut préposée. Son existence dut se consumer dans d'obscurs labeurs. Tandis que des lumières surabondantes et d'indicibles consolations inondaient le cœur de ses filles, elle paraît avoir marché par une voie de nudité spirituelle et d'aridité. Dieu la lui avait sans doute réservée comme à une âme plus forte, et surtout comme à une mère qui, devant se faire toute à toutes, demeurait, par la simplicité même de son état intérieur, sans choix, sans préférence, au milieu de la diversité, si riche en dons spirituels, qu'allait offrir son monastère. Quoi qu'il en soit, Agnès de Mittelnheim ne peut qu'être comprise dans les éloges qu'une filiale reconnaissance décernait aux premières supérieures. « Oui, dira sa postérité, ce furent des étoiles rayonnantes par l'éclat de leurs vertus, par l'excellence et l'efficacité de leurs saints exemples ; des fleurs odorantes, par le parfum de leur vie et de leur renommée.... Sans s'épargner en aucune chose, elles ont conservé leur Ordre dans une intégrité parfaite.... Avisées et prudentes, elles veillèrent aux intérêts temporels comme aux intérêts spirituels. Énergiques dans la répression, elles ne laissaient passer aucune faute impunie...... Mais aussi elles étaient les premières à accomplir ce qu'elles réclamaient des Sœurs...... Fidèles à tous les points de l'austérité claustrale, strictes observatrices de la Règle, au chœur, au réfectoire, dans les abstinences, dans les jeûnes, elles avaient soin que chaque Sœur se conformât aux mêmes lois dans la mesure de ses forces..... Leur conduite et leurs nobles exemples firent l'ornement de leur dignité ; elles répandirent la bonne odeur du Christ dans toute la congrégation. »

L'autre fondatrice et l'autre Agnès, dite de Herkenheim, remplit vraisemblablement auprès de sa compagne les fonctions de sous-prieure. On peut l'inférer des paroles de sa biographe. Après avoir dit qu'Agnès rayonna magnifiquement par ses exemples—*exemplis mirificè radiavit,*—la pieuse historiographe ajoute tout aussitôt : « Elle chérit dans le Seigneur et du fond de ses entrailles la communauté de ses Sœurs. Avec une affection toute maternelle, elle consacra ses efforts à leurs progrès, tant spirituels que temporels, et elle les couvrit du bouclier de ses saintes oraisons. »

Agnès de Herkenheim avait reçu le don d'une oraison très-élevée. La contemplation absorbait son esprit et le tenait en suspens. Dieu, dans le secret, lui révélait des mystères cachés d'ordinaire aux âmes les plus parfaites. Une Sœur, son intime confidente, et qui avait appris de sa bouche avec quelle inaltérable innocence elle avait passé ses jours, la vit plus d'une fois dans des ravissements prolongés. Elle comprenait que le Seigneur avait consolé sa servante par des dons excellents ; mais elle n'osait l'interroger.

Dix ans avant sa mort, Agnès reçut une grâce qu'elle estimait avec raison comme plus précieuse que toutes les autres. Elle connut le mystère de sa prédestination bienheureuse. A partir de ce temps, il ne se passait pas de jour sans que la bonté divine ne lui inculquât, d'une manière admirable et secrète, la certitude de son salut et la rémission de tous ses péchés. Le même intime et suave murmure lui faisait comprendre que, à peine délivré du poids de la chair, son esprit, sans aucun obstacle, s'envolerait librement vers la patrie céleste. La nuit qui précéda sa mort, une Sœur vit en rêve un coffre de bois, déposé dans le cloître, près du Chapitre. Un métal précieux, brillant comme l'or et transparent comme le cristal, le remplissait tout entier. Sans que cette Sœur eût fait connaître sa vision, ce même endroit du cloître qu'elle avait aperçu fut choisi pour y déposer la dépouille mortelle de la bienheureuse fondatrice.

La Sœur d'Agnès de Herkenheim, Bénédicte d'Eguisheim, était parvenue, avant même de quitter le monde, à un état de très-haute perfection. « Elle n'avait nul besoin, dit le livre des *Vies des Sœurs*, de mendier auprès des créatures son initiation à la vie religieuse, car l'Esprit-Saint l'avait suffisamment instruite. » Cependant, l'amour de l'effacement lui fit garder toute sa vie l'attitude d'une disciple. Se considérant comme la dernière entre toutes, elle s'étudiait à devenir l'imitatrice très-exacte des Sœurs qu'elle considérait comme les plus parfaites.

L'humilité étant sa grâce spéciale, le Seigneur se plaisait à buriner ce précieux ornement.

Un jour que Bénédicte avait communié, elle entendit au fond d'elle-même une voix claire et distincte qui résonna aux oreilles mêmes de son corps. « Ouvre-moi, ma bien-aimée ; je suis véritablement ton Dieu ; reste-moi soumise par amour, et apprends à t'abaisser au-dessous de toute créature. » Bénédicte était alors malade et très-affaiblie ; on fut obligé de la soutenir pour la ramener jusqu'à sa couche. Cependant elle repassait, ou, comme s'exprime le texte des *Vies des Sœurs*, elle *ruminait* des paroles qui avaient laissé dans son cœur une impression d'infinie suavité. Voulant ne perdre aucune parcelle de l'enseignement céleste, et désireuse d'y correspondre totalement, elle cherchait, non sans une certaine anxiété, ce que voulaient dire ces mots : « Abaisse-toi devant toute créature. » Alors une Sœur fort instruite lui expliqua que, par l'expression *toute créature,* il fallait entendre l'homme, qui, en effet, a quelque chose de commun avec tous les êtres créés.

Cette correspondance si fidèle fut récompensée. Un jour, Bénédicte, ayant de nouveau participé au mystère eucharistique, s'était mise à méditer d'une manière très-douce et très-suave, sur la dignité et la grâce de l'auguste Sacrement. L'attendrissement la gagnant peu à peu, elle s'était sentie fondre d'amour pour son Bien-Aimé, quand, soudain, il lui sembla que le sang divin, comme un torrent impétueux, parcourait tous ses membres et parvenait jusqu'à la partie la plus intime de son être, consumant toutes les scories du péché, et faisant de son âme un vase très-pur de grâce et de sainteté.

Des faveurs plus hautes lui furent accordées. Par trois fois, elle vit dans un rayon lumineux l'essence même de la Trinité sainte. « O âme bienheureuse ! s'écrie l'historiographe d'Unterlinden, qui pourra dire comment, renouvelée dans tout son être, elle devint incandescente d'amour pour celui qui s'était ainsi révélé? L'auteur seul et l'objet du don connaissent ce qui fut alors ressenti de divine jubilation. »

L'histoire ne nous apprend rien sur Hedwige, l'une des filles de Bénédicte; mais elle consacre une notice à Tuda qui fut une des perles de la communauté. Un trait de filiale tendresse démontre que l'atmosphère d'Unterlinden, malgré les héroïques sacrifices qu'elle inspirait, ne dénaturait pas les cœurs Tuda avait pour les apôtres Pierre et Paul une grande dévotion. Ils lui apparurent un jour. « Le Seigneur, lui dirent-ils, nous envoie vers toi pour t'accorder la requête que tu nous présenteras. » A deux demandes qui la concernaient, Tuda en ajouta une troisième : « Je désire, dit-elle, ne quitter ce monde que quand ma mère ne sera plus. » Elle tenait à soigner sa mère, qui, depuis longtemps, gisait malade et paralytique. Bénédicte ne tarda pas à échanger les souffrances de la terre contre les joies éternelles. Sa fille vécut assez pour lui fermer les yeux et lui rendre les derniers devoirs. Au bout de treize jours, elle allait rejoindre au ciel celle qu'elle avait accompagnée dans le cloître.

Si Bénédicte d'Eguisheim fut un modèle d'humilité, Bénédicte de Mulhouse, jeune, riche et habituée à toutes les aises de la vie, excella dans la mortification et la pratique de la pauvreté. En elle, tout est simple. L'annaliste des Sœurs n'a pas seulement chargé sa palette de couleurs voyantes, mais aussi de tons doux et amortis. Son pinceau, avant tout, prétend être fidèle. « A la fleur de l'âge, dit la chronique, Bénédicte entra au service du Seigneur avec une grande générosité, réduisant son corps en servitude par des veilles, des jeûnes, des oraisons continuelles et d'autres œuvres de pénitence, suivant les sentiers étroits et difficiles d'une perfection très-haute, chose d'autant plus admirable que, dans sa vie précédente, elle avait eu à sa disposition tout ce qui peut constituer une existence délicate et luxueuse. »

La pauvreté, telle que Bénédicte la pratiqua, contraste, non moins que l'austérité, avec sa condition première.

« Pleine de l'onction de l'Esprit-Saint, elle se montrait très-douce au fardeau rigoureux de la vie monastique et au joug pesant d'une pauvreté à peine imaginable de nos jours... Les charmes de la sainte pauvreté l'avaient complétement captivée. Elle aimait à être mal vêtue ; elle évitait, jusque dans les moindres objets, les couteaux, par exemple, et les ceintures, ce qui pouvait être de quelque prix ou ressentir la recherche. La pauvreté chez elle était complice de l'humilité ; elle évitait, pendant le jour, de porter des voiles neufs ou des guimpes récemment blanchies ; elle réservait ces objets pour l'office nocturne, jusqu'à ce qu'ils eussent perdu leur fraîcheur et leur lustre. Son âme était toute en Dieu. Aussi s'efforçait-elle de se détacher, non pas seulement des choses de valeur, mais des moindres objets. »

Elle s'aidait, dans la pratique de la pauvreté, du concours d'une autre vertu. « Pendant tous les jours de sa vie, elle mit une grande application à se conformer en tout à l'obéissance, ayant soin de ne rien faire et de ne rien posséder, voire en choses très-minimes, sans en avoir reçu l'autorisation expresse. »

Voici enfin une dernière opposition entre la grande dame du passé et l'humble religieuse du présent.

« Bénédicte fut une économe très-scrupuleuse de son temps, soit qu'elle s'employât avec grand zèle et dévouement à des œuvres d'utilité commune, soit qu'elle se plongeât dans la contemplation des choses divines, trésor pour elle au-dessus de tout trésor. Elle savait que le temps s'enfuit sans jamais revenir, que rien n'est si précieux malgré le peu d'estime qu'on en fait, et que, en voulant éviter une peine passagère et que Dieu agréerait, on se prépare un centuple de peine pour l'avenir. » Sans jamais être Prieure, Bénédicte remplit la plupart des offices. Elle fut sous-prieure et procureuse. Au dire de la chronique, elle s'acquitta de ses emplois « généreusement, dévotement, fructueusement, avec maturité et discrétion, prévoyance et circonspection, ne cessant de se dévouer jusqu'au dernier terme d'une vieillesse avancée. » Et toutefois, pendant les dernières années, Dieu, pour purifier cet or, le jeta dans le creuset de souffrances cruelles et continues. Le parfum d'une vie si modeste s'exhala au moment où le fil en fut tranché. Une Sœur sentit une odeur merveilleuse qui embaumait tout le monastère.

Bénédicte avait amené avec elle sa petite sœur Odile, enfant prédestinée, précoce en fruits de grâce et de sainteté. Elle fit usage de sa raison naissante pour se consacrer par vœu à l'Époux des vierges ; elle ceignit sa chair délicate d'un rude cilice, et fut prise d'une immense ardeur pour la prière. Sa famille étant très-illustre, des partis princiers sollicitèrent son alliance. Elle répondit en prononçant ses vœux définitifs de religion. On raconte que sa beauté naturelle brillait, en ce jour bienheureux, d'un éclat inaccoutumé. Par ses dons intérieurs, Odile, tant qu'elle vécut, demeura l'ornement de la communauté, et, pour les Sœurs, la cause d'une sainte émulation.

Telle fut la première assise de l'édifice. Marquée par la grâce du nombre, aussi bien que par celle de la sainteté, elle requérait, au point de vue matériel, des agrandissements immédiats. Des constructions considérables absorbèrent bien vite les apports des premières Sœurs. De là un état de pauvreté, embrassé généreusement et dont le souvenir est inscrit, non sans fierté, dans les annales du monastère.

« Sans tarder, reprend la chronique, les fondatrices se mirent à bâtir quelques maisons et un dortoir en pierre, long, large et élevé. Elles s'y renfermèrent, menant une vie très-religieuse. A la manière des anciens monastères, elles faisaient cultiver leurs champs et leurs vignes par des serviteurs à gages et par des servantes. Un prêtre d'une vie édifiante célébrait tous les jours les saints mystères, et elles l'entretenaient à leurs frais. »

Mais il y avait pour les deux Agnès un devoir non moins urgent et plus important que celui d'élever, avec des matériaux périssables, une demeure large, haute et spacieuse. Il s'agissait de former les pierres vivantes du nouveau monastère, et de les cimenter dans l'édifice dominicain.

La Providence ne laisse pas sans secours la communauté naissante. Hedwige, dite de Steinbach, nom d'un monastère de l'Ordre de Saint-Benoit, où elle avait été élevée dès sa plus tendre enfance, apportait au monastère la très-riche dot de ses capacités. C'était une âme d'une angélique pureté et qu'aucun souffle du monde n'avait ternie. Elle était très-dure à son corps ; mais elle avait cultivé son esprit en l'ornant de toutes ces connaissances qu'une éducation bénédictine avait mises à sa portée. « Entrée, dès le principe, dans notre monastère, dit le livre des *Vies des Sœurs*, elle nous rendit les plus grands services. Elle fut chargée de nous initier à la science des saintes Ecritures et de nous former dans la pratique du chant ecclésiastique. » Hedwige fut toute sa vie un des plus fermes soutiens de la divine psalmodie. L'amour qu'elle portait à un élément si essentiel de la vie claustrale fut la cause d'une imperfection que cette âme innocente ne cessa de pleurer comme son plus grand péché : elle s'était, pendant quelque temps, laissée aller à un sentiment d'envie à l'égard d'une Sœur qui, au signal des offices, arrivait avant elle. Parvenue à une vieillesse avancée, et ne pouvant plus marcher qu'à l'aide d'un bâton, on la voyait encore au chœur, non moins assidue que les Sœurs les plus jeunes, priant, chantant et psalmodiant, en se faisant un support de son bâton.

Hedwige fut pour le nouveau monastère le canal des antiques traditions qui, nous l'avons dit ailleurs, devaient occuper une si grande place dans les institutions de l'Ordre. Mais une tradition plus récente existait déjà dans ses premiers chaînons. En s'y conformant, les Sœurs réunies à Auf-Mühlen devenaient non-seulement religieuses, mais vraies filles de saint Dominique.

On rencontre, dès le premier jour, un fils du saint Patriarche, leur prêtant son appui et remplissant les fonctions de Prieur, titre donné à cette époque au Religieux délégué pour exercer, soit à l'égard des Sœurs et de leurs supérieures, soit à l'égard des confesseurs et chapelains, séculiers ou réguliers, ainsi qu'à l'égard des Frères convers, une haute direction. Le Frère Walter, bien que Prieur à Strasbourg, franchissait souvent les quatorze lieues qui le séparaient de Colmar. L'histoire le montre, à diverses reprises, présidant le Chapitre des Religieuses. Le livre des *Vies des Sœurs* l'appelle un homme d'une sainteté singulière — *virum eximiæ sanctitatis.* A son tour, le livre des *Vies des Frères* esquisse à grands traits une physionomie digne de figurer à côté de celle des hôtes d'Unterlinden. Par l'éminence, par la nature même de ses dons, cette âme semblait créée et façonnée pour l'œuvre pleine de merveilles qui allait se développer sous son impulsion. Son titre de Lecteur et l'importance qu'on y attachait alors, laissent deviner la culture de son esprit ; mais les vertus de ce Religieux « humble, dévot, miséricordieux » dépassaient son savoir. Sa connaissance des profondeurs de la vie spirituelle était fondée sur l'expérience. Parfois, lorsqu'il célébrait ou priait, son corps, entraîné par la ferveur de l'esprit, s'élevait au-dessus de terre et restait suspendu, par un miracle de la toute-puissance divine. Un jour que, se trouvant à Colmar dans la maison des Frères-Mineurs, il méditait les amertumes de la Passion, il ressentit dans sa chair, aux cinq endroits des plaies du Sauveur, une douleur tellement aiguë que, ne pouvant se contenir, il se mit à rugir comme un lion blessé. Dans la suite, il lui arrivait souvent de ressentir aux mêmes endroits ce contre-coup des blessures du divin Crucifié. Une autre fois, désirant savoir combien grande avait été la douleur de la Bienheureuse Vierge pendant la passion de son Fils, il lui sembla qu'un glaive acéré lui transperçait la poitrine.

La sainteté du serviteur de Dieu se manifestait par des miracles. On en rapporte et nous en avons cité ailleurs plusieurs exemples. A Strasbourg, une Sœur, possédée du démon, faisait le tourment de ses compagnes. Pour la soulager, le Frère Walter s'adonna au jeûne et à la prière, avec plus de ferveur que de coutume. Après cela il se rendit, accompagné d'un Frère, à la demeure des Sœurs. Chemin faisant, il aperçut une multitude d'anges qui, avec une grande expression d'allégresse, lui disaient : « Nous sommes envoyés à ton aide. » A sa vue le démon fut obligé de fuir, laissant sa victime comme morte. Cependant, grâce à la prière du saint Frère, celle-ci recouvra en peu de temps la plénitude de sa santé.

Le Frère Walter ne garda point la direction du monastère. En 1234, elle passait aux mains des Frères de Bâle [1]. Ceux-ci, sous la direction d'un homme de Dieu et d'un homme de doctrine, le Frère Henri de Westhoffen, s'étaient mis, dès l'année précédente, à construire leur couvent. L'emplacement qu'ils choisirent était occupé jusqu'alors par un beau verger. Des personnes pieuses et saintes avaient vu cet endroit marqué d'avance par des apparitions célestes. Le couvent se remplit rapidement de Religieux dignes d'un temps d'héroïsme. Une histoire qui, plus tard, courait de bouche en bouche, donne la mesure de la haute estime où l'on tenait cette première génération. Une certaine nuit, un Frère convers précipitait sa marche à travers les cloîtres afin d'aller sonner matines, quand une voix très-forte l'arrêta : « Halte-là, Frère, ne court pas ainsi, mais traverse ces lieux avec le plus grand respect, car, à chacun de tes pas, tu foules un corps de Saint » [2].

Les Frères se mirent à évangéliser, avec une grande ferveur, la contrée qui leur était dévolue. Colmar faisait partie du diocèse de Bâle. Le monastère de *Sub tilia* se trouva naturellement compris dans le rayon d'opération du couvent de cette ville et passa sous sa dépendance. Il est assez probable toutefois que le Frère Walter continua un certain temps ses soins à l'œuvre dont il avait dirigé les premiers pas. Mais son ministère à Unterlinden ne s'étendit pas au delà de l'année 1238. Cette date paraît être celle de sa mort. Il était alors à Bâle. Un Frère, Lecteur à Strasbourg, entendit en rêve des chœurs d'anges chantant le répons : *In odoris fragrantia.* Comprenant qu'il s'agissait du départ d'une âme pour le ciel, il demanda quelle elle était. Il lui fut répondu que c'était celle du Frère Walter. Un messager arriva bientôt de Bâle, et confirma cette annonce.

---

[1] Anno autem 1234 translate fuerunt (Sorores de Sub tilia) de Fratribus argentinensibus ad Fratres basilienses — *Registre des Anniversaires d'Unterlinden.*

[2] Chronique du couvent de Guebwiler.

A partir de 1238, le Frère Reinherr, alors Prieur de Bâle, prend en main la conduite des Sœurs. Il préside à leurs destinées pendant quarante-trois ans, et conserve la haute main alors même que les Frères de Fribourg (1268) et que ceux de Colmar (1278) eurent été attachés au service du monastère. Reinherr était entré dans l'Ordre de Saint-Dominique en 1224, un an après le Bienheureux Albert. Parvenus à un âge avancé, ces deux hommes vénérables se rencontrèrent sous les tilleuls qui, un demi-siècle auparavant, avaient ombragé les origines du célèbre couvent, et qui maintenant le voyaient riche et prospère. Albert, alors évêque, pria le Frère Reinherr de mettre par écrit tout ce qu'il avait observé dans la pieuse maison. Celui-ci obéit. Il disait en tête de sa notice : « Je l'affirme, sans la moindre hésitation : si, depuis le commencement, on avait marqué toutes les choses merveilleuses que fit Dieu pour la consolation spirituelle de nos Sœurs, il y aurait eu de quoi induire à componction les cœurs les plus endurcis, et fournir matière à l'édification la plus grande [1]. »

Que la nouvelle plantation fût assidûment cultivée par la main compétente d'un fils de saint Dominique, ce n'était pas assez. Les Prieures, dont la mission était secondée et non pas annulée par cette intervention masculine, avaient besoin de se pénétrer personnellement des usages et des traditions de l'Ordre, prises à leur source la plus pure et la plus authentique. On se souvient que le monastère de Saint-Sixte avait lui-même, malgré la présence et les soins si paternels de saint Dominique, demandé à Prouille une initiatrice. Depuis lors, le monastère romain était considéré comme le dépôt le plus autorisé des coutumes et observances dominicaines, au point que, dans le style de la chancellerie pontificale, on se servait, pour désigner les Constitutions des Sœurs, des mots *Instituta monialium Sancti Sixti in Urbe*. Aussi la chronique alsacienne nous dit-elle : « Les deux nobles et pieuses veuves, fondatrices du monastère, entreprirent, avec un courage viril et malgré de grandes fatigues, le voyage de Rome, et, ayant contemplé le couvent des Sœurs que saint Dominique avait institué, elles en rapportèrent une idée exacte, soit de la configuration des édifices, soit de l'habit, soit de la discipline monastique. »

---

[1] Pez, Biblioth. ascetica, T. VII.

II

Tandis que le monastère s'organisait dans ses éléments spirituels, les fondatrices avaient à lutter contre des embarras économiques. Avec une intelligence pratique qui se perpétuera aux Unterlinden, elles préparaient les jours meilleurs où une médiocrité nécessaire prendrait la place de la pénurie. Elles furent favorisées dans cette tâche par la grâce faite à deux époux, riches des biens terrestres et de très-noble condition, Adélaïde et Rodolphe de Rheinfelden. La femme se fit Dominicaine, le mari Dominicain. La fortune d'une famille qui allait s'éteindre au service du Seigneur, ne fut point partagée : elle prit le chemin d'Auf-Mühlen. C'était la conséquence des dispositions arrêtées en principe par saint Dominique, non moins prudent pour ses filles, qu'il voulait à l'abri du besoin, que hardi pour ses fils, qu'il livrait à tous les hasards de la pauvreté. « Ces biens, dit la chronique, furent d'une aide très-puissante aux pauvres Sœurs, dans la détresse des premiers temps. »

Donnons, cependant, un coup d'œil aux personnes. Adélaïde de Rheinfelden était une jeune femme, ornée des dons du corps et de ceux de l'esprit. Pour obéir à l'inspiration divine, elle dit adieu à ses parents, à ses proches, à ses amis, à sa terre natale, et, sacrifice plus héroïque, elle se sépara de son mari, jeune chevalier déjà connu pour ses hauts faits, ainsi que de deux enfants sortis à peine du berceau. Elle se retira à Auf-Mühlen, et son mari, complice et imitateur de sa résolution, entra de son côté dans l'Ordre, où il se distingua par la ferveur de sa conduite et le zèle de ses prédications. Des deux enfants qu'il laissait derrière lui, confiés l'un et l'autre aux soins d'une nourrice, un fils mourut prématurément. La fille alla rejoindre la mère pour être élevée sous ses yeux, l'intention des parents étant de la consacrer au service du Seigneur dans le même monastère. Dernier rejeton d'une famille opulente, elle apportait avec elle des biens considérables. Mais la délicieuse enfant était riche d'autres trésors. Sophie de Rheinfelden montra dans les austérités un courage précoce. Il faut croire que les ressources mises par elle à la disposition de la communauté furent employées à faire face aux nécessités les plus urgentes, sans amener, en ce temps de fondation, un changement notable à un régime alors très-dur. Les œufs continuaient à n'apparaître que rarement sur la table conventuelle, plus rarement encore le poisson. La portion de légumes servie d'ordinaire au réfectoire était difficilement supportée par la délicate jeune fille ; elle ne se sustentait guère que de pain ; mais « à cause de l'espoir qu'elle avait mis en Dieu — *propter spem quam in Deo habebat,* » elle embrassait généreusement des privations si disproportionnées avec son âge. Son innocence était incroyable. Lorsque, plus tard, elle repassait dans sa mémoire ce qu'elle appelait les excès de sa vie, elle se reprochait surtout d'avoir, étant encore confiée aux soins de sa nourrice, désiré d'être parée et couverte de joyaux et de s'entendre appeler madame, comme les filles des nobles au jour de leurs noces. Cette vierge très-pure, plus faite pour la société des anges que pour celle des mortels, ne séjourna pas longtemps sur la terre. Sa mort gracieuse fut une image de sa vie. Déjà on lui avait fait la recommandation de l'âme, quand elle reçut un avant-goût manifeste des joies célestes. En ce moment, il se passa des choses merveilleuses et qu'une plume d'Unterlinden était seule digne de rapporter. Aussi nous laissons parler la chronique : « Enivrée d'un vin céleste et le visage radieux, Sophie éclata en démonstrations d'une incomparable allégresse, et se mit, pendant plusieurs heures, à chanter des hymnes et des mélodies très-délectables en l'honneur de Dieu et de la glorieuse Vierge. Attirée par ce prodige, la communauté tout entière admirait comment, sous l'étreinte même de la mort, cette âme, instrument mélodieux d'un cantique nouveau, bondissait d'une sainte joie. On lui offrit une gorgée d'eau. « Je ne boirai plus ici-bas ; « je vais, dit-elle, me désaltérer bientôt à la source « éternelle de la vie. » Sa dernière heure approchant, elle ne cessa de chanter sur un ton très-suave cette unique parole : *Amen.* Interrogée pourquoi, elle dit : « Je ne puis plus m'expliquer ; mais tant qu'il « me reste un souffle de vie, je veux chanter. Si je mo- « dule cette même parole *amen,* c'est afin d'exprimer « encore, et comme je le puis, les choses célestes dont « mon esprit est plein. » Et ainsi, inondée d'une joie qui s'exhalait dans ses chants, elle rendit à Dieu sa belle âme, qu'une absorption bienheureuse allait plonger dans l'abîme de l'éternelle clarté. »

Le glaive de séparation que le Seigneur est venu apporter à la terre, n'atteint les affections saintes que dans leur superficie et ne leur fait sentir son tranchant que pour les épurer. Une union des âmes très-parfaite avait, sous les apparences d'un éloignement réciproque, associé dans une même résolution, poussé dans un même Ordre, consacré à la même cause, celle de Dieu et des âmes, Adélaïde de Rheinfelden et son mari Rodolphe. Celui-ci, uni aux Frères-Prêcheurs de Bâle, combattait dans la plaine, tandis qu'Adélaïde, avec les Prêcheresses de Colmar, élevait ses mains vers le ciel. Rodolphe quitta la terre le premier ; mais la mort ne sépara point des cœurs que Dieu avait unis. Adélaïde, pleine de sollicitude pour l'âme de son mari, priait et pleurait devant Dieu. Le Frère Rodolphe lui apparut par deux fois. Tout entouré d'abord des flammes expiatrices du purgatoire, il semblait, par un regard suppliant et d'une tristesse profonde, implorer des suffrages. Adélaïde se mit à prier avec un redoublement de ferveur. Bientôt son époux et son frère lui apparut environné de lumière, avec un visage joyeux et un aspect glorifié, et il la remerciait de s'être employée à sa délivrance. Interrogé par elle sur son état présent, il répondit : « Je me sens bien ; « mes jours désormais s'écouleront d'une manière « heureuse. » Adélaïde ne comprenant pas encore, il ajouta : « Je jouis et je jouirai à tout jamais de l'éternelle vision de Dieu, dans la continuité d'une clarté béatifique qu'aucune ombre n'obscurcira. »

L'histoire d'un autre couple prospère par la fécondité, la richesse et le rang, offre de grandes ressemblances avec celle du seigneur et de la dame de Rheinfelden. Rinlinde, âme d'une très-exquise douceur, était mariée au chevalier de Biseck, homme puissant et considéré, plein de beauté et d'élégance dans toute sa personne. Ils se donnèrent en même temps à Dieu, avec leurs huit enfants, tous également d'une grande beauté. Le seigneur de Biseck se fit Chevalier teutonique avec ses deux fils. Les six filles furent placées dans divers monastères de l'Ordre de Saint-Dominique. Rinlinde aimait son mari et ses enfants plus que la vie. Ce ne fut pas sans larmes et sans violence qu'elle accomplit le sacrifice demandé à son cœur d'épouse et de mère, par un amour plus puissant. Pour sa consolation, elle garda deux de ses filles, et, avec elles, elle vint faire l'édification du monastère de Colmar. Son entrée en religion se rapporte, comme celle d'Adélaïde de Rheinfelden, aux premiers temps d'Auf-Mühlen.

Ce tribut payé à la vie du cloître, soit par des familles entières, soit par plusieurs membres d'une famille, ne s'acquittait pas toujours simultanément. Ainsi, Eligente de Soulzmatt, veuve d'un brave et loyal chevalier, avait commencé par l'offrande de ses trois filles au monastère dominicain. Bientôt elle les avait suivies, apportant tous ses biens. Ici encore, malgré ces fortunes accumulées et les dons du dehors, on rencontre la gêne et les privations. « La table conventuelle, remarque la chronique, était alors plus que sobre. Cependant Eligente savait encore s'imposer des retranchements. Au lieu de donner à ses chères filles, assises tout près d'elle, les portions dont elle se privait, elle préférait les faire porter à d'autres Sœurs. On s'en étonna, et on lui en demanda la raison. « Je chéris mes enfants, répondit-elle ; leur vue m'est plus douce que tous les mets dont on pourrait couvrir une table. Quel mérite aurais-je donc, si je détournais en leur faveur le fruit de privations que l'amour du Seigneur a dû seul inspirer ? » Hedwige de Laufenbourg, l'une des Sœurs *primitives*, comme l'appelle l'histoire des Unterlinden, et l'un des soutiens les plus fermes et les plus fervents de la pieuse fondation, paraît s'être présentée seule à la porte du monastère. Du moins n'est-il pas dit qu'elle ait été, dès son entrée, accompagnée de sa sœur Mechtilde, charmante enfant, qui, à peine éclose à la vie religieuse, et déjà mûre pour le ciel, fut cueillie dans sa fleur, parce que, dit le livre des *Vies des Sœurs*, Dieu aimait son âme — *quoniam Deo fuit placita anima illius*. Après sa mort, cette âme si pure venait visiter sur son lit Hedwige qui veillait et priait. Celle-ci, à la première de ces apparitions, ouvrit les bras pour donner à sa sœur une étreinte joyeuse ; mais ses bras se refermèrent dans le vide. Alors, avec un doux sourire, l'enfant lui dit : « Tu crois donc pouvoir me toucher ? je suis esprit et non point chair. » Et la sereine et paisible apparition se renouvela pendant longtemps, apportant à Hedwige des lumières sur l'état des âmes et sur beaucoup d'autres points.

Hedwige avait un frère, Henri de Laufenbourg, et elle le chérissait tendrement. C'était un homme instruit, versé surtout dans la connaissance de l'art médical, mais fort engagé dans les affaires du monde. Hedwige désirait ardemment que, désillusionné des choses du siècle, il devînt, comme parle la chronique, « un bon Frère » dans l'Ordre de Saint-Dominique. A cette fin, elle recourut à saint Pierre Martyr, dont la canonisation récente et les nombreux miracles faisaient grand bruit (1242), et elle s'engagea, par vœu, à dire, pendant un an, une prière spéciale pour la conversion de son frère. L'année s'était écoulée, et voici que, un soir après complies, tandis qu'Hedwige, retirée au dortoir, priait à genoux, près de sa couche, le visage contre terre et les yeux pleins de larmes, le Saint lui apparut et, lui touchant légèrement l'épaule, il lui dit : « Pourquoi pleurer ainsi ? Voici que je t'amène ton frère : demain matin, il prendra l'habit de l'Ordre au couvent de Zürich. » Hedwige, s'étant redressée, aperçut des yeux du corps le bienheureux Martyr. Son vêtement était celui des Frères-Prêcheurs ; son visage brillait du plus bel incarnat ; sa personne tout entière était resplendissante ; il conduisait par la main l'objet des larmes et des prières d'Hedwige. Quelques jours après, des Frères arrivant de Zürich lui apprirent que Henri de Laufenbourg avait été revêtu des saintes livrées de l'Ordre, au moment même marqué par la vision.

Riche et surprenant spectacle que celui de cette foule d'élite qui s'empresse à l'entrée du monastère d'Auf-Mühlen. Faire un choix est chose difficile. Mettons cependant en présence deux intéressantes figures, semblables par leur pureté virginale, et qui se font valoir l'une l'autre par le contraste de leurs autres dons.

La première de ces Sœurs sort à peine de l'enfance. Son admission au monastère de Colmar fut annoncée la nuit précédente, par ces paroles qu'une religieuse entendit : « Cette jeune enfant qui, demain, doit entrer chez vous et revêtir l'habit des Sœurs, est choisie de toute éternité comme un vase d'honneur et de grâce. » Voici en quelles circonstances le mystère de son élection s'était manifesté.

Adélaïde, de la noble famille de Torolzheim, n'était âgée que de sept ans, quand, un jour, elle vit un prêtre revêtu de l'étole et du surplis, et qui, chargé du corps du Seigneur, allait administrer un malade. Une grande foule suivait ; Adélaïde s'y mêla, et quand on fut arrivé à la maison où habitait l'infirme, elle réussit à s'introduire tout proche du prêtre. Le ciboire étant découvert, elle y jeta un regard furtif, et elle aperçut un enfant d'une beauté merveilleuse, revêtu d'ornements sacerdotaux. Il était assis sur un trône; sa chevelure était bouclée et resplendissante comme de l'or. A cette vue, Adélaïde pousse un cri ; elle demande par ses pleurs qu'on lui abandonne le délicieux enfant ; elle veut le disputer aux mains du prêtre, et elle ne s'apaise enfin que lorsqu'elle l'a vu disparaître sur les lèvres du malade. Cependant ses pleurs recommencent à couler, et pendant plusieurs jours elle est inconsolable. Elle-même, devenue religieuse, racontait cet incident si singulier de ses premières années.

Par ses qualités, Adélaïde de Torolzheim était appelée à contribuer à l'ornement intérieur d'une communauté. On conservait, entre autres souvenirs, celui de sa voix douce et sonore et de son talent pour le chant. Chargée d'entonner et de soutenir la psalmodie, elle s'acquitta de ce devoir avec intelligence et habileté. Tout différents étaient les dons d'Hedwige de Gundolsheim, l'autre jeune fille dont nous avons entrepris de parler. Sous une enveloppe de grâce virginale, se cachait une âme forte, faite pour le combat et pour le commandement. Hedwige fournit les preuves de cette double aptitude. D'abord elle soutint des luttes où son mâle courage eut raison des obstacles qu'on opposait à sa vocation. Plus tard, et pendant un priorat de dix-sept ans, elle réalisa à tous les yeux le type d'une supérieure accomplie, douce et énergique à la fois, et tempérant si bien ces deux qualités l'une par l'autre, « que la gravité ne dégénérait pas en sévérité, ni le sérieux en âpreté, ni le jeu en dissipation : — *ut nec in maturitate severitas, nec in serio asperitas, nec in joco levitas appareret.* — Qu'il est bon, porte en tête la notice qui lui fut consacrée, qu'il est bon d'évoquer le souvenir embaumé de Sœur Hedwige, notre Prieure et mère compatissante, miroir des vertus, modèle parfait d'une âme religieuse..... Telle fut la force du divin amour qui la soutenait en toutes choses, qu'on peut, avec raison, la considérer comme un vase d'honneur et de grâce, comme un vase orné de toute sorte de pierres précieuses. »

Les luttes qu'elle eut à soutenir « pour s'arracher, comme parle son historien, aux épines de ce siècle », sont antérieures à l'année 1239, qui marque son entrée au monastère d'Auf-Mühlen. Elles résument, sur un théâtre restreint, le caractère général d'une époque féconde sans doute en emportements, mais où l'énergie inspirée par la foi savait si bien dompter les plus sauvages passions.

Au village de Gundolsheim, vivait un seigneur connu partout pour sa fortune, son état de maison et sa noblesse. C'était le père d'Hedwige. Elle en était aimée plus que tous ses autres enfants. Quand elle fut nubile, il la fiança, sans la consulter et malgré son vœu de virginité, à un jeune homme de haute condition. Le jour fixé pour la célébration des noces étant arrivé, il y eut grande foule de parents et alliés des deux familles. En présence de son fiancé, on demanda à la jeune vierge si elle donnait son consentement. Elle répondit que non, et que jamais elle n'appartiendrait à aucun homme au monde. Alors, selon la coutume de la contrée, on apporta une épée nue, sur le fer de laquelle les deux époux devaient placer leur pouce en signe de consentement mutuel. Hedwige résista : aucun effort ne put réussir à dégager son pouce des doigts qui le tenaient enserré. On n'échoua pas moins quand on voulut employer la force pour placer sa main fermée sur la lame du glaive. Transportés de fureur, ses parents la déclarèrent ensorcelée; ils se précipitèrent sur elle, l'accablèrent de coups, déchirèrent ses vêtements et, enfin, la traînant par les cheveux, ils la jetèrent dans un monceau d'épines, où la tendre jeune fille fut cruellement déchirée.

Devant cette héroïque résistance, le prétendant à la main d'Hedwige eut la délicatesse de reculer et de renoncer à tous les avantages que le contrat des noces lui constituait. Et cependant, le drame devait se prolonger. Un oncle d'Hedwige s'offrit à la réduire. L'innocente vierge lui fut livrée. La plaçant en travers de son coursier, il l'emporta vers son repaire féodal, « comme on porte, dit la chronique, un sac de blé au moulin ». Chemin faisant, il ne cessait de la frapper ; le sang coulait avec abondance de la bouche et des narines de sa victime. Arrivé au terme de sa course, cet homme sans pitié suspendit sa nièce par les mains à une perche destinée à étendre du linge et des vêtements. Le sang se mit à jaillir des ongles de la jeune vierge, qui garda toute sa vie les cicatrices de son glorieux martyre. Son oncle enfin la jeta dans une étable à pourceaux. Une servante eut pitié d'elle, et lui procura secrètement un lit. Quel fut son étonnement, le lendemain matin, en s'apercevant que la délicate jeune fille n'en avait pas usé ! « C'est que, dit le livre des *Vies des Sœurs*, à genoux au milieu des immondices des pourceaux, elle n'avait pas cessé, pendant toute la nuit, de s'entretenir avec Dieu. » Quand on la retira de cet ignoble réduit, il était plus que temps ; les tourments l'avaient réduite à l'extrémité; on désespérait de la sauver. Bourrelé de remords, son oncle appela un prêtre. Se montrant disposé à toute réparation, il demanda conseil. Qu'avait-il à faire, soit pour lui, soit pour sa nièce ? Les gens d'église s'assemblèrent et déclarèrent que, pour lui, il avait mérité la pénitence publique ou l'amende honorable. Quant à Hedwige, aucun moyen n'étant capable de l'induire à contracter une alliance terrestre, il fallait, si elle revenait à la santé, lui ouvrir les portes d'un monastère. C'est ainsi que ses parents eux-mêmes la conduisirent à Auf-Mühlen.

Nous ne faisons, on a dû le comprendre, qu'une première exploration à travers les richesses d'une histoire dont nous réservons les aspects intimes pour une étude détaillée. Cependant, dans ces luttes de la virginité, il est juste de placer, à l'honneur et sur la même ligne que la noble Hedwige de Gundolsheim, une humble fille du peuple, qui, avec elle, fut au combat. C'est Mechtilde de Colmar, plus tard Sœur converse. Maintenant, la pointe de l'épée sur la gorge, elle se refuse d'enfreindre son vœu de chasteté par une promesse de mariage. Cependant elle accorde, pour se débarrasser de son persécuteur, que si, contre toute attente, elle se décide à accepter un époux, elle n'en aura pas d'autre que lui. Malgré le caractère conditionnel de cet engagement, elle se voit traîner devant les Officialités comme une épouse infidèle. Mais rien n'égale le sacrifice de Stéphanie de Ferette. Elle est jeune, elle est belle, elle est la fille de puissants comtes qu'on avait souvent choisis pour représenter, avec le titre de Landvogt, la puissance impériale en Alsace. Elle a formé le chaste propos de n'être qu'à l'Époux des vierges; mais ses parents veulent la marier. Alors, elle s'adresse à la Reine des vierges; elle commence par lui promettre de réciter son Rosaire chaque jour pendant un an, en accompagnant cette prière de génuflexions et de prostrations [1]. Mais, en même temps, avec une générosité qui ne sait rien marchander, et dans le but de devenir à tout jamais inhabile à l'état du mariage, elle s'offre à subir, avec une affreuse maladie, la perte de son intelligence. Sa prière est exaucée et son offre agréée. La jeune fille est frappée d'épilepsie, et sa raison se trouble, sans que jamais, par aucun remède, elle puisse la recouvrer. Alors ses parents prennent le parti de la placer au monastère des Dominicaines de Colmar, sans doute comme pensionnaire. Stéphanie passa ainsi dans le cloître cinquante années mille fois pires que la mort et sans un instant de trêve avec la souffrance. L'histoire en est bien vite écrite. Les *Vies des premières Sœurs* la résument dans ce texte du prophète : « Ma vie s'est passée dans la douleur, et mes années dans les gémissements. » Toutefois un rayon « de cette gloire avec laquelle, dit l'Apôtre, les souffrances de ce temps ne peuvent entrer en comparaison », éclaira les derniers moments de Stéphanie de Ferette. « Sortant enfin, dit son historiographe, du creuset de cette vie de souffrance, elle se vit introduire, comme un or pur et resplendissant, dans le palais du Roi des rois..... Un parfum délicieux montra combien cette âme était chère et précieuse au cœur de Dieu. A l'heure même où l'on frappait pour elle la tablette des mourants, une Sœur, malade de la fièvre, fut comme envahie par une odeur dépassant tout ce qui peut être imaginé de plus exquis en fait d'aromates. A l'instant ses forces revinrent; elle se trouva guérie de sa fièvre, et elle put, avec une dévotion très-vive, prendre part à l'office du jour et de la nuit, qui se récitait pour la défunte. »

---

[1] Offerens sibi quotidie per annum CL Ave Maria, stando, genuflexiones atque venias faciendo.

Les récompenses de la virginité n'étaient pas nécessairement achetées par des luttes ayant un caractère de violence ou par des sacrifices sanglants. Une fidélité constante dans les combats obscurs et journaliers méritait bien aussi ses couronnes. Telle fut, dans sa fidélité, une vierge du Seigneur, qui compte parmi les premières arrivées à Auf-Mühlen. La vie d'Agnès d'Ochsenstein offre, comme celle de la plupart de ses Sœurs, un mélange d'austérité et de grâce, d'épreuves purifiantes et d'indicibles consolations. Quelque chose cependant la distingue, et ce sont, à vrai dire, deux vertus communes dans la pieuse maison et nécessaires partout : nous voulons parler du double amour de Dieu et du prochain. Agnès, par son zèle compatissant, par sa conversation aimable, sympathique, secourable, faisait le charme de la vie d'intérieur, la consolation et l'édification des personnes mêmes du dehors ; car, pendant longtemps, elle eut, avec le titre d'*auditrice*, la charge d'accompagner les Sœurs appelées à la grille. L'autre amour l'avait rendue insatiable de prière et de contemplation, ce qui fait dire à sa biographe, que la nuit ajoutée aux journées « paraissait, à cette âme embrasée, trop courte pour exhaler les ardeurs d'une incessante ébullition — *æstuanti animo ignemque divini amoris jugiter vaporanti.* » Un jour, après avoir communié, elle se vit entourée et comme serrée de près par des phalanges éclatantes d'esprits bienheureux. Ceux-ci, avec un grand respect, la conduisirent aux pieds du Seigneur qui, jetant sur Agnès un doux et serein regard, et prenant ses anges à témoin, déclara contracter avec elle des épousailles éternelles, et lui conféra l'anneau, symbole de cette union. « La vision, dit l'auteur de la *Vie des Sœurs,* ne dura qu'un instant; mais elle laissa les traces ineffaçables d'un redoublement de ferveur et d'une confiance désormais sans bornes et sans nuages. » Souvent Agnès disait dans ses prières : « Seigneur mon Dieu ! bon Jésus ! souvenez-vous des gages que vous m'avez donnés, lorsque, dans la présence vénérable de vos anges, vous daignâtes m'appeler à des noces éternelles. » Son cœur était porté désormais vers l'Époux bien-aimé, par un mouvement si impétueux et si fort, qu'elle se prit elle-même en déplaisance extrême, et que les choses transitoires perdirent à son égard tout charme et tout empire. Un unique désir la tourmentait : se dépouiller de son enveloppe mortelle et être avec le Christ — *dissolvi et esse cum Christo.* « Quoi d'étonnant ? ajoute l'historien ; quand on a goûté les choses de l'esprit, celles de la chair deviennent insipides : — *nec mirum ; gustato enim spiritu, desipit omnis caro.* »

Après sa mort, une Sœur crut apercevoir, dans une vision nocturne, le sépulcre ouvert de cette bienheureuse épousée du Seigneur. Elle reconnut son corps, sa forme et ses dimensions ; mais sa matière était transformée en un cristal très-pur et translucide. Trois cercles l'entouraient : l'un d'argent et les deux autres d'or ; ils répandaient un éclat comparable à celui du soleil. Image de gloire et d'incorruption, qui rappelait au milieu de quelles épines avait fleuri le lis d'une inaltérable chasteté. Agnès, en effet, ingénieuse à s'infliger des tourments, portait autour des reins une corde noueuse et deux chaînes ou cercles de fer à pointes acérées, qu'on découvrit après sa mort et qu'on ne put détacher qu'avec peine de ses chairs gonflées et meurtries.

Des chœurs de saintes femmes et des chœurs de vierges ont passé sous nos yeux. Pour rendre le tableau complet, il convient de faire apparaître des groupes gais et charmants. C'est toute une volée d'enfants conviées, dès la première heure, aux fiançailles de l'Agneau. On peut leur appliquer à toutes ce que dit de l'une d'elles l'historiographe d'Unterlinden. « Avant que rien de mondain n'eût effleuré leur âme, le très-doux Sauveur les arrachait aux vanités du siècle et les transplantait de sa bénigne main dans son jardin mystique, à l'ombre des tilleuls. Là, parmi les blanches et odorantes fleurs de lis, elles brillaient de l'éclat qu'ont les roses en un jour de printemps et répandaient un délicieux parfum. » En ce temps-là, l'Église n'avait pas, comme elle l'a fait depuis, reculé l'époque des engagements religieux, jusqu'à l'âge de seize ans révolus. La maturité du discernement et celle de la piété servaient alors de règle. A propos du recrutement des Frères-Prêcheurs, nous avions signalé comme exemple de cette antique manière de procéder toute une fournée d'enfants introduits dans l'Ordre par le Bienheureux Jourdain, et cette fournée, on peut s'en souvenir, ne réussit pas trop mal. On en usait de même dans les monastères de femmes. A la liste des entrées précoces déjà mentionnées, il faut ajouter un grand nombre de noms, destinés à paraître plus d'une fois dans nos récits. Hedwige de Logelnheim, Adélaïde d'Epfich et Gertrude de Hattstadt sont offertes tout enfants au monastère dominicain et, dès leurs premiers pas, elles prennent un élan, qui doit être celui de toute leur vie. Il est dit de l'une d'elles : « Aussitôt, on la vit marcher dans une voie très-parfaite, servant Dieu de toute l'avidité et dans toute la simplicité de son cœur. » On connaît l'âge exact de Gertrude de Biseck quand sa mère l'amena pour servir le Seigneur. Elle n'avait que huit ans, et elle ne cessa, depuis lors, jusqu'à un âge avancé, « de combattre les bons combats avec vaillance et piété ». On rapporte de Mechtilde et d'Agnès d'Epfich, deux enfants, sœurs par le sang, « qu'elles se signalèrent jusqu'à la mort par une égale ferveur..... Anges sur la terre, vrais miroirs, dans leur vie, de toutes les vertus claustrales..... elles moururent presque en même temps. » A treize ans, Gertrude de Colmar s'enrôlait, avec un courage viril, sous la bannière de l'austérité et du renoncement perpétuel. C'était également l'âge d'Agnès de Muntzenheim, « vierge prédestinée, belle de visage, gracieuse dans tout son port, aimable à tous les yeux ». Orpheline de père et de mère, mais ayant une grande fortune, elle se voyait vivement pressée par ses curateurs d'accepter un riche parti. L'enfant, dont l'ambition en fait d'alliances était beaucoup plus haute, opposait de constants refus. On profita, pour l'amener à d'autres idées, du passage de l'évêque de Trente à Brisach, localité qu'elle habitait. En présence d'une assemblée nombreuse, la jeune fille fut appelée à rendre compte de ses intentions. Le prélat, pour éprouver sa constance, n'omit aucun argument; mais elle se montra si ferme, si judicieuse dans ses réponses que tous les assistants en furent émerveillés et souscrivirent au jugement de l'évêque, déclarant qu'il fallait se garder de mettre obstacle à un attrait marqué du doigt de Dieu. A peine la porte du cloître s'était-elle refermée sur elle, « qu'Agnès de Muntzenheim montra, malgré son jeune âge, une maturité et une sagesse dignes des Sœurs les plus anciennes, ne laissant remarquer, ni dans ses paroles ni dans ses actes, rien qui sentît l'enfance. » N'omettons pas, enfin, de nommer la petite Anna de Wineck, sainte pour ainsi dire dès le berceau. Bien qu'ayant dit adieu au monde dès l'âge le plus tendre, elle avait eu le temps de manifester des attraits pour la prière et une compassion à l'égard des malheureux, qu'on eût loués dans une personne adulte et qui se développèrent d'une manière admirable. Anna était appelée à devenir un des principaux ornements du monastère d'Unterlinden. Du jour où elle en eut franchi le seuil, elle étonna par la rapidité de ses progrès. Ses Sœurs, quand elles la contemplaient, croyaient apercevoir un ange. Un document, de date relativement récente, mais composé sur d'anciens matériaux [1], la dépeint sous une gracieuse image : « Comme une petite abeille voltige de fleur en fleur pour en exprimer les différents sucs, ainsi la sainte petite enfant courait d'une vertu à l'autre. Elle était si riche en grâces, qu'elle consolait les cœurs de toutes les religieuses. Sa vue les animait à devenir meilleures. »

Tandis que le recrutement des Sœurs annonçait et produisait déjà de si beaux fruits, l'assiette matérielle du monastère s'améliorait. Ce résultat s'était fait attendre, et l'on s'en étonne à bon droit, quand on a égard aux noms fournis par la liste des Religieuses au cours du XIIIe siècle. Ils appartiennent, pour une grande part, à la noblesse du pays. Aujourd'hui encore, on les retrouve attachés à ces ruines féodales qui, couronnant, dans toute la longueur de l'Alsace, les cimes les plus avancées des Vosges, ajoutent l'intérêt des souvenirs à l'aspect pittoresque de la contrée.

Cependant, qu'on ne s'y méprenne pas : les secours vraiment considérables ne doivent point s'évaluer par le nombre de ces nobles filles. Autrement le monastère qu'elles peuplèrent, dès les premiers temps, n'aurait jamais eu à passer par les épreuves de la pénurie. Il est manifeste au contraire que, dans le partage de leur avoir, les intérêts des familles primèrent ceux de l'Ordre, et que si l'abondance remplit enfin les greniers d'Unterlinden et enrichit ses celliers, ce ne fut jamais au préjudice d'un noble désintéressement.

---

[1] Kurtze Cronick.

On peut, non sans profit, établir un parallèle entre ce qui se passait alors et ce qui se pratique aujourd'hui. Il y a fort à faire pour revenir sur les dénis de justice dont la propriété ecclésiastique est l'objet, soit de la part des institutions, soit de la part des préjugés. A l'aspect d'un établissement religieux de quelque importance, on se hâte d'en supputer, et d'en exagérer la valeur totale; on a bien garde de se demander quel est le nombre des diviseurs, et de quel mince dividende ils savent se contenter : premier service rendu à la chose publique, qui ne peut que gagner à posséder des membres à la fois producteurs actifs et consommateurs plus que modérés. Les établissements religieux offraient et offrent journellement un autre résultat, absolument méconnu. Un renoncement intégral ou partiel au patrimoine héréditaire est le résultat le plus habituel des vocations à la vie du cloître. De là, pour les familles opulentes, un surcroît de prospérité; pour les moins fortunées, un soulagement considérable; pour le principe même de la propriété, une atténuation telle quelle aux conséquences du partage forcé. L'usage d'un droit, qu'on ose cependant contester, celui de vivre de peu et de travailler beaucoup, soit des mains, soit par les œuvres de miséricorde, soit par celles de l'esprit, profite de la sorte à la richesse elle-même qui, trop souvent, oublieuse du bienfait, jalouse les légitimes réserves d'un dépouillement spontané.

Il est très-évident, quand on y regarde de près, que les choses ne se passèrent pas autrement aux Unterlinden, et que les filles nobles, introduites au monastère de Colmar, ne le firent profiter, dans la plus part des cas, que d'apports très-restreints. Cependant les institutions religieuses ne sont pas tellement spiritualisées, qu'elles permettent à leurs membres de vivre de l'air du temps. Il y a des circonstances qui convient le riche du monde auquel Dieu fait la grâce de s'incrire au nombre des pauvres évangéliques, à apporter ses ressources temporelles avec son dévouement. Sous le règne d'un saint communisme, cette charité bien entendue des uns profite à la délicatesse des autres et à des intérêts du siècle qu'il devient possible de ménager. Ainsi quand des familles entières, père, mère et enfants, se consacraient, par une touchante unanimité, au service du Seigneur, il n'y avait plus aucun motif de ne point abandonner au monastère une fortune qui le mettait en droit de pratiquer le désintéressement sur une plus large base. C'est le cas, nous le savons déjà, qui se présenta plus d'une fois à Auf-mühlen.

Une autre source de prospérité s'était ouverte pour cette sainte maison. Bientôt, grâce à l'éclat qu'elle répandait, on vit surgir des donateurs. A cette époque de foi, on ne considérait pas comme perdues les richesses consacrées au culte de Dieu et à l'entretien des établissements élevés en son honneur et pour sa cause. D'ailleurs, on ne l'ignorait pas ici, l'épargne et le superflu constituaient le patrimoine des pauvres, autre avantage pour la société civile qui, en plus d'un endroit, n'a tari cet écoulement de la charité qu'en ouvrant la plaie du paupérisme. Il ne s'agissait, pour les donateurs, que de bien placer leurs fonds, en choisissant, chose facile, les institutions religieuses, vraiment dignes d'être leurs économes et de leur tenir lieu d'interprètes auprès de Dieu, de dispensateurs auprès des pauvres. A cet égard le monastère qui nous occupe devait servir à souhait ces pieux desseins. Aussi, dès les premiers temps, voit-on les donateurs faire prendre cette direction à leurs largesses [1]. Les Sœurs, qui n'avaient aspiré qu'à la rosée du ciel recevaient, par surcroît, la graisse de la terre. Treize ans après leur premier établissement, c'est-à-dire en 1245, plusieurs Bulles d'Innocent IV donnent une idée sommaire, mais instructive, de l'importance acquise par le monastère d'Auf-mühlen. Une de ces Bulles confirme les libertés et exemptions précédemment accordées par les Pontifes romains, les rois, princes et autres personnes chrétiennes. Dans une autre lettre, postérieure de quelques mois, le pape déclare prendre sous sa protection l'église des Sœurs et tous les biens qui en relèvent, granges, moulins, cours d'eau, vignes, pacages, terres arables et forêts [2].

---

[1] Le premier de ces actes de munificence que nous connaissions est de 1249. Mais, déjà, il a dû faire suite à d'autres largesses du même genre. C'est un abandon de tous ses biens fait par Stéphanie, veuve d'Ortlieb, chevalier à Epfich, aux Sœurs *Sancti Joannis in Ufmulin*. Archiv. départ. du Haut-Rhin. — *Fonds d'Unterlinden*.

[2] Ibid.

III.

On a dû se demander comment un monastère que ses habitantes transportèrent, dès le principe, à Auf-mühlen, en dehors de la ville, avec l'intention très-marquée d'y fixer définitivement leur demeure, pouvait, hors de portée des beaux ombrages qui l'avaient un instant abrité, mériter le doux nom de *Sub tilia*, d'Unterlinden ou sous les tilleuls. C'est qu'une révolution, comme on en voit à notre époque tourmentée, avait, non-seulement mis en question l'existence de cet asile de paix, mais déjà commencé, à son égard, une œuvre de destruction. Les Sœurs furent mises en demeure de reconstruire, avec un courage antique, un établissement nouveau.

Du sein du concile de Lyon, et tandis que le Pontife romain prodiguait aux hôtes d'Auf-mühlen les gages d'une bienveillance toute paternelle, partait un coup de tonnerre, signal pour l'Allemagne d'une série de calamités. Frédéric II, qui les avait provoquées, mourut cinq ans plus tard, excommunié et déposé, et la vacance de l'empire inaugurait décidément une ère de trouble et de violence dont les existences les plus paisibles allaient ressentir le contre-coup. Dans ce pêle-mêle de l'interrègne, des cités, ouvertes jusqu'alors, se mettaient en état de défense. Colmar, ville impériale depuis 1226, dut obéir à cette nécessité. Les bourgeois, sous la direction du Landvogt ou préfet de l'empire, s'entourèrent d'une muraille et d'un double fossé. Placées en dehors de ces retranchements, les Sœurs demeurèrent sans secours leur position devenait intenable. Voici comment elles racontent elles-mêmes, sous la date de 1252, leur émigration à l'intérieur de l'enceinte fortifiée. « Les chevaliers et les nobles ne cessaient d'inquiéter la ville. Situé en dehors des défenses, le monastère d'Auf-mühlen était abandonné à lui-même et souffrait, non-seulement des incursions des nobles en armes, mais aussi des insultes des citadins. Quittant donc cette installation si peu sûre, les Sœurs revinrent au lieu dit Unterlinden, où elles se trouvaient d'abord [1]. »

Les Sœurs n'exagèrent rien : leurs allégations sont au-dessous de la vérité. On le voit par une lettre de Berthold, évêque de Bâle. En 1251, le prélat autorise la translation des Religieuses à l'intérieur de la ville. Il rappelle l'intention arrêtée des bourgeois de raser, en cas de siége, les bâtiments claustraux d'Aufmühlen. Les procédés sommaires et les actes violents ne coûtaient pas plus au peuple des cités affranchies qu'à la noblesse des châteaux. On en a ici une preuve entre mille. L'évêque de Bâle ajoute en effet : « Vous avez déjà fait l'expérience des grands maux qui vous menacent, puisque ces mêmes bourgeois, faisant irruption chez vous, ont en partie détruit votre maison et vos lieux réguliers. Afin qu'un couvent si honorablement connu, et que de si nobles personnes, réunies par l'esprit du Seigneur en une seule communauté, ne soient pas exposées davantage au péril de la dispersion, nous vous autorisons à vous transporter sur la propriété que vous possédez déjà dans le faubourg de Colmar, à l'intérieur des murs. » Les importantes constructions d'Auf-mühlen, où s'était englouti plus d'un riche patrimoine, ne tardèrent pas à disparaître sous le marteau des démolisseurs. A des pertes sans compensation, s'ajoutait, pour la communauté, la très-lourde nécessité de se créer une nouvelle demeure. Cette œuvre lui coûta trente-sept années d'efforts persévérants.

---

[1] *De inchoatione et fundatione monasterii Subtilia.*

Les appuis, cependant, ne lui manquèrent pas. Avant ceux de la terre, mentionnons ceux du ciel. Les Sœurs vont nous apprendre à l'occasion de quels signes protecteurs le nom de saint Jean-Baptiste s'ajouta à celui du *Sub tilia*, pour désigner leur couvent.

« La nuit, écrivent-elles, qui précéda l'abandon du lieu dit Auf-mühlen, saint Jean Baptiste apparut en songe à certaines Sœurs, et leur dit : « Je m'en vais « avec vous occuper l'endroit dit Unterlinden. Je ne « vous abandonnerai pas, et je continuerai à me mon- « trer votre aide et votre protecteur. Sans doute, il « vous surviendra des afflictions, mais je serai tou- « jours là pour vous soutenir. » D'autres Sœurs entendirent une voix qui semblait sortir de terre : « Ne partez pas sans moi ; mais emportez-moi avec « vous. » Guidées par la voix, elles creusèrent le sol et elles trouvèrent une vénérable image de saint Jean-Baptiste auprès de laquelle brûlaient deux lampes. Elles aperçurent aussi deux anges qui disparurent incontinent. Remplies de joie, elles prirent avec une grande révérence et dévotion la sainte image, et elles l'emportèrent avec elles au lieu béni de *Sub tilia*. Elles la placèrent au chevet de l'église, près de l'autel de la Bienheureuse Vierge et firent représenter de chaque côtés deux figures d'anges, tenant des candélabres afin de rappeler ce que leurs yeux avaient aperçu lors de l'invention miraculeuse de la statue. Et parce que saint Jean-Baptiste avait voulu, d'une manière si clémente, être et demeurer avec elles, les Sœurs le prirent pour patron de leur couvent, placé jusqu'alors sous l'invocation de saint André, attendu que, en la fête de cet apôtre, elle avaient, pour la première fois, revêtu l'habit monastique [1]. »

Saint Jean-Baptiste tint ses promesses, et les documents primitifs respirent à son égard la reconnaissance la plus vive. « L'église et le monastère, continue la chronique, ayant été consacrés en l'honneur du Saint, une croix de grande dimension et couverte de plomb fut placée sur le faîtage de l'église à l'Orient. Elle était surmontée d'une élégante statue de saint Jean-Baptiste, coulée en bronze, si je ne me trompe. Et si parfois un incendie menaçait de se communiquer aux bâtiments du monastère, on voyait manifestement saint Jean balayer les flammes avec son manteau, et les éloigner de la demeure des Sœurs.

---

[1] Cette statue de Saint-Baptiste se voit encore au musée de Colmar. Elle représente le Saint tenant un *Agnus Dei*. Le travail en est très-grossier. La tradition veut qu'elle ait été enfouie à Auf-mühlen à l'époque de l'invasion des Hongrois en Alsace. On avait perdu le souvenir de ce dépôt confié à la terre, et toutefois la chapelle d'Auf-mühlen avait conservé le vocable prédestiné de saint Jean-Baptiste.

Il arriva qu'une tempête arracha cette statue de la barre de fer qui la retenait, et la transporta, comme on nous l'a rapporté, dans l'enclos des chevaliers de Saint-Jean. Depuis lors, nous ne pûmes la ravoir. »

Qu'on se souvienne du langage figuré qui ouvre la chronique intitulée *Primordia monasterii Sub Tilia*. De l'idée des beaux ombrages qui donnèrent leur nom au monastère, l'auteur passe à un ordre de pensées tout différent ; il parle des « nobles arbres » qui étendirent sur la pieuse maison l'abri protecteur de leur feuillée. C'est, outre l'ombre du *Bien-Aimé entre tous*, celle de saint Jean-Baptiste, mais avant et plus encore celle de la Mère de Dieu. Écoutons sur ce point les protestations du livre des *Vies des Sœurs*.

« Nous tenons, porte-t-il, nous avons la persuasion et la très-douce confiance que la Mère de Dieu et l'Impératrice de l'univers s'est choisi, parmi tous les lieux de sa domination, qu'elle a prévu et entendu de tout temps constituer, comme le jardin de ses délices, ce saint monastère, et qu'elle le visite et le parcourt assidûment, qu'elle l'entoure de la garde du Très-Haut, et qu'elle le protége elle-même avec sollicitude, comme un lieu d'où s'exhalent les plus suaves parfums des oraisons ferventes et de toutes les vertus .... Elle extirpe, avec un soin miséricordieux, les plantes parasites qui tendraient à envahir ce jardin ; elle y sème les germes des vertus ; elle les féconde en imbibant les cœurs de l'abondante rosée de la grâce divine. Déjà, elle a récolté de ses mains virginales un très-grand nombre de lis éclatants de blancheur et pleins d'un doux arome, ces saintes

Sœurs, qui l'avaient si bien servie et qu'elle a transplantées dans les vergers célestes de son Fils. Protégées et soutenues, tant qu'elles vécurent, par les mérites de la glorieuse Vierge, elles ont pu rejeter loin d'elles le fardeau accablant des désirs charnels et des concupiscences terrestres, ces malheureux obstacles aux pauvres âmes qui s'efforcent, à travers les périls de la mer agitée de ce monde, de parvenir, libres et sans crainte, au port de la bienheureuse éternité. »

Le monastère d'Unterlinden se transmit d'âge en âge des monuments de cette sollicitude tutélaire. De ce nombre était une statue de Marie, placée dès les premiers temps au chœur des Religieuses. La Sœur Gertrude de Bruck priait un jour au pied de cette image, suppliant avec larmes la Mère de miséricorde de lui obtenir de son très-doux Fils le pardon de ses fautes et l'assurance de son salut. Tout d'un coup, « l'image de l'Enfant, le Verbe de Dieu reposant sur le sein de la Vierge sa mère, lui tendit la main, et, d'une voix très-distincte et très-suave, lui dit : « Accepte l'assurance que jamais tu ne seras « séparée de moi et de ma Mère bien-aimée, et que « désormais je ne me souviendrai plus de tes péchés. » Gertrude, dans sa joie, avait saisi la petite main qui lui était offerte et qui, se détachant du bras, demeura dans la sienne, sans que jamais, malgré de nombreuses tentatives, on ait pu parvenir à la rajuster [1].

---

[1] Zittard, auteur dominicain, mort en 1606, raconte avoir vu cette statue, conservée, croyons-nous, à Wintzenheim (Haut-Rhin).

Était-ce la même image dont il est fait mention en un autre endroit des *Vies des premières Sœurs* ?

Colmar était assiégé. Une inquiétude très-vive régnait aux Unterlinden. La Sœur Herburge de Herkenheim se mit à invoquer la sainte Mère de Dieu qu'elle servait avec un dévouement récompensé par les plus douces faveurs. Un jour, dans un transport de sa confiance, elle alla prendre la statue de la bienheureuse Vierge, et « priant par ses larmes autant que par ses lèvres », elle parcourut à trois reprises tous les lieux réguliers et toutes les officines du couvent. La ville fut délivrée. Au dernier instant de cette procession le Seigneur révéla à Herburge que, à cause des ferventes prières de ses compagnes et de leur régularité, le monastère serait protégé contre toute sorte de périls.

Une notice, restée manuscrite, rapporte l'histoire d'une autre image. Les grâces miraculeuses qui s'y rattachent, attestent, jusqu'à une date assez avancée du XIV^e^ siècle, que les dons de la Reine du ciel furent sans repentance [1]. C'était, cette fois, non plus une sculpture, mais un tableau reproduit d'après un de ces types que la tradition attribue au pinceau de saint Luc. Cadeau d'un Prieur provincial, il fut placé sur une sorte d'ambon ou de tribune qui, autant qu'on peut le comprendre, séparait le chœur des Religieuses de l'église extérieure.

---

[1] Cette notice est écrite en latin et en allemand mis en regard. La traduction en langue vulgaire doit être postérieure à celle du texte latin et paraît appartenir au XV^e^ siècle. Le manuscrit ne porte qu'une seule date, celle de 1348, qui correspond à la dernière des grâces relatées dans ce document. Il n'indique pas l'époque où commencèrent ces signes miraculeux. En les rapportant au XIII^e^ siècle, période si pleine de merveilles pour le monastère d'Unterlindun, nous croyons rester dans le vrai. Il est dit, sans doute, que cette image fut donnée par un provincial de Saxe – *ipsam ymaginem transtulit nobis quidam provincialis de Saxonia* – et la province de Saxe ne fut érigée qu'en 1303. A notre avis, toutefois, les termes de *provincialis de Saxonia* s'appliquent, non pas à la Province dominicaine de ce nom, mais à la nationalité du Provincial. Dans l'hypo-

« Pendant longtemps, dit la notice, il demeura accroché à un mur, sans que personne y prît garde. Toutefois, nous comprîmes que cette image était pleine de grâces. Une Sœur, très-bonne et très-considérée dans la communauté, était paralysée d'un bras : elle s'approcha de l'image et, à l'instant, le membre malade se mit à trembler, comme le bras d'un homme qui vient de fendre du bois, et la Sœur se trouva guérie parfaitement. D'autres miracles ne tardèrent pas à faire suite au premier.

« Alors, on fixa deux crampons dans la muraille, et, sur ces crampons, une planchette où l'on plaça cette peinture. Sur ses entrefaites, une Sœur entendit une voix lui désignant une de ses compagnes. « Va la trouver, disait la voix, et prie-la de t'aider « à me préparer un petit autel. » Et comme les

---

thèse contraire, on aurait écrit, suivant l'usage : *quidam provincialis provinciæ Saxoniæ*. Ajoutons un rapprochement curieux. Le livre des *Vies des Sœurs* raconte tout au long le voyage à Unterlinden d'un provincial de Teutonie, saxon de naissance et venu du fond de la Saxe, pour conduire au monastère, sa nièce, Gertrude de Saxe. C'était Hermann de Havelberg ou Havelbrecht que nous avons appris à connaître dans l'exercice de ses fonctions de Prieur à Cologne (T. III. p. 110 et seq.). N'aurait-il point voulu, au moment où il faisait accueillir sa nièce au monastère d'Unterlinden, témoigner de sa bienveillance envers les Sœurs, par le pieux cadeau d'une madone de saint Luc ?

deux Sœurs se mettaient en devoir d'obéir, les crampons se détachèrent, et l'image, sans support, se soutint miraculeusement. »

Une série de miracles, de grâces de toute sorte, d'avertissements célestes semble, dès lors, émaner de la sainte image. Le manuscrit les rapporte avec une naïveté exempte de tout apprêt, mais non d'un certain cachet de candeur et de grâce. Citons, en les prenant au hasard, quelques-unes de ces particularités.

« Une autre fois, porte la notice, la Vierge Mère de Dieu, tenant son Enfant béni, apparut à une dévote Sœur. Un personnage d'une grande beauté la suivait. Derrière lui marchait la communauté tout entière. On se rendit ainsi à la tribune du chœur. Alors ce personnage dit : « Voici Notre-Dame, la Reine du ciel ; « voici son Fils, et moi, je suis Jean-Baptiste. Dieu « et sa benoîte Mère vous ont accordé beaucoup de « grâces en ce lieu ; mais celles qu'ils vous réservent « dans l'avenir sont plus considérables encore. » Et toute la voûte au-dessus de la tribune s'illumina et parut resplendissante comme de l'or. « Un jour, c'est un vase d'huile qui, du ciel, descend sur l'autel. Une voix interprète le sens de cette vision. L'huile représente la grâce ; les cœurs sont les vases. Ces vases, grands et petits, seront remplis de cette onction. Chaque Sœur cependant n'en sera gratifiée que selon la mesure de sa ferveur. » Oh ! si quelqu'un, soupirait une Sœur, me faisait un don pour m'aider à décorer cet autel ! » Et la même voix qu'on entendait si souvent, répondit : « Tous ceux qui concourent à m'orner et à m'honorer en ce lieu, seront ornés et décorés par moi dans mon céleste royaume. »

L'action protectrice qui s'étendait sur le monastère de Saint-Jean-Baptiste, s'exerçait non-seulement en dehors des voies communes, mais surtout par le moyen de ces causes secondes, instruments ordinaires, et de tous les instants, de la très-douce Providence. Au moment difficile de leur transfert d'Auf-mühlen à l'intérieur de la cité, les Sœurs rencontrèrent de puissants et paternels soutiens: Berthold, évêque de Bâle, le légat du Saint-Siége, et le pape Alexandre IV. Le légat n'était autre que Hugues de Saint-Cher, qu'on aime à retrouver ici au faîte de sa carrière. Colonne de l'Ordre à ses débuts, l'un des premiers Provinciaux qui assistèrent le Bienheureux Jourdain dans les sollicitudes du gouvernement et l'une des gloires de l'école de Paris, Hugues, revêtu maintenant de la pourpre, consacre à la cause de l'Église son ferme caractère, ses lumières et son expérience. Parti de Lyon, dans la société de Guillaume de Hollande, qui, candidat de l'Église à la couronne impériale, était venu s'entendre avec le Pape, il a pour mission de rallier les peuples à la personne du nouvel élu. Malgré des préoccupations si graves, il se montre, durant sa légation, et il sera, plus tard encore, le constant et paternel appui des Sœurs de son Ordre et, en particulier, de celles de Colmar. Dès que l'immigration de ces dernières a été reconnue nécessaire et avant toute mise à exécution, Hugues de Saint-Cher leur prépare les voies et moyens en publiant des indulgences pour exciter les fidèles à concourir à la construction de l'église et du nouveau monastère. En 1257, il rend, bien qu'éloigné, un service plus important. C'est à l'occasion d'une mesure qui blesse les filles de saint Dominique à la prunelle de l'œil. Le Chapitre général vient de se dessaisir de leur gouverne. Elles réclament, et, parmi les protestations parvenues au Vicaire de Jésus-Christ, celles d'Unterlinden ne sont pas les moins vives. Hugues de Saint-Cher apparaît, en ces occurrences, comme un des appuis les plus fermes d'une cause qui méritait un tel avocat. C'est alors que, ayant à se faire l'interprète, auprès des Religieuses de Colmar, des intentions bienveillantes du Pontife romain, il en prend occasion pour rendre à des vertus qu'il connaît un éclatant hommage. Avec son tour d'esprit naturellement gracieux, il compare les habitantes du monastère à des roses d'une admirable beauté et d'un parfum délicieux, récemment écloses dans le jardin fleuri de l'Église. Ces roses ont germé en Allemagne. Par leur beauté et leur éclat, elles attirent les regards de ceux qui sont proches ; par leur parfum, elle se révèlent aux contrées les plus éloignées [1].

Cependant l'évêque de Bâle et le légat continuaient à veiller. Pour encourager leurs pieuses sollicitudes, Alexandre IV ratifiait le transfert des Sœurs à l'intérieur des murs et les arrangements conclus sous l'arbitrage de Berthold et de Hugues de Saint-Cher, entre la Communauté de Saint-Jean-Baptiste et le Chapitre de la ville [1].

---

[1] Arch. du Haut-Rhin. *Fonds Unterlinden.*

D'autres sympathies vinrent encore alléger l'entreprise, si dispendieuse en elle-même, de la reconstruction du monastère. Des donations successives, dont les instruments sont encore conservés, eurent pour effet de rétablir l'équilibre dans l'état temporel et de ramener l'abondance.

Cependant, au sein même d'une prospérité reconquise, la Communauté eut à traverser des périodes d'embarras ou de détresse .Si l'on jette un regard sur les bâtiments claustraux qui, conservés dans leur élégante et noble simplicité, font un des ornements les plus remarquables d'une contrée riche pourtant en pareils souvenirs, on concevra peut-être une haute idée de la richesse du monastère. Mais, si l'on consulte les dates échelonnées de ces constructions et de leur achèvement, on constate des lenteurs et des intermittences, signes de difficultés dont la patience et l'esprit de suite pouvaient seuls triompher [2].

En effet, l'état d'anarchie et les habitudes de violence contractées pendant l'interrègne, planaient comme une menace incessante sur la propriété des

---

[1] Loc. cit. La question de sépulture fut réglée à l'amiable, et le monastère s'engagea à servir une rente annuelle aux chanoines de Saint-Martin.

[2] Le dernier bras du cloître est terminé en 1289 seulement : « *Sorores de Sub Tilia tertiam domum claustri sui perfuerunt magnis expensis* », dit la Chronique des Dominicains de Colmar. Avant cette date et à partir de l'établissement des Sœurs à Colmar, la même Chronique indique successivement la mise en chantier d'autres portions du monastère.

Sœurs. Leurs riches greniers et leurs excellents vins excitaient la convoitise des bandes armées et des puissants. Les bourgeois de la ville ne se faisaient pas faute de s'associer aux déprédations des nobles, et la communauté était, à tout propos, pillée ou rançonnée[1]. Soumises à l'action d'un double courant, d'un courant de faveur et de pieuses largesses, et d'un courant contraire de malveillance et de cupidité, les Sœurs avaient à passer par des vicissitudes très-diverses, celles des jours bons et celles des jours mauvais.

Ce fut en une de ces phases défavorables qu'on vint, au temps de la moisson, annoncer à la sainte Prieure, Hedwige de Gundolsheim, que l'argent nécessaire au paiement des journaliers manquait absolument. Comment alors remplir les greniers du monastère ? Écoutons le récit des *Vies des Sœurs* : « La Prieure désolée et les yeux pleins de larmes, faisait part à son entourage de ce grave contre-temps. « Très-chère Prieure, lui disaient les Sœurs , ne « pleurez point : Dieu ne nous abandonnera pas ; « vous verrez avant peu son secours. » La nuit suivante le grand saint Jean-Baptiste, spécial protecteur du monastère, apparut à un homme de bien qui, habitant à la campagne, non loin de la ville, était inconnu des Sœurs, et il lui dit : « Dors-tu ? » Cet homme répondit : « Non, Seigneur, je ne dors « pas. » Le Saint reprit : « Demain tu iras à Colmar « et tu apporteras à la Prieure du monastère appelé « Sous les Tilleuls, certain sac d'argent que tu as « mis en réserve. La Prieure en a grand besoin. » Cet homme demanda : « Qui êtes-vous, Seigneur, et « quel est votre nom ? — Je suis, répondit le Saint, « Jean-Baptiste, patron de ce monastère et son dé- « fenseur. » Le matin venu, cet homme obéit et vint avec son argent qui valait environ quinze livres. La Prieure, appelée à la fenêtre du parloir, entra dans des transports de joie à la vue de ce secours inespéré. « Mon ami, dit-elle, d'où nous vient cet ar- « gent et à quelle intention le donnez-vous ? » Cet homme répondit : « C'est pour l'amour de Dieu et « en l'honneur de saint Jean-Baptiste. » Il se mit à raconter en détail, à la Prieure et aux Sœurs réunies, la vision qu'il avait eue. Depuis lors, il fut pour le monastère un grand et très-fidèle ami. »

---

[1] La chronique des Dominicaines de Colmar porte à l'année 1283 : « *Dominus de Hohenstein, advocatus* (Landvogt) *Alsaciæ ab Sororibus de S. Joanne octo vasa vini abstulit violenter.* » Et à à l'année 1286 : « *Sorores de Subtilia, contra libertatem Religiosorum, LX marcas dare a civibus cogebantur.* » Et à l'année 1304 : *Venit rex Albertus.... in Columbariam et petivit ab eis* (*civibus*) *marcas quadragintas quas sibi non voluntarie tradiderunt : petivit et in eodem loco de Sororibus de S. Joanne currus et equos et vinum nobile et pretiosum.*

Il est curieux de voir les intérêts temporels des Sœurs défendus par leur glorieux Patron contre les revendications fiscales du Saint-Siége. De même que le roi, chef de l'État, demandait des aides à la propriété séculière, ainsi le Pape, chef de la chrétienté, levait sur les églises et sur les établissements monastiques, des subsides destinés à faire face à des nécessités communes, la croisade surtout. Mais les Sœurs de Saint-Jean, membres d'une Religion mendiante, et se fondant d'ailleurs sur un privilége spécial d'Innocent IV, se considéraient comme exemptes. Les collecteurs de la Cour romaine, n'en tombant point d'accord, les Sœurs députèrent des Frères-Prêcheurs vers le Pape, dans le but d'obtenir leur exonération. « Cependant, raconte notre histoire, une dévote Religieuse s'adressait dans le même temps à la miséricorde du Seigneur et, par ses supplications, elle faisait intervenir les glorieux mérites de saint Jean-Baptiste, notre protecteur. On était à la veille de célébrer la fête de sa Décollation. Or, la nuit même de cette solennité, ou plutôt vers l'aurore, cette Sœur, s'étant assoupie quelque peu, crut voir entrer au chœur le Bienheureux Jean-Baptiste, dans l'accoutrement des Frères quand ils voyagent : il frappait des mains et disait : « Bonne nouvelle ! « J'ai obtenu pour vous, en Cour romaine, la pleine « relaxation de vos dîmes : le Seigneur Pape, à ma « prière, vous en décharge absolument. » Le Saint disparut, et la Sœur, sortie de son assoupissement, se trouva merveilleusement consolée. Or, tout ce que cette vision lui avait annoncé, se trouva confirmé. Au bout de peu de temps, les messagers s'en revinrent, ravis de leurs succès, et ils racontèrent joyeusement comment notre cause avait été gagnée en la Fête de la Décollation de saint Jean-Baptiste, et comment le Seigneur apostolique avait fait expédier un privilége nous mettant désormais à l'abri de semblables réclamations. »

Chose singulière et qui caractérise cette époque ! les hommes violents, dont la main, élevée contre tous, ravageait si souvent le patrimoine de filles sans défense, subissaient parfois l'ascendant de leurs vertus et se rangeaient au nombre de leurs bienfaiteurs. Ce contraste se remarque dans la conduite d'Anselme, Sire de Rappolstein. Nous pouvons, sans manquer à l'unité du sujet, introduire en cet endroit une notice crayonnée à grands traits par le chroniqueur dominicain de Colmar. Cette page, si bien empreinte de couleur locale concerne une famille généreuse, de père en fils, à l'égard du pieux monastère, et qui comptait une de ses filles au nombre des Religieuses. Nous transcrivons :

« La mère d'Anselme était fille du comte de Frobourg. Son père, cousin du sire de Blamont, était un homme remarquable par sa beauté, sa douceur, sa générosité ; il était digne de toute louange ; il mourut jeune. Son épouse était une femme de haute stature, belle de visage ; elle avait les cheveux d'un blond cendré ; sa voix était la plus douce et la plus agréable qu'on pût entendre ; sa grâce la faisait aimer de tous. Elle se retira dans un couvent de l'Ordre des Mineurs, près de Schafhausen, auquel elle donna ses biens, et termina ses jours au milieu des pieuses vierges de cette maison. Elle n'avait qu'une fille, mais cinq garçons, tous beaux et bien faits. Le premier avait mal géré la seigneurie ; le second plus mal, et le troisième était cet Anselme qui la gouvernait actuellement. »

On va voir, par ce qui suit, au milieu de quel bruit d'armes et de quel choc de passions déchaînées, s'écoulait une existence ayant autant de droits que celle des filles d'Unterlinden à se développer dans la paix. Anselme de Rappolstein s'était fait décerner le pouvoir par le peuple de Colmar. Coalisé, avec d'autres seigneurs, contre le roi de Germanie, Adolphe de Nassau, il avait attiré sur la ville les rigueurs d'un siége. « D'ordinaire, continue la chronique, il avait à sa suite une trentaine d'archers, hommes durs et tyranniques qu'il employait à vexer et à piller ses voisins. Cette bande était composée d'hommes perdus de dettes et endurcis dans la méchanceté, Anselme disait qu'il ne pouvait prendre à son service que des gens sans âme... Bien qu'il eût trois cents marcs de revenu, il accablait ses sujets des plus lourds impôts, et il exigeait d'eux le quart de leur vendange. Il dépouilla son frère Henri et les fils d'un autre frère de leur héritage légitime. Il ne se signala que par une bonne action : il fut un zélé défenseur du couvent de Saint-Jean des Unterlinden, que son père avait déjà enrichi de beaucoup de biens et gratifié de son droit de patronage de l'église de Saint-Martin. Sa sœur était religieuse dans le même couvent et il ne lui refusa jamais rien de ce qu'elle demandait. »

Les Prieures d'Unterlinden sont louées pour leur habileté dans la gestion des affaires temporelles : appréciation justifiée par les circonstances difficiles qu'il leur fallut traverser pour mener à bonne fin l'entreprise de leur beau couvent[1] et consolider la fortune de la communauté si souvent menacée et tant de fois battue en brèche. Cependant, pour être bien jugée, cette habile conduite demande à être envisagée sous toutes ses faces. Il y a plusieurs sortes de prudence. En femmes avisées, les Prieures n'oubliaient pas de se créer d'utiles réserves en constituant Dieu leur débiteur. Leurs greniers, toujours ouverts aux nécessiteux, l'étaient surtout dans les temps de disette[1]. Les Sœurs cependant avaient des pauvres qui passaient avant tous les autres : c'étaient les Frères ; leurs écrits en consignent le témoignage reconnaissant. Ces largesses n'étaient pas sans une sorte de justice. Primitivement, lorsque saint Dominique eut renoncé pour ses fils à toute possession temporelle, les biens déjà acquis en Languedoc et en Espagne furent adjugés aux Sœurs de Prouille et de Madrid. Dans la suite, le désintéressement d'une pauvreté absolue avait permis aux Religieux de diriger du côté du second Ordre les intentions pieuses des bienfaiteurs. Enfin, ne répandaient-ils pas incessamment dans les âmes de leurs Sœurs une semence spirituelle, et n'avaient-ils pas droit, selon le raisonnement de saint Paul[2], à recueillir, dans une certaine mesure, les assistances temporelles d'une tendre charité. Si telle n'était point leur prétention, du moins, leurs sœurs et leurs filles le pensaient en leur lieu et place.

---

[1] Les dépendances, à elles seules, étaient assez vastes pour que, en 1288, Rodolphe, Landgrave d'Alsace et fils du roi Rodolphe de Hapsbourg, y fit un séjour de six semaines avec une suite de cent chevaux.

On trouve un monument de ces services réciproques et du sentiment fraternel qui les inspirait dans une lettre où le Frère Burckard[1], confesseur d'Hedwige de Gundolsheim, fait part au Provincial, Conrad d'Esslingen, de la mort de la pieuse et vigilante Prieure. Après s'être fait l'interprète des filles d'Hedwige, désireuses de répandre dans le cœur d'un père commun leur désolation et leurs larmes, l'auteur de la lettre, traduisant les sentiments des Frères, poursuit ainsi : « Votre fervente charité sera d'autant plus inclinée à prier et à faire prier pour elle que, véritable Marthe, elle ne cessa de s'employer à rendre toute sorte de bons offices à nos Frères, n'importe d'où ils vinssent, mais principalement à ceux de notre nouvelle plantation de Colmar. Et surtout, père très-aimé, vous vous laisserez toucher par les paroles que, peu de temps avant d'expirer, elle proférait avec un accent joyeux. « Je « vais, disait-elle, comparaître devant le tribunal de « mon juge; mais j'ai la confiance qu'il ne me privera « pas longtemps de contempler son doux visage, si « le Père Provincial et si ces vaillants et fidèles che- « valiers du Christ, les Frères de notre Ordre, inter- « cèdent pour moi par leurs mérites et par leurs priè- « res. » Oh ! si vous aviez vu, durant ces dix jours de maladie, sa conduite et ses actes pleins de grâce, signes irrécusables de son intérieur si pur et si fervent ! Que ne vous a-t-il été donné d'entendre ses maternelles et très-salutaires exhortations ? C'était comme un testament qu'elle nous laissait à méditer et à mettre en pratique, et où nos Frères de Colmar, où nos Sœurs anciennes et nos Sœurs les plus jeunes, où nos Frères convers eux-mêmes, trouvaient des conseils appropriés à l'état de chacun.... »

---

[1] Citons un seul exemple : « Item Karistia magna fuit et quartale frumenti pro octodecim solidis dabatur, et sorores de Columbaria plusquam CCC quartalia in una sua grangia pauperibus erogaverunt. (Chron. des Dominicains de Colmar, an 1294.)

[2] Si nos vobis spiritualia seminavimus, magnum est, si nos carnalia vestra metamus ? (I Cor. ch. IX.)

---

[1] Le Frère Burckard est appelé par le livre des *Vies des Sœurs* un *prédicateur gracieux, vaillant et dévot.* Était-ce le même que Burckard (Brocardus) de Strasbourg mentionné par Echard, comme auteur de plusieurs écrits sur le droit et la théologie ?

Cette mort bienheureuse arriva en 1281. Trois ans plus tôt, avait eu lieu l'événement auquel la lettre du Frère Burckard fait allusion quand il veut louer la charité d'Hedwige. « Les Frères Prêcheurs, disent les Chroniques, furent installés à Colmar dans leur couvent nouvellement érigé et préalablement agréé par le Chapitre général. Les chanoines de Saint-Martin, les chevaliers de Saint-Jean et le corps de la bourgeoisie leur firent une réception solennelle. Parmi les personnages qui parurent à cette installation, on remarquait Albert le Grand. La Mère Hedwige de Gundolsheim fut, avec sa communauté tout entière, d'un grand secours aux Frères Prêcheurs [1]. »

La charité d'Hedwige fut imitée non-seulement par ses filles immédiates, mais aussi par sa postérité plus lointaine.

Ici, nous n'éprouvons aucun scrupule à passer, à pieds joints, sur un laps de près de deux siècles pour recueillir une nouvelle expression d'une top juste gratitude. « L'an du Seigneur 1458, porte une interpolation à la chronique des Dominicains de Colmar, notre couvent fut endommagé par un incendie... Le feu prit à la cuisine, et dévora une partie des ustensiles et des approvisionnements... Je crois qu'il convient de garder le souvenir de ce que firent pour nous, en cette circonstance malheureuse, nos chères Sœurs en Dieu des Unterlinden. Pendant bien des journées, elles nous préparèrent nos aliments avec autant d'empressement que de bonté. Elles montrèrent bien leur affection pour leurs Frères par tout ce qu'elle donnèrent, sans jamais se lasser. »

---

[1] *Chronique des Dominicains de Guebwiler et Chronique des Dominicains de Colmar*. Le texte de cette dernière est ainsi conçu : « In festo Simonis et Judæ, intravit conventus Fr. Ord. Præd. in Columbariam domum suam a Capitulo receptam et receptus fuit à canonicis, a dominis S. Joannis Baptistæ et ab universitate civitatis laudabiliter et honestè ». Tous ceux qui, à notre connaissance, ont interprété ce passage, ont traduit les mots *a dominis S. Joan. Baptistæ* comme s'il y avait *a dominabus*, c'est-à-dire par les dames. C'était faire sortir très-indûment les Sœurs de leur clôture.

Parmi les causes de prospérité temporelle, n'omettons pas l'éclat d'une régularité sans reproches et le parfum d'une angélique piété. Ni cet éclat, ni ce parfum ne pouvaient être interceptés par les barrières d'un cloître. Le monde en percevait les reflets et en respirait les émanations. Par là même, le cœur des gens aumôniers était tourné du côté des habitantes d'Unterlinden. Causes et effets sont consignés dans un ver inscrit par les soins du Frère Burckard sur la pierre tumulaire d'Hedwige :

Est augmentata sub ea res, laus cumulata.

Pour compléter cette esquisse qui n'est encore qu'une introduction, et, en attendant que les cloîtres d'Unterlinden, poétique encadrement d'un idéal plus beau, nous livrent tous leurs secrets, ajoutons un mot nécessaire. La mort d'Hedwige offre une date caractéristique. Elle n'est postérieure que de peu d'années à celle de la fondatrice (1276) [1]. En ce moment, s'éteignent une à une les étoiles qui avaient brillé sur les origines des Frères et sur celles des Sœurs. Hedwige fut presque immédiatement suivie dans la tombe par le Frère Reinherr, *le char et le conducteur d'Israël*, qui, quarante-deux ans plus tôt, l'avait accueillie et introduite dans l'Ordre, et qui terminait maintenant une carrière de quatre-vingts années d'âge, de cinquante-cinq années de Religion et de quarante-trois années de soins paternellement et persévéramment prodigués au monastère de Saint-Jean-Baptiste. D'autres saints amis de cette intéressante maison disparaisaient en même temps. Un an avant la mort d'Hedwige, c'était l'heure du Bienheureux Albert le Grand. En 1269 il avait consacré le chœur des Unterlinden [2], et on l'avait revu une dernière fois, en 1278, au moment de l'installation des Frères à Colmar. Hugues de Saint-Cher mourait à cette dernière date, et si l'on voulait ajouter à cette liste mortuaire d'autres illustrations, sans influence directe sur l'existence d'Unterlinden, mais connues pour leur dévouement à la cause des Sœurs, il faudrait encore nommer ces deux vétérans des temps primitifs, saint Raymond qui, en 1275, mourait presque centenaire, et, enfin, le disciple, dans le siècle, de Hugues de Saint-Cher, mais son précurseur dans l'Ordre, Humbert de Romans, dont la récompense était ajournée jusqu'à l'année 1285.

---

[1] Soror Agnes (est-ce Agnès de Mittelnheim ou Agnès de Herckenheim ?) ex primis quatuor quæ monasterium S. Joan. Sub Tilia construxerunt, obiit. (Chron. des Dominicains de Colmar.)

[2] *Reg. des anniversaires des Sœurs.*

Ce n'est pas sans motif que nous avons groupé ces dates. Elles vont servir à nous fixer sur le degré de créance mérité par le document le plus important de l'histoire d'Unterlinden. Nous voulons parler du livre des *Vies des premières Sœurs*. La période qui aboutit à la mort d'Hedwige de Gundolsheim peut être considérée comme un premier anneau dans la chaîne des temps. Vient une seconde période qui se termine au décès d'une autre prieure, célèbre, elle aussi, dans les fastes du monastère. Catherine de Guebwiler mourut en 1330, dans sa quatre-vingt-quatrième année. Elle en avait passé soixante et quatorze sous la discipline de l'Ordre. Elle était donc entrée aux Unterlinden, comme tant d'autres pieuses enfants, dès l'âge le plus tendre. Ce second anneau, dans la tradition du monastère, est non-seulement conjoint au premier, mais il le pénètre et il en est pénétré. Les deux périodes, empiétant l'une sur l'autre, se confondent pendant un laps de temps assez long. En 1281, date de la mort d'Hedwige et époque approximative de la disparution de tant de vénérables témoins des origines de l'Ordre, Catherine de Guebwiler comptait déjà parmi les anciennes Religieuses. Elle avait alors trente-cinq ans d'âge et vingt-cinq ans de religion. On comprend ce que ces conditions réunies confèrent d'autorité à ses récits. C'est un témoin ; elle a vu les premières Sœurs, sauf celles, en petit nombre, que la mort a prématurément moissonnées ; et, quant à ces dernières elle n'en parle (et elle se plaît à l'affirmer plus d'une fois) que sur le témoignage de Sœurs contemporaines qui les ont parfaitement connues et dont la sincérité est au-dessus de tout soupçon. Une vie religieuse de trois quarts de siècle permit à Catherine de voir se succéder et s'entre-mêler plusieurs générations. Pendant ce temps, elle nous l'apprend elle-même, la ferveur et la régularité des premiers jours n'avaient pas cessé de se maintenir, avec l'aide de Dieu. Sous sa plume, l'histoire des Sœurs de Saint-Jean offre un rare exemple d'unité.

Elle écrivit son livre des *Vies des premières Sœurs* vers la fin de sa longue vieillesse. « Mes yeux s'obscurcissant par l'âge, j'ai, tout en ayant honte de mon impéritie, et non comme je l'aurais voulu, ni comme je l'aurais dû, mais toutefois comme je l'ai pu, gravé le texte de cet opuscule sur des tablettes de cire. » Élève d'Hedwige de Steinbach, qui fut chargée, on s'en souvient, d'enseigner les lettres divines à la Communauté, Catherine fit honneur à cette éducation. Son *Elogium*, au livre des *Anniversaires*, porte que la connaissance des saintes Écritures lui était familière, assertion superflue pour quiconque a pris connaissance d'un livre où les textes sacrés et liturgiques s'enchâssent avec le plus grand naturel dans une phrase coulante et limpide, pleine de fraîcheur et souvent de fermeté.

Une chronique, déjà mentionnée [1], ajoute à ces notions un détail gracieux. « Partout, dit-elle, où cette Sœur chérie de Dieu déposait ses tablettes, une odeur suave s'en exhalait. Les autres Sœurs en étaient toutes saisies, et elles comprenaient par là combien leurs saintes devancières, dont la vie avait été consignée sur ces tablettes, étaient agréables au Seigneur, et comment Dieu donnait son approbation au livre qui en faisait foi. » L'œuvre tracée sur la cire par la vénérable Prieure fut transcrite par ses filles dans un manuscrit dont l'écriture soignée et tout à fait magistrale, offre, encore aujourd'hui, un specimen de la culture intellectuelle en honneur aux Unterlinden [1].

---

[1] *De inchoatione et fundatione monasterii, etc.*

IV.

La Maison d'Unterlinden était-elle, comparée aux autres monastères, ce qu'est un joyau de plus grande valeur dans une couronne émaillée d'autres pierres resplendissantes, ou, tout simplement, n'était-elle qu'un joyau plus en vue? Question difficile à résoudre et qui, du reste, importe peu. En toute hypothèse, le célèbre monastère peut être pris comme un type propre à caractériser dans son ensemble le groupe des Dominicaines de la Haute-Allemagne. Il suffit d'un coup d'œil sommaire pour reconnaître, à ces diverses maisons, un air de famille qui leur est particulier.

---

[1] L'*Elogium* de la Sœur Catherine parle des rapports d'estime et d'affection échangés entre elle et les Pères de l'Ordre, de « Provinces même éloignées, les plus éminents par leur sagesse, leur doctrine et leur vertu ». Le Bienheureux Venturino de Bergame est le seul nommé. Sur ses vieux jours, la Prieure de Colmar entretint avec lui un commerce épistolaire. Echard insère dans ses *Scriptores* un fragment de lettre du Bienheureux aux Unterlinden et le titre d'une lettre à leur Prieure. Cette correspondance de Venturino s'était étendue aux Frères-Prêcheurs de l'Alsace. Parmi les lettres adressées à plusieurs d'entre eux, signalons-en une qui porte l'adresse du Frère Egenolf de Ehenheim. Elle contient des observations critiques sur les états d'âmes dits extraordinaires, et montre que les théologiens de cette époque n'étaient pas plus crédules qu'il ne faut.

Nous avions nommé le noble monastère d'Adelhausen, dont la fondation (1233) suivit presque immédiatement celle des Frères-Prêcheurs dans la capitale du Brisgau. Les Dominicaines de Fribourg eurent, comme celles de Colmar, leur livre des *Vies des premières Sœurs*. Il est écrit avec cette manière simple qui porte le cachet de la vérité, non plus en latin, cette fois, mais dans l'idiome du pays [1]. Empruntons-lui quelques traits généraux. Une effusion de grâces tout à fait merveilleuse, en regard de laquelle il faut placer la pratique des plus solides vertus, montre que les Sœurs d'Adelhausen étaient les dignes émules de leurs contemporaines d'Unterlinden.

« Les Sœurs étaient si fortement attirées dans leur intérieur — *introversæ*, dit un ancien texte, — que, à la manière dont le silence était observé, on se serait cru tous les jours au Vendredi Saint. » Suit une description des veilles qui s'ouvraient, ici comme ailleurs, après Complies. Dans ce repos de la contemplation que les Religieuses mêlaient d'actes de pénitence, on voyait, les unes ravies hors d'elles-mêmes, les autres succombant dans de saintes défaillances. D'autres encore, « entraînées, par l'amour, par le désir de s'unir à Dieu, s'élevaient de terre à la hauteur d'une coudée ». Le recueillement, résultat d'une oraison si fervente, les accompagnait partout. Quelques-unes avouaient que si elles n'avaient pas trouvé, dans leurs offices et dans le maniement des choses temporelles, un moyen de tempérer les ardeurs du divin amour, « elles auraient passé de vie à trépas ».

---

[1] Ce manuscrit, dont le chartreux Tanner a publié des fragments, renferme, comme celui d'Unterlinden, les biographies des Sœurs qui brillèrent au XIIIe siècle par leur sainteté et une description générale de l'état de ferveur du monastère.

Cependant une Sœur, très-difficile par nature à verser des larmes, voyant que ses compagnes en répandaient avec abondance, conçut un grand désir d'être, elle aussi, favorisée de ces saints épanchements. Un jour, dans l'oraison, elle se fit une telle violence, qu'une larme unique tomba de ses yeux. Alors deux anges descendirent du Ciel, recueillirent cette larme dans une coupe d'or et la présentèrent au Seigneur.

« On voyait ces âmes si vraiment religieuses s'appliquer avec un zèle soutenu à l'acquisition des vertus. L'humilité surtout exerçait sur elles ses attraits les plus forts. Les œuvres viles, abjectes et pénibles leur étaient une source de joie et un objet d'envie. Elles s'y portaient avec d'autant plus d'empressement qu'elles avaient occupé dans le siècle une position plus brillante... Elles observaient la pauvreté d'une manière très-parfaite. Beaucoup d'entre elles avaient vécu dans l'abondance de tous les biens. Aucune, cependant, n'aurait voulu garder près de sa couchette, un coffre dont la valeur eût atteint le prix de deux oboles... Elles s'étaient fait une telle habitude des saintes rigueurs de l'Ordre, que les Sœurs âgées ou malades prétendaient ne s'en relâcher aucunement. On en vit qui, pendant une longue suite d'années, ne rompirent pas une seule fois les jeûnes institués dans l'Ordre. Telle était leur ferveur à prolonger les veilles que, aux premières clartés du jour, et à l'approche de l'office de prime, elles étaient toutes chagrines et désolées de voir arriver la fin de leur céleste conversation. Certaines Sœurs prévenaient l'heure de matines pour se livrer à l'oraison... »

« Les Prieures mettaient un grand zèle à conserver leur communauté dans cette vie si pieuse et si austère. Leur vigilance s'exerçait surtout au Chapitre des coulpes où elles multipliaient les exhortations. Tandis qu'elles défendaient, avec l'éloquence d'une sainte jalousie, les intérêts de Dieu, des Religieuses aperçurent de mystérieuses tablettes où elles lisaient toute la suite de leurs discours. »

L'esprit de prophétie couronnait tous ces dons. Il n'était pas rare d'entendre les Sœurs annoncer le jour de leur mort avec une assurance que l'événement justifiait. D'autres, après leur pèlerinage terrestre, apparaissaient rayonnantes de lumière, pures et transparentes comme le cristal.

Poursuivons nos pérégrinations en remontant le cours du Rhin.

Au bord du fleuve, et presque en face de Schafhausen s'élevait le monastère de Diessenhofen. On l'appelait aussi Val de Sainte-Catherine [1]. Il fut fondé en 1230, hors de la ville, sur un emplacement jusqu'alors inculte et couvert de broussailles. Les gens qui, pendant la nuit, montaient ou descendaient le cours du Rhin, avaient vu de belles lumières briller au même endroit ; d'autres apercevaient des agneaux, blancs comme la neige, broutant l'herbe de cette lande. Un prêtre vénérable, nommé Hugues, s'était dévoué aux pauvres et aux malades de Diessenhoffen. Son cœur était pur et porté vers le bien. L'endroit dont nous parlons attira son attention, et il se résolut à y bâtir un monastère de femmes en l'honneur de Dieu et de sainte Catherine. Pour le peupler, il fit choix d'une association de pieuses vierges qui, vivant à Winterthur dans la plus profonde pauvreté, se livraient aux pratiques de la vie spirituelle, sous la conduite de l'une d'entre elles, Williburga de Hünikon. Ainsi, et comme parle un vénérable et docte écrivain de notre époque [2], le couvent de Sainte-Catherine « eut pour racine une pauvreté très-profonde, ce qui ne l'empêcha pas de devenir un grand arbre et de produire des fruits excellents ». Quand, avec l'aide des gens de bien, l'œuvre du monastère eut été achevée, des Frères Prêcheurs survinrent de Constance. Ils installèrent les Religieuses et leur donnèrent l'habit qu'ils portaient eux-mêmes.

---

[1] Les Sœurs de Catharinenthal, expulsées par un gouvernement libéràtre et persécuteur, vivent aujourd'hui à l'état de dispersion.

[2] Mgr Greith, évêque de S. Gall (*Die deutsche Mistick in Prediger Orden*). C'est à ce travail, plein d'érudition et de piété, que nous empruntons nos détails sur les couvents de Diessenhoffen et de Tösz.

C'était un premier lien; il se resserra davantage, lorsque, quelques années plus tard, Innocent IV eut sanctionné l'incorporation des Sœurs de Diessenhoffen dans l'Ordre de saint Dominique.

Une vie pleine de mérites et de grâces fut, ici comme ailleurs, retracée par l'histoire. « J'ai, dit l'auteur de la chronique, rédigé ce livre relatif à nos devancières de Diessenhoffen. Ce que j'ai rapporté est peu de chose, en comparaison du bien qu'il y aurait à dire. Cependant, si incomplète que soit cette relation, j'ai jugé qu'il valait mieux l'essayer que d'ensevelir dans l'oubli les actions de nos bienheureuses Sœurs. »

Comme le couvent d'Unterlinden, comme celui d'Adelhausen, le monastère de Diessenhoffen fut une école de sainteté, un champ où les rayons de la grâce firent germer des merveilles. Il faut en dire autant du couvent de Tœsz, dans le comté de Kybourg, au sud-ouest de Winterthur. Les Religieuses s'établirent d'abord dans une petite maison, « au milieu des saules, comme parle la chronique, près du pont de la Tœsz » sur une sorte de presqu'île, entourée des eaux écumantes du torrent auquel le monastère emprunta son nom. Il y avait là un moulin, appartenant au comte de Kybourg, et loué moyennant un bail à long terme. Le meunier était fort irrité à l'idée de céder la place, et il se refusait à toute transaction. Mais, une nuit, il entendit une voix qui lui disait : « Pourquoi t'obstiner ? cet emplacement que tu disputes ainsi, je me le suis réservé.» Il apprenait, d'autre part, qu'on avait parfois aperçu des lumières briller au bord de l'eau. Alors il se rendit et céda le terrain. « Le Seigneur, dit la chronique, faisait apparaître ces lumières, pour montrer qu'il avait prédestiné un emplacement où devaient habiter de saintes personnes, et que celles-ci étaient appelées à briller éternellement par la splendeur de leurs vertus et par des grâces admirables. Enfin, continue le même texte, la dix-huitième année après la fondation de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, et l'an du Seigneur 1233, en la fête de l'évangéliste saint Marc, qui, cette année, tombait le mardi de Pâques, la première pierre du monastère de Tœsz fut posée. Avec quelle sainteté vécurent ses habitantes, ce serait chose bonne et douce à dire comme à entendre ; mais il est impossible de tout raconter. L'ardeur dont elles brûlaient et l'éclat de leurs œuvres montraient bien que cette parole du Seigneur s'était gravée au plus intime de leurs cœurs : « Soyez parfaits comme vo-« tre Père céleste est parfait. »

Le monastère de Tœsz, par son éclat, par la richesse de ses éléments, est digne en tout de l'ère de fondation. Ces souvenirs primitifs ont été conservés, grâce aux soins intelligents d'une vénérable Sœur de la période subséquente, Elisabeth Stagel, la très-digne disciple et la biographe du Bienheureux Henri Suzo.

L'espace nous manque ; il faudrait ici des volumes. Bornons-nous à cueillir une fleur dans chacun des deux champs de Tœsz et de Diessenhofen. L'une de ces fleurs est la Sœur Béli de Liebenberg.

« Elle était mariée et très-mondaine. Mais quand

Dieu entend faire comprendre à un pauvre cœur la vanité des choses périssables, il lui dispense des épreuves. Le mari de Béli mourut, et sa mort fut accompagnée des circonstances les plus tristes. Etant excommunié, il ne put recevoir la sépulture en un lieu béni, et son corps demeura déposé au charnier. Béli s'y rendait tous les jours et demeurait assise à côté de la bière. Un jour, elle vit en sortir une grande quantité de vers qui se répandirent sur le sol. A ce spectacle, elle rentra en elle-même. « Hélas ! s'écria-t-elle, où sont mes espérances ? » Ayant pris, dès lors, le parti de renoncer au monde, elle se retira auprès de sa mère, femme très-pieuse, qui résidait dans la Bourgogne transjurane. L'Ordre de saint Dominique n'était point encore connu dans la contrée. Cependant, on vit arriver un Frère du nom d'Aquilus. Il était de ceux qui pénétrèrent les premiers en Allemagne. Surprises à sa vue, Béli et sa mère s'informèrent de sa condition, et elles apprirent qu'il appartenait à l'Ordre des Frères-Prêcheurs. Ayant ensuite entendu ses discours, elles l'accueillirent sous leur toit avec les plus grands égards. Sa parole trouva le chemin du cœur de Béli qui, sur son conseil, se rendit au monastère de Tœsz, dont les constructions sortaient à peine de terre, les Sœurs occupant encore une petite maison aux abords du pont jeté sur le torrent. Béli demeura à la porte du monastère pendant trente années. Elle avait de son mariage un enfant unique, une petite fille qu'elle aurait bien voulu consacrer au Seigneur; mais le père, tant qu'il vécut, la destinait au monde. D'autre part, sa mère avait en Bourgogne cinq autres filles. Toutes les six avec la fille de Béli entrèrent à Tœsz, et, finalement, cette dernière les suivit et vécut avec elles heureuse et saintement. »

Ce spectacle d'une famille entière se consacrant à Dieu, en un même temps et dans un même monastère, n'est plus nouveau pour le lecteur. L'exemple que nous allons emprunter à la chronique de Diessenhofen est d'un tout autre caractère : il appartient au genre intime ; c'est un résumé, dans une seule existence, de traits qu'on rencontre épars en parcourant l'histoire des Dominicaines de la Haute-Allemagne.

Contemporaine de Béli, du moins par sa jeunesse, Elisabeth Heimburg était entrée, vers l'âge de quatorze ans, au monastère de Diessenhofen. Dieu, dit la chronique qu'il faut laisser parler, opérait en elle par des impressions d'une douceur indicible, et cela sous nos yeux. Elle tâchait, il est vrai, de nous dérober ces faveurs ; mais elle n'y parvenait pas toujours. La grâce lui livrait de tels assauts que le corps succombait. Mais, tandis qu'il paraissait en proie aux crises de l'agonie, l'âme débordait en suavité. Quand donc l'action d'en haut s'exerçait de la sorte, quelquefois plus, quelquefois moins, cette bienheureuse Sœur répondait à nos questions avec une grande netteté, et bien que nous fussions convaincues, par le témoignage de nos yeux, de sa vie très-parfaite, toutefois nous apportions un grand soin à apprendre de ses lèvres par quel moyen elle était arrivée à un état aussi sublime.

Car, désirant mettre ces choses par écrit, nous voulions être à même de le faire en toute vérité. »

On voit comment fut recueillie la doctrine spirituelle de la Sœur Elisabeth. Tantôt cette doctrine, qui roule sur les mystères de la grâce, prenait la forme d'un enseignement de longue haleine, tantôt c'étaient des sentiments qui faisaient explosion. « Je trouve, s'écriait-elle, une consolation si grande et une telle douceur dans la grâce de mon Dieu qu'il m'arrive comme au chien du chasseur. Lorsqu'il sent le gibier, son ardeur n'a plus de bornes ; il s'élance, il s'acharne sur la piste ; il y laisserait la vie plutôt que de l'abandonner, et si, au moment de la curée, on ne lui donnait pas les entrailles, il en mourrait. Ainsi m'arrive-t-il. Aux attraits de la grâce, mon cœur s'enflamme et ne se possède plus ; le désir consume mon corps et ma vie. Ma chair, mon sang, la moelle même de mes os se dessèchent. Je voudrais arriver aux vertus qui mettent en possession de la grâce et de ses douceurs, et pratiquer chacune d'elles jusqu'à la perfection. »

Et la vie d'Elisabeth Heimburg était, comme son cœur et comme ses lèvres, un livre ouvert où chacun pouvait puiser les enseignements les plus complets. Pratique des vœux, attachement aux règles et aux constitutions, mortification, pureté de conscience, humilité, abnégation, charité pour les vivants et pour les morts, toutes les vertus enfin dont les vies des Sœurs nous offriront des exemples plus ou moins isolés, se retrouvent réunies dans la sienne à un degré incomparable. Au milieu de choses très-sublimes il y a tel humble trait qui peut-être la fait mieux valoir que tout autre. « Bienveillante, porte l'histoire, et aimable pour tous, elle ne pouvait manquer d'être pour ses sœurs d'un commerce très-suave ; sa manière d'agir était si contenue et si placide, que, parcourant le monastère comme un doux agneau, on ne s'apercevait pas qu'elle y fût présente. » Ses sentiments sur la fidélité aux observances de son Ordre sont dignes d'être transcrits. « L'Ordre, disait-elle, m'a affermie et fortifiée ; il est la voie qui m'a conduite à cet état de grâce et de suavité où je me trouve maintenant. O mes sœurs ! chérissez cet Ordre, et préférez-le à tout. Par lui, vous arriverez à une existence très-pure et très au dessus du créé. Par son moyen vous trouverez Dieu et toutes les vertus, la grâce et sa suavité, la voie et le terme, et ce terme est le royaume des cieux ! »

Les Dominicaines étaient, il n'y a plus moyen d'en douter, habiles à manier la plume. Le Seigneur parfois la leur mettait lui-même en main. Tel fut le cas d'une autre Elisabeth, qui vivait au couvent d'Ottenbach, fondé en 1238, dans les limites du diocèse de Constance [1]. Elisabeth était née, nous ne savons à quelle date du XIIIe siècle, au village de Eycken dans le comté de Rheinfelden, dont nous avons vu les titulaires, Rodolphe et son épouse Adélaïde, se donner aux deux couvents de Bâle et d'Unterlinden. La Religieuse dont nous parlons avait, dans une relation écrite en allemand, raconté comment Dieu s'était plu à l'attirer dès ses plus jeunes années, et comment il l'avait dirigée et instruite. « Instructions très-sublimes, dit, à ce sujet, le Chartreux Tanner, et dont certains points dépassent la portée commune, même de personnes religieuses. Tel est, dans ces écrits, l'ardeur du souffle divin, qu'ils semblent de nature à fondre les cœurs les plus durs et à leur communiquer quelque chose de cette flamme. » Elisabeth ne voulait pas écrire. Dieu le lui commanda : « Je veux, « dit-il, que l'on comprenne avec quel amour et « suavité, je t'ai portée dans mon divin cœur avant « que j'appellasse le monde à sortir du néant. »

---

[1] Apud Pez *Biblioth. Ascetica*, T. VIII. Pez n'a fait que recueillir une note du Chartreux Tanner, courte analyse d'un écrit qu'on désirerait connaître davantage.

V.

Si favorise que fût le cours supérieur du Rhin, la vie du second Ordre ne s'y était pas exclusivement concentrée. Il importe, dès qu'on veut avoir une idée exacte du développement des Sœurs, de faire acception du reste de l'Allemagne.

Dans une vallée humide et boisée du diocèse de Trèves, à trois lieues de la ville de Luxembourg, au confluent des deux rivières d'Esch et d'Alzette, s'élevait en même temps que les monastères dont nous avons parlé, celui de Frauenthal ou Marienthal —

Val de Notre-Dame ou de Marie. C'était pendant les plus belles années du Bienheureux Jourdain, dont les excursions aux alentours de Trèves ont laissé des traces dans l'histoire. Son âme très-douce et très-compatissante ne dut pas refuser à d'humbles et laborieux commencements les consolations qu'apportait sa présence. Quoi qu'il en soit, des noms connus, ceux de Walter de Meysenbourg, d'Albert le Grand, de Thomas de Champré, vont se trouver mêlés à l'histoire de Marienthal.

Cette maison dut son origine à l'invention d'une vierge miraculeuse, découverte dans le tronc d'un arbre creusé par les ans. Le seigneur du lieu l'avait fait transporter dans sa demeure. Le lendemain on la retrouvait à la place qu'elle occupait primitivement. Il en fut de même une seconde fois. Alors ce seigneur fit construire en l'honneur de la sainte image une petite chapelle. La dévotion des peuples s'y étant portée, il conçut l'idée de fonder un monastère sur le même emplacement et, dans ce but, il fit l'acquisition des terrains contigus. En 1232, de pieuses filles, enrôlées sous la bannière de saint Dominique et dirigées par un Frère Jean, Lecteur au couvent de Trèves, vinrent l'occuper et procédèrent, au milieu de privations et d'un dénuement extrêmes, à la création d'une maison dont la petitesse et l'humilité première ne laissaient pas deviner le brillant avenir. Les nobles du voisinage, s'étant, comme le menu peuple, pris de dévotion pour le nouveau sanctuaire, commencèrent à l'assister de leurs libéralités. En 1237, la fondation avait acquis assez d'importance pour que la comtesse de Luxembourg prît sous sa protection et sous celle de son fils encore mineur, l'église de Marienthal, ses biens actuels et à venir.

En ce moment croissait, ornée des dons d'une grâce précoce, une jeune enfant qui, dans peu d'années, allait être le principal ornement du monastère. C'était Yolande, fille du puissant comte de Vienne ou Vianden dans les Ardennes allemandes, petite-fille, par sa mère, de Pierre de Courtenay, et nièce de Baudouin, empereurs tous les deux de Constantinople. Les circonstances de sa vocation à la vie religieuse offrent un drame émouvant. La poésie le mit en œuvre avant l'histoire. Un Dominicain de ce temps, le Frère Hermann de Luxembourg, racontait en vers allemands la vie d'Yolande, œuvre inachevée, sans doute parce que son auteur ne survécut pas à celle dont il chante les hauts faits [1].

Le lecteur qui aura gardé le souvenir de Diane d'Andalò, la sainte fondatrice du monastère de Bologne, remarquera entre son histoire et celle d'Yolande de grandes similitudes. Ces répétitions ne peuvent étonner, des causes identiques étant appelées à produire de mêmes effets. Des deux côtés, on assiste à la lutte des sentiments naturels contre la loi plus haute de la grâce, à des scènes de révolte contre cette parole si dure en apparence, tombée d'une bouche qui est la source même de toute douceur : « Je suis venu séparer le fils d'avec le père, la fille d'avec la mère. » Seulement, dans l'épisode d'Yolande, les couleurs sont plus vives, les contrastes plus heurtés, les péripéties plus dramatiques. Walter de Meysenbourg fut pour Yolande ce que saint Dominique avait été pour la Bienheureuse Diane, un révélateur. C'était ce même Religieux, de noble naissance, que nous avons vu, à l'âge de dix-huit ans, dire adieu à un brillant avenir, pour suivre le Bienheureux Jourdain [1]. Aujourd'hui il se présente au château des comtes de Vianden, non pas en tant que fils des seigneurs de Meysenbourg, dont la demeure féodale n'était pas éloignée, mais comme un humble Frère-Prêcheur. Dès le premier échange de paroles, Yolande qui depuis son bas âge aspirait à de célestes fiançailles, comprit le mystère de sa vocation dominicaine ; sa résolution d'entrer au pauvre et obscur monastère de Marienthal était irrévocablement arrêtée. Instrument de cette détermination, Walter fut le constant et ferme appui de la noble enfant. Le récit poétique des vicissitudes par lesquelles elle dut passer s'étend fort en détail sur les circonstances antérieures à une première et infructueuse tentative de s'enfermer à Marienthal. Signalons la scène de la partie d'échecs. Des Frères-Prêcheurs viennent à Vianden et reçoivent l'hospitalité. Mais la jeune fille, surveillée de très-près, ne peut les entretenir sans témoins. Alors, dans la grande salle du château, elle se fait apporter un jeu d'échecs et feint de demander aux Religieux de lui en expliquer les lois. Tandis qu'elle semble apporter à la leçon l'attention la plus grande, la surveillance dont elle était l'objet devient moins attentive et, tout en remuant les pièces de l'échiquier, l'innocente enfant pose des questions et entend des réponses que personne ne soupçonne.

---

[1] Échard place à l'année 1283 la mort du poëte dominicain. C'est la date même de la mort d'Yolande.

---

[1] T. II, p. 145.

Thomas de Champré, qui a connu tous les acteurs du drame, va nous raconter d'une manière abrégée la tentative manquée à laquelle nous faisions allusion. « Les parents d'Yolande et les alliés de sa famille lui avaient préparé une très-noble alliance qui devait contribuer à la splendeur de leur maison. Mais elle visait plus haut. Un jour elle demanda à sa mère de se rendre avec elle au monastère de Marienthal. Quand on fut arrivé, et la mère s'étant arrêtée à la porte avec une suite de chevaliers, la fille, selon le dessein qu'elle avait conçu, appela les Sœurs au Chapitre, fit vœu de religion, revêtit l'habit et entonna elle-même le répons d'usage : *Regnum mundi.* Le couvent ayant poursuivi avec tout l'entrain d'une sainte allégresse, la mère, surprise à cette explosion mélodieuse d'une joie qu'elle ne comprenait pas, envoya un serviteur pour en apprendre le motif. Celui-ci rapporta que la Bienheureuse Yolande venait de revêtir l'habit sacré de l'Ordre. A cette annonce, la mère, toute hors d'elle-même, accourt pour enlever sa fille ; elle n'hésite pas à violer l'immunité du lieu saint. Elle en arrache Yolande ; elle la ramène au château de Vianden et la fait surveiller étroitement, Et, constance remarquable ! la jeune fille ne put être amenée par aucune violence à prendre d'autre nourriture que celle dont on use dans l'Ordre. Son corps, pas plus que son âme, ne pouvait être détaché d'observances austères qu'elle gardait de tout son pouvoir. On finit par lui arracher l'habit religieux et la vierge pudique se vit forcée de revêtir des vêtements de couleurs éclatantes. Mais pourquoi insister davantage ? Des évêques, des abbés, des prélats, des moniales d'autres Ordres et des religieux de diverses sortes se conjurèrent pour l'ébranler. Et néanmoins, trois ans durant, ils ne purent rien gagner, soit pour la rattacher à la vie du siècle, soit pour lui persuader d'embrasser un Ordre moins austère. Car elle répondait, en s'appuyant sur la parole de l'apôtre : « Je « veux demeurer ferme et immuable dans la vocation « à laquelle j'ai été appelée. » Enfin, ses parents et leurs amis, désespérant de vaincre, lui permirent de retourner au monastère de Marienthal, où, actuellement, elle montre, par ses beaux exemples, que le lustre d'aucune vertu ne lui est étranger ».

Un Frère-Prêcheur, de plus haute extraction et personnellement plus célèbre que Walter de Meysenbourg, s'était présenté au château de Vianden pendant les assauts qu'on livrait à la constance d'Yolande. C'était Albert le Grand, porteur des pleins pouvoirs du Maître Général dont il était le vicaire. La jeune fille se jeta à ses pieds, le conjurant de recevoir des vœux qui la lieraient d'une manière plus irrévocable encore. Le Bienheureux Albert s'y refuse ; puis il hésite. Enfin, l'éloquence d'une enfant a triomphé des scrupules du grand Docteur.

Yolande avait dix-huit ans quand ses parents la laissèrent libre de renouer le fil brisé de son existence religieuse. L'épilogue d'un poëme qui n'est que de l'histoire, est plus surprenante encore que son dénoûment. Le glaive évangélique guérit les blessures qu'il avait faites ; la grâce n'avait séparé que pour unir. La détermination d'Yolande exerça une influence remarquable sur toute une famille, hostile si longtemps à ses desseins. Son père, le comte Henri, après avoir fondé à Wianden un couvent de Trinitaires, prit la croix et alla mourir en Terre-Sainte. Sa mère, qui avait été jusqu'à faire mettre le feu au monastère de Marienthal pour lui ravir sa conquête, sollicite maintenant et obtient la grâce d'y prendre le voile. Elle y vécut saintement et mourut entre les bras de sa fille, devenue sa Prieure. La belle-sœur d'Yolande, veuve à la fleur de l'âge, alla s'enfermer dans un monastère de Cîteaux. Enfin, un de ses frères, prévôt de la cathédrale de Saint-Martin de Liége, se fit Dominicain.

L'épitaphe d'Yolande résume en paroles brèves, mais véridiques, l'état du monastère au temps où cette sainte fille le gouvernait. « Sous sa direction, l'Ordre vécut en sainteté. La religion et son temporel entrèrent dans une ère de prospérités croissantes. »

Avant de clore ce chapitre, élargissons nos aperçus.

Pendant les années qui suivent la mort de saint Dominique et qui correspondent au gouvernement de Jourdain de Saxe, l'institution des Sœurs-Prêcheresses prend sur le sol germanique, un essor dont la précoce et étonnante vigueur ne peut être méconnue.

Et toutefois, dans ce grand mouvement dont nous n'avons tracé qu'une imparfaite esquisse, il ne faut voir qu'un prélude. Le fruit n'est encore que dans sa fleur.

Pour arriver à une idée telle quelle de sa maturité, nous aurions pu nous contenter d'insérer la liste, incomplète toutefois, de soixante-cinq monastères qui, en moins de trois quarts de siècle, avaient couvert la superficie de la province de Teutonie, et celle des neuf monastères adjugés, en 1303, à la province de Saxe. Mais une nomenclature aride n'aurait rien dit au lecteur. Sans perdre de vue les Tables de Bernard Guidonis, nous produirons ici quelques indications propres à porter la lumière sur le caractère, sur la qualité, sur les conditions numériques d'un développement si fécond.

Restons d'abord, puisque nous y avons mis les pieds, sur le terrain de la Basse Allemagne. La liste des maisons destinées à appartenir dans la suite à la province de Saxe, offre, comme on le voit dans la haute Allemagne, des agglomérations de monastères du second Ordre, placées sous la dépendance d'un même couvent du premier Ordre. A la mention d'un de ces monastère — *monasterium Wederstense*, situé dans la *prédication* ou mouvance d'Halberstadt — on trouve accolée cette annotation : *ubi sunt sorores communiter plus quam centum* — monastère où, d'ordinaire, vivent réunies plus de cent Sœurs. Ces mots marquent une prospérité numérique facile à signaler en d'autres lieux. Une maison de Prêcheresses est tout un monde, non-seulement à cause du nombre considérable des Religieuses, mais eu égard à celui des serviteurs et servantes, des *Donnés* et Frères convers, des Religieux et chapelains, attachés, les uns au service, les autres à l'administration et à la desserte de la communauté.

Remarquons, sur cette même liste, le monastère de Magdebourg — *monasterium apud Coswick in terminis conventus Magdeburgensis.* C'est dans ce monastère que florissait, dès 1250, la Sœur Mechtilde. Poëte inspiré et écrivain mystique, elle est auteur d'un livre mêlé de vers et de prose, auquel nous avons fait plus d'un emprunt [1]. Particularité où l'on peut voir un signe de cette tendance littéraire et de ces goûts élevés que nous avions déjà reconnus aux Dominicains de la Haute Allemagne.

Il y avait, à Cologne, un monastère sous l'invocation de sainte Gertrude. Nous manquons de renseignements à son sujet ; mais nous connaissons mieux une autre maison du même diocèse. En 1252, le Maître de l'Ordre, Jean le Teutonique, avait fait choix, près de la ville de Sœst, d'un emplacement où, bientôt, s'éleva le monastère dit du Paradis. Le Bienheureux Albert le Grand prit une grande part à son érection, et fut secondé dans cette tâche par d'autres Frères-Prêcheurs. L'un d'eux, Henri d'Osthoffen, a raconté des commencements qui furent entourés d'un éclat très-vif. Ici, il faut encore s'attendre à la répétition d'épisodes, dont l'histoire d'Unterlinden avait offert les premiers exemples. Un vaillant homme, le chevalier Arnold de Widenbrugge, après avoir fait au nouveau monastère le sacrifice de son épouse, de ses filles et de tout ce qui lui appartenait, se fit lui-même Dominicain. Cet exemple fut suivi par le chevalier Gérard de Lo et par sa femme Agnès, accompagnée de ses deux filles. Adélaïde de Rotheim vint avec les siennes au monastère du Paradis. Henri de Ruden prit le parti de la vie religieuse, de concert avec sa femme et ses filles. Christine de Dortmund offrait à Dieu ses enfants avec ses maisons et ses propriétés. D'autres familles les imitèrent. « Bientôt, dit une chronique, la réputation de ces nobles Sœurs se répandit au loin, comme l'arome d'un nectar précieux ; et le nombre de celles qui manifestèrent le désir d'embrasser la même vie se mit à croître de jour en jour [1]. »

---

[1] *Das flessende Licht der Gottheit*, publié par le Père Gall Morel. Ratisbonne.

Les deux filles d'Arnold de Widenbrugge, Gertrude et Oda, étaient bénédictines. Albert le Grand, avec l'autorisation du légat apostolique, Hugues de Saint-Cher, leur permit de passer au monastère dominicain de Sœst.

Cet exemple de deux filles, de l'Institut patriarcal de saint Benoît quittant leur cloître pour embrasser une religion nouvelle, est loin d'apparaître à l'état de fait isolé. Les gerbes des fils de Jacob s'inclinaient devant celle de leur plus jeune frère. Voici, et l'on en a d'autres exemples [2], un monastère entier de l'Ordre bénédictin, qui vient se fondre dans celui de saint Dominique. L'abbaye de Neubourg, au diocèse de Worms, obtient, en 1287, du légat Jean, évêque de Tusculum, la permission de passer sous l'autorité des Frères-Prêcheurs et de suivre les Institutions de Saint-Sixte de Rome. Parmi les actes relatifs à cette translation [1], il en est un d'une éloquence qu'on ne s'attendait guère à rencontrer dans une pièce de cette nature. C'est un appel préventif de l'Abbesse, unie à sa communauté, contre des vexations qu'elle prévoit. On y trouve un exposé complet. Ces filles de saint Benoît dépeignent sous des couleurs très-vives l'état de délaissement spirituel où se trouvait leur monastère avant d'avoir connu les Frères-Prêcheurs. Les hommes auxquels était confiée cette maison désolée, n'obéissaient qu'aux vues d'un intérêt sordide. Calculant sur l'extinction successive des Religieuses, ils avaient dressé leurs plans pour profiter d'une déshérence prévue et s'emparer des biens. Maintenant, la communauté se félicite d'être remise aux mains « d'un Ordre qui prêtera à ses intérêts spirituels un concours d'autant plus sincère que, ayant suivi le Christ dans sa pauvreté, il s'est affranchi des convoitises temporelles. —O annonce tombée du ciel ! s'écrie l'Abbesse; ô parole fidèle et digne d'être accueillie avec la gratitude la plus profonde! Le légat du Saint-Siége nous unit à l'Ordre des Frères-Prêcheurs, cet Ordre composé d'hommes puissants par les œuvres et par le discours, dont le nom va

---

[1] Rodolphe de Nimègue, *Legenda venerab. domini Aberti M.*

[1] Sur la liste des provinces et couvents de l'ordre, dressée par Bernard Guidonis, figure, comme le vingt-cinquième couvent de la province romaine : *Conventus S. Benedicti de... ubi monachi facti*

---

fuerunt Prœdicatores. A Orvieto, le monastère de Saint Paul a voulu passer de l'Ordre de saint Benoît dans celui de saint Dominique, *tempore fr. Latini, cardinalis.* Ce changement a été, en 1303, confirmé par un privilége du B. Benoît IX.

[1] Archives généralices.

être invoqué sur nous, et nous relever de l'opprobre de notre viduité. Cet Ordre, nous l'avons embrassé avec l'allégresse la plus grande, et rien ne nous en séparera jusqu'à ce que, Dieu aidant. ce qui est imparfait cède la place à ce qui est parfait, quand, à l'arrivée de l'époux, nous aurons le bonheur d'aller à sa rencontre avec des lampes ardentes et d'être admises aux noces de l'Agneau. Désormais nous sommes greffées sur l'olivier vivace. Si la racine est saine, les rameaux le seront également ; si toute la masse est pure, les parcelles ne le seront pas moins. Que l'action de grâce, que l'effusion de la louange remplissent donc nos tabernacles ; que la trompette du salut résonne dans notre enceinte attristée jusqu'ici. Désormais, nous avons pour pères de nos âmes, ceux qui, dans notre amertume et dans notre détresse, nous avaient offert une assistance cherchée en vain auprès des autres hommes. Le prêtre et le lévite passaient sans nous porter secours. Pour eux, en vrais samaritains, ils répandirent à flots le vin et l'huile sur nos blessures ; pour le plus grand repos de nos consciences, ils nous chargèrent sur leurs épaules. Imitateurs véritables de Celui dont le Père est le céleste agriculteur, ils nous ont transplantées dans un champ fertile ; ils nous ont cultivées par le sarcloir de la confession, arrosées par la parole évangélique, et Dieu nous a donné l'accroissement. »

L'histoire des Sœurs, on le voit ici et autre part, est un miroir où se réfléchit celle des Frères. La vie, le mouvement, une fécondité communicative jaillissaient des entrailles de l'Ordre. L'attraction qu'il exerçait

ST ALBERT'S COLLEGE LIBRA

n'avait point d'autre cause. De là ces vocations d'élite qui surgissaient de toutes parts. « Si j'entreprenais, écrit Thomas de Champré, d'énumérer tous les exemples mémorables qu'ont donnés les vierges consacrées au Seigneur, le temps me manquerait, et non pas la matière. » Et le pieux écrivain allègue en preuve « ce grand nombre de filles de comtes et de barons qui, méprisant les noces terrestres », ont été s'enfermer avec les épouses de Jésus-Christ.

Une nouvelle source, source fort inattendue, s'ouvrit au recrutement des Sœurs Prêcheresses. Nous avons vu l'enfance dans sa première candeur, la virginité, la viduité, l'état même du mariage, fournir leur ample contingent au second Ordre. Pour rendre cette couronne plus complète, voici les pénitentes qu'une affinité secrète attire vers un corps religieux institué pour la réforme des âmes et dont l'austère discipline se prête si bien aux effusions du repentir. Sainte Madeleine, depuis le XIIIe siècle, était invoquée, comme patronne et protectrice, dans l'Ordre de saint Dominique.

A la date de 1286, la chronique des Dominicains de Colmar porte ces simples mots : « *Commissæ sunt Sorores quæ dicuntur pœnitentes* — les Sœurs appelées pénitentes furent commises aux soins des Frères » ou plutôt, en prenant le mot *commissæ* dans le sens que lui donnent généralement les actes pontificaux, ces Sœurs furent incorporées dans l'Ordre. L'appendice à la même chronique va nous faire remonter plus haut, en racontant, ainsi qu'il suit, l'histoire de ces pénitentes.

« L'Ordre de femmes qui porte le nom de repenties prit, à ce que l'on rapporte, son origine de la façon suivante. Il y avait un certain clerc nommé Rodolphe qui servait fidèlement le Seigneur. Une fois que, pour le besoin de ses affaires, il allait, de village en village, dans les environs de Worms, il trouva des prostituées demeurant dans des greniers. Etant arrivé auprès d'elles, l'esprit du Seigneur s'empara de lui, et, ayant pris un bâton, il voulut en frapper les prostituées. Mais celles-ci lui dirent : « Seigneur, « nous sommes bien pauvres, et n'avons aucun « moyen de gagner notre vie ; donnez-nous seu« lement le pain et l'eau, et nous ferons votre vo« lonté en toutes choses. » Ayant entendu ces paroles, il les mena dans la ville, loua pour elles une maison, les y enferma étroitement, et leur procura, autant qu'il put, l'entretien nécessaire. Il prit aussi à gages un valet qui, journellement, allait en ville, mendier du pain pour elles. Ayant pitié de ces femmes, d'autres personnes vinrent à leur aide, leur fournirent abondamment de quoi vivre, et recommandèrent de toutes façons la conduite de Rodolphe. Celui-ci, voyant que son œuvre était généralement approuvée, se rendit dans plusieurs villes, y réunit les prostituées et pourvut à leur besoin de la même manière. Rodolphe donna à ces femmes un habit religieux, et les désigna en latin sous le nom de pénitentes, en allemand sous celui de *ruwerin*. Leur vêtement consistait en une robe blanche, un long scapulaire, un long manteau blanc de lin et un voile de lin blanc. Rodolphe se rendit auprès du pape, qui soumit ces femmes à son autorité. Il demanda également une confirmation régulière de son Ordre. Ces femmes pouvaient, selon leurs besoins, sortir de leur monastère et faire leurs confessions à qui elles voulaient, soit aux chapelains de leurs maisons, soit aux curés, soit aux chanoines et aux moines noirs, soit aux moines blancs et aux Frères-Mineurs, soit aux Prêcheurs. Mais celles qui se mirent sous la direction des Prêcheurs gagnèrent le plus en religion, en richesses et en honneur. En l'année 1288, le seigneur Jean de Tusculum, légat en Allemagne, supprima la charge de Maître des repenties et plaça ces femmes sous l'autorité du Frère Hermann, provincial de l'Ordre des Prêcheurs. »

Le nom que les diplômes pontificaux donnent à ces repenties est celui d'*Ordre des Sœurs pénitentes de Sainte-Madeleine*. A l'origine, leurs monastères avaient fleuri par la discipline et par le nombre. Mais les lettres apostoliques adressées au Provincial Hermann de Minden montrent que l'esprit de schisme et de division avait, avec le relâchement, sa conséquence naturelle, remplacé la régularité première. Si l'on en juge par les instructions d'Hermann à ses religieux [1], la mission réformatrice qui leur était imposée fut accomplie avec autant de délicatesse que de fermeté. Le chroniqueur vient de nous apprendre que ce fut avec succès : les Sœurs qui passèrent sous l'obédience de l'Ordre prospérèrent en tous points.

Les indications très-sommaires et très-incomplètes qu'on vient de lire, ont trait à la qualité plutôt qu'au nombre. Un retour vers la haute Allemagne est le moyen le plus propre à nous éclairer sur cet autre signe de prospérité. Strasbourg, disions-nous, possédait dès l'époque d'Innocent IV, c'est-à-dire bien peu d'années après la mort du bienheureux Jourdain de Saxe, sept monastères de Sœurs. Fribourg en voyait fonder trois avant la fin du XIIIe siècle. Non loin de Colmar, des Dominicaines, établies depuis longtemps à Katzenthal, se transportent, en 1289, à Ammerschwir, y bâtissent un couvent; puis l'abandonnent et viennent, en 1313, se placer, dans l'intérieur de la ville, tout proche de leurs Sœurs d'Unterlinden. Des Sœurs de Suntheim, également de fondation très-ancienne, se transportent à Guebwiler et érigent une maison digne de son nom, le monastère d'Engelporthen ou portiques des Anges. Dès 1257, les Sœurs de Syl, dont nous avons parlé, quittaient leur désert pour se mettre à l'abri derrière les murs de Schlestadt. Qu'on jette un regard sur une carte, et l'on se rendra compte de l'espace relativement étroit où s'échelonnaient tous ces couvents. La Suisse, de son côté, voyait l'agglomération des monastères dominicains s'accroître rapidement. Enfin, le cours du Mein, celui de la Moselle et surtout le bassin du Danube offraient les spectacles d'une fécondité non moins merveilleuse. La *prédication* d'Esslingen renferme six monastères ; celle de Ratisbonne et celle de Vürtzbourg, trois chacune ; celle de Trèves, celle d'Augsbourg, celle de Nuremberg, deux chacune, sans parler d'autres groupes semblables, existant, comme nous l'avons indiqué, dans le reste de l'Allemagne, et cela eu moins de trois quarts de siècle, c'est-à-dire à partir de 1232, date d'érection du premier couvent de Prêcheresses sur le sol germanique[1].

---

[1] Archives généralices.

---

[1] Nous aurons achevé de mettre le lecteur au courant de l'état du second Ordre en empruntant à la *Notitia Ordinis* de Bernard Guidonis, les chiffres suivants. En 1303 la Pologne avait trois maisons de Sœurs ; la Bohême, six ; la Dacie, deux. Chose singulière, la Grande-Bretagne, si riche en couvents d'hommes, n'offre pas un seul monastère de femmes, du moins sur la liste précitée.

CHAPITRE XXVIII.

LES DOMINICAINES EN ALLEMAGNE. — VIE INTÉRIEURE.

I.

L'histoire intime des Dominicaines de la haute Allemagne fait qu'on pense, malgré soi, à ce texte de l'Écriture où, parlant du sentier des justes, l'Esprit-Saint le compare à une traînée lumineuse dont la clarté augmente jusqu'au jour parfait [1].

Mais, entre le point de départ et le terme d'arrivée, il y a bien des degrés. D'un coup d'aile de son génie, Albert le Grand va nous transporter à travers ces espaces de la pensée. Quelques mots lui suffiront.

« Parmi ceux, dit-il, qui s'élèvent à la connaissance de Dieu, les uns se trouvent dans les conditions ordinaires de la vie présente ; les autres dépassent ces conditions ; d'autres, s'élevant davantage, connaissent Dieu d'une manière qui confine à la vision béatifique ; d'autres enfin jouissent dans la patrie de la plénitude de cette vision [2]. »

---

[1] Prov. IV. 18.

[2] *Super Missus.*, Quæst. 62.

Toute l'histoire que nous entreprenons d'évoquer se trouve contenue dans ces simples paroles. C'est une traînée de lumière : elle offre tous les degrés marqués par Albert le Grand. Nous prendrons cette voie des justes à son point de départ; nous la suivrons dans ses élévations.

Mais avant tout, qu'est-elle en elle-même et indépendamment de ses divers degrés ? Qu'est-ce que cette vie spirituelle dont il est tant question et qu'on appelle également du nom de vie intérieure ? Est-ce un vain rêve ? est-ce une réalité ? Sans cesser de suivre pas à pas Albert le Grand qui va nous être d'un grand secours, produisons une page toute brillante de saint Augustin, insérée dans l'œuvre du pieux et docte Frère-Prêcheur.

« Le bien de l'âme, c'est Dieu, avec les effluves de sa douceur. Le bien de la chair, c'est le monde, avec ses attraits pour l'âme. Mais le monde est extérieur ; Dieu est intérieur. Rien n'est plus intérieur que Dieu, rien n'est plus présent que Dieu. Il est intérieur à toutes choses, car toutes choses sont en lui ; il est extérieur à toutes choses, car il est au-dessus de toutes choses. Lorsque, tournant le dos au monde, nous nous dirigeons vers Dieu, et que nous prétendons monter des bas fonds des choses créées vers les choses incréées, il nous faut passer par nous-mêmes. Monter vers Dieu, c'est entrer en soi-même, et, non-seulement c'est entrer en soi-même, mais c'est, sans sortir de soi-même, s'élever d'une manière ineffable au-dessus de soi-même. Celui, en effet, qui entre en lui-même et qui passe par son intérieur pour s'élever au-dessus de lui-même, celui-là s'élève véritablement vers Dieu. Recueillons donc notre cœur pour le fermer aux distractions du monde et rappelons-le aux joies intérieures. Et si nous ne pouvons maîtriser entièrement notre cœur, du moins préservons-le des pensées illicites et vaines, afin que, de temps à autre, nous puissions le fixer dans la lumière de la divine contemplation. Car le repos de notre cœur, c'est de sentir ses désirs fixés en Dieu sous la loi du divin amour; car la vie de notre cœur, c'est de contempler son Dieu, et de se repaître suavement dans cette contemplation. »

Cependant, cette vie spirituelle et cette vie intérieure est le partage d'un petit nombre d'âmes. Albert le Grand le déplore ; il pousse à un état de vie où l'âme et non la chair pourra exercer ses légitimes prérogatives.

« Dans le temps présent, dit-il, l'âme exerce certaines opérations résultant de ses propriétés naturellement acquises, et certaines opérations résultant de ses propriétés gratuites. D'ordinaire, les opérations qui résultent des qualités naturelles sont fortes, évidentes et multipliées. Au contraire, les opérations selon la grâce sont débiles, rares, pauvres et peu manifestes. Or, il est inconvenant que l'âme, substance rationnelle, ayant des opérations, les unes plus nobles et les autres moins nobles, exerce avec évidence, excellence et fréquence, les moins nobles, et n'exerce pas plutôt, avec évidence et excellence, les plus nobles. Il faut conséquemment qu'il y ait un autre état de l'âme, où les opérations les plus nobles deviendront excellentes, et évidentes dans le but de concourir à sa perfection et où les propriétés naturelles seront comme assoupies, inertes et sans action. »

Après avoir lu ces lignes, se demandera-t-on ce qu'est la vie religieuse, et pourquoi on élève encore des couvents?

II.

Dans cette vie religieuse, il y a bien des choses à considérer. Il y a le moyen et il y a la fin; il y a l'écorce et il y a la moelle; il y a la vie régulière et il y a la vie spirituelle. La vie spirituelle, elle-même, a, nous l'avons dit, ses degrés. L'ordre que nous allons suivre, comme le plus favorable au classement des faits, se résumera dans ces trois mots: l'observance ou le côté matériel de la vie claustrale, la pratique des vertus, et l'effusion des grâces.

L'observance offre des aspects très-multiples. Donnons-lui d'abord un coup d'œil d'ensemble.

Dans de nombreuses lettres, adressées aux Dominicaines d'Allemagne, Innocent IV, faisant allusion à leur stricte clôture, aime à les représenter comme retranchées dernière les murs de la citadelle claustrale — *corpore inclusæ in castris claustralibus*. Hugues de Saint-Cher, à son tour, compare la religion à un château fort [1]. Il en décrit les défenses et les ressources en des termes qui sont tout à fait de son temps. On voit la forteresse féodale, dominant sur une éminence, ceinte de murs, entourée de fossés, garnie de créneaux et flanquée de tours. Des sentinelles font le guet ; la garnison est abondamment fournie d'armes et de machines défensives; des citernes d'eau vive ont été ménagées à l'intérieur du château.

Mais si la surveillance se relâche, si les armes se détériorent, si la garnison s'endort, si elle laisse combler les fossés et escalader les murs, la force de la citadelle n'aura fait que tourner à la confusion de ses habitants.

Image d'un état qui offre à l'âme désireuse de s'élever, la voie la plus sûre, la mieux tracée, une richesse incomparable de moyens. Mais tous ces avantages veulent être pris au sérieux. Une situation privilégiée requiert un effort généreux. Autant de moyens offerts à l'âme religieuse, autant de vertus qu'elle est appelée à pratiquer. Si l'on considère ces moyens, réunis dans leur ensemble, la vertu nécessaire sera la fidélité, ou l'attachement aux institutions claustrales : fidélité des supérieurs à les conserver; fidélité des inférieurs à s'y conformer.

Cette fidélité nécessaire régnait aux Unterlinden. On a parlé précédemment du zèle des Prieures à maintenir intact le dépôt de l'observance régulière. En consacrant tout un chapitre au gouvernement de ces premières supérieures, l'historiograple du monastère ne fait qu'acquitter le tribut d'une juste gratitude. En effet, sans l'exacte vigilance de ses devancières dans la direction de la communauté, l'auteur de cette histoire, Catherine de Guebwiler, n'aurait pu, en louant dans le passé « la rigueur de la discipline et la ferveur de la sainte religion », ajouter que ces biens, grâces à Dieu, s'étaient conservés jusqu'au moment où elle écrivait : *usque hodie, Domino adjuvante, conservantur.*

---

[1] A propos de ce texte du Ps. LXX : *Esto mihi in locum munitum*.

Au cours de ses récits, l'historiographe rencontre plus d'une fois l'occasion de confirmer un énoncé général par des exemples particuliers. Empruntons-lui ce portrait, rapidement crayonné, de la Prieure Helwige de Wigenheim : « Elle remplit tout le monastère de l'odeur de ses vertus. Par la suavité de sa conversation, elle fut, au milieu des Sœurs, comme une rose embaumée du paradis. Elle eut un soin extrême de tout ce qui pouvait intéresser la discipline et l'observance religieuses. Avec une indéclinable fermeté, elle veilla à l'observation de tous les points de la vie régulière, sans en laisser passer un iota. Elle mérita d'être considérée comme une insigne et parfaite conservatrice de l'Ordre, conformément aux institutions de son Père Dominique. »

Mais qu'auraient pu les Prieures sans le concours des filles généreuses qui, « renfermées corporellement dans la citadelle claustrale », ainsi que s'exprime le Pontife romain, servaient cependant le Seigneur avec toute la liberté des enfants de Dieu : *mente tamen libera Domino famulantes*? Parlant de

Berthe de Rouffach « qui non-seulement marchait mais courait, mais volait dans la voie des commandements divins », le livre des *Vies des Sœurs* ajoute : « Les travaux de l'Ordre, le poids de la Règle et des Constitutions étaient pour elle, non-seulement légers mais délectables, mais un objet de séduction. » Et le même livre représente cette Sœur bienheureuse comme une colonne au milieu des Religieuses anciennes, lesquelles, « par leur zèle, par leurs constants efforts, par leurs conseils et leurs exemples, contribuèrent à la solidité et à l'éclat » de l'édifice spirituel d'Unterlinden. Marguerite de Brysach était de ce nombre. Quoique simple Religieuse, elle mérita, elle aussi, d'être appelée « une forte colonne de Dieu » — *fortis Dei columna*, — un exemplaire resplendissant de la perfection religieuse, une conservatrice et zélatrice singulière de l'observance régulière. Elle ne se lassa point de se poser comme un mur pour la maison du Seigneur ; elle s'élevait avec force contre les Sœurs de ce monastère, en reprenant leurs transgressions et leurs négligences, en les avertissant et en les proclamant incessamment au Chapitre, en prenant, en un mot, tous les moyens à sa portée, de veiller à l'intégrité et au maintien de la sainte religion, que la main du Seigneur avait sans aucun doute implantée dans ces lieux. »

La Sœur Gertrude de Colmar avait pu, à l'heure de la mort, faire avec assurance cette déclaration : « Il y a trois choses qui, dans le cours de ma vie, ne m'ont jamais causé un instant de lassitude ou d'ennui : savoir, l'assistance au chœur, l'oraison et les œuvres communes. » Cette Sœur, qui s'était signalée, jusqu'à la vieillesse la plus avancée, par ses bons et utiles services, fut, vers la fin, chargée de l'office de Zélatrice. « Elle s'en acquitta religieusement et avec tout le courage voulu. Elle reprenait, avertissait à temps et à contre-temps; elle s'élevait, avec le zèle de Dieu, contre toutes les négligences des Sœurs et contre les infractions à la Règle et aux Constitutions...... Ni la crainte, ni l'amour ne la firent dévier de son devoir de proclamer les Sœurs. On rapporte qu'un jour, et dans un seul Chapitre, elle en reprit énergiquement une vingtaine. »

Nous nous retrouvons en présence d'une Institution que l'histoire des Frères nous avait fait connaître. A l'occasion du *Chapitre des coulpes*, Catherine de Guebwiler raconte le trait d'une jeune Religieuse qui, un jour, en avait essuyé les rigueurs. Tombée dans la tristesse, elle se rendit à l'église et se prosterna dans l'oraison. S'étant légèrement assoupie, elle aperçut en songe sa tante morte depuis peu — le récit semble indiquer qu'il est ici question de Gertrude de Colmar. — Celle-ci, revêtue de la chape et du voile, tenait d'une main un cierge, et de l'autre un fil, et elle dit à la jeune Sœur : « Lève les yeux et regarde. » Et la jeune Religieuse vit que le fil était immédiatement réduit en cendre. La Sœur défunte recommença cette opération jusqu'à ce que le fil eût été entièrement consumé et, alors, elle dit : « De même que ce fil, rapproché de la lumière, a été instantanément consumé, ainsi en est-il des fautes et des transgressions que le regard de Dieu n'aperçoit plus, dès qu'elles ont été exposées au feu, c'est-à-dire à la correction du Chapitre. C'est pourquoi, ne t'afflige pas, quand, à l'avenir, tu seras reprise et corrigée. »

III.

L'observance est basée sur les rapports de l'âme avec le corps. Sorte de culte extérieur, elle suppose et tend à favoriser un culte intérieur. C'est un choix de moyens, proportionné au but de la vie religieuse, but qui est et qui ne peut être que la perfection de la vie spirituelle [1]. C'est un canal et un endiguement: canal qui s'ouvre aux aspirations les plus élevées de l'âme, endiguement qui leur imprime un cours plus régulier, plus rapide et plus fort. Elle correspond, dans ses éléments très-multiples, aux degrés que l'âme est appelée à parcourir. Pour élever celle-ci dans la voie lumineuse qui conduit au jour parfait de la patrie, Albert le Grand lui demande un triple effort. Il le désigne par ces mots: *depuratio, in se collectio, elevatio* — l'âme doit se purifier, se recueillir, s'élever. Tel est aussi le tracé de l'observance monastique. Nous n'avons pas à la décrire dans ses détails; elle est connue par celle des Frères. Il nous suffira de résumer ses prescriptions sous trois chefs: la pénitence *depuratio;* — le silence et le recueillement, *in se collectio ;* — les exercices de la prière, *elevatio.* On va voir comment, au monastère de Colmar, que nous continuerons à étudier comme un type, la lettre était vivifiée par l'esprit, et comment la vie spirituelle remplissait à pleins bords le vase ou le canal de la vie régulière.

---

[1] Voir tout le chap. VII du t. I.

L'âme doit se purifier. La vertu de pénitence a pour objet, dit saint Thomas, la destruction du péché. Le péché, même remis quant à la faute, même expié quant à la peine, a laissé dans l'âme, même innocente, des traces, un désordre évident. L'ordre, c'est-à-dire l'empire de l'âme sur le corps, ne pourra être rétabli que de haute lutte. Saint Augustin, cité de nouveau par le Bienheureux Albert, le montre bien, quand il dit : « L'âme est unie au corps par certaines affections et par une sorte d'amitié. *Personne ne hait sa chair,* dit saint Paul. L'âme lui est associée, et bien que cette société lui soit un fardeau, elle aime son corps, elle aime sa prison, et ainsi elle ne peut arriver à la liberté. La douleur du corps l'affecte profondément, et elle, qui ne peut mourir, redoute sa destruction. Elle appréhende ce qui lui porte atteinte, elle qui, par sa nature, ne peut subir aucune atteinte. Elle se repaît du spectacle qui s'offre à ses yeux ; elle se délecte dans les sons, elle prend plaisir à respirer les parfums, elle se restaure dans les festins abondants, et, bien qu'elle-même ne fasse aucun usage de toutes ces choses, toutefois elle s'afflige quand ces choses lui sont enlevées.

Ainsi, les organes qui devraient servir veulent au contraire être servis. Les filles de saint Dominique savaient sevrer leur corps et réduire ses besoins.

D'une noble et opulente demeure, où elle était dame et maîtresse, Adélaïde de Rheinfelden avait passé au monastère de Colmar, à une époque de détresse et de privations. « Elle était très-patiente, dit l'histoire ; elle mettait sa joie dans la pauvreté commune, et elle en rendait grâces à Dieu comme d'un gain. Jamais, à aucune époque de sa vie, qu'elle fût bien portante ou malade, on ne l'entendit élever une réclamation touchant la nourriture, le vêtement, le coucher et les autres choses nécessaires. Cependant, par suite de son éducation dans le siècle ou de ses infirmités, il lui arrivait bien souvent de ne pouvoir toucher aux mets servis à ses Sœurs... Elle ne savait désirer qu'une chose, et ce désir unique était d'une inexprimable ardeur : s'unir à son Dieu, faire ce qui pouvait lui être agréable, s'attacher à lui seul. De là ce mépris pour son corps, qu'elle traitait comme l'herbe flétrie et foulée sous les pieds des passants. Conduite par l'esprit de Dieu et exerçant sur les choses de la chair un libre empire, elle s'attachait à préserver sa conscience des moindres taches. Aussi le Seigneur lui accordait-il des consolations spirituelles très-amples et très-nombreuses. »

Hedwige de Guebwiler était sans pitié pour son corps. Comme plusieurs de ses Sœurs, comme, par exemple, Marguerite de Brysach et Agnès d'Ochsenstein, elle s'abstenait au réfectoire de toucher au second plat ou pitance — *pictantia,* — composé d'ordinaire d'œufs ou de poisson. Elle se contentait de la portion de légumes — *pulmentum* — qu'on servait la première. Pendant quarante ans, elle observa sans dispenses l'abstinence perpétuelle de l'Ordre et ses jeûnes si fréquents. Une fois, par exception, l'obéissance lui fit une loi de manger de la chair. Ce fut à l'occasion d'une grave infirmité; mais, pendant les dix-sept dernières années de sa vie, bien qu'atteinte souvent de maladies aiguës et ordinairement mal portante, elle obtint de ne plus user de ce soulagement. Berthe de Rouffach, sexagénaire et paralytique, observait, sur son lit de douleur, l'austère régime des Religieuses valides. Marguerite de Brysach, quelle qu'eût été sa soif, ne buvait que trois fois par jour et en très-petite quantité. Elle assaisonnait ses aliments avec de la cendre ou du verjus, ou bien elle y mêlait secrètement des restes tombés de la bouche d'une Sœur dont elle était l'infirmière, « afin, dit la chronique, que la nourriture fût pour elle un objet rebutant, plutôt qu'agréable à la sensualité ». Pendant sa longue vie, elle s'abstint de goûter aux raisins et autres fruits et généralement à toute substance capable de flatter son palais. Agnès d'Ochsenstein s'imposait des privations du même genre. Elle ne mangeait ni pommes, ni noix, ni aucun fruit. Elle s'était fait autoriser à substituer un pain d'orge, dur et grossier, au pain de froment dont la communauté se nourrissait.

Au XIII^e siècle — nous avons déjà eu l'occasion d'en fournir un exemple — les interprètes des Écritures comparaient la pénitence à une lyre, dont toutes les cordes sont également tendues, afin de faire monter vers le Seigneur une mélodie qui lui soit agréable — *confitebor tibi, Domine, in cithara.* Hugues de Saint-Cher remarque judicieusement[1] que les cordes ne doivent être ni trop tendues, ni trop lâches. Dans le premier cas, elles se brisent ; dans le second, elles ne rendent aucun son. Mais, cette condition posée, il veut que, par leur égale tension, toutes les cordes concourent à l'harmonie. « De même, dit-il, que les cordes de la lyre résonnent à l'unisson, ainsi, n'est-ce pas seulement par rapport au goût que la sensualité doit être combattue, mais par rapport à la langue, mais par rapport aux yeux, mais par rapport à l'ouïe, à l'odorat, au toucher, mais par rapport à tous les membres. En effet, lorsque saint Paul dit : *Faites de vos membres des instruments de justice pour votre sanctification*, il ne désigne pas tel ou tel membre, tel ou tel organe, mais les membres en général. »

Cependant, c'est chose rare qu'un instrument bien accordé. L'harmonie sans aucune dissonance est à peine de la terre ; elle se nomme la sainteté ; au cours de la vie présente on ne peut guère que s'approcher d'un terme qui s'enfuit. Humbles mais généreuses, les filles du monastère de Saint-Jean-Baptiste se considéraient sans doute comme bien éloignées du but, mais non comme dispensées d'y prétendre. Plusieurs d'entre elles sont plus particulièrement signalées pour leur constance à tendre les cordes de leurs lyres. Elles soumettaient, pour ainsi dire, toutes les fibres de leur être à la dure loi de la mortification.

---

[1] In Psalm. XXII et XLII.

Après les matines et les oraisons prolongées des nuits d'hiver, Marguerite de Brysach s'interdisait l'approche du feu ; pendant l'été, elle ne recherchait jamais la fraîcheur. Les dimanches et fêtes, elle ne quittait point l'église ; en revanche, pendant la semaine, elle prenait part, avec la même assiduité, aux travaux du *laborerium* on ouvroir commun. Là, pendant quarante années, on ne la vit jamais chercher un appui contre un mur ou contre les dossiers des bancs. Certaines Sœurs trouvaient le moyen de changer en affliction leur très-court sommeil. Herburge de Herkenheim dormait sur douze pierres, inégales en grosseur, rassemblées en l'honneur des douze apôtres. Pareillement, le lit de Marguerite de Brysach était composé de pierres industrieusement rapprochées et couvertes d'une simple natte.

« On voit des gens, dit Guillaume Perault[1], s'imaginer qu'on peut, avec un seul grain de myrrhe, prévenir la corruption des corps. » Loin de tomber sous cette critique, les habitantes d'Unterlinden usaient de la myrrhe avec une profusion toute royale. Non contentes de soumettre la sensualité à un régime de privations, elles étaient ingénieuses à lui trouver des contrepoids afflictifs. On eût dit que les créatures les plus gracieuses s'appliquaient, à force de tourments, à effacer tout ce qu'il y avait en elles de charme natif et d'inconsciente poésie. Agnès d'Ochsenstein portait sur sa poitrine une sorte de cuirasse composée de lames tranchantes dont les intervalles étaient garnies de pointes acérées. Une chaîne de fer ceignait ses reins ; une grosse corde à nœuds, s'enroulant autour de sa taille, complétait cette triple armure. Anna de Wineck portait un cilice, une chaîne de fer et une corde semblable à celle d'Agnès d'Ochsenstein. Sans se tenir pour satisfaite des plaies engendrées par ces instruments de souffrance, elle s'infligeait chaque nuit des disciplines sanglantes, d'ordinaire avec une chaîne de fer, quelquefois avec des lanières à gros nœuds. « Pour l'amour du Sauveur » Adélaide d'Epfig porta, pendant treize ans, une chaîne de fer. On voit, par le *Prologue* des *Vies des Sœurs*, que ces œuvres d'immolation s'étaient généralisées ; et pourtant, dans les biographies qu'elle consacre à telle ou à telle Sœur, Catherine de Guebwiler ne se fait pas faute de signaler, comme plus dignes de mémoire, certains traits d'austérité. Les disciplines de Gertrude de Colmar durent sans doute l'emporter sur celles du commun des Sœurs, puisqu'elles sont l'objet d'une mention spéciale. Aux premiers symptômes d'un refroidissement dans la prière, Gertrude de Gisberg cherchait un endroit écarté, et là, elle se frappait avec des verges, jusqu'à ce que, ayant fait violence au cœur de Dieu, elle sentît son corps et son âme ranimés par les écoulements de la divine consolation. L'humble et sublime Adélaïde de Sigolsheim, qui, après s'être dépouillée de ses biens en faveur du monastère, avait refusé, comme trop au-dessus d'elle, le rang de Sœur converse, et gardait celui de simple servante, se flagellait tous les jours avec des épines. Son corps ne formait qu'une plaie ; on retrouva après sa mort les instruments ensanglantés d'une si terrible pénitence. Parfois les Sœurs s'entr'aidaient dans ces combats contre la chair. A propos d'un incident particulier, la chronique semble rapporter, comme une chose commune, qu'Eligente de Soulzmatt avait asssocié une Sœur au secret de ses macérations. Toutes les nuits, à la suite des Matines, elles se rendaient l'une et l'autre au Chapitre pour se donner réciproquement la discipline.

---

[1] Serm. in Epiph.

IV.

« Se sachant invités à la cène de l'éternité, les saints, dit Guillaume Perault, évitent, au matin de la vie présente, de se nourrir indiscrètement. » Cependant ils ne se contentent pas de placer leurs sens et leurs organes sous la loi d'une stricte sobriété ; ils se disposent, par le recueillement, aux avant-goûts du céleste festin. C'est le second degré marqué par Albert le Grand : *in se collectio.*

Parlant du régime dur et austère que s'était imposé la très-douce Herburge de Herkenheim, les *Vies des Sœurs* le motivent en ces termes : « Autant que la fragilité humaine le comportait, elle s'abstint, non-seulement des choses illicites, mais des choses permises. C'était afin que son âme passât toute en Dieu.... » Et l'historiographe d'ajouter : « Elle s'appliqua assidûment à réprimer les pensées vaines et oiseuses, voulant conserver un intérieur limpide et pur.... Aussi, Dieu, bon et fidèle, lui révélait-il des secrets cachés aux sages et aux prudents. »

Il y a un silence intérieur, une paix des puissances de l'âme. La Sœur Herburge vient d'en offrir l'exemple. Mais ce silence intérieur ne s'achète qu'au prix du silence des lèvres, « fondement principal, dit Catherine de Guebwiler, et ornement de la sainte religion ». La plume délicate de la vénérable Sœur n'a pu manquer de représenter sous des traits aimables les héroïnes d'une pratique nécessaire à la sanctification de l'âme religieuse, et source, pour les communautés, d'avantages que l'historiographe est heureuse de pouvoir résumer en ces mots: « Grâce au frein mis aux langues, une grande paix, l'union des cœurs, la charité, ce lien de toute perfection, régnaient parmi les Sœurs. »

Et voici quelques exemples apportés à l'appui.

Adélaïde d'Epfig était « la personne la plus retenue, la plus discrète, la plus maîtresse de sa langue qu'on ait connue. Non-seulement elle observait fidèlement le silence selon les temps et selon les lieux ; mais si on lui adressait quelque propos blessant, elle se taisait; lorsqu'on l'offensait, elle ne répondait pas. »

Anna de Wineck avait été très-fidèle à cette salutaire observance. « On ne se souvenait pas qu'elle l'eût mais enfreinte. Cependant ayant souffert d'une diminution dans la lumière qui l'éclairait intérieurement, elle s'imposa un silence dorénavant plus strict, et, comme si elle n'avait eu ni bouche pour parler ni oreilles pour entendre, livrant d'ailleurs à tous ses sens des combats continus, elle fit si bien que de nouvelles lumières et de nouvelles consolations inondèrent son intelligence et son cœur. »

Adélaïde de Rheinfelden s'étudait avec grand soin à ne rien dire qui pût blesser la délicatesse de sa conscience. Dans le monde, comme elle l'avouait elle-même, elle n'avait jamais proféré une parole de dissimulation. En religion elle s'entretenait de Dieu et avec Dieu ; rarement, elle ouvrait la bouche pour un autre motif. Malade, elle se surveillait avec le même scrupule. Si Complies avaient sonné, elle s'interdisait de réclamer, des Sœurs infirmières, les choses les plus indispensables, préférant souffrir la privation, plutôt que de troubler par un mot le silence plus solennel de la nuit. »

Mechtilde de Wintzenhein, délicate enfant, qui, comme tant d'autres, s'était développée à l'ombre des cloîtres d'Unterlinden, est signalée pour son observance stricte de la Règle et pour son esprit d'austérité. Son amour du silence était à toute épreuve. Une fois, cependant, apercevant, à l'issue des matines, les premières lueurs de l'aurore, elle s'oublia jusqu'à dire : « Voici le jour ! » Ce fut la grande faute de sa vie ; elle la pleura longtemps.

Nous l'avons donné à entendre : le silence et la solitude veulent, comme toutes les autres formes de la vie claustrale, être appréciés, non pour ce qu'ils sont en eux-mêmes, mais à cause de leur but et pour leurs résultats. Tout isolement n'est pas un bien. L'Écriture en a prononcé l'arrêt, quand elle a dit : « *Væ soli!* malheur à qui est seul ! » Autre, en effet, est la condition du reclus de la justice humaine, avec les dispositions exaspérées qu'on peut lui supposer, autre est celle de l'âme religieuse, volontairement vouée à un esclavage dont elle bénit les chaînes, parce qu'elle en connaît les bienfaits. Pour cette âme, la solitude est vivante et le silence plein de discours. — *Je la conduirai dans la solitude,* dit le Seigneur, *et je parlerai à son cœur* ; — pour cette âme, le désert a des brises bienfaisantes, de frais ombrages, des sources qui désaltèrent, une manne qui réconforte. Déjà elle ne voit, n'entend, ne parle plus comme elle voyait naguère, entendait et parlait ; mais, par le perfectionnement de ses sens intérieurs, elle est devenue capable de *converser avec le ciel.* « Il n'appartient qu'à l'âme contemplative, dit Guillaume Perault, d'entendre la parole intérieure, car cette parole, pour être perçue, demande un grand apaisement. *Il est bon,* dit-il ailleurs avec Jérémie, *d'attendre silencieusement le salutaire de Dieu* ; et il ajoute : Le Fils est le Verbe, la parole éternelle du Père. Pour qu'il daigne se manifester, il faut qu'on prête l'oreille. Quand il n'y a point d'auditeurs, dit l'Ecclésiastique, la parole cesse de se faire entendre [1]. »

Le langage ascétique a des mots pleins de justesse. De ce nombre est le terme de recueillement. Le recueillement est le résultat du silence ; il est opposé à la dissipation, épanchement excessif dans les choses extérieures. A ce grand culte du silence qui régnait au monastère de Colmar, faut-il s'étonner de voir ses habitantes *recueillir* avec tant d'abondance ? Voici un trait nouveau concernant Marguerite de Brysach, et qui peut servir à peindre bien d'autres de ses compagnes. Après avoir loué son attachement au silence, la chronique montre les fruits de cette fidélité scrupuleuse. « Cette Sœur bienheureuse, dit-elle, était incessamment absorbée dans la contemplation des choses divines, bien que l'obéissance l'appliquât sans trêve à des occupations extérieures. Elle avait tellement captivé, sous l'influence de la grâce, ses sens extérieurs et ses sens intérieurs que, jamais dans le cours de sa vie, elle ne les laissa sciemment s'égarer en des pensées multiples et inutiles. »

---

[1] Summ. de Virtut. et Vitiis.

Veut-on, de ce silence intérieur, de cet apaisement de l'âme, de cette conversation toute céleste, une image plus gracieuse et plus saisissante? Le cœur de Gisèle est représenté comme « un vase très-pur où l'Esprit-Saint avait établi sa demeure », et là-dessus l'histoire ajoute : « Cet Esprit de toute consolation remplissait de ses splendeurs et enivrait de ses délices l'âme choisie de Gisèle. Aucune pensée, aucune préoccupation ne pouvaient la distraire du souvenir des miséricordes divines, auxquelles elle se rattachait uniquement et de toutes les forces de sa volonté.

« Un jour que, pendant le temps consacré aux œuvres manuelles, elle était avec les autres Sœurs à l'ouvroir commun, elle sentit soudain comme un assaut de douceur spirituelle et de jubilation toute intime. Ne pouvant se contenir, elle laissa éclater les transports de sa joie. « Oh ! qu'il fait bon, disait-elle, « qu'il fait bon avec mon Dieu ! qu'il fait bon avec « mon Sauveur ! Il me semble être en paradis, au « milieu des chœurs angéliques. » Et ainsi, le Seigneur qui, dans sa bénignité, ne prive pas de ses biens les âmes innocentes, l'avait abreuvée, jusqu'à l'ivresse, au torrent de ses voluptés. Les Sœurs lui ayant demandé si, parfois, son esprit s'égarait dans la prière, elle répondit : « Je n'ai pas le « temps de me livrer à des pensées oiseuses. Mon « âme, toute pénétrée, toute illuminée, toute jubi- « lante de la mémoire des bienfaits divins, ne peut « parvenir à s'en rassasier. Si parfois des pen- « sées étrangères s'approchent de mon esprit, par « la grâce de mon Sauveur, elles sont vite écar- « tées. »

V.

Nous nous sommes insensiblement rapprochés de la troisième condition requise par le Bienheureux Albert. Les degrés indiqués étaient, on peut s'en souvenir, la purification, le recueillement, l'élévation — *depuratio, in se collectio, elevatio.* Les faits ont été d'accord avec la doctrine pour démontrer que, au prix du détachement des choses sensibles, l'âme a pu se recueillir en elle-même, et déjà, de cet intérieur qui n'est qu'un lieu de passage, s'élever pour monter jusqu'à Dieu [1].

Ici, Albert le Grand remarque que l'élévation se réalise, d'une part, par l'effort de la créature ; de l'autre, par le secours de la grâce qui soulève et de Dieu qui attire : *natura conante, gratia sublevante, Deo attrahente.*

L'effort est nécessaire. « Ceux-là le savent, écrit un Dominicain du temps, peu connu et très-digne de l'être [2], ceux-là le savent qui se sont sérieusement appliqués à élever leurs cœurs. Car le cœur, par son poids, tend aux choses d'en bas, et il ne peut longtemps se maintenir dans une sphère supérieure. » Observation, hélas! trop fondée. Aussi, pour atteindre son but, l'effort s'est-il multiplié : d'abord, il a dû s'en prendre aux obstacles ; il l'a fait dans les deux premiers degrés — *depuratio, in se collectio.* — Maintenant, il s'élève, et c'est principalement par la prière et la contemplation. En ces choses, les Institutions des Sœurs étaient identiques à celles des Frères. Deux voies s'ouvraient à leur piété : celle de la divine psalmodie et celle de la contemplation silencieuse. La distribution des heures de l'Office, soit de nuit soit de jour, était la même pour les deux branches de l'Ordre. De part et d'autre, aussi, Complies et Matines étaient suivis d'un temps consacré à l'oraison !

---

[1] *Qui interius intrans et intrinsecus penetrans, se ipsum transcendit et veraciter ad Deum ascendit.* S. August. cité plus haut par Albert le Grand *Super missus*, p. 56.

[2] Gérard de Liége, *Liber de doctrina Cordis*, *ms.* 334 de la bibliothèque de Grenoble, imprimé en 1506, mais très-rare.

Attachons-nous davantage à ce dernier genre d'exercice, en tant qu'il marque mieux l'effort personnel que nous cherchons à faire connaître.

Au monastère d'Unterlinden, le temps réservé à l'oraison était considérable. Il variait toutefois, suivant les saisons. Qu'il y ait eu inégalité et que l'époque des intempéries et des nuits prolongées ait été le moment favorable où la solitude du cloître se parait de ses fleurs les plus belles et produisait ses fruits les plus savoureux, c'est ce qu'il faut inférer d'un passage des *Vies des Sœurs*. Après avoir indiqué, comme mesure de l'oraison après matines, le temps nécessaire à la récitation d'un psautier, Catherine de Guebwiler ajoute : *præsertim tempore hyemali* — surtout pendant l'hiver. Pendant l'hiver, en effet, complies se chantaient à la tombée de la nuit. Dès ce moment, la journée, avec ses occupations actives, était considérée comme close. Toute affaire cessait, et le règne d'un silence absolu commençait. Prime ne se célébrait qu'au retour de la lumière. Un temps considérable était ainsi compris entre la dernière heure canonique de la journée et l'heure matinale du lendemain. Grâce à la longueur de ces nuits, on pouvait trouver la place d'un repos nécessaire, célébrer solennellement les matines, et tailler encore à l'oraison cette part si extraordinairement large que la Chronique vient d'indiquer.

Et toutefois, cette mesure était, malgré son ampleur, bien souvent dépassée. L'exception marchait de pair avec la règle ; les heures concédées au sommeil étaient abrégées, absorbées quelquefois par des oraisons surérogatoires. Un grand nombre de Sœurs sacrifiaient à la contemplation tout l'intervalle qui sépare les complies des matines. C'était, pourtant, le moment le plus favorable au repos, le second sommeil étant, par suite de la durée de l'oraison commune, nécessairement très-écourté. On voyait d'autres Sœurs, même parmi les infirmes, qui, sur pieds depuis minuit, prolongeaient leurs oraisons jusqu'à l'aurore ou à l'heure de prime. « Elles ne priaient pas en vain, dit la Chronique ; leurs désirs étaient exaucés, leurs âmes s'imbibaient de la rosée du ciel, leurs cœurs s'illuminaient, leurs pensées et leurs consciences s'épuraient, leur affection s'embrasait, et, de toutes ces manières, leur esprit s'élevait vers Dieu. »

Pendant ces longues veillées, les Religieuses s'entretenaient dans l'esprit d'ardeur et de prière, à l'aide des œuvres de pénitence précédemment décrites. Les recoins les plus écartés du monastère répercutaient le bruit des coups qu'elles se portaient. « Ce bruit, remarque naïvement notre guide dans l'histoire d'Unterlinden, montait jusqu'aux oreilles du Tout-Puissant, plus agréable que la mélodie la plus douce, car rien ne lui plaît davantage que les actes pieux d'une âme humble et que les gémissements d'un cœur contrit. »

Les détails relatifs aux personnes répondent à ces généralités inscrites en tête du livre des *Vies des Sœurs*. Pendant quarante ans, Berthe de Rouffach, qu'elle fût en santé ou malade, ne regagnait pas sa couche après matines. « Elle sacrifiait, dit Catherine de Guebwiler, la douceur du sommeil matinal, afin de posséder plus pleinement, dans sa suavité et dans sa bonté, Jésus-Christ son Sauveur. » Tous les jeudis, Gertrude de Colmar consacrait à la prière la première partie de la nuit. Adélaïde d'Epfig alternait dans ses veilles. Tantôt elle les prolongeait depuis complies jusqu'à matines, et tantôt depuis matines jusqu'à prime. Agnès d'Ochenstein se livrait à l'oraison avant matines pendant le temps d'un psautier, et veillait encore après.

Les fêtes et les dimanches étaient, pour ces filles généreuses, des jours de liberté et d'allégresse. Affranchies des œuvres serviles du *laborerium*, elles pouvaient séjourner au chœur un temps considérable. Ainsi, les deux sœurs germaines, Mechtilde et Agnès d'Epfig, ne quittaient point en ces jours le pied des autels. De l'une d'elles, il est dit que son oraison était « ardente et humide de larmes ». Ses yeux, comme deux sources intarissables, ne cessaient d'inonder son visage. Sa vue s'altéra, et l'usage des livres lui devint fort difficile.

Maîtresses de leurs sens, soustraites aux influences agitées dont l'écho, pendant le jour, pouvait encore pénétrer jusqu'à elles, les Sœurs trouvaient, dans le silence et le calme des nuits, les conditions d'une liberté respectée dans ses attraits. Elles étaient autorisées à choisir pour leurs œuvres de dévotion et de pénitence, le théâtre, l'attitude, le mode qu'elles voulaient. Marguerite de Brysach se tenait en prostration sur les dalles du chœur et passait les heures entières immobile comme une statue. En racontant les grâces singulières faites à Herburge de Herkenheim, les *Vies des Sœurs* nous conduisent avec elle, une fois, après complies, dans les recoins les plus obscurs de la salle capitulaire ; une autre fois, après matines, dans les jardins du couvent, Rinlinde de Biseck, affligée de peines intérieures, se retire dans la salle du *laborerium*, libre et inoccupée pendant la nuit. Elle veut prier et pleurer tout à l'aise ; et le Seigneur, qui l'attendait, la console d'une manière soudaine et inespérée.

Efforts énergiques et dignes d'admiration, incompréhensibles toutefois, si on les sépare de la grâce qui les inspirait et de la grâce qui, en les rémunérant, leur communiquait une vitalité nouvelle — *gratia sublevante, Deo attrahente*, a dit Albert le Grand. L'histoire du monastère de Saint-Jean-Baptiste est entièrement tissée de dons extraordinaires et merveilleux que l'Époux des Vierges répandait sur ce lieu de ses délices. Réservant à ces manifestations pleines de mystère une place spéciale, c'est à peine si nous les avons laissé pressentir. Et cependant, faute d'en faire acception, l'existence des Sœurs, si héroïquement élevée au-dessus des choses périssables, devient d'une explication plus laborieuse que ces grâces elles-mêmes. Soulevons donc un coin du voile. Déjà peut-être, à ce premier coup d'œil, le lecteur pourra s'associer à cette réflexion de l'historiographe du monastère, parlant de la vie pénitente, détachée, angélique d'une de ses plus gracieuses habitantes : « Pourquoi s'étonner ? Quand on a goûté les choses de l'esprit, celles de la chair n'ont plus d'attrait — *Quid mirum? Gustato enim spiritu, desipit omnis caro.* »

Rien de plus facile que d'établir, par des exemples qui s'offrent à foison, ce rapport nécessaire entre les habitudes extérieures d'une vie si peu commune, et le principe intérieur d'une grâce extraordinaire.

« L'oraison de Mechtilde de Wintzenheim était, dit la Chronique, extraordinairement pure, soutenue et fervente. Les jours de fête et les dimanches, elle ne quittait point le chœur. Se voilant la face pour mieux s'absorber dans la prière, elle gardait une immobilité que ni les rigueurs de l'hiver, ni les ardeurs de l'été ne parvenaient à modifier. Elle prenait ainsi son vol, portée sur les ailes de la contemplation et ravie par l'Esprit divin. Le Seigneur, qui la visitait par d'innombrables marques de sa libéralité, daigna lui révéler de grands et sublimes secrets. »

Voici l'effet ; et la cause n'est pas loin. Après ce préambule, Catherine de Guebwiler déclare qu'il aurait fallu tout un volume pour dénombrer les faveurs célestes dont cette Sœur avait été l'objet. Elle se contente d'en donner un exemple très-caractéristique. Deux grâces sont en même temps accordées à la pieuse Religieuse. L'une, vision corporelle, s'adresse à ses regards ; l'autre est d'une nature supérieure : elle opère, selon l'expression très-exacte de l'historiographe, non plus d'une manière sensible, mais au sommet même de l'âme — *in fastigio mentis* ; c'est une vision intellectuelle. Une nuit, Mechtilde priait, et son âme était ravie, quand « le plus beau des enfants des hommes, le Seigneur Jésus, le Verbe du Père et le Fils du Très-Haut, lui apparut sous la forme d'un tout petit enfant. Il courait çà et là sur les marches de l'autel, et semblait jouer avec des pommes qu'il montrait à cette Sœur. Mais, pour elle, absorbée dans son intérieur et enveloppée d'une sorte d'ivresse, elle ne pouvait accorder qu'une attention distraite à un spectacle qui se passait en dehors d'elle-même. Et cependant, ajoute la Chronique, qui pourrait exprimer son allégresse et son bonheur, tandis que l'intérieur de son âme était inondé de l'abondance d'une grâce si immense, et que, des yeux du corps, elle fixait la très-sainte Humanité du Christ Jésus, que les anges ont soif de contempler? »

VI.

L'édifice qu'on vient de décrire était-il aussi solide qu'élevé? Trouvait-on, sous le décor brillant de l'observance monastique, ce fonds plus obscur des vertus nécessaires, l'humilité comme base, la charité fraternelle comme ciment, la patience, cette pierre de touche de toutes les autres vertus?

Une condition aussi essentielle de l'ascension des âmes vers Dieu, ne pouvait échapper à la clairvoyance d'Albert le Grand. Toutefois, dans les deux ou trois pages que nous avons mises à contribution depuis le commencement du présent chapitre, pages ou arsenal d'idées dont on composerait des volumes, cet élément des vertus nécessaires n'apparaît qu'à l'état d'étincelle dans une gerbe de lumière. Il nous serait facile, à l'aide de tant d'autres œuvres du Bienheureux Albert, de suppléer à ce que son exposition offre, en ce point, de serré et de laconique [1]. Mais nous écrivons une histoire et non pas un traité. Nous avons d'ailleurs sous la main une sorte de commentaire que notre pieux auteur n'eût pas désavoué. Albert, qui a laissé des vestiges de ses pas dans tant de maisons de Prêcheresses et en particulier aux Unterlinden, a dû convier bien souvent au festin de sa doctrine les hôtes de ces monastères. Que les miettes tombées d'une table si richement servie soient devenues la semence d'une moisson florissante, on n'en saurait douter à la lecture des documents contemporains. Il est donc permis de voir entre les vertus des Sœurs et les leçons du grand maître, une sorte de parenté, et, dans les unes, la paraphrase, le commentaire vivant des autres. L'habile semeur, en contemplant un résultat si fécond, aurait pu s'écrier, à l'instar du patriarche Isaac : « Voici que l'arome de mes filles s'exhale comme celui d'un champ plantureux que le Seigneur a béni ! »

---

[1] En effet, en cet endroit de l'écrit suivi jusqu'à présent, une multitude de choses sont condensées dans l'étroit espace d'une colonne. Il y est parlé de la part contributive de l'effort humain dans la pratique des vertus — *natura conante.* Albert le Grand cite en particulier l'exercice de la charité à l'égard du prochain, la patience dans l'épreuve, la pratique des conseils. Il parle également des vertus en tant qu'infuses — *gratia sublevante* — des sacrements qui en sont le moyen, des dons du Saint-Esprit qui les perfectionnent, des fruits du Saint-Esprit et des béatitudes qui les complètent. Enfin, et toujours dans la même colonne, Albert traite d'une grâce particulière d'attraction — *Deo attrahente* — dont le terme est la parfaite conformité de la volonté humaine avec celle de Dieu, ou la consommation dans la charité.

Il y a des vertus mères, sortes de pivots dans la vie spirituelle. Une silhouette d'une grâce charmante va nous montrer tout un assemblage de traits aimables, rayonnant autour d'une qualité principale qu'il sera facile de nommer.

Gisèle, au rapport de l'histoire, « était une Sœur d'une admirable simplicité et d'une innocence sans pareille. Semblable à un très-doux agneau, elle marchait, à la grande édification de ses Sœurs, dans les voies de l'humilité et de l'obéissance... » Son attachement à la prière était très-grand ; chaque jour, pendant de longues années, elle récitait un psautier, malgré ses occupations diverses et compliquées. Dans les offices dont elle était chargée, elle se montrait, envers toutes ses Sœurs, aimable et prévenante... « Jamais, depuis sa plus tendre enfance, une pensée déshonnête n'avait traversé son esprit. » Certaines Sœurs, auxquelles elle en avait fait la naïve confidence, s'en étonnaient ; mais Gisèle, s'humiliant et rapportant tout à Dieu, répondait : « Je « vous assure en toute vérité que ce qui vous étonne « en moi ne vient pas de vertu, mais des limites de « mon esprit, trop borné pour concevoir de pareilles « imaginations. »

Ce qui ressort de ces lignes, où bien des vertus se pressent dans un court espace, c'est l'éminence de l'humilité. Au demeurant, Gisèle est une douce et humble créature. Faisons donc, en nous occupant d'abord de l'humilité, ce que fait le divin Maître qui donne la première place aux humbles.

« Les humbles, dit Guillaume Perrault dans un de ces sermons[1] où la mesure et l'esprit pratique se joignent aux qualités les plus élevées, les humbles remplissent le rôle de l'encens, par ce motif que, anéantis au feu du divin amour, ils se résolvent en un parfum qui monte suavement vers Dieu. »

S'il est difficile de mieux dire, il était difficile de peindre avec un coloris plus fidèle l'humilité qui embellissait les cloîtres d'Unterlinden, encens toujours prêt à se vaporiser au feu d'une sainte ferveur, et à se dérober par l'anéantissement. Des filles de haut lignage expiaient dans des offices serviles les priviléges du sang. Ce genre d'œuvres exerçait des attraits indicibles sur le cœur d'Elisabeth de Rouffach; elle s'y portait avec un empressement d'autant plus marqué que, dans le siècle, elle avait plus délicatement vécu. On la voyait à la cuisine, frottant les ustensiles et lavant les écuelles. Livrée à cette occupation ou à d'obscurs travaux qu'elle partageait avec les filles de peine, elle surabondait de joie, comme si elle eût fait la conquête du plus riche trésor — *In his et similibus operibus delectabatur sicut in omnibus divitiis.* Voici un portrait d'Elisabeth de Senheim, qui, la Chronique en fait foi à chaque page, convient à beaucoup d'autres membres de sa communauté. Cette âme « que signalaient par-dessus tout sa rare obéissance et son immense humilité, se délectait dans les occupations abjectes et les travaux serviles. Allant au-devant des mépris, elle les accueillait avec un visage paisible et serein. Jamais on ne la vit s'oublier dans un mouvement d'impatience ; jamais parole de contestation ou parole de critique ne tomba de ses lèvres ; jamais elle ne se permit un procédé désobligeant ; mais, au contraire, son cœur était large, ouvert pour tous. Sans acception de personnes, elle s'appliquait à se montrer la servante du prochain dans ses besoins quels qu'ils fussent, spirituels ou temporels. »

---

[1] Serm. in Epiph.

Mais les actes d'humilité avaient surtout pour théâtre le fond des cœurs et Dieu seul pour témoin. Le feu qui consumait les âmes était trop ardent pour laisser subsister, dans ses vaines prétentions, le *moi*, odieux aux hommes et obstacle aux condescendances divines. Parmi les filles d'Unterlinden, celles que les célestes caresses recherchaient davantage étaient sollicitées d'une manière d'autant plus impérieuse à s'anéantir aux yeux de Dieu et à confesser leur indignité. Nous avons vu, ici et précédemment, des Sœurs se faisant d'éternels reproches pour des imperfections où l'œil de l'homme n'a rien à reprendre. Que de fois ces âmes innocentes et détachées de toutes les choses de la terre, ne considérant que leurs inévitables fragilités, se réputaient indignes de la miséricorde divine et tremblaient pour leur salut, jusqu'à ce que le Consolateur des humbles, mettant fin à cette sorte d'agonie, les relevât et les attirât jusqu'à lui !

Parmi les biographies des premières Sœurs, il en est une qu'on pourrait appeler le poëme de l'humilité. Quoi de plus pur et en même temps de plus humble que le cœur d'Adélaide de Rheinfelden ! Cette opposition, ou plutôt cette alliance des qualités de la grâce, ne peut être bien comprise que si l'on ouvre des horizons demeurés jusqu'ici fermés ou à peu près. Il est temps d'aborder, plus résolûment que nous ne l'avions fait, les aspects mystérieux d'une histoire pleine de merveilles.

Depuis longtemps, la servante de Dieu, récompensée plus qu'au centuple du sacrifice qu'elle avait fait à Dieu de sa haute position, de son mari, de ses enfants, participait aux choses du ciel plus qu'à celles de la terre. La psalmodie ravissait tellement son esprit, que, apercevant, à sa sortie du chœur, des fleurs, des arbres, les constructions du monastère, elle était prise d'étonnement : ayant tout oublié, elle se croyait en présence d'objets nouveaux. Un jour qu'elle traversait les cloîtres, elle vit les cieux ouverts et fut admise à la contemplation de merveilleux arcanes que la langue humaine ne saurait exprimer. Le ciel et le purgatoire semblaient n'avoir pour elle rien de voilé. Pendant ses veilles ferventes, quelquefois pendant le jour, les Sœurs défuntes de son monastère apparaissaient à ses yeux. Un certain nombre d'entre elles brillaient comme des soleils. Cependant Adélaide quittait cette compagnie des âmes bienheureuses, au premier signal d'un exercice commun. Un ange lui ayant fait parcourir les régions du purgatoire, elle commençait à se remettre du spectacle terrifiant des peines endurées en ce lieu d'expiation, quand elle crut entendre au-dessus d'elle comme la marche joyeuse d'une armée triomphante. S'étant approchée d'une fenêtre, elle aperçut une troupe lumineuse. C'étaient des âmes délivrées du purgatoire, et qui, avec les dehors d'une immense allégresse, gagnaient d'un vol puissant les célestes demeures. Elle les vit disposées en longues files et s'élevant deux à deux à travers les airs. Des anges leur faisaient une escorte d'honneur et partageaient leur joie, tandis qu'une harmonie d'une suavité inconnue à la terre faisait résonner la louange et l'action de grâces. « C'était une félicité immense, une explosion indescriptible de transports, une gloire d'une incomparable splendeur. »

Néanmoins, et concurremment à des faveurs si hautes, la divine bonté se complaisait à perfectionner l'humilité d'Adélaïde. Sous l'étreinte de l'épreuve, elle n'apercevait plus que sa fragilité propre et son indignité : gémir et pleurer devant Dieu était sa seule ressource. Mais Dieu, qui mortifie, vivifie. « Quand, dit la Chronique, venait le temps de la miséricorde — *tempus miserendi ejus* — le Seigneur, dans sa bonté, substituait le calme à la tempête ; et, par une opération toute amoureuse, il faisait luire les éclairs de ses consolations, au milieu des obscurités et des angoisses. » C'est ainsi qu'il apparaît un jour à cette âme désolée. Il est couvert de plaies, son sang ruisselle, ses membres et son côté sont percés ; on dirait qu'il vient d'être crucifié : il y a dans son regard une tendresse si profonde que le cœur d'Adélaïde en est en même temps transpercé et consolé.

D'autres fois, c'est la Mère de ce Sauveur béni qui se fait la messagère de ses miséricordes. Une nuit, et aux approches de l'aurore, un léger sommeil avait appesanti les paupières de la pieuse Sœur. Elle crut en ce moment apercevoir la Reine du ciel ayant établi son trône dans la salle du *laborerium*. Entourée d'une grande foule, elle paraissait prêcher et distribuer des conseils et des avis selon les besoins de chaque assistant. Adélaïde se tenait humblement à l'écart ; mais, sur un signe, elle s'approcha. Elle dit alors : « O Notre-Dame de toute miséricorde, mes péchés sont-ils effacés ? » Et la Bienheureuse Vierge lui répondit : « Oui, mon Fils t'a remis tes péchés. » Détail touchant ! Adélaïde avait auprès d'elle sa fille, cette angélique enfant qui, bientôt, devait passer d'une vie toute surhumaine à l'extase de l'éternité. La mère, ayant repris ses sens, s'aperçut qu'en demandant et en obtenant pour elle-même une assurance de salut, elle avait omis de comprendre sa fille dans son humble requête, et alors, au lieu de se livrer à la joie, elle demeurait inconsolable. Mais son chagrin fut de courte durée. La nuit suivante, et à la même heure, Marie, la Consolatrice des affligés, vint lui apporter l'heureuse nouvelle que Sophie de Rheinfelden était comprise dans la grâce octroyée à sa mère.

A quel degré de pureté et d'innocence celle-ci était-elle arrivée ? C'est ce que fera comprendre une grâce plus insigne encore que les précédentes. Pour la munificence divine, ce n'était pas assez d'avoir remis à cette âme toute la dette du péché, c'est-à-dire, comme le marque la Chronique, d'avoir pardonné la faute et fait remise de la peine. La grâce voulait encore effacer les conséquences et les traces de la faute, endormir la concupiscence dans ses effets, rétablir l'état d'équilibre troublé par le péché. C'est ce que laisse supposer le texte de l'historiographe. « Ce feu, déclare-t-il, que le Seigneur est venu apporter à la terre, dévora en un instant dans l'intérieur d'Adélaïde toutes les scories du péché ; elle ne ressentit plus désormais ce poids de corruption qui afflige et accable les âmes. Au contraire, son cœur, foncièrement purifié, jetait un éclat comparable au ciel le plus radieux. » Cette grâce, d'abord pressentie, lui fut instantanément communiquée une nuit que, assise sur sa couche, elle attendait le coup de cloche qui devait l'appeler à matines. Le désir lui vint, en cet instant, de connaître quel serait le degré de gloire de son âme affranchie des liens du corps, puisqu'elle lui apparaissait si pure dans le temps présent. Or, voici que, ravie et immergée dans la lumière divine, elle aperçut son âme. C'était sans l'intermédiaire d'aucune image sensible. Cette âme bienheureuse lui apparaissait dans la simplicité de son essence ; elle planait ; le corps, qu'Adélaïde discernait parfaitement, restait en bas et séparé. Elle reconnut alors, dans l'éclat incomparable et dans la parure de mérites dont son âme était revêtue, l'état de gloire que la bienheureuse éternité lui réservait.

Cette grâce purifiante et ces signes avant-coureurs de gloire se renouvelèrent plusieurs fois avec des effets toujours croissants. Après de pareilles assurances, Adélaïde ne pouvait, ne devait plus douter que son âme ne fût, comme parle le livre des *Vies des Sœurs*, « lavée, limpide et toute sereine, et que la clémence de son très-miséricordieux Sauveur ne lui eût accordé une amnistie totale pour ses péchés ». Une nuit, après matines et pendant l'oraison, elle entendit une voix qui murmurait doucement aux oreilles de son cœur : « Je suis ton terme dernier ». Et celui que son cœur entendait, lui faisait comprendre d'une manière mystérieuse le sens de cette parole. Elle signifiait : « Je t'ai tellement attirée, toi, ta vie tout entière et tous les mouvements de ton cœur, je t'ai si efficacement et si irrévocablement consolidée en moi, j'ai rendu ta volonté si conforme à la mienne, que, dans peu, ton épreuve terrestre cessant, tu me seras unie, à moi, *ton terme éternel*, sans délai, sans obstacle, immédiatement et pour toujours. »

Bien des faveurs célestes, tombées sur les filles d'Unterlinden, sont restées ignorées. Une grande discrétion présidait aux communications qui avaient ces grâces extraordinaires pour objet. Le plus souvent, c'était après la mort des Sœurs que les confidentes privilégiées de ces secrets soulevaient le sceau mis à leurs lèvres. Que de fois, cependant, des signes visibles et palpables donnaient à des dons tout intimes une sorte de publicité ! C'est ce qui arriva pour Adélaïde de Rheinfelden. Telle qu'elle s'était vue elle-même, une autre Sœur l'aperçut toute lumineuse, à l'intérieur comme à l'extérieur.

Le fond le plus intime de son cœur resplendissait à l'instar d'un cristal translucide, pur absolument de toute tache ; et une voix du ciel se faisait entendre et disait : « Telle est ma bien-aimée. Rien de souillé ne pourra désormais avoir prise sur l'intégrité de son âme. »

La conscience d'Adélaïde avait toujours été humble et timide. En dissipant toute crainte, les assurances de sa prédestination bienheureuse ne firent qu'augmenter son humilité. Il y eut alors comme un combat entre elle et Dieu. La Chronique compare ce singulier démêlé à celui de deux lutteurs. Dieu avait surabondé en miséricordes. Adélaïde, se souvenant de ses péchés, dont la difformité augmentait à ses yeux en proportion des grâces et des lumières reçues, prit, avec une sorte d'acharnement, les intérêts de la justice. Elle se proclamait criminelle ; elle réclamait un châtiment proportionné à ses iniquités; elle s'efforçait, en faisant violence au cœur de Dieu, d'attirer sur elle ses rigueurs vengeresses. La miséricorde triompha. Le Seigneur, « qui, dans sa bonté, s'abstient de rechercher les fautes de ceux qui l'aiment éperdûment », lui fit comprendre qu'elle devait cesser d'appeler sur elle le châtiment de fautes à jamais oubliées.

Un jour, la Religieuse dont nous avons précédemment parlé, entendit une voix qui, l'entretenant des mérites d'Adélaïde de Rheinfelden, lui disait : « Son humilité très-profonde et très-sincère la grandit à mes yeux. » La même voix faisait l'éloge de la charité et de la patience de cette perle si précieuse du riche écrin d'Unterlinden. Nous sommes en mesure de signaler, en d'autres habitantes du même monastère, des exemples de ces deux vertus, dont l'une s'exerçait à l'occasion des nécessités du prochain, et l'autre dans l'épreuve.

VII.

Parlons d'abord de la première. Les effusions de la charité se créaient mille issues. On en aurait une idée bien imparfaite, si l'on n'envisageait que les prévenances et les charitables offices dont les Sœurs étaient prodigues les unes envers les autres : sujet traité, avec un soin spécial, par le pinceau de notre historien, dans un chapitre intitulé *De obsequiis mutuæ charitatis*. Mais, en dehors de ce cercle intime, il y avait des œuvres s'étendant fort au loin. Le monde des vivants, avec tout ce qu'il contient de nécessités spirituelles et temporelles, offrait à ces œuvres un champ trop restreint. Franchissant les barrières des deux vies d'en deçà et d'au delà de la tombe, elles avaient encore pour objet le soulagement des âmes en purgatoire. Prières, pénitences, combats et immolations intérieures, tout servait, directement ou indirectement, à solder à l'amour du prochain un incessant tribut. Les Sœurs y employaient leurs corps et leurs âmes, en somme toute leur substance, leurs sueurs et leur sang ; et Dieu bénissait cette grande charité en condescendant à leurs désirs. Tant il est vrai que les maisons contemplatives servent d'abri à une gent paresseuse et improductive !

Prenons acte, en premier lieu, de la compassion dont les Religieuses affligées étaient l'objet, et des soins tendres prodigués aux malades.

« Dieu, dit Catherine de Guebwiler, avait conféré aux premières Sœurs une éloquence dont les accents doux et forts consolaient les cœurs abattus ; il leur avait donné une langue médicinale, capable, par sa vertu, de remédier aux maladies des âmes. » Si, comme on l'a rapporté plus haut, Agnès d'Ochsenstein usait à l'égard de son corps de procédés cruels, cette vraie fille de saint Dominique, impitoyable à l'exemple de son glorieux Père, quand il ne s'agissait que de sa propre personne, se montrait, comme lui, d'une inimaginable compassion pour autrui. Aussi est-elle appelée « la très-douce et très-puissante consolatrice de ses Sœurs », et le même texte ajoute : « A elle venaient les âmes troublées ; et quand elles la quittaient, elles s'en allaient rassérénées. Son cœur, toujours si plein de pieuses affections, prenait part à tout ce qui touchait le prochain, soit en bien, soit en mal ; ses discours abondaient en suaves et consolantes paroles. Elle eût voulu, avec un désir d'une incroyable ardeur, gagner toutes les âmes à Jésus-Christ. C'est pourquoi elle ne cessait d'abonder en saintes et pressantes exhortations, parlant de Dieu d'une manière ravissante, soit avec ses compagnes, soit avec les étrangers, à la fenêtre du parloir. »

Parmi les Sœurs qui se prodiguaient aux soins des maladies corporelles, l'histoire cite plus particulièrement la noble Anna de Wineck — nous aurons à revenir sur la tendresse de sa charité — et une Sœur converse du nom d'Agnès de Blotzenheim. Celle-ci était une humble fille, très-grande par ses vertus. Elle avait été appelée à considérer des yeux du corps toutes les scènes de la Passion. A la vue des douleurs de l'Agneau divin, elle s'était sentie pénétrée d'un amour plus puissant pour ses membres affligés. Servante des malades, c'était vers les maux les plus rebutants qu'elle se portait de préférence. A voir à l'œuvre cette compatissante infirmière, on eût dit une mère soignant ses enfants.

Mais, surtout, vraies Prêcheresses et vraies filles de saint Dominique, ces âmes vaillantes se dépensaient avec une ardeur incomparable dans les œuvres spirituelles de miséricorde. A cet égard, le cloître était pour elle sans barrières. Leur prière, qui s'animait à la vue des nécessités du prochain, rejaillissait vive et incessante vers le ciel, après avoir embrassé deux mondes, celui des morts comme celui des vivants. Rien ne saurait mieux dépeindre cette activité de l'âme contemplative, que la définition donnée par un contemporain bien des fois cité : « C'est, dit Etienne de Bourbon, le sentiment vif et tendre d'un cœur compatissant, importunant le Seigneur, à l'occasion des maux du prochain, péchés ou afflictions [1]. »

---

[1] Pius affectus cordis compatientis, directus in Deum ex compassione alienorum malorum, sive sint culpæ, sive sint pœnæ.

Catherine de Guebwiler déclare que les Sœurs dont elle écrit l'histoire ne doivent pas être considérées comme étrangères aux mérites des martyrs, « car, dit-elle, portant, à leur exemple, les stigmates du Christ, elles ont versé leur sang pour l'amour de lui ». Ce même amour les pressait de s'immoler pour les âmes. Ainsi faisait Anna de Wineck. Tous les ans, au retour du Vendredi-Saint, elle allait invariablement se dépouiller, aux pieds du divin Crucifié, du mérite de toutes ses œuvres, le suppliant d'en faire l'application aux nécessités des hommes, vivants ou morts.

Cette alliance d'immolations et de prières constituait une force d'impétration dont l'exemple suivant peut donner une idée. Aux approches de la mort, la Sœur Eligente de Soulzmatt est adjurée par sa Prieure de révéler, ne fût-ce que sommairement, l'histoire d'une existence intime qu'on savait avoir été pleine de grâces. D'une trop grande obéissance, dit la biographe, pour ne pas déférer à la voix de sa Supérieure, Eligente se mit à faire le récit de sa vie. Toutefois, il y avait un point qu'elle n'avouait qu'avec une certaine pudeur : « Jamais, dit-elle, je n'ai demandé quelque chose à Dieu, avec force et instances, qu'il ne me l'ait aussitôt accordé. »

Que ce crédit auprès de Dieu ait été chose commune dans la pieuse maison qu'habitait Eligente, c'est ce que d'autres faits nous autorisent à penser.

Faisons, pour dépeindre les saintes et efficaces énergies de la prière, un emprunt nouveau au langage toujours expressif d'Etienne de Bourbon. Il entreprend d'expliquer le genre d'instances que saint Paul appelle *obsécration.* « C'est, dit-il, quand nous adjurons Dieu pour obtenir des choses ardues et de grande importance, par exemple, la conversion des impies, ou bien une grâce miraculeuse, ou d'autres choses que Dieu n'accorde que difficilement et quand on l'importune avec opiniâtreté. Alors, on l'adjure au nom de ses bienfaits les plus insignes, la création, la rédemption, la justification et les autres œuvres de sa miséricorde. Alors, on l'adjure par ceux qui, dans ce monde, ont été l'objet de ses prédilections les plus marquées, par son Fils et sa Mère, par ses Saints[1]. Ainsi priait Moïse, qui tenait le Seigneur captif et comme pris dans les liens de sa miséricorde : « Souvenez-vous, disait-il, d'Abraham, d'Isaac et d'Israël, vos serviteurs.... Et le Seigneur fut apaisé. »

Et ainsi priait Herburge de Herkenheim que nous avons vue obtenir la libération de Colmar assiégé. Portant, on s'en souvient, l'image de Marie, elle fit trois fois le tour du monastère, mêlant ses larmes à ses supplications. « L'âme qui prie de la sorte, dira encore Etienne de Bourbon, entre en lutte avec Dieu qu'elle étreint par la véhémence de ses désirs, et qu'elle réduit, par la force de ses larmes, à lui accorder ce qu'elle demande. Comme Jacob luttant avec l'ange et devenu fort contre Dieu, elle ne se dessaisit point de Celui qu'elle implore ; elle l'oblige par la ferveur de ses supplications, à fermer l'oreille aux réclamations de la justice et à en suspendre les effets. » Une Religieuse d'Unterlinden avait deux frères qui, depuis longtemps, se faisaient une guerre à main armée. Elle recommanda leur conversion à Herburge, comme à une Sœur notoire « par les effusions admirables de sa charité — *totam se mirabiliter effundens* ». Celle-ci passa toute la nuit en prières. « A l'heure de Prime, dit la Chronique, elle était encore immobile à la place où elle s'était retirée à l'issue des matines. Seulement, affaiblie à cause de son grand âge, elle avait appuyé sur un bâton ses membres fatigués, et, ainsi, elle ne quitta point l'oraison jusqu'à ce que Dieu eût daigné l'exaucer. » L'Esprit-Saint, en effet, lui fit comprendre qu'un jour viendrait où les deux frères se réconcilieraient, et l'événement confirma cette intuition prophétique.

---

[1] S. Thomas dit : « *Obsecratio, id est per sacra contestatio, sicut cum dicimus : per Nativitatem tuam, libera nos, Domine.* »

Bien d'autres exemples viennent confirmer le crédit des filles d'Unterlinden sur le cœur de Dieu, pour obtenir ces *choses ardues* qu'il n'accorde qu'à des supplications opiniâtres. Gertrude de Biseck priait en faveur d'un Religieux sur lequel planait une accusation infamante. « Tu veux donc absolument être exaucée », dit le Seigneur en répondant à ses importunités. Et, en même temps, il lui montra qu'il se laissait toucher par ses prières et par ses larmes, et que le salut éternel de ce Religieux était assuré. Une Sœur demanda à Anna de Wineck de prier pour sa mère qui venait de recevoir les derniers sacrements, et une voix se fit entendre aux oreilles d'Anna :

« Ta prière est exaucée : j'ajouterai à la vie de cette matrone des jours et des années ; elle verra les enfants de ses enfants. » Tuda de Colmar, qui avait laissé dans le siècle un fils dont la vie désordonnée donnait pour son salut les plus sérieuses inquiétudes, demanda au contraire de le voir enlevé de ce monde, plutôt qu'irrémissiblement endurci dans ses péchés. A peine sa prière était-elle faite et son sacrifice consommé, que ce fils tomba malade ; il mourut au bout de peu de jours, laissant à sa mère la conviction intime qu'elle avait été exaucée.

Nous avons vu Hedwige de Laufenbourg, une des Sœurs les plus anciennes du monastère, obtenir la conversion de son frère et son entrée dans l'Ordre. A une époque postérieure de beaucoup, c'est-à-dire en 1271, elle avait rencontré à la grille du parloir le comte Gottfried de Hapsbourg. Celui-ci s'était recommandé, avec beaucoup d'humilité, à son souvenir devant Dieu. Hedwige, dès lors, se trouva comme chargée de cette âme, et elle ne cessa plus d'intercéder pour ses besoins. Un jour qu'elle répandait des larmes à cette même intention, elle vit, des yeux du corps, la sainte humanité du Sauveur. Dans ses membres percés et dans l'ouverture de son côté, elle aperçut le comte Gottfried qui s'y trouvait blotti et abrité comme dans un port de refuge.

La même charité s'intéressait avec un même succès au sort des âmes du purgatoire.

Parmi beaucoup d'autres particularités de cette nature, l'histoire relève le zèle de la Sœur converse

Mechtilde de Colmar. Non-seulement elle ne cessait, dans tous ses travaux manuels, de prier pour les âmes des défunts ; mais elle trouvait encore le temps de réciter des vigiles des morts et des psautiers en nombre incalculable. Ces âmes se montraient souvent aux Sœurs dans leur état de souffrance ; délivrées, elles venaient remercier leurs libératrices et leur offrir le radieux spectacle de la béatitude et de la gloire que le ciel réserve aux élus. Rappelons ici le Frère Rodolphe de Rheinfelden, apparaissant à son épouse Adélaïde dans ces deux états successifs d'expiation et de céleste éclat. Hedwige de Guebwiler prie pour son frère mort récemment. Tout d'un coup, elle se sent exaucée, car une voix bien connue a fait entendre à son oreille ces paroles prononcées avec un accent joyeux : « *Portio mea in terra viventium* — ma part est désormais dans la terre des vivants. »

Le plus ordinairement, ces visites d'âmes souffrantes se produisent sous une apparence sombre et désolée. Il s'agit des justices de Dieu. Plus rarement, ces mêmes apparitions revêtent un caractère paisible et même gracieux. C'est, ce nous semble, un aspect particulier à l'histoire d'Unterlinden et qui mérite notre attention[1].

Rinlinde de Biseck fit la mort d'une prédestinée. L'heure de ses derniers combats était proche, quand on vit son visage s'embellir d'une expression ravissante de douceur et de sérénité ; un rire extatique courait sur ses lèvres. Ses filles, religieuses avec elle, la conjurèrent de leur faire connaître la cause de cette joie. Mais, par un geste, elle leur imposa silence, comme si elle eût craint qu'un échange de paroles humaines ne portât atteinte à se qui se passait en elle. Peu après, elle dit : « Que me demandiez-vous ? » Ses filles répondirent : « Mère bien-aimée, nous vous avions suppliée de nous faire connaître si vous aviez été visitée par quelque grande consolation. » Elle fit alors un signe affirmatif, et, s'étant mise à rire de nouveau, elle expira.

---

[1] Le livre des *Insinuations de la divine piété*, de sainte Gertrude, offre cependant des traits semblables ou à peu près. L. v, c. 3 et 6.

Presque au même moment, elle apparaissait à son confesseur, le Frère Werner d'Erlebach, qui déjà s'était fait un devoir de prier pour son âme. Son visage était paisible et d'un bel aspect—*placida facie et jucunda*. Elle commença par expliquer les circonstances de ses derniers moments. La divine bonté l'avait visitée, lui donnant l'assurance de son salut éternel. Le Seigneur, en même temps, l'avait inondée d'un tel déluge de consolations, que toutes les souffrances d'ici-bas n'auraient pu entrer en comparaison avec cette béatitude anticipée. Le Frère Werner lui demanda si c'était immédiatement qu'elle allait entrer en possession des récompenses célestes. Elle répondit : « La sentence est portée : avant de m'unir à mon Créateur et de contempler les splendeurs de sa face, je dois demeurer vingt-sept jours dans le lieu de l'expiation. » Au bout de ce temps, elle se montra de nouveau. Elle était comme revêtue d'une lumière dont l'intensité dépassait celle du soleil. Le Frère Werner ne pouvait supporter cette splendeur, et il lui semblait que, par sa vivacité, elle aurait traversé des murailles de fer. Rinlinde lui dit : « Je vous l'avais promis : me voici ; et maintenant, c'est l'heure de passer à la patrie céleste. »

CHAPITRE XXIX.

LES DOMINICAINES EN ALLEMAGNE. — VIE INTÉRIEURE. — SUITE

Nous nous sommes élevés ; il faut monter encore. Il nous reste à faire voir l'action de Dieu dans l'épreuve qui consomme, et sa munificence dans un ordre de grâces qu'on croirait un rayon dérobé aux splendeurs de la gloire. Tandis que nous nous étendions sur les vertus monastiques et sur leur indispensable condiment, l'humilité et la charité, nous nous tenions encore dans une sphère qui relève de l'effort humain—*natura conante*, disait Albert le Grand. Ici, Dieu seul agit. Le rôle de la créature est de se prêter à son action.

I.

Et d'abord abordons la question de l'épreuve.

Hedwige de Guebwiler, âme très-compatissante et très-douce, priait un jour pour sa Prieure, celle-ci ployant alors sous le poids d'une très-douloureuse épreuve. Or, elle entend le Seigneur, lui disant avec l'accent le plus tendre : « Pourquoi m'importuner ainsi ? Cette adversité dont tu réclames la cessation, c'est moi qui l'ai destinée à ta Prieure dans une pensée de salut. Elle sera utile à son âme, et lui apportera de grands biens. » La Chronique ajoute : « Quand la Prieure eut ouï que ses tribulations avaient pour cause première un dessein miséricordieux de celui qui corrige dans sa bonté et châtie ceux qu'il aime, elle se sentit ineffablement consolée. Elle rendit grâces à Dieu pour l'affliction qu'il lui avait ménagée, et qu'elle supporta dès lors avec un cœur joyeux et une patience inaltérable. »

La patience ! C'est le marbre sous l'action du marteau ; c'est l'œuvre que le ciseau burine et qui reçoit son dernier fini — *perfectum opus habet* — dit saint Jacques. Ce que donne à comprendre Guillaume Perrault, quand il dit : « Plus grande est la patience, plus abondante aussi est l'infusion de la divine sagesse, et plus parfaite, dès lors, notre assimilation avec Dieu [1]. »

Le vénérable auteur compare la patience à la rose, à cause du parfum qu'elle répand, et à cause de son vêtement de pourpre, qui décore aussi les martyrs. Cette image, appliquée à saint Dominique par la liturgie des Frères-Prêcheurs, paraît avoir été familière au XIII^e siècle. Albert le Grand en donne une autre, moins héroïque et d'une portée plus commune. Il voit, dans le lis au milieu des épines, un emblème de la patience. Blessé par les épines, le lis conserve sa blancheur, et ne fait qu'exhaler un arome plus pénétrant [1]. Dieu ne permet ces blessures qu'à cause du parfum qui s'en échappe, ou, si l'on veut exprimer les mêmes choses sous une autre figure, il n'écrase le raisin que pour en séparer les marcs et en extraire un vin délicieux.

---

[1] *Summa virt. et vit.*

Les biographies de Gertrude de Saxe et d'Hedwige de Logelnheim offrent, par rapport au but de l'épreuve, des enseignements très-précis. « J'ai tout quitté, Seigneur,—disait la première, en exhalant des plaintes amoureuses et résignées ; — j'ai tout quitté, mon pays, ma parenté, pour vous suivre dans un pays lointain et m'attacher uniquement à vous ; et maintenant, accablée par l'infirmité, je suis devenue inutile à toute chose, et incapable de m'unir aux œuvres de mes Sœurs. » Et le Seigneur lui répondit : « Tu n'es pas au bout de tes peines. De même que le lion, quand il tient une proie, s'acharne sur elle, la déchire de ses ongles et la met en pièces, ainsi et très-véritablement le Seigneur, dans son indépendance adorable, dans sa sagesse et dans sa bonté, ne se borne pas à soumettre ceux qu'il aime à des afflictions corporelles, mais, leur réservant dans le temps un avant-goût des délices du ciel, et, dans l'éternité, la vision de sa gloire, il veut les préparer par un état de nudité spirituelle ; il les sèvre et les prive de tout ce que les choses de la vie présente offrent de doux et de délectable. »

---

[1] *Paradisus animæ.*

Une autre fois, et Gertrude étant encore malade et sur sa couche, elle entendit une voix qui disait : « Désolée, désolée ! Voilà Gertrude sans consolation ! » Et la même voix s'étant fait entendre une seconde fois : « Qu'est-ce cela ? » demanda Gertrude. Et alors elle entendit cette réponse : « Oh ! si tu connaissais l'avantage de la désolation, et combien profitent les malades, quand ils sont dénués de tout adoucissement humain ! »

Hedwige de Logelnheim, vierge généreuse, très-cruelle à elle-même et très-miséricordieuse pour autrui, subit, pendant plusieurs années, les assauts d'un mal terrible. Atteinte d'épilepsie, elle dut être séquestrée du reste de la communauté. Un jour, malgré son admirable patience, elle se prit à s'attendrir sur elle-même. Ce qui l'affligeait surtout, c'était d'être bannie du chœur et exclue des autres observances de la religion, qui l'avaient charmée dès son âge le plus tendre. A cette pensée, elle fondait en sanglots ; et, tout d'un coup, sa cellule s'illumina, tandis qu'au fond d'elle-même, elle sentait couler et pénétrer une vertu toute céleste, une onction d'en-haut qui la renouvelait de fond en comble. Et le Seigneur lui apparaissant : « Ne te décourage point, dit-il ; je serai avec toi, je ne t'abandonnerai pas. Par un dessein de mon éternel amour, tu es affligée dans le temps ; je reprends et corrige ceux que j'aime. Plus tard, je ne t'affligerai plus ; à ta sortie du monde je t'attirerai vers moi. »

Transportons-nous à une dizaine de lieues à l'est de Colmar. Tout proche de Fribourg, s'élève le célèbre monastère d'Adelhausen, dont on connaît déjà les analogies avec celui d'Unterlinden. Là, nous rencontrerons, sur un pauvre grabat, une paralytique qui, par une permission du ciel, paraît abandonnée des créatures, ou peu s'en faut. Dieu le voulait ainsi, comme il le fit entendre à une Sœur qui, faisant exception parmi ses compagnes, visitait assidûment la malade. Elisabeth de Neustadt —c'était le nom de cette dernière—menait de la sorte une vie tout à fait séparée du reste des créatures. On lui demandait si elle avait quelque souvenir des choses du siècle ; elle répondait : « J'ai tout oublié, mais je me souviens délicieusement de Dieu. Les créatures m'ont délaissée, mais Lui ne m'a pas abandonnée. Auparavant il m'avait fait de grandes grâces ; mais depuis que je suis réduite à l'état que vous voyez, il opère à mon égard d'une manière admirable. » On lui demandait encore si la souffrance avait prise sur son âme. « Je me trouve mieux, répondait-elle, qu'aucune créature de la terre. Qui donc, voyant Dieu, peut ressentir de l'affliction? » On expliquera plus loin comment le Seigneur se montrait à ses regards; mais déjà, recueillons de précieux signes de sa résidence habituelle au fond de cette même âme. Quand Elisabeth avait été l'objet de quelque grâce plus qu'ordinaire, elle s'exclamait joyeusement et disait : « Dieu est en moi, et moi en lui ; il est à moi et je suis à lui. Qu'elle est belle, qu'elle est noble, mon âme, que sa grâce visite et à laquelle il a daigné parler ! Qu'il est doux de savoir qu'on en est aimé ! » Et comme la grâce est fugitive dans ses effets sensibles, elle ajou tait : « Ce Dieu qui est au fond de mon cœur et au fond de mon âme, se retire rarement; mais, s'il le fait, c'est en laissant de son passage une impression si suave, que mon âme, excitée, se met à sa poursuite et pousse ce cri d'amour : « Mon bien-aimé ! O l'amour « de mon cœur ! »

Mais parfois l'épreuve s'étendait jusqu'à l'âme. Le vide de l'absence devenait absolu. Elisabeth tombait alors dans une tristesse profonde. « Mon Seigneur, disait-elle, s'est retiré de moi. » Et une fois, à une Sœur qui s'essayait à la consoler, elle répondait : « Cela va mieux. Le Seigneur m'a fait entendre qu'il reviendrait dans peu. Ah ! si je devais rester longtemps privée de sa présence, je crois que j'en mourrais. »

La récompense explique l'épreuve, et l'épreuve la récompense. Il est bon de ne point les séparer. C'est le mot d'une énigme qu'aucune philosophie humaine n'est capable d'élucider. La jeune, la noble, la délicate Elisabeth de Rouffach n'avait pas tardé, après son entrée au monastère, à se sentir atteinte d'infirmités qui, finalement, dégénérèrent en hydropisie, et la clouèrent, pour toujours, sur un lit de souffrance. « Ses douleurs, dit la Chronique, étaient incommensurables ; chaque heure de cette existence valait une agonie. » Un jour, néanmoins, Elisabeth, visitée par l'Esprit du Seigneur, se vit conduite dans un palais d'un aspect magnifique et d'un céleste éclat. On y respirait une atmosphère embaumée dont les parfums firent bien vite oublier à la malade tout ce qu'elle avait enduré. Elle vit le Seigneur siégeant sur le trône de sa gloire et, à sa droite, la Reine du ciel, également sur un trône, et les saints anges et une multitude d'âmes bienheureuses qui faisaient entendre des louanges. Elle voyait aussi d'autres trônes ruisselant d'or et de pierreries : ils étaient inoccupés, et personne n'osait y prendre place. Un de ces trônes dépassait les autres en éclat, et voici que, sur un commandement du Seigneur, Elisabeth y fut portée par la main des anges. Comme elle voulait se soustraire à cet excès d'honneur, le Seigneur lui dit d'une voix douce et caressante : « C'est vrai, tu ne l'as pas mérité; et cependant, durant ta vie, tu as supporté beaucoup de misères et d'afflictions que ma main t'avait préparées. » — « Alors, continue le récit, l'Esprit-Saint, qui est le plus habile des maîtres, mit soudain sur les lèvres de cette Sœur un cantique nouveau, une hymne à notre Dieu, c'est-à-dire des strophes rhythmées très-délectables, ayant pour objet Dieu et la patrie céleste. Et bien qu'Elisabeth n'eût jamais ouï ces cantilènes, cependant, revenue à elle-même, elle s'en ressouvint parfaitement et ne les oublia plus. »

La loi de la souffrance s'exerçait par des opérations qui n'avaient pas seulement les corps pour objet, mais qui pénétraient jusqu'à l'âme : opérations d'autant plus douloureuses qu'elles étaient plus intimes. On a compris, en effet, que, pour les courageuses filles de saint Dominique, les afflictions corporelles auraient été à peine dignes de ce nom, si l'abondance des consolations spirituelles avait toujours prévalu. Et pourtant la jouissance, celle même que l'âme trouve en Dieu, a ses piéges et ses périls. Elle demande à être corrigée par de salutaires contretemps. « L'homme qui n'a pas été tenté, que sait-il? » dit admirablement l'Ecriture. Assurément, il ignore deux choses: sa propre faiblesse et la vertu divine.

Ces deux choses, l'expérience seule les enseigne, et Dieu, qui veille sur une âme comme sur la prunelle de ses yeux, s'est chargé de fournir à l'expérience tous les éléments nécessaires. « *Semper circumvolat nos* », dit Hugues de Saint-Cher [1]. Belle parole, mais difficilement traduisible. Dieu plane sur nous, et il voltige autour de nous ; il nous couvre de sa protection, et veille sur nos besoins spirituels, mieux encore qu'il ne compte les cheveux de nos têtes. La tentation que sa sagesse ménage, a pour but une opération plus salutaire encore que douloureuse. Elle opère la séparation de la lumière d'avec les ténèbres. En montrant à l'âme qu'elle n'est qu'obscurité, impuissance, inanité, ce Dieu de bonté lui apprend ce qu'il est en lui-même, ce qu'il est pour elle, et sur quel secours elle doit s'appuyer : choses qu'exprimait Albert le Grand, lorsqu'il écrivait : « Par suite de la tribulation, le juste entre tout aussitôt en lui-même ; il reconnaît sans peine que la plénitude de sa force était sise dans la volonté divine [2].»

Parmi ces épreuves il en est de légères et de transitoires. Le Maître divin fait sentir comme en se jouant le mors de la discipline. S'il afflige, c'est surtout pour essuyer des larmes, comme il convient à sa bonté. Nous rangerons dans cette catégorie d'épreuves plus légères, ces sortes de surprises qu'il inflige à des âmes fidèles et favorisées d'ordinaire d'une grande abondance de consolations. De ce nombre était assurément l'angélique Sœur converse Gertrude de Herkenheim. Un jour, et au moment où elle avait reçu la sainte Hostie, elle sentit son cœur glacé et comme privé d'amour. « Ce que Dieu, dit la Chronique, opérait dans sa bénignité, afin d'exciter davantage ses désirs et de lui faire solliciter le retour de la grâce et de la miséricorde par des supplications plus véhémentes. » Et Albert le Grand de son côté : « Un des effets, dit-il, que le Seigneur se propose de faire jaillir de l'épreuve, c'est le cri de la prière. Telles âmes, qui ne savent pas prier quand tout marche à leur gré, deviennent très-éloquentes lorsqu'elles sont visitées par la tribulation [1]. » Sans doute, les lèvres de Gertrude étaient éloquentes ; sa vie se consumait dans la prière ; mais, en cette occasion, elle s'humilia si profondément, et ses gémissements s'élevèrent si haut, que le Seigneur, voyant ses larmes et entendant ses cris, lui dit : « Tu ne m'as pas reçu aujourd'hui, ainsi que tu le redoutes, comme Judas mon ennemi, ni même comme mes amis ordinaires, mais comme mes très-intimes et comme mes âmes de prédilection. » Un fait assez semblable est rapporté de Heilrade de Horbourg. Effrayée de l'état de sécheresse où elle était tombée au moment de la communion, elle répandait aux pieds de Dieu « des pleurs inconsolables ». Cependant, elle finit par entendre cette parole très-distincte : « Que pouvais-je faire pour toi de plus que ce que j'ai fait aujourd'hui ? Je t'ai donné mon Fils bien-aimé. »

---

[1] Dans son commentaire sur le 1er chapitre de la Genèse.

[2] *Lib. de Muliere forti*, c. XII.

---

[1] Loc. citat.

Souvent l'épreuve est une correction, et la grâce une récompense. L'histoire du monastère d'Unterlinden jette une vive lumière sur cette discipline alternée du Père céleste à l'égard d'enfants qu'il aime. Commençons par la récompense, qui nous aidera à mieux comprendre la correction.

Un soir, tandis qu'à l'occasion d'une saignée générale [1], les Sœurs se récréaient en commun, une novice récemment admise, Hedwige de Laufenbourg, voulut faire le sacrifice de ce soulagement, et elle se rendit au chœur. Mais le Seigneur est à l'affût des moindres actes capables de donner prise à ses bontés, et d'établir entre ses bienfaits et le mérite de sa créature une sorte de proportion. A peine Hedwige était-elle en prière « que la main du Seigneur s'étendit sur elle. Elle fut ravie hors d'elle-même et introduite en un lieu où tout respirait la joie du ciel et la paix de l'éternité..... Elle vit la majesté divine et les Saints dans leur état de béatitude. Elle aperçut un certain nombre d'âmes, avec lesquelles elle avait eu des rapports tandis qu'elles vivaient sur la terre. Elle les reconnut parfaitement, malgré la lumière de gloire dont elles étaient inondées. » Cette grâce, prix d'un acte si humble, eut une influence décisive sur la vie d'Hedwige de Laufenbourg. Dès lors, elle se traça une ligne de conduite toute céleste, s'efforçant de mettre ses œuvres d'accord « avec cette vérité, avec ces choses éternelles » vers lesquelles elle s'était sentie si puissamment attirée.

---

[1] Les Constitutions, conformes, en ce point, à l'usage du temps, déterminaient tous les ans quatre époques pour la saignée.

Dans la suite, cette même Hedwige fut chargée des fonctions onéreuses de portière. Un jour que, pendant le saint sacrifice, elle avait obéi, non sans chagrin, aux importunités de la clochette du tour, elle rencontra, chemin faisant, saint Jean-Baptiste tenant sur ses bras un agneau plus blanc que la neige. Le Précurseur jeta sur elle un regard d'une affectueuse bienveillance. A cette vue, le nuage de tristesse qui avait traversé l'âme d'Hedwige se dissipa pour faire place à la joie, car elle avait compris que le Seigneur mettrait à l'avoir de sa piété les sacrifices imposés par l'obéissance.

Voici un exemple de curiosité vaincue par la discipline du silence, et qui provoque, de la part du divin Maître, une effusion de libéralité en dehors de toute mesure. Gertrude de Saxe était, au monastère de Colmar, une des âmes au vol le plus élevé. Un soir, après complies, heure où commence un silence solennel, elle aperçut deux jeunes Sœurs, causant dans un coin, avec une grande animation. Tentée par la curiosité, elle eut l'idée de s'approcher et de prêter l'oreille. Le respect du silence la retint, et, pour échapper à la tentation, elle s'enfuit vers sa cellule et s'étendit sur sa couche. « Son Créateur, dit la

Chronique, ne la laissa pas sans consolation, et l'abreuva du nectar de sa douceur. Gertrude, succombant sous le pressoir de cette action divine, eut beaucoup de peine, tout en contractant ses lèvres et en les couvrant de son vêtement, à contenir ses cris. Le Seigneur daigna lui révéler l'entretien des deux jeunes Religieuses. On le sut par les confidences de Gertrude à une Sœur en qui elle avait toute confiance. Celle-ci demanda quelle avait été la matière de cette conversation à une heure insolite. « Rien, répondit Gertrude, sinon des paroles vaines et frivoles. C'étaient des enfants qui parlaient. »

Qu'on s'étonne tant qu'on voudra de la grandeur des rémunérations divines à l'égard d'actes aussi simples en eux-mêmes; toujours est-il qu'il faut s'attendre à des récompenses non moins éclatantes, s'il s'agit d'actes et de sentiments héroïques tels que savaient en produire les filles d'Unterlinden, ces « âmes incandescentes », comme parle si justement leur histoire. Insérons ici toute une page — on nous pardonnera cet écart — page où l'on voit une de ces âmes, d'abord amoureusement provoquée par la grâce, puis courant éperdue à l'odeur des parfums divins, et, enfin, trouvant, dans sa course désespérée, une récompense au-dessus de tout sentiment et capable de lui faire oublier qu'elle est encore sur la terre. Cet épisode, de longue durée, commence une nuit, après matines. C'est l'heure de l'oraison. Herburge de Herkenheim a cherché dans les jardins du couvent un endroit solitaire. En ce moment le Seigneur, « ouvrant les trésors de ses grâces, répand sur elle l'abondance des joies célestes, d'une manière si immense qu'elle aurait pu dire avec le prophète : « Mon âme, ô mon Dieu, a défailli dans « votre salutaire. » Brisée, anéantie sous le faix de tant de grâces, elle put à grand'peine obéir au signal de Prime, et rejoindre la communauté en se traînant sur les mains.

Dieu l'avait prévenue ; mais, pour elle, blessée par des traits si forts et si aimables, elle tomba dans un état de langueur qui ne lui laissait aucune trêve. Les nuits succédaient aux nuits, sans qu'elle pût fermer ses paupières. Elle exhalait ses désirs et son tourment par ces mots du prophète : « Pourquoi es-tu triste, ô mon âme ? Que veux-tu ? que cherches-tu ? » Et elle ne savait que répondre, sinon ceci : « Je veux mon Dieu ; c'est mon Dieu que je désire ; c'est du plus profond de mon âme que je le cherche uniquement. » Une fois donc qu'elle poursuivait ses plaintes et exhalait, par d'amoureuses paroles, les anxiétés de son cœur, voici qu'advint le bon et miséricordieux Jésus, qui, comblant de tous les biens les désirs de son âme, s'offrit à ses regards et la remplit d'une inestimable clarté, de sorte que, intérieurement et extérieurement, elle était toute lumineuse. Et parlant aux oreilles de son corps comme à celles de son cœur, il lui dit : « Je suis ton Dieu, ton salut éternel. Tiens-moi et étreins-moi ; fais selon ta volonté, et cela, pour une éternité. »

A travers le prisme de prodiges peu communs, on ne cesse de rencontrer des choses d'une portée pratique, les vertus nécessaires constituant le fond d'une histoire merveilleuse par ses détails et sa superficie.

Adélaïde de Muntzenheim, jeune et noble orpheline dont nous avons raconté les victoires sur le monde, avait fait, en une courte carrière, de très-rapides progrès. « Une Sœur, porte la chronique, aperçut un jour la Reine du ciel sur un trône élevé. Devant elle, était Adélaïde. La Vierge Bienheureuse abaissa sur elle de doux et bienveillants regards, et, tirant de son sein trois couronnes admirables par leur travail et où l'or rivalisait avec les pierreries, elle les plaça sur la tête d'Adélaïde et lui dit : « Cette année même, tu seras admise aux joies éternelles. » Or, la Sœur qui voyait et entendait ces choses, se prit à dire, dans un transport d'admiration : « O Dame très-clémente, faites-moi connaître, je vous en prie, par quelles vertus cette Sœur a mérité ces précieuses couronnes. » Et la Bienheureuse Vierge lui répondit : « L'une est la récompense de son innocence baptismale ; l'autre lui est accordée à cause des combats généreux qu'elle a soutenus pour conserver la chasteté ; elle a mérité la troisième à cause de sa fidélité aux observances de l'Ordre ».

Dans cet exposé des récompenses, simple prélude à celui des peines, nous nous sommes attardé. On nous le pardonnera : le premier des deux aspects avait de quoi séduire et captiver. Revenons à la discipline de l'épreuve, envisagée comme moyen de correction.

Plus Dieu se montre magnifique, plus il acquiert des droits à exercer sa jalousie. Son cœur est blessé des moindres infidélités, et les susceptibilités de son amour se marquent par des retraits de grâces.

Nous n'avons pas cessé, au cours de ces volumes, de mettre en parallèle la doctrine et les faits. Sur ce sujet des délicatesses de la grâce et de la correspondance qu'elles exigent, il faut entendre encore ces génies pieux et doctes avec qui nous conversons depuis si longtemps, et dont la compétence est d'autant plus certaine que leur science des choses divines est non moins expérimentale que spéculative. Ce sera d'abord Guillaume Perrault, lorsqu'il expose la théorie des dons du Saint-Esprit. Les écrivains d'un temps non moins mystique que scolastique connaissaient l'art des comparaisons gracieuses. D'après l'auteur que nous citons, l'Époux ne vient pas à l'épouse sans avoir les mains pleines de présents. Parmi les marques de sa munificence, il faut compter cette parure des sept dons de l'Esprit-Saint, splendide collier dont il orne les épaules de l'épouse — *quasi sponsam ornatam monilibus suis* — et où brille un joyau dépassant tous les autres en prix et en beauté. Cette perle, si particulièrement précieuse, est le don de Sagesse, lumière, suavité, doux repos. C'est un prélude, par ses clartés, de la vision du ciel ; c'est un avant-goût, par sa douceur, des jouissances du paradis; c'est une anticipation, par la plénitude qu'il apporte, du repos des élus : « car, dit Guillaume Perrault, le don de Sagesse tranquillise l'âme et calme sa faim, — *tranquillat mentem et reficit* ; la Sagesse, c'est-à-dire la contemplation de la vérité, organise la paix dans tout notre être » ; et, ajoute-t-il, en empruntant ses expressions à saint Augustin, « quand le terme est atteint, il n'y a plus de place que pour le repos. Or, quel est le terme, sinon le Christ, fin de toute la loi? Et qu'est-ce que la Sagesse du Père, sinon encore le Christ ? »

Le don de Sagesse, héritage commun des fidèles, est le don par excellence du Docteur. Nous en avons dit les raisons en leur lieu [1]. Mais c'est aussi le don de l'âme contemplative. La contemplation, d'après l'Ange de l'Ecole, est un acte de l'intelligence ; toutefois l'amour est son moteur et sa fin. Elle cherche à voir parce qu'elle aime ; elle aime davantage, parce qu'elle a vu . « *Ex dilectione Dei inardescit ad pulchritudinem ejus concupiscendam*, dit intraduisiblement saint Thomas. Stimulée par l'amour, l'âme convoite d'une ardeur sans pareille la vue de la beauté divine. Et parce que, continue le saint Docteur, on jouit naturellement lorsqu'on atteint ce qu'on aime, la contemplation se termine à la délectation, c'est-à-dire à l'exercice des facultés affectives, à l'amour. » Ainsi la vision nourrit et augmente l'amour, mais l'amour rend la vision plus perçante. « J'ai goûté quelque peu de ce miel, disait Jonathas, et mes yeux se sont illuminés. — Le miel, explique Albert le Grand, est la douceur des choses célestes, qui, lorsqu'on l'a goûtée, illumine les regards. » Il faut, en conséquence, que l'âme contemplative soit douée d'une double faculté: celle de voir et celle de goûter ; et c'est en quoi consiste le don de Sagesse, qui, selon Guillaume Perrault, n'est pas seulement, comme le don d'Intelligence, la connaissance par la vue, mais aussi la connaissance par le goût — *cognitio per gustum.*

---

[1] T. II, p. 101 et seq.

Albert le Grand résume toutes ces choses dans une définition tracée de main de maître : « Le don de Sagesse, dit-il, c'est la vérité première, goûtée en tant que bonté souveraine. » Mais, en même temps, le sagace et profond écrivain veut que l'âme se conserve assez pure pour posséder, dans toute sa plénitude, ce don du Saint-Esprit. Il vient de parler du goût ; il en analyse le phénomène ; il constate, dans un seul acte, une triple sensation : celle du contact avec la chose goûtée, celle du discernement, celle de la délectation. Il y a un goût des choses spirituelles, comme il y a un goût des choses matérielles et sensibles, et, dans les deux acceptions, cette faculté peut s'altérer. « Le goût des choses spirituelles, remarque le pieux Docteur, s'oblitère par une délectation contraire et par tout déréglement dans l'appétit sensitif. » Tout acte perfectionne ou altère la délicatesse de l'organe ; l'abus le rend moins apte d'abord, inapte finalement, à percevoir la saveur des choses, à en faire le discernement, à jouir ; le goût finit par se dépraver totalement. « Alors, poursuit Albert, on voit apparaître l'homme animal qui ne peut ni discerner ni percevoir les choses de Dieu. Ayant fait un Dieu de son ventre et mettant ses délices à être l'esclave de la sensualité, il prend en dégoût la manne du ciel, et réclame, avec murmures, les pains, les aulx et les oignons d'Egypte. »

Ceci est l'histoire du monde. Cependant, même parmi les âmes parfaites, mais non pas impeccables, on peut voir la leçon de l'illustre maître, se traduire dans les faits. Le lecteur est maintenant familiarisé avec le nom de cette Anna de Wineck, entrée, petite et gracieuse enfant, au monastère d'Unterlinden, comblée dès lors de grâces très-insignes, et dont la vie, conséquente avec son point de départ, ne se démentit jamais. Catherine de Guebwiler lui rend ce témoignage : « Elle fut d'une admirable pureté et exempte de la contagion du mal autant qu'il est possible à la créature humaine. Depuis le sein de sa mère, elle conserva l'innocence du cœur et du corps, et, comme ses confesseurs le déclarèrent, elle ne se rendit jamais coupable d'aucune faute mortelle. Un jour, elle avait pris la résolution de faire une confession générale. La nuit suivante elle eut un songe : il lui semblait qu'elle faisait de grands efforts pour vomir, et, toutefois, elle ne parvenait à rendre autre chose qu'un lait très-blanc et très-savoureux, d'où l'on peut inférer quelle était la pureté de son âme. ».

Cette âme si pure, si angélique, était faite pour la lumière ; elle en fut inondée. Mais, aussi, le divin amour se montrait-il offensé de ses moindres imperfections : il les punissait avec une rigueur exceptionnelle.

Depuis deux ans, Anna se trouvait sous l'empire d'une grâce reçue soudainement dans l'oraison. C'était une onction intérieure toujours actuelle, une sorte d'ivresse coulant dans tout son être. Un jour d'automne, tandis qu'on entassait dans les celliers du couvent le produit de ses riches vendanges, on apporta au tour un vase de vin nouveau, recueilli du pressoir. Les Sœurs en goûtèrent. Anna, invitée à en faire autant, ne voulut point se singulariser, et, par vertu, elle y trempa ses lèvres. Mais son palais fut agréablement affecté, et, comme elle en fit l'aveu, elle se complut dans cette délectation. Au même instant, elle fut privée de la grâce particulière dont elle jouissait depuis deux ans. « Grande leçon, dit Catherine de Guebwiler, pour les âmes auxquelles Dieu daigne conférer le goût de sa souveraine douceur ! Qu'elles veillent en conséquence sur elles-mêmes, et que, avec une attention constante, elles prennent garde de dépasser, dans l'usage des choses de ce monde, les limites d'une très-stricte modération et d'une exacte retenue. »

L'exemple suivant, sans se rapprocher d'une manière aussi littérale que celui d'Anna de Wineck, de la théorie du Bienheureux Albert, suggère, toutefois, quant au fond, une même moralité.

Le monastère d'Unterlinden était une école où florissait la science des choses de Dieu. Cette science était acquise chez les unes, infuse chez les autres. Nous avons vu et nous verrons encore que les Sœurs s'adonnaient avec une noble émulation à l'étude des lettres sacrées. Mais un certain nombre d'entre elles recevaient de plus haut leur lumière. Agnès d'Ochsenstein comprenait *de verbo ad verbum*, c'est-à-dire sans que la signification d'un seul mot lui échappât, les livres des Prophètes, tout ce qui avait été écrit dès le principe et l'harmonie des deux Testaments. Dans un ravissement, Hedwige de Laufenbourg reçut, au dire de Catherine de Guebwiler, plus de lumière sur la Trinité « que n'en contiennent les écrits du très-illustre Docteur saint Augustin. » Elle-même se disait en possession de connaissances si profondes, qu'elle aurait été capable de prêcher au monde entier, et avec la clarté la plus grande, sur l'essence de l'ineffable mystère. Elisabeth de Senheim, étant malade, entend une voix. C'est celle du Seigneur : « Sache que je t'ai confiée à l'évangéliste Luc, le chapelain de ma Mère ; il te guérira de tes infirmités. » Elisabeth, en effet, se trouva guérie ; mais du même coup, son intelligence fut miraculeusement éclairée, et elle pénétra dès lors d'une manière claire et approfondie — *sensu lucido et profundo* — les mystères des livres inspirés.

Parmi les Sœurs appelées de la sorte à l'école de l'Esprit-Saint, on remarquait Tuda de Colmar. Riche veuve dans le siècle, « honorée dans ses fils, dans ses parents, dans ses amis, elle quitta tout à un âge avancé, pour s'abriter, dit la Chronique, sous les ailes de saint Dominique ». Elle était illettrée. L'âge ne lui permettant point de combler cette lacune de son éducation première, Dieu se chargea de l'instruire. Parmi les dons nombreux qu'il lui fit, il faut compter la science infuse des textes sacrés, dont elle jouit pendant deux ans. Un jour, toutefois, il lui échappa devant ses Sœurs une insinuation contraire à l'humilité non moins qu'à l'indulgence. Parole irréfléchie, qui fut à l'instant châtiée. Tuda se vit retirer l'intelligence des Ecritures, sans néanmoins, remarque l'historiographe, que son cœur ait cessé d'être admirablement éclairé des irradiations de la grâce divine.

Le retrait de ces sortes de grâces servait à redresser les voies des Sœurs, quand même, de leur côté, il n'y avait ni faute, ni imperfection. Dieu dirigeait de la sorte ses dociles coursiers. Disposant en maître de leurs voies, il les détournait de certains écarts, et les ramenait du côté qu'il voulait.

Ici encore c'est Anna de Wineck qui va servir d'exemple. Elle était héroïque dans le soin des malades. Si attachée qu'elle fût à sa vocation dominicaine, elle eût voulu cumuler, avec ses obligations de fille contemplative, les devoirs d'une Sœur hospitalière. Ne le pouvant, elle construisit dans son cœur un triple hospice : l'un pour les pécheurs, l'autre pour les agonisants, le troisième pour les âmes détenues en purgatoire. Le jour et la nuit, elle visitait ces trois sortes de malades ; elle veillait sur eux et compatissait à leurs nécessités.

La charge d'infirmière effective lui revenait de droit. On vit alors cette fille délicate mettant la main aux choses les plus rebutantes, et avec une si tendre piété, qu'on aurait dit qu'elle pansait les plaies de son Sauveur — *ut Christi fovere vulnera putaretur.*

Parmi les objets de sa charité, l'histoire mentionne trois Sœurs. La première était épileptique. Anna lui rendit jusqu'à sa mort les plus pénibles services. Quand la malade tombait toute écumante, elle la recueillait dans ses bras, et, comme une mère, elle la pressait sur son sein. Et Dieu se montrait reconnaissant de cette charité. « Jamais, avouait la noble fille, je n'ai demandé quelque chose au Seigneur, dans l'appartement de cette malheureuse infirme, qu'il ne me l'ait accordé tout aussitôt. »

L'autre malade était une Religieuse tombée en enfance à cause de son âge avancé. Et ici, également, Anna trouva sa récompense. Elle entendit, lorsque la pauvre Sœur fut morte, des concerts d'anges, chantant mélodieusement dans les airs et accompagnant l'âme de la défunte au lieu des joies éternelles.

La troisième malade confiée à la charité de la courageuse infirmière, souffrait d'un double mal, l'hydropisie et la paralysie. C'était une Religieuse méritante, mais par une altération de caractère que le livre des *Vies des Sœurs* attribue à l'excès de ses maux, et aussi, par une permission de Dieu, elle tomba dans l'impatience, et s'en prit à celle qui lui prodiguait les soins les plus tendres. Anna, craignant alors que, à cause d'elle, cette Sœur ne tombât dans l'offense de Dieu, obtint de la Prieure de se faire remplacer. A l'instant même, l'abondance de la suavité divine dont son cœur débordait jusqu'alors, se changea en un état de détresse, de pauvreté spirituelle, d'impuissance à tout bien. Les œuvres les plus faciles étaient, pour cette âme si vaillante jusqu'alors, l'objet d'un insurmontable effroi. Rentrant alors en elle-même, elle se demanda quelle était la cause de ce changement. Elle avait beau chercher : l'état de sa conscience ne lui offrait aucune explication. Mais, enfin, le Seigneur lui fit comprendre qu'elle l'avait délaissé dans un de ces membres souffrants et qu'il la délaissait à son tour. Anna courut chez la Prieure, et obtint de reprendre ses fonctions. A l'instant toutes les grâces suspendues coulèrent de nouveau dans son âme, aussi abondantes que jamais.

Il y avait dans l'épreuve un degré plus pénible. C'était la tentation proprement dite, sorte d'agonie qui consomme les âmes. Quand celles-ci avaient vaincu les appétits inférieurs, d'autres combats leur étaient réservés, principalement en ce qui touche la foi et l'espérance.

Tandis qu'Agnès d'Ochsenstein « progressait à pas de géant dans la pratique des vertus » — *in immensum succresceret*,— Dieu permit qu'elle tombât, par rapport à la présence réelle, dans le martyre du doute. Elle allait jusqu'à fuir les entretiens des autres Sœurs, car un mot proféré au hasard pouvait, en réveillant l'idée du mystère eucharistique, la jeter dans de nouvelles perturbations.

A cette première tentation, en succéda une seconde. Elle avait trait à l'inspiration divine des Ecritures. Ce qu'Agnès lisait d'obscur et d'inintelligible lui semblait conduire à l'absurde. Ce fut à la suite des assauts livrés à son inébranlable foi, qu'elle reçut cette grâce d'interprétation des saints Livres dont nous avons parlé plus haut.

Plus dures encore étaient les tentations contre l'espérance, car ici la souffrance s'alimentait dans la foi. Parmi les Sœurs dont les biographies nous sont parvenues, il en est un grand nombre qui passent un temps plus ou moins long dans le creuset, et, chose digne de remarque, ce sont les âmes les plus innocentes. Qu'on se souvienne de l'admirable pureté de conscience d'Hedwige de Steinbach. Eh bien! c'est cette Sœur, laquelle, au dire de ses confesseurs, ne s'était jamais rendue coupable d'aucune faute mortelle, qui passe une partie considérable de sa vie dans un état de doute et d'inquiétude relativement à son salut : « crainte indiscrète, dit la Chronique, mais non moins crucifiante. » Le Dieu de toute consolation finit néanmoins par ramener la sérénité dans cette âme ; il lui fit connaître qu'il avait oublié ses péchés ; il lui révéla l'époque de sa mort et lui promit que, immédiatement, elle irait le rejoindre dans les demeures éternelles. Prête à quitter la terre, Hedwige éclatait dans les transports d'une joie céleste, et elle disait : « J'ai l'espérance très-ferme et très-assurée d'un bonheur éternel. Elle a été déposée dans mon cœur par Celui qui m'a donné le gage de son Saint-Esprit. »

Une de ces Sœurs qui semblaient n'avoir point péché en Adam, était Agnès d'Epfig. Sous le coup d'une tentation qui confinait au désespoir, elle se débattait dans des angoisses que chaque jour voyait croître. Si, dans plusieurs cas semblables, c'est l'espérance contre l'espérance — *spes contra spem* — qui triomphe de la tentation, ici c'est l'héroïsme de l'amour. Le dernier mot de cette épreuve montre très-bien le but que se proposaient, en la ménageant, la sagesse et la bonté divines. Agnès s'est rendue au chœur. Elle tente un dernier assaut pour atteindre dans son fort cette miséricorde qui la fuit. Les pleurs, les sanglots, les accents désespérés de la prière la plus touchante sont ses arguments suprêmes pour attendrir le cœur de Dieu. Enfin elle termine par ces mots : « Mais si, ce que je ne puis croire, ô très-doux Sauveur, vous avez résolu, dans votre colère, de ne point oublier mes péchés, et si rien ne peut conjurer ma perte, du moins permettez que jamais mon cœur ne se sépare de votre charité, et qu'aucun motif ne me porte, je ne dirais pas à tomber dans la négligence et le relâchement, mais à vous servir avec moins de générosité. »

Le Seigneur pouvait-il résister à ces supplications qu'il avait inspirées ? Il vint rassurer son humble et généreuse servante. La confiance d'Agnès en la miséricorde divine fut désormais inébranlable. « Si l'on m'annonçait, disait-elle, que de toutes les âmes actuellement vivantes, une seule viendrait à se sauver, il me serait impossible de douter que cette âme ne fût la mienne. »

L'action du tentateur, ce manouvrier quand même des desseins de Dieu, se montre plus d'une fois à découvert. Une certaine nuit, il prend la forme d'une matrone décédée récemment ; et, apparaissant à Eligente de Soulzmatt, il lui dit : « Ton âme est perdue pour toujours ; déjà les décrets éternels ont marqué ta place en enfer, au milieu des damnés. » Tel fut le point de départ d'une épreuve persistante dans son intensité. Cette idée de prédestination à l'enfer s'était clouée dans l'esprit d'Eligente, et rien ne pouvait l'en distraire. Une fois que, pendant l'office de matines, l'aiguillon de la défiance se faisait sentir d'une manière plus aiguë que de coutume, elle se mit à invoquer la clémence divine en ces termes : « O Seigneur, Dieu de toute miséricorde ! ayez pitié de votre indigne servante ; ne me repoussez pas de devant votre face, ni dans le temps, ni dans l'éternité. » Et, insistant, elle reprenait avec larmes : « O Dieu très-bon, est-il vraiment possible que je me sauve ? Et que me réservez-vous à la fin de mes jours ? » Et elle entendit cette douce et consolante réponse : « Ce que je te réserve, c'est moi ; c'est tout ce que mon Père et moi possédons ; c'est l'inamissible possession des richesses éternelles. »

Les voies de Dieu sont impénétrables. Tantôt il dérobe aux regards d'âmes innocentes le trésor de ses bontés, toujours ouvert pour les pécheurs, et tantôt il se plaît, par de douces instructions, à rendre plus sensibles des vérités consolantes qu'on s'étonnerait à bon droit de voir méconnaître, si l'on ignorait ce que devient la créature livrée à son obscurité propre. « Comprends donc, disait le Seigneur à Hedwige de Laufenbourg, combien je suis prompt, en mon Fils et à cause de mon Fils bien-aimé, à pardonner à l'homme tous ses péchés. » Ajoutons à cet enseignement un trait de la bonté divine plus convainquant encore, et nous aurons terminé sur cette matière.

Il est bon de mettre en lumière les actions glorieuses des Saints; mais leurs fragilités nous offrent des enseignements trop rarement utilisés par l'histoire. Cette Sœur si vertueuse, si favorisée du ciel et que nous serons forcé de nommer encore, Gertrude de Colmar, se laisse entraîner par un mouvement d'impatience, jusqu'à maltraiter en paroles une de ses compagnes. Mais aussitôt, rentrant en elle-même, elle va s'humilier et pleurer au pied du saint Tabernacle. « O bon et doux Jésus, disait-elle, il est juste que vous punissiez mon mauvais caractère, et que vous ne m'épargniez aucunement. Mais ce que je déplore et ce dont je ressens la plus vive douleur, c'est de m'être, après tous vos bienfaits, montrée capable d'une telle ingratitude ; c'est d'avoir fait le mal devant vous et provoqué votre colère par mon manque de patience. » Et comme elle continuait à se lamenter de la sorte, le Seigneur, donnant dans sa personne une leçon salutaire à toutes les âmes accessibles au découragement, lui répondit : « Que tes yeux cessent de pleurer. Pourquoi te consumer davantage dans la tristesse ? Dès la première larme répandue devant moi, mon cœur t'avait pardonné. »

II.

Sans aller bien avant dans cette lecture, on a dû se convaincre que les saintes âmes dont elle évoque le souvenir, offraient, dans le développement de leur vie spirituelle, ce *tracé lumineux du sentier des justes qui croît jusqu'au jour parfait*, ou, en d'autres termes et d'après des paroles d'Albert le Grand précédemment citées, que, s'élevant au-dessus des conditions ordinaires de la vie présente, ces âmes se rapprochaient plus ou moins de la vision de la patrie.

La grâce divine, dans ses effusions les plus extraordinaires, coulait donc à pleins bords. Sans vouloir et sans pouvoir éluder ces largesses du Seigneur, nous ne les avions pas étudiées pour elles-mêmes et en elles-mêmes. Cependant, ce qu'il plaît à Dieu de faire connaître à ses créatures est digne de leur respect, sans doute, mais aussi de leur attention. Abordons de front ce qu'il faut appeler, non pas le surnaturel dans la vie chrétienne — tout élément chrétien est surnaturel, — mais puisque Dieu a voulu et veut encore parfois épancher sa bonté sous cette forme, l'extraordinaire et le merveilleux.

Les faits de cette nature rentrent, pour la plupart, dans le phénomène de la vision. La vision ou connaissance de Dieu est, en effet, le point de départ et la consommation de la vie spirituelle. D'abord nous voyons Dieu par la foi — nous ne parlons que de l'âme chrétienne et sans faire acception d'une certaine connaissance naturelle, — un jour nous verrons Dieu face à face. L'entre-deux est rempli par les progrès de l'âme dans la vision.

Occupons-nous d'abord du cadre où viendront se classer les faits. Prêchant sur la vision de saint Paul ravi au troisième ciel, Guillaume Perrault s'exprime ainsi : « Le troisième ciel, c'est la vision intellectuelle. Elle est ainsi nommée, pour la distinguer des visions corporelles et des visions en images. Dans la vision intellectuelle, ce ne sont ni des corps, ni des images qu'on aperçoit ; mais, par une admirable opération de la puissance divine, le regard de l'âme embrasse dans une simple intuition les substances incorporelles.

La vision corporelle, au contraire, a lieu lorsque, par la permission de Dieu, quelqu'un aperçoit, des yeux du corps, certaines choses que d'autres ne peuvent voir. Ainsi Balthazar voyait une main traçant des caractères sur la muraille. La vision imaginaire a lieu lorsque quelqu'un, soit dans l'extase, soit dans le sommeil, aperçoit, non plus des corps, mais les images des choses que Dieu entend lui révéler. C'est ainsi qu'une nappe, sur laquelle étaient des animaux de toutes sortes, fut montrée à saint Pierre. Mais, quant à la vision de saint Paul, elle fut, d'après le sentiment de saint Augustin, conforme à celle des anges et à celle des élus dans la béatitude. Saint Augustin dit en effet : « Pourquoi n'ajouterions-nous pas foi au « grand apôtre des nations, ravi jusqu'à cette vision « très-sublime, dont il devait, après le cours de sa « vie mortelle, jouir éternellement? Et qu'on n'oppose « pas cette parole de l'Exode : *Personne ne peut me voir* « *sans mourir*. Car alors l'apôtre ne vivait plus selon « l'usage des sens corporels; mais l'usage de ces « sens lui était totalement enlevé. »

On reconnaissait donc trois sortes de visions : la vision corporelle, la vision imaginaire et la vision intellectuelle. Tel était l'enseignement de l'École. Un texte de saint Thomas[1], conforme à celui de Guillaume Perrault, et où les mêmes exemples de Balthazar, de saint Pierre et de saint Paul sont allégués, montre que les deux maîtres, le docteur comme le prédicateur, avaient puisé à une source commune.

---

[1] In Paul. I. Cor., c. XII.

Au témoignage de l'École, appuyée elle-même sur les Écritures, ajoutons celui de l'expérience.

Nous irons le chercher dans l'obscurité d'une humble cellule. Reléguée loin des hommes, la malade d'Adelhausen dont nous avions parlé plus haut, était visitée par les ondulations à peu près régulières de clartés toutes célestes. Une Sœur, témoin habituel des souffrances et confidente des consolations d'Elisabeth de Neustadt, aimait à l'interroger sur ce qui se passait en elle-même. Mettons sous forme de dialogue les points les plus saillants de ces entretiens.

D. Comment Dieu daigne-t-il se montrer ? Est-ce aux yeux du corps ou aux yeux de l'âme ?

R. Des deux manières. Mais la vision corporelle n'est rien en comparaison de la vision intellectuelle. Celle-ci est très-parfaite ; c'est la grâce la plus éminente. Personne ne peut en parler, sinon ceux qui l'ont éprouvée, et encore ne le peuvent-ils que très-imparfaitement.

D. Veuillez néanmoins nous dire, dans la mesure du possible, ce qui se passe alors dans votre âme ?

R. Je ne le puis plus, à l'heure qu'il est. Si vous m'interrogiez dans les moments où mon âme est sous l'empire des opérations divines, je parviendrais à vous en dire quelque chose. Quand l'Esprit-Saint est présent, il m'éclaire ; quand ce Maître divin s'en va, je retombe dans mes ignorances.

D. L'esprit peut-il du moins comprendre la vision divine ?

R. Je ne puis vous le dire : dans ces moments je ne me suis plus présente. Je ne sais ce que deviennent mon esprit et mon cœur, sinon qu'ils sont présents à Dieu. Mon âme se plonge en lui. Il me semble la voir purifiée de toute souillure.

D. Est-ce la divinité que vous apercevez alors ?

R. Je vois le Père, le Fils et le Saint-Esprit, non pas d'une manière parfaite, comme cela nous sera donné dans la béatitude éternelle, mais autant qu'il est possible à une créature mortelle. Et, quand je reviens à moi, je me trouve tourmentée par la véhémence de mes désirs. Mais Dieu me console. Il me promet de m'attirer prochainement, afin que je demeure éternellement avec lui, au milieu de ses très-chers amis, les élus.

D. Quand la vision est seulement corporelle, sous quelle forme le Sauveur apparaît-il ?

R. Sous la forme très-aimable d'un jeune homme d'une indescriptible beauté. Ma cellule est alors toute pleine d'anges et de bienheureux. Notre-Seigneur s'assied et me sourit doucement. Les anges, dans une attitude de grand respect, demeurent debout autour de lui. Jamais il ne vient seul, mais il amène toujours avec lui un cortége d'anges et de saints. Il me dit : « Je ne cesserai pas de te visiter. Plus tard, je t'appellerai à moi, et rien ne pourra nous séparer. » Et ensuite il embrasse mon âme avec une grande suavité.

D. Quand le Seigneur daigne apparaître de la sorte, comment est-il vêtu et quelle est la couleur de son vêtement ? Est-ce l'azur, est-ce l'or, est-ce l'écarlate, est-ce la pourpre ?

R. Ce n'est rien de tout cela, mais Notre-Seigneur fait briller en lui tout ce qu'il veut.

Telles sont, en résumé, les réponses d'Elisabeth de Neustadt sur les différents modes de la vision. On voit qu'elles ne correspondent pas trop mal aux données des hommes de doctrine. Mais ici se présente une inévitable question. Quel degré de croyance faut-il accorder aux phénomènes de cette nature? L'Ecole va nous éclairer; et, pour la seconde fois, l'humble extatique d'Adelhausen se montrera digne d'être entendue après les maîtres. S'agit-il des visions corporelles et des visions imaginaires : ici l'esprit de l'homme est accessible à diverses causes d'erreur. La première vient des sens. A propos du ravissement, saint Thomas établit que les lois ordinaires de la connaissance ou de la vision peuvent être suspendues de plusieurs manières : par la vertu divine et, aussi, par suite de l'état de faiblesse et de perturbation des organes, comme il arrive dans les cas de fièvre chaude ou de transport au cerveau. Et ici, eu égard aux mille maux qui pèsent sur la pauvre humanité, combien ne pourrait-on pas multiplier ces causes de perturbation ! Pressentant, six siècles à l'avance, l'objection de nos physiologistes modernes et la réduisant à sa juste valeur, saint Thomas ajoute : « L'état d'abstraction, dans ce cas, n'est pas une élévation de l'âme au-dessus d'elle-même, mais une dépression — *non est elevatio, sed depressio*[1]. »

---

[1] In Paul. c. XII.

Mais l'angélique Docteur va plus loin [1], et dans l'Eglise catholique on admet avec lui, non pas une cause, mais deux causes d'erreur. La seconde est l'illusion diabolique.

Dans son recueil, riche en doctrine comme en faits, Etienne de Bourbon, traitant à fond et d'une manière remarquable, de l'action décevante du démon, montre, d'après l'enseignement même de saint Paul, que cet esprit d'erreur, se transformant en ange de lumière, offre aux regards des hommes l'aspect séducteur de visions corporelles ou extérieures. Ces visions prennent différentes formes, non-seulement celles des anges, mais celles du Christ et de ses saints ; et, de la sorte, elles trompent les âmes imprudentes — *ut sic, mentiendo, incautos seducat* [2]. L'indiscrétion des désirs et la témérité de l'esprit ouvrent la porte à ces tentatives frauduleuses. Le Frère Etienne en a connu un exemple curieux, celui d'une femme, victime des artifices de l'enfer et à laquelle il arracha l'aveu de son aventure, en présence du pieux et saint Frère Romée de Levia, alors Prieur de Lyon.

Comme les visions corporelles, les visions imaginaires donnent prise à la puissance fascinatrice de Satan. Quand Etienne de Bourbon parle des mirages qui affectent l'imagination, non-seulement pendant le sommeil, mais même pendant la veille, de telle sorte qu'une âme, recueillie en elle-même et fermant les yeux, puisse apercevoir des images de choses corporelles, cette doctrine n'est que l'énoncé d'un enseignement commun parmi les théologiens.

---

[1] Sum. 2. 2. q. CLXXV, A. 1. — In Paul. c. xi.
[2] Ms. déjà cité, fol. 308.

Ce qui appartient plus en propre à notre auteur, c'est lorsqu'il explique l'influence, indirecte sans doute, de l'esprit infernal sur les intelligences. Etienne de Bourbon reconnaît d'abord, comme il le faut, que l'intelligence s'empare, pour les convertir en idées, des formes que l'imagination lui présente ; puis il continue : « Peut-être pourrait-on ajouter que le diable, dont l'intellect est plein des formes des choses, l'applique, par un acte très-subtil et conforme à sa nature angélique, à l'intellect humain qui, semblable au miroir, est susceptible de recevoir toutes ces formes. Ainsi, quand on oppose deux miroirs, les images qui sont dans l'un se réfléchissent dans l'autre. Et, en cela, le diable agit avec tant de subtilité, qu'il semble à l'homme que les pensées ainsi reçues, procèdent de lui-même et non du tentateur. On peut dire sans invraisemblance que cet artisan d'illusions se sert principalement de ce moyen lorsqu'il entend égarer les esprits relativement aux choses incorporelles et spirituelles qui dépassent la sphère de l'imagination. »

En matière de grâces extraordinaires, l'Eglise a, de tout temps, séparé le vrai d'avec le faux. Ses procédés peuvent être ramenés, et l'ont été, à un principe d'une grande simplicité, mais dont l'application requiert un degré supérieur de discernement : « *Ex fructibus eorum cognoscetis eos* — vous les connaîtrez par leurs fruits. » Telle est la règle donnée de fort haut. Il y a des résultats que ni le démon ni les désordres des sens ne peuvent imprimer dans les âmes. Reprenons le dialogue de la malade avec son infirmière. Peut-être y rencontrerons-nous quelques-uns des fruits que la parole du divin Maître signale à notre attention.

D. A quels signes reconnaissez-vous que Dieu vous a visitée ?

R. Par la joie et la jubilation qui me remplissent tout entière, qui rassérènent et dilatent mon cœur, qui le rendent large et qui pénètrent avec suavité toutes les puissances de mon âme.

D. Et comment parvient-on à cette intimité divine ?

R. Quand, avec une intention entièrement pure, on cherche Dieu en toutes choses ; quand on s'efforce d'éviter tout péché ; quand, en toutes choses, on loue et glorifie Dieu.

D. Et néanmoins, malgré la joie que vous communique le Seigneur, le craignez-vous ?

R. Il faut le craindre jusqu'à ce qu'on ne soit plus susceptible de pécher.

D. Vous êtes-vous parfois irritée contre cette main qui vous inflige de si cruelles souffrances ?

R. Telle est la force de mon amour que je reçois ces souffrances comme des bienfaits.

D. Que faut-il faire pour plaire à Dieu ?

R. Soyez-lui soumise ; unissez votre volonté à la sienne ; tout ce qui vous arrive d'adverse, supportez-le patiemment. Tout cela lui est mille fois plus agréable que si vous faisiez votre volonté propre. Tournez-vous tout entière du côté de Dieu, perdezvous en lui, afin que, à son tour, il se tourne vers vous et qu'il se donne à vous. Aimez-le très-uniquement ; recherchez en toutes choses les occasions de le servir. Chassez de votre cœur tout soin superflu, toute inquiétude. N'ayez qu'une pensée, qui est de vous complaire en lui. Ce sera le servir de la manière la plus agréable à ses yeux, que de fuir tout ce qui n'a pas rapport à lui. »

III.

Les principes sont posés ; reste à leur rattacher les faits. Commençons par le degré inférieur de l'échelle. Dans l'ordre des choses merveilleuses que nous nous proposons d'étudier, le sens extérieur de la vue n'est pas le seul en exercice. A côté des visions corporelles, il faut placer d'autres perceptions, corporelles également. L'ouïe perçoit des paroles et des sons ; le goût, l'odorat, les autres sens ont chacun leur objet propre.

Citons, quant au phénomène du goût, Gertrude de Hattstadt qui, étendue sur un lit de douleur, éprouve soudain une suavité incomparable. C'est comme une source vive qui jaillit de ses lèvres, qui se répand dans son palais et, de là, coule dans tout son être, corps et âme.

L'ouïe, sens plus noble, sert aussi d'instrument plus habituel aux communications divines. Elisabeth de Senheim et Heilrad de Horbourg entendent parler Notre-Seigneur sans le voir néanmoins. Eligente de Soulzmatt, qui s'est émue au contact de la très-sainte Vierge, dont la main caressante a daigné la toucher, entend en même temps sa parole; mais elle n'aperçoit rien. Pareillement Gertrude de Saxe et, dans certains cas, d'autres Sœurs sont instruites par des voix. Un autre phénomène, fréquent dans l'histoire d'Unterlinden, a trait surtout aux Sœurs malades. C'est une musique angélique qui, non-seulement récrée les sens, mais rafraîchit les âmes et les pénètre d'une grâce nouvelle. Gertrude de Hattstadt, pendant sa dernière maladie, passe par des alternatives de ténèbres, que dissipe, chaque fois, l'intervention d'un ange. L'esprit bienheureux chante délicieusement l'antienne: *Absterget Deus lacrymam* — Dieu effacera toute larme; mais il omet les dernières paroles: *Quoniam priora transierunt* — parce que l'heure de souffrir est passée. Et en effet la coupe de la souffrance n'était pas encore vidée pour Gertrude, dont l'état de langueur devait se prolonger.

Heilrad de Horbourg est l'objet d'une faveur de même nature. Pendant une grave maladie, elle entend au-dessus d'elle une mélodie du ciel. En même temps toutes les puissances de son âme sont imprégnées « du nectar de l'Esprit-Saint »; et, dans l'immensité de sa joie, elle bondit de telle sorte qu'il lui semble que son âme va briser la fragile enveloppe de son corps. Pendant trois jours consécutifs, cette grâce se renouvelle. « Vraiment, disait-elle à sa Prieure, un moment de cette consolation dépasse tout ce que j'aurais pu endurer dans le service du Seigneur, eussé-je été, pour son amour, livrée, pendant quarante ans, au supplice de la roue. » Rendue à ses travaux, la pieuse Sœur converse entendait encore, de temps à autre, les concerts des anges, « ce qui, rapporte l'histoire, lui inspirait un ardent désir d'aller les rejoindre dans le ciel ».

Berthe de Rouffach — nous avons eu occasion de le dire — fut longtemps paralytique, Pendant les deux dernières années de son existence terrestre, des chœurs d'une musique aérienne, stridente et suave à la fois, se faisaient entendre au-dessus de sa cellule. Les anges venaient ainsi consoler son isolement aux heures où la communauté était elle-même occupée à chanter les louanges divines. L'harmonie céleste cessait dès que l'infirmière ou d'autres Sœurs se retrouvaient au chevet de la malade. La mort de Berthe est aussi gracieuse, aussi sereine, que sa maladie avait été longue et pénible. Aux approches du moment suprême, on lui avait, non sans raison, demandé de faire connaître la présence annoncée et promise de Notre-Seigneur, de sa Mère, des Esprits bienheureux et des Saints. A un certain moment, elle dit, d'une voix intelligible : « Où donc est la Prieure ? Voici mes chantres du paradis qui me font entendre leurs célestes concerts. »

La fonction des sens la plus excellente est celle de la vue qui, dit Albert le Grand, confine davantage à la connaissance — *plus habet de ratione sensus* [1].

---

[1] Notandum quod visus sit supra auditum et sub auditu olfactus ut legitur in libro animalium (Guill. Perrault. *Sum.*).

L'objet de la vision corporelle est multiple. C'est Notre-Seigneur dans sa sainte humanité, c'est sa Mère, ce sont les anges, les autres habitants du paradis, les âmes des défunts et, enfin, les vivants eux-mêmes. Combien de fois des Sœurs, non pas seulement de celles que la Chronique désigne par leurs noms, mais d'autres restées ignorées, apparaissent rayonnantes de lumière et transparentes — *sub specie fulgida et translucida* ! Notons aussi ce fait gracieux d'Hedwige de Laufenbourg qui, malade, est visitée par de sereines apparitions de Sœurs défuntes. Celles-ci lui apportent leur concours pour l'aider dans la récitation des Heures canoniales et psalmodient alternativement avec elle.

Ici nous nous trouvons en présence d'un aspect, non pas le plus élevé, mais le plus riche en faits, le plus gracieux et le plus pittoresque de notre histoire. Impossible de tout produire. Attachons-nous de préférence aux visions qui ont le Sauveur du monde pour objet. Il se montre sous divers aspects. Les scènes de ses souffrances ont nécessairement leur place : la piété des Sœurs le méritait. A ses derniers moments, Mechtilde d'Epfig s'écriait : « Je ne crains pas la mort ; cependant, je consentirais à vivre pour méditer et pleurer, mieux que je ne l'ai fait jusqu'ici, sur les souffrances de mon Dieu crucifié. » Pour mieux honorer ces souffrances et en avoir le souvenir toujours présent, Hedwige de Laufenbourg avait pratiqué sur sa poitrine une incision large et profonde, en forme de croix, et elle la ravivait de temps à autre. Cette dévotion pour le Christ souffrant conduit naturellement aux grâces qui la récompensaient. A la vue du drame de la Passion qui se déroule visiblement, l'âme d'Agnès de Blotzenheim est transpercée d'un glaive de douleur. Elle tombe malade et meurt au bout de peu de temps. Gertrude de Bruck médite un jour, pendant les divins offices, sur les souffrances du Rédempteur. Soudain, elle entend les coups de marteau qui le clouent sur la croix ; la scène du déicide se développe à ses yeux dans toute son horreur. Gertrude n'en peut plus ; elle tombe évanouie ; on est obligé de la transporter du chœur à l'infirmerie où elle demeure longtemps sous le coup des émotions terribles qu'elle avait éprouvées.

Mais le Verbe fait chair aime à apparaître aux âmes pures, sous la forme innocente et douce d'un enfant. Si les différentes époques de l'année liturgique donnent lieu à des visions corporelles, relatées en plus d'un endroit des *Vies des Sœurs*, la solennité de Noël semble, entre toutes les autres, avoir excité la piété des habitantes d'Unterlinden et attiré sur elles les grâces les plus ineffables. Que de fois elles ont la consolation de contempler des yeux du corps « le bienheureux petit Enfant, délectable d'aspect, comparable, par l'éclat de son corps, à une neige très-blanche, mélangée cependant d'un certain incarnat, comme on le voit dans les nouveau-nés » ! Il est rare qu'alors la scène ne s'élargisse. La bienheureuse Vierge apparaît avec son Fils ; les anges, les patriarches, les saints, le ciel et la terre, les deux Testaments se donnent rendez-vous, comme à leur point de jonction et à leur pivot commun, autour du berceau du Roi des siècles, nouvellement né.

Toutefois, les apparitions gracieuses de Jésus enfant ne sont pas limitées à la fête de Noël.

Un jour que Gertrude de Herkenheim allait, en vertu de son office de Sœur converse, ouvrir la porte extérieure du monastère, elle aperçut sur le seuil un enfant rayonnant de beauté. Ravie de tant de charmes et bien que l'enfant ne lui parût pas encore en âge de répondre, elle lui dit : « O très-aimable petit enfant, d'où viens-tu ? Dis-moi donc quel est ton père et quelle est ta mère ? » Et d'une voix très-distincte l'Enfant lui répondit : « *Pater noster* est mon Père ; *Ave Maria* est ma Mère » ; et à ces mots il disparut. Folle de joie, Gertrude se mit à courir par tout le monastère, répétant sans pouvoir se lasser : « *Pater noster* est mon père, et *Ave Maria* est ma Mère. »

Au commencement de son noviciat, Elisabeth de Rouffach fut prise d'une fièvre ardente. Une nuit, elle aurait désiré une gorgée d'eau pour éteindre sa soif, et, n'ayant personne qui lui en présentât, elle se prit à pleurer. Et voici qu'un enfant, très-petit et beau comme la lumière, apparaît à ses yeux. D'un bond, il est sur le lit de la malade ; il touche de ses petites mains ses lèvres brûlantes, et il les lui passe et repasse sur les joues en manière de caresses. Puis, se jouant avec elle comme font les enfants, il lui enlève sa fièvre et répand dans son âme une indicible consolation. Elisabeth, ne comprenant pas encore ce mystère, lui demande : « Comment donc as-tu fait, charmant petit enfant, pour t'introduire dans ce monastère? — J'étais grand, répond-il ; mais je me suis fait petit pour l'amour de toi. » Et comme, en cet instant, les matines s'annonçaient par un premier signal, l'Enfant Jésus ajouta : « Tu vas maintenant recevoir une consolation humaine. Je m'en vais, mais je demeurerai éternellement avec toi par ma grâce. » Et, sur ces entrefaites, entrait la maîtresse des novices pour s'enquérir de l'état d'Elisabeth.

La vision imaginaire a lieu — on nous l'a dit précédemment — « lorsque quelqu'un, soit dans l'extase soit dans le sommeil, aperçoit, non plus des corps, mais les images des choses que Dieu entend lui révéler. » Ajoutons, ou répétons pour plus de clarté, que si, dans la vision corporelle, les sens extérieurs sont mis en activité, ici ce sont uniquement les sens intérieurs.

Le livre des *Vies des Sœurs* distingue d'ordinaire, avec une grande netteté, les deux sortes de visions. Prenons un exemple tiré d'une même biographie, celle de Gertrude de Saxe dans ses préludes. Il est dit, en un endroit : « *Corporis oculis videre meruit* — il vit des yeux du corps », et, deux pages plus loin, à propos d'un fait différent et d'une autre personne : « *totus extra se raptus, vidit per interioris hominis radios* — ravi hors de lui-même, il vit par le regard de l'homme intérieur. » L'historiographe prend également soin de noter si les visions ont eu lieu dans l'état d'extase ou dans l'état de sommeil.

Un extrait de la notice qui vient d'être mentionnée, va nous mettre plus à même d'apprécier cette précision de langage. Gertrude de Saxe était une jeune épouse, noble, riche et déjà mère heureuse de trois enfants. Elle prit la résolution de faire à l'amour éternel le sacrifice de son bonheur dans le temps. S'associant à ses desseins, son mari se disposait à entrer dans l'Ordre de Saint-Dominique, où il prit, en effet, l'habit de Frère convers. La grâce l'avait préparé à ce grand renoncement. Un jour, il assistait, selon sa coutume, au saint Sacrifice. Au moment de la consécration, *il vit des yeux du corps*, dans l'Hostie sainte, « Jésus, le plus beau des enfants des hommes, sous la figure d'un enfant, dont les mains et les pieds étaient déjà percés par les clous qui devaient l'attacher à la croix ».

Cependant, et avant tout, il s'agissait d'assurer le sort et l'éducation des enfants. Les deux époux croyaient toucher à leur but, quand un revers inopiné de fortune remit en question tous leurs plans. Ici apparaît un troisième personnage, le Provincial des Dominicains en Allemagne et l'oncle de Gertrude. Son nom n'est pas ignoré du lecteur. Hermann de Havelbrecht est cet homme pieux et excellent que nous avons appris à connaître, lorsque, plus tard et sur ses vieux jours, il administrait le couvent de Cologne. « On rapporte, écrit Catherine de Guebwiler, que, après sa mort, il fit des miracles. » Elle dit encore : « Il nous gouverna très-paternellement, et fit preuve, pour notre monastère, d'une bienveillance toute spéciale. »

C'était, sans doute, par suite de cette bienveillance, qu'Hermann avait déterminé sa nièce à faire choix, pour y passer ses jours, du monastère d'Unterlinden, si éloigné de sa terre natale. Cependant, le contretemps qui semblait s'opposer à l'exécution immédiate d'un projet arrivé à sa maturité, affligea profondément le cœur du bon Hermann. Dans son chagrin, il eut recours à la prière ; et voici que, pris d'un ravissement, il aperçoit, *du regard intérieur de l'âme*, un jeune homme d'un aspect radieux, qui lui présente un linge très-blanc, plusieurs fois replié, et lui dit : « Déploie ce linge et regarde. » Hermann obéit, et il lui semble voir sur cette toile une image de Jésus crucifié. C'était comme un travail à l'aiguille, admirablement exécuté et tissu d'or. En même temps il aperçoit sa nièce, non pas en image, mais comme une créature vivante, avec sa chair et ses os ; elle était fixée par des clous d'or sur le cœur du crucifix. A cette vue il s'écria : « O Dieu devant qui tremblent le ciel et la terre, qu'est-ce l'homme pour que vous en ayez ainsi souvenance ? Quoi ! lui, terre et cendre, pourra trouver une place si proche de votre cœur ! Est-il donc vrai, ô doux Jésus, que la créature puisse être appelée à cette alliance, qu'elle puisse s'unir, par une adhésion si intime, à vous, qui habitez une lumière inaccessible ? » Et, de sa croix, le bon et doux Jésus lui répondit d'une voix affectueuse et très-distincte : « Sache que l'homme m'a été uni par un lien si fort qu'aucune expression ne pourrait te le faire comprendre. Je le tiens renfermé dans les plus mystérieuses profondeurs de ma divinité. »

Ces visions dans l'extase se déroulent d'ordinaire en tableaux, et très-souvent sous des formes allégoriques. Des sens intérieurs, autres que celui de la vue, en sont saisis ou affectés. La vision d'Elisabeth de Rouffach, que nous racontions plus haut, à propos des épreuves de la maladie, offre toutes ces conditions. Elisabeth est ravie — *rapta in visu.* Les récompenses célestes lui sont montrées d'une manière symbolique ; elle entend des paroles et des chants ; elle respire des parfums délicieux.

Hedwige de Laufenbourg, ravie un jour en esprit, voit *des yeux de l'âme* le Seigneur vêtu d'ornements sacerdotaux et célébrant les saints mystères au milieu des anges. Au moment où il va distribuer aux Sœurs la sainte communion, sa Mère bienheureuse et l'archange Gabriel viennent se placer aux deux côtés de l'autel, et tiennent la nappe qu'il est d'usage de déployer pour le banquet eucharistique. Agnès d'Ochsenstein, qui paraît avoir été instruite du sens des Ecritures par une révélation purement intellectuelle — *illuminata fuit mirabiliter a montibus æternis* — est, au contraire, initiée, par une vision imaginaire, au mystère de ses épousailles avec Notre-Seigneur. L'usage des sens extérieurs est suspendu ; mais bien qu'en état d'extase, Agnès perçoit ce qui se passe en elle-même, au moyen de signes sensibles.

Très-souvent, et l'on peut s'en convaincre par des récits insérés soit ici, soit au chapitre qui précède, la vision imaginaire a lieu pendant le sommeil : sommeil, toutefois, d'un genre particulier. « Dieu assoupit Adam », dit la Genèse. « Assoupissement, remarque Hugues de Saint-Cher, ou plutôt extase.

Adam, introduit au milieu des Esprits bienheureux, vit les choses de l'avenir. Aussi, en revenant à lui, il se mit à prophétiser l'union du Christ et de son Eglise. » D'après le texte de la Chronique d'Adelhausen, Dieu se servit des songes pour conférer ses grâces à plusieurs Sœurs de ce monastère — *quibusdam in somniis non contemnendæ gratiæ collatæ sunt* ». La plume toujours délicate de Catherine de Guebwiler fait assez bien comprendre la nature de ce sommeil mystérieux. A propos d'une vision d'Adélaïde de Rheinfelden, elle représente celle-ci « sous l'empire du sommeil du Seigneur, sommeil léger, mais que la grâce rendait suave — *sopor Domini, tenuis quidem, sed divina gratia suavis.* »

La troisième espèce de vision, dite intellectuelle, consiste dans une simple intuition des substances incorporelles, à laquelle ni les sens, ni les images n'apportent aucun concours. Ce mode de voir par intuition se rapproche de celui des anges et des bienheureux. Le ravissement de l'Apôtre est pris par les maîtres comme le type et comme le sommet de la vision intellectuelle, telle qu'elle est parfois accordée à des hommes mortels. « Saint Paul, dit le Docteur angélique, fut ravi au troisième ciel, c'est-à-dire que, étranger à la vie des sens et élevé au-dessus de tout ce qui est corporel, il vit les choses intelligibles, sans intermédiaires et purement en elles-mêmes, comme voient les anges et les âmes séparées. Bien plus, il vit l'essence divine. »

Insistons : une page de doctrine va condenser d'avance les faits qu'il nous reste à signaler.

L'Apôtre avait dit une première fois : « Je sais un homme qui fut ravi au troisième ciel — *raptum usque ad tertium cœlum* ». Il dit ensuite : « Cet homme fut ravi en paradis — *raptus in paradisum.* » Le langage inspiré marque ici deux nuances : la vision intellectuelle en elle-même, et sa conséquence ou dernier terme, la jouissance de Dieu. Sur quoi saint Thomas s'explique ainsi qu'il suit :

« L'expression de ciel réveille l'idée d'une certaine altitude dans la lumière ; celle de paradis, l'idée de la jouissance et de la suavité. Ces deux conditions se réunissent excellemment dans les Bienheureux et dans les Anges. Ils sont en possession d'une clarté très-excellente, c'est la vision de Dieu ; et d'une suavité souveraine, c'est la jouissance de Dieu. Si l'on considère la lumière qui les inonde, on dit qu'ils sont au ciel ; si l'on considère la jouissance, on dit qu'ils sont en paradis..... Tel est le terme dernier du ravissement. C'est cette même douceur qui repaît éternellement les habitants de la céleste Jérusalem, et que nous appelons le paradis[1]. »

Les exemples d'une faveur aussi haute que la vision intellectuelle sont nécessairement rares. Toutefois, l'histoire de nos Dominicaines ne laisse pas d'en marquer un certain nombre et d'en supposer beaucoup d'autres. Les faits vont se montrer d'accord avec l'énoncé spéculatif de saint Thomas[2]. Il est

---

[1] In Paul. c. XII.

[2] Faisons ici une réserve importante. Il nous est arrivé de transcrire simplement le langage des chroniques. Celles-ci s'expriment comme elles peuvent, et comme le font, d'ailleurs, tous les

ST. ALBERT'S COLLEGE LIBRARY

donné à Marguerite de Brysach « de faire, dans une vision de la très-sainte Trinité, l'expérience béatifique du bien incompréhensible qui est Dieu, et de le déguster un court instant. » La main du Seigneur conduit Bénédicte d'Eguisheim « dans un séjour de paix, paix qui dépasse tout sentiment, félicité des élus, sans vicissitude et sans fin ». Elle voit dans ce

---

auteurs mystiques. Il faut cependant interpréter ce langage. Ni la vision de saint Paul ne fut en tout point comparable à celle des élus dans le ciel, ni les visions intellectuelles ne sont, sous tous rapports, comparables à la sienne. Saint Thomas (2. 2. q. CLXXV. A. 6. ad 3^{um}.) dit que la vision de l'apôtre fut conforme à celle des Bienheureux, dans ce sens que. comme eux, il vit l'essence divine. Cependant il la vit d'une manière moins parfaite. Et déjà, si l'on remonte un peu plus haut, on se souviendra que la voyante d'Adelhausen tenait un langage identique. De même, et en prenant encore pour guide l'Ange de l'École, nous dirons que la vision intellectuelle est conforme à celle de saint Paul, en tant qu'elle a pour objet les choses incorporelles et qu'elle a lieu sans le concours des sens, soit extérieurs, soit intérieurs. Elle est dissemblable en tant que les âmes gratifiées de cette vision ne voient point sans un certain intermédiaire — *visio intellectualis... fit secundum aliquam similitudinem intelligibilem*. C'est encore le voile de la foi, voile aminci et transparent, mais c'est toujours un voile. Albert le Grand. cité au commencement du présent chapitre, dit que le degré supérieur de la vision sur la terre, confine à la vision béatifique, mais ce n'est pas encore cette vision. Voir Dieu face à face et ne point mourir, fut, d'après saint Thomas. le privilége de Moïse, conducteur du peuple de Dieu sous la loi ancienne, et de saint Paul, docteur des nations sous la loi nouvelle.

Transcrivons, pour mieux préciser encore, le texte d'un théologien de l'Ordre de Saint-Benoît, conforme ici à la doctrine de saint Thomas. Schramm (*Theol. mystica* § 505) s'exprime en ces termes : « Fit autem spiritualis visio *intellectualis*, vel cum mens Spiritus S. gratia lumine illustratur, ut ea intelligat quæ corporali vel imaginaria visione sensibiliter repræsentata sunt ; vel, quando immediate per species a Deo infusas divina mysteria percipiuntur. » Et § 506 : « Sic, in apparitione Dei, sive unius sive trini, saltem mediate, in aliquo medio spirituali, Deus videri potest. » Mystère que nous n'entreprendrons pas d'approfondir davantage.

ravissement « l'essence lumineuse de Dieu un et trine, dont la vision, la connaissance et la compréhension constituent la béatitude éternelle. » La Sœur Hedwige de Laufenbourg est appelée, elle aussi, à contempler le mystère de l'ineffable Trinité et à pénétrer les décrets de l'amour éternel dans le mystère de l'Incarnation. Un seul et même état d'extase se complique parfois de visions différentes. Adélaïde de Rheinfelden voit d'abord l'essence divine, et, après avoir goûté « l'arrhe des biens éternels », elle passe à la contemplation en image du Dieu fait homme, dans son berceau. Comme nous l'avons marqué ailleurs, Mechtilde de Wintzenheim est favorisée simultanément d'une vision corporelle et d'une vision imaginaire. C'était également par le mode supérieur de perception qu'Adélaïde de Rheinfelden voyait sa propre âme, les esprits bienheureux et les âmes des défunts.

Plus d'une fois, les termes des chroniques s'éloignent d'une précision devenue impossible, soit à cause de l'impuissance des âmes à expliquer les phénomènes divins qui se passaient en elles, soit à cause de la confusion qui s'était introduite dans les souvenirs des témoins de ces grâces et des confidents de ces merveilles.

Cependant on peut, lisant entre les lignes du récit de Catherine de Guebwiler, discerner des choses qu'elle n'a pas exprimées formellement. Rien de plus admirable que les ravissements d'Adélaïde de Sigolsheim, l'humble servante du monastère. « Dieu, dit la Chronique, l'enrichissant de ses trésors spirituels, la consolait par des révélations sur les choses du ciel et de l'éternité. » Sans que la nature de ces grâces soit autrement spécifiée, il est permis d'induire des circonstances extérieures, qu'elles étaient d'un ordre fort sublime. Les ardeurs d'Adélaïde étaient extrêmes; elles se communiquaient au dehors, et elle-même cherchait à les tempérer. Pendant les nuits d'hiver les plus rigoureuses, elle cassait la glace d'un cours d'eau qui traversait l'enclos du monastère. Elle s'y plongeait jusqu'à ce que ses membres fussent roidis. Ainsi soulagée, elle allait se poster dans l'embrasure d'une porte qu'on peut visiter encore aujourd'hui, entre le chœur et le cloître. Elle y restait nu-pieds et en extase jusqu'à l'aube. On la trouvait alors immobile et ruisselante d'une sueur qui inondait le pavé.

Sainte Catherine de Sienne écrira un jour, à propos d'un phénomène fréquent dans la vie des Saints : « Souvent le corps est élevé de terre par la parfaite union de l'âme avec Dieu. » Et elle ajoute : « Qu'on ne s'y trompe point : le corps n'a rien perdu de sa pesanteur ; mais il suit le mouvement de l'âme, dont l'union avec Dieu est plus parfaite que son union avec le corps. » C'est ainsi qu'on voyait s'élever Mechtilde de Wintzenheim ; c'est ainsi, dit la Chronique d'Adelhausen, « que certaines Sœurs, ravies par l'amour et le désir de Dieu, s'élevaient d'une demi-coudée au-dessus de terre. » L'âme, nous venons de l'entendre, est plus unie à Dieu qu'au corps : d'où l'on peut conclure, en bien des cas du moins, à la cessation de toute activité des sens extérieurs et des sens intérieurs, c'est-à-dire à la vision intellectuelle, l'union entre l'âme et Dieu la plus parfaite qui puisse se supposer ici-bas.

En terminant une analyse longue en elle-même, mais courte, eu égard à la richesse des matériaux que nous laissons inexplorés, faisons à cet ensemble de faits merveilleux, un dernier emprunt. Une Sœur du monastère de Tœsz, Jützi Schultesz, semblait avoir été choisie de Dieu entre toutes ses compagnes, comme point de mire à des grâces extraordinaires. Un jour vint où elle se vit dépouillée de tous ces dons, et réduite à une voie toute simple et toute commune. Et, pour la dernière fois, elle entendit d'une manière sensible une parole venant du ciel: « La simple foi, disait-elle, doit désormais régler ta conduite. C'est le don par excellence et le chemin le plus assuré. »

Mais s'il en est ainsi, quelle est l'utilité pratique de tant de choses merveilleuses accumulées dans notre exposé?

Dieu est souverainement libre; il distribue ses dons sous la forme qui lui plaît. Toutefois, il est permis, dans une certaine mesure, de scruter ses intentions. Il est certain que son procédé le plus habituel à l'égard de ses Saints est de les combler de grâces extraordinaires, manifestes, éclatantes. Les Saints sont eux-mêmes des prodiges et des signes. Lampes ardentes et lumineuses, ils ont été placés sur le chandelier, afin de traduire en caractères de feu les merveilles trop méconnues de la bonté divine, et, par là, d'arracher les hommes à leur indifférence et à leur torpeur. Considérées à ce point de vue, les grâces extraordinaires pourront être appelées, les unes littéralement, les autres par extension, du nom de grâces gratuites — *gratia gratis data* — ou conférées pour l'édification d'autrui [1], à la différence de la grâce sanctifiante — *gratia gratum faciens* — laquelle, nous le confessons, est assez riche en moyens pour porter l'âme à la sainteté.

Nous estimons, en second lieu, que, parmi des choses admirables, l'histoire intérieure des Dominicaines en offre d'imitables et de pratiques. En effet, qu'on transpose de quelques degrés ces harmonies du ciel et de la terre, et, pour s'être moins élevé, on habitera encore, non plus la sphère des grâces extraordinaires et du merveilleux, mais celle du surnaturel, où l'âme, comme parle Albert le Grand, se trouve placée « sur la ligne d'horizon entre le temps et l'éternité ». Ici, comme au monastère d'Unterlinden, cette âme doit entrer en elle-même pour s'élever jusqu'à Dieu. Le voile qui lui cache les choses éternelles doit s'amincir de jour en jour. Elle aura, pour coopérer à ces ascensions lumineuses, à passer par les trois degrés marqués au cours de cette étude, *la purification*, *la récollection*, *l'élévation*. Et si elle ne peut, sans une témérité pleine de périls, ambitionner les dons extraordinaires, il est du moins une grâce que Dieu sans doute donne ou refuse, mais à laquelle l'âme a le droit, le devoir même de prétendre. Cette grâce, esprit de prière et d'ardeur — *spiritus precum et ardoris* — on l'appelait autrefois la grâce de la dévotion. Nous ne pouvons mieux terminer qu'en transcrivant ici les définitions qu'en donne le précieux manuscrit d'Etienne de Bourbon.

---

[1] Ce qui ne veut pas dire que la grâce gratuite n'exerce pas de puissants effets sur l'âme qui en est l'objet. « *Gratia gratis data per se primo ordinatur ad sanctificationem alienam ; vergit secundario in utilitatem habentis* (Gonet, *Clypeus Theol. thomist.*). Et saint Thomas, dans sa Somme, dit à propos du don de prophétie : « *Datur propter utilitatem aliorum et propter propriæ mentis illustrationem et hi sunt in quorum animas sapientia divina, per gratiam gratum facientum se transferens, amicos Dei et prophetas eos constituit.*

« La grâce de la dévotion est ce sentiment tendre et fécond que l'âme éprouve, soit dans la prière vocale, soit dans la psalmodie, soit dans le chant, soit autrement, lorsqu'elle considère les œuvres de la bonté divine et ses bienfaits. »

« C'est une tendresse du cœur, c'est la ferveur de la bonne volonté; elle ne peut s'empêcher de se traduire par certains signes; elle s'épanche facilement dans les larmes. »

Et mieux encore : « La dévotion est la moelle de l'holocauste[1]. »

---

[1] Ms. cit. fol. 296.

CHAPITRE XXX.

GOUVERNEMENT ET RÉGIME DES SOEURS.

I.

Une dispute pacifique, mais persistante, s'élève entre les Frères et les Sœurs. Les Frères eux-mêmes sont divisés d'opinion. Convient-il de se charger du gouvernement des Sœurs ? Ne suffit-il pas, après avoir donné la vie à cette branche de l'Ordre, d'en abandonner la culture et la responsabilité aux prélats ordinaires et de ne plus prêter la main à son extension ? Les Sœurs ne l'entendent pas ainsi. De là, un débat entre deux manières de voir absolument opposées. Il dure plus d'un demi-siècle, avec des succès et des échecs partagés mais inégaux, car les Sœurs finissent toujours par l'emporter. Elles ont pour elles sans doute leur rare persévérance, mais, en outre, le souvenir des soins que saint Dominique leur avait prodigués, la faveur de ses successeurs[1], de nombreux partisans parmi les Religieux les plus dignes d'estime. Enfin, le Saint-Siége, bien qu'il paraisse plus d'une fois balancer, incline évidemment du côté le plus faible. Forte de ces appuis, la cause des Sœurs devait définitivement l'emporter.

---

[1] Inutile de rappeler l'intérêt porté au second Ordre par le

Pour comprendre les oppositions et les juger avec équité, il importe de ne point les envisager isolément. Qu'on se souvienne ici d'une sorte de scrupule qui honore à la fois la délicatesse des Religieux et leur résolution de demeurer fidèles à l'unité de leur vie, comprise dans ces trois mots: *prier, étudier et prêcher*. Au lieu de rechercher les influences, ils les fuient. On les voit, redoutant les responsabilités qui leur arrivent de toutes parts, solliciter sans cesse et souvent obtenir des lettres apostoliques, dites *Indulgences*, ayànt pour objet de les exonérer de toute sollicitude étrangère aux intérêts de la foi [1]. Par un sentiment dont nous n'avons nulle envie de contester l'exagération, bien des membres de l'Ordre se laissent aller à confondre les assistances réclamées par les filles très-légitimes de saint Dominique, avec les commissions pontificales, source pour eux de complications sans fin. Fatigués du rôle d'arbitres, de juges, d'exécuteurs, qui les commet si souvent dans les affaires des tiers, ils étendent leur exclusion aux intérêts des Sœurs et demandent à être déchargés.

Bienheureux Jourdain. Mais saint Raymond, qui fut l'avocat des Sœurs, Jean le Teutonique, qui s'occupa de refondre leurs Constitutions, Humbert de Romans, qui parle des Sœurs avec éloge et affection et qui les gouverna avec zèle, marchent, en ce point, et comme Jourdain de Saxe, sur les traces de saint Dominique.

[1] Cf. T. III, pag. 181 et seq.

Cette manière de voir, lors même qu'elle ne prévalait pas dans les conseils de l'Ordre, planait comme une menace. En effet, le mécanisme aléatoire d'où sortaient les assemblées dirigeantes, pouvait donner et donna plus d'une fois la prépondérance aux opinions adverses. Les Chapitres généraux se déchargeaient alors d'une administration qu'ils avaient le tort de considérer comme un surcroît étranger à leur mission. Ils se pourvoyaient de lettres d'*Indulgence*, ou même les prévenaient. Mais bientôt, par suite d'influences exercées en sens contraire, ces lettres étaient révoquées, et le Saint-Siége rétablissait, par son autorité, l'unité de gouvernement dans la famille dominicaine.

Dès 1226, les Sœurs de Sainte-Agnès de Bologne, inquiètes des bruits qui leur reviennent, adressent des réclamations au Pontife romain. Elles s'appuient, pour être gouvernées par leurs Pères, sur ce fait que Sœur Diane, la fondatrice, et quelques-unes de ses compagnes, ont fait profession entre les mains du Frère Dominique, et en vue d'appartenir à son Ordre. Et Honorius III, obtempérant à leurs vœux, les déclare placées sous l'autorité du Maître général. Il accomplit cet acte d'autorité avec une grande délicatesse, et de manière à couvrir le bienheureux Jourdain dans son dévouement à la cause des Sœurs. Il feint de s'en prendre à lui, comme si, négligeant les devoirs de sa charge, il abandonnait à elles-mêmes les vierges du Seigneur — *quasi pro derelictis habens*. Jourdain, qui comprend tout ce que ce procédé offre de protecteur, n'a d'autre pensée que d'écrire à

Diane, pour la féliciter avec ses filles, « dont la joie, dit-il, est la mienne ».

Mais de nouveaux symptômes mettent les esprits en éveil. Des dispositions restrictives, qui n'ont pour objet que d'empêcher les Frères d'ouvrir indiscrètement aux femmes les portes de religions non approuvées, viennent d'être prises par le Chapitre généralissime de 1228. Cette mesure donne lieu à des interprétations qui n'attendaient qu'une occasion pour se produire. Jourdain les combat : il écrit à Diane et au Provincial de Lombardie. A la première : « Celui qui s'est permis de vous inquiéter n'a pas agi discrètement et a voulu vous effrayer sans raison ». Et au Provincial : « Vous vous êtes rapporté à l'esprit de ceux qui ne sont pas de Dieu, du moins à cet égard, et vous avez soulevé une question inutile. Je connais très-bien les actes et les décrets de tous les Chapitres, ainsi que les motifs qui les ont inspirés, et je puis affirmer qu'il ne fut nullement question de nos Sœurs. C'eût été presque entièrement les retrancher de notre Ordre. Et quand nous l'aurions voulu, le pouvions-nous ? N'aurions-nous pas agi contre les prescriptions du Pape, qui nous a chargés de veiller sur elles de même que sur nos Frères ? »

Et cependant les craintes de Diane et de ses filles n'étaient point vaines. L'avenir le leur rappellera plus d'une fois. On peut se demander si Jourdain était lui-même aussi rassuré qu'il affectait de le paraître. En 1235, les oppositions prévalent au Chapitre général. L'Ordre, par l'organe de ses mandataires, se déclare déchargé du soin des Sœurs. Cette mesure d'exclusion ne paraît pas avoir atteint Sainte-Agnès, que protégeait sans doute l'acte récent d'Honorius III. Saint-Sixte de son côté, placé sous la main du Vicaire de Jésus-Christ, peut, par un recours immédiat, détourner le coup avant qu'il n'ait été porté. Il n'en est pas de même des deux monastères les plus anciens, Prouille et Madrid. L'œuvre première de saint Dominique se voit abandonnée par ses fils. Cependant les Sœurs ont trop bien conscience de ce qu'elles doivent au souvenir de leur père et fondateur, pour accepter cette situation. Elles recourent au chef de l'Eglise. Grégoire XI, s'empressant de faire droit à leur requête, adresse à cet effet deux lettres au Bienheureux Jourdain. « Nous savons, dit-il dans la première, votre soif constante et votre désir toujours croissant de gagner des âmes. » Et après l'exposé des faits, il intime ses volontés en même temps qu'il s'adresse à la piété du Maître de l'Ordre. Il veut que, pour l'amour de la Bienheureuse Vierge, au nom du respect dû à la mémoire du Bienheureux Dominique, et nonobstant les décrets du Chapitre général, Jourdain réintègre dans leurs fonctions les Frères attachés jusqu'alors au monastère de Prouille, dont les Sœurs, ces prémices de l'Ordre, furent arrachées par le saint fondateur aux périls du monde, placées par lui en lieu sûr, instruites et cultivées par ses soins. La seconde lettre a trait au monastère de Madrid. Le Pape se plaint du retrait des secours spirituels donnés dès l'origine à cette maison, mesure, remarque-t-il, qui n'est justifiée par aucun motif et qui va à l'encontre des dispositions prises par le Bienheureux Dominique. Il exige que, sans délai, les choses soient remises en l'état.

Une série d'incidents contradictoires s'ouvre dès lors. Elle ne pourrait que traîner en longueur, si l'on voulait, d'une part, mettre en œuvre des documents d'une abondance parfois encombrante, et, d'autre part, combler, par un travail critique, les intermittences et les lacunes de ces mêmes matériaux. Qu'il nous suffise de conserver au débat sa physionomie réelle, au moyen de traits choisis çà et là.

« Du temps de Jean le Teutonique, marque la *Chronique* du Bienheureux Humbert, on fit, à la cour du Pape, de grands efforts dans le but de décharger les Frères du gouvernement des Sœurs... Mais le Pape voulut que les maisons placées sous la dépendance de l'Ordre lui demeurassent rattachées. » Ces démarches, qu'il faut rapporter à l'année 1244, eurent un succès partiel. Innocent IV, pontife alors régnant, reconnaît les droits acquis par les Sœurs; mais, en garantissant le passé, il ferme l'avenir. A cette occasion, il écrit au monastère de Saint-Sixte. Il le maintient dans sa possession d'état, et enjoint au Maître de l'Ordre et au Provincial romain de mettre à la disposition des Religieuses un nombre convenable de Frères, soit clercs soit convers, et de préposer à la communauté un *Prieur discret*, « comme au temps, dit-il, du Bienheureux Dominique et des Frères Jourdain et Raymond, Maîtres de l'Ordre ».

En France, l'extension du second Ordre avait subi et devait subir encore des lenteurs. Nous avions pris note de ce temps d'arrêt, et, en même temps, nous en cherchions la raison. Etait-ce que Prouille, l'unique monastère des deux langues du Nord et du Midi, manquât des éléments nécessaires pour constituer une ou plusieurs colonies ? Mais ce berceau de l'Ordre regorgeait de sujets. Dans peu, Humbert de Romans, à l'occasion d'une de ses visites, croira devoir en réduire le personnel et le ramener, en principe, au taux de cent Religieuses. Et ce résultat ne pourra être obtenu de prime abord et sans l'aide du temps, car Prouille dépasse de beaucoup le chiffre qu'on veut établir comme normal. La preuve en est fournie par le registre des aumônes annuelles d'Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, registre qui porte en effet : « Aux Sœurs Jacobines de Prouille, qui sont cent quarante, dix livres. » Pourquoi, dès lors, puisqu'on voulait alléger cette florissante maison, ne prenait-on pas le parti sûr et prompt d'ouvrir, par des créations nouvelles, une issue au trop plein au lieu de procéder lentement et par extinctions ? Humbert semble indiquer le motif de cette manière d'agir, quand il avance que les monastères des Sœurs auraient été bien plus nombreux si les Frères l'eussent permis. N'est-ce pas nous faire toucher du doigt les répugnances d'esprits trop timorés, et leurs refus de concours à un développement qui les effraie? Au lieu de puiser à Prouille, pour propager en d'autres contrées la lignée féminine de saint Dominique, on s'en prend à la fécondité de l'illustre monastère ; on suspend ou, du moins, on ralentit le courant des admissions.

Devant cette attitude, la vaillante fille de Simon de Montfort, Amicie, comtesse de Joigny, se joue des difficultés et force la main à ceux qu'elle veut avoir pour Pères. Profitant de la présence d'Innocent IV à Lyon, elle fait voyages sur voyages, à la fin d'obtenir que le monastère de Montargis, qu'elle fonde et où elle veut consacrer à Dieu son veuvage, soit placé sous l'autorité de l'Ordre. Le Pape, cédant à sa considération et à celle de son fils Gaucher, mort dans la suite sous l'habit dominicain, déclare que, nonobstant tout privilége en sens contraire, le monastère de Montargis est et demeure incorporé à la Province de France (1245). Les volontés d'une femme ont été les plus fortes.

La trouée était faite. Les Sœurs vont s'y précipiter. Il y a, entre la famille de Simon de Montfort et les Dominicaines de la Haute-Allemagne, des rapports dont nous n'avons pu pénétrer l'origine. Le fait est qu'Amicie et Gaucher de Joigny, après avoir obtenu gain de cause pour le but immédiat qu'ils poursuivaient, tendent la main aux Sœurs de Sainte-Agnès à Strasbourg. Innocent IV, en accordant à ce monastère la faveur de son incorporation dans l'Ordre des Frères-Prêcheurs, marque qu'il a condescendu à la prière de la noble fondatrice Amicie et de Gaucher, « notre ami — *familiaris noster* », comme il l'appelle[1]. Sainte-Agnès ayant franchi la brèche, les six autres monastères de Strasbourg, ceux du reste de l'Alsace, ceux de la Souabe et de la Suisse livrent les mêmes assauts et remportent les mêmes victoires. La partie du Bullaire dominicain correspondant aux années 1245 et 1246, renferme (et elle est incomplète) vingt-huit lettres d'incorporation accordées par le Saint-Siége en faveur des monastères de la Haute-Allemagne [1]. Les couvents de femmes en Italie, dont le nombre était encore restreint, opèrent leur mouvement pendant les années qui suivent. La déroute de l'opposition est complète.

---

[1] Cette intervention de la famille d'Amicie se retrouve dans les actes d'incorporation d'autres monastères, de celui de Husseren, par exemple, dans la Haute-Alsace.

Mais vraiment, en considérant la cause de leur échec, les vaincus n'avaient pas à se plaindre. C'est une chose assurément touchante que cette persévérance, inspirée par l'amour de saint Dominique et de son Ordre, que ce courage à l'épreuve des rebuts, dont de faibles femmes ne cessent de donner le spectacle. Humbert de Romans ne peut parler sans admiration de la tenace importunité d'Amicie de Montfort : c'est, en effet, la ténacité de l'affection et du dévouement. A plus forte raison, la Chronique des Unterlinden aimera-t-elle à rappeler « la grande ferveur et constance » que les fondatrices de ce monastère mettent à poursuivre l'union du second Ordre avec le premier.

Cependant cette union n'est pas consolidée sans retour. Ceux des Frères qui ne veulent point de Sœurs reviennent à la charge, et leur revanche n'est pas moins éclatante que leur défaite avait été complète. En 1252, Innocent IV adresse au Maître de l'Ordre et aux Provinciaux, une lettre faisant droit à des sollicitations dont on va reconnaître l'origine. « Il importe, dit-il, que les Frères puissent vaquer sans obstacles à un ministère qui l'emporte en mérites sur toutes les autres œuvres. Pour les mettre à même de se livrer en pleine liberté à la prédication et aux combats de la foi contre l'hérésie, nous les voulons affranchis de toutes préoccupations, non-seulement séculières, mais de celles mêmes qui, ayant la piété pour objet, pourraient les distraire de leur but principal. » En conséquence, le Pape déclare les Frères-Prêcheurs déchargés du soin des monastères incorporés, commis ou unis à leur Ordre, n'importe à quel titre — *incorporatorum, commissorum et quomodolibet unitorum.* Saint-Sixte et Prouille demeurent seuls exceptés.

---

[1] Ces vingt-huit lettres sont délivrées en faveur de vingt-quatre monastères.

Devant ce revirement, prévu ou imprévu, les Sœurs, comme toujours, seront patientes, mais indomptables dans leur résolution de ne vivre que sous les lois de leurs Pères. Le temps, qui ne peut user leur persévérance, va les aider à reprendre en détail ce qui leur avait été enlevé d'un seul coup. Dès les premiers jours, elles voient poindre des adoucissements à la mesure qui les a frappées. Le Pontife romain a entendu leurs plaintes. Ne pouvant se déjuger immédiatement, mais voulant mitiger la rigueur de sa sentence, il commet d'amples pouvoirs à Hugues de Saint-Cher, alors cardinal de Sainte-Sabine, et dont le dévouement à la cause du second Ordre est connu. Hugues de Saint-Cher porte d'abord son attention sur le monastère de Sainte-Agnès à Bologne. Il négocie avec le Chapitre général ; il évoque le souvenir du saint Patriarche, premier auteur de cette maison ; il obtient enfin sa réintégration dans le concert si durement interrompu de la famille dominicaine. Rendons justice aux sentiments plus équitables qui commencent à se faire jour au sein des Chapitres. Le temps des oppositions à outrance paraît passé. On se montre, dès lors, disposé à étendre une exception stipulée par l'acte récent du Pape en faveur de Prouille et de Saint-Sixte seulement. On reconnaît désormais un titre dont les Sœurs seront admises à faire la preuve. Tous les monastères se rattachant par une filiation directe et immédiate à la personne de saint Dominique, auront droit aux assistances de ses fils. De cette manière, ce n'est pas seulement Sainte-Agnès de Bologne, c'est Madrid et même Gormas qui marcheront de pair avec les deux maisons privilégiées [1].

Cet accord n'épuise pas les revendications. D'autres titres sont invoqués. Il y a de nombreuses maisons fondées sous le Bienheureux Jourdain, ou immédiatement après lui, fleurs écloses entre les mains des Frères-Prêcheurs, cultivées par leurs soins, encouragées par eux dans leur croissance, greffées sur le tronc viril de l'Ordre par les Pontifes romains. Ces maisons vont-elles être repoussées comme étrangères? Hugues de Saint-Cher, qui vient de plaider avec succès la cause de Sainte-Agnès de Bologne, se dépense, avec une bienveillance non moins marquée, au profit des établissements de date plus récente. Ici le Bullaire de l'Ordre se tait, mais le Cartulaire du monastère de Colmar jette un trait de lumière. Il atteste que le cardinal de Sainte-Sabine conservait à ses Sœurs d'Allemagne l'intérêt effectif dont il avait fait preuve pendant sa légation. Nous avions cité précédemment un gracieux extrait d'une lettre adressée par lui aux Unterlinden. C'est dans ce message, notification des volontés suprêmes du Vicaire de Jésus-Christ, qu'il fait un devoir au Provincial d'Allemagne de reprendre sous sa tutelle les Dominicaines de Colmar.

---

[1] On continua, en effet, à reconnaître les droits des monastères issus de saint Dominique. En 1261, des doutes s'élèvent sur les titres de celui de Gormas. Le Maître de l'Ordre, Humbert de Romans, écrit à saint Raymond de Pegnafort pour le charger de prendre des informations à ce sujet. Il résulte de l'enquête que, si saint Dominique n'a pas personnellement travaillé à la fondation de Gormas, il l'a du moins placée sous la gouverne de l'Ordre, situation maintenue par Jourdain de Saxe et Jean le Teutonique. Sur ces preuves, la cause des Sœurs est gagnée.

Mais bientôt le bienveillant intermédiaire pourra s'effacer, sans compromettre la cause dont il était, par la connivence du Pape, le défenseur officieux. Les monastères condamnés au délaissement, s'enhardissent à solliciter par eux-mêmes l'affaire de leur réintégration. Ici encore, Montargis et son intrépide Prieure s'ébranlent à l'avant-garde, afin de reconquérir les positions perdues. Elles sont, en effet, regagnées par cette maison, en 1257.

Que le même avantage ait été, successivement, mais dans un espace de temps assez court, remporté sur d'autres points, on n'en saurait douter, malgré les lacunes qu'offre ici la série des actes officiels. En effet, à la date de 1267, le Bullaire dominicain contient une pièce qui en suppose nécessairement un certain nombre d'autres et qui les supplée. C'est une lettre de Clément IV. Conçue dans des termes généraux, elle reconnaît *ad cautelam*, c'est-à-dire pour plus de sûreté, la perpétuelle incorporation des monastères commis aux soins des Frères par le chef de l'Eglise, ou acceptés par le Maître de l'Ordre et le Chapitre général. En même temps, le décret porté en 1252 par Innocent IV est abrogé, ainsi que, ajoute le Pontife, « tous les autres priviléges et indulgences » ayant pour objet d'exonérer les Frères du gouvernement des Sœurs.

Si, à cette date, l'opposition suscitée contre les monastères de femmes existait encore, elle était bien proche de sa fin. Le dernier mot sur une question si longuement débattue, nous paraît renfermé dans les lettres apostoliques promulguées, au nom de Jean XXI, par le légat en Allemagne, Jean, Evêque de Tusculum (1276-1277). Un certain nombre de monastères de cette contrée sont confirmés dans leur union avec la souche commune. Un fait caractéristique donne lieu d'apprécier la différence des temps. Il ne peut plus être question de repousser les filles de saint Dominique, puisque des monastères d'autres Ordres, en nombre considérable, sont incorporés dans celui des Frères-Prêcheurs, pour être formés ou plutôt réformés, conformément à sa discipline[1].

---

[1] La liste des monastères dressée par Bernard Guidonis, dé-

II.

En dépit des tiraillements et des alternatives indiqués dans les pages précédentes, les traditions de gouvernement prirent, en ce qui touche les Sœurs, des caractères très-arrêtés. De fait, et malgré toutes les oppositions, les monastères avaient été rarement abandonnés à eux-mêmes ; et quand ils le furent, cet état de délaissement dura un temps à peine appréciable, comme il arriva pour Prouille, pour Madrid, pour Bologne. Tel monastère, celui de Colmar par exemple, au sujet duquel les documents abondent, ne paraît pas avoir été privé un seul instant de l'assistance des Frères-Prêcheurs. L'histoire porte que Rheinherr, Prieur aux Unterlinden, fut maintenu en charge quarante années durant, et rien ne laisse supposer, dans ce long ministère, une interruption quelconque.

Certains indices donneraient à penser que les oppositions soulevées contre les Religieuses avaient un caractère plus théorique que pratique. Il semble que les Frères-Prêcheurs, tout en consacrant volontiers leurs peines au service de leurs Sœurs, met-

---

montre qu'à la fin du XIII^e^ siècle, ces maisons vivaient sous l'obéissance de l'Ordre, sauf une exception qui vient conformer la règle. C'est celle des neuf monastères de Milan, placés, quant à la juridiction, sous l'archevêque de cette ville, mais desservis néanmoins par les Frères-Prêcheurs.

taient surtout le plus haut prix à l'indépendance de leur dévouement. Voulant bien être redevables à la charité et aux intentions d'un père et fondateur commun, ils tenaient par contre à n'être en rien débiteurs à la justice ou à l'obligation de strict devoir. Ce résultat sauvegardé, on aurait laissé libre cours à des assistances facultatives et révocables à volonté. Le fait est qu'on rencontre, entre la rigueur des agissements officiels et une mise en pratique généralement fraternelle, des différences dont on ne saurait manquer d'être frappé. L'Ordre, en tant que corps, décline la responsabilité des Religieuses, et, pris individuellement, ses membres les accueillent comme des filles. N'en citons qu'un exemple : au moment le plus vif de la dispute, le Maître général, Jean le Teutonique, veille par lui-même au choix d'un emplacement pour la fondation du monastère du Paradis à Sœst, et le Provincial de Germanie, Albert le Grand, consacre au service de cette maison l'activité de plusieurs de ses Religieux et la sienne. De cent manières, les liens se multiplient entre les deux branches de l'Ordre, et resserrent une union de fait qui, en fin de compte, rend impossibles les intermittences de droit qu'on veut imposer à ces rapports.

C'était un monde qu'un couvent de Prêcheresses. Sa population, rien qu'en Religieuses, offrait un chiffre fort élevé. Le nombre figurant dans certains actes de fondation, celui du monastère de Montargis, par exemple, taxé — *taxatus*, comme on disait, — à cinquante Religieuses, semble inférieur au taux moyen.

Le nombre rond de cent apparaît au contraire fréquemment et à des époques où la tradition a eu le temps de se fixer. Ainsi, en 1297, Philippe le Bel fonde et dote le monastère de Poissy pour cent Sœurs. C'est, s'il nous en souvient, le nombre voulu par Charles le Boiteux, roi de Sicile, lorsqu'il appelle à Aix une colonie sortie de Prouille. Il y avait aussi des maisons plus nombreuses, et les exemples n'en sont pas rares. Nous avons appris, par une pièce officielle, que les moniales réunies à Prouille atteignaient le chiffre de cent quarante. Sous les yeux mêmes de saint Dominique, celui des habitantes de Saint-Sixte s'élevait à cent quatre, et ce n'était qu'un commencement. En mentionnant le monastère de Werderstede en Saxe, les Tables de Bernard Guidonis marquent qu'il renferme plus de cent Religieuses. La maison de Marienthal, qui, sous le gouvernement de la Bienheureuse Yolande, et, ensuite, sous celui de Marguerite de Luxembourg, sœur de l'Empereur Henri VII, prit une grande importance, possédait, en 1297, environ cent vingt Sœurs, comme il appert des lettres de Boëmond, archevêque de Trèves [1]. Tous ces chiffres démontrent avec éloquence que, à toutes sortes d'avantages déjà connus, et des plus excellents, les filles de saint Dominique unissaient la prospérité du nombre.

Cependant, il devait y avoir proportion entre les ressources et le personnel de couvents fondés, non sur le produit de l'aumône, mais sur le principe de la propriété. Quand, après les tâtonnements voulus, cet équilibre ne se réalisait pas, les Maîtres de l'Ordre réduisaient l'effectif en limitant les admissions. Nous avons vu Humbert de Romans établir en principe que Prouille redescendrait au nombre de cent Religieuses. Au commencement du XIV^{e} siècle, Bérenger de Landorre opère deux réductions, l'une sur les *Emmurées* de Rouen, qui ne devront plus être que cinquante ; l'autre sur le monastère de Prouillan à Montpellier, taxé à trente Sœurs. C'est le chiffre le plus bas que nous ayons rencontré. Pour le moment, le Maître de l'Ordre permet à cette maison de recevoir douze filles de plus, si toutefois elles sont suffisamment dotées.

---

[1] Cf. *Belgium dominicanum*,

Ce n'est pas tout : le monde que nous avons entrepris de décrire ne se bornait pas aux Religieuses et n'était pas contenu dans les limites de la clôture. Les Sœurs avaient des biens, des redevances, de riches fonds de terre, des droits de patronage. Les choses devaient être administrées comme les personnes. Il y avait, pour le service temporel du monastère, des serviteurs et des servantes, des Frères convers prêtés par l'Ordre, et d'autres Frères ou *Donnés*, qui, sans émettre les vœux solennels de religion, se consacraient, souvent avec leurs biens, au service du monastère, par un vœu d'obéissance à la Prieure. Ils vivaient sous l'habit et sous la discipline de l'Ordre, et pouvaient être renvoyés en cas d'inconduite. Non-seulement ce personnel de travail veillait à la porte des monastères, mais il était disséminé dans les granges ou propriétés rurales, et employé à leur exploitation.

Enfin, les intérêts spirituels étaient desservis par des confesseurs et des chapelains. Les confesseurs étaient choisis parmi les Religieux. Les écrits d'Hermann de Minden [1] nous apprennent que, dans sa Province, ils étaient d'ordinaire au nombre de trois. A Prouille, saint Dominique en avait établi quatre [2]. Le service des chapelains se faisait par des prêtres séculiers. Ceux-ci, soustraits à l'autorité ordinaire, relevaient, quant à leurs actes et quant à leurs personnes, des supérieurs de l'Ordre : transfert de juridiction qui n'avait pu s'effectuer qu'en vertu d'un privilége de l'Église mère et maîtresse. Les Papes, et, entre autres, Innocent IV, Clément IV et Jean XXI, se montrèrent favorables à cette combinaison. Leur but, en constituant ainsi des aides aux Dominicains, était de leur rendre moins onéreuse l'acceptation du gouvernement des femmes. C'était justice, si l'on songe que, dans certaines contrées, tel couvent d'hommes se trouvait grevé de la conduite de six et de sept monastères. D'autre part, les Sœurs furent autorisées à reconnaître les bons services de leurs chapelains, en leur conférant les bénéfices dont elles disposaient par droit de patronage.

Cette organisation complexe d'un monastère, ce mélange d'intérêts spirituels et temporels, ce personnel de Religieuses, de Frères convers de deux sortes et de coopérateurs pris dans les deux clergés, avaient à leur tête un Prieur, représentant du Provincial qui, lui, se réservait les cas qu'il voulait [1]. Saint Dominique aimait à s'entendre appeler Prieur de Prouille. De là, une dénomination à laquelle fut substituée, dans la suite, celle de vicaire des Sœurs. L'administration spirituelle et temporelle relevait du Prieur, mais non pas uniquement : le gouvernement de la Prieure devait rester intact. Loin de supprimer le libre arbitre d'une supériorité réelle et effective, le Prieur consolidait plutôt qu'il n'absorbait ; son rôle était celui d'un support et non pas d'une entrave. Son autorité peut être comparée à celle des supérieurs que les évêques, d'après l'usage actuel de la France, délèguent d'ordinaire au gouvernement des communautés de femmes. On recourait au Prieur dans les cas graves. Il devait faire la visite annuelle du monastère ; alors il franchissait la clôture et tenait le Chapitre. Il lui était recommandé de tenir au besoin des Chapitres extraordinaires. Il gouvernait, d'une manière plus habituelle et plus immédiate, le personnel de service à la porte du monastère et dans ses dépendances plus lointaines, les confesseurs, chapelains, Frères convers, Donnés et serviteurs.

---

[1] Nous ferons désormais un usage fréquent des écrits inédits d'Hermann de Minden, de ses *Avertissements* et de ses lettres (*Arch. généralices*). Hermann, que nous avons déjà nommé à propos de l'incorporation dans l'Ordre des *Pénitentes de Sainte-Madeleine*, fut, en 1276, mis à la tête de la Province de Teutonie. Il se distingua par son zèle et son activité, surtout en ce qui touche les couvents de femmes, si nombreux sur le sol allemand. Voir la notice que lui consacre Echard.

[2] Bull. Ord. Præd , T. I, p. 86.

Plusieurs de ces Prieurs, choisis parmi les plus capables de rappeler le souvenir de saint Dominique, ont laissé dans leur Ordre une mémoire bénie. Au cours de ce travail nous en avons nommé plusieurs, tels que Walter et Rheinherr pour Colmar. Bernard Guidonis a consacré une notice aux Prieurs qui se succédèrent à Prouille, à partir de la fondation. Signalons parmi eux le Frère Raymond Catalan. Son administration, qui s'étend de 1229 à 1258, fut non moins fructueuse que prolongée — *prœfuit et profuit*. Cet homme « vénérable et aimé de tous à cause de ses vertus » resserra la clôture, rendue déjà très-étroite par saint Dominique. Accablé d'ans, il obtint de Gérard de Frachet, alors Provincial, la permission de se démettre de sa charge. Ses miracles et ses œuvres saintes furent consignés au livre des *Vies des Frères*.

---

[1] Ainsi Hermann de Minden se réserve l'admission des sujets et les cas de démission ou d'absolution de la Prieure.

Ces Prieurs de Prouille travaillent avec un grand esprit de suite à compléter l'enceinte clôturée et les bâtiments du monastère. L'église, le *dormitorium* des Sœurs, celui des Religieux voyageurs, les fours, le pressoir, le clocher avec ses étages voûtés, sont autant de monuments de leur passage aux affaires. Tout le premier siècle est employé à ces travaux.

Quant aux confesseurs, ils ne se bornaient pas à exercer leur ministère sous l'autorité du Prieur. Ils secondaient encore ce dernier dans l'administration du temporel et dans la surveillance d'une nombreuse famille de travailleurs. Leur rôle, toutefois, était celui de causes secondes, ou d'instruments subordonnés, sans aucune des prérogatives attachées au commandement. Leur action par rapport aux choses de l'intérieur rencontrait également des limites. Le gouvernement habituel résidait dans la Prieure. En effet, il y a une vie, des traditions, une pratique des vertus religieuses, qu'une autorité immédiate et toujours présente pourra seule inculquer. A la Prieure, en premier, revenait le soin d'appliquer à des âmes, et à des âmes appelées à la perfection, le bénéfice des institutions et de la discipline claustrales. Si quelqu'un devait la suppléer dans cette charge, c'était le Prieur et non le confesseur. Celui-ci — nous nous en convaincrons tout à l'heure, — connaissait à peine les Religieuses personnellement. De fait, il n'avait à connaître que leurs péchés. Souverain autant qu'on peut l'être, quand, ministre du sacrement, il se trouvait en présence d'une âme, avec Dieu seul pour témoin, n'ayant alors à rendre compte à personne de l'exercice de son pouvoir de lier et de délier, il perdait tout empire, passé ce court instant, et redevenait un simple esclave de l'obéissance s'il était religieux, un serviteur du devoir et de la ponctualité si on le suppose séculier. Toute ingérence dans les choses touchant au for extérieur lui demeurait interdite. « La juridiction de la Prieure et celle du confesseur sont distinctes, écrivait Hermann de Minden. La Prieure exerce son action en public ; le confesseur en secret ; la Prieure a toute puissance dans les choses pouvant préjudicier à l'Ordre, le confesseur dans celles qui touchent à l'offense de Dieu. » Il appartenait à l'autorité, c'est-à-dire au Prieur investi des pouvoirs du Provincial, de veiller à ce que le confesseur se renfermât dans les limites tracées — *non ad alia nisi quæ ad forum suum pertinent se extendat*. Ainsi se dessinait un principe salutaire, dont les expériences subséquentes ne firent que confirmer l'importance, celui du partage entre attributions de nature très-distincte. D'une part, l'autorité : la Prieure, le Prieur et, au sommet, le Provincial ; de l'autre le ministère, dans son acception la plus littérale — *non veni ministrari, sed ministrare.* Le ministère était personnifié par le confesseur et le chapelain, attributions utilement séparées, mais qui, dans la pratique moderne, se réunissent le plus communément sur une seule tête, et constituent ce que nous appelons, très-improprement, la charge d'aumônier.

Les écrits d'Hermann de Minden offrent une source abondante où nous continuerons à puiser. Animé d'un grand zèle pour la perfection des monastères de sa Province, anciens et nouvellement incorporés, il a laissé, sur la manière dont les Sœurs devaient s'approcher du saint tribunal, des règlements curieux et utiles à étudier. Ces règlements insérés en détail dans une lettre adressée au Prieur des Unterlinden, se retrouvent, abrégés, dans les *Avertissements sur les Constitutions*, dus à la plume de l'actif et dévoué Provincial. On y voit associées à une discipline presque draconienne à première vue, toutes les conditions de liberté voulues et ménagées de tout temps par l'Église en faveur des *Incluses* ou Religieuses cloîtrées.

Il y a deux confessionnaux. Ce ne sont encore que des ouvertures voilées et pratiquées dans la grille qui soustrait les Religieuses aux regards des fidèles. Les Sœurs, partagées en deux chœurs et selon leur rang d'ancienneté, doivent successivement s'approcher de l'ouverture qui leur fait face. Elles ne sont nullement libres d'intervertir cet ordre, et la Prieure est chargée de veiller à ce que la loi ne soit point éludée. Le mois suivant (car tel est l'intervalle entre les confessions) les Sœurs auront gardé leur rang, mais les confesseurs auront changé de grille [1]. C'est donc à un nouveau confesseur qu'il faut s'adresser ; et comme il y en a trois, le même Religieux n'apparaîtra à la même grille que tous les trois mois. Bien plus, le changement étant une des principales conditions de la liberté des âmes, Hermann de Minden s'est arrangé de manière à le rendre plus fréquent encore. A quatre lieues de Colmar, le monastère de Syl s'est mis à l'abri derrière les murs de Schlestadt. Trois confesseurs y sont également attachés, et le Provincial règle que ceux de Syl pourront faire usage de leurs pouvoirs aux Unterlinden, et ceux d'Unterlinden à Syl. De la sorte, en cas d'absence, de maladie ou pour d'autres motifs, il y aurait échange de ministère et substitution de personnes.

Ce qui frappe d'abord dans ces règlements, c'est leur aspect sévère. Hermann cependant aura soin de faire comprendre les motifs de ces rigueurs. Il en est des communautés comme des personnes : le bien, et un bien aussi délicat que celui de la perfection spirituelle, ne se conserve qu'à la condition d'une vigilance jalouse et continue. Hermann de Minden exerce cette vigilance pour toutes ses filles ; mais aussi il l'exige de leur effort personnel. Le monastère si fervent des Unterlinden avait vu se produire, un instant, certains troubles, certains malaises des esprits : c'était à l'occasion des confesseurs. Le Provincial part de ce point pour tracer des règles qu'il étendra à toutes les autres maisons. Ce qu'il demande des servantes du Seigneur, c'est un esprit totalement dégagé. Il ne veut pas qu'une Religieuse puisse dire « mon confesseur — le confesseur de celle-ci ». Faire sienne une chose commune à tous, c'est, dans sa pensée, s'entacher, en quelque sorte, du vice de propriété. Les préférences d'ailleurs engendrent des divisions. « Et cependant, ajoute Hermann, le Christ est-il divisé et les Sœurs devront-elles dire à l'exemple des Corinthiens : « Moi, je suis du bord « de Céphas, et moi, de celui d'Apollon » ?

---

[1] Hermann de Minden dit dans ses *Avertissements* : « *Divident se per choros ad fenestras. Confessores mutent et alternent loca sua.* » Le même document résume en termes brefs les autres points recommandés, dans la lettre du Provincial, au Prieur des Unterlinden.

Non moins sage est la règle qui interdit aux Religieuses d'apporter au confessionnal leurs griefs et leurs plaintes, attendu, — et c'est le principe invoqué — que le pouvoir du confesseur ne s'étend pas au delà de la Sœur qu'il entend. Son office ne consiste pas à se faire l'arbitre des dissentiments, mais à effacer les fautes par l'absolution.

Mais, étroites par un côté, ces dispositions, d'autre part, ne manquent pas de la largeur voulue. Elles supposent, en premier lieu, que les Religieuses pourront, pour une cause légitime, appeler un confesseur en dehors des jours déterminés; on recommande seulement de ne pas céder sans motifs raisonnables à ces sortes de désirs. Hermann de Minden, en effet, n'entend nullement favoriser les minuties et les scrupules. « Si, dit-il, une Sœur a contristé sa compagne, il ne faut pas s'empresser de faire quérir un confesseur. Il vaut bien mieux aller trouver l'offensée et chercher dans des paroles de réparation le remède aux blessures faites par des paroles répréhensibles. On obtient, de la sorte, une indulgence et une absolution qui viennent directement de Dieu, et faute desquelles l'absolution de l'homme ne servirait à rien. »

Les *Avertissements* accordent d'autres facilités. Ils laissent aux Sœurs une certaine latitude de s'adresser, parfois et dans tel cas donné, à d'autres Religieux qu'aux confesseurs en titre. Mais dans ces sages prescriptions tout est équilibré. La permission de recourir au ministère d'un confesseur extraordinaire ne doit pas être donnée une fois pour toutes et à la légère. La trop libre pratique en cette matière était alors ce qu'elle est devenue depuis, une cause d'affaiblissement et de ruine pour les maisons cloîtrées.

Enfin, n'oublions pas que le Prieur, chargé du spirituel comme du temporel, était père, presque mère, pour la communauté qu'il dirigeait. Le cœur de cet homme, choisi parmi les plus vénérables, parmi les hommes capables et hors ligne — *valde sufficientes et electi* — comme Humbert de Romans les appelle[1], restait ouvert aux Sœurs ; et, sans avoir le droit de s'imposer, le Prieur était tenu d'entendre les aveux et de soulager les âmes qui l'en requéraient.

---

[1] Sermo ad Sorores Præd.

III.

Le régime ou mode de vivre des Sœurs était déterminé par la Règle de saint Augustin et par des Constitutions.

A cause de la règle qu'elles suivaient, les filles de saint Dominique sont fréquemment appelées Sœurs de l'Ordre de Saint-Augustin — *Sorores Ordinis Sancti Augustini.* On rencontre cette dénomination dans des actes émanés soit de la Cour romaine, soit des chancelleries épiscopales [1]. On disait aussi, dès le XIIIe siècle : *Sorores sancti Augustini sub cura Fratrum Prædicatorum degentes,* ou encore : *Sorores Ordinis Fratrum Prædicatorum* — Sœurs de Saint-Augustin vivant sous la gouverne des Frères-Prêcheurs, — Sœurs de l'Ordre des Frères-Prêcheurs. Quelquefois, enfin, on désignait les Sœurs, non plus par la Règle qu'elles observaient, mais par les Constitutions appelées de Saint-Sixte — *Sancti Sixti de Urbe* — lesquelles, élaborées d'abord à Prouille, régissaient le second Ordre dans son entier.

---

[1] Cette formule fut longtemps employée. On en trouve encore des exemples au XVe siècle, dans les lettres de Sixte IV, au XVIe dans les lettres de Jules II, lorsque, très-évidemment, il s'agit de Sœurs-Prêcheresses. L'intelligence de ce point peut servir à rectifier plus d'une méprise. Des hommes érudits, mais étrangers à l'Ordre et à ses usages, se trouvant en présence de filles de saint Dominique, appelées d'abord *Sorores Sancti Augustini*, et dans des actes postérieurs, *Sorores Ordinis Fratrum Prædicatorum*, en ont inféré, très à tort, que, d'abord Augustines, ces Religieuses avaient passé, dans la suite, sous les lois des Frères-Prêcheurs.

Par la priorité de leurs Constitutions, comme par la date de leur naissance, les Sœurs précèdent les Frères. Les lois données par saint Dominique au monastère de Prouille offrent le premier germe d'institutions communes aux deux branches de l'Ordre. On peut s'en convaincre en comparant les termes de cette première ébauche, œuvre exclusive et très-certaine du saint fondateur, avec le code qui régit ses fils. L'histoire subséquente des deux législations présente pareillement de grandes analogies. Nous avons ici à établir, comme nous l'avons fait pour les Frères, une distinction entre les Constitutions primitives et les Constitutions refondues. Le type primitif se trouve dans une Bulle où, à la date de 1232, Grégoire IX accorde à ces Pénitentes de Sainte-Madeleine qui, plus tard, devaient se fondre dans l'Ordre, d'adopter les Constitutions de Saint-Sixte, très-longuement reproduites par cet acte pontifical[1]. Hermann de Minden, dans ses *Avertissements* aux Sœurs de sa Province, nous apprend qu'elles ont entre les mains des Constitutions appelées nouvelles, et qu'il en existe d'autres, dites anciennes, celles que Jean le Teutonique — *primus Magister Joannes* — avait remaniées, comme son prédécesseur immédiat, saint Raymond de Pegnafort, avait remanié celles des Religieux. On possédait donc, vers 1275, des Constitutions primitives, des Constitutions anciennes et des Constitutions nouvelles. Ces dernières n'étaient, pour ainsi dire, qu'une édition corrigée des précédentes, et toutes offraient le même fonds.

---

[1] Bull. Ord. Præd., T. VII, p. 410.

A l'aide de ces documents comparés entre eux et comparés aux chroniques, nous pouvons plonger du regard au delà des grilles et clôtures qui cachaient la vie des Sœurs.

L'existence d'un monastère était partagée entre la prière et le travail, le chœur et le *laborerium,* autrement dit l'ouvroir commun. La cellule n'était destinée qu'au repos.

En décrivant ailleurs la vie de prière et les veilles héroïques de nos vaillantes Prêcheresses, nous nous étions attachés plutôt à la pratique individuelle de l'oraison, qu'aux exercices communs de la divine psalmodie. L'économie des Institutions chorales étant la même chez les Sœurs que chez les Frères, nous n'avions pas, et, maintenant encore, nous n'avons pas à revenir sur un sujet déjà traité. Le cadre une fois connu, nous nous bornerons à le remplir en empruntant quelques traits à la plume toujours attrayante de Catherine de Guebwiler.

L'écrivain signale les services rendus à la louange divine, avec une gratitude qui paraît partagée par la communauté tout entière. Louant dans Mechtilde d'Epfig son zèle à concourir à cette parure, la plus belle de la vie claustrale, la Prieure de Colmar ajoute : « Aussi, toutes les Sœurs qui l'ont vue dans la chair sont encore aujourd'hui pleines d'éloges pour sa bienheureuse mémoire. »

Cette Mechtilde avait une Sœur, Agnès d'Epfig, entrée en même temps qu'elle aux Unterlinden. La

Chronique les appelle *deux luminaires du ciel;* puis, usant d'une autre nuance de langage, elle les qualifie toutes d'eux d'ornements du chœur. Elles payaient de leur personne avec une ferveur qui les rendait un objet, non pas d'admiration seulement, mais d'étonnement : il était plus facile de s'édifier à leurs exemples que d'en imiter la très-haute perfection. Mechtilde était d'une constitution débile. Par suite d'une infirmité contractée au cours de sa vie religieuse, elle ne pouvait marcher qu'à l'aide de deux béquilles. Et cependant elle n'épargnait pas son pauvre corps. On la voyait, à matines, droite d'attitude et chantant avec une vaillance qui semblait vouloir emporter le ciel d'assaut — *alacriter psallens vociferata est usque ad cœlum.* Sa voix était pleine et douce ; mais elle eut soin de n'en faire usage que pour la gloire de son Créateur. Instituée chantre, elle veilla pendant trente années à la direction de la psalmodie. Nuit et jour, on la voyait se transportant d'un chœur à l'autre, excitant et pressant les Sœurs, par ses exemples plus encore que par ses paroles, à célébrer l'office divin d'une voix sonore et solennelle. Elle usait de tant de prévoyance pour empêcher les négligences et les méprises, que, de son temps, les cérémonies du chœur et l'exécution du chant s'accomplissaient dans toute leur beauté et sans fautes aucunes.

La Chronique donne des détails à peu près semblables sur les mérites d'une autre chantre, Gertrude de Colmar. « Elle dépensait sa voix sans s'épargner ; elle considérait non-seulement comme une privation, mais comme une perte pour son âme, les jours où une indisposition l'empêcherait de coopérer à la psalmodie avec l'éclat qu'elle y mettait d'ordinaire. »

L'historiographe est elle-même un exemple de l'estime et de la complaisance dont sa pieuse maison entourait les Institutions liturgiques. On respire évidemment un attrait personnel dans les pages où la la vénérable Prieure évoque la mémoire de tant de filles d'Unterlinden dont la voix est pure comme leur cœur et douce comme leur âme. Elles étaient, on peut s'en souvenir, les élèves d'Hedwige de Steinbach, qui, dans sa longue carrière, eut le temps de former plusieurs générations à la connaissance du chant et des lettres divines, et qui, sur la fin de ses jours, donnait encore l'exemple, lorsque, appuyée sur son bâton, elle chantait de toutes ses forces.

Remarquons une autre Hedwige, appelée de Guebwiler, « dont la mémoire, dit la Chronique, produit encore dans nos âmes le doux effet d'un rayon de miel ». Appliquée d'une manière infatigable aux divins offices, elle remplissait le chœur de son chant, exécuté avec amour et plein de suavité — *studioso et jucundo cantu replevit chorum.* A sa vue, les Sœurs étaient excitées à bien faire. La jeune Adélaïde de Torolzheim avait reçu du Seigneur un organe d'une grande distinction et douceur — *vocem cantandi nobilem et suavem.* Elle s'occupa, avec intelligence et dévouement, de la direction du chœur.

Dieu, par de délicates récompenses, montrait qu'il agréait ce zèle de son culte. Les chants modulés par les Sœurs semblèrent parfois inspirés par les anges. Si ce phénomène d'une psalmodie céleste placée sur des lèvres mortelles, se produit en diverses circonstances, il éclate surtout au moment désiré où les Sœurs vont quitter l'exil pour la patrie. Nous avons fait part au lecteur des derniers chants de Sophie de Rheinfelden. Comme cette gracieuse enfant, Gertrude de Saxe se mit, aux approches de la mort, à proférer « sur un rhythme inspiré, des strophes ravissantes et plus douces que le miel, en l'honneur de la Trinité sainte, de l'Humanité du Christ et des joies de la céleste Jérusalem..... Elle pouvait dire avec le prophète : Le Seigneur a mis sur mes lèvres un cantique nouveau, un hymne à notre Dieu — *immisit in os meum canticum novum, carmen Deo nostro.* »

Mais notons, à côté des exemples consacrés par la gratitude des contemporains, le contraste instructif de la négligence et de l'abus des dons de Dieu.

Catherine de Guebwiler rapporte « qu'on enseignait aux novices à s'acquitter de la louange divine avec zèle, révérence et non sans crainte.... Elles devaient tenir pour très-certain qu'elles auraient à rendre compte à Dieu de la moindre parole omise et même de l'inattention aux paroles prononcées ou chantées par le chœur opposé. » Il plut au Seigneur de confirmer ces leçons et de les graver dans les esprits par un enseignement d'outre-tombe.

Une jeune Sœur vient de mourir. A cause de sa voix magnifique, elle avait été chargée de diriger les chants. Maintenant, elle expie ses infidélités, et, parce qu'elle s'était acquittée négligemment de son office, elle apparaît au chœur, au lieu même où elle a péché.

La Sœur Gertrude de Colmar l'aperçoit, broyée, anéantie sous les coups de la plus cruelle flagellation. Eperdue à ce spectacle, elle se prend à pleurer, et le Seigneur lui fait comprendre la cause d'un châtiment si terrible. La jeune Sœur qui souffre ainsi, s'était, malgré la richesse de son organe, ménagée à l'excès. Lente à venir au chœur et prompte à en sortir, elle s'était acquittée de ses fonctions, avec mollesse et lâchement, et de plus, quand elle daignait donner sa voix, elle en tirait vanité.

« Concluons de cet exemple, ajoute l'historiographe, qu'il faut servir le Seigneur avec une grande vigilance et une intention très-pure. Ne nous exposons pas à nous entendre appliquer cet arrêt de l'Ecriture : *Maudit est celui qui fait l'œuvre de Dieu négligemment*; et cette sentence du Seigneur, menace redoutable à ceux que la vaine gloire inspire : *Je vous le dis en vérité, ils ont reçu leur récompense.* »

IV.

Entrons au *laborerium.* Vouées à une vie pénitente, les Sœurs ne pourront négliger le travail des mains. Les Constitutions anciennes et modernes fulminent contre l'oisiveté, cette « ennemie de l'âme, cette mère et nourrice des vices ». Dans les Constitutions primitives, saint Dominique, insistant davantage, rappelait à ses filles une obligation fondée sur les oracles divins. « Dieu, marquait-il, a décidé que l'homme mangerait son pain à la sueur de son front. Et l'Apôtre dit : Que celui qui ne veut pas travailler ne mange point. Le prophète dit à son tour : Bienheureux seras-tu si tu te nourris des fruits que tes mains ont cultivés. » Des filles immédiates du saint Patriarche ne pouvaient prendre en dédain les travaux qui convenaient à leur sexe. Comme la femme forte de l'Écriture, « elles mettaient la main au fuseau », et Dieu récompensait cet humble travail. Adélaïde de Rheinfelden, une si haute et si noble dame, considérait comme un de ses premiers devoirs de filer sa quenouille à l'ouvroir commun. Parfois, tout en s'appliquant à son travail, elle était, au dire de la Chronique, « inondée d'une telle abondance de célestes consolations, que l'exubérance de la grâce, se frayant une issue, semblait s'échapper par ses doigts », sans doute, sous la forme de rayons lumineux, comme nous le verrons à l'occasion d'une autre Sœur.

A Tösz, Adélaïde de Frauenfeld, sortie, elle aussi, d'une très-noble maison, voulait être la première à l'ouvroir, et elle filait avec tant d'ardeur, que ses doigts se gonflaient. Les Sœurs de ce monastère joignaient à leurs travaux un recueillement si profond que bien des fois, les larmes, en inondant leur visage, trahissaient leur attendrissement intérieur. La Sœur Metzi Sidwibri ne pouvait contenir ses impressions, et on l'entendait murmurer : « Seigneur, pour chaque fil que j'ourdis, veuillez m'accorder le salut d'une âme ».

Les occupations des Religieuses, humbles ou plus relevées, étaient déterminées par la Prieure — *prout visum fuerit Priorissæ*[1]. Cependant, partagée entre les intérêts spirituels et temporels de la maison, celle-ci ne pouvait résider constamment à l'ouvroir. Il y avait, pour la suppléer, une maîtresse de l'œuvre — *magistra operis*. Elle présidait le *laborerium*. Les Sœurs ne pouvaient, sans sa permission, ni s'absenter, ni, cette permission reçue, prolonger arbitrairement leur absence. Les zélatrices devaient avoir l'œil aux sorties, et signaler les Religieuses qui éluderaient le sacrifice d'une vie commune poussée à sa plus haute expression[2].

Au XIIIᵉ siècle, la nature des ouvrages manuels constituait une question dont se préoccupaient les zélateurs de la perfection religieuse. Les nobles dames de ce temps confectionnaient à l'aiguille des travaux d'une grande richesse et d'une grande habileté. Les trouvères mentionnent les lacs et orfrois, les franges et autres ouvrages en soie qu'elles aimaient à tisser de leurs mains. Plus d'une Dominicaine de haut lignage dut, étant encore dans le monde, se rendre habile en ces sortes de travaux. Cependant, Religieuse, elle devait s'accommoder aux convenances monastiques. Hugues de Saint-Cher s'élève contre les moniales fabricant des boursettes — *bursulæ* — des gants et d'autres objets dont elles se servent pour faire des présents[1]. L'archevêque de Rouen, Eudes Rigaud, au registre de ses visites, défend aux Religieuses de travailler sur la soie, à moins qu'il ne s'agisse d'objets destinés au culte. Hermann de Minden dit à son tour : « Que les Sœurs ne fassent pas des ouvrages d'or et de soie, ou précieux par la confection, afin de les offrir en cadeau aux personnes du dehors ». Cette dernière clause montre que les œuvres d'art à l'aiguille n'étaient pas interdites en elles-mêmes ; on proscrivait seulement leur destination mondaine. En tout cas, les ouvrages sans lesquels il n'y a point de femmes sérieuses, avaient le pas sur tous les autres. Hermann, au chapitre *De labore manuum*, mentionne surtout les couturières — *consutrices*. — qui, fonctionnant pour la communauté, doivent être exemptes des autres charges. N'omettons pas un détail délicat et qui montre l'esprit de droiture et de détachement qu'on exigeait des Sœurs : si, par une grâce dont la Prieure est libre d'user, on confectionne les habits des Frères, les couturières communes pourront seules s'y employer, afin que ce service de charité soit pur de toute intention et préférence personnelles.

---

[1] Constitutions primitives.

[2] *De communi laborerio non exeant sine licentia; exeuntes citius revertantur; non redeuntes a cicatricibus requirantur.* Herm. de Minden, *Avertissements*. Consulter également, pour ce qui touche le couvent de Tœsz, l'ouvrage cité plus haut : *Die deutsche Mystik, etc.*

---

[1] In Epist. ad Ephesios.

L'heure n'a pas encore sonné où les Dominicaines de Poissy confectionneraient :

Boursettes ouvréez à oiseaulx
D'or et soyes, ceintures et laz beaux
Moult bien ouvréez
Que autre part ne son telz recouvrez.
(Christine de Pisan. *Le diz de Poissy.*)

Cependant, si la pénitence et la recherche de l'utile sont tout à fait dans le génie de l'Ordre, — *utilia potius quam curiosa*, — la vulgarité n'y entre pour rien. Ne parlons pas encore de l'œuvre des calligraphes, qui, bien que manuelle, confine aux travaux de l'esprit. Indépendamment de la confection des manuscrits, les Sœurs savaient ennoblir l'usage de leurs doigts, sans tomber, néanmoins, dans de pieuses niaiseries, ou dans des frivolités mondaines.

Une œuvre industrieuse, non pas de celles qu'on vient de voir proscrites par Hermann de Minden, mais qui, plutôt, porte son estampille, était sortie du *laborerium* de Lothen. Les Sœurs de ce couvent, fondé en 1265, au diocèse de Minden, avaient confectionné un tapis de pieds à personnages, offrant, comme la célèbre tapisserie de Bayeux, une page d'histoire contemporaine. C'est à ce précieux monument qu'on doit la connaissance des circonstances difficiles par où dut passer le monastère de Lothen. En effet, une courte Chronique, le seul document qui fasse foi de l'existence oubliée de cette maison, n'est qu'une sorte de calque ou d'explication des scènes ouvrées par l'aiguille des Sœurs. On nous pardonnera ici une digression dont le but est de faire paraître à la lumière une page inconnue de l'histoire dominicaine.

Un système, naïf, si l'on veut, mais très-rationnel et très-indûment abandonné par le grand art, confér à l'imagerie d'autrefois, toute la valeur d'un enseignement. Des légendes explicatives étaient mêlées aux personnages. De fait, la tapisserie de Lothen était des plus instructives. Elle donnait à comprendre, de prime abord, la situation faite aux faibles par l'état de désordre où était tombée l'Allemagne, après la chute de la maison de Souabe. Elle montrait la propriété religieuse en butte à ces intentions spoliatrices qui, de nos temps, s'embusquent dans les détours de la légalité, et qui cherchaient alors leur triomphe à la faveur de l'anarchie et à l'aide des moyens violents. Les héritiers des fondateurs de Lothen veulent reprendre les biens donnés au monastère. Avec l'appui d'un comte puissant, ils attaquent les Religieuses dans leurs propriétés, ils enlèvent leurs troupeaux, ils tentent de mettre le feu à leurs édifices. Des moines eux-mêmes, attirés par l'appât des dépouilles, se joignent à la troupe des loups dont la dent menace d'innocents agneaux.

Les commencements de Lothen sont ainsi marqués au coin de la tribulation. C'est dire que le secours de Dieu n'est pas loin. Les Religieuses en font l'expérience avec celle des choses adverses. Leur première Prieure, la Sœur Jeanne, ne veut pas laisser périr le souvenir de tant de souffrances et de tant de marques de la bonté divine. Avec l'aide de trois autres Sœurs, elle exécute une série de compositions où était représenté tout le drame de leurs premiers temps.

Un premier tableau montre Witikind, le noble avoué de l'église de Minden, qui, avec son épouse

Richéïde, obéit à l'inspiration de fonder un monastère. Devant lui sont deux Sœurs, venues du monastère de Wederstede, appelé, comme celui de Sœst, du nom de Paradis. Elles se présentent pour accepter authentiquement la fondation. Witikind tient un livre; il dit à Richéïde : « Voici que je fonde ce monastère de mon bien. » Et Richéïde, s'associant à la donation faite par son seigneur, dit : « Je tiens pour ratifié ce que vous avez conclu. » Trois Frères-Prêcheurs, d'un aspect vénérable, « vraiment semblables à des patriarches », font partie du même tableau. Le premier est Jean le Sage. La légende lui fait dire : « Je crains le jeune avoué », c'est-à-dire le fils du donateur. L'autre est le Frère Henri de Brême. La paraphrase écrite ajoute à son nom cette particularité intéressante : « Lequel fut, dans la suite, immolé pour la foi catholique, par de méchants sectaires. » Le troisième est le Frère Jean de Humelen. Il tient une cédule et dit : « Moi, je dresse acte de la donation. »

Sept autres tableaux ont pour objets les péripéties du drame. Les amis et les ennemis du monastère, les sites, villes et châteaux d'où sont partis, soit les attaques soit les secours, apparaissent ainsi figurés à l'aiguille. Une de ces compositions représente Jean le Sage. On le voit fort soucieux, l'argent manquant pour faire face aux termes échus de certaines dettes contractées par les Sœurs. Il est à genoux, les mains levées vers le ciel; l'inscription porte : « O Seigneur, donnez-moi un conseil utile au monastère. » La réponse se trouve à côté : « Rassure-toi, prends courage ; je serai avec toi. » On voit, dans le dernier tableau, la figure d'un Dominicain célèbre dans les fastes des Sœurs. Il n'est autre que le Provincial, Hermann de Minden. Jean de Humelen et un Frère convers du nom de Winric se trouvent à ses côtés.

Les ourdisseuses de cette pieuse broderie, consacrée « au souvenir des travaux supportés par les Sœurs primitives et de tout ce qu'elles ont dû souffrir pour le royaume des cieux », signèrent leur œuvre au moyen de cinq vers, sans doute altérés, mais, qui montrent que si les Sœurs n'étaient pas également habiles à manier le latin, elles l'entendaient généralement [1].

L'auteur de la Chronique écrite la termine par ces mots : « *Et hæc ex prædicto tapeto* », c'est-à-dire, tout ce qui précède est tiré du susdit tapis [2].

Une occupation importante, dans la vie des Sœurs, était la transcription des manuscrits. Hermann de Minden fait à ce sujet diverses recommandations.

---

[1] Quisquis me calcat, bona me facientibus optat;
Namque Priorissa facies mihi dataque Joanna,
Vindicat Alheïdis homines sibi nobiliores.
Elisabeth cunctis pietatis amore flagravit,
Richeïdis Fratres jungit merito sibi caros.

Le second vers n'a pas de sens et doit avoir été mal transcrit. L'ensemble de l'inscription semble dire que la Prieure a conçu l'idée du travail, qu'Aleïdis a pris pour sa part les figures des personnages les plus nobles, qu'Elisabeth, indifférente aux acceptions de personnes, les a toutes embrassées dans sa charité, et que Richéïdis a représenté les Religieux, lesquels lui sont justement chers.

[2] Cette chronique a été publiée par Meibomius le fils, au T. II *De rerum germanicarum.*

« Que les calligraphes — *scriptrices* — dit-il en premier lieu, travaillent avec les autres Sœurs dans un local commun. » Ces simples mots suffisent à l'éloge de la régularité et du recueillement qui présidaient aux travaux du *laborerium*. Il ne fallait rien moins qu'un silence très-strict et qu'un grand calme dans tous les agissements, pour permettre aux copistes de se livrer à une opération délicate, sans rencontrer des causes de distractions, naturellement engendrées par un foyer d'activités multiples. Entourées d'une atmosphère non-seulement paisible, mais pleine de la présence de Dieu, les copistes pouvaient, et vaquer impunément à la tâche matérielle de leurs doigts, et élever de temps à autre leurs regards des parchemins étalés devant elles, pour les diriger sur le livre qu'elles s'appliquaient par-dessus tout à reproduire — *liber expansus et liber de arte amoris Dei* — disait si gracieusement Gérard de Frachet en parlant du crucifix : c'est-à-dire un livre toujours ouvert et un livre de l'art d'aimer Dieu. Et Etienne de Bourbon, appliquant à une pensée du même ordre les termes de la calligraphie, évoquait des sentiments qui durent plus d'une fois se présenter à l'esprit des pieuses copistes. Il parle d'un livre qu'il faut renfermer soigneusement dans le coffre du cœur : c'est celui de la Passion du Sauveur. « Ses lettres noires, dit-il, sont les meurtrissures infligées au divin Agneau ; les lettres rouges ou rubriques sont les flots de son sang ; les grandes initiales sont les ouvertures pratiquées dans ses mains, dans ses pieds, dans son côté ; les lettres à fond d'or sont les cicatrices de ces mêmes blessures, devenues resplendisantes après la Passion[1]. »

Les Chroniques font l'éloge du zèle et de l'habileté des calligraphes et de l'élégance qu'elles savaient donner aux livres choraux. Signalons une particularité qui n'était point faite pour ralentir leur courage. Gertrude de Biseck, Religieuse toujours prête à se dévouer dans les œuvres communes, avait été, à cause de ses talents et de la culture de son esprit, appliquée surtout à la transcription des livres. Un jour Rinlinde, sa pieuse et douce mère, aperçut, non sans admiration, la main droite de Gertrude, toute resplendissante de lumière. On comprit, par ce signe, combien ses travaux avaient été agréables au Seigneur.

Hermann de Minden ajoutait encore : « Que les Sœurs se bornent à écrire pour leur couvent tant qu'il n'aura pas été pourvu des livres nécessaires. Quand elles écrivent pour le dehors, que le prix de leur travail soit estimé par le Frère bibliothécaire (du plus prochain couvent) selon l'ordonnance du Maître de l'Ordre, et que, alors, ce prix soit appliqué à l'utilité du monastère. »

L'histoire offre des faits qui demandent à être placés en regard de ces prescriptions. La Sœur N... de Soulzmatt, première calligraphe du monastère de Klingenthal à Bâle, avait avec une seule plume exécuté pour les Frères de cette ville un Lectionnaire portatif[2]. A Tœsz, « Elisabeth de Kœllikon était, dit la

---

[1] Fol. 207.
[2] Chron. des Dominicains de Colmar.

Chronique du couvent, un habile écrivain ; elle aimait bien à écrire de bonnes choses. Avec ce qu'elle gagna de sa plume, on acheta le grand crucifix qui se voit dans le cloître. »

Malgré la loi si sévère du travail commun, certaines occupations, sans parler de celles qui appelaient les officières dans leurs départements respectifs, exigeaient, par suite de leur incompatibilité avec le silence, un local autre que celui du *laborerium*. Il en était ainsi de l'étude du chant et de celle des lettres.

Il a été parlé du chant ; il nous reste à faire connaître le genre et le degré d'instruction littéraire inculqués aux filles de saint Dominique.

La société du XIIIe siècle était parvenue à un degré de culture qui devait bientôt s'abaisser. Les monastères, auteurs de cette civilisation des intelligences, en recueillaient les fruits. Les couvents de femmes se recrutaient de sujets familiarisés avec les textes sacrés, capables de lire les saints Pères et les légendes des Saints, et d'écrire dans la langue universelle des fidèles. Saint Dominique, qui apparemment n'ignorait pas l'espagnol, s'adressait en latin à des Sœurs fraîchement sorties du monde et réunies au monastère de Madrid [1]. Le Bienheureux Jourdain correspondait dans la même langue, non-seulement avec la Bienheureuse Diane, mais avec sa communauté tout entière. Bien plus, on conserve des lettres de ce fils de la Saxe, adressées à des Bénédictines du diocèse de Trèves, et écrites, non dans la langue de la patrie terrestre, mais dans celle de la grande patrie des âmes. Les Sœurs, à leur tour, maniaient cette même langue, et souvent avec habileté. Quand la Bienheureuse Cécile et la Sœur Catherine de Guebwiler rédigeaient leurs Chroniques, c'était avant tout pour être comprises de leurs communautés, et ces Chroniques sont écrites en latin, non sans une certaine distinction, comme on aura pu le comprendre. Nous avons vu qu'au monastère d'Unterlinden, une Sœur dont les services sont relatés avec reconnaissance, était chargée d'enseigner le chant et les lettres divines. Ce fait n'est point isolé. Ce n'est pas seulement le monastère de Saint-Jean-Baptiste, mais ce sont les nombreuses maisons de la Haute-Allemagne, qui témoignent de l'instruction littéraire de leurs habitantes. Les écrits mêmes qu'on commence à rédiger en langue vulgaire, sont un signe de la culture des esprits.

---

[1] Mamachi (*An. Ord. Præd.*) établit que l'original de cette lettre était en latin.

Du reste, pour mesurer les différences des temps et la supériorité des âges primitifs, il suffit de comparer la législation des Sœurs à des époques différentes.

Les Constitutions aujourd'hui en vigueur, s'expriment ainsi qu'il suit, dans leur rédaction déjà fort ancienne : « Les novices et autres Sœurs qui ont des dispositions pour la psalmodie et le chant des divins offices, doivent y être appliquées avec soin. » C'est tout ; et cette prescription a trait, on vient de l'entendre, à une certaine catégorie, à celle des Sœurs qui, par leurs aptitudes, s'élèvent au-dessus du niveau commun.

Et, du temps d'Hermann de Minden, ce degré au-dessus du niveau commun était considéré comme inférieur. « Si, dit-il, passé dix-huit ans, certaines Sœurs montrent peu d'ouverture d'esprit — *durioris ingenii* — qu'on se borne à leur apprendre à lire le latin et à chanter. »

Et les Constitutions primitives offrent ce texte remarquable : « A part les heures consacrées à la prière, à la préparation de l'office, ou au chant, ou encore à l'étude des lettres, les Sœurs devront s'appliquer à un travail manuel déterminé par la Prieure. »

On vient de l'entendre : si saint Dominique honore le travail des mains, s'il honore davantage les divins offices, il fait encore une place assez belle à l'étude des lettres.

Néanmoins, et nous le concédons volontiers, toutes les Sœurs d'un monastère n'entendaient pas le latin avec une égale facilité. Il y avait d'abord les Converses ; puis les Sœurs qu'Hermann de Minden qualifie de têtes dures — *durioris ingenii.* Aussi, lorsqu'il vient à parler de la Règle de saint Augustin, laquelle doit être lue au réfectoire le premier jour de férie de chaque semaine, il veut qu'elle le soit tantôt en langue vulgaire et tantôt en latin.

Mais d'un autre passage de ses règlements il faut conclure que, jointes aux Converses, les Sœurs illettrées formaient l'exception, ou du moins la minorité, car Hermann de Minden ordonne qu'on lise *souvent* les Constitutions, et que, *parfois*, on les explique en langue vulgaire [1].

Y eut-il place, dans cette culture intellectuelle, pour des chants poétiques autres que le chant choral, et composés dans les idiomes qui venaient de s'épanouir à la vie littéraire ? Cet aiguillon des âmes qui les pousse à chercher sous une forme rhythmée l'expression des choses ineffables, a laissé peu de traces dans la France dominicaine. A cet égard, les monuments relatifs à l'histoire des Sœurs sont d'un mutisme absolu. On a quelques données sur les aptitudes pratiques des Frères. Bernard Guidonis parle avec éloge des compositions très-suaves de Pierre de Valetica, des cantiques pieux de Romée de Levia, et, s'il nous en souvient, des productions de quelques autres Religieux ; mais ces œuvres n'existent plus, et d'ailleurs elles ne paraissent pas appartenir à la catégorie des poëmes en langue vulgaire. C'est tout au plus si l'on trouve un ou deux Dominicains sur la liste des troubadours, dont l'art touchait à sa fin. En Allemagne, au contraire, où les Meistersänger brillaient encore du plus vif éclat, des Frères-Prêcheurs figuraient avec honneur dans cette pléiade poétique. On cite Eberhard, de la noble famille de Sax, château situé dans l'Appenzell, Conrad de Würzbourg, qui mourut en 1287 au couvent de Fribourg-en-Brisgau, et le Frère Ulrich Boner, du commencement du XIVe siècle. Rappelons également qu'Hermann de Luxembourg avait chanté en vers allemands les gestes de la Bienheureuse Yolande, composition qui n'est plus connue aujourd'hui que par une paraphrase latine où tous les contours sont malheureusement effacés[1]. Mais les Sœurs, surtout, s'appliquaient à ouvrir, dans des accents poétiques, une issue à la flamme qui consumait leurs cœurs.

---

[1] Notons, toutefois, le soin qu'avait pris le Frère Hermann de Luxembourg de traduire en vers allemands les Constitutions à l'usage du monastère de Marienthal.

Ainsi la Sœur Mechtilde cherche dans un mélange de vers et de prose, d'une forme toujours élevée en même temps que naïve, à procurer un écoulement au *Flot de la divine lumière*, titre donné, par elle ou après elle, à son livre, plusieurs fois mentionné. De même, dans les couvents de la Haute-Allemagne, les Sœurs aimaient à célébrer, dans des compositions dont plusieurs sont conservées, les nobles et impérissables prérogatives du divin amour, les attributs de Dieu, trine et un, les amabilités du Verbe fait chair et les gloires de Marie. Souvent ces chants, alternant avec des explications sur la Règle et sur les Constitutions, interrompaient la monotonie du *laborerium*[2].

Notre but, dans ce tableau du régime et mode de vivre des Sœurs, a été de faire connaître, non pas les institutions qui leur étaient communes avec le premier Ordre, mais celles qui les caractérisaient davantage. Il nous reste peu à dire, et un mot nous suffira. De même que les Frères se signalent à l'attention des peuples, de l'Église et de l'histoire par un attribut nouveau et qu'ils ne partagent à l'origine qu'avec le seul Ordre de saint François, — nous voulons dire la pauvreté absolue ; — ainsi les Sœurs se distinguent par la stricte clôture, ce qui les fait appeler *Incluses* ou *Emmurées,* dans les diplômes pontificaux, les chartes royales et les chroniques[1]. A cet égard, les Règles du second Ordre ont peu varié depuis l'époque où saint Dominique *enfermait* — style du temps — les Religieuses de Rome sous les grilles de Saint-Sixte. Les différences qui pourront frapper, proviennent de ce fait que, dans les temps modernes, l'Église romaine a pris sous sa surveillance immédiate la clôture des Religieuses. Pendant trois siècles, le droit de dispense, quant à l'entrée et quant à la sortie, appartint aux supérieurs réguliers, le Maître de l'Ordre et le Provincial.

---

[1] Par le Père Wilthem. S. J. Antverpiæ 1674.

[2] Voir, *passim*, dans l'ouvrage déjà cité *Die Deutsche Mystik* etc. par le docteur Greith, des renseignements et des exemples relatifs aux tendances poétiques des Dominicaines de la Haute-Allemagne.

Ceux-ci, à en juger par les règlements de la première période, n'abusèrent pas de leur pouvoir. Le médecin lui-même, à moins qu'il ne soit Frère, ne pénétrera pas à l'intérieur du monastère ; il doit faire ses visites à la grille, et, s'il le faut, se contenter d'un rapport oral sur l'état des malades. Telle est la règle posée par Hermann de Minden, qui, veillant à l'esprit non moins qu'à la lettre de la loi, avertit les Religieuses de ne pas appeler les Religieux trop souvent, et sans grave motif, fût-ce pour cause de prédication : « Car, dit-il, les Frères sont fort occupés aux écoles, au chœur, à l'étude, au confessionnal et dans les autres devoirs de leur état. » A son tour, la Sœur Elisabeth de Neustadt, la sublime malade d'Adelhausen, dont nous avons précédemment parlé, prenait fait et cause pour l'occupation principale, pour la chose unique et seule nécessaire de ses Sœurs, l'œuvre de leur union avec l'Époux céleste. « Si, lui demandait une Religieuse, nous apprenions qu'un homme de piété se dispose à traiter éloquemment des choses de Dieu à la fenêtre du parloir, lequel serait le plus parfait, ou d'aller l'écouter, ou de demeurer à l'écart ? » Elisabeth répondait : « Il est permis d'entendre la parole de Dieu ; mais le mérite et la récompense seront plus grands encore, si vous vous tenez renfermées. — Vous dites bien, ma Mère, reprenait la Sœur, car, même en allant à la grille dans une intention pure et toute pieuse, je pourrais tomber sur des choses qu'il aurait mieux valu ne pas entendre. » A cela la malade répondait : « Quand même vous n'auriez entendu que des choses édifiantes, cependant, croyez-le, rien ne plaît tant à Dieu que de voir qu'on se détache de tout le créé, et qu'on lui réserve tout son cœur. Interrogez là-dessus les hommes doctes et illuminés, et ils me donneront raison. »

---

[1] Philippe le Bel, par exemple, en installant les Sœurs de Poissy, se sert de cette même expression.

Qu'il y ait en ces paroles, prises par trop à la lettre, une doctrine particulière, propre seulement à certaines âmes, nous le voulons bien. Mais la Sœur Elisabeth exprimait un principe très-certain, lorsque, s'élevant, une autre fois, contre l'abus des parloirs, elle ajoutait : « Jamais Dieu n'admettra dans son intimité, les âmes qui recherchent les entretiens aux grilles, principalement si c'est avec les hommes. »

CHAPITRE XXXI.

PATRONAGE DE MARIE. — LE SALVE REGINA.

I.

L'antiquité dominicaine, s'exprimant par la plume d'un de ses interprètes les plus fidèles, proclamait, non sans une certaine fierté, que, « dans le seul Ordre des Frères-Prêcheurs, on fait vœu d'obéissance à la Bienheureuse Vierge Marie ». Et Bernard Guidonis — car c'est lui qu'on vient d'entendre — ajoute immédiatement : « Aussi a-t-on, bien des fois et de bien des manières, connu par expérience qu'elle protége cet Ordre et qu'elle le défend [1]. »

Il y aurait des choses intéressantes à dire sur les assistances de la Très-Sainte Vierge à l'égard de l'Ordre de Saint-Dominique, avant même qu'il n'existât : préludes pleins de grâce et de fraîcheur, dont Marie aimait surtout à confier le secret à de vénérables Religieux d'un autre Ordre qui lui était également consacré. Si chaque Frère-Prêcheur, en prononçant ses vœux sous la forme chevaleresque de l'hommage, faisait profession d'appartenance spéciale à la Reine du ciel ; chaque monastère de Cîteaux lui était invariablement dédié. Les fils de saint Bernard voyaient dans ceux de saint Dominique des instruments des miséricordes de Marie. Ceux-ci voyaient à leur tour, dans les moines de Cîteaux, des aînés et des pères, des modèles dans leur culte envers la Mère de miséricorde. Les deux Ordres aimaient à se rendre ce mutuel témoignage. Quel est, se demande Hugues de Saint-Cher, le sentier d'abondance dont il est parlé au livre de l'Ecclésiastique — *factus est mihi trames abundans* ? Il le trouve dans l'Ordre de Cîteaux, héritier en ce temps de toutes les prospérités monastiques. « Ce sentier de la Bienheureuse Vierge, c'est, dit-il, le cloître cistercien. On y rencontre l'abondance dans les greniers, l'abondance en personnel, l'abondance dans les biens spirituels. » Par contre, un Cistercien du monastère de Bonnevaux en Dauphiné, témoin, par son grand âge, des gestes d'une autre époque, racontait au Bienheureux Humbert de Romans comment l'Ordre de Saint-Dominique était redevable de son existence aux supplications et au crédit de la Mère de Dieu, et il ajoutait en terminant : « Combien ne devez-vous pas apprécier le bonheur d'appartenir à un tel Ordre, et de quel culte sans pareil ne devez-vous pas honorer la Bienheureuse Vierge Marie[1] ! »

---

[1] Ce respectable texte n'a pas cessé, jusqu'à nos jours, de figurer sous forme de commentaire, au chapitre de la *Profession*, dans les Constitutions des Frères-Prêcheurs.

---

[1] Gér. de Frach. *De Vit. Frat.* C'est le seul endroit où Humbert de Romans, inspirateur de ce livre, parle en son nom propre et en

Plusieurs de ces particularités préhistoriques, comme on dirait aujourd'hui, ont été réunies dans un chapitre des *Vies des Frères*, portant ce titre : *Comment Notre-Dame obtint l'Ordre de son Fils*. C'est, toujours et dans chaque circonstance, la Sainte Vierge plaidant pour le monde coupable, et obtenant, comme remède à ses maux, des hommes apostoliques qui lui apporteront des grâces de conversion. Albert le Grand paraît plein de réminiscences de ces faits, quand il écrit : « Souvent ceux que le Fils a condamnés, sont sauvés par la miséricorde de la Mère. La justice et la miséricorde paraissent s'engager dans une sorte de combat. — Je frapperai et je détruirai, dit le Fils... Et la Mère répond : Moi, je conserverai et je guérirai ; personne ne m'enlèvera ces âmes... Mais le Fils ne demande qu'à se laisser fléchir par des instances si délectables à ses oreilles ; et quand sa Mère lui montre le sein qui l'a nourri, il ne sait rien lui refuser[1]. »

Telle était la scène que les cieux entr'ouverts offraient aux regards de saint Dominique, alors qu'il se trouvait à Rome, pour obtenir du Vicaire de Jésus-Christ la consécration de son œuvre. La Très-Sainte Vierge est aux pieds de son Fils prêt à lancer sur le monde ses foudres vengeresses. Elle l'apaise en lui présentant son serviteur Dominique. Il annoncera aux hommes la parole de salut et les ramènera dans les voies droites. Et après que saint Dominique a été

---

discours direct. L'auteur aura voulu ne rien changer aux notes qui lui avaient été livrées.

[1] *De laudibus B. V. Mariæ.*

agréé et béni par le Seigneur, elle lui présente un autre Apôtre, qu'elle destine en aide au premier. C'est saint François. Le lendemain de cette vision célèbre, Dominique aperçoit un pauvre dans une église. Jamais il ne l'a rencontré sur la terre, mais il l'a vu ailleurs ; c'est le Patriarche d'une lignée semblable à la sienne. Il se précipite dans ses bras et, l'étreignant avec de saints baisers, il lui dit : « Vous êtes mon compagnon ; nous marcherons de concert ; tenons-nous ensemble, et aucune force ne prévaudra contre nous [1]. »

Marie est vraiment Mère ; elle a porté cet Ordre dans les entrailles de sa miséricorde. Maintenant qu'il est né, elle entoure ses membres encore délicats des soins les plus tendres. Prévenant de ses grâces les âmes qu'elle y destine, elle écarte les causes de naufrage ; elle détermine, par des signes vainqueurs, les volontés hésitantes, et les arrache aux étreintes du monde.

Ici, et sous la touche si pleine de vie de Gérard de Frachet, apparaît de nouveau cette jeunesse universitaire de Paris, que nous avions perdue de vue.

Un jeune écolier, qui raconta lui-même son aventure au chroniqueur, avait pris l'habitude de faire chaque soir une visite à l'église de Notre-Dame. Un jour cependant, cédant aux suggestions de condisciples débauchés. il allait se laisser entraîner à mal faire. Déjà il les suivait, quand, tout d'un coup, il se sentit miraculeusement arrêté et incapable de faire un pas de plus. « Ah! s'écria-t-il, je comprends combien j'allais me rendre abominable aux yeux de la Bienheureuse Vierge. C'est à elle que j'irai. » Quelques jours après, il entrait chez les Frères-Prêcheurs : — *ipsa dirigente* — Notre-Dame elle-même le dirigeant.

---

[1] Gér. de Frach. *De Vit. Frat.* L'auteur dresse ici une sorte de procès-verbal de l'authenticité du fait. On l'avait appris de la bouche d'un Frère-Mineur, homme de grande vertu et qui avait vécu dans l'intimité de saint François. Son récit, écho immédiat, fut consigné par les Frères-Prêcheurs dans un rapport adressé au Bienheureux Jourdain, et c'est ainsi qu'il vint à la connaissance de Gérard de Frachet.

Voici deux autres écoliers, pieux tous les deux et unis d'amitié. Mais l'un veut entrer dans l'Ordre, et l'autre ne montre aucun goût à suivre son exemple. Un jour qu'ils récitaient ensemble les Heures de la Sainte Vierge, celui qui résistait ressentit une impression si vive et si profonde que, fondant en larmes, il dit à l'autre : « C'en est fait ; je me rends ; j'irai avec toi m'enrôler dans cette sainte société dont tu m'as si souvent entretenu ». La nuit suivante, les deux amis se rendirent ensemble à Notre-Dame pour assister aux matines. En sortant de l'église, ils se demandaient l'un à l'autre quels étaient les passages de l'office qui les avaient impressionnés davantage. L'un dit : « J'ai été fort frappé de l'expression de saint Grégoire sur l'évangile du jour : *Erunt signa.* » Et l'autre : « J'ai été consolé et comme saisi par les paroles du répons : *Le Seigneur vous enseignera ses voies,* et, surtout, par le verset du même répons, qui semble être un avertissement fait exprès : *Venez, gravissons la montagne du Dieu de Jacob.* Ce texte ne nous convie-t-il pas à entrer à Saint-Jacques, maison de Dieu et qui se trouve placée sur un mont[1] ? »

Un riche et brillant écolier vient de passer quelque temps dans son pays natal. Il a repris la route de Paris, et chevauche accompagné d'un écuyer. Soudain, et au souvenir d'un Abbé, pieux serviteur de Marie, aux prières duquel il s'était recommandé, il ressent une émotion des plus vives. Ne pouvant en maîtriser les assauts, il descend de cheval,- se jette par terre et éclate en sanglots. L'écuyer, qui n'y comprend rien et qui interroge en vain son jeune maître, ne trouve rien de mieux à faire que de pleurer avec lui. En ce moment, l'écolier promet de se consacrer à Dieu et à la Bienheureuse Vierge, et Marie lui fait comprendre qu'il doit entrer dans l'Ordre des Frères-Prêcheurs, établi nouvellement à Saint-Jacques. Cependant, de retour à Paris, il sent son cœur se refroidir et sa résolution chanceler. Les raisons contraires se présentent en foule à son esprit. Il redoute les austérités de l'Ordre ; parmi ses condisciples circulent des bruits malveillants sur le compte des Frères de Saint-Jacques. La Très-Sainte Vierge vient mettre fin à ses perplexités. Une certaine nuit, elle lui apparaît et fait en même temps passer sous ses yeux tous les détails d'une prise d'habit. Le jeune homme se voit introduit dans une sorte de taudis servant provisoirement de salle capitulaire ; il distingue les traits des Religieux ; il se rend compte de tous les rites de la cérémonie. N'y tenant plus, il court le lendemain matin au couvent des Frères-Prêcheurs. On se rend au Chapitre ; on procède à la vestition, et le récipiendaire reconnaît parfaitement les lieux, les personnages et tous les autres détails qui lui avaient été manifestés « par notre douce et compatissante Souveraine. la Vierge Mère de Dieu ».

---

[1] La montagne Sainte-Geneviève à Paris.

A ces Religieux innommés, on peut enjoindre d'autres, qui ont un nom, une place dans l'histoire, et que l'appel de Marie détermine comme les précédents. C'est Tancrède, un chevalier de la cour de Frédéric II, qui, après avoir échangé le haubert contre la bure monastique, devient le premier Prieur de Sainte-Sabine. De passage à Bologne, il entend cet appel : « Viens à mon Ordre ». En prononçant ces mots, la Très-Sainte Vierge lui apparaît accompagnée d'un vieillard qui dit à Tancrède : « Viens à nous, et tu te sauveras ». Le lendemain, Tancrède se rend en grande hâte à Saint-Nicolas-des-Vignes. Parmi les Religieux, et dans la personne du Frère Richard, il reconnaît le vieillard vénérable qui lui avait adressé la parole.

Le bienheureux Gonsalve d'Amaranthe, incertain, malgré de longs tâtonnements, sur la voie qu'il doit suivre, est averti de faire choix de l'Ordre où la louange divine commence et se termine par l'*Ave Maria*. Peu après, assistant aux offices dans une église de Dominicains, il reconnaît, à ce signe, le lieu où il doit désormais planter sa tente de voyageur.

Saint Dominique n'était pas encore mort, qu'Albert le Grand, sous le charme alors de rêves mondains, reçoit de la Très-Sainte Vierge cet avertissement : « Albert, mon Fils, quitte le monde et entre dans l'Ordre des Frères-Prêcheurs, dont j'ai obtenu la fondation de mon divin Fils pour le salut des peuples ».

On s'accorde généralement à rattacher à la vocation du Bienheureux Humbert de Romans les circonstances suivantes, rapportées au livre des *Vies des Frères*. « Un jeune homme de Bourgogne demandait souvent à la Mère du Sauveur de lui faire connaître l'Ordre qu'elle affectionnait davantage, et il éprouvait une grande douceur à lui faire cette demande sous une forme empruntée à un verset des psaumes : « Faites-moi connaître, ô Notre-Dame, la voie que je « dois suivre, car c'est vers vous que j'ai élevé mon « âme ». Bien que, jusqu'alors, il ressentît un attrait prépondérant à l'égard d'un autre Ordre, il lui sembla que la Sainte Vierge, exauçant soudain ses instances, lui indiquait celui des Frères-Prêcheurs. Il obéit, et, dès lors, plein de gratitude pour le bienfait reçu, il sentit croître dans son cœur son culte envers Marie. Une nuit, il l'aperçut ; deux vierges du ciel l'accompagnaient, et un doux parfum remplit l'étroite cellule où reposait le jeune Religieux. Se levant alors sur sa couche pour mieux se convaincre qu'il n'était pas sous l'empire d'une illusion, il entendit ces mots : « Persévère, mon fils, comme tu as commencé »[1].

« *Rigabo hortum meum plantationum.* — J'arroserai le jardin que mes mains ont planté ». Hugues de Saint-Cher[1] veut voir dans ce texte une promesse faite par la glorieuse Vierge aux âmes des Religieux, novices et autres — *mentes novitiorum et omnium Religiosorum.* Marie, qui a transplanté ces âmes du sol ingrat du siècle dans celui de la Religion, ne les laissera pas périr faute d'arrosements et de soins. Suivons-la sur ce terrain. A tous les degrés de sa vie, monastique, doctrinale, apostolique, le Religieux est assuré de son appui. Il y avait entre lui et la Reine du ciel comme un échange, d'hommages d'une part, de protection de l'autre. Si, comme nous l'avons marqué, on se faisait Frère-Prêcheur dans le chevaleresque dessein de conquérir les bonnes grâces d'une Dame aussi haute, aussi puissante, aussi incomparable en perfection et en beauté, si, pour le seul honneur d'entrer à son service, aucun sacrifice ne coûtait — *nihil omnia reputantes*, dit Albert le Grand, *ut ipsam lucrifaciant*, — la Reine du ciel, d'autre part, ne pouvait tromper l'espoir de ceux qui, confiants en son assistance, s'étaient faits ses hommes-liges. Elle étendit sur eux une ombre protectrice : c'était, comme le dit encore le bienheureux Albert, « l'ombre de sa virginité contre la séduction des sens ; l'ombre de son humilité contre le souffle de la vaine gloire et les bouffées de l'orgueil.... l'ombre de sa prière,

---

[1] Humbert de Romans, comme Pierre de Tarentaise, le futur Pape, est souvent appelé *Burgundus*, désignation qui s'étendait

---

alors aux habitants du Dauphiné et de la Savoie. L'attrait pour un autre Ordre indique celui des Chartreux, vers lequel Humbert s'était senti d'abord incliné.

[1] Dans son commentaire sur l'Ecclésiastique.

contre les déchaînements diaboliques de la tentation ».

« Il y avait au couvent de Gand, raconte Gérard de Frachet, un novice du nom de Baudoin, qui était fortement tenté de quitter l'Ordre. Titulaire dans le siècle d'un riche bénéfice, il s'acquittait fidèlement de ses obligations en faisant de larges aumônes. Mais, aujourd'hui, il vit lui-même de la charité ; il ne peut rien donner, ni secourir personne, ni prêcher, ni visiter les malades, ni confesser à sa guise, choses pour lesquelles, étant dans le monde, il éprouvait de grands attraits. En vain les Frères s'efforcent-ils de le soutenir et de le consoler : rien n'y fait ; une idée fixe l'obsède sans relâche. Un matin, après une oraison prolongée, il s'endort aux pieds de l'autel de la Bienheureuse Vierge. Notre-Dame lui apparaît tenant deux coupes, et elle dit : « Baudoin, « tu as pleuré et maintenant tu as soif ; viens et « bois ». Et après qu'il a bu, elle demande : « Qu'as-« tu bu ? » Il répond : « D'un vin trouble, insipide et « mélangé de lie ». Et, lui présentant l'autre coupe, elle dit : « Bois maintenant de cet autre vin ». Et quand il l'a fait : « Qu'as-tu bu ? » lui demande-t-elle de rechef. Il répond : « D'un vin excellent, « limpide, d'une extrême suavité et sans mélange de « lie ». Et la Bienheureuse Marie lui dit : « Si ces deux « vins diffèrent, la différence est bien plus grande « encore entre la vie, bonne en elle-même, que tu « avais suivie dans le siècle, et celle que tu as ren-« contrée dans cet Ordre. Ne crains pas, je serai avec « toi ». La vision disparut, et le Frère Baudoin se sentant confirmé dans sa vocation, devint, par la suite, un bon Lecteur et un prédicateur très-dévot. »

Exemple caractérisque et suffisamment complet pour nous permettre d'en omettre beaucoup d'autres. Marie a de divins expédients pour confirmer les vocations vacillantes. Signalons, rien qu'en passant, « ce jeune Frère de haut lignage, mais plus noble par le cœur, que plusieurs veulent avoir été Albert le Grand, et qui raconta lui-même au Bienheureux Humbert par quelle violence toute maternelle la Très-Sainte Vierge le retint dans son Ordre. A toutes les tentations elle tendait une main secourable. Elle confortait les pusillanimes, consolait les affligés, venait en aide aux maux du corps quand l'âme menaçait de succomber sous leur poids. En un mot, elle voulait et encourageait, dans ses serviteurs et ses enfants, cette vaillance d'âme, ce *sursùm corda*, niveau normal et nécessaire de l'état religieux. « Frère, ne crains rien pour toi et pour ton Ordre, car Notre-Dame prendra soin de vous. » Cette voix avait retenti aux oreilles du Frère Rodolphe, lorsque, aux temps du Bienheureux Réginald, la communauté de Bologne s'était vue assaillie par on ne sait quelle tempête de découragement.

II.

L'étude, seconde phase de la vie du Frère-Prêcheur, offre des difficultés et des périls : on peut se laisser rebuter et se laisser égarer. « Étant la Mère de la divine Sagesse, Marie, dit Albert le Grand, instruit miséricordieusement ses serviteurs dans la loi de son Fils... Ayant bu la première à la source de l'éternelle sagesse, elle communique, à qui bon lui semble, les écoulements des mystères divins.... *Sa lumière est inextinguible.* » Mais, en appliquant à la Bienheureuse Vierge ce texte scripturaire, Albert remarque très-justement qu'elle communique ses clartés à ceux qui l'aiment et la glorifient. On sait s'il était lui-même de ce nombre. Frère-Prêcheur et docteur en vertu d'un appel de la Mère de la divine Sagesse, soutenu et conduit par elle au commencement, au milieu, à la fin de sa longue carrière, il l'aima par contre et s'employa à la faire aimer avec une sorte de passion. Ne connût-on rien de sa vie, ses œuvres écrites, à elles seules, témoigneraient du culte de ce noble cœur, de l'admiration de ce génie d'artiste et de théologien, envers le type de perfection et de splendeur qu'offrait, à ses regards épris, la Bienheureuse Vierge, Mère de Dieu.

On connaît cette aventure de saint Thomas qui, tout enfant et porté encore sur les bras de sa nourrice, disputait de ses petites mains et finissait par avaler une feuille où se trouvaient inscrites les paroles de l'*Ave Maria*. C'était un prélude et un présage, « l'annonce, dit un vieux auteur [1], de sa dévotion filiale envers Notre-Dame, laquelle serait un jour l'entretien et le soutien de sa vie ».

---

[1] Le Père Jean de Réchac, *Vie de saint Thomas.*

Paroles très-vraies ! Guillaume Perrault appelle Marie la médiatrice de la lumière — *ipsa est mediatrix luminis.* Au point culminant de sa course, l'astre de l'Ecole recourait à cette médiation maternelle avec une simplicité d'enfant. Les précieuses pages d'un manuscrit sorti de ses mains à cette époque, portent en marge, et de la même écriture que le texte, ces mots souvent répétés : *Ave Maria — Ave Maria*[1]. Signe d'une conversation intime et habituelle avec Celle qu'il est permis d'appeler, comme le fait l'Écriture « la Maîtresse de la doctrine divine — *Doctrix disciplinæ Dei.* »

Et vraiment, et dans une acception absolument littérale, Marie remplissait ce rôle auprès du saint Docteur. Elle lui apparut un jour — on le sait par la confidence qu'il en fit au Frère Réginald — et lui donna la consolante assurance que sa vie et sa doctrine étaient bénies de Dieu — *certificavit eum de vita et doctrina.*

Et l'historien du Saint[2] ajoute qu'il est juste de faire remonter sa science singulière à l'assistance de la Mère de Dieu. « Vierge d'esprit et de corps, c'était avec une candeur de lis qu'il se présentait devant la Reine des anges pour appeler son assistance sur ses travaux ; et Marie, qui tout en siégeant à la droite de son Fils, aime dans sa bonté à visiter et à consoler les exilés de la terre, était particulièrement attirée par le parfum virginal que cette âme exhalait. »

---

[1] Un savant prêtre, Pierre-Antoine Uccelli, publiait, il n'y a pas longtemps, ce manuscrit, appartenant autrefois au couvent des Frères-Prêcheurs de Bergame. C'est un exemplaire de la *Somme contre les gentils.* Les remarques sur la conformité du caractère de *l'Ave Maria* avec celui du texte sont de l'éditeur.

[2] Le Fr. Guillaume de Tocco.

Formé à la double école de la piété et de la science, le Frère-Prêcheur n'avait plus qu'à se jeter dans la mêlée. A propos des combats et des labeurs apostoliques, une sereine et gracieuse image se présente à la pensée de l'auteur des *Vies des Frères*. Il se souvient de Ruth la Moabite, et il lui emprunte ses paroles : « Il m'a été commandé, disait-elle, de ne point me séparer des moissonneurs, jusqu'à ce que toutes les gerbes aient été recueillies. » Ce qui veut dire, d'après Gérard de Frachet, que le divin Fils de Marie recommande à sa Mère de ne point perdre de vue les moissonneurs d'âmes et de leur prêter sa douce assistance jusqu'à la fin.

Assurément, s'il est une œuvre qui appelle l'assistance d'en haut, c'est celle de l'apostolat.

Hugues de Saint-Cher, qui aime à emprunter ses comparaisons à l'art militaire, représente le prédicateur sous les traits du chevalier. Celui-ci est appelé à prendre, tour à tour, l'offensive et la défensive. Combattant en rase campagne, il peut se trouver en face d'adversaires plus forts que lui : alors, il appelle du secours. Il peut aussi, malgré toute sa valeur, se voir réduit à s'abriter derrière des retranchements, et, tout au moins, faut-il qu'il se couvre d'une armure éprouvée.

Ici les adversaires sont puissants : c'est la chair, c'est le monde, c'est Satan avec ses légions d'anges. Mais le secours est celui de la Reine du ciel. Pour la guerre de conquête, elle a mis entre les mains de ses fidèles servants l'arme redoutable du Rosaire. Comme moyen défensif, elle leur a donné pour armure le blanc vêtement qui couvre leur poitrine. Le Rosaire, cette institution si populaire et, pourtant, si peu connue dans son histoire, réclame un travail à part : nous le donnons plus loin. Quant au scapulaire, nous n'avons qu'à faire appel au souvenir de choses déjà dites [1] et rapporter une fois de plus ce don, fait à tous les Frères-Prêcheurs dans la personne du Bienheureux Réginald, à Celle que l'antiquité appelle la vestiaire de l'Ordre — *Ordinis vestiaria*, — expression que les générations subséquentes se passèrent et que nous retrouvons encore dans un mystère de la fin du xv^e^ siècle, où l'on fait dire à la Bienheureuse Vierge :

> Car je suis cause la première,
> Par quoi convient estre vestière [2].

Ces deux engins, offensif et défensif, du Rosaire et du vêtement, constituent des bienfaits généraux. En cet endroit, nous nous bornerons à réunir quelques traits tout aimables des sollicitudes de Marie, faveurs personnelles accordées au Religieux engagé dans les labeurs pénibles, délicats et souvent périlleux du ministère actif.

Les détails abondent, les choix sont difficiles. Ici, c'est un Religieux destiné à la mission des Cumans;

---

[1] T. II, p. 24 et seq.

[2] *S'ensuit ung mystère de l'institution de l'Ordre des Frères-Prêcheurs*. Paris, Jean Trepperel. Incunable sans date.

mais la crainte des périls jette le découragement dans son âme. Il va consulter un pieux solitaire. Celui-ci, s'étant mis en prière, aperçoit un très-large fleuve. Des Religieux de divers Ordres le traversent au moyen d'un pont; une douce et sereine quiétude resplendit sur leurs visages. Ce sont les contemplatifs, éloignés des périls du monde. Le solitaire aperçoit aussi des Frères-Prêcheurs. Ils traversent le fleuve à la nage, et traînent à grand'peine des esquifs chargés de passagers. De temps à autre, ils paraissent sur le point d'être engloutis. Alors la Très-Sainte Vierge vient à leur aide, et les conduit au rivage. Introduits par elle dans un site ravissant, ils goûtent avec ceux qu'ils ont remorqués une inexprimable joie. Inutile d'ajouter que le Frère destiné à évangéliser les Cumans comprit toute la portée de cette leçon d'en haut, et se prépara courageusement à sa mission [1].

Ailleurs on voit la coopératrice de toute grâce, mettant sur les lèvres de ses prédicateurs les paroles qu'ils devront prononcer. C'est encore un fils de saint Bernard qui, admis au secret de cette invisible assistance, s'en est rendu le garant auprès des fils de saint Dominique. Ce saint Religieux, très-simple, mais souvent consulté par le Pape, était attaché au monastère du mont Galgano en Toscane. Par suite de son affection pour les Frères, il les accompagnait dans leurs courses apostoliques. Une fois, il aperçut la Très-Sainte Vierge tenant sous le regard du prédicateur un livre où il puisait tout ce qu'il avait à dire. Une autre fois, un Frère, étant déjà en chaire, abandonna soudain la matière qu'il avait préparée, et se livra à l'improvisation avec une force et une sûreté merveilleuses. Mais le pieux Cistercien se rendait compte de ce mystère, car il apercevait la céleste protectrice de l'Ordre, inspirant, mot pour mot, au prédicateur, toutes les choses qu'il proférait. « Dès lors, ajoute Gérard de Frachet, il se montra d'un dévouement sans pareil à l'égard de l'Ordre. Il eût voulu y voir entrer tous les bons clercs, ceux de Cîteaux comme les autres, afin d'y travailler au salut des âmes [1]. »

---

[1] Gér. de Frach. *De Vit. Frat.*

Ailleurs encore, c'est un saint, saint Pierre Martyr, qui, disputant avec un hérétique, sent le doute envahir son âme. Epouvanté, il recourt à Marie et entend cette réponse : « Pierre, j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point [2]. »

Au cours de ses immenses travaux, saint Hyacinthe entend cette autre parole, non moins réconfortante : « Réjouis-toi, mon fils Hyacinthe, car tes prières sont agréables à mon Fils, et, par mon intercession, tout ce que tu lui demanderas te sera octroyé [3]. »

L'auteur des *Vies des Frères* va nous raconter les douces récompenses accordées à un vétéran de l'apostolat. Comme il est encore de ce monde, le chroniqueur tait son nom. Il se contente d'écrire : « Son mérite répand assez d'éclat pour qu'on admette, à son sujet, des choses plus remarquables de beaucoup que celles qu'on va lire... Or, prêchant dans une certaine ville, ce Frère s'assoupit à la suite de la veillée, consacrée, suivant l'usage, à la récitation des matines. En ce moment, il fut visité par la Bienheureuse Vierge. Elle lui présenta son Fils comme récompense de ses labeurs, et le laissa si merveilleusement consolé qu'il demeura pendant huit jours dans un transport ininterrompu de jubilation. »

---

[1] C'est ce même Cistercien qui, s'étant mis en prière pour les Frères-Prêcheurs, reçut du Seigneur les belles Oraisons *Pro Prædicatoribus* qui, présentées dès lors à l'approbation du Pape, furent et demeurèrent, jusqu'à nos jours, insérées au Missel dominicain.

[2] Gér. de Frach. *De Vit. Frat.*

[3] Bréviaire dominicain, en la fête du Saint.

« Une autre nuit, en la fête de saint Pierre Martyr, le même Frère, qui venait de prêcher sur la triple auréole du Saint, s'endormit, cette fois encore, après la récitation de son office. Il lui semblait que, entré dans le chœur de son couvent, il apercevait des légions de martyrs, de confesseurs et de vierges. La Vierge des vierges et le Bienheureux Pierre se tenaient au milieu de cette troupe du Paradis, chantant avec elle le cantique des joies éternelles, accompagné d'un triple *alleluia*, et de l'antienne *Lux perpetua lucebit sanctis tuis, Domine* : « La lumière de l'éternité brillera, Seigneur, aux regards de vos Saints ». Sur l'ordre de Notre-Dame, le Frère vint se joindre au céleste concert et y faire sa partie, et, ensuite, la Très-Sainte Vierge le conduisit aux pieds du Christ, disant : « Mon Fils, je vous offre ce Frère. »

« Le même Religieux pleurait une fois ses péchés au pied d'un autel de Marie, quand, ravi en extase, il aperçut l'Enfant Jésus sur le sein de sa Mère, et il s'approchait pour lui baiser les pieds. En ce moment, il éprouva une douceur incomparable, comme s'il eût mangé d'un rayon de miel ; et, rendu à ses sens, il ruminait et remâchait encore — *ruminabat et masticabat* — cette douceur qui n'avait pas cessé d'inonder ses lèvres et son palais. »

L'encouragement, l'inspiration, la consolation découlent ainsi du cœur de la Mère dans celui des enfants. Après les avoir soutenus sur la terre, elle leur préparait des récompenses célestes. A la veille du martyre du Bienheureux Guillaume Arnauld et de ses compagnons sous les murs d'Avignonnet, un Frère, qui se trouvait à Bordeaux, eut la vision suivante. Etant en prière, il aperçut le Seigneur attaché à la croix. De la plaie de son côté s'échappait un flot de sang, que la Bienheureuse Vierge recueillait dans un calice d'or. Trois Frères se trouvaient là, et elle les arrosait de ce sang divin. Le Religieux qui voyait ces choses, éprouvait un désir ardent de participer à la même grâce. Peu après, il apprit que les Frères, objet de sa vision, venaient d'être immolés pour la foi[1].

Relativement à cet inépuisable sujet des bontés maternelles de la Reine du ciel, on conserve encore, inédits, des détails autobiographiques, empreints d'une candeur et d'une humilité qui en rehaussent le prix. Dans un écrit historique[2], commencé du temps du Bienheureux Jourdain et continué sous Jean le Teutonique, le Frère Barthélemy de Trente déclare que, livrât-il son corps aux flammes, il ne pourrait acquitter une parcelle de sa dette envers la Vierge très-miséricordieuse. Il lui attribue les grâces dont son adolescence avait été prévenue. Il avait résolu de ne jamais refuser une aumône demandée au nom de Marie. Cette promesse le met un jour dans un cruel embarras. Il est en voyage. Un pèlerin l'accoste et lui demande l'aumône, et c'est en ce nom vénéré. Comment faire? Barthélemy pourra-t-il refuser? Mais sa bourse est légère, et si légère que, s'il en détache une obole, il n'aura pas de quoi payer son écot à la prochaine hôtellerie; et, déjà, il pense à la honte qu'il éprouverait à être pris au dépourvu. L'amour de la sainte Vierge l'emporte malgré tout, et il ouvre sa bourse. A peine s'est-il éloigné du pèlerin, que, par suite d'une rencontre inattendue, il est convié à prendre sa part d'une excellente et copieuse réfection. Son existence est pleine de ces marques d'une protection toujours constante. La Très-Sainte Vierge l'arrache à divers périls; elle répand des grâces très-insignes sur sa pieuse mère entrée en religion. Parmi tous ces faits, il en est un qui se rapporte plus particulièrement à la carrière militante du Frère-Prêcheur. Barthélemy de Trente entretenait un échange de rapports spirituels avec une Religieuse d'un Ordre appelé par lui *des Incluses*. Il avait appris de la bouche de cette Religieuse et de celle de son Abbesse, Pérégrina, un fait le concernant dans sa personne. Laissons-le s'en expliquer lui-même : « Au plus fort de la lutte entre le sacerdoce et l'empire, je me trouvais, je ne sais par quel jugement de Dieu, engagé dans les affaires les plus épineuses. Et voici qu'un bruit malveillant s'accrédita sur mon compte. On racontait que, m'étant entièrement livré aux choses du siècle, j'avais jeté de côté les insignes de ma profession. Ce bruit étant parvenu aux oreilles de la servante de Dieu, elle entra dans de mortelles inquiétudes, et, de toutes les forces de son âme, elle se mit à implorer en ma faveur la Mère des miséricordes. Absorbée par la douleur et par la vivacité de sa prière, ignorant si elle était ravie hors d'elle-même ou tout simplement endormie, elle eut, en un lieu qu'elle me désigna dans la suite et devant de saintes images qu'elle me montra, une vision merveilleuse. Tandis qu'elle suppliait la Mère de toute grâce de ne pas laisser courir à sa perte ce misérable Barthélemy, voici que la joie des âmes fidèles, la Vierge Marie, Mère du Sauveur, s'approcha, rayonnante d'allégresse, de sa servante désolée, et, ouvrant le riche manteau qui la couvrait, elle lui montra, revêtu de l'habit de son Ordre, celui à l'occasion duquel cette vierge du Seigneur avait versé tant de larmes, et elle lui dit : « Tel que tu l'aperçois, tel est-il réellement dans le lieu où il réside. » Passant de la tristesse à la joie, la pieuse Religieuse alla porter à d'autres cette heureuse nouvelle, en rendant grâce à sa consolatrice. Qui n'admirera, dans cette circonstance, les bontés de la sacrée Vierge, trop compatissante pour ne pas couper court aux afflictions de ceux qui la servent, quand même les âmes visitées par sa grâce s'intéressent à des indignes tels que moi? »

---

[1] Gér. de Frach. *De Vit. Frat.*

[2] *Liber epilogorum in gesta Sanctorum.* Arch. généralices.

III

« Saint Dominique, dit un chroniqueur des premiers temps [1], confia le soin de son Ordre à la Bienheureuse Vierge et la choisit pour patronne. »

En ce point, comme en d'autres, Jourdain de Saxe modela sa conduite sur celle du saint fondateur [2]. « Connaissant, dit Gérard de Frachet, la sollicitude de la bienheureuse Marie; Notre-Dame, touchant le progrès et la garde de l'Ordre, il n'entendait gouverner que par son assistance ». Ailleurs déjà, nous avons dû mentionner quelques traits aimables de la tendresse toute filiale du Bienheureux envers la Mère de miséricorde. Elle le récompensait par de douces et délicates faveurs, dont plusieurs ne purent être que surprises ou devinées, à cause du soin qu'il mit à les cacher. Nous ne soulèverons point ce voile, malgré les choses charmantes qu'il recèle. L'espace dont nous disposons veut être consacré à un fait plus notoire, encore vivant dans la mémoire des fils de saint Dominique, signe, entre tous, de la confiance de Jourdain envers Marie, et de l'inclination de Marie à exaucer son serviteur et à se montrer propice aux intérêts qu'il tenait en main.

---

[1] Rodrigue de Mont-Cerrat.

[2] Nous ne pouvons que nous associer au vœu exprimé par les continuateurs de Mamachi, relativement à la fête du Patronage de la Bienheureuse Vierge. Il serait désirable, disent-ils en substance, que, de même qu'on a obtenu du Saint-Siége une *Collecte* spéciale pour célébrer cette fête, ainsi on obtînt des leçons propres au second nocturne des Matines, lesquelles seraient remplies des bienfaits les plus insignes et en même temps les plus authentiques de la Très-Sainte Vierge à l'égard de l'Ordre des Frères-Prêcheurs. « Et cela, ajoute-t-on, pour augmenter de plus en plus les sentiments de piété et de reconnaissance de nos Religieux envers une Mère si sainte et si pleine de tendresse. »

Il n'est personne qui, ayant fréquenté une église de Frères-Prêcheurs, ne se soit senti plus particulièrement attiré par la procession du *Salve Regina*, laquelle a lieu tous les soirs à la suite des complies [1]. Mais l'on ignore et l'on ne se demande guère quelle est l'origine de cette pieuse et douce cérémonie. Elle eut pour préface une sorte de drame d'un caractère bien différent, un assaut général, livré à l'Ordre de Saint-Dominique par les puissances infernales. Rarement il arrive que les horizons du monde invisible s'ouvrent d'un seul côté. Quand les réalités célestes se montrent à découvert, l'action non moins certaine de Satan et de ses anges devient à son tour manifeste. C'est de l'histoire, et de l'histoire continuée jusqu'à nos jours. La vie du vénérable curé d'Ars, que nous avons tous connu, suffit pour en faire foi. Dieu veut sans doute, par les alternatives qu'il ménage entre les sereines apparitions du paradis et les menaces de l'enfer, maintenir les âmes dans un salutaire équilibre. On peut s'en rapporter à l'aveu de saint Paul. « De peur, disait-il, que la *grandeur de mes révélations* ne m'élève outre mesure, Dieu a permis à l'ange de

---

[1] L'Eglise, par l'octroi d'une indulgence de 200 jours, encourage les fidèles à assister à cette partie de l'office dominicain.

Satan de m'infliger ses outrages ». A ce compte on comprend les affronts dont la génération choisie des premiers fils de saint Dominique allait être abreuvée.

Cette persécution diabolique s'étendit à diverses maisons et à diverses Provinces de l'Ordre. Bologne en ressentit les premiers effets. Ce fut en 1221, immédiatement après la mort de saint Dominique. Cet événement avait causé parmi les Frères une sorte de stupeur et de découragement. En perdant leur Père et Fondateur, les Religieux croyaient avoir tout perdu par là même, et ils appréhendaient que leur Ordre, de date si récente, ne pût se soutenir, privé de cet appui. « Ce que voyant, dit Rodrigue de Mont-Cerrat, l'ennemi du genre humain leur livra les combats les plus acharnés. Le pasteur n'était plus là, et ce loup ravissant se jeta sur les brebis pour ravir et disperser et, s'il était possible, détruire le troupeau tout entier. »

Jourdain de Saxe, éloigné quand l'âme du Saint s'envola vers le ciel, arrivait sur ces entrefaites, pour prendre possession de la charge de Provincial de Lombardie. Il va lui-même nous apprendre comment le drame commença. « Il y avait, écrit-il [1], un Frère Bernard, obsédé du démon et cruellement tourmenté. En proie, nuit et jour, à des accès de fureur, il était cause, pour la communauté, d'un trouble inexprimable. Sans aucun doute, cette épreuve venait de la main miséricordieuse de Dieu, qui voulait exercer ses serviteurs à la patience. Mais racontons par ordre comment les choses se passèrent. Après son entrée parmi nous, le Frère Bernard, pleurant maintes fois et détestant ses péchés, désirait que le Seigneur lui envoyât une affliction propre à le purifier. La pensée d'une obsession diabolique se présentant alors à son esprit, il balançait à l'accepter. Enfin, après avoir beaucoup hésité, il surmonta l'effroi que lui inspirait une pareille perspective, et, un jour qu'il était plus impressionné du souvenir de ses péchés, il consentit à ce que, pour la purification de l'âme, le corps fût livré au démon. C'est ce que lui-même me confia. Or, il arriva soudain que ce qu'il avait accepté dans son cœur devînt une réalité. Le démon vomissait beaucoup de choses par sa bouche. Bien qu'il fût peu versé dans la théologie et fût à peu près ignorant des saintes Lettres, cependant on l'entendait énoncer les pensées les plus profondes sur les Écritures, au point qu'on les aurait plutôt crues sorties de la plume de saint Augustin. Et si quelqu'un prêtait à ses discours une oreille attentive, l'esprit de superbe, qui le possédait, s'en enorgueillissait extrêmement. »

---

[1] *De initiis Ordinis.*

Laissons, pour y revenir, le récit de Jourdain de Saxe. On n'y trouve indiquées ni l'étendue, ni la durée du fléau. D'autres écrivains vont nous éclairer sur ces deux points.

Paris et Bologne étaient en butte aux mêmes attaques. « Les couvents de ces deux villes, porte le livre des *Vies des Frères,* étant ceux que le diable redoutait davantage, cet ennemi de tout bien les prit pour point de mire à ses fureurs et à celles de ses satellites. » Le chroniqueur s'étend ensuite sur des détails qui paraissent s'appliquer aux deux maisons. Des fantômes ridicules, des images lascives, des visions terrifiantes harcelaient ou épouvantaient les Frères. Bien que Gérard de Frachet signale deux victimes principales, le possédé de Bologne, et, à Paris, un Religieux de sang royal, qui, durant toute cette épreuve, semblait avoir perdu l'esprit [1], toutefois un certain nombre d'autres Frères étaient terriblement tourmentés et paraissaient en proie à des crises de démence et de frénésie. A cause des apparitions et des épouvantes de la nuit, des Frères veillaient tour à tour, tandis que les autres dormaient. Il n'est pas sans intérêt de recueillir ici un témoignage oculaire. Barthélemy de Trente, entré dès lors dans l'Ordre, se trouvait à Bologne. Dans un sermon qu'il composa plus tard, il parle de cette garde nocturne, montée par les Religieux, et il ajoute : « J'en ai été moi-même témoin — *quas vigilias et me meminit observasse* » [2].

La persécution s'étendait à d'autres communautés encore. Quand Rodrigue de Mont-Cerrat écrit qu'elle s'acharnait *principalement* sur les couvents de Paris et de Bologne, il faut comprendre évidemment qu'elle sévissait encore ailleurs.

---

[1] Il ne faut pas oublier que Gérard de Frachet entra au Couvent de Paris en 1225, époque où la persécution diabolique devait encore sévir.

[2] *Sermones de tempore et de Sanctis*, conservés manuscrits, du moins au siècle dernier, à la bibliothèque des Chanoines Réguliers de S. Sauveur à Bologne.

Nous la connaissons dans son étendue. Reste à savoir quelle fut sa durée.

De tous les historiens, un seul, Galvaneus Flamma, lui assigne une limite précise. Il place la fin du drame à l'année 1226. Cette indication a été contestée. On a objecté que le chroniqueur, dont le témoignage est d'ailleurs bien reçu, n'était entré dans l'Ordre que vers l'extrême fin du XIII^e^ sièle, et que, à cette distance de l'événement, il avait pu se tromper sur une question de date. En bonne logique, il aurait fallu établir que, en effet, il s'était trompé : chose difficile, surtout si son affirmation offre des vraisemblances, si elle résout des difficultés, si elle présente une moyenne entre des opinions extrêmes et hasardées [1]. Mais, sans tenir plus qu'il ne faut à

---

[1] Ces opinions extrêmes sont celles, d'une part, des savants auteurs de la continuation manuscrite de Mamachi (*Ann. Ord. Præd.*) et, de l'autre, d'Echard. Les premiers placent en 1221, le Bienheureux Jourdain n'étant encore que Provincial de Lombardie, la fin du fléau dont les Frères-Prêcheurs étaient affligés. C'est trop tôt de beaucoup. Cette hypothèse croule devant un texte d'Etienne de Bourbon, que nous rapportons plus loin, et d'où il faut absolument conclure que la persécution sévissait sous le gouvernement de Jourdain comme Maître de l'Ordre.

Echard, au contraire, rapporte la fin du fléau à l'époque où Jourdain perdit un œil. S'est-il aperçu qu'il reculait ainsi ce dénouement jusqu'à l'année 1235 ? C'est trop loin. Une situation si violente, prolongée pendant quatorze ans, heurte les vraisemblances.

On conçoit, cependant, que la perspicacité de l'intelligent auteur des *Scriptores Ord. Præd.* se soit laissée surprendre. D'après les *Vies des Frères*, le démon lançait au bienheureux Jourdain l'épithète dérisoire d'aveugle : *O cæce, cæce* ! Mais Jourdain ne fut privé d'un de ses yeux qu'en 1235. A cette date, en effet, on lit dans une de ses lettres : « *Affligor et periclitor in uno oculorum meorum.* »

Il nous semble que, tout en respectant les textes, il y a eu lieu cette date de 1226, nous soutiendrons comme une chose avérée, hors de doute, que la guerre allumée à Bologne, du temps où Jourdain n'était encore que Provincial, se prolongea assez avant, sous son administration comme Maître Général.

Nous n'en donnerons qu'une preuve. Qu'on suppose un instant un Frère-Prêcheur entré d'assez bonne heure dans l'Ordre pour avoir vu la mort de saint Dominique et l'élection de son successeur. En ce moment, il réside à Paris. Témoin oculaire d'une partie des faits qui nous occupent, il est au courant des autres, d'abord comme tous ses contemporains, qui savent ces choses au moins dans leur substance, puis à un autre titre. Ce Religieux est un poseur de questions, un investigateur infatigable d'histoires des

---

de reporter le dénouement du drame beaucoup plus tôt. A notre avis, le démon, en se servant par moquerie de l'épithète *d'aveugle*, ne fait pas allusion à l'infirmité contractée par Jourdain de Saxe en 1235. Il eût, dans ce cas, fait son profit de l'acception ridicule qui, on ne sait pourquoi, s'attache au terme de borgne. Au lieu de cela il appelle le Bienheureux *aveugle*, lui reprochant ainsi une infirmité subie dans les deux yeux. Différents textes de Gérard de Frachet font supposer que, avant d'avoir perdu un œil, Jourdain souffrait dans tout l'organe de la vue. Citons ces textes : *Cum ex toto visum unius oculi perdidisset.* Ces mots *ex toto* ne semblent-ils pas indiquer une altération antécédente et partielle ? Or, cette altération semble avoir porté sur l'œil qui reste au Bienheureux et le menacer encore. Car Jourdain dit à ses Frères : *Rogate Dominum, ut alium oculum, si sibi placet et mihi expedit, reservare dignetur.*

Enfin on sait, par un autre passage du même livre, que, depuis longtemps, la vue de notre Bienheureux était affectée et compromise. Parlant des larmes qu'il répandait en priant, Gérard de Frachet dit encore : *Propter quas, oculorum infirmitatem gravem dicitur incurrisse.* Le Bienheureux Jourdain a beaucoup écrit ; mais il y voyait très-mal, et se servait, suivant l'usage du temps, de secrétaires. Telle est l'infirmité que le démon lui reprochait.

temps écoulés et d'anecdotes nouvelles. Tout ce qu'il entend de curieux, il l'inscrit sur ses tablettes. Il s'est fait dire, par des Frères très-sûrs, les particularités du drame infernal dont il n'a pu être le témoin. Le Maître de l'Ordre est lui-même au nombre de ceux qu'il a souvent fait parler. Or, si après tout cela ce Religieux venait nous affirmer que la tempête déchaînée sur son Ordre dès 1221, était encore inutilement conjurée alors que le Bienheureux Jourdain tenait les rênes du gouvernement général, nous serions assurément malvenus de lui répondre qu'il se trompe. A vrai dire, l'erreur ici ne peut pas même se comprendre. Il n'était pas nécessaire d'être Etienne de Bourbon — car c'est lui que nos allusions visent — pour savoir sous l'empire de quels événements on avait soi-même vécu.

Contentons-nous, pour le moment, d'avoir indiqué sur quelle autorité considérable se base l'évidence de notre opinion. Le témoignage circonstancié d'Etienne de Bourbon reviendra dans son lieu. Donnons toutefois un spécimen de ses moyens d'information. Cet exemple n'est pas sans offrir une certaine originalité.

« J'ai entendu raconter à Frère Jourdain qu'un Religieux étant possédé par suite d'un secret jugement de Dieu, ce même Jourdain interrogeait le démon et l'adjurait de faire connaître son nom. Et celui-ci répondait : « Je me nomme *mille artifex* — le « personnage aux mille artifices. Car, ajoutait-il, j'ai « mille moyens de séduction. J'égare les grands théo« logiens, les décrétistes et les légistes, les philoso-

« phes, les barons, les chevaliers, les prévôts et les « marchands. » Et il se mit à contrefaire les gestes, les manières, les offices de ceux dont il venait de parler. Il imitait de même les filles de chambre des grandes dames, proférant, avec un accent mielleux, des paroles de cajolerie et d'adulation [1]. »

L'histoire de cette lutte fait une grande place au Bienheureux Jourdain, et c'est justice. L'adversaire de l'Ordre ne pouvait épargner son vaillant chef. Il provoquait celui-ci dans ses maisons, il le harcelait en voyage, et n'épargnait aucune ruse pour égarer sa prudence. Tantôt il l'outrageait, ou l'attaquait même par des voies de fait, et tantôt il le louait. Il s'efforçait à l'induire à des austérités au-dessus de ses forces, et puis, passant d'un bond à l'extrême opposé, il essayait de le surprendre par la sensualité. Ces divers assauts ne servaient qu'à faire éclater davantage une vertu que le lecteur connaît. Voici, en attendant que nous rendions la parole à Jourdain, ce qu'une plume contemporaine et bien connue raconte de lui.

Le Maître se trouve à Paris, malade de ces fièvres dont les retours si fréquents furent une des épreuves de sa vie. « L'esprit malin, revêtant la forme d'un personnage respectable, se présente à la porte du couvent et demande à être introduit auprès du Frère Jourdain. Admis en sa présence, il échange quelques propos sans importance, puis, comme s'il avait à lui parler confidentiellement, il demande que les Frères se retirent. Et alors il lui dit : « Maître, « vous êtes la tête d'un très-saint Ordre, et, aussi, les « yeux de tous les Frères sont dirigés sur vous. Vos « actes, grands ou petits, importent à la ferveur de la « Religion. Toute irrégularité de votre part portera « son effet, car la nature est prompte à décliner, et, « fournissant dans un Ordre aussi considérable un « motif de relâchement et une matière de trouble, « vous en porterez très-certainement la peine devant « Dieu. Vous êtes malade, c'est vrai, mais non pas au « point de ne pas pouvoir vous passer d'un lit moelleux ni au point de vous nourrir de chair. Il arrivera que si, demain ou tel autre jour, on n'accorde pas les mêmes dispenses à un Frère, peut-être aussi malade et plus malade que vous, les « Religieux se laisseront aller à mal juger et à murmurer. C'est pourquoi je vous exhorte et vous « prie de vous montrer bon Religieux en ces choses, « comme vous l'avez été jusqu'ici dans les autres .» Et, après ce discours fardé, le rusé prit congé et s'en alla, marmottant entre les dents comme s'il eût débité des psaumes. L'homme de Dieu eut la simplicité de croire à ses paroles, et s'abstint plusieurs jours de toute dispense ; mais sa faiblesse s'accrut d'autant : à peine pouvait-il se soutenir. Alors le Seigneur lui révéla que le donneur de conseils n'était autre que le diable qui en voulait à ses prédications[1]. »

---

[1] Fol. 307.

Une autre fois — c'était en 1223 — le Bienheureux, de passage à Besançon, se vit arrêté par une nouvelle atteinte de son mal. « Un jour que, sous le coup d'un violent accès de fièvre, il se sentait altéré, un jeune homme ayant autour du cou une serviette blanche et portant d'une main un flacon de vin, et, de l'autre, une coupe d'argent, se présenta et lui dit : « Maître, je vous apporte un breuvage excellent, et « je vous invite à vous rafraîchir, car vous vous en « trouverez bien ». Or, le Maître, pénétrant cet artifice, se recommanda à Dieu par le signe de la croix, et, aussitôt, l'apparition s'évanouit [1] ». Cette maladie et le séjour qu'elle nécessita, déterminèrent l'établissement des Frères à Besançon. L'évêque et les habitants de cette ville, frappés des signes de sainteté qui éclataient dans la personne de Jourdain, lui firent, pour obtenir une colonie de ses Religieux, des instances et des offres que le Bienheureux agréa.

---

[1] Gér. de Frach. *De Vit. Frat.*

Parlant ailleurs de l'humilité du serviteur de Dieu, nous avons rapporté avec quel calme il avait souffert d'être souffleté par un Religieux possédé. C'était à Bologne, où le même possédé montrait une telle vigueur qu'il brisait les liens avec lesquels on l'attachait, et se précipitait sur les Frères pour les maltraiter. Une fois qu'on était parvenu à le garrotter et à l'étendre sur un lit, le Maître advint : « O aveugle [2], lui dit alors le démon, si je pouvais t'atteindre, je te mettrais en pièces ». Le Maître ordonna aussitôt de le délier et lui dit : « Te voilà libre ; fais ce que tu pourras ». Et le possédé ne bougea plus. « Une autre fois il avait insulté tous les Frères. Mais, le Maître survenant, il se leva avec des marques de grand respect, se mit à louer la grâce singulière de ses prédications, sa ferveur et toutes ses autres qualités, voulant par là fournir matière à la vaine complaisance. Mais, auprès de cet homme saint, pareille ruse était malvenue, et il confondit le malin par son humilité[1]. »

---

[1] Ibid.

[2] Ibid. Nous avons expliqué dans une note précédente pourquoi le démon donnait la qualification d'aveugle au Bienheureux Jourdain.

Dans cette lutte corps à corps, le Bienheureux s'aguerrissait, et ses expériences profitaient aux Religieux. Il y avait un Frère, très-bon et très-instruit, que le démon tourmentait depuis trois ans de ses apparitions. « Maître Jourdain, de sainte mémoire, l'avait pris à sa suite dans un voyage qu'il faisait à Rome. Un soir, ce Religieux s'était mis à étudier dans sa Bible qui était fort belle. Le diable, sous la forme d'un petit moine très-noir, lui apparut sautant de ci de là, et il disait : « Idole, idole ! » Le Frère lui ayant demandé ce qu'il entendait par là, il répondit : « C'est que tu t'es fait un Dieu de cette Bible ». Le Frère dit encore : « Pourquoi ne cesses-tu de me tourmenter ? » Il répondit : « C'est que tu m'appartiens ». Alors ce Frère, très-inquiet, bien qu'il ne se reprochât aucun péché, vint auprès de Maître Jourdain, et, lui ayant rapporté ce que le diable avait fait et dit, il ajouta : « Je ne vois pas ce qu'il peut me reprocher, sinon la possession de cette Bible. Aussi, je la remets entre vos mains ; faites-en ce que vous voudrez ». Alors le Maître, comme illuminé d'en haut, comprit une fraude dont le but était d'entraver l'étude de ce Frère et le progrès de son âme, et il lui dit : « Et moi, au nom du Seigneur, je te concède cette Bible, pour ton plus grand avancement ». Dès ce jour, le diable cessa ses persécutions, chassé par l'humilité du Frère et par les prières du Père [1] ».

---

[1] Gérard de Frach. *De Vit. Frat.*

Cependant l'ennemi continuait à faire rage. Jour et nuit, les Frères étaient exposés à ses insultes. Le possédé de Bologne, que nous avons vu si fort sur les divines Écritures, mêlait sans cesse le faux avec le vrai. Un jour qu'il était à l'infirmerie, et les Religieux bien loin de là, dans les écoles, il se prit à dire : « Voici que les encapuchonnés disputent sur la question de savoir si le Christ est le chef de l'Eglise ». Et il répétait ces paroles avec colère et comme très-outré de cette discussion. Le Maître lui dit une fois : « Malheureux, pourquoi tenter ainsi les Frères, et pourquoi t'efforces-tu d'entraîner leurs âmes à pécher, puisque tu te prépares un châtiment d'autant plus grand ? » Il répondit : « Ce n'est point que le péché me plaise ; j'en sens toute l'infection ; mais je travaille pour le lucre. Ainsi fait à Paris le maître des égouts, non pas que la mauvaise odeur lui soit agréable, mais à cause des profits qu'il tire de son métier [2] ».

Il fallait cependant chercher un remède à un fléau qui s'étendait aux corps, aux âmes et aux esprits. Une place appartient ici au témoignage d'Etienne de Bourbon, sur lequel nous nous étions appuyés par avance. « Jourdain, porte-t-il, ordonna que, dans tout l'Ordre, on chantât à haute voix, et à la suite des matines, le répons des Anges : *Te sanctum Dominum*, afin d'attirer le secours de ces Esprits bienheureux[1]... Or, le diable, par la bouche d'un Frère dont les abstinences indiscrètes donnaient prise à ses artifices, se mit à dire, au moment où l'on chantait ces paroles du même répons : *Cherubim quoque ac Seraphim Sanctus proclamant* : « O malheureux, vous ne savez pas « ce que vous chantez, vous ignorez l'état sublime « des esprits angéliques. Mais je le connais, moi, « qui étais de leur nombre. Je ne puis plus recon- « quérir ma place, car je n'ai point de corps pour faire « pénitence. Oh ! si j'avais seulement autant de chair « qu'il y en a dans le pouce d'un homme, je ferais « une pénitence si terrible, que je remonterais à un « rang encore plus glorieux qu'autrefois. » Mais le Maître Jourdain, comprenant où en voulait venir le démon, prémunissait ses Frères contre les macérations indiscrètes[2]. »

---

[1] Gér. de Frach. *De Vit. Frat.*

[2] Ibid.

Empêcher ceux-ci de se livrer a la prédication, en les affaiblissant de corps et d'esprit, tel était, dans ses moyens et dans sa fin, le plan de l'esprit infernal. Il l'avait essayé, nous l'avons vu plus haut, sur la personne même du Bienheureux Jourdain. Il en vint un certain jour à démasquer ses batteries. « Après avoir vomi des menaces et des malédictions contre le Maître, et s'être plaint, avec vivacité, du grand nombre d'âmes que sa prédication lui faisait perdre, il dit : « O aveugle, ô aveugle ! je veux faire un « pacte avec toi. Si tu consens à ne plus prêcher, « je te promets de ne plus tenter tes Frères dans « leurs âmes et de ne plus les tourmenter dans leurs « corps. » Mais l'homme saint répondit : « A Dieu ne « plaise que je contracte alliance avec la mort, et « que je fasse un pacte avec l'enfer [1] ! »

---

[1] Fol. 227. Le sens de ce passage est très-clair. Jourdain de Saxe ne pouvait ordonner qu'on récitât une prière dans tout l'Ordre, s'il n'avait été placé à sa tête. La persécution diabolique se prolongea par conséquent sous son généralat.

[2] Fol. 271.

Jourdain va, par de derniers traits, achever la description de son duel avec l'ange des ténèbres. Continuant à parler du Frère Bernard : « Il s'exprimait, dit-il, d'une manière pathétique, et comme s'il eût prêché. Dans son accent, dans la piété et la profondeur de ses pensées, il y avait de quoi arracher des larmes. Le démon répandait également sur le corps de l'obsédé des parfums d'une suavité incomparable. Il tâcha de m'égarer moi-même, feignant, en ma présence, d'être fort tourmenté par ces odeurs et supposant qu'un ange du ciel les avait procurées, tandis que c'était lui, qui, pour nous inspirer une opinion téméraire de notre sainteté, était l'auteur de ces illusions. Un jour, entre autres, que, nous présent, il avait infligé à ce Frère de cruelles tortures, il se mit soudain à simuler un grand effroi et à dire : « Voici l'odeur, voici l'odeur ! » Et, un instant après, il fut tout imprégné de ces parfums, tandis que, par la contraction de ses traits et les éclats de sa voix, il affectait une grande horreur, et il me disait : « Sais-tu ce qui m'inspire cet effroi ? Voici que l'ange « de ce Frère est venu le consoler, en répandant sur « lui ces aromes si exquis. Mais je vais t'en procurer « de mon fonds. » Et à ces mots, pour compléter sa jonglerie, il remplit l'air d'une senteur infecte et sulfureuse. Ces choses, cependant, me rendaient fort perplexe. J'avais tout lieu d'être convaincu de mon peu de mérite ; mais mon embarras était grand, quand, partout où j'allais, je me trouvais enveloppé par ces parfums. Je n'osais étendre mes mains, de peur qu'elles ne semblassent trahir une sainteté que je ne pouvais m'arroger. Si je prenais le calice destiné à contenir le corps du Seigneur, il en sortait une odeur si délicieuse que, rien qu'à en respirer la douceur, il y aurait eu de quoi devenir un autre homme. Cependant, l'esprit de vérité ne permit pas davantage à l'esprit malin de nous jouer par ses impostures. Un jour, me préparant à célébrer les divins mystères, je récitais avec beaucoup d'attention le psaume *Judica, Domine, nocentes me*, comme très-propre à repousser les tentations, et, tandis que mon esprit était attiré par ce verset : *Omnia ossa mea dicent : Domine, quis similis tibi*, tout d'un coup, cette atmosphère embaumée m'enveloppa totalement et pénétra jusqu'à la moelle de mes os. Saisi et étonné plus que de coutume, je me mis à supplier le Seigneur de me faire connaître, par sa grâce, s'il fallait attribuer ce phénomène à une illusion diabolique. Je demandais à Dieu de délivrer le pauvre de la main du puissant, puisque je n'avais d'autre recours qu'en lui. A peine avais-je ainsi prié — je le dis à la louange du Seigneur — je fus intérieurement éclairé, et le calme revint dans mon esprit. Je compris, sans qu'il me fût possible d'en douter, que toutes ces odeurs étaient des artifices de l'esprit de mensonge. En possession de cette découverte, je la signifiai au Frère possédé, et les parfums cessèrent de nous visiter l'un et l'autre. Et alors il se mit à proférer beaucoup de choses mauvaises et immondes, lui qui nous avait habitués à entendre des discours si pieux. Et comme je lui disais : « Où sont « donc tes beaux discours ? » il répondait : « Puis-« que ma ruse est découverte, je veux me montrer « tel que je suis. »

---

[1] Cette particularité est empruntée par Gérard de Frachet à la relation de Jourdain (*De Initiis Ordinis*). Celui-ci dit : *Mihi conditionem exhibuit (diabolus) ut a prædicatione desisterem et ipse a Fratrum omnium tentatione cessaret. Cui ego : Absit etc.*

Les bons anges, invoqués journellement au moyen du répons *Te sanctum Dominum*, ne pouvaient ne pas entendre cet appel. Mais l'enfer avait son heure de puissance; et tant que, par une permission divine, il était déchaîné, l'action bienfaisante des Esprits célestes demeurait, sinon suspendue, du moins cachée. Faut-il rattacher à un secours occulte une vision qu'avait eue, au couvent de Gênes, le Frère Pierre d'Aubenas, homme saint et dévot — *vir sanctus et devotus*? « Une nuit il avait vu planer sur le cloître et sur les autres bâtiments du monastère, des multitudes de démons qui répandaient sur ces lieux des odeurs empestées. Puis il vit accourir les bataillons des saints anges, qui chassaient les démons et leurs infectes senteurs. Un autre ange vint ensuite, tenant un encensoir plein de parfums, et, parcourant tous les quartiers du couvent dont l'air avait été vicié, il les remplissait d'un nuage embaumé [1]. »

Mais, en tout cas, les anges n'apparaissent que sur l'arrière-plan, et semblent n'être intervenus qu'à la dernière heure et comme pour achever les besognes accomplies par une main plus puissante. La Reine des anges avait voulu vaincre seule. « Marie — dit le Bienheureux Jacques de Voragine [2], lorsqu'il traite des assauts du démon, — est, à elle seule, toute une armée. Son nom, sa salutation, sa louange sont terribles aux anges mauvais. Quand nous la nommons, quand nous la saluons, quand nous chantons ses louanges, les esprits de ténèbres s'enfuient épouvantés. Son nom, quand le diable l'entend, est comme le bâton ou la massue qui l'écrase. Lorsqu'il entend sa salutation, on dirait un tonnerre qui le terrifie, et il s'enfuit comme fou d'effroi. Quand il entend louer et glorifier la Mère du Sauveur, c'est comme s'il sentait un glaive lui transperçant la gorge. »

La louange de la Mère de Dieu, sous la forme de la très-douce et très-suave antienne du *Salve Regina*, chantée solennellement après les complies des Frères, fut, en effet, le glaive dont les éclairs mirent en fuite le démon et ses satellites. Bologne, où les tourments infligés au Frère Bernard avaient pris un caractère plus tragique qu'ailleurs, devait voir s'inaugurer la pieuse coutume. Jourdain de Saxe nous apprend qu'elle se répandit ensuite dans les autres maisons de la Lombardie et bientôt dans tout l'Ordre. Etienne de Bourbon nous assure que l'exemple des Frères fut suivi par plusieurs Églises, et, de la sorte, le *Salve Regina*, composé, les uns disent par les anges, d'autres par Hermann Contract, moine bénédictin, et orné d'additions par saint Bernard, eut, dans son histoire générale, une nouvelle date à marquer.

---

[1] Gér. de Frach. *De Vit. Frat.*

[2] Serm. pour le samedi de la 4e semaine du Carême.

Les effets de cette mesure furent immédiats. « Les démons ne cessant point, raconte Etienne de Bourbon, d'exercer leurs sévices, on établit, pour implorer l'assistance de la Bienheureuse Vierge contre leurs fureurs, que chaque soir, après complies, on chanterait l'antienne *Salve Regina*. Et dès lors, par la puissance de cette Mère miséricordieuse, les esprits méchants, qui tourmentaient les Frères surtout pendant la nuit, ne purent plus exercer leur malice comme ils le faisaient auparavant[1]. » Les deux Frères principalement obsédés, celui de Bologne et celui de Paris, furent délivrés, et, ajoute Gérard de Frachet, « tout commença dès lors à bien marcher pour l'Ordre ». « Chose admirable! écrit à son tour Barthélemy de Trente[2], l'effet suivit immédiatement la cause, et la puissante Impératrice du ciel déjoua si complétement les embûches de l'ennemi, que toute trace de ses machinations disparut. »

---

[1] Fol. 227.

[2] Dans le sermon indiqué plus haut.

Et, à la place d'une succession de scènes diaboliques, on eut un enchaînement de manifestations radieuses comme la lumière : consécration donnée par la Très-Sainte Vierge à l'usage qui s'établissait en son honneur. Rappelons, pour mieux comprendre les paroles qui vont suivre, que la pieuse antienne du *Salve Regina* n'est pas encore d'un usage général dans l'Église. L'Ordre de Cîteaux lui-même vient tout récemment (1218) de l'entourer des rites solennels qu'il pratique encore aujourd'hui. Jourdain peut donc en parler comme d'une nouveauté pour les peuples. « Que de larmes de dévotion, écrit-il, ont coulé à l'occasion de cette louange de la Mère du Christ ! Quelle douceur n'a-t-elle pas répandue dans les âmes de ceux qui la chantaient et de ceux qui l'entendaient ! Quels sont les cœurs dont elle n'a pas amolli la dureté ou enflammé l'affection ! Est-ce sans motif que nous attribuons à la Mère du Rédempteur de se complaire dans ces chants, de se délecter dans cette louange ? Un homme de Dieu, grand Religieux et digne de foi, m'a rapporté que souvent, lorsque les Frères chantaient : *Eia ergo advocata nostra*, il vit la Mère du Seigneur prosternée devant son Fils et priant pour la conservation de l'Ordre. Nous marquons ici ces choses, afin que la pieuse vivacité des Frères à chanter les louanges de la Bienheureuse Vierge s'accroisse de plus en plus. »

Et ces témoignages consolants vont se multiplier. Gérard de Frachet les enregistre. Après avoir signalé « le concours des peuples, la dévotion des clercs, les pieux soupirs et les douces larmes » que provoquait la cérémonie du *Salve Regina*, il ajoute « et les admirables visions — car, dit-il tout aussitôt, beaucoup de personnes ont vu et raconté que les Frères, se rendant processionnellement à l'autel de Notre-Dame, celle-ci, entourée d'un cortége céleste, venait prendre part à leurs mouvements, et qu'au moment où ils lançaient vers elle cette supplication *O dulcis Maria*, elle s'inclinait et les bénissait, puis, les Frères rentrant au chœur, elle s'en retournait vers les cieux. »

« A Marseille, une pieuse femme, Lombarde de nation, assistait un soir aux complies des Frères. Prise d'une grande dévotion, au moment où l'on entonnait la douce antienne, elle fut ravie en esprit et vit quatre choses dignes d'admiration pour tous et tout aimables pour nous. Quand les Frères disaient : *Et spes nostra salve*, la Mère de miséricorde leur rendait gracieusement leur salut. Aux mots : *Eia ergo advocata nostra*, elle s'agenouillait devant son Fils et lui adressait ses prières pour les Frères. A ces paroles : *Illos tuos misericordes oculos ad nos converte*, elle considérait les Frères avec un visage plein d'allégresse et avec un regard d'une douceur colombine. Lorsqu'enfin ils chantaient : *Et Jesum benedictum fructum ventris tui nobis post hoc exilium ostende*, la Très-Sainte Vierge, tenant son Fils tout petit enfant, le présentait avec une grande liesse à tous et à chacun des Frères. Et cette femme, bien que peu instruite, raconta toutes ces choses d'une manière très-distincte, et avec beaucoup de larmes, à son confesseur qui était un Frère discret et prudent. »

Passons sur d'autres faits, variantes des précédents et non moins autorisés dans leur source. Arrêtons-nous à une particularité qui, au point de vue des preuves que l'historien aime à rencontrer, ne manque pas d'intérêt. Elle se rapporte à l'année 1247. Cette date démontre que les grâces attachées par la Très-Sainte Vierge à la cérémonie du *Salve Regina* n'ont pas été éphémères. Ici ce n'est plus Gérard de Frachet qui raconte : il transcrit. Avant de reproduire le récit qu'il emprunte à une plume amie et vénérée, relevons une autre date. En 1266, le Chapitre de l'Ordre vient d'approuver dans sa teneur le livre des *Vies des Frères*, qu'il inspirait six ans plus tôt, et il en ordonne la publication. Or, en cette même année 1266, la Chaire de saint Pierre est, depuis peu, occupée par un Pontife grand protecteur des deux Ordres de Saint-Dominique et de Saint-François. Ce Pontife se nomme Clément IV : autrefois, on l'appelait Guy Foulquiès. En insérant une lettre écrite sous ce nom, il y a déjà dix-huit ans, Gérard de Frachet n'a pu songer à être désagréable au Pontife. Il y a tout lieu de penser qu'en plaçant des faits merveilleux et d'une nature délicate, sous la garantie d'un témoignage aussi haut, il s'est assuré d'un consentement tacite ou expressément obtenu.

En 1247, Guy ne s'était pas encore élevé dans la carrière des prélatures ; il n'était ni archevêque de Narbonne, ni même évêque du Puy. Peut-être n'était-il pas encore dégagé des liens que le mariage lui avait créés ; sa condition, dans tous les cas, était celle d'un chevalier et d'un savant légiste ; et, comme l'intégrité du caractère accompagnait chez lui le savoir, saint Louis l'avait appelé à concourir aux actes de son administration.

C'est dans ces circonstances que cet homme de Dieu et cet ami des Dominicains leur adresse la lettre insérée au livre des *Vies des Frères*. Guy Foulquiès a une sœur qu'il appelle Marie de Tarascon. C'est la veuve, en effet, du châtelain de cette ville, une sainte femme, au dire de son frère. Quinze jours avant la célébration du Chapitre général de Montpellier, elle se rend à Saint-Gilles, patrie des Foulquiès, et là, cette bienfaitrice temporelle de l'Ordre organise, dans un but spirituel, une quête d'un genre nouveau. A toutes ses connaissances et amies, elle demande des prières pour le succès du Chapitre, des séries surtout de *Pater* et d'*Ave*. Puis elle se rend elle-même à Montpellier, accompagnée de son frère. C'est alors que, priant dans l'église des Dominicains, elle voit des langues de feu descendre sur chacun d'eux, au moment où ils entonnent le *Veni Creator*. Après avoir raconté ces faits, la lettre de Guy Foulquiès passe aux particularités relatives au *Salve Regina*. Laissons le futur Pape raconter la vision qu'eut alors sa pieuse sœur. « Elle était, écrit-il, retournée à l'église des Frères pour assister aux complies. Au moment où les Religieux chantaient la douce antienne *Salve Regina*, elle aperçut la Reine des vierges, qui l'avertit de ne point quitter sa place. Elle la vit alors parcourant les files des Religieux partagés en deux chœurs. La Reine du ciel s'inclinait devant chaque Frère, puis elle allait se placer entre les deux céroféraires, jusqu'à ce que l'oraison eût été chantée Enfin, remontant vers le ciel, elle semblait emmener avec elle la pieuse voyante. Celle-ci, ayant repris ses sens, rendit d'humbles actions de grâces pour une faveur aussi consolante, et elle repassait toutes ces choses dans son cœur. Pendant trois jours consécutifs elle eut la même vision. En femme sensée et sachant se taire, elle ne s'ouvrit à personne. Peu après, cependant, elle fut atteinte par la maladie, et elle sentit les approches d'une mort qu'elle avait toujours appelée sous toute réserve de la volonté divine. Alors, elle nous raconta tout ce dont elle avait été témoin, à moi d'abord, puis à sa sœur et à son fils, enfin au Prieur de votre maison d'Arles et à trois Frères avec lui. La vénérable dame mourut sur ses entrefaites, et fut ensevelie à Arles, dans le cimetière des Frères qui n'avaient pas encore de couvent à Tarascon [1]. »

Un autre souvenir, et du plus touchant intérêt, s'attache à l'institution du *Salve Regina*. Quoi de plus

---

[1] Ces faits passaient tellement pour avérés, que le Frère Stéphanardi de Vimercato, dans sa chronique versifiée (*Liber de gestis in civitate Mediolani* — Muratori, *Rerum ital. scriptores* t. IX) croit être agréable à Clément IV, en mettant dans la bouche de sa sœur le récit des scènes de Montpellier. Nous avons donné, dans notre volume précédent, un fragment de cette poésie, relatif aux langues de feu. Voici la continuation du même texte. C'est, on va le voir, une traduction très-exacte de la lettre de Guy Foulquiès :

Cum jam
Antiphonam devota cohors cantaret in unum

ST. ALBERT'S COLLEGE LIBRARY

radieux que le triomphe du Bienheureux Sadoc et des quarante-huit Frères-Prêcheurs, martyrs avec lui? Sadoc, que l'antiquité appelle un homme d'une grande perfection —*virum magnœ perfectionis* — avait été envoyé en Hongrie par saint Dominique avec le Bienheureux Paul. Passant plus tard en Pologne, il était Prieur du couvent de Sandomir au moment de l'invasion des Tartares. La nuit qui précéda la prise de la ville et leur immolation glorieuse, les Frères, à la lecture du Martyrologe, aperçurent leurs noms, inscrits en lettres d'or, dans le livre de vie. Le soir venu, et tandis qu'ils chantaient processionnellement la *douce antienne*, comme on disait alors, les Tartares firent irruption dans l'église et les massacrèrent. Des choses merveilleuses furent racontées. On aurait entendu les chants commencés sur la terre, se termi-

Virginis excelsæ, solito de more salutans
Christiferam cœli reginam, plebis asylum,
Alma Dei Genitrix coràm me substitit, inquit :
A pedibus nostris discedere, filia, noli.
Inde chorum laudes lustravit utrumque canentem,
Cuilibet inclinans, sancti reverenter amoris
Signa dat, et placide, demisso vertice laudis
Cantica dant Fratres, et vocibus æthera pulsant ;
Inclinata caput, grates et Virgo rependit
Singulus antidotum jubilans accepit honoris
Exhibiti, dum sic pia Mater visitat omnes.
Denique maturo gressu processit ad aram,
Et delata stetit paulisper lumina juxtà.
Mox subito sedes petiit festina supernas,
Quam sequor affectu miro dulcedine fuso.
Visio cœlestis triduo me fovit eadem
Hora, virgineam curam testatam Deique,
Ergo cœlicolas locupletes munere Divum.

Autre témoignage contemporain. On trouve, dans le traité *de* ner en paradis. Celle que les Bienheureux Martyrs invoquaient en mourant, sous le titre de Mère de miséricorde et de bénigne avocate, aurait été vue leur ouvrant les portes du ciel. Est-ce à partir de ce temps, que s'établit, dans l'Ordre, l'usage de chanter le *Salve Regina* auprès du lit du Religieux placé sur l'extrême limite entre l'exil et la patrie? instance suprême mêlée à son dernier soupir, afin de supplier Marie de changer dans la possession sans retour du Fruit béni de ses entrailles, les travaux et les épreuves de cette vallée de larmes.

Et Jesum benedictum fructum ventris tui, nobis post hoc exilium ostende.

Laudibus B. Mariæ du Bienheureux Albert le Grand, une de ces allusions comprises par ceux-là seuls qui connaissent l'histoire intime de l'Ordre « De ista advocata narravit quidam sanctus homo quod cum Religiosi cantarent illam antiphonam *Salve Regina Mater misericordiæ*, et dicerent verbum illud : *Eia advocata nostra etc.*, pluries in spiritu ipsam Matrem Domini viderunt antè Filii præsentiam prosterni et pro totius illius Ordinis conservationi precari ».

CHAPITRE XXXII.

LE ROSAIRE ET LA FAUSSE CRITIQUE.

L'Institution du Rosaire, appelé également Chapelet et Psautier de la Bienheureuse Vierge, fait plus qu'appartenir à l'ère primitive des Frères-Prêcheurs. Elle la précède ; elle se rattache à cette époque où saint Dominique luttait encore isolément contre l'hérésie, au moyen de la doctrine, de l'exemple et de la prière. Le Rosaire, arme puissante entre ses mains, apparaît dès lors au grand jour, et revendique une part dans le triomphe des catholiques à Muret (1213).

Et, toutefois, ce grand jour n'a point passé dans les écrits. A proprement parler, les origines du Rosaire n'ont pas d'histoire, et n'en auront probablement jamais. Lorsqu'on avance qu'il a été institué par saint Dominique et qu'il tint une grande place dans le ministère de ses fils immédiats, on a pour garants de cet inexpugnable énoncé, d'une part, la tradition, et, de l'autre, des inductions critiques qui, à une époque tardive, lui vinrent en aide et la vengèrent.

Ce sont ces éléments d'une tradition respectable au premier chef et d'une érudition tout à fait catholique, que nous avons le dessein de mettre en œuvre dans la présente Etude.

Mais, avant tout, rendons-nous compte, par un coup d'œil sommaire, des vicissitudes d'obscurité, d'erreur, de vérité, de contradiction, qu'offre, au cours de six siècles, la bibliographie ou l'histoire écrite du Rosaire.

I.

On demanderait en vain aux écrivains des XIII^e^ et XIV^e^ siècles, nous ne dirons pas une page spécialement consacrée aux origines du Rosaire, mais un texte, un passage offrant sur ce sujet un énoncé direct, intentionnel. Et toutefois — plus tard, nous dirons comment — les monuments, écrits ou autres, des XIII^e^ et XIV^e^ siècles, offrent des indications nombreuses et d'une grande valeur. Elles suffisent pour donner à l'institution du Rosaire, une place qui n'est ni antérieure, ni postérieure à l'époque de saint Dominique. Ces indications, disséminées en mille endroits, ne constituent pas l'histoire, mais de simples documents dont la coordination était réservée aux âges postérieurs.

Passons au XV^e^ siècle. Ici l'erreur s'ajoute aux obscurités. La dévotion propagée par saint Dominique avait dû subir un temps d'arrêt et tomber dans un *oubli relatif*. Léon X, qui en esquisse l'histoire dans sa Bulle *Pastoris æterni* (1520), se sert, pour marquer cette interruption, du terme de *ferè neglecta*— presque tombée en désuétude. Diverses causes, auxquelles les monuments de la fin du xv^e siècle font allusion, des pestes successives, le grand schisme, et le relâchement des Ordres religieux qui fut la conséquence de ces deux fléaux, concoururent, sinon à briser, du moins à altérer la chaîne de la tradition. Cependant, l'Ordre de Saint-Dominique ne tardait pas à se relever. La réforme était en pleine floraison dès le commencement du xv^e siècle. Le Rosaire retrouvait des apôtres dignes de faire revivre les jours anciens. Ce fut alors qu'on sentit le besoin de donner un corps à des souvenirs plus ou moins effacés. Le silence des écrivains des xiii^e et xiv^e siècles faisait la partie belle à la fiction. Celle-ci, d'ailleurs, se trouvait à l'aise à une époque où l'on se montrait plus soucieux d'édifier ou de plaire qu'on ne se piquait d'exactitude. De cette situation naquit la légende. Par qui et à quelle date précise fut-elle composée ? Que contenait-elle de vrai ? Ses auteurs— car cette compilation dut en avoir plusieurs — voulurent la placer sous le patronage de saint Dominique et l'attribuèrent à deux de ses disciples, qui vraisemblablement n'ont jamais existé, Jean du Mont et Thomas du Temple. Des choses sans autorité, absolument invraisemblables, ou même tout à fait impossibles, se trouvent mêlées à des histoires, les unes vraies, les autres moins autorisées, mais ayant du moins le mérite de remonter, par leurs premiers auteurs, à l'époque de saint Dominique [1]. Mais, même pour ces éléments d'une provenance vénérable, l'imagination s'est donné libre cours, en ornant, en modifiant le thème primitif. Ce qu'il peut y avoir d'authentique dans le recueil intitulé, tantôt *Mariale*, tantôt *Grant légende de saint Dominique*, est impossible à démêler. Du reste, pour être juste, il faut considérer le but que l'auteur ou les divers auteurs s'étaient proposé. A coup sûr, ils n'entendaient pas élever un monument à la science et satisfaire à des exigences critiques qui n'étaient pas de leur temps. Ils prétendaient édifier en charmant, embellir pour les âmes l'idée et la pratique du Rosaire ; et, assurément, tels débris de la *Grant légende* ne laissent pas d'offrir un certain cachet littéraire, un attrait de pieuse et naïve poésie. Ces histoires, ingénieusement racontées, charmaient le foyer domestique, et offraient pour la chaire un répertoire d'apologues et de moralités. Sans le soupçonner le moins du monde, les prédicateurs de nos jours et surtout les livres consacrés au Rosaire font de la légende du XV^e siècle un usage inoffensif, sans aucun doute, mais que la science historique ne peut ratifier. Ne citons qu'un exemple de ces assertions hasardées. On répète et l'on écrit que la France est redevable au Rosaire de la naissance et du règne béni de saint Louis, chose possible, à tout prendre, mais dont les preuves sont encore à produire [1].

---

[1] Ainsi, un manuscrit du Musée britannique que nous aurons à décrire, contient, au milieu de beaucoup d'histoires relatives au Rosaire et extraites de la légende dont nous parlons, un trait raconté par Étienne de Bourbon. Il est relatif à un chevalier qui s'était fait Cistercien et dont la dévotion à réciter l'*Ave Maria* fut récompensée par un miracle, afin de prouver « comment c'est chose à Dieu plaisante de dévotement saluer sa très-digne Mère ». On retrouve de même dans d'autres lambeaux de la légende, une histoire altérée et rapportée primitivement dans la *vie* de saint Dominique par son contemporain, Constantin d'Orviéto. Cette histoire est relative à une certaine Benoîte ou Bénédictine de Florence.

Le xv^e^ siècle avait vu se préparer et vit ensuite se produire une rénovation merveilleuse du Rosaire. Parler ainsi, c'est nécessairement évoquer le souvenir du Bienheureux Alain de la Roche. Le nom de ce fils de la Bretagne se rattache à l'histoire de la grande dévotion dominicaine, d'une manière tellement intime, que des érudits malavisés prétendirent faire de lui, non pas le restaurateur, titre assurément mérité, mais le fondateur même du Rosaire. Tout porte à croire que la rénovation à laquelle son souvenir demeure attaché, avait été préparée dès longtemps. La mission qui fit la gloire d'Alain remplit un court espace de temps. Un ouvrage contemporain lui assigne un laps de deux ans[1]. Si restreinte quant à la durée, cette mission ne paraît pas s'être étendue au delà des limites de la Hollande et de la Germanie inférieure. Or, à peine Alain est-il mort que les Pays-Bas, la France, l'Italie, l'Allemagne retentissent des prédications du Rosaire et voient se multiplier les confréries. Pour trouver entre la cause et les effets une certaine proportion, il faut supposer non-seulement une étincelle latente pendant un siècle entier et qu'Alain aurait ranimée, mais des efforts précurseurs des siens. Les indices de nature à justifier cette explication ne manquent point[2]. La mine avait été chargée ; Alain en approcha la flamme, et l'explosion se produisit.

---

[1] Echard, qui n'a pas suffisamment approfondi la question du Rosaire, ne se contente pas de récuser l'autorité de la légende du xve siècle ; il méconnaît son existence. Rien de plus certain, toutefois. Nous reviendrons sur ce point; mais disons par avance que la légende s'affirme dans deux opuscules du xve siècle, l'un français, et l'autre allemand. Le premier se trouve en manuscrit au Musée britannique. Il a été imprimé au commencement du xvie siècle. Echard, qui ne l'a pas vérifié, le cite parmi les œuvres d'Alain de la Roche, sous ce titre : *La Confrairie du Psautier de Notre-Dame.* Cet écrit fait une place considérable à des fragments d'une œuvre appelée par lui *Grant légende*. L'autre opuscule est un imprimé — *Unser lieben Frauen Psalter* (Ulm 1492) — lequel, comme rédaction, remonte plus haut, et, sauf quelques retouches, reproduit en allemand une œuvre d'Alain de la Roche. Il cite le *Mariale* de Thomas du Temple et de Jean du Mont, et en donne des extraits. Enfin, un livre italien dont nous aurons également à nous occuper, composé par Albert Castellano, un contemporain d'Alain, et imprimé à Venise en 1521, suppose, comme les deux autres écrits, la préexistence d'une légende relative au Rosaire.

---

[1] *Unser lieben Frauen Psalter*. Cette affirmation, qui semble contrarier les idées reçues, nous avait d'abord étonné. En la comparant aux Actes capitulaires de la Congrégation réformée de Hollande, à laquelle appartenait le Dominicain breton, on reconnaît sa justesse. Jusqu'en 1473, le Bienheureux Alain est retenu par les attributions essentiellement sédentaires des actes scolastiques et du professorat, et il meurt en 1475.

[2] Plusieurs de ces indices se produiront en leur lieu. On les rencontre, du reste, à chaque pas. Déjà la légende, compilée antérieurement à la mission d'Alain, a droit de compter parmi ces indices. La restauration du Rosaire semble avoir été une œuvre parallèle à la réforme de l'Ordre et une conséquence de celle-ci. Telle est la tradition des Frères-Prêcheurs. Le Maître général de Monroy s'en faisait l'organe dans une circulaire, lancée à la date de 1671. « Le saint Rosaire, écrivait-il, est la plus belle fleur de l'Ordre. Que cette fleur vienne à se flétrir, et l'on voit en même temps pâlir et disparaître le charme et l'éclat de notre Institut...... Qu'elle vienne au contraire à refleurir, et, tout aussitôt, elle attire sur nous la rosée céleste, et, communiquant à notre tronc un arôme de grâce, elle lui fait produire, comme d'une racine de piété, des fruits de vertu et d'honneur. » Ces observations, parties de si haut,

Cette flamme qu'Alain portait en lui, avait été attisée par des moyens merveilleux. Et ici, dussions-nous ralentir la marche de notre exposé, nous ne pouvons reculer devant un rapprochement qui s'impose. Entre l'impulsion première qui créa le Rosaire et celle de sa restauration, il y a similitude complète. Des deux côtés le point de départ nous éclaire sur le but. Si l'on remonte au XIIIe siècle, les origines sont couvertes d'une ombre mystérieuse. Le Rosaire a pour cause première un fait de l'âme, une inspiration. C'est un secret céleste, un dessein de miséricorde, dont Marie daigne instruire son serviteur Dominique. En des temps pleins de troubles et de luttes, elle lui confie une arme puissante. Le Psautier virginal va lui offrir un moyen d'organiser la prière sur des bases tout à fait populaires, et d'affermir la foi

---

rappelaient aux Frères-Prêcheurs une sorte de loi de leur histoire. Cette loi se dessine du jour où la réforme de l'Ordre commence à s'annoncer. Tandis que, à la fin du XIVe siècle, le Bienheureux Jean-Dominique donnait, en Lombardie, le branle à ce mouvement rénovateur, la réforme se développait en Allemagne sous l'impulsion de Conrad Gross, Prieur de Colmar, mort en 1426. En même temps, des signes de renaissance s'annoncent pour le Rosaire en Italie et en Allemagne. Dans des notes ajoutées aux actes de la Congrégation de Hollande, telles qu'on les garde aux Archives généralices, un Religieux fort entendu en ces matières, le Père de Jonckheere (mort en 1704. Cf. Echard) attribue à Conrad Gross d'avoir procuré la restauration du Rosaire, simultanément avec celle de l'observance. Le docte annotateur avait étudié de près l'histoire de la réforme en Allemagne et celle de Conrad. Il laissa, sur ce sujet, une œuvre manuscrite, signalée par Echard. Il dut avoir des raisons particulières pour attribuer au Prieur de Colmar la première initiative dans la restauration du Rosaire en Allemagne.

dans les masses en familiarisant leur mémoire, leur intelligence et leur cœur avec les mystères du salut.

Et de même, vers le dernier quart du xv^{e} siècle, le restaurateur de cette grande dévotion recevait l'ordre de la répandre parmi les peuples, à cause des périls extraordinaires dont le monde était menacé. Le témoignage d'Alain lui-même nous l'apprend. Il est dit, dans un document émané primitivement de sa plume : « La sainte Mère de Dieu lui apparut plusieurs fois avec son Fils ; l'un et l'autre lui recommandèrent, au nom de la Passion douloureuse, et afin de conjurer les effets de la colère divine, de prêcher le Psautier. Et cela, à cause des difficultés et maux inexprimables qui allaient fondre sur l'Eglise de Dieu, sur les Ordres religieux et sur le monde.... En ces temps périlleux et pleins d'angoisses, suprême épreuve de la chrétienté, Marie voulait, par son Psautier, renouveler la face de la terre et ramener les hommes à l'observation de la loi divine. » Au moment où ces lignes étaient traduites dans un opuscule allemand, Luther naissait ; quand elles furent livrées à l'impression, il avait une dizaine d'années [1].

L'œuvre qu'Alain venait de faire briller d'un nouveau lustre, entrait désormais dans la pleine lumière de l'histoire. A chaque pas, ses progrès seront signalés par les actes du Saint-Siége. En face des périls que la réforme protestante fait courir à la foi catholique, l'Eglise romaine a compris l'importance d'une institution aussi populaire et placée sous un étendard vainqueur, trois siècles auparavant, de l'hérésie des Albigeois. Tout en laissant le Rosaire aux mains des Frères-Prêcheurs, Rome prend part à son organisation, et le consacre par ses encouragements et ses faveurs.

---

[1] *Unser lieben Frauen Psalter*, ou le Psautier de notre chère Dame. Le texte que nous citons est assez curieux pour être reproduit dans sa partie la plus caractéristique. « So hat die wirdig muter gottes Maria in irem sinn die welt wollen erneuern in disen schweren und sorglichem und letsten tagen durch disen psalter, und widerbringen zu den gesaezten und geboten gottes. »

Rien de plus clair dès lors, rien de mieux attesté que le développement historique du Rosaire. Mais, en même temps, les ombres qui couvraient les origines premières et que le règne de la légende avait compliqués d'éléments apocryphes, devinrent plus difficiles à percer.

Le Bienheureux Alain avait laissé des écrits. L'année qui suit sa mort, c'est-à-dire en 1476, le Chapitre de la Congrégation de Hollande ordonne à tous les Prieurs de faire une recherche exacte des divers papiers « de Maître Alain de pieuse mémoire, livres, traités et matériaux compilés — *de libris et tractatibus seu compilatis* ». Mais, en 1478, cette ordonnance est, on ne sait pourquoi, rapportée et cassée. C'est une première ombre jetée sur l'œuvre du Bienheureux serviteur de Marie. Que la légende du Rosaire se soit trouvée parmi ses papiers, on n'en saurait douter, et nous en apporterons les preuves. L'important — et les mêmes preuves l'établissent — est de ne point la confondre avec l'œuvre personnelle d'Alain. Disons, dès maintenant, que, au cours du XVI^e siècle, les auteurs, déjà nombreux, qui traitent du Rosaire, associant, pour l'édification de leurs lecteurs, des histoires ou exemples à l'élément didactique de leurs productions, continuent à les emprunter à l'ancien fonds légendaire qu'ils indiquent, et nullement à Alain, que, dans cette partie de leur œuvre, ils ne mentionnent même pas. Les écrits de ce dernier dorment d'un sommeil qui dure un siècle et demi. Le silence se fait autour d'eux jusqu'à la date de 1619. Alors paraît, avec la prétention de reproduire authentiquement ces vénérables écritures, un livre portant le titre d'*Alanus redivivus*, titre usurpé, car, loin de faire revivre l'illustre apôtre du Rosaire, l'auteur malencontreux de cette élucubration le scella plutôt dans sa tombe. Le Père Coppestein, puisqu'il faut l'appeler par son nom, ne paraît pas avoir la moindre notion de son rôle d'éditeur. Il ne soupçonne même pas qu'il ait des explications à fournir sur la provenance, sur l'état et l'authenticité de manuscrits dispersés depuis si longtemps et qui avaient traversé l'époque difficile de la révolution protestante. Chose singulière! ces mêmes manuscrits, que l'auteur avait dû réunir sous sa main au couvent de Cologne, disparaissent après qu'il s'en est servi [1]. Enfin, comment prendre au sérieux le témoignage d'un homme qui se vante, plutôt qu'il ne s'excuse, des remaniements qu'il a fait subir à ses textes[1]? De tout le fatras du Père Coppestein, on ne peut induire avec certitude qu'une seule chose : c'est que, ayant trouvé, parmi les papiers du Bienheureux Alain, la légende apocryphe du xv^e^ siècle, il la confondit avec l'œuvre personnelle du pieux restaurateur du Rosaire, ou plutôt avec les révélations de ce dernier, révélations authentiques ou supposées, plus vraisemblablement interpolées et, sans nul doute, fort mal interprétées. Ce livre, à cause de la mémoire du Bienheureux, fut accueilli avec faveur ; les éditions se succédèrent ; il devint une source pour les écrivains pieux. Au point de vue de l'histoire, le succès fut déplorable. La légende apocryphe était désormais offerte et acceptée comme un document authentique, auquel s'ajoutait l'autorité des révélations d'un personnage vénéré. Le livre du Père Coppestein fit école. On aurait dit dès lors une sorte d'émulation de l'invraisemblable et même de l'impossible. Aujourd'hui encore, dans des livres sérieux, du reste, mais plus recommandables par le fonds théologique que par la science des faits, on aligne, à propos des temps primitifs du Rosaire, non-seule-

---

[1] Echard, lorsqu'il s'occupait de la notice relative à Alain de la Roche, aurait dû retrouver à Cologne des traces de ses manuscrits. Et cependant, en 1719, il ne peut signaler, comme existant encore, que deux des nombreux opuscules attribués à Alain, et l'un d'une manière dubitative. C'est un manuscrit qu'il suppose exister à la bibliothèque d'Utrecht. L'autre, inconnu au compilateur de l'*Alanus redivivus*, mais connu d'Echard et loué par lui, était con-

---

servé chez les Jacobins de la rue Saint-Honoré à Paris. C'était un intéressant et pieux travail sur la Règle de saint Augustin, commentée au moyen des mystères du Rosaire.

[1] Le Père Coppestein déclare, en un endroit, qu'il a corrigé le style d'Alain — *tolerabiliori stylo contraxi* ; — on l'aurait dispensé de ce soin indiscret. Ailleurs, il dit qu'il a donné à certains faits de développements de son crû, — *exempla subjecta explicatius enarravi* (Cf. Echard T. I. p. 851). Où se seront arrêtées ces licences ? Question, en l'état actuel des choses, impossible à résoudre.

ment des faits légendaires dont nous avons dit la provenance, mais des textes et des autorités, des témoignages des Papes et des paroles ou actes prêtés à des personnages historiques, le tout sorti on ne sait d'où. Ce sans-gêne à heurter les susceptibilités les plus légitimes de la critique, était un excellent moyen de susciter la contradiction.

Elle se produisit, mais en dépassant le but. Deux hommes terribles en matière de critique, Launoy et Baillet, épargnèrent le Rosaire. Après eux et en 1734, paraissait le premier tome d'août des *Acta Sanctorum*. Se fondant sur le silence des historiens des XIII^e^ et XIV^e^ siècles, les doctes éditeurs se refusèrent à reconnaître saint Dominique pour l'auteur du Rosaire. Non contents de cette argumentation négative, ils se créèrent un système : de leurs raisonnements, souvent enveloppés, on peut dégager un dilemme. Ou bien le Rosaire est antérieur à saint Dominique ; ou bien, il ne remonte pas plus haut qu'Alain de la Roche. C'était, on s'en convaincra, s'aventurer grandement.

Du choc des idées devait naître enfin la lumière. On fit ce qu'on aurait dû faire beaucoup plus tôt. La question de l'antiquité du Rosaire fut posée, discutée et jugée conformément aux règles d'une saine critique. Deux grandes autorités, l'une dans toute l'Eglise, l'autre dans tout le monde érudit et dans l'Ordre de Saint-Dominique, Benoît XIV et Mamachi, vengèrent les droits de la tradition [1].

---

[1] Benoît XIV, dans quatre ouvrages que nous nommerons plus

II.

Les sources de certitude sur les origines du Rosaire, sur sa date contemporaine de la première existence des Frères-Prêcheurs, sur son institution par saint Dominique, sont, nous l'avons dit, de deux sortes : la tradition et la discussion.

La tradition dont nous voulons parler n'est pas une tradition quelconque. C'est celle de l'Eglise, de cette Eglise romaine douée, même dans les choses secondaires, comme dans toutes celles auxquelles elle attache définitivement son nom, d'un tact et d'une sûreté de vue qui lui viennent d'en haut. Comme on doit s'y attendre, l'ample série des actes pontificaux relatifs au Rosaire a pour but principal d'enrichir cette dévotion de faveurs spirituelles. Cependant—et il devait en être ainsi—un intérêt historique s'attache à ces titres si nombreux. Certains décrets, d'un caractère répressif, assurent l'antique possession des Frères-Prêcheurs contre toute revendication, directe ou indirecte[1]. Dans son ensemble,

loin, auxquels il faut ajouter un opuscule en langue vulgaire sur les fêtes de l'année. — Mamachi, dans sa belle dissertation, insérée au tome 1er des *Annales Ordinis Præd.* Avant eux, avait paru un opuscule dont Benoît XIV fait grand cas. C'est une savante dissertation publiée à Rome en 1725, par un Dominicain, le Père Moneglia, sous ce titre : *De origine sacrarum precum Rosarii B. M. V.*

[1] Voir, entre autres, les Décrets placés en tête de l'Index des livres probibés.

la collection devenue quatre fois séculaire des diplômes pontificaux, atteste, sans jamais se démentir, l'antiquité du Rosaire et son institution par saint Dominique. Cette généalogie fut en vain combattue : sans s'émouvoir aucunement, l'Eglise romaine est demeurée, jusqu'au jour présent, invariable dans ses affirmations.

Il y a donc sur les origines du Rosaire une tradition qui n'est pas seulement celle des Frères-Prêcheurs, mais celle de l'Eglise, et celle de l'Eglise tout entière, dans ce sens que, partout, l'Eglise enseignée a cru ce que professait, sur ce point, l'Eglise mère et maîtresse. « Une conviction des fidèles catholiques, qui ne s'est jamais démentie, écrit très-justement un auteur du XVIIe siècle, c'est que saint Dominique, instruit et inspiré par la Très-Sainte-Vierge, Mère de Dieu, institua le premier l'Association du Rosaire [1].

Pour nous, l'histoire diplomatique du Rosaire va s'ouvrir en 1470. Il eût été facile de remonter plus haut; mais, dans un exposé consacré d'une manière exclusive aux preuves d'autorité, nous avons écarté les éléments discutables [2].

---

[1] Justin de Miechow, *Discursus prædicabiles super Litanias Lauretanas. Disc.* 305.

[2] Sixte V, dans sa Bulle en faveur du Rosaire *Dum ineffabilia* (1586), rappelle deux actes antérieurs, l'un d'Urbain IV, au XIIIe siècle, l'autre de Jean XXII, au XIVe. Ces actes se trouvent également mentionnés dans l'opuscule *Unser lieben Frauen Psalter*. Il n'est pas vraisemblable que, dans le libellé d'un acte pontifical, on se soit laissé guider par les renseignements qu'offrait l'imprimé de 1492. Le supposer serait méconnaître les habitudes circonspectes

Commençons par les témoignages de trois Papes contemporains d'Alain de la Roche : le premier, comme Pontife ; les deux autres comme ayant grandi dans les dignités ecclésiastiques tandis que le Bienheureux accomplissait sa mission. Sixte IV, en 1479, déclare que le Rosaire est une dévotion ancienne, dont la flamme vient d'être attisée. Innocent VIII, en 1491, s'exprime dans les mêmes termes. En 1494, Alexandre VII est plus explicite. Il rappelle que, « par les mérites de saint Dominique, prédicateur insigne du Rosaire ou Chapelet, le monde entier avait été raffermi sur ses bases — *tota mundi machina extitit præservata* ».

Au XVI^e siècle, l'Eglise, commençant à exercer à l'égard du Rosaire une munificence dont on n'avait pas encore d'exemple, trouve dans l'octroi répété de

---

de la chancellerie romaine. L'opuscule et la Bulle ont dû puiser à une source commune, c'est-à-dire à des actes du Saint-Siége alors connus. Comment se sont-ils égarés ? Question que nous ne prenons pas à charge d'éclaircir, pas plus qu'il ne nous incombe d'expliquer la disparition d'autres actes pontificaux, et, entre autres (on peut s'en souvenir), celle de la plupart des lettres d'Innocent IV, relatives au célèbre démêlé survenu entre les Frères-Prêcheurs et l'Université de Paris.

Mamachi, dans sa dissertation sur le Rosaire, cite d'autres actes pontificaux, dont le texte d'ailleurs n'a pas été contesté, et qui se rapportent à de pieuses associations instituées par les Dominicains en l'honneur de la Très-Sainte Vierge. Avec un talent remarquable de discussion, il les rattache, d'une manière plus que vraisemblable, à la dévotion du Rosaire. Nous venons de dire en vertu de quel motif nous écartons ici ces documents. D'ailleurs, pour traiter une question embrassant une série de siècles, il nous faudrait un volume, et nous ne disposons que d'un espace limité. Le lecteur voudra bien s'en souvenir, et croire que nous ne prétendons pas avoir épuisé le sujet.

ses grâces, des occasions d'insister avec une force croissante sur la question d'origine. Obligé à restreindre nos citations, nous ferons entendre, par une préférence qui s'explique à plus d'un titre, la voix de saint Pie V. Dans la Bulle *Consueverunt romani Pontifices* (1569), monument remarquable des annales du Rosaire, le saint Pape affecte de rappeler l'humilité de sa condition première, alors qu'il portait l'habit de saint Dominique. Il définit avec une grande précision la pieuse pratique dont il avait été lui-même le prédicateur. « Le Rosaire, dit-il, ou Psautier de Marie, ce mode de prière facile et à la portée de tous — *omnibus pervium* — consiste dans la Salutation angélique, répétée cent-cinquante fois, conformément au nombre des psaumes de David, et dans l'adjonction, à chaque dizaine, de l'Oraison dominicale et de méditations déterminées, embrassant la vie tout entière de Notre-Seigneur Jésus-Christ ».

A cet exposé sur la nature du Rosaire, saint Pie V ajoute, relativement à ses origines, des notions que le Bullaire ne cessera plus de reproduire.

Cette dévotion a pour auteur saint Dominique, « inspiré par l'Esprit-Saint, comme on le croit pieusement — *Spiritu Sancto , ut piè creditur, afflatus* »

Le Rosaire fut institué afin de conjurer les maux de l'Eglise, et pour la protéger contre les ravages des sectes en France et en Italie. En des circonstances critiques, Dominique « leva les yeux vers le ciel, vers ces hauteurs où règne la glorieuse et douce Vierge Marie, qui, par la puissance de son Fils, a écrasé la tête du serpent et porté le coup mortel à toutes les hérésies ».

Le Rosaire prêché par saint Dominique et par ses disciples produisit des fruits merveilleux. « Un changement soudain s'opéra parmi les fidèles. Enflammés par la prière, éclairés par la méditation, ils devinrent des hommes nouveaux. Les ténèbres de l'hérésie se dissipèrent, et la foi reprit son empire. De toutes parts, des Frères-Prêcheurs, légitimement députés par leurs Supérieurs, établissaient des confréries. »

Telles seront au cours des siècles les déclarations des Pontifes romains. Pour déterminer un choix que la richesse du sujet rend difficile, prenons occasion de faits plus marquants dans l'histoire du Rosaire. Attachons-nous aux actes de Grégoire XIII qui institua la fête annuelle de la pieuse association, de Benoît XIII qui approuva l'office de cette solennité, de Benoît XIV qui, dans la défense des droits historiques du Rosaire, ajouta l'autorité d'une science peu commune à celle de sa charge pontificale, de Pie IX enfin, dont les diplômes démontrent que, en s'éloignant du point de départ, la tradition romaine reste la même.

Et, d'abord, saint Pie V était mort depuis un an, quand, en souvenir des trophées de Lépante, remportés avec le concours de ce vaillant Pontife, Grégoire XIII instituait la solennité du saint Rosaire. On sait que le triomphe des armes chrétiennes avait lieu au moment même où les confréries du Rosaire se livraient à des supplications publiques, inspirées par le saint Pape alors régnant. Son successeur, dans la Bulle *Monet Apostolus* (1573), constate cette coïncidence. Il a soin d'associer à la victoire d'hier, les souvenirs de l'assistance divine aux jours anciens. « Les prières, dit-il, qu'on adresse au Seigneur, montent vers lui avec d'autant plus de succès, que les intercesseurs qui les appuient sont plus dignes, et que la forme et le mode de ces prières se prêtent davantage à la piété. C'est pourquoi nous nous souviendrons des temps difficiles où la foi étant attaquée en France et en Italie par de pernicieuses hérésies, saint Dominique, auteur premier des Frères-Prêcheurs, institua, pour détourner la colère de Dieu et obtenir le secours de la Bienheureuse Vierge, cette pratique si pieuse qu'on appelle le Rosaire ou Psautier de Marie. Nous nous souviendrons, en même temps, que le 7 d'octobre (jour de la victoire de Lépante), coïncidant avec le premier dimanche du même mois, les confrères enrôlés dans le monde entier sous la bannière du Rosaire, se réunirent en procession afin d'implorer l'assistance divine. D'où l'on peut pieusement inférer que, par l'intercession de la sainte Mère de Dieu, ces prières furent d'un grand secours pour obtenir la victoire. »

Le XVII^e siècle est riche en documents ; et, toutefois; nous sauterons à pieds joints sur cette période, pour arriver au pontificat de Benoît XIII, le dernier des Papes dominicains.

La fête du Rosaire, circonscrite par Grégoire XIII aux églises et chapelles où se trouvait érigé le siége de la confraternité, avait fini, grâce à des concessions successives, par s'étendre au monde entier. Clément

XI, en 1716, avait ordonné qu'un *propre* de la fête serait ajouté au bréviaire et au missel, et rendu obligatoire pour les deux clergés de l'univers catholique. Cependant, les leçons du second nocturne des matines, au lieu d'offrir, comme celles du Bréviaire dominicain, un narré de l'institution du Rosaire, étaient empruntées à un sermon de saint Augustin. Seules, les Eglises de Toscane avaient obtenu, par une exemption à la règle commune, la faculté de se conformer à l'office des Frères-Prêcheurs.

En 1724, Benoît XIII étant élevé sur la chaire de saint Pierre, des demandes lui furent adressées dans le but d'obtenir l'extension à l'Eglise universelle, de ce qui, pour les Eglises de Toscane et l'Ordre de Saint-Dominique, n'était encore qu'un privilége. Mais déjà l'antiquité du Rosaire et les circonstances de son institution avaient rencontré des contradicteurs. Rome n'aime pas à aventurer sa parole. Benoît XIII décida que les leçons de l'office dont la communication était réclamée, seraient revues et contradictoirement discutées au sein de la Congrégation des Rites, corrigées au besoin, avant de recevoir de l'Eglise une dernière sanction. Ici apparaît, comme défenseur des titres de saint Dominique et de son Ordre, un homme à jamais célèbre dans les fastes de la science ecclésiastique. C'était le promoteur de la foi, Prospero Lambertini, plus tard Benoît XIV. On a retrouvé de nos jours le *votum* ou mémoire motivé [1], où le savant prélat, raisonnant moins en promoteur de la foi, chargé de signaler des doutes et d'élever des obstacles, qu'en consulteur appelé à démontrer toute la force d'une thèse, se place sur le terrain solide de la tradition romaine, et réduit à leur juste valeur les objections contraires. Ses conclusions sont adoptées ; et Benoît XIII, par un décret du 26 mars 1726, rend obligatoires les leçons du second nocturne de la solennité du Rosaire ; elles portent ce qui suit :

---

[1] Publié dans les *Analecta juris pontificii*, 1860, 31e livraison.

« Tandis que l'hérésie des Albigeois sévissait dans la contrée toulousaine, et jetait de jour en jour de plus fortes racines, saint Dominique, fondateur de l'Ordre récent des Frères-Prêcheurs, s'employa de toutes ses forces à combattre l'impiété. Comme moyen de triomphe, il implora par de ferventes prières le secours de la Bienheureuse Vierge dont les prérogatives étaient impudemment attaquées et à qui il a été donné d'extirper par le monde entier toutes les hérésies. Or, il reçut l'ordre de la Reine du ciel — ainsi qu'on en a conservé la mémoire — de prêcher aux peuples le Rosaire, comme un remède singulier contre les erreurs et les vices. Il obéit avec une ferveur qu'égalèrent ses succès..... Dès lors, ce mode pieux de prière prit un essor merveilleux, grâce à l'action personnelle de saint Dominique, reconnu par les Souverains Pontifes dans la série de leurs lettres apostoliques comme l'instituteur et l'auteur du Rosaire. Des fruits innombrables résultèrent, pour la république chrétienne, de cette salutaire institution. »

Les leçons discutées au sein de la Congrégation des Rites étaient sorties triomphantes de l'épreuve, et même — il importe de le remarquer — si quelques changements furent introduits, ce fut dans le but d'accentuer plus encore l'hommage rendu à l'antique tradition. Une fois de plus, le Saint-Siége venait de se prononcer. Il le faisait ici avec une force singulière, augmentée sans doute par la masse de ses affirmations antérieures — la force d'un jugement rendu après débat contradictoire.

Mais, pour ne pas avoir l'air d'exagérer la portée de cet acte pontifical, posons-nous deux questions. Quelle est d'abord, en matière de faits historiques, l'autorité du Bréviaire romain, et, en second lieu, quelle est, dans l'espèce, l'autorité du décret de Benoît XIII ?

Benoît XIV va répondre à la première de ces questions. Si l'illustre Pontife ne veut pas de ce zèle trop prompt à s'enflammer, et qui taxe d'impiété et presque d'hérésie quiconque se refuse à admettre l'authenticité d'un fait consigné au Martyrologe ou au Bréviaire romains, d'autre part il réclame, en faveur de cet héritage de l'antiquité, un sincère respect, l'Eglise ayant mis tous ses soins à l'épurer par des révisions successives, confiées à des hommes aussi doctes que pieux. La liberté dans la règle, un zèle que tempère la modestie, telle est la sphère où devra se mouvoir l'érudit voué à l'étude des choses ecclésiastiques. Que s'il croit avoir rencontré des erreurs, il soumette le résultat de ses investigations à l'autorité compétente ; mais qu'il évite de s'ériger en censeur et qu'il attende le jugement de l'Eglise : —

Si quæ occurrunt correctione digna, non esse cujusque agere censorem, sed Ecclesiæ judicium esse expectandum [1].

Cette réponse de Benoît XIV à la première des deux questions, résout facilement la seconde. Le Bréviaire, à la révision duquel Rome a mûrement procédé et qu'elle a revêtu de son approbation, réclame tous nos respects. Mais qui ne comprendra que, dans le cas présent, la question s'est agrandie ? Ce jugement de l'Eglise, que les érudits doivent attendre avant que de s'inscrire en faux contre les faits consignés aux livres liturgiques, a été rendu, et cela non sans éclat. Si, avant tout jugement, le respect est à la fois un devoir et une sauvegarde, après une décision du tribunal des Rites, décision sanctionnée par le Vicaire de Jésus-Christ, appuyé lui-même sur le témoignage séculaire de ses prédécesseurs, la négation pourrait bien, non-seulement dépasser les limites du respect, mais mériter la note de témérité. Autre chose est, tout le monde le comprendra, de débattre contradictoirement un fait particulier qui n'aurait été approuvé que d'une manière indirecte, avec le Bréviaire tout entier, et sans une garantie spéciale de l'autorité ; autre chose est d'élever thèse contre thèse, en une question évoquée par l'Eglise et jugée.

---

[1] A propos d'une publication savante, Pie IX, dans son audience du 1er septembre 1870, ordonna au secrétaire de la Sacrée Congrégation des Rites de publier, à l'usage de ceux qui s'occupent d'archéologie sacrée, des règles de critique extraites, soit des lettres apostoliques de Benoît XIV, soit des autres œuvres de ce grand Pape. Nous venons de donner, de ces règles, un très-sommaire résumé. Cf. *Acta Sanctæ Sedis, studio Pet. Avanzini. Romæ,* 1870, p. 84.

C'était le cas de la légende du Rosaire, qu'un décret de Benoît XIII incorporait au Bréviaire de l'Eglise universelle; ce fut aussi le moment choisi par les auteurs des *Acta Sanctorum*, pour apporter à la contradiction l'appui d'une science incontestée et l'autorité de services éminents rendus aux lettres chrétiennes[1]. Appelé au pontificat suprême, Benoît XIV ne pouvait ni se laisser éblouir par les aspects ingénieux d'un système qu'il avait précédemment combattu au sein de la Congrégation des Rites, ni renier les opinions qu'il avait professées dans son livre des *Institutions ecclésiastiques*[2]. Le Pontife romain conserva les sentiments qu'il émettait, d'abord comme promoteur de la foi, plus tard comme archevêque de Bologne. Dans ses deux traités de la *Canonisation des serviteurs de Dieu* et des *Fêtes de la Bien-*

---

[1] Le Père Cuyper, auteur du premier tome d'août des *Acta*, insère, dans sa discussion sur le Rosaire, les leçons promulguées par Benoît XIII, et il se déclare non satisfait. Oubliant sans doute le rôle prépondérant rempli par Prospero Lambertini dans l'examen et l'adoption de cette page du Bréviaire romain, il s'exprime ainsi qu'il suit, au résumé marginal de sa dissertation : « Breviarium romanum... non hic videtur niti antiquis testimoniis, et... ea in re non habet summam auctoritatem ». Nous ne dirons rien des arguments *ad hominem* opposés à Benoît XIII ; nous les signalons pour mémoire.

[2] Parlant, dans ce livre, des restes sacrés de saint Dominique, vénérés à Bologne, Benoît XIV ajoute : « quem auctorem et institutorem Rosarii summi Pontifices suis diplomatibus, quibus præstanda fides est, merito appellarunt. Porro ipse hoc divino Rosarii Beatæque Virginis præsidio formidolosam Albigensium hæresim vehementer extenuavit. » (L. XXIX.)

heureuse Vierge Marie, il revendique en l'honneur de saint Dominique une tradition qu'il déclare appuyée sur les bases les plus solides — *validissimo fundamento,* — sur les bases surtout des actes réitérés des souverains Pontifes; et, après avoir marqué qu'il a pris connaissance du travail des savants éditeurs des *Acta Sanctorum*, après avoir rangé ce travail au nombre des pièces à consulter, il clôt l'une de ses deux dissertations en empruntant les termes d'une réponse provoquée par les Bollandistes. « Vous nous demandez si réellement saint Dominique est l'instituteur du Rosaire. Vous vous déclarez perplexes et pleins de doutes sur ce point. Mais que faites-vous de tant d'oracles des souverains Pontifes, de Léon X, de Pie V, de Grégoire XIII, de Sixte V, de Clément VIII, d'Alexandre VII, d'Innocent XI, de Clément XI, d'Innocent XIII, de Benoît XIII et d'autres encore, tous unanimes pour attribuer à saint Dominique l'institution du Rosaire ? »

L'apostrophe était vive. Un savant portant la tiare ne pouvait guère aller plus loin à moins de découvrir le Pontife. Cependant, si les principes connus de Benoît XIV en matière de critique, ne laissent subsister aucun doute sur le fonds de sa pensée, il est plus facile encore de se rendre compte du sentiment répulsif qu'aurait éprouvé Prospero Lambertini dans le cas dont il s'agit. Par son *votum* à la Congrégation des Rites, il dénonçait une tendance mauvaise, travers croissant de la critique — *cum huc usque nostra hac tempestate processerit criticandi cacoethes* — tendance qui, oublieuse du soin apporté par la Congrégation à vérifier les faits historiques destinés à prendre place au Bréviaire, méconnaissait son autorité. Passant de ces termes généraux à une application immédiate, l'éminent promoteur mettait en cause les éditeurs des *Acta Sanctorum*, à propos d'un volume précédemment publié (le 3e de juillet). Qu'aurait-il dit, dès 1725, s'il avait eu la connaissance anticipée du 1er tome d'août de la même collection, où l'argument tiré de l'autorité du Saint-Siége, allait être éludé avec un esprit de libre critique que les circonstances de la cause ne pouvaient qu'aggraver?

Nous nous étions promis de clore cet exposé de la tradition romaine, en faisant entendre une voix bien connue, celle du Pasteur universel, consolation et soutien du bercail dans les jours mauvais que nous traversons. Pie IX, à diverses reprises, a parlé comme ses prédécesseurs. Dans un Bref *ad perpetuam rei memoriam*, accordé en faveur du Rosaire perpétuel (1867), il s'exprimait ainsi : « Lorsque saint Dominique... agissant par le mouvement et sous l'inspiration de Dieu, eut imploré, pour extirper l'hérésie des Albigeois, l'assistance de l'Immaculée Mère du Sauveur... et lorsqu'il se fut mis à prêcher le Rosaire, comme un secours merveilleux contre les hérésies et les vices, cette dévotion se répandit parmi les fidèles d'une manière admirable. » Et dans un autre Bref, ayant pour objet d'encourager les Associés du Rosaire à prier pour le succès du Concile œcuménique du Vatican (1869), Pie IX disait encore : « De même que saint Dominique s'est servi de cette prière comme d'un glaive pour confondre l'hérésie monstrueuse des Albigeois..., ainsi, dans les temps où nous sommes, les fidèles, en employant les mêmes armes, c'est-à-dire la récitation quotidienne du Rosaire, obtiendront que, par la protection toute-puissante de l'Immaculée Mère de Dieu et l'autorité du Concile œcuménique, tant d'erreurs malsaines qui affligent le monde entier soient extirpées et confondues [1]. »

III.

La critique des Bollandistes eut son utilité. Des hommes d'une grande autorité prirent fait et cause pour la tradition romaine. On peut suivre, sans risque de s'égarer, les démonstrations d'un Benoît XIV, d'un Mamachi, d'autres encore. Nous en ferons notre profit, en y ajoutant ce modeste apport de preuves inédites que, depuis leur époque, le temps n'a pu manquer d'apporter.

Commencer par une œuvre de démolition est une nécessité. Nous rebâtirons ensuite sur un terrain déblayé.

Rien de plus facile que de combattre à armes courtoises, quand on se rencontre avec des adversaires tels que les éditeurs des *Acta Sanctorum*. Une erreur dans une œuvre d'érudition aussi grandiose ne saurait en infirmer la valeur. Nommer les Bollandistes, c'est rappeler d'immenses services rendus et à rendre encore. Nos observations contradictoires sont elles-mêmes un hommage. Les attaques d'un Launoy auraient pu nous trouver indifférents, son détestable esprit faisant naître un préjugé favorable à toute thèse qu'il entreprend de renverser. Il n'en est pas de même des inadvertances échappées aux doctes Jésuites : elles peuvent prêter, et pour un motif tout à leur honneur, à un préjugé en sens inverse : par ce côté, elles appellent le combat.

---

[1] Voir aussi un Bref du 8 février 1875, adressé à l'évêque de Tarbes.

Rappelons les termes d'un dilemme signalé dès l'abord. De deux choses l'une, prétendait-on : ou bien le Rosaire, tel qu'on le connaît aujourd'hui, ne date que d'Alain de la Roche, ou bien, si on le prend dans une acception plus large, il est antérieur à saint Dominique ; car, ajoutait-on, si, avant saint Dominique et à partir d'Alain de la Roche, on rencontre, soit des indices, soit des preuves de l'existence du Rosaire, le laps de temps compris entre ces deux personnages n'est marqué, relativement au même objet, que par l'absence de preuves la plus éclatante qu'il soit possible d'imaginer.

Et, par contre, nous venons soutenir : 1o que le Rosaire, le vrai Rosaire, tel que nous l'avons entendu définir par saint Pie V, est antérieur à Alain de la Roche ; 2o que, dans aucune acception, il n'est antérieur à saint Dominique ; 3o que la période du temps courant de saint Dominique au Bienheureux Alain de la Roche, fourmille, tantôt d'indices, tantôt de preuves manifestes de l'existence du Rosaire.

Abordons la première de ces trois propositions.

C'était une œuvre ardue, capable de froisser bien des convictions, se heurtant à des autorités, on l'a vu, bien imposantes, que d'enlever à saint Dominique son titre d'instituteur du Rosaire, pour en faire honneur au Bienheureux Alain. Cette entreprise demandait une certaine circonspection. Loin de là: les moyens nécessaires pour se reconnaître dans le dédale du passé furent négligés absolument.

Car enfin, avant d'aventurer une proposition contraire non-seulement aux idées reçues, mais aux affirmations si nombreuses et si constantes des Pontifes romains, le moins qu'on pût faire était d'en vérifier l'exactitude, et pour cela de recourir aux témoignages du temps. Assurément, Alain de la Roche, ses contemporains dans l'Ordre ou au dehors, les Papes enfin du dernier quart du XV^e^ siècle, devaient en savoir autant et plus, sur la question, que les érudits du XVIII^e^ siècle. Or, ce sont précisément ces témoins qu'on a omis de consulter et que nous nous faisons un devoir de convoquer.

Déjà, nous avons dit qu'il y avait un Alain totalement apocryphe, l'*Alanus redivivus* du Père Coppenstein. A notre avis, les Bollandistes, ou, pour parler plus juste, le Père Cuyper, s'en sont beaucoup trop occupés. Pour nous, nous en avons suffisamment parlé, notre thèse n'ayant nul besoin de ce compromettant auxiliaire. En revanche, nous avons eu l'heureuse fortune d'exhumer du tombeau le véritable Alain. Deux opuscules déjà mentionnés nous l'ont fait connaître. L'un, intitulé *Unser lieben Frauen*

Psalter ou Psautier de Notre chère Dame, est un incunable sans pagination, sorti des presses de Conrad Dinckmut à Ulm, en 1492[1]. Le manuscrit qu'il reproduit est plus ancien de huit ans pour le moins, car il parle du Pape Sixte IV comme actuellement régnant — *von den yetzigen babst Sixto den IIII* — et Sixte IV mourut en 1484. Par le fonds, cette œuvre remonte jusqu'au Bienheureux Alain, mort en 1475. En effet, on trouve écrit à la première page : « Tout ce qui suit est tiré d'un petit livre qu'a fait Maître Alain, de l'Ordre des Prêcheurs, sur le Psautier de Notre-Dame. » La touche du Bienheureux se fait sentir d'un bout à l'autre de cette traduction. C'est lui qui parle : il le fait à la première personne, sauf en un seul passage, provenant sans doute d'additions. La trace d'une autre main que celle de l'auteur primitif, se reconnaît aussi dans la liste des indulgences accordées par le Pape Sixte IV en 1479, quatre ans après la mort d'Alain. Ces retouches ou additions, fondues dans le texte sans avertissement préalable, se comprennent facilement. L'opuscule a un but exclusivement pratique : se bornant à le perfectionner à ce seul point de vue, ses éditeurs ne soupçonnent en aucune façon l'importance de ce dépôt confié aux archives de la postérité, de même qu'ils ne peuvent pressentir les exigences des critiques à venir.

L'autre opuscule est un manuscrit français découvert récemment au Musée britannique[2]. Il porte en titre *Livre et Ordonnance de la confrairie du Psaultier de la Bienheureuse Vierge.* Sa date approximative est facile à déterminer : il est écrit de 1479 à 1486. Il n'est pas antérieur, car il mentionne les indulgences octroyées à la première de ces deux dates. Il n'est pas postérieur à 1486, car il marque que la Bulle d'indulgence a été délivrée à la requête du duc et de la duchesse de Bretagne « actuellement vivants, comme à celle de plusieurs graves et notables seigneurs, prélatz et dévotes personnes ». D'où il suit que le *Livre et Ordonnance du Psaultier* est antérieur non-seulement à l'année 1488, date de la mort de François II, dernier Duc de Bretagne, mais à l'année 1486, date de la mort de son épouse, Marguerite de Foix.

---

[1] Un exemplaire de cette rareté bibliographique appartient à M. le chanoine Straub, à Strasbourg. Il a eu l'obligeance de nous le communiquer.

[2] Par M. Paul Marchegay et offert par lui « aux amateurs du

Cet opuscule, recueilli plutôt que composé par les disciples d'Alain, est plein du souvenir encore frais de celui qu'il appelle « un solennel docteur en saincte théologie, saige et de parfaicte science et de vie très honneste ». La parole du Dominicain breton est, à plusieurs reprises, reproduite par des transcriptions littérales. Ainsi, une partie du livre porte en titre : *Inquisition faicte et demande au notable docteur et Maistre Alain.* C'est une consultation relative au Rosaire, et qui consigne, en regard de la demande, la réponse textuelle d'Alain.

D'autres passages du *Livre et Ordonnance du Psaultier,* pieux échos, comme les précédents, d'une

---

beau langage et du bon style du xv^e siècle ». *Revue des Provinces de l'Ouest*, 6^e *Année.* Nous avons dit ailleurs qu'Echard signale cet opuscule comme imprimé en 1520.

voix récemment éteinte, se retrouvent dans l'imprimé de Conrad Dinckmut, et se prêtent à une confrontation toute à l'avantage de l'un et l'autre opuscules. Les deux œuvres ne diffèrent que dans la manière de reproduire ces textes. Le manuscrit français suppose un intermédiaire qui rapporte les paroles d'Alain ; dans l'opuscule allemand, c'est sa voix même qu'on entend. Le premier de ces deux écrits ne nous transmet qu'une partie de ses dires ; le second les donne intégralement. A part ces différences, la concordance entre les deux textes est parfaite. Ces conformités, sans entente préalable, d'un transcripteur français et d'un traducteur allemand, supposent une source commune. Il ne peut y en avoir d'autre que celle qu'ils indiquent, et, ainsi, Alain de la Roche revit très-véritablement dans de gracieuses lignes dont nous donnons ici un extrait.

« Outre....., affirma ledit docteur Maistre Alain pour vérité, qu'il savait homme vivant par le monde, lequel, par le moyen de ce psaultier dont il servait la Vierge Marie, elle l'espousa d'ung annel d'or ; et, oultre plus, luy fist sentir, par vif sentiment, son benoist filz Jhesu Crist, chef contre chef, bras contre bras, piez contre piez. Prescha aussi qu'il en sçavait aucuns qui a chascune foix qu'ilz disoient *Ave Maria* du psaultier, ilz sentoient et avoient si grant joye espirituelle que merveilles. Prescha et dist encores pour vray qu'il en sçavoit d'autres qui, en ce psaultier disant, ont eu de belles et doulces et devotes inspirations de nostre Seigneur Jhesu Crist et de la vierge Marie sa digne mère. Prescha encore qu'il en sçavoit de telz qu'avoient delessé à dire ce psaultier par oubly et mis à néant pour nonchaloir, mais depuis l'avoient reprins, lesquels avoient trouvé la doulce ayde de la glorieuse vierge Marie, très digne mère de Dieu, laquelle nous ait toujours en sa saincte garde et protection. Amen. »

Le lecteur est maintenant édifié sur le degré de confiance qu'il faut accorder aux deux opuscules. C'est bien Alain de la Roche qui revit dans leurs pages. Or, ils sont d'accord, l'un et l'autre, pour déclarer que le Rosaire, chose ancienne, vient d'être restauré et non pas institué. « Or advint, porte le manuscrit, par succession de temps, ainsi que les bonnes coustumes vont plus tost à néant que les mauvaises, tant par guerre comme par mortalité et autres fortunes, ceste notable confrairie fut délaissée aucunement ; et tellement, que la très digne Mère de Dieu ne fut plus servie. »

« Il faut savoir, dit à son tour l'imprimé de 1492, que saint Dominique a prêché ce Psautier en beaucoup de contrées et royaumes, et obtenu, par ce moyen, de très-grands fruits. Mais ces lois et ordonnances des anciens ont été oubliées et mises de côté. La négligence et la perversité du monde ont fait oublier et ensevelir un si grand trésor. »

Ce double témoignage est formel. A notre avis, la cause est entendue : le Rosaire est antérieur à l'époque d'Alain. Et cela, parce qu'Alain nous l'apprend, parce que ses disciples, éditeurs de ses œuvres, et auteurs du manuscrit du Musée Britannique, confirment son témoignage. Les uns et les autres, apparemment, ne sont pas sans savoir ce qu'ils disent.

Mais les preuves surabondent. Elles vont, par flots successifs, ressortir du témoignage de personnes étrangères à l'Ordre de Saint-Dominique. Le jour même où mourait le Bienheureux Alain[1], c'est-à-dire le 8 septembre 1475, un de ses coopérateurs les plus célèbres, Jacques Sprenger, Prieur des Dominicains de Cologne, acquittait une dette de la population qui, menacée par les armes de Charles le Téméraire, avait, d'après l'avis de ces Religieux, promis de se constituer en confraternité sous la bannière du saint Rosaire. Laissons à un personnage célèbre qui vécut à proximité, le soin de constater l'inauguration de cette confrérie. Est-ce une nouveauté, ou est-ce une chose ancienne? Tout le monde conviendra que Thomas à Kempis est bien placé pour juger sainement. Témoin du passé, car il est sur le point de terminer une longue carrière, c'est également un témoin local, car il habite les contrées inférieures du Rhin. Or, il s'exprime ainsi : « En 1475, l'Université de Cologne vit fonder la confraternité du Rosaire, par des docteurs ès-lettres sacrées appartenant à l'Ordre de Saint-Dominique ; ou, plutôt, cette confraternité fut seulement renouvelée, car on lit qu'elle a été prêchée par le Bienheureux Père Dominique — *cum legitur prædicata,*— bien que, pour un temps, elle ait été négligée et mise en oubli[2]. »

---

[1] Cf. Échard, à l'article *Sprenger*. T. I. p. 880.

[2] Passage de la Chronique du monastère de Sainte-Agnès, cité

Thomas à Kempis ne fait qu'exprimer, au point de vue du passé, une opinion commune, ou, plutôt, il constate un fait. Il a dit, en parlant de la prédication du Rosaire par saint Dominique, qu'il en est fait mention dans certains écrits — *Cum legitur prædicata.*

Cette même énonciation se trouve sous d'autres plumes. En 1476, Alexandre, évêque de Forli et légat *a latere* en Allemagne, accorde, conformément aux instances de l'empereur Frédéric III, des indulgences à la confrérie récemment érigée à Cologne par le soin des Frères-Prêcheurs et par la piété des peuples. Comme Thomas à Kempis, il déclare que cette confraternité est plutôt renouvelée qu'instituée, « car on lit en différentes histoires — *cum in variis historiis legatur* — que cette dévotion fut prêchée par saint Dominique, bien que, par la suite des temps et la négligence des hommes, elle ait subi une intermittence et une éclipse presque totale[1] ».

A son tour, Léon X[2], à une époque où il restait encore des survivants connus du groupe de disciples formé autour d'Alain, attribue à saint Dominique l'institution du Rosaire — « *prout*, dit-il, *in historiis legitur* — comme on peut s'en convaincre par la lecture d'écrits historiques ».

Voici donc un groupe d'autorités respectables —

---

par Benoît XIV dans son ouvrage de la *Canonisation des serviteurs de Dieu*, et par Mabillon, dans sa préface au v^e siècle des *Acta Sanctorum Ord. S. Benedicti*. Remarquons que Trithème s'exprime absolument comme Thomas à Kempis.

[1] Cette lettre du légat se trouve dans les *Miscellanées* du docteur Navarre. Léon X la résume dans sa Bulle *Pastoris æterni*

[2] Bulle *Pastoris æterni*, 1520.

et il y en a d'autres encore — qui constate, comme un fait contemporain et dont personne ne doute, l'existence de documents d'une certaine antiquité, relatifs au Rosaire et à ses origines. Par le fait même, les origines sont reculées à une époque antérieure de beaucoup à Alain de la Roche.

Mais quelles sont ces histoires ou ces documents, et n'y a-t-il aucune possibilité de retrouver leur trace ?

L'important, ici, était de constater que la génération contemporaine d'Alain les connaissait. Que, dans la suite, ces documents aient péri en tout ou en partie, c'est chose de soi fort admissible, et qui ne prouve nullement contre leur existence au xv^e siècle. La révolution religieuse du xvi^e allait bientôt infliger aux archives du passé des pertes irréparables. La France, berceau de la grande dévotion dominicaine, ne fut pas épargnée. Un nombre considérable de couvents de Frères-Prêcheurs furent détruits ou saccagés par les calvinistes.

Toutefois, malgré cette œuvre de vandalisme trop certaine, la trace d'écrits relatifs au Rosaire et antérieurs à l'époque de sa restauration, est encore très-saisissable. Peut-être même sommes-nous en mesure de toucher du doigt les *histoires* signalées par Thomas à Kempis, par le légat Alexandre et par Léon X.

Qu'on se reporte aux nombreux manuels du Rosaire composés depuis trois siècles, et dont les plus récents sont à portée de toutes les mains. Les auteurs de ces pieux écrits ont généralement fait suivre leur œuvre personnelle, d'une série d'exemples destinés à édifier le lecteur et à fournir aux prédicateurs des traits à raconter. Procédé fort ancien et qui remonte aux origines de l'Ordre et au delà [1]. Or, à mesure qu'on se rapproche de nos temps, et surtout à partir des maladroites élucubrations du Père Coppenstein, la partie narrative de ces *Manuels* devient plus confuse, plus historiquement incorrecte, plus impossible. Par contre, plus on remonte le cours des temps, mieux on parvient à ressaisir un fil conducteur. On arrive à constater que les histoires, objet de nos recherches, appartiennent à un fonds commun, dont la lointaine origine ne peut être contestée.

Citons comme tenant la tête de cette classe d'opuscules, le livre du Frère Albert Castellano, intitulé *Il Rosario de la gloriosa Vergina Maria*, publié à Venise en 1521. Albert Castellano, Religieux savant et distingué, touche alors à la fin de sa vie. Par la majeure partie de sa carrière, il appartient au xv^e^ siècle ; par sa jeunesse, il est contemporain d'Alain, et il a vu refleurir le Rosaire. Parlant, dans sa préface, des exemples placés à la suite de son livre, il les déclare tirés d'écrits authentiques — *da libri*

---

[1] Nous avons décrit, en un autre volume, l'ouvrage, autrefois si célèbre, d'Etienne de Bourbon, et, depuis, nous lui avons fait de nombreux emprunts. Ce traité de *Materiis prædicabilibus*, contient, à l'usage des prédicateurs, une source inépuisable d'exemples, mêlés à un fonds de doctrine d'une extrême richesse. L'auteur fait lui-même sur Jacques de Vitry, mort en 1240, la remarque que « usant d'exemples dans ses sermons, il remua la France entière, comme personne ne l'avait fait, soit avant, soit après lui ».

autentici. Nouveau témoignage à joindre à celui de Thomas à Kempis, du légat Alexandre et de Léon X.

Un pas de plus, fait en arrière, va nous mettre entre les mains, sinon tous ces écrits, dits authentiques, du moins des fragments qui leur ont été très-certainement empruntés.

Et, d'abord, le manuscrit du Musée britannique, déjà cité, nous révèle l'existence d'une *Grant légende de saint Dominique*, qui, dit-il, est *emplie* des miracles du Rosaire ; il ajoute : « Pour cause de brièveté, la dicte légende n'a pas été escripte au présent livre ». L'auteur veut dire que la légende n'a pas été reproduite intégralement, car, quelques lignes plus loin, il dit encore : « Pour ce que les gens ne croyent pas facilement les souverains et grans biens à eulz exhortés, c'est pourquoi on a escript et mis cy après aucuns miracles escripts en la dite grant légende. »

La preuve est faite. Le passage qu'on vient d'entendre et qui appartient à un écrit rédigé de 1479 à 1486, contient la mention d'une légende transmise par les âges antérieurs. Le manuscrit ne se borne pas à la mentionner ; il s'en empare et en tire des exemples qui, plus tard, prendront place dans les Manuels du Rosaire. Les paroles de Léon X — *prout in historiis legitur*,—celles du légat Alexandre — *cum in variis historiis legatur*,—celles de Thomas à Kempis — *cum prœdicata legitur* — se trouvent désormais avoir un objet connu, déterminé.

Ce n'est pas tout. Ici, les preuves s'ajoutent aux preuves. Nous avons signalé un autre opuscule, qu'on pourrait appeler le frère du manuscrit trouvé au Musée britannique. C'est l'écrit intitulé *Unser lieben Frauen Psalter,* traduction, nous l'avons marqué, d'une œuvre d'Alain de la Roche. Cet opuscule, modèle des Manuels du Rosaire qui devaient se multiplier dans la suite, offre, comme toutes ces productions, deux parties. L'une est didactique, et l'autre est historique, ou composée d'exemples. Dans la première, Alain, parlant en son nom propre, dit quelle est la nature du Rosaire ; il en décrit les conditions, il en montre les avantages ; il enseigne et exhorte. Après avoir fourni à ses lecteurs des motifs spéculatifs de s'attacher au Psautier de Marie, il ajoute : « Laissez-vous du moins toucher par les grands miracles et exemples de ce Psautier, lesquels sont advenus aujourd'hui et dans les jours d'autrefois. » Cependant, il passe d'abord sur ces derniers, et les réserve, comme exemples historiques, pour la fin de son livre. Il ne s'occupe encore que des faits contemporains et dont il peut se porter garant. « Je ne serai, dit-il, ni si hardi, ni si imprudent que d'avancer des choses dont je n'aurais pas l'entière certitude. » Et tous les alinéas qui suivent commencent par des tournures de phrases telles que celle-ci : « J'ai connu — j'ai vu de mes yeux — j'ai su très-certainement [1] ».

---

[1] Parmi les exemples récents, Alain mentionne la conversion du Frère Antoine Neyrot qui, captif à Tunis, fut d'abord apostat, et qui ensuite, par sa pénitence, mérita la palme du martyre et fut mis par l'Église au rang des Bienheureux. « J'ai su, dit Alain, que certains hommes, ayant été apostats de leur Ordre et de l'Église chrétienne, sont rentrés, par le moyen du Psautier, dans la grâce

Ainsi, les faits dont Alain assume la responsabilité personnelle, n'appartiennent pas au passé, mais au présent ; ils n'ont aucun rapport avec l'ancienne légende ; ils en sont soigneusement séparés. Et remarquons-le en passant : ni dans la première, ni dans la seconde partie de l'opuscule, on ne rencontre cette prétention qu'on croyait familière au bienheureux apôtre du Rosaire, de rebâtir l'histoire à l'aide de révélations personnelles.

Les traits historiques et relatifs au passé remplissent dans l'opuscule, non paginé, comme nous l'avons dit, cinquante feuillets sur quatre-vingt-quatre. Cette seconde partie est en conséquence la plus considérable. Elle s'ouvre sous cette rubrique : *Ici sont relatés quelques miracles ou exemples du Psautier de Marie.* Alain ne dira pas, comme à propos des traits édifiants de la première partie : « J'ai connu — j'ai vu de mes yeux — j'ai su très-pertinemment. » Bien au contraire, l'indication, plus ou moins explicite, de sources antérieures, tombe fréquemment de sa plume. Un grand nombre de récits commencent par ces mots en vieux dialecte souabe : *Man list* — On lit que. C'est l'équivalent des paroles citées : *cum in variis historiis legatur.* Ailleurs le pieux auteur précise la source, ou l'une des sources, que ces mots *man list* donnent

---

de Dieu, comme il est arrivé de nos jours à un certain Antoine, Frère de l'Ordre des Prêcheurs. » Le martyre du Bienheureux Antoine remonte à l'année 1460. Donc, avant la mission d'Alain, la dévotion du Rosaire, bien que tombée dans un oubli relatif — *fere neglecta* — était en usage dans le couvent réformé de Saint-Marc à Florence, dont Antoine Neyrot faisait partie.

nécessairement à supposer. En tête d'une histoire qui n'est qu'une aimable et ingénieuse fiction, ayant trait à une humble fille de charbonnier, devenue reine de France, on lit en propres termes : « Voici ce que raconte un très-docte Maître, nommé Jean du Mont, dans son livre intitulé *Mariale.* »

Deux choses résultent de cet examen : l'une négative et l'autre positive. En premier lieu, Alain n'est pas l'inventeur des faits relatés dans la seconde partie de l'opuscule. En second lieu, ces faits ont une source préexistante. Et de la sorte, et pour la seconde fois, nous sommes sur la voie, non-seulement de certains écrits, mais d'un écrit certain et spécifié, le *Mariale* des deux Dominicains Jean du Mont et Thomas du Temple. Longtemps on invoquera l'autorité de cette compilation ; plus tard, par un retour singulier, on en niera jusqu'à l'existence [1]. Faut-il considérer cet écrit ou ces écrits, dont nous n'avons que des fragments, comme constituant une même œuvre avec la *Grant légende* dont il a été parlé plus haut ? Nous ne nous chargeons pas de répondre. Après tout, peu importe, comme il importe très-peu à notre thèse du moment que la *Grant légende* et le *Mariale* offrent ou non un fonds sérieux, chose, du reste, sur laquelle nous nous sommes suffisamment expliqué dans nos préliminaires. Malgré toutes ses licences à l'égard de l'histoire, l'antique légende est elle-même un fait historique qui défie la négation. Elle est antérieure au Bienheureux Alain de la Roche ; elle établit, clair comme le jour, que, avant lui, on avait une notion telle quelle du Rosaire, et cela nous suffit.

---

[1] Telle est l'opinion ou l'erreur d'Echard, t. Ier, article *Alain.* Comme lui, les éditeurs des *Acta Sanctorum* sont tombés dans le piége tendu par le trop innocent Père Coppenstein. Ils ont confondu la légende avec l'œuvre d'Alain. Faute d'une distinction qui, même de leur temps, pouvait être soupçonnée, rien ne les obligeant à considérer le P. Coppenstein comme un éditeur sérieux, ils se sont lancés dans des réfutations aussi longues qu'inutiles, et, cela avec récidive, c'est-à-dire en deux endroits de leur *Commentarius prævius* à la vie de saint Dominique.

Ainsi croule, une fois de plus, l'hypothèse d'un Alain de la Roche, non pas restaurateur, mais inventeur premier du Rosaire. Toutefois il nous plaît de la faire crouler encore une troisième et une quatrième fois.

Abordons un nouvel ordre de preuves. Le Rosaire, avant sa résurrection, a souffert de la négligence des hommes, sans tomber cependant dans un total oubli. Nous avons dit que la réforme de l'Ordre marchait de pair avec la renaissance de cette institution. Le mouvement restaurateur s'inaugure en 1382. C'est une simple femme, vierge et veuve à la fois, la Bienheureuse Claire Gambacorta, qui a l'honneur d'ouvrir la voie. Avec six de ses compagnes, elle se transporte, du monastère de Sainte-Croix à Pise, dans une maison que son père, le noble Gambacorta, lui a fait construire, et où tout sera nouveau, les œuvres comme les murs. Presque aussitôt, le Bienheureux Jean-Dominique réunit à Venise les Frères-Prêcheurs qui, épris de la beauté des anciens jours, désirent en voir revivre l'éclat. Les deux œuvres sont en rapports et se donnent la main. Or, le Rosaire n'y est pas inconnu. L'histoire de la Bienheureuse Claire, morte en 1419, a été écrite par une Religieuse contemporaine — *per sanctimonialem coœvam,* disent les Bollandistes [1]. Il y est rapporté que, dès l'âge de douze ans, Claire avait l'habitude de dire à genoux son Rosaire — *nunc flexis genibus Rosarium dicere.* Voilà donc le Rosaire connu dans la réforme. Connu, il devait être mis en œuvre et enseigné. Nous palpons un germe de résurrection. Conrad Gross en Allemagne, le Bienheureux Jean Liccius en Italie, paraissent avoir provoqué, chacun de son côté, un mouvement local et partiel [2]. On ne peut supposer qu'ils aient été les seuls à ranimer la dévotion si chère aux cœurs dominicains, et, de la sorte, sur des points très-divers, se préparait une œuvre qui n'attendait que la courte apparition du Bienheureux Alain pour prendre une cohésion triomphante. Purs indices, nous le voulons bien; mais nos pressentiments se changeraient en certitude, que nous n'en serions nullement étonné. Quand on est sur une piste, les trouvailles se succèdent, à condition toutefois d'adjoindre au flair nécessaire et au désir de trouver, deux indispensables auxiliaires : la patience et le temps.

---

[1] *Acta Sanct.*, t. II. Aprilis.

[2] Nous avons dit, dans nos préliminaires, sur quel fondement nous nous appuyons pour attribuer à Conrad Gross une part dans la restauration du Rosaire. En ce qui touche Jean Liccius, nous nous sommes laissé guider par le Bréviaire dominicain (en la fête du Bienheureux, 14 nov.). Nous n'avons pu vérifier le fait autrement. Sans doute, les ordonnateurs de la légende du Bréviaire ont eu, pour s'exprimer comme ils l'ont fait, des motifs sur lesquels les pièces du procès de Béatification pourraient nous éclairer. Qu'on se reporte enfin à la note insérée à la page 374, sur la dévotion au Rosaire d'un Religieux de la réforme de Saint-Marc, le Bienheureux Antoine Neyrot, mort en 1460.

Notons un autre indice. Il a trait au Rosaire considéré pratiquement. Que veut dire Denys le Chartreux, né en 1394 et mort en 1471, lorsque, dans son opuscule *De commendutione morientium*, il recommande de réciter « un Psautier, composé d'une série déterminée d'*Ave Maria*, qu'on présentera comme une couronne de fleurs à la Mère de miséricorde, afin que, par ses prières très-saintes et ses mérites, elle en fasse l'offrande à son Fils[1] » ?

Voilà bien, ce semble, le Rosaire à l'état pratique. Toutefois, passons outre : des preuves plus péremptoires appellent notre attention.

Indépendamment des efforts locaux, tentés par les précurseurs d'Alain, pour rendre son ancien lustre à l'héritage de leurs devanciers, la dévotion du Rosaire ou Psautier, trop populaire de sa nature pour n'être pas indestructible, subsistait çà et là, à l'état individuel, ou du moins sans organisation, sans lien, sans encouragements. On peut avoir une idée de cette situation, en se rappelant celle qui s'offrit à l'Ordre de Saint-Dominique, lorsque, après les ravages de la Révolution et une exclusion dont on connaît la longueur, il reprit sa place sur le sol français. Le Rosaire était alors un nom, un souvenir. Il se mourait, offert au rabais, dans la Dévotion du Rosaire dit *Vivant*. S'il se survivait de quelque manière, c'était principalement dans la pratique, restée commune, malgré tout, des prières vocales du *Chapelet*. A cette institution tombée, mais subsistant dans certains vestiges, on aurait pu très-justement appliquer ces paroles de Léon X : *fere neglecta*, ou encore celles du légat Alexandre : *quasi deleta*.

---

[1] Ce passage, nous ne nous le dissimulons point, prête à des interprétations différentes. Aussi l'avons-nous rangé au nombre des indices et non des preuves. Voici, du reste, le texte latin : « *Psalterium, distinctum per Ave Maria, velut floribus ornatum, offeratur Matri misericordiæ, ut ipsa illud, cum suis sanctissimis precibus, et meritis, offerat Filio suo.* »

Toutefois, et alors même que la pratique enseignée par saint Dominique demeurait privée de l'appui de ses tuteurs naturels et du concours de ses instructeurs attitrés, on reconnaissait encore, à certains signes, que la dévotion du Rosaire, comprise et cultivée dans ses conditions essentielles, la méditation des mystères et la prière vocale, conservait un noyau de fidèles [1].

Les choses ne paraissent pas s'être passées autrement au xv^e^ siècle. Ce rapprochement est justifié par une pièce d'un incontestable intérêt. Nous voulons parler d'un manuscrit, appartenant à la collection de Monseigneur Greith, évêque de Saint-Gall. Cet écrit qui, parmi diverses pratiques de piété, reproduit un modèle de méditations adaptées au Rosaire, ne peut pas avoir été composé avant 1454. On y trouve mentionnées des Indulgences accordées par Callixte III, et ce Pontife gouverna l'Eglise de 1454 à 1458. Mais aucun signe n'autorise à assigner au susdit manuscrit une date postérieure. Il doit avoir précédé la mission d'Alain de la Roche, qui ne commence qu'en 1473, ou tout au plus en 1472, pour finir en 1475. En effet, s'il apporte des renseignements curieux sur la manière d'unir la méditation des mystères, à des dizaines successives d'*Ave Maria,* il ne fait aucune mention de la restauration du Rosaire, ni aucune allusion à la personne de son propagateur. Il garde de même le plus complet silence par rapport à saint Dominique, à son Ordre, et aux Saints qui en ont porté l'habit. C'est le Rosaire délaissé et marchant comme il peut, à l'état individuel et séparé; mais c'est toujours l'antique Rosaire. L'absence de toute influence dominicaine ne fait qu'ajouter à la valeur du document, en mettant le Bienheureux Alain hors de cause. Il devient constant que le Rosaire était connu et pratiqué avant que ce grand serviteur de Marie n'intervînt, et, dans tous les cas, en dehors de son intervention. D'où il suit clairement qu'il n'en est point le premier inventeur [1].

---

[1] Un de ces signes est le livre de M. l'abbé de Sambucy, où la dévotion du Rosaire est enseignée dans ses vraies conditions. *Manuel du Rosaire et du Chapelet*, 1837.

Est-ce assez? Sera-t-on suffisamment persuadé que la grâce du Bienheureux Alain de la Roche, comme restaurateur du Rosaire, ne détruit pas, mais confirme le titre d'initiateur donné à saint Dominique par la tradition tout entière; qu'Alain n'est point l'*époux*, mais l'*ami de l'époux*? Que si, toutefois, on ne se contentait point des preuves surabondantes apportées jusqu'ici, qu'on nous permette d'en produire de nouvelles. Elles vont laisser sans excuse les auteurs de l'hypothèse combattue jusqu'ici. Nous disons sans excuse, car ces preuves, ils ne pouvaient ni ne devaient les ignorer. Les ayant entre les mains, il leur suffisait d'ouvrir les yeux, de lire et de vouloir comprendre.

---

[1] Monseigneur l'évêque de Saint-Gall, en nous transmettant des extraits du manuscrit dont il est ici parlé, a eu l'extrême gracieuseté d'y ajouter une description du même manuscrit. Nous transcrivons : « Legitur subsequens ea formula (la formule des méditations, ajoutée aux *Ave Maria*) in codicello pergameno sæculi XV, nitissimis characteribus alemannicis exarato, cum litteris initialibus speciose depictis. Adpertinet codicellus iste modico codicum Mss. armario meo et præter eam Rosarii recitandi formulam, alias quoque preces ad B. V. Mariam complectitur... » Le docte évêque, qui

Nous avions fait entendre la voix de l'Eglise Romaine comme argument d'autorité. Cependant il est certains de ses Pontifes dont le témoignage ne peut qu'être d'une utilité très-spéciale quand on aborde la discussion. Des Papes qui élèvent la voix en 1479, en 1491, en 1494, sont des contemporains d'Alain, mort prématurément en 1475. Ils ont en vue dans leurs actes un fait qui vient de se produire, qui se déroule encore, car les fidèles disciples d'Alain continuent leurs soins à une œuvre à laquelle le maître n'a pu consacrer qu'une faible parcelle de

---

pense comme nous que la date du manuscrit doit être rapportée au pontificat de Callixte III, ajoute, après avoir mentionné les pratiques de dévotion et des oraisons à différents saints, contenues dans le même document : « Desiderantur autem peculiares preces, v. gr. ad S. Dominicum, aliosque Sanctos, Sanctasque S. Ordinis Præd., ita ut nil in nostro codicello opinionem suffulcire queat eum a quodam Fratre Ordinis Præd., sive confectum sive exaratum fuisse. »

son existence. Ces Pontifes demandent à être écoutés, non pas seulement à raison de leur autorité de pasteurs universels de l'Eglise, mais comme contemporains et témoins immédiats. Or, ils confirment la thèse d'Alain de la Roche et celle que ses disciples soutiennent encore après lui, à savoir que le Rosaire est une dévotion ancienne, « en usage autrefois, dit Sixte IV, parmi les fidèles des diverses contrées du monde ». Innocent VIII, se référant à la Bulle antérieure de Sixte IV, en reproduit les termes, avec une différence toutefois. Son prédécesseur se sert, pour désigner la pratique qu'il entend consacrer par les faveurs de l'Église, du terme de *Psautier de la Bienheureuse Vierge Marie*. Innocent emploie celui de Rosaire et aussi de Chapelet — *de capelleto* — particularité qui n'est point sans importance. Enfin, Alexandre VI déclare, en 1494, que « par les mérites de saint Dominique, jadis prédicateur du Rosaire, le monde entier s'était vu préservé d'une ruine imminente ».

Sur quoi, encore un mot, et nous aurons terminé cette partie de notre démonstration.

D'abord, prenons acte, pour nous en servir plus tard, de la synonymie des termes de Psautier, de Rosaire et de Chapelet, qui résulte clairement des textes précités.

Remarquons, en second lieu, que lorsque Innocent VIII se sert des termes de Rosaire et de Chapelet, il emprunte cette double dénomination, non pas à Alain de la Roche, qui refusait de s'en servir, mais au vocabulaire de la tradition, d'où il suit — preuve nouvelle — qu'Alain n'est pas la source unique et première du Rosaire ou Chapelet. On trouve, en effet, dans le manuscrit du Musée britannique, ce passage significatif : « Preschant la confrairie du Psaultier, disait (maistre Alain) qu'il devait être appelé Psaultier et non mye Chapellet, comme aucuns l'appellent. » On s'expliquera les répugnances d'Alain, en se rappelant l'usage, autrefois très-répandu parmi les profanes, de se couronner de roses ou, comme on disait, de chapèls ou de chapeaux de roses. Aussi le manuscrit ajoute : « Chapellet est ung nom mondain, et Psaultier est ung nom spirituel. » Toutefois, malgré des efforts en sens contraire, cette dénomination et celle de Rosaire s'imposaient comme résultant d'un usage séculaire, et le manuscrit lui-même ne résiste pas au charme des analogies qu'il est possible d'en tirer. Mettant en scène une dévote associée du Rosaire, il symbolise, non sans grâce, la vertu que l'*Ave Maria* avait sur ses lèvres : « Et à chascun mot que ceste femme disait, belles fleurs saillaient de sa bouche, lesquelles la Vierge Marie recevait et en faisait ung Chapellet, lequel elle portait au ciel et le mettait sur le chief de son dévot enfant Jhesu-Crist. »

IV.

Nous nous trouvions, il faut s'en souvenir, en face d'un dilemme. Ou bien, insinuait-on, l'institution du

Rosaire n'est pas antérieure au Bienheureux Alain, ou bien il faut tenir què cette même institution, diminuée il est vrai et peu reconnaissable, est antérieure à saint Dominique. Du premier terme du dilemme, nous croyons qu'il ne subsiste rien. Nous avons donc affaire au second. De quelque manière, dirons-nous, qu'on veuille entendre le Rosaire, Rosaire réduit et altéré, ou Rosaire dans son intégrité, il n'est, en aucun cas, antérieur à saint Dominique.

L'antique légende avait du vrai. Elle reconnaissait saint Dominique comme l'apôtre, le révélateur du Rosaire. Elle tenait qu'à l'occasion de la guerre des Albigeois, le saint Patriarche avait reçu cette arme de la vaillante main de l'*Extirpatrice de toutes les hérésies*, qu'il s'en servit avec un merveilleux succès, et que, dès lors, le Rosaire compta au nombre des institutions populaires. Telle est, mêlée à la fiction, la part de vérité qu'on peut extraire de la légende, ce qui revient à cette parole, déjà citée, d'un Pape contemporain d'Alain : « *Per ipsius Mariæ merita et sancti Dominici, hujus confraternitatis olim prædicatoris eximii, tota mundi machina extitit præservata*[1]. »

Mais, sans entendre le moins du monde ravir à saint Dominique un des rayons de sa gloire, la légende, avec son génie propre, fabriquait à la pieuse institution une généalogie. Le Patriarche des Frères-Prêcheurs n'aurait fait que présider à l'éclosion d'un germe latent depuis des siècles. Il aurait été le promulgateur par le monde entier, d'une dévotion existant déjà dans ses préludes et ses rudiments. Non-seulement le Rosaire remontait d'âge en âge jusqu'aux premiers temps du christianisme, par des échelons tels que saint Bernard, le vénérable Bède, saint Benoît, saint Augustin, les Apôtres eux-mêmes, qui, tous, auraient dévotement défilé leurs dizaines d'*Ave;* mais, si l'on voulait en croire le manuscrit du Musée britannique, s'inspirant, on le sait, de la *Grant légende,* la Très-Sainte Vierge, la première, aurait donné l'exemple de cette pratique. On passe sur ces jeux d'esprit d'une époque naïve, et on ne les réfute pas. Autant vaudrait discuter la généalogie de la nation franque, descendant, comme chacun sait, de Francus, fils de Priam.

---

[1] Alexandre VI. *Illius qui perfecta* (1495).

La légende avait eu ses erreurs, qu'on pouvait traiter avec indulgence ; l'érudition eut les siennes. Ici, on est en droit, en devoir même, d'exercer un contrôle plus sévère.

Comme la légende, mais sans aller aussi loin qu'elle, l'hypercritisme du XVIIIe siècle prétendait reculer et noyer dans la nuit des temps, des origines dont la date n'avait pas été jusqu'alors sérieusement contestée. Du même coup, on tenait pour non avenus les titres de saint Dominique, et on s'inscrivait en faux contre la tradition de l'Église Romaine. Ce tort, la légende ne se l'était point donné, ni ceux qui l'avaient trop aveuglément suivie.

Mais, pour établir cette double thèse, il fallait, en amoindrissant la notion du Rosaire, rétrécir les termes de la question. Le Rosaire n'était plus le Rosaire, car on lui enlevait jusqu'à son nom. Il n'offrait plus ce composé de prières vocales et de pieuses méditations, que nous avons entendu définir avec tant de netteté par saint Pie V [1]. Cette pratique sans nom ne consistait plus que dans la récitation d'un nombre quelconque d'*Ave Maria*. Or, on avait récité des *Ave* avant saint Dominique; donc saint Dominique n'était pas l'instituteur du Rosaire.

Provisoirement, nous acceptons la discussion dans ces termes circonscrits. Il est facile de démontrer que la coutume de réciter des séries d'*Ave Maria* n'était pas accréditée, moins encore universelle que, en un mot, elle ne constituait pas une institution avant l'époque de saint Dominique.

V.

Pratique essentiellement populaire, culte intime du foyer domestique et voix des grandes foules chrétiennes, le Rosaire suppose des conditions de popularité non moins évidentes, dans l'usage de la *Salutation angélique* ou de l'*Ave Maria*. On nous concédera sans peine ce principe: point d'*Ave Maria*, point de Rosaire. Or, il nous suffit pour établir que, avant l'époque de saint Dominique, le Rosaire n'existait pas et ne pouvait exister.

On en sera convaincu quand nous aurons déterminé, d'une manière précise et certaine, l'époque où cette prière de l'*Ave Maria*, aujourd'hui de toutes la plus répandue, pénétra dans les masses.

---

[1] Voir au présent chapitre p. 351.

Comme toutes les choses qui tiennent au cœur de la piété, la Salutation angélique a son histoire, son développement à travers les âges. L'Église enseignante et l'Église enseignée ont, à l'envi, apporté leur tribut à cet hommage rendu pour la première fois par l'ange Gabriel à la Mère prédestinée du Sauveur. Les vicissitudes de l'*Ave Maria* remplissent une série de dix siècles. Dès l'époque grégorienne, la liturgie se sert de la Salutation de l'Ange et de celle d'Elisabeth à Marie. Aux deux textes évangéliques qu'elle insère, tantôt séparément et tantôt unis, elle ajoute le nom de Marie, comme on devait un jour leur donner, non sans le concours des Frères-Prêcheurs, le nom de Jésus pour couronnement. Cette dernière adjonction avait eu lieu à une époque où déjà la Salutation de l'Ange et d'Elisabeth s'était transmise de bouche en bouche, comme l'invocation journalière et universelle du peuple chrétien. Cependant l'histoire de l'*Ave Maria* n'était point close. A la limite des xv^e^ et xvi^e^ siècles, on commence à ajouter à la Salutation proprement dite, la formule déprécatoire *Sancta MariaMater Dei, ora pro nobis, etc.;* et, cependant cette formule, dans son entier, n'est pas encore, au commencement du xvii^e^ siècle, d'un usage général[1].

---

[1] Le Père de Bollo, dans son livre imprimé en 1604 — *Le Rosaire de la Mère de Dieu* — nous apprend que les paroles *Nunc et in hora mortis nostræ*, n'étaient pas usitées en France, et particulièrement à Lyon, où il écrivait. Il recommande aux associés du Rosaire de se conformer à la coutume du pays qu'ils habitent.

De nos temps, de pieuses supplications ont été adressées au Vicaire de Jésus-Christ, en vue d'obtenir que, au nom de *Marie Mère de Dieu,* soit ajoutée la glorieuse qualification d'Immaculée. L'histoire de l'*Ave Maria* pourrait bien, en fin de compte, ne se terminer qu'au ciel.

De ce coup d'œil général, passons à l'examen du point particulier qui nous importe. Les livres liturgiques, disions-nous, avaient, en différents endroits et de diverses manières, donné place à la Salutation de l'Ange et à celle d'Elisabeth. Or, la liturgie est une des sources de la piété. Qu'avant saint Dominique, la dévotion d'un certain nombre d'âmes se soit complue dans une formule toute sainte et suggérée par l'Église, que telles personnes (on en compte deux) en aient fait un usage fréquent et habituel, qu'elles aient répété la Salutation angélique, l'une, des soixante fois par jour, et l'autre, des cent et des cent cinquante fois, rien de plus facile à admettre, à supposer même *a priori*. Si quelque chose étonne, c'est que les érudits, les Bollandistes en particulier, n'aient pas fait de ces exemples une plus ample moisson [1]. Alors qu'ils l'eussent fait, la distance serait restée considérable entre un mode particulier de dévotion, et la pratique populaire, universelle, invariablement adoptée, dont nous cherchons à déterminer le point de départ.

---

[1] Ces deux exemples sont: 1° celui d'Ada, épouse de Thierry d'Avesnes (XIe siècle) : elle répétait l'*Ave Maria* soixante fois par jour ; 2° celui du moine saint Aybert (XIIe siècle), qui tantôt cent, tantôt cent cinquante fois par jour, récitait la même invocation, en se prosternant autant de fois. On parle aussi de Pierre l'Ermite, comme instituteur du Rosaire ; mais c'est sur l'unique témoignage de Polydore Virgile, un humaniste de la Renaissance, plutôt qu'un historien. On a peine à comprendre ce que vient apporter de lumière un témoignage du XVIe siècle.

Coïncidence remarquable : cette distance est franchie pendant la première moitié du XIII^e siècle, époque où la tradition place les origines du Rosaire. Deux dates et deux décrets d'Églises particulières (1196-1246) marquent une période de cinquante années, dont le commencement voit poindre, dont la fin voit s'épanouir la dévotion populaire de l'*Ave Maria*.

En 1196, au moment où saint Dominique, encore chanoine régulier, était à la veille de quitter les cloîtres d'Osma pour obéir à sa vocation militante, on rencontre un premier signe de l'intervention de l'Église dans le but de vulgariser la Salutation angélique. Eudes, évêque de Paris, rend un décret en vertu duquel les prêtres devront exhorter fréquemment les fidèles à joindre la récitation de l'*Ave Maria* à celle du *Pater* et du *Credo : — Exhortentur populum sæpè presbyteri ad dicendum Orationem dominicam, Credo et Salutationem Beatæ Virginis.*

Cependant le décret d'une Église particulière ne pouvait créer une habitude universelle. Postérieurement à la date de 1196, certains signes donnent à comprendre que la pratique de l'*Ave Maria* n'est point encore générale. Le lecteur se souviendra peut-être de ce jeune écolier [1] qui, ravi brusquement aux entraînements du monde et entré dans l'Ordre des Frères-Prêcheurs, du temps du Bienheureux Jourdain, ne connaissait, en fait de prières, que son *Pater*. On se servait pour désigner la prière des laïques, du terme de *Patenôtre*, ou *Pater noster*. On donnait, et, en vertu du droit de l'habitude, on continua pendant plusieurs siècles encore à donner ce nom de *Patenôtre* aux grains enfilés que nous appelons Chapelet. Les Frères convers de Cîteaux, ceux de l'Ordre de Saint-Dominique, n'avaient encore, au lieu et place de l'office canonique, que des *Pater* à réciter. Enfin, comme marque du temps qu'il fallut pour vulgariser la Salutation angélique, on rencontre, à la date de 1246, une ordonnance du Chapitre de Rouen, semblable en tout à celle que promulguait, à la date de 1196, l'évêque Eudes de Paris. « Dès lors, remarque Mabillon, l'usage de la Salutation angélique devint une loi universelle[1]. »

---

[1] T. I, p. 287.

En effet, à partir de ce temps, les signes d'une dévotion devenue celle de tous, des sages et des ignorants, du cloître comme du monde, se multiplient de mille manières. Citons-en quelques-uns. Les Religieux ne peuvent demeurer en arrière des fidèles, et voici que les Frères convers des deux Ordres de Cîteaux et de Saint-Dominique joignent l'*Ave Maria* à chaque *Pater* de leur office[2]. Les prédicateurs ne manquent pas de faire réciter la Salutation angélique après leur exorde. Du temps de Jacques de Voragine, cet usage a tellement prévalu que, dans un sermon sur la fête de la Vierge des Sept-Douleurs, il croit devoir expliquer pourquoi, en pareille occasion, la strophe *O Crux Ave* est convenablement substituée à l'invocation habituelle. Alors aussi, les maîtres se mettent à commenter la Salutation angélique, en tant que pratique de dévotion. Parmi les Dominicains, Vincent de Beauvais, saint Thomas, lui consacrent chacun un opuscule. Albert le Grand l'envisage à ce même point de vue tout pratique, dans son commentaire sur saint Luc, et plus au long, dans son remarquable et si riche traité *De laudibus Beatæ Mariæ*, composé vers le milieu du XIII^e siècle [1]. Cet ouvrage donne une idée de la pratique en vigueur. Si la Salutation angélique n'est pas absolument universelle, elle a gagné un immense terrain. Albert insiste pour qu'elle soit répétée souvent, et toutefois, signe de sa propagation récente, le pieux auteur ne se croit point dispensé d'enseigner aux fidèles comment on fait un tout des deux Salutations,

---

[1] *Præfatio ad Acta Sanctorum sæculi V Benedictini*, nº 121. Le célèbre Bénédictin ne se borne pas à la preuve positive apportée par les deux ordonnances qu'on vient de reproduire. Il a eu soin de la faire précéder de preuves négatives, en montrant, pièces en main, que, dans les monuments antérieurs à la date de 1196, il n'est jamais parlé que du *Pater* et du *Credo*.

[2] L'office des Frères convers Dominicains reflète, dans ses mo-

---

difications, les phases diverses de l'histoire de l'*Ave Maria*. D'abord, cet office consiste uniquement dans des *Pater*. En 1266, les Chapitres généraux, consacrant une coutume qui s'est introduite d'elle-même, décident, *par mode de déclaration*, l'adjonction de l'*Ave Maria* à chaque *Pater*. En 1551, alors que la longueur de l'*Ave Maria* se trouvait doublée par la formule déprécatoire *Sancta Maria, etc.*, on jugea qu'il était équitable d'exonérer les Frères convers d'un surcroît de prières qui s'était successivement ajouté à leurs obligations. Le Chapitre général réduisit le nombre des *Pater* et *Ave*.

[1] D'après Echard, cet écrit ne peut dater, ni d'avant 1244, ni d'après 1262.

de celle de l'Ange qui se lit au verset 28 de saint Luc, premier chapitre, et de celle d'Elisabeth qui se lit au verset 42 du même chapitre [1].

Les deux dates qui servent à Mabillon pour déterminer la prise de possession de l'*Ave Maria* jettent une double clarté. On ne peut plus songer à reculer les origines du Rosaire au delà du commencement du XIIIe siècle, puisque, cette limite passée, la matière nécessaire de l'*Ave Maria* fait défaut. Reste, d'autre part, à trouver une place aux commencements de cette institution, antérieure, on l'a vu, au XVe siècle. Or, avant toute preuve directe et décisive, des inductions d'une incontestable vraisemblance s'accordent avec la tradition, pour assigner à l'établissement et à l'extension du Rosaire, les cinquante premières années du XIIIe siècle.

On sait comment les dévotions s'établissent. L'autorité ecclésiastique peut les encourager ; c'est la prédication qui les propage. Entre les deux dates significatives de 1196 et 1246, saint Dominique a accompli sa mission d'apôtre et de fondateur ; son Ordre s'est dilaté ; il a couvert le monde de ses essaims. Les Frères-Prêcheurs, conjointement avec les Frères-Mineurs, occupent la chaire chrétienne d'une manière à peu près exclusive ; leur influence sur les masses est un fait incontesté. Il est impossible de ne pas admettre qu'elle a concouru puissamment à graver dans la mémoire des peuples cette prière à Marie, qui ne devait, à l'avenir, ni se taire sur les lèvres, ni s'effacer des cœurs. Mais, en même temps, l'*Ave Maria*, s'élevant de tant de poitrines fidèles comme un cantique nouveau, se prêtait merveilleusement à l'introduction du Rosaire qui, à son tour, offrait le moyen le plus propre et le plus efficace d'implanter, simultanément et dans toutes les parties du monde chrétien, l'habitude d'offrir en hommage, à la Reine du ciel, les paroles de l'Ange et celles d'Elisabeth. Le Rosaire, prêché par les premiers Frères-Prêcheurs, aurait été un effet et, en même temps, une des causes les plus actives de la vulgarisation de l'*Ave Maria*[1].

---

[1] Satis probabile et verisimile est quod si (quis) sæpe Beatæ Virgini Salutationem angelicam replicaret, scilicet *Ave Maria* usque ad « fructus ventris tui », ipsum benedictum fructum a benedicta Matre quandoque in præmium reportaret.

---

[1] Pour quiconque aura lu attentivement la savante dissertation du Père Moneglia (*De origine S. precum Rosarii B. V. M.* - Romæ, 1725), ces vraisemblances auront fait un pas vers la certitude morale. Dans son V^e chapitre, l'auteur démontre avec une rare érudition et avec un choix de textes les mieux appropriés :

1° Les erreurs des hérétiques du XIII^e siècle, Albigeois, Vaudois, Cathares, relativement au mystère de l'Incarnation, et leurs blasphèmes contre la B. Vierge.

2° Leur attachement superstitieux et exclusif à la prière du *Pater* — les exemples en sont curieux — et leur aversion pour la pratique nouvelle de l'*Ave Maria*.

De ces erreurs et de ces travers, le Père Moneglia conclut très-logiquement à la forme opposée que durent prendre les efforts des fils de saint Dominique.

1° Par leurs prédications contre les hérétiques, ils devaient s'efforcer de rétablir dans les masses la notion vraie des mystères de l'Incarnation et de la Très-Sainte Vierge.

2° Sans négliger la prière enseignée par le Sauveur lui-même, ils devaient mettre, à propager l'*Ave Maria*, un zèle d'autant plus grand. Non-seulement ils plaçaient ainsi sur les lèvres des catholiques un hommage de réparation envers Marie, mais ils leur fournissaient une pratique distinctive et propre aux seuls fidèles, un signe de ralliement.

Dès la première moitié du XIIIe siècle, ces inductions sont confirmées par des faits. Avant de les produire avec tout leur cortége de preuves, résumons-les par avance. Nous verrons que les Frères-Prêcheurs contribuent pour une grande part à répandre parmi les masses la pratique de la Salutation angélique ; qu'ils insistent pour que cette invocation soit souvent répétée ; qu'à cet enchaînement de prières répétées, ils ajoutent la mesure et comme un certain rhythme ; qu'ils inspirent un souffle de vie à la prière des lèvres, en enseignant aux peuples à y joindre la méditation des mystères du salut. Enfin, ils donnent à cette louange de Marie un nom, des noms nouveaux, que l'assentiment populaire, que la postérité, que l'Eglise elle-même ont consacrés. Voilà bien, dans son intégrité, la dévotion du Rosaire, du Chapelet, du Psautier de Marie. Examinons successivement tous ces points.

Et qui ne voit, dans ces deux éléments, des Mystères et de l'*Ave*, le Rosaire tout entier ?

Ajoutons ici un trait raconté par le Frère Barthélemy de Trente (*Liber epilogorum in gesta Sanctorum*). L'ouvrage et l'écrivain sont contemporains de Jourdain de Saxe. Celui-ci passant par une certaine ville, l'évêque du lieu lui donna à examiner la femme d'un chevalier, dont l'état spirituel l'embarrassait. Jourdain reconnut que, dans ses révélations prétendues, il n'y avait qu'illusion diabolique ; il recommanda, comme remède, la récitation de *Pater* et d'*Ave*. Il est permis de voir dans l'association des prières un indice du Rosaire. Il n'y a là assurément qu'une vraisemblance ; mais déjà nous sommes loin des impossibilités.

CHAPITRE XXXIII.

LE ROSAIRE ET LA FAUSSE CRITIQUE. — SUITE.

Nous avons beaucoup renversé : c'était à la condition de rebâtir. Cette condition, à tout prendre, paraît remplie, car, ne nous bornant pas à réduire à leur juste valeur les hypothèses opposées à la tradition commune, nous avons ajouté aux titres de cette tradition, des vraisemblances fondées sur les inductions les plus légitimes, et cela aurait pu nous suffire. Cependant, nous tenons à montrer, par des preuves positives, que les origines du Rosaire appartiennent au XIII^e^ siècle et à l'époque même de saint Dominique ; nous tenons à replacer nous-même dans des mains vénérées, un attribut qui n'aurait pas dû en être détaché, et à le leur rendre intact et dans toutes ses conditions.

Ces conditions, il importe de le répéter, sont de deux sortes. Il y a la prière vocale des *Pater* et des *Ave* en nombre déterminé. Il y a ensuite ce qu'on appelle la méditation, autrement dit, une application pieuse de l'esprit à un ordre de vérités également déterminé, roulant surtout sur les mystères de l'Incarnation, blasphémés au XIII^e^ siècle par les hérétiques, mystères de Jésus-Christ et mystères de la Très-Sainte Vierge.

Nos recherches porteront d'abord sur la prière vocale. Nous nous occuperons ensuite des traces laissées dans l'histoire, par la méditation des mystères. Finalement nous constaterons l'antiquité des différents noms donnés à la pieuse pratique.

I.

Une lettre du pape Clément IV, à laquelle nous avons déjà fait plus d'un emprunt, nous apprend que, en 1247, peu de jours avant la célébration du Chapitre général des Frères-Prêcheurs à Montpellier, la sœur du Pontife, lequel n'était alors que Guy Foulquiès, avait organisé une quête de prières auprès des dames de sa connaissance. Elle leur demandait d'une manière très-pressante « *combien de fois elles disaient l'Oraison dominicale, et combien de fois elles saluaient la Mère du Seigneur* [1], afin d'obtenir, pour le Chapitre, les lumières de l'Esprit-Saint et l'assistance de la Mère de miséricorde. »

Au point où nous en sommes, il est difficile, il sera, nous l'espérons, plus difficile encore, de voir, dans les brèves paroles que nous avons soulignées, autre chose qu'une indication relative au Rosaire, ce composé de l'Oraison dominicale et de la prière nouvellement mise en honneur, de l'*Ave Maria*.

---

[1] Quoties orationem dominicam dicerent, Matrem vero Domini salutarent. *Vit. Frat.* Edition de Douai, p. 19, c. 1.

Mais procédons par ordre, et sans négliger les analogies et les rapprochements qui donneront aux preuves directes plus de force et de relief. Il y a dans la pieuse pratique qui nous occupe, cent cinquante *Ave* entrelacés avec quinze *Pater*. Cette formule de l'*Ave*, éclose récemment comme un tapis de fleurs qui couvre tout le sol chrétien, forme, par conséquent, le fond du Rosaire ou Psautier virginal. Ecoutons de nouveau, sur cette matière, les maîtres du XIIIe siècle.

Le livre *De laudibus Beatæ Mariæ* abonde, sur le sujet de la Salutation angélique, en saintes et charmantes paroles. « Puisqu'elle est si douce, si célèbre, si festoyante, si dévote, si pleine d'efficacité, cette salutation que le Christ fit présenter à la Bienheureuse Vierge Marie au jour où il voulut sauver le monde par sa coopération, il est tout à fait juste que les chrétiens récitent avec un grand éclat et d'une manière toute pieuse, un hommage qui, nous le croirons sans peine, ne cesse de retentir dans les cieux. » Vient ensuite une série de comparaisons des plus gracieuses et dont nous extrayons les suivantes : « Si un jongleur [1] famélique avait chanté devant la table opulente d'un riche, n'est-il pas vrai qu'on ne lui refuserait pas sa nourriture? De même supposez un homme qui, s'élevant au-dessus des choses périssables, se présente avec la faim des biens célestes, à la table de la Mère du Sauveur, en lui disant de toutes les forces de son cœur et de son âme : *Ave Maria gratia plena, etc..* évidemment il ne pourrait manquer de devenir l'objet des largesses de celle qu'il aurait saluée de la sorte. Comment, étant pleine de grâces, se refuserait-elle à lui accorder quelques parcelles des richesses contenues dans son sein? Elle est ce rayon d'un miel très-suave dont il est dit au Cantique : *Vos lèvres sont un rayon d'où distille le miel.* Or, ce rayon, exprimé par les lèvres d'une prière fervente, laissera facilement s'écouler la douceur de son miel..... Marie est encore comparable, à cause de sa profonde humilité, à une tige délicate et flexible. Le moindre souffle, c'est-à-dire celui d'une humble salutation, est capable de l'incliner, et, inclinée, elle permettra qu'on cueille et sa fleur et son fruit [1].... »

---

[1] Qu'on ne se méprenne pas sur le sens du mot jongleur — *joculator*. — Il ne correspond nullement à celui de bateleur ou d'histrion, mais plutôt à celui de rapsode, dans l'antiquité. Se transportant de cour en cour et de châteaux en châteaux, les jongleurs faisaient entendre des *Chansons de gestes* ou poëmes héroïques, et d'autres pièces, alors en vogue, sur des sujets plus délicats. Parlant du troubadour Foulques ou Folquet de Marseille, qui devenu,

Que la Salutation angélique fût désormais sur

---

après sa conversion, d'abord moine, puis évêque de Toulouse, et qui fut l'ami de saint Dominique et le protecteur de son Ordre naissant, le Frère Etienne de Bourbon dit : « Cum esset primo joculator.... » De même, Hugues de Saint-Cher, parlant du cantique de louange des justes — *In te cantatio mea semper* (Ps. 70) — dit : « Le juste se reconnaît comme le jongleur du Christ. Les jongleurs, en effet, ont l'habitude de faire entendre leurs *cantilènes* à ceux dont ils ont reçu ou dont ils espèrent recevoir de grands dons. » Albert le Grand tire de ce texte la même application : «Les justes, dit-il, doivent être les jongleurs du Christ, de Marie et des Saints. » (*De laudibus M.* p. 75, c. 1.)

[1] *De laudibus M.* lib. 1. cap. 7. (nº 10, pag. 31.)

toutes les lèvres, ce n'était pas assez. Il fallait que le monde, comme certains cloîtres d'autrefois, eût sa louange perpétuelle — *laus perennis*. Les maîtres excitent les fidèles à répéter sans fin la formule du message céleste. Cet enchaînement d'*Ave Maria* est à leurs yeux un concert, une louange lyrique de la Vierge Mère de Dieu. « Chantez cette céleste psalmodie, dit Albert le Grand ; chantez de toutes vos forces. Que le cœur, que la bouche, que la voix s'épuisent dans ces efforts. Chantez : Je vous salue, Marie pleine de grâce [1]. »—« Il est juste, dit à son tour le Bienheureux Jacques de Voragine, que Marie soit l'objet de nos salutations répétées. Prends ta cythare, dit Isaïe, ce qui veut dire la salutation de l'ange, et fais le tour de la cité, ce qui veut dire encore : fais un cercle de tes hommages à l'entour de la Bienheureuse Vierge [2]. »

Le nombre, une sorte de rhythme, est une condition qui s'impose dès que, au moyen d'une courte formule, on entend instituer une hymne prolongée. Le Rosaire, tel qu'il nous est connu, comprend quinze dizaines d'*Ave Maria*, précédées chacune d'un *Pater*. Il se décompose en trois chapelets de cinq dizaines. Le nombre de cent cinquante *Ave* correspond ainsi à la totalité, et le nombre cinquante à la subdivision du Rosaire. Y a-t-il, dans les monuments du passé, des vestiges de ces deux nombres ? Quand Albert le Grand demande que la bouche du chrétien triture incessamment des parfums dont l'arome s'exhalera dans la louange de Marie, et quand il assimile ensuite la Bienheureuse Vierge à la *Rose* de Jéricho aux cent cinquante pétales [1], doit-on ou peut-on voir, dans cette image d'une rose et dans le nombre de ses pétales, une allusion au Rosaire et à ses cent cinquante Salutations angéliques ?

---

[1] *De laudibus B. Mariæ.*
[2] Sermo. CII *de Sanctis.*

Mais allons au certain. Le XIII^e siècle, obéissant, avec une ardeur incroyable, aux impulsions de l'Eglise, des prédicateurs et des maîtres, fait entendre, sous la forme d'un concert universel et non interrompu, la louange de l'*Ave Maria*. Les signes de cette dévotion, auparavant si difficiles à rencontrer, se manifestent, dès lors, par une véritable explosion. On offrait à la Reine du ciel des couronnes, quelquefois de cent, quelquefois de mille, d'autres fois de deux mille Salutations [2].

Nous dirons plus tard en quoi et comment ces faits peuvent ou doivent être rattachés au Rosaire.

---

[1] *De laudibus B. Mariæ*, p. 360, c. 2.

[2] Voici des exemples à l'appui, empruntés à la Chronique des Unterlinden à Colmar. (Pez. *Biblioth. ascetica*, t. VIII) : « Quædam Sorores eidem Dei Genitrici dignissimæ singulis diebus vitæ suæ mille *Ave Maria*, interdum duo millia devotissime offerebant. » Il est dit ailleurs de la Sœur Anna de Wineck : « Inter alias orationes, quas Domino corde quotidie offerebat, mille, sæpius duo millia *Ave Maria* singulis diebus devotissime oravit. « A partir de la diffusion populaire de l'*Ave*, les traits de cette nature sont innombrables, soit dans l'Ordre de Saint-Dominique, soit en dehors de cet Ordre. On peut consulter, sur ce sujet, Etienne de Bourbon (Fol. 225 et seq.). Résumons-le par les paroles d'Echard (t. I, p. 189) : « Alios laudat Salutationem angelicam millies, alios centies, alios quinquagies in die, alios sine numero frequenter et quasi perpetuo eam dicentes. »

Ce qu'il importe en ce moment, c'est de signaler le nombre de cent cinquante et de cinquante *Ave Maria*, qu'on voit se reproduire avec un ensemble tout à fait significatif. Parmi les auteurs dominicains, Etienne de Bourbon, dont le nom a été si souvent prononcé dans ces Etudes, mentionne la pratique de cinquante *Ave Maria* [1]. Un autre Frère-Prêcheur bien connu, Thomas de Champré, raconte séparément l'histoire de deux jeunes hommes qui s'étaient attiré la faveur de la Très-Sainte-Vierge, par suite de leur fidélité à lui consacrer journellement *trois cinquantaines d'Ave Maria* [2]. Une fille d'illustre maison, Stéphanie de Ferette, qui bientôt allait entrer au monastère des Prêcheresses d'Unterlinden, avait, pour échapper aux poursuites de nombreux prétendants, fait vœu de réciter, pendant une année, cent cinquante Salutations angéliques [3]. « Certaines femmes consacrées à Dieu— raconte le Frère Barthélemy de Trente, contemporain de Jourdain de Saxe— avaient pour coutume d'exprimer leur dévotion envers Marie au moyen de trois cinquantaines de Salutations. » Le même auteur parle ailleurs d'une Religieuse du nom d'Eulalie, « qui, très-dévote à la glorieuse Vierge, disait chaque jour cent cinquante *Ave Maria.* La Bienheureuse Mère du Sauveur lui apparut, et lui dit qu'elle était très-satisfaite de l'entendre prononcer, lentement et avec pause, les paroles *Dominus tecum.* D'où il arriva que cette Religieuse, supprimant cent

---

[1] Fol. 163.

[2] *Lib. Apum.* CXXIX. Nos 6 et 8.

[3] Pez. Loco citat. p. 112.

Ave Maria, n'en dit plus que cinquante, mais en y consacrant plus de temps [1]. » Le confesseur de la reine Marguerite explique ainsi qu'il suit une des pratiques habituelles de saint Louis : « Li saint roi s'agenoilloit chascun jour au soir cinquante foiz, et à chascune foiz se levait tout droit et donc se regenoilloit, et a chascune foiz que il s'agenoilloit, il disoit, moult à loisir, un *Ave Maria*. » Et le moine de Saint-Denis, auteur anonyme d'une *Vie* du pieux roi, confirme cette particularité. Il sera facile, sans plus grandes recherches, de multiplier ces concordances. De leur concert ressort clairement quel était, dans la récitation de l'*Ave*, le nombre préféré, le nombre en vogue au XIIIe siècle [2]. Evidemment, la rose au cent cinquante pétales était en possession des faveurs de la popularité.

Probabilités, dira-t-on. Jusqu'ici, nous le voulons bien, non sans faire remarquer qu'elles prennent, en s'accumulant, une force singulière. Mais voici que les indications fournies par le XIIIe siècle reçoivent de celles du XIVe une confirmation qui n'est pas sans éclat. Cette époque, non moins que la précédente, avait été mise au défi de produire ses preuves sur l'existence du Rosaire. Or, elle offre, par l'organe de la chronique du monastère de Tœsz, les renseignements les plus positifs [1]. En laissant de côté les points qui nécessiteraient des explications, nous ferons remarquer un mode de s'exprimer qui n'est applicable qu'au Rosaire, considéré dans ses trois parties. A Tœsz, on ne se sert point du chiffre de cent cinquante pour désigner le nombre des *Ave Maria*, nombre qui, même formulé de cette manière, pourrait et devrait être interprété comme un indice du Psautier de Marie ; mais on dit, comme Thomas de Champré et Barthélemy de Trente, au XIIIe siècle, *trois fois cinquante Ave Maria* [2]. Cette locution se retrouve en plusieurs endroits d'un manuscrit auquel l'histoire du Rosaire peut, en toute sécurité, emprunter le trait suivant : « La Sœur Béli de Lütisbach était portée à une grande dévotion envers la douce Mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Elle avait l'habitude de lui consacrer chaque jour *trois fois cinquante Ave Maria* [3]. Notre chère Dame voulut lui montrer combien ce service lui était agréable. Un jour que Sœur Béli était à l'infirmerie, malade et sur sa couche, elle vit apparaître la femme la plus belle que l'œil humain eût jamais contemplée. Elle était revêtue d'un vêtement blanc comme la neige, et elle s'assit avec une gracieuse familiarité sur le bord du lit. La Bienheureuse Sœur était dans l'admiration à la vue d'une si incomparable beauté, et elle se demandait qui était cette dame. Alors, la douce servante du Seigneur se fit connaître et dit : « Je suis la Mère du Paradis, que « tu as honorée ; et ce vêtement d'une si grande « blancheur, tu l'as tissé au moyen des Salutations « angéliques tombées si dévotement de tes lèvres. » Et la Sœur se trouva toute inondée d'une joie céleste. »

---

[1] *Liber Epilogorum in gesta Sanctorum*, déjà cité.

[2] Nous pourrions citer le Ms. 468 de la Bibliothèque de Tours, intitulé *Compilatio singularis exemplorum*. Il a été composé entre les années 1267 et 1297. Il rapporte deux anecdotes relatives à la récitation des cent cinquante *Ave Maria*, la première au verso du feuillet 15 : *Fuit quædam monialis...* ; la seconde, au verso du feuillet suivant : *Quidam clericus...*,

---

[1] *Liber asceticus et vitæ Monialium in Tœsz.* Ms. 403 de la Bibliothèque de S. Gall.

[2] Du sprichest mir alle tag III fünfzig Ave Maria. Fol. 130.

[3] Und las ir gewonlich alle tag III fünfzig Ave Maria. Fol. 129.

Passons à un autre ordre de preuves. A côté des monuments écrits, produisons ce que nous nous permettrons d'appeler les monuments plastiques. Avec leur secours, on peut refaire l'histoire des instruments désignés aujourd'hui sous le nom de Rosaires ou de Chapelets, et qu'on désigna, jusqu'à la fin du XVe siècle, sous celui de *Patenôtres*.

Il en est de l'histoire de l'instrument, comme de celle de la Salutation angélique. Il y a des préludes; il y a ensuite comme une invasion générale ; il y a une application de cet usage, nouveau dans sa généralité, à la dévotion du Rosaire.

De toute antiquité on s'est servi de compteurs quelconques pour les formules de prières souvent répétées. On cite, sans avoir jamais pu tomber d'accord sur la signification des termes, le texte d'un concile anglais du IXe siècle : *Septem Beltidum pater noster pro eo cantetur.* Tout ce que les érudits ont pu inférer de ce passage, c'est qu'il a trait à des *Pater* répétés et comptés au moyen d'un instrument appelé *Beltis*. En remontant beaucoup plus haut, on trouve, raconté par Pallade, l'exemple de saint Paul ermite, qui récitait trois cents fois par jour la même formule de prière, comptée au moyen d'un nombre égal de petits cailloux, qu'il tirait successivement de son sein. C'était le procédé de l'antiquité grecque et latine, comme le démontre et le verbe grec ψηφιζειν, calculer, compter, de ψηφος, petite pierre, et les termes latins *calculare, calculum ponere, calculum subducere*, de *calculus*, gravier, petit caillou.

L'Orient avait perfectionné ce procédé : il comptait au moyen de pierres ou de grains enfilés sur des cordons. Ces cordons à calculs étaient de diverses sortes. Les uns correspondaient aux unités, les autres aux dizaines, les autres aux centaines, et ainsi de suite. Nous les voyons employés, dès les temps les plus reculés, chez les Tartares et chez les Chinois ; on les trouve également chez les Péruviens et chez les Mexicains. De cet usage, à celui de réunir sur un même cordon, et des grains plus petits servant à marquer les unités, et des grains plus gros servant à marquer les dizaines, la distance est facile à franchir, et nous avons, dès lors, la forme d'un instrument matériel propre à servir de compteur pour des formules de prières aussi bien que pour tout autre objet. C'est la couronne de boutons ou de perles (Akshamâlâ) dont les Brahmines de l'Inde font usage pour énumérer les noms du dieu Vichnou[1].

Mais l'Orient et l'Occident entrent en contact, dès avant et surtout pendant la période des Croisades. On sait les nombreux emprunts que la civilisation des Latins fit alors à celle de l'Asie. Les trafiquants des ports de la Méditerranée adoptèrent-ils, pour leur commerce, les compteurs qu'ils voyaient dans les mains des Arabes? Une chose du moins est très-certaine : c'est l'apparition en Europe des instruments à calculs de l'Orient, appliqués à des usages de dévotion.

---

[1] Voir les curieuses recherches contenues au ch. IV, p. 406-407, de l'histoire de l'Algèbre. *Versuch einer kritischen Geschichte der Algebra*, par le docteur Nesselmann. Berlin, Reimer, 1842.

Il y a, nous l'avons dit, comme des préludes à cette importation qui ne se généralise pas tout d'un coup. On rencontre, dès 1040, l'exemple encore isolé d'une noble dame, nommée Godiva, qui, ayant fondé le monastère de Coventry en Angleterre, voulut, à l'heure de sa mort, faire suspendre devant l'image de la sainte Vierge, dans le même monastère, un cordon de perles ou de pierres précieuses, dont elle se servait pour compter ses prières [1].

Mais, à l'époque même où la tradition place l'institution et les premiers développements du Rosaire, l'usage des grains enfilés envahit tous les rangs de la société ; et bien que, en signe de leur destination première, on leur conserve le nom de *Patenôtre*, on va jusqu'à s'en servir comme d'un objet de toilette. Cet objet « est d'or pour les opulents ; mais le commun des fidèles se contente de Patenôtres d'os, de corne, d'ivoire, de corail, de nacre, d'ambre, de jais. A Paris, il n'y a pas moins de trois corporations industrielles, occupées à la fabrication de cet article [2]».

Tandis que, coïncidence frappante, l'usage du compteur enfilé se popularise dès que le Rosaire est prêché, cet instrument devient un signe distinctif dans le costume des Dominicains. Pierre de Dacie, au XIIIe siècle, raconte dans sa *Vie* de Christine de Stumbelen, qu'un de ses compatriotes, le Frère Nicolas, avait fait don à la Bienheureuse du *Pater-noster* qu'il portait sur lui depuis quatre ans — *suum Paternoster quod personnaliter quatuor annis portaverat* [1].

---

[1] Guillielmus Malmesburiensis. Apud Boll. t. 1. Augusti, p. 434.

[2] Quicherat, *Histoire du Costume en France*. La période de 1190 à 1300, p. 181.

L'iconographie du XIVe siècle vient à l'appui de ce texte du XIIIe. Elle place l'instrument du Rosaire entre les mains des Frères-Prêcheurs, comme un symbole, dès lors héréditaire, de leur mission. Signalons dans l'église de Saint-Jacques, berceau de l'Ordre à Paris, une pierre tombale du XIVe siècle, sur laquelle était représenté un personnage de grande proportion, tenant un Rosaire complet avec ses quinze *Pater* et ses cent cinquante *Ave*, parfaitement distincts et faciles à compter. Dans la même église, un sépulcre de bronze couvrait les restes de Humbert, Dauphin de Viennois, qui, en entrant dans l'Ordre de Saint-Dominique, s'était dépouillé de sa souveraineté en faveur de la maison de France. Le Frère Humbert est revêtu du pallium sur son habit régulier, et coiffé de la mitre — il avait été élevé au siége patriarcal d'Alexandrie. Autour de cette image en pied on voyait, en manière d'encadrement et combinées avec des détails d'ornementation, des figurines de Frères-Prêcheurs, portant des Rosaires ou Chapelets de cinquante grains, sans compter les *Pater*. Cette tombe portait la date de 1355 [1].

---

[1] Cf. Echard, t. 1, p. 852.

Traitant du nombre dans l'hymne populaire du saint Rosaire, nous avons annoncé que, à la masse, vraiment imposante, des indices et des vraisemblances, viendraient bientôt s'ajouter des preuves plus positives. Et voici que les monuments de Saint-Jacques nous permettent, d'une part, de compter un à un les quinze *Pater* et les cent cinquante *Ave*, et, de l'autre, nous donnent à reconnaître dans la main des Frères-Prêcheurs cette troisième partie du Rosaire, si souvent mentionnée dans les documents écrits.

Le jour, sur cette question de nombre, se fera plus grand encore, si l'on constate l'antiquité et si l'on se demande la signification du terme de Psautier, employé comme synonyme de celui de Rosaire ou de Chapelet.

Au cours du XIIIe siècle, les maîtres se montrent évidemment préoccupés d'offrir des règles et des moyens pratiques, au culte de plus en plus populaire de la Bienheureuse Vierge. De beaucoup d'essais tentés dans ce but, nous n'en citerons qu'un : c'est l'opuscule connu sous le titre de *Psautier de la Bienheureuse Vierge*, suite de pieuses et séraphiques effusions, dignes de saint Bonaventure, leur auteur. Les subdivisions de cette œuvre correspondaient aux cent cinquante psaumes de David et aux cantiques de la

---

[1] Ces deux monuments ont été reproduits par la gravure dans les *Annales Ord. Præd.* de Mamachi. Circonstance heureuse, car la Révolution a brisé l'un et fondu l'autre.

Bible insérés dans les livres liturgiques. Le saint docteur avait évidemment en vue de fournir aux fidèles qui ne récitaient point les Heures canoniales un moyen d'y suppléer et de satisfaire à leur attrait pour le culte de Marie. Toutefois, malgré la vivacité du sentiment et l'élévation de la pensée, peut-être à cause de ces deux qualités trop exquises pour les masses, mais surtout par suite de sa longueur, le Psautier imaginé par saint Bonaventure ne pouvait être mis à profit que par un petit nombre d'âmes. Peut-être son auteur le comprenait-il ainsi, lorsqu'il tirait de son intelligence poétique et de son âme harmonieuse le *Psalterium minus*, composé de trois cinquantaines de strophes, commençant toutes par le mot *Ave* et la plupart par les deux mots *Ave Virgo*, genre de composition où l'on peut très-bien voir un reflet de la dévotion du Rosaire, alors en pleine vigueur. Quoi qu'il en soit, la popularité devait s'attacher et s'attacha en effet pour toujours à la louange de Marie telle que saint Dominique l'avait organisée, à ce mode de prier facile et à la portée de tous — *omnibus pervium*, comme parle saint Pie V, à ces cent cinquante *Ave* ou Salutations angéliques substituées aux cent cinquante psaumes, analogie entre le Rosaire et le psautier de David, qui n'a jamais été contestée. Les gens simples eurent donc leur psautier. Ce nom fut, dès l'origine, donné à la dévotion dominicaine. Quand on lit les Bulles du xv^e siècle, où les Papes, parlant du Rosaire comme d'une dévotion ancienne, le désignent par le titre de Psautier de Marie, on comprend que cette dénomination correspond à l'époque où saint Bonaventure écrivait son *Psalterium Beatæ Virginis.* Que sera-ce, si on la trouve, en termes très-explicites, appliquée dès le XIII^e siècle à la pratique des cent cinquante Salutations ? Voici pourtant que le Béguinage de Gand, pieuse et intéressante institution, placée dès l'origine sous la conduite des Frères-Prêcheurs, offre dans sa Règle, qui date de 1236, la mention formelle du Psautier de la Bienheureuse Vierge. C'est la prière propre des Béguines ; elle leur tient lieu d'office. « *Quælibet domicella sive Beggina.... dicet Psalterium Beatæ Mariæ Virginis.*» Ce Psautier, nous le verrons plus loin, est composé de *Pater* et d'*Ave* ; il se subdivise en trois guirlandes ou chapelets. « *Quælibet Beggina... debet quotidiè tria serita orando persolvere, quæ Psalterium Beatæ Virginis appellantur.* » De plus, un livre contemporain de la Règle et portant le même titre de *Psautier de la Bienheureuse Vierge,* est placé entre les mains des Béguines et leur tient lieu de directoire [1].

II.

La question du nombre dans les prières vocales du Rosaire et celle de l'antiquité de ce même nombre viennent donc d'être établies, et par une triple démonstration : par celle de textes historiques, par l'iconographie et, enfin, par l'emploi, dès la première moitié du XIIIe siècle, du terme de Psautier de la Bienheureuse Vierge, appliqué à un enchaînement de quinze *Pater* et de cent cinquante *Ave*.

---

[1] Les auteurs des *Acta Sanctorum* ont cherché à échapper à cette démonstration. Ils récusèrent la Règle des Béguines. A leurs yeux, cette Règle était ancienne, mais retouchée par la suite : rien ne

Mais, si probante que soit cette triple démonstration, elle n'est pas complète. Elle a trait à la prière vocale ; et la prière vocale, partie intégrante du Rosaire, n'est cependant pas le Rosaire. L'enchaînement et l'ordre des *Pater* et des *Ave* en constituent la matière mais non la forme, le corps et non pas l'âme pour parler un langage plus acceptable aujourd'hui. Quand donc on raisonne sur les origines de cette institution et qu'on prétend les faire remonter à une époque antérieure à celle de saint Dominique, il ne suffit pas, comme on l'avait tenté, de produire l'exemple d'une noble dame du XIe siècle et celui d'un saint moine du XIIe récitant, en certain nombre, des *Ave Maria*. Encore moins suffit-il, comme l'a fait Mabillon, de conclure à l'existence du Rosaire, de ce seul fait qu'une autre noble dame, du XIe siè-

---

prouvait, dès lors, qu'on y eût pas ajouté, à une époque postérieure, les indications relatives au *Psautier de Marie*. « Retouchée, répond en substance Mamachi, nous le concédons ; mais vous êtes vous-mêmes forcés d'avouer que ce fut à une époque antérieure de cent ans au Bienheureux Alain, c'est-à-dire en 1354. Plus tard, et du temps de Charles-Quint, cette même Règle fut l'objet d'une approbation, mais nullement retouchée. » Mamachi prouve d'ailleurs que les changements apportés en 1354, à la Règle du Béguinage, ne tombèrent en aucune façon sur le *Psautier*. Il établit que le livre qui porte ce titre et qui est du même âge que la Règle, n'a jamais été l'objet d'aucune modification. Pour plus de détails, nous renvoyons au livre même de Mamachi, *Annales Ord. Præd.*, p. 327 à 332.

cle, se servait d'un collier de pierreries enfilées, comme d'un compteur pour des prières vocales dont la nature et le nombre sont restés ignorés. Raisonner de la sorte, c'est méconnaître les termes de la question. Il faut, pour s'y maintenir, avoir égard à l'essence même du Rosaire, union des mystères médités de la Rédemption, avec la prière vocale des quinze dizaines d'*Ave Maria.*

Mais cette association vivifiante d'un élément lumineux, intelligible, avec la répétition prolongée d'une même formule, est-elle véritablement ancienne, contemporaine des origines du Rosaire ?

Donnons ici, pour nous mieux faire comprendre, un aperçu sur l'usage pratique des mystères, depuis une époque récente jusqu'aux temps primitifs de la pieuse institution.

Signalons une méthode dont on trouve des traces à toutes les époques, mais qui, du jour où la Salutation angélique se trouvait augmentée par l'adjonction de la formule *Sancta Maria*, *etc.*, dut, sans être précisément abandonnée, s'effacer devant un système moins dispendieux et plus abrégé.

Cette méthode, qui respecte la distribution connue des sujets de méditation en mystères joyeux, douloureux et glorieux, consiste à proposer pour chaque *Pater* et pour chaque *Ave*, un objet spécial, un des aspects du mystère compris dans la dizaine qu'on récite.

Parmi les nombreux manuels rédigés à l'usage des associés du Rosaire, il en est qui présentent ces thèmes de méditation sous la forme d'un simple verset de l'Ecriture, spécialement adapté à chaque *Ave Maria,* tout en respectant l'unité de chacun des quinze mystère.

D'autres fois, ces manuels offrent, non plus un simple verset, mais dans un nombre de pages égal à celui des *Ave Maria* et des *Pater* — en tout cent soixante-cinq — autant de sujets de méditation, développés et approfondis [1].

Pour plus de clarté, apportons un exemple. Dans son livre du Rosaire publié en 1521, Albert Castellano rappelle avec quel fruit les quinze mystères avaient été prêchés par saint Dominique et ses premiers disciples ; et il ajoute : « Un humble serviteur de Dieu, Frère-Prêcheur lui aussi, eut l'idée de multiplier ces quinze mystères, en subdivisant chacun d'eux en dix autres sujets de contemplation, rattachés au mystère principal, de telle sorte que chacun des quinze *Pater* et chacun des cent cinquante *Ave Maria* avait son objet particulier. »

---

[1] Citons quelques-uns des livres qui ont exposé la méthode dont nous traitons. Nous commençons par les derniers en ordre de date, conformément à notre plan qui est de remonter des temps les plus récents aux sources de la tradition.

1° *Heures à l'usage des confrères du Rosaire.* C'est l'œuvre d'un Dominicain. Paris, 1710.

2° R. P. Fr. Leonardi Dossæi graniaquensis, O. P. — *De Rosario et Psalterio Deiparentis Mariæ etc.* Friburgi Brisgoiæ, 1660.

3° *Viridarium marianum,* auctore Fr. Vincentio Hensbergio. Antverpiæ, 1615.

4° *Rosarium seu Psalterium B. V. M.* Antverpiæ, apud Kerbergium. 1600. Œuvre écrite en 1585, par un prêtre captif pour la foi dans la tour de Londres, remaniée, en 1599, par un ecclésiastique belge.

5° *Meditazioni del Rosario della gloriosa Maria Vergine rinovamente ristampate.* — Et à la fin du volume : in Venetia apresso Domenico e Gio. Battista Guerra fratelli, 1582.

6° *Rosario della sacratissima Vergine,* etc., par le Père Gianetti, 1573. (Cf. Echard, T. 2, art. *Gianetti.*)

7° *Rosario de la gloriosa Vergine Maria.* Venetia, 1521, par le Père Albert Castellano, dont nous avons parlé déjà et dont nous allons parler plus au long.

Voici comment, pour ne parler que de la première dizaine, Albert Castellano met ce système en œuvre.

Au *Pater* correspond une méditation sur les désirs des Saints de voir l'Incarnation.

Le sujet du premier *Ave*, c'est Marie considérée dans les images prophétiques de l'Écriture ;

Du second, Marie annoncée par les prophètes ;

Du troisième, la Nativité de la Bienheureuse Vierge annoncée à ses parents par un ange ;

Du quatrième, Marie sanctifiée dans le sein de sa mère ;

Du cinquième, la Nativité de la Très-Sainte Vierge ;

Du sixième, le mystère de la Présentation ;

Du septième, la sainte conversation de Marie au Temple ;

Du huitième, les épousailles de Marie avec saint Joseph ;

Du neuvième, Marie choisie pour Mère de Dieu à cause de son humilité ;

Du dixième, le mystère de l'Annonciation qui donne son nom à la dizaine entière. Toutes les méditations précédentes en constituent les prolégomènes.

Chaque méditation est développée de manière à remplir, imprimée en petits caractères, la première page d'un feuillet. En regard se trouve, pour l'instruction des simples, une gravure représentant le même sujet.

Ce cadre ainsi compris est d'une grande largeur. Il se prête à des développements les plus amples sur les mystères de la Très-Sainte Vierge et de son divin Fils, sur les enseignements de l'Ecriture et de la tradition. Le Rosaire devient une véritable prédication, un livre rempli d'une douce et accessible lumière ; c'est la Bible vulgarisée, rendue populaire comme l'institution l'est elle-même. C'est de plus la vérité divine recevant une première application pratique, celle de la prière, et, par suite, celle de l'affection et de la volonté.

Or, le système mis en œuvre par Albert Castellano n'est autre que celui de l'antiquité. L'auteur, nous l'avons dit précédemment, appartient lui-même au xv^e^ siècle par la majeure partie de sa carrière. Il a vu, jeune encore, les jours d'Alain de la Roche. Il nous conduit naturellement à ce dernier.

Dans l'opuscule *Unser lieben Frauen Psalter*, où nous avons dû reconnaître l'œuvre personnelle d'Alain, il y a un chapitre intitulé : *Comment on doit dire le Psautier*. Il est facile, comme on l'a fait pour d'autres points, de discerner ce qui est propre à l'auteur et ce qu'il a reçu de ses devanciers. Traitant des quinze mystères, il leur attribue une origine ancienne, contemporaine des premières origines. Il y a là un précieux témoignage, non pas en tant qu'Alain fait remonter la distinction entre les mystères joyeux, douloureux et glorieux, jusqu'à saint Dominique, — ses assertions historiques, quand elles ont un objet éloigné, ne peuvent, à elles seules, faire autorité ; — mais en tant qu'il déclare avoir reçu, des générations antérieures, l'héritage de ces mêmes mystères ; et, en cela, il ne peut se tromper. Comme Albert Castellano, il se sert d'images pour parler aux yeux des esprits peu cultivés. Trois gravures sur bois, de l'école allemande du xv^e siècle, offrent, encadrés, chacun dans une couronne composée de dix róses, les quinze mystères tels que nous les connaissons.

Le restaurateur de cette dévotion populaire a donc reçu des temps antérieurs, sinon de saint Dominique, l'héritage des quinze mystères, et ces mystères ne sont autres que ceux dont l'usage s'est perpétué jusqu'à nos jours. A la vérité, Alain propose, pourla récitation du Rosaire, d'autres méthodes, tirées de son expérience et de son génie propre. Ces méthodes sont au nombre de cinq. Par exemple, on pourra, si l'on veut, dire un Psautier ou Rosaire tout entier, en ne méditant qu'une seule des trois séries de mystères. Dans ses prédications, le serviteur de Marie rapportait tout au Rosaire ; il y puisait tous ses enseignements. Cette source qu'il a trouvée si féconde, il veut la faire toute à tous. Ainsi, les fidèles du Psautier de Marie pourront réciter la troisième partie de ce même Psautier, en pensant aux sept sacrements, car ils découlent de l'Incarnation et de la Passion du Sauveur, objets des deux premières parties ; ou encore on pourra dira cette troisième partie en l'honneur de la cour céleste, des Saints envers lesquels on a une spéciale dévotion, mais surtout en l'honneur de la Mère de Dieu. « Tu pourras consacrer, ajoute Alain, un *Ave Maria* à tel saint, à tel autre deux, trois, ou, autrement, comme tu voudras. » On le voit, le pieux écrivain fait, dans les applications du même principe, celui de la prière vocale combinée avec la méditation, une part extrêmement large à la liberté. Il dit en effet, en terminant : « Si aucune des voies indiquées ne te convient, et qu'une autre t'inspire plus de dévotion, adopte-la , mais avec la ferveur qui te rendra profitable cette louange salutaire de la Bienheureuse Vierge. » Et cependant la liberté des méthodes ne lui fait point perdre de vue la voie tracée par l'antiquité. « Tu prendras, a-t-il écrit plus haut, la voie qui te plaira, celle qui t'inspirera le plus de dévotion, bien que le premier chemin (celui des quinze mystères) ait été enseigné par saint Dominique. »

Alain a-t-il entendu, pour mettre plus d'unité dans son enseignement, insinuer la méthode que nous avons exposée tout à l'heure, celle qu'Albert Castellano a développée dans son livre, et qui consiste à consacrer à chaque grain de Rosaire un objet de méditation, sans perdre cependant de vue les quinze sujets principaux ? Sur ce point l'opuscule déjà cité n'est pas explicite. A notre avis, il suppose cette méthode. Nous venons de rapporter que le vénérable restaurateur du Rosaire a fait représenter en image les quinze mystères, tels que nous les méditons encore. Pour ne parler que des mystères joyeux, on reconnaît, à ne pas s'y tromper, l'Annonciation, la Visitation, la Crèche de Bethléem, la Présentation, l'Invention de Jésus au Temple. Et cependant, dans son texte, Alain mentionne également comme mystères joyeux, la Circoncision, l'Adoration des Mages, la Fuite en Egypte, sujets qui ne peuvent concorder avec la planche gravée, qu'à la condition de se rattacher, comme satellites, à un mystère principal. Le pieux auteur ne se sera pas expliqué plus clairement, sans doute parce que, ne pouvant tout dire dans un écrit très-abrégé, il a glissé sur les points qu'il savait compris par avance.

Cette conjecture va paraître plus plausible. Comme Albert Castellano nous a conduits à Alain de la Roche, ainsi Alain nous a ouvert les portes du moyen âge. Continuons à remonter le cours des temps. Voici le manuscrit de Saint-Gall que nous avions décrit plus haut, et déclaré antérieur à l'époque de la grande rénovation du Rosaire. Ce document offre un spécimen curieux de la manière de combiner la méditation avec la Salutation angélique. Celle-ci est indiquée par les paroles initiales et finales : *Ave Maria... Jesus Christus*, Les sujets de méditation, rédigés en allemand, sont reliés par le pronom relatif à la parole *Jesus Christus*, et forment un même tout avec la formule de l'*Ave*. Rattachés de la sorte à la prière vocale, ils étaient énoncés à haute voix. Nous donnons la traduction littérale d'une de ces dizaines. On saisira facilement les rapports de cette méthode avec celle des âges plus récents et, comme nous le verrons tout à l'heure, avec celle des temps primitifs :

Ave Maria... Jésus-Christ,

Que vous, Vierge très-pure, avez conçu par le Saint-Esprit.

Ave Maria... Jésus-Christ,

Avec lequel vous allâtes dans la montagne visiter sainte Elisabeth.

Ave Maria... Jésus-Christ,

Que vous, Vierge très-pure, avez enfanté à Bethléem en grande liesse et sans douleur. Amen.

Ave Maria... Jésus-Christ,

Que vous avez enveloppé dans des langes et placé dans la crèche. Amen.

Ave Maria... Jésus-Christ,

Que les saints Anges ont loué avec de doux et célestes chants. Amen.

Ave Maria... Jésus-Christ,

Que les bergers ont cherché et trouvé à Bethléem dans la crèche. Amen.

Ave Maria... Jésus-Christ,

Qui au bout de huit jours fut circoncis et appelé du nom de Jésus. Amen.

Ave Maria... Jésus-Christ,

Auquel les trois saints rois offrirent de l'or, de l'encens et de la myrrhe. Amen.

Ave Maria... Jésus-Christ,

Que vous avez offert dans le temple à son Père céleste. Amen.

Ave Maria... Jésus-Christ,

Qui, avec vous, fuit en Egypte et s'en revint après sept ans[1].

Perdons de vue cette question de méthode pour y revenir dans un instant. Une pièce appartenant au quinzième siècle, et ayant, cette fois, une date précise, réclame ici sa place. Elle montre, à ne s'y point méprendre, l'usage, alors en vigueur, d'associer, à la récitation des *Ave Maria*, la pensée d'une triple série de mystères, joyeux, douloureux et glorieux.

---

[1] Aujourd'hui il reste encore quelque vestige de cette manière de réciter le Rosaire dans les pays de langue allemande, avec cette différence que, au lieu de varier le sujet de méditation, une formule commune se répète à chaque *Ave* de la même dizaine.

En 1457, une Religieuse du monastère d'Unterlinden écrit à son frère. C'est pour le féliciter de son mariage ; elle lui transmet un cadeau mystique qui l'aidera à parvenir aux « noces de la félicité éternelle ». Ce cadeau, qui consiste dans des prières, est symbolisé par une coupe d'argent ornée de pierres précieuses. La coupe contient trois grappes de raisin : l'une blanche, l'autre rouge, l'autre rosée et de l'espèce de Chypre[1]. Suit l'explication. La coupe d'argent, avec ses pierres précieuses, est la Bienheureuse Vierge Marie, ornée de toutes les vertus et dont le sein virginal a porté le Verbe de Dieu et le Sauveur du monde, le petit Enfant Jésus — *dasz Kindli Jesum*. Les mystères du Fils de Marie sont représentés par les trois espèces de raisins contenus dans la coupe.

La Sœur qui fait ce présent mystique s'engage à dire trois cents *Ave* (deux Rosaires complets) et cinquante *Salve Regina* pour honorer les joies de Marie et les grandeurs de sa maternité divine. Ce sont les raisins blancs. Elle récitera les mêmes prières en l'honneur des angoisses de Marie dans la Passion de son Fils, et elle priera la Mère des douleurs d'appliquer à son frère les fruits de la rédemption. Ces mystères douloureux sont représentés par les raisins rouges. Enfin, elle dira deux Rosaires et cinquante fois la prière *Sub tuum*, en l'honneur de la béatitude de Marie possédant éternellement son Fils et exerçant au ciel les prérogatives souveraines de son titre de Mère. La pieuse Religieuse fait savoir à son frère qu'elle priera de la sorte, « afin que la glorieuse Vierge l'assiste à sa dernière heure, et l'introduise au banquet éternel. Ces joies de l'éternité sont figurées, écrit-elle, par la douce saveur des raisins de Chypre. Nous implorerons ces dons généreux pour vous et pour votre chère épouse [1]. »

---

[1] *Edlen trübel von Cipro.* Cette espèce de raisin, venue de Chypre et appelée *edel* — noble ou gentil — est aujourd'hui fort commune en Alsace.

Revenons à la méthode précédemment indiquée, celle qui consiste à rattacher à chaque grain du Rosaire une considération spéciale. A l'aide de ce système et surtout de l'exemple offert par le manuscrit de Saint-Gall, on peut, sans grand effort, se représenter un groupe de fidèles vaquant ensemble à la récitation du Psautier virginal, et se rendre compte *a priori* du procédé qu'ils employaient. On comprend que cent-soixante-cinq formules, venant après chaque *Pater* et après chaque *Ave*, requéraient l'usage d'un écrit pour aider la mémoire. La personne qui présidait avait sous les yeux un livre dont elle usait pour énoncer le mystère ; les autres écoutaient, et répondaient par la prière vocale.

---

[1] Arch. du Haut-Rhin. Fonds *Unterlinden*.

Mais les suppositions sont ici superflues. Nous possédons un texte établissant que les choses se passaient effectivement ainsi. Ce texte est du XIII^e siècle ; il est contemporain de Jourdain de Saxe ; et, comme les écrits de cette espèce supposent une coutume antérieure, la pratique à laquelle il se rapporte remonte plus haut encore. On se rappelle l'écrit intitulé *Psautier de la Bienheureuse Vierge,* datant de 1236, et annexé à la Règle des Béguines de Gand. La manière de réciter le Rosaire ou Psautier s'y trouve marquée ainsi qu'il suit : « La Béguine qui préside devra, avant chaque *Pater* et avant chaque *Ave,* lire quelque mystère de la vie du Christ et de la Bienheureuse Vierge. » La démonstration nous semble complète : ce mode d'unir la méditation de mystères déterminés à la prière vocale, mode que nous avons noté et constaté de siècle en siècle, à partir des âges modernes, est bien, et sans contestation possible, l'usage de l'antiquité.

III.

En s'attaquant à la tradition de l'Eglise enseignante et enseignée, touchant les origines du Rosaire, la fausse critique avait intérêt à se débarrasser, soit par la négation, soit par le silence, d'une autre source de preuves. Nous voulons parler ici des termes synonymes, qui, dès le commencement, servent à distinguer la dévotion instituée par saint Dominique. Ces termes sont ceux de Psautier de la Bienheureuse Vierge, de Rosaire et de Chapelet.

Pour ce qui est du premier, la cause est entendue. Nous savons que le terme *Psautier* était usité antérieurement à l'époque d'Alain de la Roche, et le document si précieux et si formel du Béguinage de Gand montre qu'on s'en servait à une époque contemporaine des origines de l'Ordre.

L'expression de Rosaire, employée dans une acception symbolique, appartient à la langue du XIII^e siècle. Littéralement elle signifie un semis de roses, un champ planté de roses. Etienne de Bourbon, parlant des instruments de la Passion [1], les compare à l'équipement du chevalier, et il veut que le chrétien en soit armé. « L'écu triangulaire, c'est la croix — *pro scuto triangulo, crucem* », dit-il, avec des détails précieux pour l'archéologue. Les boucliers étaient couverts de peaux sur lesquelles on figurait les blasons ; et celui dont parle Etienne de Bourbon est revêtu de la peau de l'Agneau, teinte dans le sang du même Agneau. Le *Rosaire* du paradis s'y trouve représenté — *ubi depingitur Rosarium paradisi* — c'est-à-dire, cinq roses ouvertes qui sont les cinq ouvertures pratiquées par le fer dans le corps sacré du Sauveur.

De même chantait-on, le jour de la canonisation du Patriarche d'Assise, ces deux vers qui sont restés dans son office :

---

[1] Folio 214, c. 1.

In Sanctorum Rosario
Novellus flos producitur.

Bien plus, on rencontre ce terme de Rosaire dans un acte émis officiellement au nom du Saint-Siége. En 1257, Hugues de Saint-Cher, naguère légat en Allemagne, s'adresse au Maître des Frères-Prêcheurs et au Provincial de Teutonie, pour leur enjoindre de prendre sous leur gouvernement les Dominicaines de Colmar, « ces roses, dit-il, qui ont fleuri dans le Rosaire empourpré de l'Ordre des Frères-Prêcheurs — *in præclaro rosario roseo, scilicet ordine vestro* [1] ».

C'est déjà chose curieuse que le terme de Rosaire se trouve sous la plume des écrivains contemporains des origines premières de la dévotion dominicaine. Mais allons plus loin. D'où vient la vogue de ce nom, et comment s'est-il attaché pour toujours à l'institution dont nous cherchons les traces dans le passé ?

Appliqués à ce mode de prier, Rosaire et Chapelet sont des termes synonymes, ou, pour mieux dire, ils se complètent l'un l'autre. L'Allemagne ne se sert que d'un seul mot qui les contient tous les deux : *Rosenkranz*, ou couronne de roses. En France et en Italie, le mot est décomposé. Dans la première de ces deux contrées, on se sert du terme de Rosaire et de celui de Chapelet — *Chapel de roses* ; en Italie, de celui de

---

[1] Archives du Haut-Rhin, Fonds *Unterlinden*.

Rosario, et de celui de *Corona*, ou couronne de roses, comme l'indique son synonyme.

En rapprochant ces dénominations d'un usage propre à l'époque où l'on place l'institution du Rosaire, nous n'aurons pas de peine à nous les expliquer. La mode de se couronner de roses était alors générale. Si, par une réminiscence de l'antiquité, Pétrarque, au XIVe siècle, monte au Capitole couronné de lauriers, au XIIIe siècle, le roi des vers ou roi du Puy, comme on disait dans le Nord de la France, recevait une couronne de roses pour emblème de son élévation. Reconnaissons, toutefois, que l'usage de se couronner de roses dans les fêtes publiques se retrouve aux âges suivants. Mais, au XIIIe siècle, il envahit tout, la vie privée comme les circonstances solennelles de la vie publique. Hommes et femmes, et jusqu'au clergé, y sacrifiaient avec un incroyable engouement. Il y avait à Paris une corporation ouvrière dite des Chapeliers de Roses [1]. Les fils de saint Louis avaient leur chef orné de couronnes de roses; et le saint roi leur demandait seulement de s'abstenir de cette parure le vendredi, jour auquel le Seigneur avait été couronné d'épines [2]. Le Bienheureux Jean de Vicence était plus sévère : il défendait aux hommes qui grossissaient son immense auditoire, de se présenter avec des couronnes de roses. Une punition miraculeusement infligée à un contrevenant servit d'exemple, et le prédicateur fut obéi [1]. Cette mode envahissait le clergé, et peut-être les cloîtres. Thomas de Champré nous a laissé la description minutieuse du costume d'un abbé qu'il rencontra, un jour, chevauchant, vêtu de vair et d'écarlate. Rien ne manquait à cet accoutrement « d'un chevalier nouvellement armé... si ce n'est, dit le narrateur, la couronne de fleurs [2]. L'eût-il portée, il aurait fallu voir dans cette afféterie mondaine d'un prélat monastique autre chose qu'un fait isolé, puisque les statuts d'un Chapitre interdisent aux chanoines de se montrer en public avec des chapeaux de fleurs — *quod pileum de floribus non portent publice* [3].

---

[1] Quicherat, *Histoire du Costume.*

[2] Bolland., t. V d'août, p. 545.

Que cette coutume mondaine, folle et absolument condamnable quand elle gagnait le sanctuaire, ait, d'autre part, donné lieu à de mystiques et gracieuses applications, on n'en saurait douter. « De même, écrit Etienne de Bourbon, que les amants embrasés d'une flamme coupable affectent certaines parures dans une intention séductrice, ainsi l'amant des âmes, le Christ sur la croix, apparaît revêtu de tout ce qui peut conquérir et enflammer notre amour. En guise de chapeau de roses, il porte la couronne d'épines, toute empourprée de son sang [4]. »

Une poésie du XIIIe siècle, intitulée *Du Chapel à sept fleurs*, dit à son tour très-gracieusement : « Une jeune fille veut que je lui accorde un don ; elle me demande un chapeau de fleurs. Que Dieu m'accorde sens et loisir, pour faire ce qu'elle veut. Mon présent devra lui plaire, si j'y mets d'abord le lis ; puis viendra la violette ; puis la belle fleur du souci ; l'ache et la consoude y prendront place à leur tour ; la rose épanouie fera la sixième, et la septième sera l'ancolie. » Le poëte, après ce préambule, trouve dans chaque fleur le symbole d'une vertu. « La sixième fleur, dit-il, la rose qui tient de la sainte Mère de Dieu l'empire et la beauté, c'est la jeune vierge elle-même qui s'élève entre toutes les femmes comme la rose entre toutes les fleurs[1]. » La rose tient sa beauté, on vient de l'entendre, de la sainte Mère de Dieu, et la jeune vierge mérite d'être comparée à la rose. Le Rosaire également tirera son excellence et son nom du but auquel il est consacré. C'est la guirlande, c'est le chapel de roses, c'est la couronne que les fidèles sont invités à offrir à la Reine du ciel. Assurément, si l'on ne se laisse guider que par les vraisemblances, le nom de Rosaire, de Chapelet, de Couronne remonte au temps où l'usage de se coiffer de fleurs était si répandu et où ce même usage donnait lieu à des interprétations non moins pieuses que poétiques [2].

---

[1] Thomas de Champré, *Liber apum*. Edit. Colven., p. 113.
[2] Nisi sertum in capite. Ibid., p. 25.
[3] *Spicil. Acher.*, t. III, p. 620. Edit. Martène.
[4] Fol. 207, c. 3.

Les adversaires de la tradition ne se seraient pas contentés de ces simples analogies. On les entendait réclamer des preuves directes, extraites d'archives authentiques, ayant leurs dates certaines, et s'appuyant sur l'autorité de témoins irrécusables — *monumenta ex authenticis archivis extracta, notis chronologicis distincta, et fide dignis testimoniis roborata*[1]. Il est bon néanmoins, quand on s'appuie sur la base, souvent trompeuse, de l'argument négatif, de se prémunir à l'avance contre les déceptions que le temps et de patientes recherches pourraient infliger. Des volumes d'arguments négatifs ne peuvent rien contre trois lignes d'écriture bien authentique. Voici un document d'une étonnante précision, où, à la date de 1221, le nom du Rosaire figure à côté de celui de saint Dominique vivant encore, et où sont indiquées les conditions d'une confraternité parfaitement constituée. Cette pièce est un testament conservé aux archives du Collége de Saint-Jacques, à Palencia, en Espagne. Un certain Antonin Sers charge de ses intentions « l'honorable seigneur dom Pierre Gonzalès Telme, recteur des Nicolates et premier administrateur de la Confraternité fondée en l'honneur du saint Rosaire, avec le consentement du seigneur évêque Telle, par le respectable Dominique de Gusman, — Confraternité, dit le testateur, dont je fais partie. — J'entends, ajoute-t-il, qu'on réunisse les confrères afin qu'ils prient pour moi, et qu'en compensation, ainsi que pour les frais des cierges de la Confraternité, qu'ils porteront en main, il leur soit distribué trente-huit maravédis et trois mesures de blé. » — « Quoi de plus clair ? remarque Mamachi, non-seulement quant au nom, mais quant à la confrérie du Rosaire, et cela dès le temps de saint Dominique, plus de deux siècles avant Alain de la Roche. Et ce testament d'Antonin Sers est tiré d'archives authentiques — *monumenta ex archivis authenticis extracta* — ; il a sa date certaine — *notis chronologicis distincta ;* — il s'offre avec l'autorité d'irrécusables témoins — *et fide dignis testimoniis roborata*, c'est-à-dire, sur l'affirmation de notaires publics— *publicorum scribarum*, — de l'auditeur de la nonciature apostolique et de conseillers de la couronne. A qui donc croire, si l'on ne défère pas à de pareilles autorités ?[1] » Et parmi les pièces justificatives du volume imprimé des *Annales Ordinis Prædicatorum*, l'illustre savant a soin de publier, avec le testament d'Antonin Sers, toutes les attestations en faveur de cet acte délivré, à la requête des Dominicains, par *Dom Francisco Antonino de Angulo, du Conseil de Sa Majesté Catholique, son secrétaire et premier official de la secrétairerie de la Chambre et du royal patronat*[2].

---

[1] *Hist. litt. de la France*, t. XXIII, p. 249.

[2] La rose, dit à son tour Albert le Grand, est une fleur royale, car elle est de couleur purpurine, et la pourpre est l'attribut des rois. Il y a sans doute d'autres fleurs fort belles. Mais, de même qu'il y a d'autres saintes femmes, Marie, l'ornement de son sexe et la Reine des Vierges, apparaît au milieu d'elles, comme la rose entre les autres fleurs. *De laudibus B. M.*, p. 360, c. 2.

---

[1] Paroles des Bollandistes, lorsqu'ils s'attachent à prouver que saint Dominique n'était pas de la race des Gusman.

---

[1] *Annales Ord. Præd.*, t. I, 324.

[1] Le Conseil royal ou Cour suprême dont il est fait ici mention, était nanti de cette pièce par suite d'un procès qui se plaidait en dernier appel. La copie du testament d'Antonin Sers est conservée aux Archives généralices.

IV.

Cette dernière preuve, non-seulement vient faire corps avec celles qui rattachent l'existence du Rosaire au XIIIe siècle, mais, remontant jusqu'au point de départ, elle nous montre, aux mains de saint Dominique lui-même, l'instrument béni des miséricordes de Marie pour le monde.

Mais, si la démonstration s'est faite, et faite en plusieurs manières, on regrette, malgré tout, de ne pas en savoir davantage. Nous aussi, nous ne pouvons que déplorer le silence des historiens des XIIIe et XIVe siècles, et la place qu'ils ont faite aux envahissements de la légende. Cependant ce silence est-il aussi grand qu'on le pense communément? Donnons, avant de répondre à cette question, quelques éclaircissements nécessaires.

Le lecteur pourra s'en rendre compte : l'histoire, aujourd'hui plus que six fois séculaire, du Psautier de Marie, offre deux phases bien distinctes. L'une s'étend de saint Dominique au Bienheureux Alain de la Roche ; l'autre s'étend jusqu'à nos jours.

Pendant la première de ces deux phases, le Rosaire existe avec toutes ses parties constitutives, tel que saint Pie V devait un jour le définir, tel que le définit le Bréviaire romain, tel enfin que nous le possédons aujourd'hui. Nous avons retrouvé dans cette phase première, les quinze *Pater*, les cent cinquante Salutations angéliques, leur subdivision en trois cinquantaines, et, enfin, leur association avec un système de méditations ayant pour objet des mystères déterminés.

Cependant, le Rosaire, outre les conditions qui constituent son essence, offre aussi des conditions extrinsèques. A ce dernier point de vue, l'époque ouverte par le Bienheureux Alain de la Roche s'annonce avec une physionomie toute nouvelle. Le Rosaire prend place dans la législation de l'Ordre ; il a lui-même une législation : celle-ci procède de l'Eglise. Les Dominicains ne sont que les ouvriers du champ que le Saint-Siége ne cesse d'ensemencer de ses grâces spirituelles, qu'il enrichit de ses faveurs et priviléges. La pieuse institution prend dès lors un caractère plus arrêté. A elles seules, les indulgences qui lui sont départies avec une profusion croissante, exigent de la part des pieux fidèles des actes définis dont il n'y a plus à s'écarter. A l'origine, rien de semblable. Le Rosaire n'est pas une loi, et il n'a pas de législation. L'Eglise n'a défini aucune de ses conditions. Saint Dominique ne l'a nullement fait entrer dans les Règles ou Constitutions qu'il lègue à ses fils. Son rôle à l'égard du Rosaire est celui d'un homme apostolique, qui fait, d'une méthode inspirée, un usage consacré par des succès tenant du prodige. Les disciples s'attachent à suivre, non pas les lois, mais les insinuations et les exemples du maître ; ils commencent, sur ses traces, à propager une dévotion si propre, en des temps troublés, à éclairer les intelligences, à réveiller la foi, à faire prier les âmes.

Une émulation filiale aura tenu lieu de règle, et le Rosaire, ainsi propagé, sera devenu une habitude de l'Ordre, une tradition.

Mais une impulsion de cette nature n'offre pas le caractère précis et les effets d'une loi. Le Rosaire a présenté, sans doute, à toutes les époques, les conditions considérées aujourd'hui comme essentielles. Des indices de provenances très-diverses s'accordent pour l'établir. A ce concert, il faut une cause, et il ne peut y en avoir d'autre que l'institution première par saint Dominique. Mais, d'autre part, il est difficile de supposer que, en un temps où l'on manquait d'une règle fixée par l'écriture et sanctionnée par l'autorité, il n'y ait pas eu, dans les applications, des écarts, des interprétations plus ou moins libres ; et rien ne prouve que, dès l'époque du saint Fondateur et des Maîtres de l'Ordre qui lui succédèrent immédiatement, le Psautier de Marie ait été prêché toujours, partout et par tous, d'une manière uniforme et sans aucune variante. Déjà, on a pu se rendre compte de l'élasticité, plus grande qu'aujourd'hui, donnée aux sujets de méditations. N'en serait-il pas de même du nombre des Salutations angéliques ? Voyons si, sur ce sujet, l'histoire, moins muette qu'on ne pense, n'aurait pas des éclaircissements à recueillir, et, du même coup, des particularités à revendiquer.

D'où vient la fécondité merveilleuse du Rosaire ? Dévotion populaire, instituée en l'honneur de la Mère du Verbe incarné, il a transformé en un hymne sans fin la louange du Fils et celle de la Mère, louange contenue dans la Salutation de l'ange Gabriel et dans les paroles de bénédiction et d'action de grâces proférées par Elisabeth.

Mais, de plus, il enseigne à conduire de front, avec la prière vocale, la méditation de ces *mystères du Christ et de la Bienheureuse Vierge*, mentionnés, dès 1236, au livre du Psautier mis entre les mains des Béguines de Gand [1].

C'est bien dans cette association que consiste le suc, la substance même du Rosaire, le principe de sa fécondité. Le reste n'est qu'application, méthode, procédé variable.

Et alors nous posons cette question, en laissant aux faits eux-mêmes le soin d'y répondre : Est-il permis, lors même qu'une association de prière vocale et de prière mentale offrirait, au lieu du nombre de cent-cinquante Salutations angéliques, un total, soit inférieur, soit supérieur, de mettre cette combinaison à l'avoir du Rosaire ?

Prenons d'abord comme exemple une méthode réduite et abrégée. Elle va rappeler d'assez près ces pratiques qu'on trouve, à différentes époques, dans

---

[1] Dans le Rosaire, les mystères du Verbe incarné et de la Bienheureuse Vierge sont inséparables. Telle était bien la tendance du temps où il fut fondé. Le Bienheureux Albert le Grand, exhortant à la méditation continue des mystères de la Très-Sainte Vierge, — *de Maria debemus assidue cogitari et meditari*, — nous invite à conserver dans nos pensées l'indissoluble lien qui unit les mystères de la Mère à ceux du Fils. « De même, dit-il, que nos yeux corporels sont faits pour se fixer en même temps sur le même objet, ainsi l'intellect et le sentiment, qui sont les yeux de l'âme, doivent-ils, dans la contemplation, ne point séparer la Mère de son Fils. »

ST. ALBERT'S COLLEGE LIBRARY

les manuels du Rosaire, et qui, sous le nom de *Couronne,* apparaissent comme des miettes tombées de la table d'un riche festin [1].

Dans nos précédentes *Études* [2], nous avions, avec Gérard de Frachet, mis en scène un Frère allemand rendant ses hommages à la Mère de Dieu au moyen de génuflexions et d'*Ave Maria* joints à de dévotes considérations. Il honorait ainsi chaque membre et chaque organe de la Bienheureuse Vierge, et, à chacun de ses actes, il sollicitait une des vertus dont ces membres ou organes avaient été les instruments. Nous n'insisterons pas autrement sur un fait déjà rapporté. Le Bienheureux Albert, d'ailleurs, va se charger d'expliquer la même pratique avec plus de détails et avec tout le charme de son onction. Coïncidence curieuse ! Le Frère dont parle Gérard de Frachet est allemand, et Albert, par suite des charges qu'il a occupées en divers lieux, connaît son Allemagne dominicaine par cœur. Son exposé renferme une allusion évidente au fait raconté par l'auteur des *Vies des Frères.* « Il est, dit-il, difficile d'imaginer un hommage plus agréable à la Vierge et qui attire à ceux qui l'aiment des grâces plus abondantes. Ainsi peuvent l'attester ceux qui l'ont su de la bouche d'hommes très-saints. »

---

[1] Citons le manuel imprimé en 1600 à Anvers, et composé, nous l'avons dit dans une autre note, à la tour de Londres quinze ans plus tôt. L'auteur établit une distinction entre le Rosaire et le Psautier d'une part, et d'autre part, la Couronne : « Addidi etiam *Coronam* ejusdem B. Virginis ab eodem sancto Dominico (vel illius aliquo discipulo) primitus institutam. »

[2] T. I, p. 202.

En entrant dans des détails assurément minutieux, Albert nous apprend, une fois de plus, que, pour ce vaste génie, il n'y avait rien de méprisable, dès qu'il espérait un gain pour sa piété ou celle d'autrui. Il sait, d'ailleurs, que l'homme est un enfant qui balbutie — *loquebar ut parvulus* — et que le moyen de l'élever est de se mettre à sa portée en employant les procédés les plus simples. Tel est, nous l'avons insinué avec saint Pie V, tout le secret du Rosaire. Partant de ce texte : *Que tout ce qui est en moi bénisse son saint nom*, le Bienheureux Albert ajoute : « Il faut bénir tous les jours chacun des membres de la Bienheureuse Vierge, afin de recueillir une bénédiction pour chacun de nos membres. Il faut bénir les pieds qui ont transporté le Seigneur, les entrailles qui l'ont contenu, le cœur qui a si généreusement cru en lui et qui l'a aimé d'une indicible dilection, les mamelles qui l'ont allaité, les mains qui l'ont nourri, la bouche qui lui a donné les béatifiques baisers de notre Rédemption, les narines qui ont respiré les suaves parfums de ce Verbe fait chair, les oreilles qui se sont dilatées à entendre ses douces paroles, les yeux qui l'ont dévotement contemplé, le corps et l'âme que le Christ a consacrés par ses bénédictions les plus insignes. Il faut les bénir et les vénérer avec la dévotion la plus cordiale, et réciter, en l'honneur de chaque organe, une Salutation, c'est-à-dire un *Ave Maria*, savoir deux aux pieds, deux aux entrailles, un au cœur, etc., en tout vingt Salutations, tribut d'hommages que nous acquitterons quotidiennement avec autant de génuflexions et, si faire se peut, en présence d'une image ou d'un autel de la Vierge glorieuse..... Et en l'honneur de chaque organe, et après la génuflexion jointe à la prière de l'*Ave*, nous prononcerons de telles paroles : « Très-douce Dame, « je bénis ces pieds qui ont servi de véhicule au « Seigneur quand il était sur la terre. — Je bénis « et j'adore ce sein bienheureux qui l'a porté » ; et ainsi des autres membres et organes, nous ressouvenant des assistances qu'ils ont prêtées au Seigneur [1]. »

Que l'on compare cet enseignement pratique avec la récitation du Rosaire telle que nous l'avons décrite d'après les sources les plus anciennes. On trouve, de part et d'autre, la Salutation de l'Ange combinée avec de pieuses et saintes affections, exprimées elles-mêmes dans des formules suggérées et tracées à l'avance. Des deux côtés, c'est le même procédé, et c'est le même esprit. La différence consiste surtout dans la mesure et dans le nombre. La Couronne ou Rosaire, le *Rosenkranz*, pour parler dans la langue native d'Albert le Grand, est devenue la *Coroncina* des Italiens ou la petite Couronne, le Rosaire abrégé. Du reste, en donnant cette application à la prière vocale et à la méditation combinées, Albert n'entend ni supplanter le Rosaire, ni donner son procédé comme une règle, mais comme une pieuse insinuation, comme un exemple, entre beaucoup d'autres, des résultats qu'on peut tirer d'un même principe.

---

[1] *De laudibus Mariæ*, Lib. II, cap. v, n° 4, p. 71.

Ainsi que, plus tard, Alain de la Roche, il veut que les âmes se meuvent librement. « Ces choses, dit-il, seront enseignées, mieux par la dévotion que par les paroles, mieux par la grâce que par des écrits. »

Cette grâce de la dévotion, jointe à la liberté des âmes, inspirait des combinaisons où, contrairement à l'exemple proposé par Albert le Grand, le nombre de Salutations angéliques était supérieur de beaucoup, soit aux cinq dizaines du Chapelet, soit même aux quinze dizaines du Psautier de Marie. Les faits de cette nature ne sont pas rares, et nous en avions précédemment réuni toute une liste. Il en est un dont l'interprétation ne prête à aucune équivoque, et qui jette du jour sur les autres.

En parlant des Religieux qui soutinrent, par leur concours, l'administration du Bienheureux Jourdain de Saxe, nous avons dû dire un mot des vertus du bienheureux Frère Romée de Lévia qui, après avoir gouverné les deux couvents de Lyon et de Bordeaux, fut mis, en 1232, à la tête de la Province de Provence, charge qu'il occupa quatre ans. « Son âme, dit Bernard Guidonis, fut une fournaise de dévotion envers la Vierge Mère de Dieu, et Jésus, l'enfant de ses entrailles [1]. » L'historien dit encore : « Beaucoup de choses dignes d'être conservées, et des œuvres d'une perfection très-haute, ont été observées par ceux qui ont eu le bonheur de vivre dans la très-douce familiarité de ce serviteur de Dieu. Son saint corps demeura caché plus de vingt ans, en un lieu du couvent de Carcassonne, exposé aux intempéries.... Lorsque, enfin, vers 1285, on entreprit de le transférer, avec tout le respect voulu, dans un lieu plus honorable, et de le placer, comme il convenait, devant l'autel de la Bienheureuse Vierge, on le retrouva intact et sans aucune trace de corruption. Ainsi en témoignèrent ceux qui, étant présents, virent de leurs yeux ces saintes dépouilles et les touchèrent de leurs mains, et, parmi eux, le sous-prieur, qui, plusieurs fois, m'entretint de ces particularités. J'ai appris de plusieurs autres Frères une foule de pieux détails sur le compte de ce saint ami de Dieu [1]. »

---

[1] *In eo exarsit fervor devotionis ad Matrem Dei Virginem et Jesum prolem.* Note marginale de Bernard Guidonis.

Si, dans le fait du Frère allemand cité plus haut, il est permis de voir une miette tombée de la table du Rosaire, — une *Coroncina*, — dans celui du Frère Romée, la même dévotion, prière vocale d'une part, et, de l'autre, mystères unis de Jésus et de Marie, se révèle d'une manière plus distincte et sous une forme beaucoup plus ample. Laissons parler l'histoire, sans rien retrancher des signes de l'amour singulier de ce Religieux des temps primitifs envers Notre-Dame. « Simple dans ses habitudes, humble dans son maintien, d'un abord gracieux et d'une douceur de miel dans ses discours, le Frère Romée avait une dévotion spéciale à la Bienheureuse Vierge Marie. Il ne pouvait se rassasier de sa très-douce Salutation ; il s'en servait comme d'un hommage qu'il répétait mille fois chaque jour. Il portait incessamment dans son cœur le mystère de la divine Incarnation ; il l'avait sur les lèvres, il en parlait dans ses sermons, soit au commencement, soit au milieu, soit à la fin, soit dans le tout. Un passage des Psaumes le touchait particulièrement : c'est ce verset où il est dit : « Quand le Seigneur aura donné le repos à ses bien-aimés, l'héritage qu'il leur a préparé, c'est la possession de son Fils, le fruit de la Vierge[1]. » Le Frère Romée, en prononçant ces paroles, éprouvait une dévotion si vive et sentait son cœur inondé d'une telle joie, qu'il eût voulu les avoir toujours sur les lèvres. Lorsqu'il disait l'office avec un compagnon, et que c'était à ce dernier à prononcer le verset relatif à la Bienheureuse Vierge, il s'en emparait, et il le disait à la place de l'autre Frère, avec la même suavité que si son palais eût goûté d'un fruit délicieux, et avec un sentiment bien plus intense encore au fond du cœur...... Après avoir brillé par l'éclat de sa pureté, et fait sentir au loin, et partout où il allait, le parfum de sa sainteté, il tomba enfin malade à Carcassonne. D'une patience admirable dans l'infirmité, plein d'une aimable gratitude envers ceux qui lui rendaient des services, il ne cessait de ruminer et d'inculquer aux Frères, l'Enfant Jésus et Marie sa Mère et notre Dame ; et ainsi il s'endormit dans le Seigneur, tenant serré dans sa main le cordon à mille nœuds au moyen duquel il comptait tous les jours ses *Ave Maria*. C'était l'an du Seigneur 1261, aux calendes de décembre. »

---

[1] L'inscription placée sur la tombe de Romée fut conservée par Bernard Guidonis. Le nom de Marie, que l'on voit apparaître sur tant d'autres tombes dominicaines, ne pouvait manquer d'avoir ici sa place. Le style est rude ; mais il exprime ce qu'il veut dire, et il a sa saveur.

Hæc sunt in fossa Fratris venerabilis ossa
Dicti Romæi, qui fuit arca Dei,
Hic Jesumque piam dilexit valde Mariam.

On conservait au même couvent les poésies et autres écrits de Romée, réunis sous ce titre : *Liber de timendo et amando D. Jesum Christum, per themata et capitula distinctus, verbis mellifluis exemplisque consolatoriis plenus qui incipit : Advocatum habemus.* Marie s'y trouvait célébrée comme son divin Fils.

Nous apprenons (novembre 1875) que l'évêque de Carcassonne vient d'autoriser la continuation du culte de Romée, — saint Roumiou, comme le peuple l'appelle encore. C'est un prélude à la béatification.

---

[1] *Cum dederit dilectis suis somnum, ecce hæreditas Domini, filii merces fructus ventris.* Ce texte difficile a été diversement expliqué. Nous croyons bien faire en nous conformant, dans notre traduction, à l'une des interprétations données par Hugues de Saint-Cher, contemporain de Romée, et Provincial de France, quand celui-ci l'était de Provence.

« A l'heure même, un Frère de ce couvent de Carcassonne, très-bon Religieux et non moins véridique, nommé Guillaume de Grazan, entendit au dortoir une voix claire et sonore[1], articulant le verset susdit : *Cum dederit dilectis suis somnum, ecce hæreditas Domini, filii merces fructus ventris.* A l'instant, il se dit en lui-même : « Sans aucun doute, ce Religieux cher « à Dieu et aux hommes, le Frère Romée, vient de « s'endormir du sommeil de la mort. Il est entré « dans l'héritage du Seigneur pour voir face à face « le fruit de la Bienheureuse Marie toujours Vierge, « elle qui fut l'objet de ses salutations si souvent

---

[1] Bernard Guidonis dit en note : *Non enim audiverat sonitum tabulæ cum aliis.*

« répétées, et il reçoit de ses utiles travaux une « bienheureuse et large récompense. » Et aussitôt, se levant de sa couche, il courut à l'infirmerie, où il trouva ses pressentiments confirmés. »

Ainsi se rencontrent, unies dans une même dévotion, la Salutation angélique, annonce du mystère du Verbe fait chair, et ces méditations consacrées au Christ et à la Bienheureuse Vierge, inséparables dans la pratique du Rosaire, depuis son origine (on l'a vu par les monuments relatifs au Béguinage de Gand) jusqu'aux temps les plus modernes, pour lesquels les preuves ne sont pas à fournir. Et le saint Frère Romée ne se contente pas d'user de cette dévotion pour lui-même ; il la prêche au monde, il l'inculque à ses Frères, et, par surcroît, il laisse entre leurs mains, comme un trophée pris sur la mort, l'instrument matériel de ses louanges répétées envers la Mère de Dieu.

V.

Après tout, la question du Rosaire n'est pas de celles qu'on traite comme on veut. Il aura été possible de satisfaire aux exigences de la critique, et de ne pas se montrer dépourvu quand elle réclamait des preuves tirées d'archives authentiques, marquées de dates certaines et accompagnées d'irrécusables témoignages — *monumenta ex archivis authenticis extracta, notis chronologicis distincta et fide dignis testimoniis roborata*; — et cependant toute lumière n'est point faite. Si le Rosaire est restitué à saint Dominique, on en est, d'autre part, à chercher encore l'invisible main qui lui confia cet instrument de salut. C'est en vain qu'on voudrait supprimer tout mystère. Il faut, arrivé à un certain point, se contenter du-demi-jour de la tradition.

La grâce a sa source dans le mystère. Ici, les questions d'authenticité ne relèvent plus des érudits ; il y a des preuves dont les titres échappent absolument à leurs investigations.

Le Père Lacordaire, dans une page bien connue, avait dit, à propos du Rosaire : « Toutes les fois qu'une chose arrive à la perpétuité et à l'universalité, elle renferme nécessairement une mystérieuse harmonie avec les besoins et les destinées de l'homme. » Voilà l'effet ; il a une cause.

On connaît cette maxime des Saints : tout ce qui convient à Dieu par nature, convient à Marie par grâce — *quidquid convenit Deo per naturam convenit Mariæ per gratiam*. En vertu de ce principe, l'Eglise, dans sa liturgie, emprunte aux Livres inspirés les mêmes traits pour désigner la Sagesse éternelle et sa Mère dans le temps. Le Bienheureux Albert remarque, à ce propos, que, à part l'union personnelle entre le Verbe et la divine Sagesse, on ne peut en supposer une plus grande que celle de cette même Sagesse avec Marie. « Car, bien que ce dernier mode d'union n'ait pas pour terme l'unité d'une même personne, cependant la divine Sagesse tient de sa Mère la chair qui constitue dans son unité la personne du Verbe fait homme... C'est pourquoi on peut dire avec saint Paul : *Ils sont deux dans une même chair*, c'est-à-dire, le Christ et Marie. Pour ce motif, et eu égard aux autres causes d'union entre la divine Sagesse et sa Mère, tout ce qui, dans les Ecritures, ou peu s'en faut, se rapporte à la première, peut s'appliquer à la seconde et lui être justement attribué [1]. »

Or, dans les œuvres que la Sagesse éternelle accomplit dans le monde comme en se jouant — *ludens in orbe terrarum* — les choses les plus profondes sont en même temps les plus simples. On peut en faire la remarque à propos de l'invention divine des Sacrements. Ces canaux de la grâce dénotent, eu égard à la nature de l'homme déchu, une condescendance du céleste médecin envers des infirmes. L'homme est corps et esprit, et la chair le domine. Les Sacrements sont calqués sur sa nature et sur ses besoins. Ils sont corps et esprit, ou, selon les termes consacrés, matière et forme. Ils offrent un double élément : un élément sensible et matériel, l'eau du Baptême par exemple, et un élément spirituel, la parole ou la forme, qui détermine le sens et l'effet du signe sensible. Et ainsi, comme le dit avec beaucoup de profondeur l'Ange de l'Ecole, « tandis que le corps est soumis au contact de l'élément matériel, l'âme, instruite par la parole, s'ouvre aux clartés de la foi. »

---

[1] *De laudibus Mariæ*, Lib. I, cap. v, nº 3, pag. 21.

Et puisqu'il y a une similitude entre les œuvres de la Mère de la Sagesse incréée et celles de son divin Fils, serons-nous téméraires en reconnaissant, dans une des marques les plus signalées de ses condescendances envers le monde, une sorte de sacrement, ou, si ce terme déplaît, un signe sensible d'une grâce invisible, offrant, comme on l'a si bien dit, « une mystérieuse harmonie avec les besoins et les destinées de l'homme » ?

Matière et forme, comme les Sacrements, prière des lèvres et contemplation de l'intelligence et du cœur, le Rosaire s'adapte merveilleusement à la nature de l'homme et à ses besoins. L'homme n'est point un corps ; il n'est point un esprit ; il est l'un et l'autre à la fois. Les choses sensibles agissent sur l'âme ; il y a, d'autre part, comme parle saint Thomas, une redondance de l'âme sur les organes : l'âme a besoin du corps pour traduire ce qu'elle ressent. L'économie du Rosaire est basée sur cette réciprocité ; elle offre la réalisation du vœu que nous entendions exprimer à Albert le Grand : « Que tout ce qui est en moi bénisse son saint nom. »

Procédé très-simple et à la portée de tous — *omnibus pervium.* Non-seulement il ouvre à l'illettré la ressource de la prière vocale, mais il offre à l'esprit en apparence le moins capable de méditer, un moyen très-facile de classer dans sa mémoire les bienfaits de la Rédemption, de s'en ressouvenir pour remercier et glorifier par Marie le fruit béni de ses entrailles, pour désirer, implorer les grâces attachées à ces bienfaits.

Moyen, d'autre part, très-relevé, si on le considère dans l'enchaînement de ses quinzes mystères, disposés avec un art caché peut-être, mais marqué d'une très-haute sagesse, et que les âmes familiarisées avec la contemplation n'auront jamais assez compris[1] ; moyen d'un grand secours pour ces âmes elles-mêmes, car, si la prière vocale a besoin d'être vivifiée par l'esprit, d'autre part il n'est pas toujours facile de prier à l'état d'*âme séparée* : témoin la Bienheureuse Angèle de Foligno avouant que, en certains cas, faute de faire l'oraison vocale, elle n'avait pu faire la mentale.

Mais saint Thomas remarque encore, à propos des Sacrements, que ces artères de la grâce divine sont non-seulement proportionnées à la nature de l'homme, mais qu'elles offrent de plus une certaine conformité avec le mystère du Verbe fait chair, cause de notre sanctification. « De même que, dit le saint Docteur, dans le mystère de l'Incarnation, le Verbe est uni à un corps tombant sous les sens, ainsi en est-il des Sacrements, où le Verbe, c'est-à-dire la parole, est associé à un élément tangible. »

Le Rosaire, à son tour, n'offre-t-il pas une certaine conformité avec la source d'où il émane ?

---

[1] Nous appliquons très-volontiers au Rosaire les sentiments du Père de Ravignan par rapport au livre des *Exercices de saint Ignace*. « Croire qu'on le sait trop bien, c'est montrer qu'on ne le comprend pas ; ce livre ne s'use pas ; il est, comme l'Évangile, toujours nouveau. Plus on y cherche, plus on y trouve ; et mieux on le possède, mieux on sent tout ce qu'il reste à apprendre. »

Dans une esquisse de sermon, courte et remplie, comme le XIIIe siècle savait en produire, Nicolas de Gorran indique, à son insu sans doute, toute l'économie du Rosaire. Le Frère-Prêcheur a pris pour sujet Marie comparée à la vigne, et pour texte *Vinea mea floruit.* Il termine par ces mots : « *Ecce vinea de qua processit uva passa, cujus liquor inebriat Deum et hominem.* — Telle est la vigne dont le raisin, après avoir été foulé, enivre de sa liqueur Dieu et les hommes[1]. »

Et la dévotion du Rosaire de la Bienheureuse Vierge renferme les mystères du fruit béni de ses entrailles, mystères dont le suc, exprimé par la méditation, conforte le cœur de l'homme et réjouit celui de Dieu.

Un moderne avait dit[2] : « Le fruit de la dévotion à Marie, c'est Jésus-Christ. » Ces paroles si catholiques s'appliquent à la dévotion du Rosaire mieux qu'à toute autre.

Une voix bien connue va nous le faire comprendre. Albert le Grand, dans l'inépuisable traité auquel nous avons fait tant d'emprunts, dit sur Marie comparée à l'Arche d'alliance, des choses aimables et ingénieuses. Cette arche, fabriquée avec un bois incorruptible, est revêtue à l'intérieur d'un or très-pur. Cet or représente les grâces, les vertus, les charmes, les grandeurs de l'Immaculée Mère de Dieu. Dans un premier sens très-véritable, l'Arche nous réserve une manne cachée, « ces consolations si douces, dit Albert, et si souvent imprévues, dont Marie étonne ceux qui l'aiment, qui la servent spécialement, et qu'elle daigne visiter. »

---

[1] Ms. 16515, fonds latin de la Bibliothèque nationale.

[2] Le vénérable Grignon de Montfort, du Tiers-Ordre de Saint-Dominique.

Mais Marie est surtout une arche — *arca* — à cause des *arcanes* divins qu'elle recèle. Comme l'Arche de l'ancienne alliance, elle contient l'urne d'or où se trouve la vraie manne, le pain qui donne la vie au monde, le Verbe dans l'humanité. Comme l'Arche, elle conserve la tige fleurie d'Aaron, ce sceptre sacerdotal et ce symbole du règne de Jésus-Christ, fleur éclose sur la tige de Jessé. Comme l'Arche enfin, elle garde en dépôt la table des préceptes, c'est-à-dire Jésus-Christ encore, fin et résumé de toute la loi. Et le Rosaire ou le Psautier de Marie est une arche remplie d'arcanes divins. Il contient une manne délicieuse : ses mille et ses cent mille voix appellent incessamment le règne de Jésus-Christ sur la terre, et ses mystères contemplés offrent la loi vivante, la doctrine et les exemples du Sauveur.

Ainsi, avec un art divin, la Mère de l'éternelle Sagesse a su cacher sous l'enveloppe la plus simple, des trésors de grâce et de vérité, lait des enfants et pain des forts. A l'œuvre on reconnaît l'artisan. Indépendamment des preuves d'autorité, ces harmonies du Psautier virginal nous ont rendu plausible et vraisemblable cette assertion, pesée et discutée, du Bréviaire romain, à savoir que saint Dominique fut averti par la Très-Sainte Vierge elle-même de prêcher le Rosaire comme un remède singulier contre les erreurs et les vices : — *a qua cum monitus esset (ut memoriæ proditum* *est) ut Rosarium populis prædicaret, velut singulare adversus hæreses et vitia præsidium.*

Cependant, nous n'entendons point négliger les quelques clartés que les vestiges du passé pourront, ici encore, ajouter à la tradition.

Avant que le vandalisme révolutionnaire ne se fût acharné contre tant de monuments précieux pour la foi, pour l'art et pour la science, on voyait, dans l'église de Muret, sur les lieux mêmes où, en 1213, les huit cents chevaliers de Simon de Montfort défirent si merveilleusement les quarante mille combattants du roi d'Aragon, une peinture qui, visitée par des experts, avait été reconnue, aux inscriptions non moins qu'au faire de l'artiste, pour une œuvre du XIIIe siècle [1]. Au centre du tableau était la Bienheureuse Vierge; saint Dominique se voyait à sa droite, recevant d'une main le très-saint Rosaire, tandis que de l'autre il portait, en mémoire du combat, un crucifix percé de trois traits. A gauche étaient figurés, à genoux, Simon de Montfort et l'évêque Foulques de Toulouse. Il n'est pas difficile de démêler le symbolisme de ce monument votif. Tous les éléments d'une victoire aussi éclatante qu'inespérée s'y trouvent réunis : l'épée vaillante de Simon de Montfort, la prière de saint Dominique, celle des évêques représentés par Foulques et réunis, on le sait d'ailleurs, dans l'église de Muret au moment du combat. Enfin, l'instrument même du Rosaire, déposé par la Reine du ciel entre les mains de son serviteur Dominique, montre quelle était, d'après l'opinion commune, la part d'efficacité prêtée à cette dévotion, dans le triomphe de l'armée catholique, et la source de ce nouveau moyen d'intercession.

---

[1] On peut lire, p. 317 des *Annales Ord. Præd* de Mamachi, la description de cette peinture.

Ajoutons à cet indice une prose grossièrement rimée, associant au succès des Croisés les prières et les prédications de saint Dominique. A des expressions explicites, s'en joignent d'autres plus voilées, mais qui n'auront absolument aucun sens, si l'on se refuse à reconnaître leur rapport avec le Rosaire. « Par sa prédication, Dominique émeut le ciel et la terre. Ses mains sont pleines de roses ; et par sa prière, il obtient la cessation des maux [1]. »

Par delà 1213, tout vestige historique disparaît. Les origines de la dévotion la plus universelle qui fût jamais dans l'Eglise, se perdent dans une obscurité vénérable. Comment le Rosaire fut-il inspiré à saint Dominique ? Fut-ce par les voies ordinaires de la grâce ? ne fut-ce pas plutôt sous la forme d'une faveur éclatante, d'une vision céleste, pendant laquelle Marie aurait instruit son disciple et l'aurait consolé, en lui montrant, à travers les voiles de l'avenir, les résultats merveilleux du don qu'elle lui faisait ? Tel semble être le sens de la tradition, tradition qui, dans son ensemble, est trop conforme à la nature des choses, trop favorisée par l'Eglise, trop entrée dans le sens intime des fidèles, pour tomber jamais dans l'oubli. Plusieurs contrées se disputent l'honneur d'avoir vu surgir les sources mystérieuses du Rosaire. Les habitants de Toulouse les plaçaient dans la forêt de Bouconne, non loin de leur ville, où saint Dominique fonda son premier couvent. L'Eglise du Puy les revendique également. Ce serait sous les voûtes de sa cathédrale, dans ce sanctuaire célèbre de Marie, consacré par les anges, que saint Dominique aurait reçu de la Reine du ciel l'arme qui, de ses mains vaillantes, devait passer pour toujours dans celles de sa postérité [1].

---

[1] Dominicus rosas afferre
. . . .
. . . . Dominicus prædicans
Cœlum et terram commovet
. . . .
Dominicus ab oratione
Finem malorum obtinet,
Et dum pugnat prædicatione
Sortem justorum obtinet.

Le Père Jean de Saint-Benoît, dans une *Vie* de saint Dominique publiée en 1693, affirme avoir eu sous les yeux une relation du fait d'armes de Muret, rédigée par un notaire public et qu'accompagnaient les bouts-rimés dont on vient de dònner un échantillon.

---

[1] Voir au Propre du Bréviaire de l'Eglise du Puy (Octave de la Dédicace.)

CHAPITRE XXXIV.

FINIS OMNIUM.

Toute chose doit avoir une fin. Il est temps de clore cette série d'*Etudes* déjà longue, incomplète cependant. Nous lui donnerons l'épilogue qu'elle appelle, en payant à la mémoire du Bienheureux Jourdain de Saxe une dernière dette. Il reste à le montrer au soir de sa vie, dans ses actes derniers, dans sa mort. A cette conclusion, nous en ajouterons une autre : nous dirons comment on mourait dans l'Ordre de Saint-Dominique.

Dieu cueille ses fruits quand ils sont mûrs. A quels signes reconnaîtrons-nous l'âge accompli de notre Bienheureux ? L'observation des faits nous laisse sans réponse. Avant tout, il faudrait, chose impossible, les classer dans un ordre chronologique. Par contre, les sentiments intimes de Jourdain se saisissent, avec toutes leurs nuances, dans des écrits dont les dates approximatives sont connues. Peut-être ici, trouverons-nous de quoi nous éclairer.

De ces écrits, les uns sont antérieurs à son entrée dans l'Ordre. Par leur époque, et aussi par leur nature, ils se trouvent hors de cause, et ne pourraient, en aucun cas, nous apprendre ce que nous cherchons. On les a mentionnés : c'étaient des travaux, aujourd'hui perdus, sur la statique et la géométrie, sur des questions de grammaire et sur plusieurs livres des Ecritures.

Mais on doit à la plume de Jourdain, devenu Frère-Prêcheur, une double série de productions qu'il complétait encore dans ses dernières années : ses lettres, d'une part, et, de l'autre, les écrits que son culte filial consacra à la mémoire de saint Dominique. Or, en étudiant ces pages, on observe, à mesure qu'on se rapproche du terme, une lumière croissante, un sentiment plus fort, un détachement de toutes choses plus marqué, le poids de l'exil, les élans d'une nostalgie toute céleste. Ainsi, quand l'ombre a déjà couvert le pied des montagnes, leur sommet se dore de feux plus vifs et plus doux à la fois. Volontiers, nous appliquerions à l'âme de Jourdain cette image de la colombe si familière aux saintes Lettres, et si souvent commentée par les interprètes du XIII^e^ siècle. Jourdain l'emploie lui-même quand, pleurant Henri de Cologne, il cherche des expressions propres à qualifier son ami. Lui aussi est une colombe : colombe par la simplicité, l'innocence, la douceur ; colombe par la sollicitude à veiller sur sa couvée et par la paix qu'il apporte avec lui, et tel est le Jourdain que nous avons connu jusqu'ici ; colombe aussi par le gémissement et par l'altitude du vol, et c'est le Jourdain des derniers jours, celui que la terre va perdre de vue. Ces observations sur la maturité d'une existence si remplie, nous les avions faites en substance, à propos des lettres écrites à la Bienheureuse Diane et au monastère de Sainte-Agnès. Elles portent, avec non moins de justesse, sur les écrits dont saint Dominique fut l'objet.

Le Bienheureux Jourdain l'avait singulièrement chéri. La première des œuvres qu'il consacra à sa mémoire fut le travail historique intitulé *De Initiis Ordinis*, composé postérieurement à l'année 1226 et, comme on le pense généralement, avant l'année 1233, date de la translation des restes mortels du Saint. Historien contenu, mais non sans charme et sans couleur, Jourdain représente la physionomie du Patriarche de son Ordre, avec des traits dont la sobriété fait valoir et l'idéal du modèle et le sens exquis du peintre. Le début de l'œuvre, dédiée « aux fils de la grâce et aux cohéritiers de la gloire », révèle l'admiration du disciple, la tendresse du fils, le culte anticipé d'un esprit persuadé avant toute enquête de l'Eglise, car l'écrivain a été en position de se convaincre de la sainteté peu commune de celui dont il retrace l'histoire, ayant, comme il le marque, vécu beaucoup avec lui, et ayant eu le bonheur d'être appelé à son intimité — *in Ordine vivens satis vidi et familiariter cognovi*. Il a eu soin, d'ailleurs, de compléter ses souvenirs personnels, en interrogeant les Frères primitifs — *ac partim primitivorum Fratrum revelatione cognovi*. Ne voulant pas que les fils qui naîtront ignorent leurs origines et deviennent étrangers à la ferveur des premiers temps, il prend la plume pour les entretenir « du vénérable serviteur du Christ, du premier instituteur de l'Ordre, de son premier Maître et de son premier Frère qui, vivant par la chair au milieu des pécheurs, conversait, par l'esprit, avec Dieu et ses anges ».

La seconde œuvre de la piété filiale de Jourdain est une lettre ; mais cette lettre est toute une page d'histoire. C'est la seule des circulaires du Bienheureux qui ait été conservée. On sait, cependant, qu'il donna l'exemple d'un usage, suivi, dès lors, par les Maîtres généraux, en expédiant, du sein des Chapitres annuels, des lettres encycliques. Celle que nous mentionnons est relative à la translation des restes mortels de saint Dominique. D'abord elle raconte les scrupules des Frères par rapport à la gloire posthume de leur Fondateur, l'espèce de lutte ouverte entre leur *indiscrète humilité*[1] et la dévotion des peuples qui, attirés par les miracles du Saint, multipliaient sur sa tombe des signes de gratitude, aussitôt enlevés ou brisés. Cependant les Frères, dont le nombre croissait, sont contraints d'abattre leurs cloîtres et leur église pour élever des bâtiments plus spacieux. Le sépulcre du Père demeure à découvert, et la piété des fils finit par s'alarmer. Sortant de leur réserve outrée, ils se concertent pour transférer en un lieu plus convenable ces précieuses dépouilles, et ils ont recours, dans ce but, à l'autorité du Pontife romain. « Ce n'est pas, dit Jourdain, que des fils n'eussent le droit d'ensevelir leur Père ; mais Dieu permettait qu'ils cherchassent. pour remplir cet office de piété, l'appui d'un plus grand qu'eux, afin que la translation du glorieux Dominique revêtît un caractère de canonicité. » Grégoire IX les reçut très-durement, et leur reprocha d'avoir négligé si longtemps les honneurs dus à leur Patriarche. « J'ai connu, ajouta-t-il, cet homme tout apostolique; et je ne doute pas qu'il soit associé dans le ciel à la gloire des saints Apôtres. »

---

[1] Expression d'un autre contemporain, Constantin d'Orviéto.

Finalement Jourdain raconte l'ouverture de la tombe, l'émotion des Religieux à la vue des restes de leur Fondateur, la cérémonie solennelle de la translation, les célestes parfums qui s'exhalèrent des précieuses reliques, les guérisons qui s'accomplirent. Il omet d'autres prodiges qui, au moment où il écrit, se sont déjà produits dans le monde entier, et ces miracles d'un autre genre, attestés sous la foi du serment devant une commission chargée des enquêtes préliminaires à la canonisation du Saint. Nous voulons parler des grâces merveilleuses et de l'ascendant sans pareil, attachés au ministère des Frères-Prêcheurs dans la Haute-Italie, et qui constituent, nous l'avons dit ailleurs, un incident, unique peut-être, mais, à coup sûr, des plus remarquables, dans les fastes de la prédication[1].

Cette cérémonie mémorable avait eu lieu en 1233, douze ans après la mort du saint Patriarche. La circulaire de son successeur est postérieure à cette date, car elle mentionne, quoique d'une manière sommaire, le fait de la canonisation qui vint, l'année suivante, c'est-à-dire en 1234, mettre le comble à ces honneurs. Le Bienheureux Jourdain, qu'une lettre de saint Raymond et du Frère Godefroy, tous deux Pénitenciers du Pape, avait prévenu de l'imminence de l'événement, se trouvait à Strasbourg, quand il fut rejoint par un messager qui lui apportait la confirmation de cette heureuse annonce. C'était dans les premiers jours d'août. Le Maître de l'Ordre eut la consolation de célébrer immédiatement la fête de celui auquel il devait, après Dieu, la grâce de sa vocation religieuse, et il écrivit à la Bienheureuse Diane, objet de la part du même Père d'un même bienfait : « Nous avons célébré avec joie cette solennité, la veille de la fête de saint Sixte, en l'honneur de Dieu et de notre Bienheureux Père, rendant nos actions de grâces à Dieu le Fils, admirable dans ses Saints et glorieux en tout et par toutes choses. »

---

[1] Humbert de Romans dit à ce sujet, dans sa *Chronique* : « In quo tempore tanta gratia prædicationis et mirabilium effusa est in Lombardia et alibi per Fratres... quod totus mundus fere ex auditu stupebat. »

La circulaire de Jourdain ne remonte pas aussi haut que cette lettre intime. Peut-être daterait-elle de l'année 1236 seulement[1]. Elle serait, dans ce cas, parmi les écrits de notre Bienheureux, son chant du cygne. En comparant cette production au livre, plus ancien,

---

[1] Nous avons expliqué ailleurs par quel mécanisme se publiaient les communications officiellement faites à l'Ordre. C'était à la suite des Chapitres généraux et provinciaux. Le *Socius* de chaque délégué prenait copie d'actes qui, par cette multiplication à deux degrés, ne pouvaient manquer d'arriver à leur but. La circulaire de Jourdain, postérieure à l'événement de 1234, fut-elle publiée au Chapitre général de 1235 ? Nous l'affirmerions sans hésiter, n'était-ce que la maladie empêcha le Maître de l'Ordre de présider cette assemblée. La promulgation de sa lettre peut, en conséquence, avoir été retardée jusqu'au Chapitre de Paris en 1236, le dernier qui eut lieu sous le gouvernement de Jourdain.

De Initiis Ordinis, on remarque un progrès ; l'âme de l'auteur appartient encore moins à la terre qu'auparavant. A mesure que Jourdain s'éloigne des temps où il a conversé avec saint Dominique, il se rapproche de lui par le sentiment et l'accent ; il lui est plus uni, car il est lui-même plus près du ciel. Parlant des parfums qu'exhalait la tombe de Bologne, il dit : « Nous avons personnellement respiré la suavité de ces parfums : ce que nous avons vu et senti, nous vous l'annonçons. » Dans une autre acception, Jourdain était lui-même un vase de parfums, rempli du souvenir du Saint, embaumé d'une grâce de dévotion, d'union avec l'âme de son Père, actuelle et toujours croissante. Ces choses se sentent mieux qu'elles ne s'expliquent ; on les respire plus encore dans une prière composée par notre Bienheureux et adressée au fondateur de son Ordre, long entretien entre deux âmes, dont l'une triomphe au port, dont l'autre est encore soumise aux vicissitudes de la traversée. Nous avons dit que la colombe gémissait et prenait son vol. Tel est Jourdain, en proie à ce *tœdium vitæ*, à cette lassitude du créé, qui n'est pas faiblesse, mais vertu ; qui ne vient pas de lâcheté, mais de l'amour divin et du désir de la céleste patrie — *ex Dei amore et desiderio cœlestis patriæ* — diront à l'unisson deux Frères-Prêcheurs contemporains[1].

En effet, que l'âme du successeur de saint Dominique ait été aussi vaillante que gémissante, on va le voir, par ses œuvres et sa mort à la peine. Voici que, depuis quatorze ans, il porte un fardeau redoutable pour les épaules d'un Saint. Avant la mort de son prédécesseur, il a pris part aux travaux du premier Chapitre général célébré dans l'Ordre, celui de 1220. Il a été, pendant un an ou à peu près, Provincial de Lombardie ; il a, comme Maître général, présidé douze Chapitres, soit à Bologne, soit à Paris. Deux fois seulement, la maladie, aggravation habituelle de ses travaux, l'a tenu éloigné. Dans l'intervalle entre chaque Chapitre, il a voyagé ; il a parcouru en tous sens l'Italie, la France et l'Allemagne, il a visité l'Angleterre ; il a prêché pendant vingt ans ; il a peuplé son Ordre ; il l'a vivifié par l'exemple de ses vertus, et gouverné par sa sollicitude ; il l'a couvert de son crédit auprès du Pape et auprès des puissances de la terre ; il a servi l'Église romaine — *Ecclesiæ romanæ devotus* ; — il a prêché la pénitence au clergé et au peuple ; et, tout cela, sans autre diversion que la souffrance. Certes, s'il y a un droit au repos, il était acquis à ce serviteur de Dieu. Cependant, en 1236, après avoir, une treizième fois, dirigé en personne les travaux du Chapitre général, célébré cette année à Paris, il veut mettre à exécution une pensée de piété et de zèle qu'il semble avoir nourrie depuis longtemps : aller outre-mer, visiter les Lieux saints, et rendre compte des travaux d'évangélisation lointaine dont la Province de Terre-Sainte était devenue un des foyers principaux — *ad visitandum loca sacra et Fratres* — dit Gérard de Frachet avec sa brièveté habituelle. C'était une coutume, ancienne déjà, que d'effectuer des levées d'hommes apostoliques à l'occasion des Chapitres. Nul doute que, en quittant Paris, Jourdain n'ait emmené, pour s'embarquer avec lui, un nombreux contingent. Une moisson blanchissante appelait ce concours. Les choses qui se passaient alors en Orient, sont l'objet d'une relation adressée à Grégoire IX par le Frère Philippe, Provincial de Terre-Sainte. Cette Province, comme celle de Grèce, date de 1228 seulement, et les Frères ont déjà multiplié leurs maisons et étendu leur zèle à des parages lointains. Leur courage est stimulé par la grandeur de l'œuvre. « Voyant, dit le Frère Philippe, une porte si largement ouverte à la dilatation de l'Évangile, nous nous sommes appliqués à l'étude des idiomes de la gentilité, et, à cette fin, ajoutant travaux sur travaux, nous avons ouvert une école de langues dans chaque couvent. Déjà, par l'aide de Dieu, nos Frères parlent et prêchent dans des langues nouvelles, principalement dans celle des Arabes, qui est la plus répandue. »

---

[1] Guill. Perrault, *Sum. vit. et virt.*, Art. *Tœdium vitæ*. et Etienne de Bourbon dans le ms. souvent cité.

Cette relation nous met à même d'apprécier deux sortes de résultats obtenus par les Frères attachés à la Province de Terre-Sainte : un résultat local et immédiat, et un résultat lointain. Et d'abord le Frère Philippe raconte ainsi la conversion du Patriarche des Jacobites ou Eutychiens : « Cet homme, vénérable par sa science, par sa vie et par son âge, vint adorer à Jérusalem, avec une suite considérable d'archevêques, d'évêques et de moines de son rite. Il nous mit à même de lui exposer la véritable doctrine. Nous le fîmes avec une assistance de Dieu si manifeste, que, lors de la procession solennelle des Rameaux, laquelle se déploie sur les pentes du mont des Oliviers, il promit et jura obéissance à la sainte Eglise romaine, rédigea sa profession de foi et ses lettres d'union en chaldéen et en arabe, et laissa ces actes entre nos mains, comme témoignage perpétuel de son retour à l'unité. Enfin, avant de partir, il a reçu notre habit..... Pareillement, deux archevêques, l'un jacobite d'Egypte, l'autre, nestorien des contrées orientales, mais qui, l'un et l'autre, administrent leurs coreligionnaires de Syrie et de Phénicie, ont fait leur abjuration[1]. »

Le même compte-rendu fournit des indications sur le ministère éloigné des Frères, prélude à des entreprises plus aventureuses de beaucoup. « Nous nous sommes empressés d'envoyer quatre Frères en Arménie pour en apprendre la langue, le roi et les barons de cette contrée nous en pressant beaucoup. » Auparavant, le Frère Guillaume de Montferrat, avec deux autres Dominicains, possédant comme lui la langue chaldéenne, avait pénétré en Mésopotamie, résidence, alors et de nos jours encore, du patriarche des Nestoriens. Celui-ci étendait sa juridiction des bords de l'Euphrate sur les Indes, sur le royaume du prêtre Jean ou pays des Mongols, et jusqu'à la Chine. Il avait promis à Guillaume de Montferrat de rentrer dans le sein de l'Eglise, et confirmé cette assurance par ses lettres au Frère Philippe. Enfin, la Province de Terre-Sainte envoyait des Frères en Égypte, auprès d'un patriarche jacobite dont l'autorité s'étendait, des bords du Nil, sur l'Abyssinie et la Libye. Les Eutychiens d'Égypte étaient plus éloignés de la vérité catholique que leurs coreligionnaires d'autres contrées ; mais leur patriarche paraissait décidé à rentrer au giron de l'unité. Déjà, il avait renoncé à plusieurs erreurs et interdit l'usage de la circoncision, pratiquée à l'exemple des Sarrasins. Revenant à la Syrie, le Frère Philippe se loue des Maronites, depuis longtemps soumis à l'Eglise romaine, et dont la persévérance ne devait plus se démentir. Au milieu de ce concert de dispositions conciliantes, les seuls Grecs se montraient intraitables. « Partout, porte la relation, secrètement ou publiquement, ils s'attaquent à l'Eglise latine, blasphèment nos sacrements, et qualifient de détestable et d'hérétique tout rite qui n'est pas le leur. »

---

[1] On comprendra l'importance de la conversion d'un patriarche dont l'autorité s'étendait fort loin en Asie. Grégoire IX lui adressa des lettres d'union, en l'exhortant à la persévérance (Rayn. ad ann. 1237 n° 88). Toutefois, cette démonstration demeura sans résultat, soit à cause de la mort immédiate du patriarche, soit, comme le veut Matthieu Paris, parce que son acte d'adhésion à l'Eglise romaine n'avait été qu'une feinte inspirée par la crainte des Sarrasins, laquelle crainte cessant, il serait retourné à ses erreurs.

Cet ensemble de faits n'est qu'un éclair à travers la nuit des temps. C'est une pièce de circonstance, limitée par sa date de 1237, mais précieuse à cause de cette date même. Restreinte à une période qui coïncide avec le court séjour du Maître de l'Ordre en Palestine, elle comble heureusement une lacune. Sans elle, l'histoire, trop coutumière de ces silences, n'aurait absolument que deux mots sur le pèlerinage de Jourdain. Les *Vies des Frères* nous apprennent qu'il se livra à la prédication, au delà des mers, comme il le faisait en deçà — *ultrà mare et citrà*. Ailleurs, le même recueil signale l'allocution assez originale qu'il fit en français à des Templiers. C'est tout, et c'est trop peu. Par contre, le document adressé à Grégoire IX contient, dans ses termes abrégés, tous les jalons indicateurs d'une situation, offrant un objet certain, déterminé, à la visite du successeur de saint Dominique. Qu'on ajoute à ces conditions les qualités connues du visiteur, son zèle apostolique, sa tendre charité pour les siens, son coup d'œil et son expérience consommés, et l'on pourra se le représenter à l'œuvre. Les suppositions cessent d'être de simples conjectures. Le serviteur de Dieu et de son Ordre interroge, examine, encourage ; il imprime des directions ; il recueille, pour les porter en Europe, des observations qui devront profiter au mouvement de l'Evangile en Orient.

Mais la périodicité de ses devoirs, réglée par celle des Chapitres généraux, réclamait son retour. Dès le commencement de 1237, il a dû se préoccuper des moyens d'arriver à Bologne pour les fêtes de la Pentecôte, époque déterminée des sessions capitulaires. Cependant un objet séducteur se présente sur sa route, et, par avance, Jourdain s'est laissé prendre à ses attraits. Naples voyait fleurir une Université, naguère ouverte par Frédéric II. Comment l'infatigable travailleur saura-t-il résister au désir de se dépenser pour ses chers écoliers? Aussi a-t-il avancé la date de son départ, et, dès les premiers jours de février, il se dispose à quitter la Terre-Sainte. Laissant le plus de monde possible à la disposition du Provincial et de son œuvre d'évangélisation, il ne prend avec lui que son fidèle *Socius*, le Frère Gérard, et un Convers du nom de Jean. Gérard était attaché à sa personne depuis huit ans au moins ; il l'accompagnait dans ses voyages et il tenait la plume quand le Bienheureux dictait. Déjà, en 1229, une des lettres écrites avec sa coopération, porte à la fin : « Gérard, notre compagnon de route, vous salue. » Peu à peu, le secrétaire s'enhardit. Au bas d'épîtres écrites de France, d'Italie, d'Allemagne et d'Angleterre, il parle en son nom propre et à la première personne. C'est la marque d'un progrès dans l'intimité du maître et du disciple. Gérard entre évidemment en tiers dans les doux liens qui unissent le Bienheureux et le monastère de Sainte-Agnès. Diane d'Andalò est pour lui une *Mère bien-aimée*, et ses filles, des *Sœurs très-chères*. Ces pieuses privautés se multiplient jusqu'à la fin. Elles font assurément l'éloge de celui qui tient la plume, éloge que des signes d'en haut vont compléter.

Mais, avant ces signes de gloire, le ciel va d'abord se voiler. La galère qui doit ramener en Europe le Maître et ses compagnons, se perd en vue des côtes de Syrie, avec quatre-vingt-dix-neuf personnes. Les secrets de cette fin, sans doute héroïque comme l'existence qui l'a précédée, ont été gardés par la mort. Lorsque, dans la prose composée en l'honneur du Bienheureux, Thomas de Champré se laisse aller à écrire :

Mergendo cœpit psallere
Christumque benedicere,

il faut voir dans ces mots une amplification de poëte, fondée, nous ne le contestons pas, sur une supposition légitime.

Les âmes sont au ciel; mais les trois corps qu'elles ont sanctifiés n'appartiendront pas à l'abîme. Dieu ordonne à la mer de les rendre au rivage. Autour de ces dépouilles mortelles, l'obscurité des nuits s'éclaire, et laisse apparaître des signes révélateurs. Ecoutons l'annonce de cette mort, faite à l'Europe, qui attend le retour de Jourdain. Les Frères Réginald et Godefroy, Pénitenciers du Pape, racontent au Prieur et aux Frères de Paris comment la nef où se trouvait celui qu'ils appellent *notre doux Père*, s'est brisée contre des récifs. « Frères bien-aimés, ajoutent-ils, que vos cœurs ne se troublent pas, car le Dieu de toute consolation et le Père des miséricordes a fait luire des jours sereins après la tempête. En effet, tandis que les victimes du naufrage étaient encore sans sépulture, comme l'attestent ceux qui échappèrent au désastre et qui les confièrent de leurs propres mains à la terre, des luminaires du ciel descendirent, plusieurs nuits de suite, sur ces corps. Pareillement, on vit des croix apparaître d'une manière miraculeuse. Attirés par ces prodiges, les habitants des lieux circonvoisins respirèrent un parfum délicieux ; et ceux qui, à la suite de ces miracles, donnèrent la sépulture aux saintes dépouilles, en eurent les mains embaumées pendant dix jours environ. La même suave odeur s'exhalait tout autour du sépulcre. Enfin, les Frères vinrent d'Acre avec une barque, et transportèrent ces précieux restes dans leur église, où notre Père brille par des miracles et par des grâces nombreuses obtenues à son intercession. Que Dieu soit béni en toutes choses ! »

Adressée au couvent de Paris, centre et foyer de communications pour tout l'Ordre, cette lettre dut se répandre avec rapidité. Mais, dans le même temps, les deux Pénitenciers du Pape adressaient à chaque Province un exemplaire des pages destinées à Grégoire IX par le Frère Philippe. Ce compte-rendu se terminait sous le coup de la catastrophe qui privait l'Ordre de son chef. Aussi, le rédacteur d'ajouter : « A toutes nos joies, à la consolation que nous apportait le retour des nations au giron de l'Eglise, est venue se mêler, par un insondable jugement de Dieu, une grande cause d'amertume. Nous voulons parler du naufrage où a péri le Maître de notre Ordre. Mais faut-il s'attrister d'une perte qui est la vie des infidèles ? Ainsi que nous l'avons appris de témoins oculaires, il s'est produit, sur les lieux mêmes, une si grande explosion de grâces et de prodiges, qu'on peut considérer notre Père comme prêchant après sa mort avec plus d'efficacité qu'il ne l'avait fait étant en vie. »

Et toutes les sources contemporaines confirment ces miracles. « Des catholiques, dit Thomas de

Champré, des grecs schismatiques et des infidèles furent témoins de ces merveilles. » Celui qui parle de la sorte, est lui-même renseigné par des Chevaliers teutoniques ; ceux-ci, étant en Terre-Sainte, avaient vu de leurs yeux ces signes d'en haut [1]. Détail curieux et instructif : tandis que les luminaires « allumés par la main de Dieu », brillaient pendant trois nuits sur le corps de Jourdain de Saxe, ils éclairaient une fois de plus celui du Frère Gérard. Ainsi la gloire céleste ne se mesure pas nécessairement au degré de notoriété qu'obtient la sainteté sur la terre : les justices rémunératives du monde futur nous réservent bien des surprises.

Des révélations, affirmant la sainteté de Jourdain et son entrée dans les joies éternelles, précédèrent en Europe ou accompagnèrent l'annonce de sa mort. On en eut un indice précurseur au couvent de Limoges, qui était, il ne faut pas l'oublier, celui de Gérard de Frachet. Nous avons des motifs de soupçonner l'aimable et pieux auteur des *Vies des Frères*, d'avoir, comme il l'a fait ailleurs, dissimulé sa personne sous le voile de l'anonyme, quand il représente un Frère qui, animé de sentiments très-tendres envers le Maître, se mit à prier pour lui, une nuit, après matines. Cependant, il sentit une rosée du ciel découler dans son âme, et, sur ces entrefaites, il s'endormit doucement. Et voici qu'il lui sembla être au bord d'une eau très-vaste et très-profonde. Beaucoup de corps, rejetés par les flots, étaient étendus sur la plage. Et, soudain, il distingua Maître Jourdain, émergeant du plus profond de la mer. Sa physionomie brillait d'une sérénité plus radieuse encore que de coutume, et, cependant, il paraissait fixé sur une croix, les membres écartés, comme on représente saint André. Avec un joyeux sourire, il dit à ce Frère: « Si je ne m'en vais, l'Esprit-Saint ne viendra pas vers vous. » A ces mots il s'éleva vers le ciel, porté sur la croix à laquelle il était attaché, tandis que le Frère apercevait son sceau gisant par terre. Quelque temps après, la mort de Jourdain étant notifiée en deçà des monts, il comprit le sens et la portée de ce mystérieux avertissement.

---

[1] *Vit. S. Lutgardis* (Act. Sanct. die xvi^e^ junii.) Les miracles du Bienheureux Jourdain eurent un long retentissement. Aux témoignages des *Vies des Frères* et à celui du Frère Philippe il faut ajouter celui de Vincent de Beauvais, dans son *Miroir historial.* Après eux et vers la fin du siècle, le Dominicain anglais Nicolas Triveth dit, dans ses *Annales* : « Miraculis quoque post mortem claruit plurimis. »

Les signes se multiplient. En plusieurs endroits fort éloignés les uns des autres, des corps et des âmes sont guéris. La Prieure d'un monastère de Dominicaines — l'histoire ne dit pas lequel — avait été investie de sa charge par Jourdain. Atteinte de paralysie, elle ne pouvait, à aucun prix, obtenir d'être affranchie des responsabilités d'un office qu'elle se voyait incapable de remplir. Elle eut recours au Bienheureux, demandant, ou d'être déchargée, ou de mourir, ou de guérir. La dernière de ces alternatives lui fut instantanément accordée. En Bohême, pays où Jourdain ne paraît pas avoir mis les pieds, un enfant mort est rendu à sa mère, qui se réclamait du crédit du serviteur de Dieu. Ailleurs, un Carme est tenté de quitter son Ordre. Apprenant que le Maître des Frères-Prêcheurs s'est noyé, il s'écrie : « C'est donc chose vaine que de servir Dieu ! Ou bien cet homme n'était pas juste, ou bien Dieu ne récompense pas ceux qui le servent. » A ce moment, le Maître lui apparut dans une immense lumière. « Frère très-cher, lui dit-il, pourquoi te troubler ainsi ? Je suis ce Frère Jourdain à l'occasion duquel le doute s'est emparé de ton âme. Sache que quiconque sert le Seigneur jusqu'à la fin est indubitablement sauvé. » Ailleurs encore, c'est un Dominicain qui, assigné dans un couvent fort éloigné et à lui inconnu, se révolte à l'idée d'obéir. Tout le jour il murmure: « Pourquoi m'imposer un pareil sacrifice ? Quels en sont les motifs ? Qui a pu le suggérer ? » Cependant Dieu le frappe ; il perd l'usage extérieur de ses sens. Il se recommande alors au Bienheureux, promet d'obéir et recouvre la santé.

Nous venons de sacrifier à la rapidité d'une simple énumération, de naïfs et pittoresques développements. En revanche nous nous étendrons davantage sur un fait qui, ayant ses racines dans le passé de Jourdain, est digne de servir de couronnement à sa mort bienheureuse.

Sainte Lutgarde, la Cistercienne, « était portée, dit Thomas de Champré, d'une dilection sans égale envers l'homme de Dieu ; et lui, de son côté, avait mis sa confiance en Lutgarde comme en aucune femme de ce monde. Il l'avait nommée la mère et la nourrice de tout l'Ordre des Frères-Prêcheurs. Aussi Lutgarde prodiguait-elle aux Frères des marques de dévouement, au delà de tout ce qu'elle faisait pour les autres Ordrcs, et, chaque jour, elle consacrait à leurs intérêts une part spéciale dans ses prières. »

Elle touchait à la fin de ses jours. « Comme les patriarches Isaac et Jacob, elle avait perdu l'usage de la vue. Mais la lumière céleste qui l'éclairait devint plus vive et plus éclatante.... Elle ne regrettait qu'une chose : c'était de ne plus voir ici-bas ses amis spirituels. Mais, dans sa bonté, le Christ la guérit de cette simplicité, de sorte qu'elle n'aspirait plus à voir ses amis que dans la patrie. En effet, il lui avait dit un jour : « Reçois avec patience l'infir-
« mité que je t'ai ménagée. Je te promets qu'en
« échange, ton âme, à sa sortie du corps, ne passera
« pas par les peines du purgatoire. Tu verras dans
« l'éternité ces amis que tu souffres de ne plus aper-
« cevoir dans le temps. »

Au matin de la vigile de Noël 1237, « Lutgarde avait persévéré dans la prière depuis Prime jusqu'à Sexte, et, sentant son esprit comme enveloppé dans les ténèbres, elle tomba dans un grand ennui, et poussa cette exclamation : « Seigneur ! qu'est-ce donc que je ressens ? quelle est donc cette souffrance ? Ah ! certes, si j'avais au ciel ou sur la terre quelque ami qui priât pour moi, mon cœur ne serait pas réduit à cette extrémité. » Et elle pleurait en disant ces mots ; et voici qu'apparut aux regards de son âme, un personnage brillant et entouré d'une auréole de gloire. A cause de ce grand éclat, elle ne le reconnaissait point, et elle lui dit : « Seigneur, qui êtes-vous? » Et il répondit : « Je suis le Frère Jourdain, autrefois appelé le Maître de l'Ordre des « Frères-Prêcheurs. J'ai passé de ce siècle à la « gloire, et j'occupe une place élevée dans le chœur « des Apôtres et des Prophètes. Je suis envoyé afin « de te consoler aux approches d'une solennité si « joyeuse. Sois certaine que ta récompense est « déjà prête, et que, dans peu, tu seras couronnée « par le Seigneur. Quant au psaume *Deus misereatur nostri* et à la collecte du Saint-Esprit que, sur « ma demande, tu récitais pour notre Ordre, aie soin « de les continuer jusqu'à la fin..... » Et, à ces mots, l'apparition céleste s'évanouit, laissant Lutgarde plus consolée qu'elle ne l'avait jamais été. »

II.

Au cours de nos volumes, Jourdain de Saxe marchait à la tête des vivants. Donnons-lui, maintenant, les morts pour cortége.

Ce sujet de la fin des Frères est traité par avance. C'est une des parties les plus heureusement racontées de l'œuvre de Gérard de Frachet. Sous ce titre : « Des choses concernant la sortie des Frères de ce « monde — *De pertinentibus ad egressum Fratrum de « hoc mundo* », elle remplit tout le cinquième livre. Ce livre est divisé lui-même en neuf chapitres. Nous les indiquons en note[1], avec le regret de ne pouvoir leur faire que de trop courts emprunts.

---

[1] De passis pro fide. — De felici obitu Fratrum. — De diversis

Procédons comme l'a fait l'auteur. Son but n'a pas été un seul instant d'exalter son Ordre par une louange systématique. Avec une modestie à laquelle on est forcé de rendre hommage, mais qui ne fait pas toujours le compte de l'histoire, il néglige absolument de recueillir et de grouper les faits de manière à montrer, dans sa grandeur, le rôle assigné par la Providence aux fils de saint Dominique. Il se renferme dans l'utile — *utilia potius quàm curiosa* — et l'utile, à ses yeux, c'est ce qui peut, dans le cercle restreint d'un cloître, procurer l'avantage de l'âme religieuse. Il veut instruire et édifier ; effrayer par les mauvais exemples, encourager par les bons. C'est là tout son système ; et si, après tout, l'impression finale que l'on recueille de son livre est celle d'une sainteté merveilleuse, il ne faut pas s'en prendre à l'auteur, mais à la splendeur du vrai qui, presque malgré lui, se dégage de ses pages.

La mort varie dans ses aboutissants. Sans doute, quand on en est encore au cycle héroïque d'un Ordre religieux, elle doit être considérée comme la porte du paradis. Mais, même alors, toute mort n'est pas un gain. Il y a des rameaux tombés d'un tronc vivant, des Religieux qui, avant de sortir de ce monde, sont morts spirituellement à leur Ordre leur mort réelle sera terrible. C'est ce que Gérard

---

visionibus in morte Fratrum. — De revelationibus factis de obitu Fratrum. — De pœnis purgatoriis Fratrum propter diversas affectiones. — De insidiis diaboli, qui calcaneum observat. — De differentibus subvenire defunctis. — De malo eventu apostatarum. — De iis qui miraculis claruerunt post mortem.

de Frachet entend démontrer par l'éloquence des faits. Ces Religieux sont les apostats. Notre auteur, au cours de son livre, a eu plusieurs fois l'occasion d'en parler. Ici, il en réunit un certain nombre, et les met en face de leur fin dernière, dans un chapitre qu'il a intitulé : « Du sort malheureux des apostats — *De malo eventu apostatarum.* — Nous avons à parler, dit-il en style tout à fait scripturaire, de la fin malheureuse de ceux qui n'ont point chéri la fraternité, qui ne sont point demeurés avec nous, mais qui, à l'instar de l'ange apostat, ont quitté leur domicile. »

Chose digne de remarque, tous ces apostats étaient des Religieux bien doués, éloquents, instruits, de noble race ; l'un d'eux allait monter dans la chaire des docteurs de Paris ; les dons de la nature ne leur ont pas manqué, et ils ont péri misérablement. Le caractère et les circonstances de leur faute varient. Il en est dont l'apostasie s'offre dans sa nudité, sans palliatif, sans essai de repentance. Tel se montre ce Religieux, « l'un des plus nobles de sa Province », lequel, ayant quitté son Ordre, se vit repoussé de partout et réduit à chercher ses moyens d'existence dans le vol et le brigandage. Enfin, il réussit à s'attacher à la personne d'un usurier notoire et frappé, comme tel, par les censures de l'Eglise. Il tient les livres, et, en même temps, il donne des leçons au fils de l'usurier, et il est surpris par la mort, excommunié lui-même, parmi cette troupe d'excommuniés.

Une autre catégorie est celle des apostats qui, leur faute commise, cherchent, en entrant dans d'autres Ordres, à régulariser leur position. Leur présence est loin de porter bonheur à ceux qui les reçoivent. L'un d'entre eux a été recueilli au monastère de la Chaise-Dieu ; il y sème la discorde et se fait expulser. Ailleurs, ces transfuges ne réussissent pas mieux. Nous le montrons plus loin. Mais, auparavant, citons l'exemple de ce Frère plein de talents, d'un naturel aimable, et qui sortit de l'Ordre par suite d'un coup de tête. Reçu par les moines noirs, il est investi d'un opulent prieuré. « C'était, dit la chronique, dans une ville de Lombardie qui tenait le parti du seigneur Conrad, fils de Frédéric, ci-devant empereur. A cause de son esprit et des grâces de sa personne, ce Frère devint l'ami du prince et puissant à la cour. Livré dès lors aux vanités mondaines, il eut chiens et faucons, et s'adonna passionnément aux plaisirs de la chasse. Etant arrivé, un certain jour, à Salerne, il envoya des gens de sa maison pour lui préparer un gîte. Puis, s'étant mis à table, on le vit pencher sa tête contre le mur et expirer. »

Les natures riches et les hommes de talent s'enrôlaient alors volontiers sous la bannière de saint Dominique. Mais les dons naturels sont un poids qu'on porte à ses risques et périls, et la persévérance dans la voie étroite s'obtient à d'autres conditions. On voit, toutefois, par les candides récits des *Vies des Frères*, que le talent, cause peut-être du naufrage de certains apostats, les faisait bien venir dans d'autres corps religieux, jaloux de raviver un éclat éclipsé. Le Religieux infidèle trouvait de la sorte, non-seulement un asile et une vie plus commode, mais, souvent, des dictinctions et des honneurs. Avantage plein d'illusions ! C'était, après une sortie détestable, se tromper de porte de rentrée. Et cependant, celle de son Ordre restait ouverte à l'apostat, mais à la condition d'un sincère repentir — *si vero misertus suî redierit,* disent les Constitutions. Ainsi, l'âme capable de pitié pour elle-même, pouvait être réintégrée au banquet fraternel. Ailleurs que dans son chapitre sur les apostats, Gérard de Frachet parle d'un Frère « qui, tenté par le diable, sortit de l'Ordre, et qui, secouru par la miséricorde divine, y rentra ». Cependant, ces réparations franches et intégrales paraissent avoir été rares. On voit bien, dans tel cas, les efforts d'un Prieur Provincial, pour attirer, à la porte toujours ouverte de la miséricorde, un malheureux fugitif ; mais celui-ci s'obstine. Aussi, la miséricorde méprisée se change-t-elle en justice. L'apostat s'embarque ; le vaisseau qui le porte est assailli par la tempête, et il périt.

Ce vol de sa propre personne fait au possesseur légitime, ne s'effectuait pas toujours avec effraction et scandale. Il y avait une manière d'apostasier sagement : il suffisait pour cela de se munir d'autorisations pontificales. Grave question cependant. Comment, sans manquer à la justice envers les personnes et au respect commandé par les actes du Saint-Siége, Gérard de Frachet et Humbert de Romans qui l'a inspiré et approuvé, ont-ils pu confondre avec les apostats, des Religieux dont la démarche était couverte par l'autorité du Vicaire de Jésus-Christ ?

Expliquons-nous. De nos jours, on rencontre quelque chose d'assez semblable. Le Saint-Siége accorde des lettres de sortie. Comme l'abus de ces lettres se produit plus souvent qu'il ne faudrait, il est temps de dire au monde ce que c'est qu'un Religieux sécularisé.

Quelle est d'abord sa condition? Disons-le, puisqu'on l'ignore : le sécularisé demeure Religieux, et continue à porter le poids de ses trois vœux, poids devenu plus lourd à certains égards, depuis qu'il a quitté l'asile tutélaire de la Religion. L'Eglise n'a fait qu'une chose : elle lui a permis de vivre, non pas séculièrement, mais dans le siècle, et sous la responsabilité des évêques. Si, pour de justes motifs, elle dispense des vœux simples, elle se conduit, par rapport aux vœux solennels, comme si elle n'avait pas le pouvoir d'en relever, à tel point que la question de savoir si elle avait ce pouvoir a été contradictoirement agitée dans l'Ecole, discussion qui n'aurait pas eu sa raison d'être si l'Eglise, en fait, avait coutume de la trancher.

Le sécularisé n'a plus les avantages du cloître ; mais il ne jouit pas, dans leur plénitude et en toute sécurité, des avantages du monde, soit à cause de ses vœux[1], soit parce que, s'il est dans les Ordres, il ne peut, de plein droit, être investi de bénéfices et charges d'âmes.

Le terme de sécularisé, dont l'acception confine de trop près, soit à un mot trivial, soit à une locution sinistre, sera difficilement pris en bonne part ; mais la chose peut être innocente, méritoire même : sans cela, le Saint-Siége n'accorderait en aucun cas des lettres de sécularisation. On peut poser en principe que, au point de vue de la conscience, la sécularisation vaut tout juste ce que valent ses motifs.

---

[1] Ainsi, pour le sécularisé qui n'est pas promu aux Ordres sacrés, le vœu solennel de chasteté est un empêchement dirimant au mariage.

Il y a des motifs certains et légitimes ; il y en a de douteux ; il y en a de mauvais.

Un motif certain, c'est, par exemple, un état d'infirmité absolument incompatible, non pas avec telle ou telle fonction dans la vie religieuse, mais avec la vie religieuse considérée en elle-même.

Outre ce cas, très-rare, d'une inéluctable nécessité qui, comme toute grande épreuve, peut donner lieu à de grands mérites, il y a la loi du devoir. Un fils, par exemple, peut être appelé, pour un temps, à se dévouer à l'assistance de parents tombés dans un état de pauvreté extrême.

Il y a donc la force majeure et le devoir, motifs certains. Après cela, viennent les motifs douteux, devant lesquels le casuiste dira peut-être qu'on peut, mais ne dira jamais qu'on doit recourir au moyen extrême de la sécularisation. Obéir à ces indications douteuses, c'est hasarder beaucoup. Le péril croît avec les chances d'illusion. Evidemment, toute infirmité, fût-elle d'un caractère permanent, n'est pas une cause d'incompatibilité avec l'état religieux. Les vœux ont été prononcés, non pas sous condition, mais d'une manière absolue ; ils n'excluent pas l'hypothèse d'une vie dolente, crucifiée, abrégée ;

personne n'entre en religion avec l'assurance de n'être jamais malade, ou de vivre longtemps, ou de rester capable de remplir telle ou telle fonction qui plairait davantage ; celle de la souffrance est des plus honorables et des plus fécondes. D'ailleurs, on s'use vite au service de Dieu. Quel est le Religieux qui, après un temps plus ou moins long, ne trouvera pas en lui-même, des motifs, trop souvent invoqués sous ses yeux, de se soustraire à la voie étroite, avec son cortége d'immolations, et de revenir à la voie large et facile, à laquelle on s'était dérobé aussi librement qu'heureusement ?

Enfin, les motifs allégués pour obtenir un bref de sécularisation peuvent être absolument mauvais. Avant tout, il faut qu'ils soient véridiques. Une permission obtenue sur un faux exposé n'est qu'une permission *obreptice*, nulle de droit, et dont le for extérieur pourrait avoir à connaître. C'est une loi très-ancienne dans l'Ordre de Saint-Dominique, que, si un sécularisé demande sa réintégration, on examinera ses lettres, et que, si elles sont reconnues *obreptices*, il devra, avant tout, subir la peine des apostats. Mais, en laissant de côté une question complexe et peu pratique, toujours est-il qu'on peut n'être pas apostat juridiquement déclaré, et l'être au for de la conscience et devant Dieu. Ni le dégoût de sa vocation, ni les froissements d'amour-propre, ni les fautes, ni la répugnance à en subir les justes conséquences, — motifs que les récits de Gérard de Frachet mettent très-bien en lumière — ne peuvent servir d'excuse au Religieux qui s'exile dans le siècle.

Et ici, nous nous trouvons en mesure de résoudre le doute qui a été la cause et le point de départ de cette digression. Non, notre pieux chroniqueur n'a été ni injuste envers les personnes, ni irrespectueux envers l'autorité du Saint-Siége, en mêlant à la classe des Religieux en rupture de ban, ceux qui avaient effectué leur retraite sous le couvert de lettres apostoliques illégitimement obtenues. Appliquons à ces sortes d'indults d'autrefois, ce qu'il convient d'affirmer des lettres modernes de sécularisation. Celles-ci n'impliquent pas une garantie, encore moins une absolution. L'Eglise, ici, n'assume pas la responsabilité d'une sentence; elle accorde un simple permis[1]. Elle laisse à la charge de l'impétrant les risques et périls de sa démarche. Quels que soient les motifs allégués, frivoles, dérisoires ou totalement faux, elle a coutume de fermer les yeux, pensant avec raison que le Religieux capable de déserter son Ordre sur un simple prétexte ou même au prix d'un mensonge, n'est pas digne d'y rester. Du même coup, elle décharge la Religion ; si un membre malade est sacrifié par sa faute, les intérêts du corps sont sauvegardés.

Ces choses nous tenaient à cœur. On voit des hommes qui, hier, portaient un habit religieux, et qui, aujourd'hui, apparaissent sous un autre costume ; l'habitude de voir engendre celle de tout amnistier. Assurément, nous n'avons pas à nous en prendre à telle ou telle personne. Nous avons dit que la sécularisation pouvait être légitime, méritoire même. Mais nous avons à nous en prendre, non pas tant à un public, ayant, dans une certaine mesure, le droit d'ignorer, qu'à ceux qui ignorent et qui devraient savoir. Le fait est qu'en ces choses très-graves, les appréciations sont très-légères. On est tenté de se demander si, à l'égard, sinon des déclassés, du moins du déclassement de la vie claustrale, les consciences de nos temps conservent une mesure suffisante de répulsion. Et toutefois un peu plus de rigueur ne ferait que sauvegarder l'estime et le respect, nécessaires à chacun, de la chose sainte qu'on appelle l'état religieux.

---

[1] Faisons-nous comprendre par un mot. S'agit-il de prononcer l'invalidité des vœux solennels, l'Eglise ordonne une minutieuse et longue enquête. Après quoi elle prononce un jugement. S'agit-il, ce qui est notre cas, de la faculté de vivre dans le siècle, les vœux solennels subsistant, l'Eglise se borne à un simple permis.

Pour revenir à l'auteur des *Vies des Frères*, il est clair qu'il n'aime pas les apostasies déguisées, et cependant les sujets dont il parle lui offrent une circonstance atténuante. Ils ont couvert leur fausse démarche d'un certain voile d'honnêteté. Au lieu de satisfaire leur inconstance en cherchant une issue dans la condition séculière, ils se sont contentés de descendre d'un degré, en tentant la nouvelle expérience d'une vie plus large et plus facile, mais encore sous l'habit religieux.

Tel est le cas d'un Frère d'illustre lignage, appartenant à la famille d'un comte. Sous prétexte que l'Ordre est pour lui trop austère, il obtient du Pape de passer chez les chanoines réguliers. Ceux-ci l'élisent pour leur prévôt. Cependant la faction contraire en rappelle ; il y a procès en cour de Rome, et, enfin, gain de cause pour l'élu. Celui-ci s'en revient pour prendre possession de sa dignité, mais il meurt en chemin.

Un autre Frère avait mérité, pour ses péchés, d'être tenu en chartre privée. Pour se soustraire à une répression qu'il ne devait imputer qu'à lui-même, il obtint du Pape d'entrer au monastère de Saint-Victor à Marseille. Comme il était prédicateur de grand talent, les moines le reçurent avec faveur, et l'Abbé le conduisait partout avec lui, comme un Maître considérable. Peu d'années après, il avait suscité des déchirements entre l'Abbé et les moines, et entre les moines et l'archevêque d'Aix. De là, des procès où le monastère dut, sans grand résultat, dépenser des milliers de livres. Enfin, l'Abbé et les religieux expulsèrent cet *impudent*[1], et le forcèrent à quitter la Provence.

Dans le cas suivant, un Religieux s'est évidemment perdu par l'abus qu'il a fait des dons de Dieu. Il est dépeint comme « admirablement doué, plein de facilité et de talent pour chanter, étudier, écrire, prêcher et dicter, beau de corps et bienvenu auprès des hommes ». Ses supérieurs, toutefois, jugèrent convenable de le limiter dans ses démarches et ses relations. Alors, par l'entremise d'un évêque dont il était parent, il obtint du Pape la permission d'entrer dans une abbaye de chanoines réguliers, espérant que, grâce au crédit du même évêque, il serait bientôt Abbé. « Or, il arriva que, un an, jour pour jour, après qu'il eut quitté notre habit pour en revêtir un autre, des jeunes gens s'exerçaient à la cible dans la cour du monastère. Une de leurs flèches, ayant ricoché, s'en revint percer l'œil du malheureux. Pour trouver du remède, on le transporta à Paris ; mais au bout de peu de temps, il mourut dans de très-cruelles souffrances. »

---

[1] En latin *derisor*; littéralement *farceur*.

Plus triste dans ses détails, moins désolante dans sa fin, est l'histoire d'un vieillard « entouré jusqu'alors de beaucoup d'estime, savant, bon prédicateur, bien venu à la cour du roi de France, à l'Université de Paris et, en général, auprès des grands. Ses allées et venues étaient continuelles ; et, bien qu'il fît beaucoup de fruit, la prudence de ses supérieurs s'alarma, et l'on posa des bornes à cette activité. Mais, en même temps, et par égard pour sa personne, on lui offrit la position qui lui conviendrait, soit à l'hôtellerie du couvent, soit à l'infirmerie, et, à cause de son âge et de l'usure de son corps, on le déclara dispensé des travaux communs. Mais, pour lui, ouvrant la porte au diable, il prit ces offres en mauvaise part, et se rendit à la cour du Pape, qui était alors à Lyon. Par de puissants amis, il obtint de passer à un autre Ordre. Il s'en revint muni de lettres apostoliques et quitta son habit. Mais, à partir de ce moment, les rigueurs divines ne cessèrent de le poursuivre. Cet homme qui, sous l'habit de son Ordre, était reçu partout comme un ange du Seigneur, se vit fermer la porte, non-seulement de toutes les Religions, soit de moines blancs, soit de moines noirs, mais celle d'un asile quelconque où il pût reposer sa tête. Il avait un neveu qui, grâce à sa protection quand il était dans l'Ordre, avait été pourvu d'une prébende dans une église considérable. Ce neveu, autrefois, lui témoignait beaucoup d'égards et de respect, et maintenant, c'est à peine s'il condescendait à lui parler et à lui accorder quelques secours. Le malheureux, repoussé de tout le monde, errait de pays en pays, et, étant venu finalement dans une localité non loin d'Arras, endroit de son origine, il tomba malade et mourut avant que les Frères, distants de deux lieues seulement et appelés par lui, eussent pu venir l'assister. Cependant, la miséricorde divine, touchée sans doute par les mérites des âmes qu'il avait converties, ne le délaissa point à cette heure suprême. En présence du prêtre et de la dame du village et de plusieurs autres témoins, il fit un aveu public de ses fautes et rendit hommage à son Ordre, déclarant qu'il était indigne d'en reprendre les livrées. S'étant confessé et ayant reçu les autres sacrements, il expira dans des sentiments d'une vraie piété. »

III

Il y a une autre situation hors de l'Ordre. Par elle-même elle n'est pas une sortie, et, moins encore, une désertion. Elle suscite cependant des protestations accentuées avec une rare énergie par les Religieux les plus autorisés et les plus vénérables. C'est qu'elle est, tour à tour, mort et vie, humiliation pour l'Ordre et cause de gloire, et hâtons-nous de le dire, plus souvent cause de gloire, mais d'une gloire inséparable d'un certain effroi. Nous voulons parler des promotions nombreuses de Frères-Prêcheurs à l'épiscopat.

Cette distinction entre la mort et la vie, l'humiliation et la gloire, n'est point de notre fonds. Elle date de l'antiquité. Les faits, leur appréciation par les contemporains, la législation même des Frères-Prêcheurs nous l'ont fournie. Toutefois, elle est trop délicate pour se passer d'explication.

En principe, la promotion des Réguliers à des siéges épiscopaux échappe à toute critique. L'Eglise y voit un avantage qu'elle entend maintenir. Ainsi l'établit un texte de la Constitution *Auctorem fidei*, cité par nous précédemment [1].

En fait, et si l'on considère la période historique qui nous occupe, l'élévation de tant de Frères-Prêcheurs, appelés, par le choix personnel du Pasteur universel, à gouverner des Eglises, est un hommage rendu à la capacité, à la vertu, au dévouement.

Ils sont l'honneur de l'Ordre comme de l'épiscopat, ces Religieux placés sur les autels, les Bienheureux Guala, Albert le Grand, Barthélemy de Bragance, et, vers la fin du siècle, Augustin de Lucera.

Honneur de l'Ordre et consolation de l'Eglise, ces évêques dominicains qui, au nombre de plus de trente, assistaient au deuxième Concile de Lyon — *Ordinem in se, et seipsos in Ordine, sub habitu Ordinis honorantes*, dit Bernard Guidonis.

---

[1] T. I. p. 103.

Mais aussi, honneur de l'Ordre et édification des peuples, ces Religieux qui, s'empressant comme Guala et Albert le Grand, d'abdiquer les dignités ecclésiastiques, dès qu'une issue s'ouvrait à leur retraite, montraient par là même que toute idée d'ambition leur était étrangère. A la tête de ces démissionnaires, Religieux avant tout, marche un homme dont la sainteté et les miracles jetèrent un grand éclat, le vénérable Jean le Teutonique[1].

Honneur et consolation de l'Ordre, ces évêques qui, renonçant à des siéges illustres, s'en vinrent donner aux fils de saint Dominique l'exemple du mépris des grandeurs, en pratiquant avec eux une humble obéissance et cette pauvreté alors si admirée. Parmi eux, brille en première ligne Gauthier Mauclerc, évêque de Carlisle en Angleterre, tour à tour persécuté et porté au faîte des honneurs par le faible Henri III, et qui, au moment de sa plus haute fortune, disait adieu au monde pour entrer chez les Dominicains d'Oxford[2]. (1246.) Ainsi faisait Pierre de Saint-Astier, « homme vénérable par la vie et fameux — *vir vitæ venerabilis et famosus*[3] » qui, après avoir gouverné l'Eglise de Périgueux pendant trente-trois ans, se retirait au couvent de Limoges (1267)[4].

---

[1] Bernard Guidonis signale encore parmi les actes de renonciation celui du Frère Humbert, évêque de Sisteron, « et plusieurs autres », ajoute-t-il.

[2] Il venait d'être Régent du royaume avec l'Abbé de Westminster, quand il prit le parti de la retraite. Mathieu Paris, dans plusieurs endroits de son histoire, donne des renseignements sur les péripéties de cette carrière.

[3] Bernard Guidonis.

[4] Il faut ajouter à ces exemples ceux des évêques Robert

Nous ne pourrions, sans injustice, omettre ici le nom de Jean des Alleux, prédicateur célèbre au temps de saint Louis, puis, sous son fils, chancelier de l'Eglise de Paris, et, finalement, désigné pour le siége épiscopal de cette ville. « Homme juste et craignant Dieu », il s'enfuit secrètement chez les Dominicains de Saint-Jacques, dont il prit l'habit. Il vécut parmi eux jusqu'à une époque avancée du règne de Philippe le Bel. « Il s'honora et honora son Ordre, dit Bernard Guidonis, par une vie exemplaire, source de mérites pour lui et d'édification pour les autres. Chargé d'ans, plein de sainte doctrine et de l'esprit de Dieu, image des Pères des premiers temps, recueilli en lui-même et absorbé en Dieu, il alla rejoindre ces mêmes Pères en la fête de saint Remy (1306). »

Grâce à des dispositions aussi désintéressées, la dignité épiscopale, subie ou abdiquée, apporte à la personne du Religieux un nouveau lustre, à l'Ordre un surcroît d'éclat. Elle projette même un reflet d'honneur sur ceux qui s'y sont absolument soustraits, comme saint Dominique qui s'écriait : « Plutôt mourir que d'accepter[1] ! » comme saint Raymond, saint Thomas, le Bienheureux Humbert de Romans, Jean de Verceil et bon nombre d'autres.

Et l'on comprendra qu'Etienne de Salagnac[2] et

---

de Gap (1251), Blaise de Calaroga (1291) et Raymond de Valence en Espagne (1302).

[1] *Quod potius vellet terram deserere.* Et. de Bourbon. f. 581.

[2] De quatuor in quibus Deus Prædicatorum Ordinem insignivit.

son continuateur Bernard Guidonis aient pu entonner un chant de triomphe à la vue de la liste nombreuse des prélats sortis de l'Ordre pendant les trois premiers quarts de siècle écoulés depuis saint Dominique. « Le Seigneur, disent-ils, a donné à l'Ordre des hommes glorieux, semblables à ceux dont il est parlé dans l'Ecriture, *riches en vertus, ayant le zèle de tout ce qui est beau, ordonnateurs de la paix dans leurs maisons...* » Et après avoir parlé de deux Pontifes, Innocent V et Benoît XI, qui brillèrent par leur sainteté sur le siége de l'Église Mère et Maîtresse, et des Frères-Prêcheurs introduits, à commencer par Hugues de Saint-Cher, dans le collége des cardinaux, ils ajoutent : « Une multitude de Frères de l'Ordre ont été promus à des Eglises patriarcales, métropolitaines, épiscopales. Ils ont déployé des vertus dignes de leur rang ; ils ont orné ces Eglises par leurs mérites et la beauté de leurs exemples ; ils les ont édifiées par la sainteté de leurs mœurs. »

Assurément, nous nous trouvons ici en face non point de morts, mais de vivants. Un grand nombre d'entre eux ont laissé *une mémoire éternelle*. L'Ordre de Saint-Dominique, loin de les renier — on vient d'entendre ses organes — revendique avec orgueil des Pontifes tels que les Bienheureux Innocent V et Benoît XI, des cardinaux tels que Hugues de Saint-Cher, des évêques tels qu'Albert le Grand, comme il se glorifiera, dans la suite, d'avoir donné à l'Eglise saint Pie V et saint Antonin de Florence, Benoît XIII et Barthélemy des Martyrs, et une nuée d'autres prélats, véritables pasteurs selon le cœur de Dieu.

Mais, alors, qu'avons-nous voulu dire en signalant, dans les promotions à l'épiscopat, une cause de deuil pour la famille dominicaine, de mort pour des membres séparés ?

Il est manifeste que, à côté du langage si justement fier dont nous venons de faire entendre l'écho, on rencontre, par rapport à ces mêmes dignités ecclésiastiques, des craintes, des défiances, des répugnances. L'Ordre de Saint-Dominique, soucieux, avant tout, de son but premier, de sa discipline et de sa chère pauvreté, voudrait bien n'avoir pas à payer le prix de tant d'honneur. Il craint de se laisser entamer ; il redoute les ravages des ambitions humaines, et, pour ses fils promus aux dignités, les conséquences de leur élévation.

Que l'on consulte les témoignages du temps, et l'on verra que les prélatures étaient considérées comme un état fort périlleux. A peine, s'il faut en croire les organes nombreux d'une opinion commune, pouvait-on y sauver son âme. Les conditions de force et de grandeur varient dans l'Eglise toujours assistée. La Papauté n'avait-elle point subi une sorte d'éclipse relative, dont l'erreur gallicane essaya de triompher ? Au XIII^{e} siècle, au contraire, la force réside dans la Papauté et dans les deux Ordres mendiants, ou, pour tenir un langage plus modeste, dans la Papauté, l'instrument se confondant avec la main qui le fait agir.

Quant aux prélats pris en corps, ils participaient sans doute aux énergies, mais aussi aux côtés faibles d'une grande époque, portée, nous l'avons dit, à tous les extrêmes du bien et du mal, de la sainte ferveur et du relâchement. Il ne se pouvait que l'épiscopat, institution divine, renonçât à produire d'illustres exemples, comme doctrine, comme vertu et même comme sainteté. Mais, à côté du vrai pasteur des âmes, on rencontrait le prélat mercenaire, l'évêque changé en baron. Les candidatures de la chair et du sang assiégeaient et, trop souvent, forçaient les portes du sanctuaire. Sans doute, il ne convient pas de demander l'idée juste d'un mal trop réel aux déclamations d'un temps où la liberté des langues, celle même des publications écrites allaient fort loin. Quand le poëte, comparant les prélats nouveaux à ceux des âges anciens, loue ceux-ci pour avoir épousé trois pucelles, charité, vérité et justice, et s'avise de faire dire à ceux de son temps :

> De ces trois n'avons nos mes cure,

on peut opposer à une satire, injuste dans sa généralité, des faits éclatants et nombreux. Mais il est d'autres témoignages qu'on ne récuse pas si facilement. Qu'objecter, par exemple, contre les reproches de négligence et de mauvaise conduite, adressés par Innocent III aux évêques de la France méridionale, au moment le plus critique de la lutte contre l'hérésie ? Ont-elles pour objet des cas isolés et des désordres tout à fait chimériques, ces tirades véhémentes d'un écrivain exempt à coup sûr d'idées subversives, et dont bientôt les services seront récompensés par la pourpre cardinalice ? Commentant ce texte bien connu : *Si quis episcopatum desiderat*[1], Hugues de Saint-Cher s'abandonne à son zèle, et stigmatise des ambitions coupables. Il n'a pas assez d'invectives contre ceux qui prennent place à la tête du bercail « pour commander, non pour servir ; pour l'honneur, non pour la charge ; pour le repos, non pour le travail ; pour un intérêt propre, non pour le salut des âmes; par cupidité, et non par charité... téméraires qui se sont présentés au festin sans la robe nuptiale. » Ici le Frère-Prêcheur malmène un théologien. Il est enfin parvenu, et, maintenant, chef d'une Eglise, il se dit : « J'avais bien travaillé pour acquérir la science ; je vais me donner du bon temps. » Il montre aussi le prélat, seigneur féodal, sous l'image de ces émissaires de David, dont les Ammonites ont rasé la moitié du visage. « Ils sont, dit-il, prélats par un côté, c'est-à-dire par le soin qu'ils mettent à défendre leur temporel. — En somme, ajoute-t-il avec une apreté de langage qu'il n'est pas seul à employer, ils sont entrés en dignité comme le ribaud dans un mauvais lieu, comme l'ivrogne dans une taverne, comme un chien dans l'église, comme un loup dans la bergerie, comme un renard au milieu des poules. »

Si donc il y avait de vrais pasteurs, il y avait des prélats inférieurs à leur charge. Ce mélange de bien et de mal se remarque parmi les Dominicains au moment même de leur pleine ferveur. Nous avons payé aux bons évêques de l'Ordre un juste tribut d'éloges.

---

[1] I. Tim. III. 1.

Quant aux autres, faut-il les croire nombreux ? En leur infligeant un silence équivalant à ce *nec nominetur in vobis* de l'apôtre saint Paul, l'histoire a rendu la réponse difficile. Ils existaient toutefois : il est impossible de ne pas en croire d'irrécusables témoignages. En tête, il convient de placer celui du Bienheureux Jourdain. Il s'entretenait un jour avec un groupe de grands personnages ecclésiastiques — *ad quorumdam magnorum episcoporum conventum* — qui critiquaient la conduite d'évêques tirés du sein des deux Ordres mendiants : « Imputez-vous, disait-il, leurs travers. Nous, quand ils étaient dans notre Ordre, nous les corrigions avec soin. Les défauts que vous leur attribuez, ils les ont contractés parmi vous.» Et il ajoutait que, étant dans l'Ordre depuis longtemps, il n'avait jamais remarqué qu'on eût demandé, à lui ou au Chapitre général, la présentation d'un bon Religieux pour faire un bon évêque. Les candidatures, au contraire, se fondaient sur le crédit et l'amour charnel des parents ou sur d'autres motifs moins avouables.

Ce *dire* de Jourdain de Saxe ne doit pas être pris trop à la lettre. On en sait la raison : elle est glorieuse pour l'Ordre. Il reste avéré toutefois que, si les fils de saint Dominique offraient au recrutement de l'épiscopat des choix excellents, ils en fournissaient d'autres moins bons. Certains Religieux étaient véritablement appelés : nous allons dire à quels signes vainqueurs se reconnaissait cette vocation d'en haut. D'autres s'appelaient eux-mêmes, ou, ce qui ne diffère que dans la mesure qu'on voudra , ils se laissaient ou se faisaient pousser et promouvoir. Expliquons-nous : deux voies s'ouvraient pour parvenir aux dignités ; en d'autres termes, l'institution canonique, qui fait les pasteurs légitimes, se conférait alors de deux manières : les promotions s'en ressentaient.

L'époque qui nous occupe est, par rapport à ce point si délicat de la discipline ecclésiastique, une ère de transition. De par le droit commun, les Chapitres des églises cathédrales étaient en possession d'élire leurs évêques. Ceux-ci, en recevant la consécration du métropolitain, étaient investis, par le fait, de tous les pouvoirs nécessaires pour régir leur troupeau.

Mais l'intervention fréquente du suprême hiérarque de l'Eglise faisait prévoir un terme à cet ordre de choses. Les exemples d'évêques choisis directement par le Pape étaient fort nombreux.

Parfois aussi, on rencontre, dans une même promotion, l'œuvre concertée du Chapitre et de l'autorité pontificale. Le Pape ratifie l'élection, et use de son pouvoir souverain pour contraindre l'élu à accepter.

Dès la première heure, les Pontifes romains s'étaient fait une habitude de compter sur le dévouement des fils de saint François et de saint Dominique. Les provisions des siéges épiscopaux offraient à leur confiance une occasion de s'exercer. S'agissait-il d'occurrences délicates, de remédier aux maux d'une Eglise ou de les prévenir, ils jetaient naturellement les yeux sur cette forte milice qui, à tant d'autres égards, leur était d'une aide si puissante. En thèse générale, les évêques dominicains qui, nombreux, laissèrent une mémoire vénérée dans leur Ordre et dans l'Eglise, tenaient leurs titres non *de la volonté de l'homme ou de la volonté de la chair*, mais de leur obéissance à la volonté expresse et souvent inflexible du Vicaire de Jésus-Christ : c'étaient de vrais *appelés*[1].

Et, ici, les *élus* étaient les moins bien partagés. Les élections par les Chapitres n'offraient pas aux Réguliers la garantie qu'ils trouvaient dans l'appel du Pontife universel. Le refuge de l'obéissance, ce contre-poids tutélaire aux périls de l'élévation, n'existait pas dans l'espèce. C'était, d'ailleurs, par la porte des élections que le monde envahissait l'Eglise. La grande position de l'épiscopat, ses richesses, sa puissance féodale, récompense légitime de la plus sainte des influences, offrait une amorce aux ambitions. Les Chapitres, de leur côté, n'étaient que trop disposés à seconder des visées séculières. Guillaume Perrault adresse une admonestation aux chanoines qui n'entendaient se recruter que dans la noblesse, ou même, s'il se pouvait, parmi des hommes capables de manier l'épée — *canonici militares*. Vous espérez, leur dit-il en substance, trouver dans l'appui de familles puissantes, une défense à vos intérêts temporels. Faites donc choix de sujets dignes, par leur doctrine et leur piété, de défendre vos intérêts spirituels [1].

---

[1] Produisons quelques exemples de cette intervention directe des Papes. Nous les empruntons à des siéges illustres.

En 1260, Alexandre IV dépose le puissant évêque de Ratisbonne. Il lui substitue Albert le Grand.

En 1268, le siége de Lyon devient vacant. Pendant vingt-trois ans, il avait eu pour titulaire Philippe de Savoie, personnage plus militaire qu'ecclésiastique, lequel, n'étant pas dans les Ordres sacrés, renonça à son titre pour se marier et prendre possession du Comté de Savoie. Pendant quatre ans, les chanoines ne peuvent s'entendre sur le choix d'un archevêque. En 1272, Grégoire X nomme d'office le Provincial de France, Pierre de Tarentaise, celui qui, quatre ans plus tard, ceignait la tiare sous le nom d'Innocent V.

En 1272, le Frère Robert Kilwarby est sacré archevêque de Cantorbéry. Le Pape l'avait nommé lui-même, après avoir cassé l'élection faite par les moines.

Deux élections successives au siége de Dublin sont également cassées. En 1279, Nicolas III fait choix pour cette Eglise du Frère Jean de Derlington, etc., etc.

En dépit d'une tendance trop séculière, les Chapitres portaient assez souvent leurs suffrages sur des Religieux mendiants. C'est qu'il ne leur était pas difficile de rencontrer parmi ceux-ci des sujets appartenant à de très-nobles maisons, et dont le bras était supposé assez fort pour supporter le double poids de la crosse et de l'épée. Il faut admettre, dès lors, qu'ils les élisaient, non pas en tant que Réguliers, mais quoique Réguliers. « Les chanoines des églises cathédrales, écrit en effet le chroniqueur franciscain Salimbene, ne tiennent aucunement à mettre des Religieux à leur tête, car, bien qu'ils ne puissent méconnaître leur savoir et leur mérite, ils ont peur d'être réprimés dans les désordres de leur propre vie. » On comprend que les choix des Papes et ceux des Chapitres étaient, dans la plupart des cas, dictés par des motifs très-différents. Salimbene ne veut voir dans les élections des Frères-Prêcheurs et Mineurs que l'œuvre de compétitions charnelles. D'après lui, c'est uniquement aux influences et démarches de leurs parents et alliés, que les Religieux sont redevables de leur appel par les Chapitres. Par lui-même l'humouriste chroniqueur peut être sujet à caution, et, d'ailleurs, les généralités veulent toujours qu'on en rabatte ; mais, en somme, Salimbene exprime un sentiment commun dans les deux Ordres. N'entendions-nous pas tout à l'heure le Bienheureux Jourdain signaler comme une plaie douloureuse les agissements des proches selon la chair, et leur part dans l'élévation des Dominicains à l'épiscopat ?

---

[1] *Summ. de Virtut. et Vit.* A son tour, Etienne de Bourbon se demande pourquoi on donnerait la garde des biens d'Eglise à qui on ne confierait pas une assiette de poires. « Si, dit-il encore, vos fromages sont attaqués par les rats, irez-vous les donner à garder à des chats ? » (Fol. 579.)

Il y avait donc des portes ouvertes à l'ambition et des complices prêts à la seconder. Les hommes les plus forts doivent redouter la tentation. Nous savons déjà que la plume candide de Gérard de Frachet ne recule pas devant les aveux : elle va nous découvrir les secrètes pensées qui montaient dans les cœurs à l'occasion des dignités ecclésiastiques. Un Frère, étant en prière, s'humiliait avec larmes d'avoir laissé son esprit errer un instant sur la perspective des prélatures ; il entendit cette parole qu'il mit immédiatement par écrit : « L'affection des parents, la faveur populaire, la malice des temps, les préoccupations temporelles, la perte des biens spirituels, le scandale de ton Ordre, l'incertitude de ta fin dernière doivent te faire éviter les dignités. Souviens-toi qu'il est écrit : Un très-dur jugement est réservé à ceux qui gouvernent. » Un autre Frère marchait à travers champs, et rêvait à l'épiscopat. Tout d'un coup il tomba dans un fossé fangeux; se relevant, il s'écria : « Ah! sire Évêque! c'est très-bien fait. Si ce à quoi vous pensiez s'était réalisé, vous seriez tombé dans un bourbier tout autrement fâcheux, celui d'une infinité de péchés. » Ces deux anecdotes correspondent très-bien à un sentiment de défiance et d'effroi dont nous n'avons pas épuisé les manifestations, et, comme Salimbene, Gérard de Frachet n'est qu'un écho.

Mais ce qui effrayait les consciences timorées et alarmait les cœurs foncièrement religieux, était un appât pour les esprits fatigués du joug. Ecoutons le grave témoignage de Humbert de Romans. « Il y a, écrit-il[1], de malheureux Religieux, qui, dominés par la sensualité, marchant selon la chair et non selon l'esprit, prennent en dégoût l'austérité, s'abandonnent à leurs tendances désordonnées et se lassent de la vie du cloître. Semblables aux loups que la faim chasse hors du bois, on les voit, lorsque l'occasion d'accepter quelque dignité ecclésiastique se présente, la saisir et s'exposer témérairement à la charge des âmes. » Et Humbert n'hésite pas à placer ces esprits aventureux sur la même ligne que les transfuges dont il a été parlé au paragraphe précédent. Au fond, un même motif les inspire. Aussi en voit-on qui, lorsque l'accès des prélatures leur est fermé, « se jettent, à leur défaut — c'est encore Humbert qui parle — dans des situations pleines de déshonneur. Tantôt, ils passent à une autre Religion, non pour mener une vie plus austère, mais au contraire plus relâchée ; ou bien, qui pis est, ils tombent dans le crime d'apostasie, se laissant attirer par les fruits décevants qu'ils avaient goûtés en Egypte. »

---

[1] *In Regul.*

Cependant, pour se garer d'un péril justement appréhendé, l'Ordre de Saint-Dominique n'avait pas négligé les moyens préventifs. Sans entreprendre de disputer à la sainte Eglise des sujets qu'elle avait, si on la considère, mille raisons d'élever à la charge épiscopale, on entendait, dans la mesure du possible, exposer une barrière aux ambitions. Au Chapitre général de 1233, le Bienheureux Jourdain se fit le promoteur d'une ordonnance qu'on retrouve, adoucie, dans les Constitutions de saint Raymond. Il demeurait dès lors interdit aux Religieux d'accepter la dignité épiscopale sans la permission du supérieur, Provincial ou Maître de l'Ordre, à moins qu'ils n'y fussent contraints par un précepte du Saint-Siége. Les contrevenants étaient déclarés déchus de la société des Frères, privés des suffrages et bénéfices de l'Ordre tant en la vie qu'en la mort. La même peine atteignait le Religieux qui, promu à l'épiscopat, abandonnerait les observances de la vie claustrale. Dans sa teneur première, cette loi prohibitive était formulée *au nom de la sainte obéissance* ou sous précepte comportant péché mortel ; la peine de l'excommunication achevait de la rendre redoutable. C'était bien un arrêt de mort, comminatoire pour les uns, suivi d'effet pour les autres.

Rendons-nous compte, par une étude rapide, des applications données à cette loi. Et d'abord l'obstacle arrêtait. A défaut des historiens de l'Ordre, la plume causeuse de Salimbene va nous l'apprendre. Aux allures du récit, on comprend qu'opposer un veto aux suffrages des chanoines d'une église cathédrale était chose toute simple et dont on ne se faisait pas faute. Il y avait, dans la Haute-Italie, un jurisconsulte très-renommé, qui s'appelait Martin. C'était un homme d'une grande position. Ses qualités l'avaient fait choisir pour arbitre entre les cités de Reggio et de Bologne. A cause de ses talents, les Modenais l'avaient attiré dans leurs murs pour ouvrir une école de droit, et, à cette fin, ils s'étaient imposé un subside. Le jurisconsulte Martin fut finalement élevé par les Génois à la dignité de podestat. Sa charge expirée, il se fit Dominicain, et, peu après il fut élu évêque. « Mais, dit la Chronique, les Frères-Prêcheurs, n'entendant pas le perdre, ne lui permirent pas d'accepter. » Salimbene ajoute que, étant allé visiter le Frère Martin dans son couvent de Rimini, il le félicitait en ces termes d'avoir échappé à l'épiscopat : « Vous avez fait comme le patriarche Jacob lorsqu'il disait : Il est temps que je songe aux intérêts de ma maison. » Et cette citation plut beaucoup au Frère Martin, qui voulut en prendre note [1].

---

[1] Une autre anecdote racontée par Salimbene est très-propre à faire comprendre le sentiment qui régnait dans les deux Ordres. Un Franciscain, le bienheureux Frère Renaud, avait été promu par Innocent IV, alors à Lyon, au siége épiscopal de Rieti. Revenant de Lyon et de passage à Gênes, le nouvel évêque officia et prêcha dans l'église des Frères-Mineurs. La nuit suivante, à l'issue des

Passons à d'autres applications. Il ne s'agit plus de l'appel des Chapitres : le Vicaire de Jésus-Christ a parlé. Le cas a été prévu par l'ordonnance de 1233 ; on sait qu'il implique l'obligation d'obéir. Mais l'obéissance n'exclut pas les supplications, ni les efforts pour se dérober, encore moins la crainte de l'élévation, l'effroi des responsabilités, le chagrin de se voir arraché aux délices d'une vie pauvre, pénitente, dépendante, où l'on avait mis tout son cœur et son âme. Dans ces sortes de cas, l'Ordre se débat et proteste autant qu'il peut. On ne se dissimule pas que si l'obéissance diminue les dangers, la charge reste périlleuse par elle-même. Mais quoi ! Pour un Religieux voué à la mendicité, le péril n'est-il pas plus à craindre ? C'est Jourdain de Saxe qui se pose la question, et il lui semble que cette transition subite d'un état humble aux splendeurs et à l'appareil de puissance d'un bénéfice féodal implique un contraste trop flagrant, un changement trop brusque, pour n'être pas pleine d'ambûches et de surprises. « En s'élevant, dit-il, aux prélatures, les Religieux mendiants se mettent plus

---

Matines, le Frère Etienne d'Angleterre, célèbre par ses talents et son éloquence, prit à son tour la parole. Au milieu d'un discours rempli de choses exquises et délicates, il eut l'art d'introduire une parole tombée, disait-il, des lèvres d'un Frère lai. Le latin comportant mieux là crudité, nous ne traduisons pas. « *Quando accenditur* (*cæreus paschalis*) *in ecclesia ut ardeat, resplendet et illuminat ; quando vero imponitur ei cornu, extinguitur et fœtet.* » Le bon Frère Renaud comprit l'apologue. Assez heureux pour se trouver, dès le début, en face de difficultés capables de lui ôter toute illusion, s'il en avait gardé, il se démit au plus vite, reprit la besace et alla, de porte en porte, mendier avec ses Frères.

que d'autres en contradiction avec leur profession — *magis faciunt contra suam professionem quam alii religiosi.* » Une fois, on lui représentait comme probable la promotion à l'épiscopat d'un Frère de grand mérite. « J'aimerais mieux, s'écriait-il, le voir porter en terre qu'élevé à cette dignité. »

Et, après lui, un autre Maître de l'Ordre, Humbert de Romans, disait dans une lettre éloquente, à un Religieux menacé d'être évêque, et qui le fut en effet : « J'aimerais mieux apprendre que notre cher Frère est dans la tombe que porté sur le siége d'une église. »

Cette lettre de Humbert de Romans résume et explique les motifs de tant d'ombrages. La discipline de l'Ordre, le salut de ses membres étaient intéressés dans la question. Des désastres déjà consommés faisaient craindre pour l'avenir. Le Religieux adjuré par le Maître de l'Ordre de faire tous ses efforts pour se soustraire à l'honneur de régir un troupeau, n'était autre que le Bienheureux Albert le Grand. Le Pape, qui l'élevait au siége de Ratisbonne, le créait, par là même, prince de l'Empire : c'était après avoir déposé le titulaire de cette église, vrai type de l'évêque batailleur. « Nous apprenons, écrivait Humbert de Romans, que la Cour romaine vous destine un diocèse..... Personne, cependant, de tous ceux qui vous connaissent ne croira qu'il soit possible de vous y faire consentir. Qui pourrait admettre que vous, arrivé maintenant au terme d'une glorieuse carrière, fussiez capable d'imprimer cette tache à votre gloire et à celle d'un Ordre au progrès duquel vous avez tant contribué? Qui donc, je vous prie, Frère bien-aimé et très-cher, qui donc, nous ne disons pas des nôtres, mais de tous les Ordres pauvres, pourra désormais résister à la tentation d'accepter des charges, si l'on vous voit succomber? Votre exemple ne servirait-il pas trop à les excuser? Oh! nous vous en conjurons, ne vous laissez point toucher par les conseils et les prières..... Considérez le sort de ceux qui se sont laissés conduire à ces postes éminents. Quelle est leur réputation? Quel bien ont-ils fait? Comment ont-ils fini? Rendez-vous compte du trouble et des peines qu'on rencontre dans le gouvernement des Eglises d'Allemagne, et combien il est difficile de ne pas offenser Dieu et les hommes. Comment pourrez-vous supporter l'embarras des affaires et le danger de pécher, après avoir cultivé avec tant d'amour les saintes Écritures et la pureté de la conscience?.... Nous vous en conjurons à genoux, au nom de l'humilité de la Très-Sainte Vierge et de son divin Fils, n'abandonnez pas votre humble état. Tout ce que l'ennemi du salut a peut-être disposé dans l'ombre pour la ruine de beaucoup, se changera alors en une double gloire et pour vous et pour notre saint Ordre. Donnez-nous une réponse qui nous console et nous réjouisse, nous et nos Frères. »

Il fallut obéir : la volonté d'Alexandre IV était expresse : Albert le Grand dut accepter le siége de Ratisbonne et affronter toutes sortes de complications temporelles. « Il ne tarda pas, écrit Ptolémée de Lucques, à sentir le fardeau de l'épiscopat, encombré en Allemagne d'attributions militaires, et dont les droits ne peuvent être défendus que par l'épée. » Nature propre à l'action aussi bien qu'à la spéculation, Albert, néanmoins, se trouvait en face de difficultés plus fortes que son courage, ce courage n'allant pas jusqu'à exposer son âme, « car, suivant la parole de son biographe [1], il redoutait les périls qu'entraîne pour la conscience d'un évêque allemand, l'embarras du pouvoir temporel. » Au bout de deux ans, il obtint de descendre d'un rang qu'il avait si peu convoité, et, selon l'expression pittoresque de Bernard Guidonis, « il rejeta l'épiscopat comme un charbon ardent qu'il aurait eu dans la main ».

Mais, en dehors même de cette Allemagne où les pasteurs des âmes régissaient de véritables états, les préoccupations temporelles et les attributions guerrières partageaient l'existence des prélats. En 1231, Raymond de Falgaire, Provincial des Frères-Prêcheurs de Provence, est appelé au siége de Toulouse. Il est élu par le Chapitre; mais tout concourt à lui faire une obligation d'accepter, et la désignation de son prédécesseur, l'évêque Foulques, et l'intervention du légat du Saint-Siége qui, par ses insistances et son autorité, consacre le choix des chanoines.

Comme Religieux, le nouvel élu avait un titre qui l'honorait singulièrement aux yeux de ses Frères. Saint Dominique l'avait distingué et apprécié, et souvent il le prenait pour compagnon de ses voyages. Raymond resta fort attaché à sa condition première. « Il fit beaucoup de bien aux Frères, dit Etienne de Salagnac — *hic multa bona fecit fratribus.* » Et ailleurs nous avons noté des traits de sa libéralité [1]. Administrateur intelligent des biens de son Eglise, il les augmenta sans mériter la note de prélat cupide et mondain. C'était un prédicateur éloquent, un vaillant cœur, un homme de zèle. Malgré la vigueur, impopulaire à l'origine, qu'il dut déployer contre les hérétiques, il finit par se concilier l'opinion. On la voit prendre fait et cause pour lui, à propos des épreuves qui ne tardèrent pas à assombrir son épiscopat.

---

[1] Pierre de Prusse.

Il eut, en effet, à subir la tribulation des temps. Outre ses luttes avec les Albigeois, on le voit contraint à soutenir contre le prévôt de son église des démêlés qui faillirent se vider par les armes. Plus tard, c'est un Abbé, celui de Mas-Grenier, qu'il faut réduire à l'obéissance. Raymond fait le siége de l'abbaye, la prend de force, dépose l'Abbé. Cette exécution vigoureuse devient une source de procès et de déboires qui empoisonnent une bonne partie de sa carrière. Calomnié auprès du Saint-Siége, objet d'enquêtes qui deviennent orageuses, il se voit excommunié par l'archevêque de Narbonne. Une fois que, convoqué par ce dernier, il se rend à Béziers pour siéger dans un Concile provincial, il est attaqué sur la route, maltraité et emmené captif par le bayle et les hommes d'armes de l'archevêque. Raymond, toutefois, finit paisiblement ses jours, grâce à la justice pontificale [1].

---

[1] T. I. p. 357.

Voilà donc un pontificat commencé en 1231 pour finir en 1270, et que remplit, presque d'un bout à l'autre, le bruit des armes ! De pareilles situations avaient leurs entraînements. Quelle ne devait pas être leur influence sur des cœurs séculiers et sur des hommes sans vocation, quand on voit succomber des Religieux, longtemps irréprochables ? Tel est le cas d'un Frère qui, d'abord, avait refusé l'épiscopat. et qui, ensuite, ne s'y était résigné qu'avec peine. La crosse unie avec l'épée devient un fardeau trop pesant pour des mains vaillantes jusqu'alors. Laissons parler Bernard Guidonis. « Ce Religieux, raconte-t-il, était frère du sire de Montbelliard. Etudiant encore à Bologne sous l'habit séculier, il fut élu par le Chapitre de Culm. Il refusa et entra dans l'Ordre de Saint-Dominique, où il vécut à l'édification de tous pendant dix ans. Après cela, il fut élu de nouveau par le même Chapitre. Tout semblait avoir été conduit par la main de Dieu. Il accepta, mais à contre-cœur, et sur le conseil d'hommes religieux. Une fois évêque, il prit goût aux choses de la guerre. Il allait souvent en campagne, et portait le harnais. Voyant alors que son habit et sa personne plus encore étaient souillés par ce contact des armes, il quitta l'habit, et l'Ordre le rejeta — *habitum dimisit, et Ordo ipsum* ». Après avoir résumé en quelques traits une vie toute séculière, Bernard Guidonis nous apprend que ce prélat mourut sans sacrements, et il ajoute : « Combien n'aurait-il pas mieux valu pour lui revenir au *plus est* ou bien meilleur dont il fut question dans nos Chapitres généraux ! » Allusion dont le sens se laisse deviner. Le *plus est* est un terme consacré par l'attachement des Frères-Prêcheurs à leur condition religieuse. Cette expression revient encore et s'explique dans un texte qui fait suite ; nous traduisons : « Dans le même temps, il y avait en Allemagne un autre Evêque de bonne vie et qui, eu égard à la négligence des pasteurs modernes, gouvernait très-bien son troupeau. Cependant il gémissait sous le faix. Etant un jour invité par les Frères à quitter la charge épiscopale, pour se replacer sous le joug suave de la Religion, il répondit en riant : « Sachez, mes Frères, « que jamais je ne reviendrai au *plus est.* »

---

[1] Cf. Boutaric. *Saint Louis et Alfonse de Poitiers*. Le savant historien décrit également, mais avec une sévérité qui n'est point justifiée, le gouvernement de l'évêque Vivien de Rodez. Il en fait un Dominicain ; Vivien était Cordelier.

IV.

Les dignités, d'après tout ce qui vient d'être dit, offraient, suivant le langage de l'Apôtre, « aux uns une odeur de vie pour la vie, aux autres une odeur de mort pour la mort — *aliis quidam odor mortis in mortem, aliis autem odor vitæ in vitam* ». Saintement portées par un certain nombre de Frères-Prêcheurs, les prélatures contribuent incontestablement à l'illustration de leur Ordre. A ces dignitaires de l'Eglise, il convient d'appliquer ces paroles de Bernard Guidonis, honneur lui-même de l'Ordre et de l'épiscopat : « *Ordinem in se ipsos et seipsos in Ordine sub habitu Ordinis honorantes.* »

Mais, chose non moins certaine, l'Ordre, loin de se montrer avide de cet éclat, le suspecte et le fuit. Des indications générales, mieux encore que les exemples particuliers, qui sont rares, montrent le bien fondé de ces répugnances. L'ambition avait fait des victimes. Faut-il s'en étonner, puisque, même dans une condition de dépendance et d'humilité, dans celle du simple Religieux, entouré, à une époque de ferveur, de tant de secours et de tant de garanties, nous avons constaté des naufrages, cette inéluctable condition de la liberté humaine dans sa faiblesse et ses abus?

Portons cependant nos regards sur un spectacle plus doux, plus conforme au caractère général de notre livre. Gérard de Frachet n'avait pu s'arrêter uniquement aux sombres mais utiles aspects de la mort spirituelle. Il sera dans le vrai et mieux encore, quand, avec un charme remarquable et une délicatesse de pinceau dont nous ne pouvons donner qu'une idée trop sommaire, il retrace des fins bienheureuses. Dans une suite de tableaux, il passe en revue les préludes de la mort, les signes surnaturels qui l'annoncent, la béatitude anticipée qui la console, le rayonnement de gloire qui la suit. Toutes ces circonstances se trouvent réunies dans l'épisode du Frère Conrad, Prieur de Constance. Sa patience, pendant sa dernière maladie, se montre inaltérable. Avec le sourire le plus doux, avec les sentiments les plus tendres, il répète à satiété et en savourant chaque mot, ce texte du Cantique : « Mon bien-aimé est à moi, et moi je suis à lui. J'attends que le jour paraisse et que les ombres se dissipent. » Il avait annoncé le terme de sa vie pour la fête de la Nativité de Notre-Dame, ce qui se vérifia. Sa dernière messe avait été de la Bienheureuse Vierge ; ce fut en son honneur qu'il prononça son dernier sermon. Quand, au moment suprême, les Frères furent autour de lui : « Sachez, mes Frères, leur dit-il, que je meurs fidèlement, que je m'en vais comme un ami à son ami, que je quitte la vie avec confiance et que je la quitte joyeusement. » Quatre choses qu'il expliquait ainsi : « Fidèlement, car je meurs dans la foi de Jésus-Christ ; comme un ami, car j'espère avoir persévéré, depuis mon entrée en Religion, dans la charité de Dieu, et, surtout, j'ai tâché d'accomplir ce que j'ai cru lui être le plus agréable ; avec confiance, car je sais que je vais à Dieu ; joyeusement, car je passe de l'exil à la patrie, des larmes aux joies éternelles. » Quand on eut apporté le corps du Seigneur, il étendit les bras, et s'écria : « Voici mon Dieu, mon Sauveur ! O mon âme, reçois-le avec allégresse, car c'est un suave ami, un prudent conseiller, un protecteur puissant. » Ce saint Religieux, dont l'histoire a conservé si peu de traces, avait, comme beaucoup de ses Frères, oubliés, eux aussi, fait « de nombreux et grands miracles » pendant sa vie. Mort, il ne cessa point d'étonner par des prodiges. Au bout de quelque temps, les Frères ayant ouvert sa tombe, une odeur délicieuse s'exhala de ses membres ; elle portait les assistants à la plus vive dévotion ; elle s'attachait aux mains de ceux qui avaient touché la sainte dépouille ; à ce contact, un Frère paralytique fut guéri.

N'allons pas croire que, dans ces tableaux, le vrai soit sacrifié à l'idéal : une ombre, si légère qu'elle soit, ne manque jamais d'être signalée par notre fidèle historien. Naïvement reproduites, les réalités de la faiblesse humaine font mieux comprendre celles de la grâce. Telle est l'impression qu'on recueille de la maladie et des derniers instants d'un Frère, Lombard de nation et du nom de Jacques. « Il était arrivé à un tel état de perfection, qu'il semblait n'avoir dans le cœur et sur les lèvres que Jésus crucifié. « Le malheur des malheurs, disait-il, est de ne point « aimer un tel maître. » Cependant, le Seigneur, bon en toutes choses, voulut lui apprendre à se connaître, en lui ménageant une rude épreuve. Ce Frère fut atteint de maladie ; et celui qui, jusqu'alors, croyait pouvoir affronter la mort pour le Christ, tomba dans l'impatience. Rien de ce qu'on faisait pour lui ne parvenait à le contenter : la nourriture n'était jamais à son goût, le lit toujours trop dur ; le nom même de Notre-Seigneur Jésus-Christ, si doux jusqu'alors à ses oreilles, n'avait plus le don de lui plaire. Il allait jusqu'à dire que le Seigneur s'était joué de lui, en récompensant ses services par une infirmité tellement douloureuse, qu'il ne disposait pas plus de son esprit que de son corps. »

Cependant la Communauté se met en prière afin de lui obtenir le don de la patience. On le voit changer peu à peu. D'abord il se montre résigné ; puis il accepte avec amour des souffrances accrues au point de ne plus lui permettre de faire un mouvement sans le secours d'autrui. « Mais, continue la Chronique, le bon Jésus n'est pas oublieux de ses pauvres. Il répandit à flots sur le Frère Jacques l'huile de ses consolations. Les ossements humiliés du malade se mirent à tressaillir. Il avait un grand désir de la mort, et, lorsqu'on mettait la conversation sur ce thème, il en éprouvait une ineffable joie. Maître Jourdain, de sainte mémoire, se trouvait alors présent. Etant allé visiter ce Frère aux approches de sa dernière heure, il s'assit sur le bord de son lit : « Très-cher, lui dit-il, ne crains pas : dans peu tu « iras au Christ. » Alors ce Frère, comme soulevé par le secours de Dieu, se mit sur son séant, et, ayant jeté son bras autour du cou du Maître, il s'écria : « O bon « Jésus! délivrez mon âme de sa prison, afin qu'elle « chante vos louanges. » Et, étant retombé sur sa couche, il s'endormit dans le Seigneur. — Donc, conclut le narrateur, s'il nous arrive parfois de voir certaines âmes se livrer à l'impatience au cours de leurs maladies, il ne faut ni les juger, ni nous indigner. Dieu l'aura permis, lui qui déchaîne ou retient la tempête. Parfois, ce qui pourrait être pris comme un signe de sa colère, n'a été qu'un effet de ses miséricordes éternelles. »

Vainement voudrait-on se soustraire au charme captivant de ces récits funèbres. C'est à grand'peine qu'on se résigne à des éliminations nécessaires. Quelle aimable candeur et quelle naïve tendresse dans ce fait emprunté à l'histoire, très-riche en faits, du couvent de Montpellier ! « Il s'y trouvait deux frères jumeaux, qui, nés en un même jour, avaient commencé, en un même jour, l'étude des lettres, en un même jour celle des arts, à Paris, et qui, en un même jour, étaient entrés dans l'Ordre. Après avoir vécu saintement l'un et l'autre, ils devaient mourir dans le même temps. L'un des deux, qui s'appelait Pierre, avait reçu tous les sacrements avec des dispositions très-marquées de foi et de dévotion. « Mon Père, où m'envoyez-vous ? » disait-il au Frère Pons, son Prieur. Celui-ci, le voyant proche du terme, lui répondit : « A Notre-Seigneur Jésus-Christ. — Et quel *socius* me donnez-vous ? » Et le Prieur de répondre encore : « Le même Jésus que tu viens de recevoir sacramentellement[1]. » Alors le malade, d'un cœur et d'un visage joyeux, demanda et obtint d'embrasser son frère, comme font ceux qui partent pour un voyage lointain, et, sur ce, son âme s'envola au séjour de la paix. Son frère, qui s'appelait Arnauld, ne tarda pas à le rejoindre. Tandis que la Communauté lui faisait la recommandation de l'âme, un Religieux du nom de Vincent, qui se trouvait à l'infirmerie dans la même salle, vit une très-belle procession d'Esprits bienheureux, se déployant en cercle autour du moribond. Parmi eux se trouvait saint Dominique, brillant d'une gloire incomparable. Quand l'âme du Frère Arnauld eut pris son essor, tous ces Esprits bienheureux, sous la conduite de saint Dominique, l'accompagnèrent au ciel, et l'un d'eux, se détournant, dit au Frère Vincent : « Tiens-toi prêt : car tu dois venir avec nous et « aller au Seigneur. » Et au bout de peu de jours..... ce Frère mourait. »

---

[1] On aurait peut-être déjà remarqué que les supérieurs tutoyaient les inférieurs, et que les inférieurs leur disaient vous. C'était l'usage du XIIIe siècle. L'histoire a relevé l'humilité de saint Louis et sa déférence envers les inférieurs, qu'il ne tutoyait jamais. Le latin de Gérard de Frachet a conservé ces nuances du *toi* et du *vous*.

La mort est très-souvent prédite, ou par ceux qui vont répondre à son appel, ou par d'autres Religieux. « Demain, disait un Frère Nicolas malade au couvent d'Avignon, il y aura quatorze ans que je suis entré dans l'Ordre, et demain, je ferai mon entrée dans l'Ordre des Anges. » Sa prédiction se réalisa. Le Frère Benoît du Pont, attaché au couvent de Clermont, avait longtemps prêché en France, en Aquitaine, en Espagne et en Syrie. Ayant célébré la messe et fait sa prédication ordinaire dans une église où il exerçait temporairement son ministère, il appela son *socius* et le curé de cette église, et il leur annonça que, touchant à sa fin, il réclamait les derniers sacrements, ce qu'il obtint, non sans beaucoup d'instances. Puis, pour se remplir le cœur de pieuses affections, il se fit lire par son *socius* les méditations de saint Bernard. Arrivé au chapitre qui commence par ces mots : *O âme, créée à l'image de Dieu*, son cœur se brisant du désir des choses éternelles, il fondit en larmes, et, « un instant après, la sainte âme était réunie au Seigneur dont elle avait eu soif, Dieu, qui l'aimait, ne voulant pas tarder à l'attirer à lui. »

« Il y avait un jeune Frère allemand, du nom de Conrad, qui, dès sa plus tendre jeunesse, avait fait vœu de virginité. La première année de son sacerdoce, il dit à son oncle, le Frère Albert, — était-ce Albert le Grand? — que la Bienheureuse Vierge lui avait annoncé sa mort comme imminente. Il mourut en effet et fut enseveli dans le cimetière d'un monastère de Religieuses, parce que, en ces années, les Frères étaient chassés de leur couvent par les impies[1]. Or, une Sœur, s'étant approchée de sa tombe avec confiance et dévotion, demanda sa guérison par les mérites de ce Frère — elle était, en effet, malade depuis cinq ans — et aussitôt elle fut guérie. »

Au couvent de Montpellier se trouvaient deux malades, dont l'un s'appelait Pierre et l'autre Benoît. Le Prieur, visitant le premier, lui dit : « Comment te trouves-tu, mon très-cher Frère Pierre? — On ne peut mieux, répondit celui-ci, car j'ai la certitude que je vais au Seigneur, et, comme preuve, sachez que le Frère Benoît quittera ce monde le même jour que moi. » Le Prieur se rendit ensuite auprès du Frère Benoît et renouvela la même question. « Oh! je me trouve très-bien! répondit le malade, car hier, tandis que je considérais combien il est bon de voir son corps tomber en décomposition afin d'aller avec le Christ, et tandis que, dans l'ardeur de mes désirs, je suppliais la Bienheureuse Vierge de m'assister à mon heure suprême, soudain mon esprit fut saisi d'une grâce de dévotion tellement forte que je ne puis et ne veux penser qu'à Jésus-Christ. » Quelques jours après, le Frère Benoît, entendant le bruit de la psalmodie, en demanda la raison. On lui dit qu'on procédait aux obsèques du Frère Pierre. Alors il se mit à crier : « Mes Frères, emportez-moi également, car je suis appelé à mourir le même jour. » Et la Communauté étant revenue sur ses pas, il expira en sa présence et put encore recevoir la sépulture avec le *socius* que le Seigneur lui avait assigné — *cum socio suo quem ei Dominus dederat.* Gérard de Frachet nous apprend qu'il fut présent à ces funérailles.

---

[1] Ce jeune Religieux appartenait évidemment au couvent de Zürich. En 1247, les Dominicains de cette ville se virent expulsés par les adhérents de Frédéric II, à cause de leur fidélité au parti de l'Eglise. Pendant deux ans, ils demeurèrent près d'une église placée sur une montagne, dans le voisinage de Winterthur. Les Frères décédés pendant cet intervalle furent enterrés au monastère des Sœurs à Tœsz. (*Chron. des Dominicains de Guebwiler.*)

Voici des annonces de mort ou, si l'on veut, de vie, que nous enregistrons en tant qu'elles se rapportent à des personnages bien connus.

Le Frère Raon le Romain, « homme religieux et fervent », apparaît, après sa mort, au Bienheureux Nicolas de Giovenazzo, alors Provincial de Toscane. « Mon cher Frère Nicolas, lui dit-il, la glorieuse Vierge vous fait dire de vous tenir prêt, car une belle couronne vous attend. » Au bout de peu de jours, le Bienheureux rendait son âme à Dieu.

« Un Frère Mineur, Guillaume de Méliton, Maître en théologie à Paris, bon Religieux et très-véridique, racontait à nos Frères que, une nuit, il avait vu en songe un vase de cristal plein d'un vin exquis.

Comme il le considérait avec étonnement, soudain le vase se brisa et le vin se répandit. Il fit part de cette vision à ses Frères et, entre autres, à Maître Alexandre et à Jean de la Rochelle. Ceux-ci en inférèrent qu'un Maître de Paris devait mourir sous peu. Quelques jours après, mourait, en effet, Guerric de Saint-Quentin [1], de l'Ordre des Frères-Prêcheurs et Maître en théologie. Alors le Frère Guillaume se prit à dire : « Vraiment, c'était un vase de cristal par « l'excellence de sa sagesse, par sa profondeur, par « son humilité et par l'éclat de sa doctrine. » Il l'avait aimé très-tendrement, et s'était affligé de sa mort plus qu'on ne saurait dire. Or, une nuit, se trouvant au Chapitre, il vit, d'un côté, la Vierge Marie entourée d'un éclat indicible, et, de l'autre, le Frère Guerric, ayant son capuce tiré sur les yeux, ce qu'il avait coutume de faire par un sentiment d'humilité. La glorieuse Vierge l'appelait et lui disait : « Frère Guerric, approche-toi, et inscris les noms des « élus au livre de vie. » Et, revenant à lui, le Frère Guillaume se trouva consolé de la mort de son ami très-cher, et il raconta aux Frères ce qu'il avait vu. »

Roland de Crémone était à Bologne, sur le point de clore sa longue et militante carrière. « Un Frère, Lecteur du même couvent, aperçut, dans une vision nocturne, saint Dominique qui écrivait aux trois Frères, Roland, Rodolphe et Lambert. Une autre fois, il aperçut le Frère Roland dans une chambre fort belle et décorée de peintures..... A quelques jours de là, mourait, d'abord le Frère Roland, puis le Frère Rodolphe, autrefois chapelain de Saint-Nicolas-des-Vignes, et, enfin, le Frère Lambert, Religieux discret et dévot, qui était Prieur du couvent. Dans le même temps, le Frère Jean de Vicence avait cru, pendant un rêve, comprendre qu'on agitait, dans les écoles du couvent, une question relative à l'amour de Dieu, et comme on pressait sur cette question le Frère Rodolphe, celui-ci répondait qu'il en aurait l'exacte solution quand il serait dans la patrie. De même, pendant la maladie des trois Religieux, le Frère infirmier crut voir leurs lits reliés ensemble et attirés au ciel par des cordages de pourpre et de soie. Et, en effet, les trois Frères, attirés par le Seigneur, partirent en même temps, et toutes ces choses furent racontées par ceux-là mêmes qui les avaient vues. »

---

[1] Voir son histoire, t. II, p. 161—166.

Aux préludes de la mort, succède le spectacle des expiations de l'autre vie. Leur degré n'est point en rapport avec l'état général des âmes, mais avec leur dette au dernier instant. Telle âme, plus méritante qu'une autre, peut, avant d'entrer dans l'éternité bienheureuse, subir des retardements plus longs. Ainsi, au couvent de Cologne, deux Frères sont morts le même jour : l'un est novice ; l'autre est un prédicateur dont le zèle a longtemps fait merveille. Au bout de trois jours, le novice apparaît à son infirmier. Rayonnant et joyeux, il explique que la ferveur de sa vie nouvelle est la cause du peu de temps qu'il a dû passer en purgatoire. Le prédicateur se montre au même infirmier, mais un long mois après sa mort. Il est inondé de lumière ; sur sa poitrine brille un splendide collier ; son vêtement est parsemé de pierres précieuses ; sur sa tête resplendit une couronne d'or. L'infirmier lui demande pourquoi le novice avait été délivré si tôt et lui si tard, et ce que signifiaient les insignes qu'il portait. Il répondit : « J'ai été retenu plus longtemps en purgatoire, par suite de ma familiarité trop grande avec les personnes du siècle et à cause des distractions que je me procurais trop facilement; mais, par contre, la gloire que j'ai acquise est plus grande. Le collier que tu vois signifie la droiture de mon intention ; les pierres précieuses, les âmes que j'ai converties ; la couronne, la gloire ineffable dont je jouis auprès de Dieu. »

Diverses sortes d'imperfections et d'attaches vénielles sont personnifiées dans autant d'exemples. La sensibilité trop grande à l'égard des parents, la vanité tirée d'une belle voix, la tendance à élever de beaux édifices, ou, encore, les sollicitudes extérieures et les distractions superflues où l'on s'engage en construisant, l'immortification à ne point tremper son vin, la dissipation, le manque de reconnaissance pour les bienfaits reçus, et autres défauts, dont plusieurs paraîtront bien légers, sont cependant l'objet d'un châtiment exact et redoutable. Le Frère Jean Balistaire ou Larcher, prédicateur bien connu du XIII^e siècle, apparaît, après sa mort, dans un état de grande gloire ; mais il a passé sept jours au lieu d'expiation. C'est à cause d'un manque de gratitude et de sa facilité à profiter des occasions récréatives. Il déclare que les vénialités, comptées pour peu de chose ici-bas, sont fort dures à expier dans l'autre monde. On lui demande comment il est sorti du purgatoire. Il répond : « Le Seigneur a envoyé ses anges ; ils m'ont emmené et précédé en chantant ; plus nous nous élevions, plus ma joie augmentait. »

Ce sujet du purgatoire, malgré ses aspects austères, amène néanmoins de ces traits pleins de sentiment et de délicatesse, qu'offrent si fréquemment les pages intimes de notre histoire. Le Frère Yves le Breton, troisième Provincial de Terre-Sainte, était un Religieux « humble, gracieux et dévot [1] ». « Priant une nuit dans l'église de son Ordre, et portant ses regards vers la lampe du chœur, il aperçut, sous l'apparence d'une ombre, un Frère aux vêtements noirs et souillés, et qui, à sa demande, répondit : « Je suis le Frère un tel, mort récemment et qui te portait, durant sa vie, une affection si tendre. » Et questionné sur son état : « Mon état, dit-il, est triste et dur, car je suis condamné pour quinze ans à une peine très-sévère. » Le Frère Yves lui demandant comment, après une vie très-régulière, très-pieuse et très-fervente, il avait à subir une expiation si longue et si cruelle, le défunt répondit : « Trêve à ces pourquoi ; ce « châtiment est juste comme toute sentence de Dieu. « Mais, je t'en prie, viens à mon aide. » Dès la première aube, le Frère Yves se mit en devoir d'offrir pour cette âme la victime du salut. Tenant entre ses mains l'hostie déjà consacrée, il fit à Dieu cette prière : « Seigneur Jésus ! si le soudan de Babylone « ou d'Alep tenait dans les fers un esclave, et qu'un « chambellan, à son service depuis vingt années, « ne cessât de lui demander, à son lever comme « à son coucher, la délivrance de ce captif en récom« pense de ses bons offices, ce soudan la lui refuserait« il ? Or, Seigneur, vous n'êtes pas plus dur que le « soudan des Sarrasins : moi, je suis votre chambel« lan, et voilà bien des années que je vous sers d'une « manière constante et fidèle. Néanmoins, vous tenez « en captivité ce Frère que j'aime. Elargissez-le : je vous « demande cette grâce pour prix de mes services. » Et, en répandant des larmes, il répétait cette prière.... et il terminait sa messe en pleurant. La nuit suivante, étant en oraison après Matines, il vit le même Frère, mais, cette fois, sous un habit très-blanc et très-splendide. Et de nouveau il lui demanda qui il était. « Je suis, dit-il. celui qui t'apparaissait hier. » Et à la question faite sur son état, il répondit : « Cela va « bien, par la grâce de Dieu. Tu m'as demandé au « Seigneur, et tu m'as obtenu. »

---

[1] Nous avons parlé ailleurs de ses rapports avec saint Louis et des missions dont il fut chargé. T. III, p. 445.

Parfois, l'expiation s'est faite en deçà de la tombe ; les épreuves de la dernière heure ont suffi. Un Frère apparaît, après sa mort, à un autre Frère qu'il chérissait. Celui-ci, d'abord effrayé, demande à l'autre quel est son état. « Je me trouve très-bien, lui répond-il, et en très-bon lieu — *optime in optimo.* — Et pourquoi, quand les Frères étaient autour de vous, paraissiez-vous en proie à l'épouvante et à des contorsions d'effroi ? — N'avez-vous pas lu que ceux qui sont terrifiés seront purifiés — *quia territi purgabuntur ?* » Et à ces mots cette âme disparut.

En plusieurs autres cas, des visions terribles, auxquelles s'ajoutent des angoisses mortelles, sont dissipées par la présence de la Bienheureuse Vierge, l'arc-en-ciel au milieu des nuées.

Un dernier exemple peut servir de couronnement, en tant qu'il participe jusqu'à un certain degré à la nature de tous les autres. Un humble Religieux va terminer une sainte carrière par une mort également sainte, mais non sans passer par des peines purifiantes auxquelles la glorieuse Vierge vient mettre fin. Ce Frère, qui appartenait au couvent de Metz, était le prédicateur dévoué des campagnes et des gens simples, et grand serviteur de Marie. Nous esquissions ailleurs son portrait[1]. Rappelons ici que, tombé malade à Toul, il refusa les soins qui lui étaient offerts dans le palais de l'évêque, et réclama une place avec les pauvres, dans une maladrerie. Cependant, les Frères hospitaliers l'accueillirent avec de grands égards, lui assignèrent un lieu convenable et l'assistèrent jusqu'à son dernier soupir. Le malade commença par ressentir de poignantes angoisses, éveillées au souvenir de ses péchés. C'était pour son âme un dernier creuset. Toutefois, la nuit même de sa mort, la tristesse disparaît tout d'un coup. « La jubilation éclatait sur ses lèvres ; ses mains s'élevaient et battaient d'allégresse. On aurait dit que l'âme avait hâte de briser la frêle enveloppe du corps. Et d'une voix humble et contenue, il semblait interpeller la Bienheureuse Vierge comme présente à ses regards, et lui adresser des réponses. « Soyez la bienvenue, ô « Dame très-chère ! » Et il répétait cette parole, non pas une fois, mais plusieurs ; il disait encore : « Pourquoi ne vous verrais-je pas avec consolation, « ô Notre-Dame? » Et il ajoutait : « O Notre-Dame ! « Je suis votre chapelain ; je suis votre pauvre prédicateur. » Il continua pendant un certain temps et à demi-voix cette sorte de colloque. Soudain, après un moment de silence, il se mit à chanter d'une voix claire et sonore : « C'est vous qui avez arraché au « désespoir l'apostat Théophile et qui l'avez rappelé « à la vie de la grace[1]. » Et avec une grande suavité, il ne cessait de réitérer le même chant. Le Frère infirmier, qui n'avait jamais ouï ni lu rien de semblable, le sut bientôt par cœur. Enfin, d'une voix éclatante, le malade entonna : « Les chœurs des anges « font fête à la glorieuse Vierge — *congaudent Angelorum chori gloriosæ Virgini.* » Alors l'infirmier, craignant que les personnes présentes ne fussent mal édifiées, lui dit : « Mon Frère, est-ce chose « bonne que de nous faire entendre ces chants ? » Et l'autre de répondre : « Très-cher confrère, n'allez

---

[1] T. II, p. 42.

---

[1] La légende de Théophile est celle de Marie avocate des causes désespérées. Elle était très-populaire au moyen âge. Elle revient continuellement sur les lèvres des prédicateurs et dans les écrits relatifs à la Très-Sainte Vierge.

« pas croire que j'agisse par hypocrisie. L'hypocrite « est un être hideux : au dehors il paraît bon ; au « dedans il est détestable. Ne croyez à rien de pareil, « si vous me voyez impuissant à contenir dans mon « cœur la louange de la glorieuse Vierge. » Aux approches de la mort, il se tut. Le Frère qui l'assistait se mit à réciter ses Matines. Quand il fut arrivé à ce dernier verset des Laudes : « *Omnis spiritus « laudet Dominum* — que tout esprit loue le Sei« gneur », le moribond, soulevant légèrement la tête et imposant silence par un signe de la main, reprit le même verset, et l'ayant sur les lèvres, il rendit son âme à Dieu. »

Gérard de Frachet termine son riche tableau par un chapitre intitulé : *De ceux qui brillèrent par des miracles après la mort*. L'historien nous a d'abord fait monter, autant que l'effort humain le comporte, jusqu'au séjour de la gloire. Ici, c'est la gloire qui va darder sur la terre quelques-uns de ses rayons.

Faut-il s'attendre à voir figurer, à cette place du pieux et gracieux écrit, des hommes illustres, ou du moins des personnages connus ? On en rencontrera quelques-uns : dans l'ensemble, il s'agit de Religieux qui purent avoir au XIII^e^ siècle une certaine notoriété, mais, plus tard, parfaitement oubliés. Ils appartiennent désormais à cette grande foule « que « personne ne peut dénombrer. » Ils sont eux-mêmes une foule sans nom ; mais cette foule a pour attribut le miracle, preuve de plus que la sainteté qu'il suppose était chose commune, inhérente, pour ainsi dire, aux *temps primitifs* de l'Ordre de Saint-Dominique. On trouverait difficilement ailleurs un éclat aussi grand, un essor aussi soutenu. Nous ne pouvons que nous reprocher de les avoir fait trop imparfaitement ressortir l'un et l'autre. Que Dieu nous prête force et vie, et nous ne demandons pas mieux que de réparer ces lacunes. L'histoire de saint Raymond de Pegnafort, successeur immédiat du Bienheureux Jourdain de Saxe, deuxième successeur de saint Dominique et troisième Maître de l'Ordre, nous offrirait une occasion de rendre une justice plus complète aux générations vaillantes des premiers Pères.

FIN.

TABLE ANALYTIQUE

TOME I.

CHAP. I. — COMMENCEMENTS DU B. JOURDAIN DE SAXE.

Plan et but de l'ouvrage. 1

I. — S. Dominique sur la fin de sa vie. — Sa première rencontre avec le B. Jourdain. — Ce qu'était le B. Jourdain à l'époque de son entrée dans l'Ordre. — Date de sa naissance. — Sa famille.— Jourdain à l'école de Paderborn. — Ses pérégrinations scientifiques. — Les écoles et les Universités. — Les Allemands à l'Université de Paris. Jourdain vient s'y perfectionner dans la connaissance des arts libéraux et étudier la philosophie. Supériorité de l'Université de Paris. Spectacle qu'offrait alors l'agglomération des écoliers. — L'histoire des Dominicains mêlée à celle de l'Université. — Piété du B. Jourdain. Sa pureté virginale ; son zèle pour l'étude ; sa compassion pour les indigents. Son rang et sa condition de fortune parmi les étudiants. — Ses attraits pour l'Ordre de S. Dominique. Sa science ; sa jeunesse ; sa chaste et candide tendresse se révélant dans son amitié pour Henri de Cologne. — Le B. Réginald. Son action prodigieuse sur les étudiants et les Maîtres de Bologne. Vocations à l'Ordre : le Frère Clair, le Frère Roland, maître Moneta. Histoire d'un adolescent dont le nom est inconnu. — Réginald à Paris. — Il attire à l'Ordre Jourdain et Henri de Cologne. Jourdain raconte lui-même leur prise d'habit. . . . 3

II. — Heureuse influence de la vocation de Jourdain et de celle de Henri de Cologne sur les écoliers, par rapport à l'Ordre de S. Dominique. — Everard de Langres ; son entrée dans l'Ordre. — Son exemple, cause d'un grand nombre de vocations. Croissance rapide et prospère du couvent de Paris. Les intentions de S. Dominique, dans la fondation de ce couvent, satisfaites. Possession définitive de l'hospice de S. Jacques par les Frères. Générosité de Jean de Barastre et de l'Université ; sollicitude du Pape Honorius III. — Fondation des études. Initiative que prend le Pape à cet égard ; il décide Jean de Barastre à prêter son concours aux Frères

pour cette œuvre. — Zèle des Frères pour les études. — Concours que Jean de Barastre trouve dans l'Ordre pour l'enseignement : le B. Jourdain et Roland de Crémone. — Fondations de Limoges, de Reims, de Metz. — L'apostolat conduit de front avec l'étude. — Everard, Matthieu de France, Pierre de Reims. — Eloquence et triomphes oratoires de Henri de Cologne, de Jourdain de Saxe, de Henri le Teutonique. — Second Chapitre général de l'Ordre. — Le B. Jourdain institué premier Prieur provincial de Lombardie Il quitte Paris pour se rendre à Bologne en compagnie du Frère Everard. Mort de ce dernier. — Mort de S. Dominique. Complications singulières qui inaugurent le Provincialat de Jourdain. Commencement de ses rapports spirituels avec la Bse Diane. — Il se rend à Paris pour l'élection du successeur de S. Dominique. **35**

CHAP. II. — HÉRITAGE DE S. DOMINIQUE. — EXTENSION DE L'ORDRE.

Jourdain de Saxe élu Maître de l'Ordre. — Esquisse des prospérités de son administration, par Thierry d'Apolda. — Tendance de l'Ordre de S. Dominique à se dessiner sous la triple forme qui constitue sa loi intime. Aperçu sommaire sur l'épanouissement de cette triple forme pendant le généralat de Jourdain. — La situation de l'Ordre dans ses éléments visibles, dans son extension géographique et numérique. — Notion sommaire. — Inventaire détaillé. — Répartition hiérarchique de l'Ordre en huit Provinces. — Ordre des Provinces. — Raison de cet ordre. — La Province d'Espagne ; ses couvents. Suero Gomez, Provincial d'Espagne. — La Province de Provence. Ses couvents. Le B. Bertrand de Garrigue, Provincial. — La Province de France ; ses couvents. Matthieu de France et Pierre de Reims. — La Province de Lombardie ; ses couvents. Le B. Jourdain, Provincial ; le Frère Etienne d'Espagne. — La Province Romaine ; ses couvents. Jacques de Plaisance ; Provincial ; le Frère Clair. — Autres indications données sur les Prieurs provinciaux en charge du temps de Jourdain. — Etienne d'Espagne, le B. Gilles de Santarem, le B. Nicolas de Giovenazzo, Hugues de S. Cher, le B. Romée de Lévia. — Reprise de la liste des couvents, complétée par celle des monastères de femmes. — Commencement du monastère de Sainte-Agnès, à Bologne. — Trois autres Provinces dont il reste à parler. — Pourquoi on leur donne une place à part. — Création de ces trois Provinces en 1221. — Premier germe de la Province d'Allemagne : le couvent de Frysach, en Carinthie. — Le Frère Paul envoyé à la conquête de la Hongrie ; le Frère Conrad, à celle de l'Allemagne ; le Frère Gilbert de Fracinet, à celle de l'Angleterre. — Le rang assigné à la Province de Hongrie par le Chapitre de 1221. Raison de cette mesure. — Paul de Hongrie, apôtre des Cumans ; son martyre. — Ses compagnons : le B. Sadoc. — L'établissement des Frères à Albe-Royale. — La Province d'Allemagne, son territoire. — Le Frère Conrad. Données de l'histoire sur ce Religieux. — Un groupe de Religieux en Souabe, ayant à leur tête Jean le Teuto-

nique. Détails historiques sur ce Frère, qui fut l'apôtre de l'Allemagne mitoyenne. — Accueil fait à l'Ordre dans sa personne, par l'abbé du monastère de Salmansweiler. — Jean le Teutonique à Strasbourg. — Traces de son ministère à Bâle et à Cologne. — Le Légat Conrad de Zähringen s'associe le Frère Jean pour la prédication de la Croisade. — Contrées inférieures du Rhin : le Frère Henri de Cologne, le Frère Henri l'Ancien ou le Teutonique, le Frère Léon. — L'archevêque S. Engelbert leur donne un couvent à Cologne. — Le ministère du Frère Henri à Cologne. — Oppositions rencontrées dans cette ville. — Abus d'une prophétie de Ste Hildegarde. — Répression. — Elargissements des limites de la Province d'Allemagne. — Premiers germes de la Province de Dacie. — Le couvent de Lunde. — Premiers germes de la Province de Pologne. — S. Hyacinthe et le B. Ceslas. — Le couvent de Cracovie ; ceux de Prague et de Znaïm ; de Kiew et de Dantzig. — Erection, en 1228, des Provinces de Dacie, de Pologne, de Grèce et de Terre-Sainte. — Prospérité de la Province d'Allemagne. — Les commencements de la Province d'Angleterre. — Gilbert de Fracinet. — Le Primat Etienne Langton. — Récit du Frère Nicolas Triveth. — Couvent de Cantorbéry. — Le comte de Kent. — Couvents de Londres et d'Oxford. — Prospérités de la Province d'Angleterre. — Résumé des richesses en personnel léguées par S. Dominique à son successeur, le B. Jourdain de Saxe. **53**

CHAP. III. — HÉRITAGE DE SAINT DOMINIQUE. — CARACTÈRES DE L'ORDRE.

I. — Nature de l'Ordre des Frères-Prêcheurs considéré dans ses forces latentes. — Le ive Concile de Latran et les Ordres religieux. — Le Frère-Prêcheur religieux et apôtre. — Comment S. Dominique harmonise les choses anciennes et les choses nouvelles dans la création de son Ordre. — La vie religieuse ; ses formes accidentelles et les applications diverses dont elle est susceptible. — Les fondateurs d'Ordres ne créent pas l'essence de la vie religieuse ; elle a Jésus-Christ pour auteur. De l'institution divine de la vie religieuse, il faut conclure à sa nécessité dans l'Eglise, à son indestructibilité. **87**

II. — Applications diverses dont l'état religieux est susceptible. — Texte de S. Thomas. — Ordres actifs ; Ordres contemplatifs. — Elan imprimé par S. Dominique à une troisième combinaison aussi ancienne que l'Eglise. — Priorité des Ordres apostoliques dans la vie religieuse. — Priorité du clergé régulier dans la milice sacerdotale. — Fait divin de cette double priorité. — Union de la contemplation et de l'action dans la vie religieuse. Doctrine de S. Thomas. — Le Frère-Prêcheur, religieux contemplatif et actif. — Les adversaires des Ordres actifs. — Polémiques : S. Thomas et Guillaume de Saint-Amour ; — décision d'Alexandre IV, au xiiie siècle. — Les Jansénistes et Pie VI, au xviiie siècle. — Subtilité des idées Jansénistes. Leur influence, par mode de préjugé, même sur de bons esprits.— Il n'y a qu'un seul sacerdoce et deux clergés. — Les solitaires.— Tendance irrésistible de l'état religieux à se compléter par l'apostolat. — Transmission du ministère apostolique à travers tous les âges de l'Eglise, depuis les Apôtres jusqu'aux deux Ordres des Frères-Mineurs et des Frères-Prêcheurs. — Bulle de Grégoire IX racontant la mission de S. Dominique et en signalant le caractère traditionnel. — Concordances de la vie religieuse et du saint ministère. — S. Dominique concentre l'activité de ses fils sur le but exclusif du salut des âmes par la doctrine et par la prédication.— Diversité des Ordres et de leurs fonctions, œuvre d'un même esprit. **95**

III. — L'œuvre de S. Dominique, dont la vie religieuse est la base, et dont l'apostolat est le but, doit avoir sa nuance, sa raison d'être parmi les Ordres similaires. — L'œuvre de S. Dominique comparée à celles des autres fondateurs antérieurs, contemporains et plus récents. — La règle de S. Benoît : Cluny et Cîteaux. — La règle de S. Augustin. Les chanoines Réguliers. — Les Prémontrés.— Les Chartreux.— Emprunts faits par S. Dominique aux autres Ordres religieux, à celui de Prémontré, en particulier. **110**

IV. — Ce qu'il y a d'original dans l'œuvre de S. Dominique. — Un but nouveau dans ce qu'il a d'exclusif, combiné avec un élément nouveau, la pauvreté, non-seulement de l'individu, mais du corps lui-même. — Le Frère-Prêcheur comparé au moine, au clerc régulier, aux autres Ordres mendiants du xiiie siècle. . . **125**

V. — Résumé des paragraphes précédents. — Harmonie et hardiesse. — Moyens d'équilibre institués par S. Dominique. — Double contrepoids. — Assistance quant à la contemplation, offerte par l'institution des Sœurs ou du second Ordre ; assistance quant à l'action, offerte par l'institution du Tiers-Ordre.— Quelques mots sur sa nature et sur les phases diverses qu'il dut traverser. **133**

CHAP. IV. — VIE RELIGIEUSE ET MONASTIQUE. — LA PRIÈRE.

I. — Importance et rôle de la prière dans la vie monastique. — Témoignages empruntés aux temps primitifs : le traité *De adhærendo Deo*, par le B. Albert le Grand ; les *Vies des Frères*, par Gérard de Frachet ; chapitre *De Fervore Fratrum.* — Ces textes expriment un idéal qui se confondait avec la réalité ; ils manifestent l'esprit de l'Ordre. — Série de témoignages conformes. — Thierry d'Apolda, S. Antonin, les Constitutions de l'Ordre, ses Maîtres généraux insistent sur les allégations de Gérard de Frachet et les soulignent. **143**

II.— La prière, horloge qui règle le temps des Religieux. — La nuit partagée en deux par les matines ; les occupations du jour sanctifiées par le retour périodique des *Heures* de l'office divin. —

Description des lieux où s'écoule la vie régulière. — Le *Dormitorium* et la cellule. — L'office de la T.-S. Vierge. — Une page du Commentaire de Humbert de Romans sur les Constitutions. — Comment la T.-S. Vierge veillait sur le sommeil des Frères. — Les matines du grand office. — L'église et le chœur des Frères. — Le chant de l'office. **150**

III. — La pratique de l'oraison. — Témoignage du B. Humbert. — L'économie de la vie claustrale. — Détails empruntés au B. Jourdain, au B. Humbert, à Gérard de Frachet. — Une page du B. Humbert sur l'office des complies. — Veilles après complies : S. Dominique ; pieuse curiosité de ses fils ; le frère Rodolphe partageant ses veilles. — Les exemples du Père imités par ses enfants. — Pénitences et oraisons pendant la nuit. — Pratiques caractéristiques de dévotion privée. — Détails historiques : le B. Jacques Salomon ; la Bse Marguerite d'Ypres ; la Bse Benvenuta ; la Bse Marguerite de Hongrie. — Pratiques des Frères en dehors de l'oraison commune. — Ferveur et discrétion. — Le chapitre des coulpes, sa place dans l'*Horarium* ; la salle capitulaire et sa destination. — Exercices auxquels se livraient les Frères après le Chapitre jusqu'à l'heure de prime. — Le saint sacrifice de la messe célébré aux premières clartés du jour. — Les mêmes pratiques de ferveur se maintiennent pendant toute la période de l'âge d'or. — Exemples historiques : S. Hyacinthe, S. Thomas, S. Raymond, le B. Jacques Salomon. — Autres exemples pris en dehors des saints canonisés. Un Frère du couvent de Metz ; le Frère Pierre de Giocha, sous-prieur de Dinan. **162**

IV. — Les fruits de la prière. — Théorie de l'*extase* par S. François de Sales. — L'extase des œuvres et de la vie. — Deux œuvres essentielles à la vocation des Frères-Prêcheurs : l'étude et la prédication. — Fidélité des premiers Dominicains dans l'accomplissement de ce double devoir. — Autres marques du bon esprit. — Amour des Frères pour les humbles pratiques. — L'exercice de la charité : le soin des malades ; services mutuels. — Exemples : S. Pierre de Vérone, le B. Ambroise de Sienne, le B. Gilles de Santarem. — Les particularités que l'on vient de dire, résumées dans une parole d'Albert le Grand. — Biens qu'attire l'humilité dans la prière ; résistances que Dieu oppose à la vertu elle-même, quand elle n'est pas fondée sur l'humilité. — Deux traits historiques. **181**

V. — La fin de la prière : l'impétration. — Crédit de S. Dominique auprès de Dieu. — Douces insinuations du Père et exemples du thaumaturge. — Héritiers de son esprit de prière, ses fils sont exaucés comme lui : deux faits historiques dans lesquels on sent revivre S. Dominique. — Le B. Gilles de Santarem. . . **197**

CHAP. V. — VIE RELIGIEUSE ET MONASTIQUE. — L'AUSTÉRITÉ.

I. — Rapports étroits entre la contemplation et la pénitence. — L'Ordre de S. Dominique adopte l'austérité monastique dans toute

son étendue : la veille, l'abstinence, le jeûne et le silence. — La veille. Son double aspect : la pénitence comme moyen ; le culte de Dieu comme fin. — Le sommeil : ce qu'il était avant la chute ; ce qu'il est devenu depuis. — Les heures de nuit favorables à la contemplation. — Gains de la pénitence. — Restrictions de plusieurs sortes apportées aux douceurs du sommeil : dureté de la couche ; pratique de dormir tout vêtu ; le lever de nuit. — Aux veilles qui limitent le sommeil et sanctifient la nuit, viennent s'ajouter l'abstinence et le jeûne qui règlent la qualité et la quantité des aliments. — La loi de l'Eglise et les pratiques de la vie monastique. — Antiquité du jeûne et de l'abstinence, rajeunie par des applications nouvelles. — Importance de l'abstinence et du jeûne d'après Albert le Grand. — L'esprit d'austérité dans le régime commun. — Détails historiques. **206**

II. — L'austérité et la vie apostolique. — Le *pour* et le *contre*. — La nature et la grâce. — L'austérité n'était pas uniquement une affaire de tempérament. — Problème de la conciliation d'un régime pénitent avec les exigences du corps et les répugnances de la nature au XIII^e siècle. — Quelques-uns des éléments de cette question complexe et délicate passés en revue d'après les sources historiques. — Ce sont les antipathies du monde pour la pénitence, les répugnances de la chair, ses impuissances avérées, l'indulgence et les ménagements de la loi. — L'austérité dominicaine est un triomphe de la grâce. — Exposé : citations et faits historiques. **213**

III. — Le silence. — Les avantages du silence décrits par le B. Albert le Grand et Humbert de Romans. — Difficultés pratiques du silence : les tentations du Frère Gilles de Santarem ; ses victoires. — Identité, en cette question du silence, du langage des maîtres de l'école dominicaine avec celui des représentants les plus anciens des traditions ascétiques. — Silence et silence. — Le silence du Dominicain d'après sa règle propre, d'après l'enseignement et les exemples de ses Pères. **240**

CHAP. VI. — VIE RELIGIEUSE ET MONASTIQUE. — LA GRACE DE L'AUSTÉRITÉ.

Harmonies et contrastes ; la vie chrétienne en est remplie. — L'alliance de la suavité et de l'austérité constitue pour une large part la beauté de l'Ordre de S. Dominique. — C'est ce qu'on entend ici par la *grâce de l'austérité*. **250**

I. — L'austérité et l'innocence. — Détails empruntés à Thierry d'Apolda. **252**

II. — Autre effet d'ombre et de lumière. — Jeunesse et pénitence. — Particularités historiques relatives aux premières impressions de la vie religieuse sur des âmes jeunes et tendres. — Deux autres faits ayant trait aux commencements et aux progrès de la vie religieuse. **254**

III. — L'austérité radieuse dans la mort. — Mort d'un novice du couvent de Strasbourg; de deux jeunes Religieux du couvent de Lyon; d'un Frère de Marseille. — Derniers moments du Frère Gauthier d'Angleterre. — La sainteté, cause des faits miraculeux que l'on vient de rapporter. — Témoignage de Gérard de Frachet et de Bernard Guidonis. — Exemples de jubilation extatique aux confins de l'éternité. — Analogies en dehors de l'Ordre de S. Dominique : Ste Elisabeth de Hongrie, la Bse Marie d'Oignies ; — dans l'Ordre de S. Dominique : les Religieuses Dominicaines d'Unterlinden, le Frère Guerric, le Frère Henri, un Lecteur de sainte vie, Guillaume de Châtillon, un jeune Frère, fort habile chantre, du couvent de Montpellier. **257**

IV. — L'austérité et les délicatesses du cœur. — La sensibilité des Saints : désolation de S. Louis à la mort de sa mère ; larmes de S. Bernard à la mort de son frère ; effusion du cœur de Jourdain à la mort de Henri de Cologne. — Mêmes sentiments dans le B. Albert le Grand : les qualités de son âme révélées par lui-même à son insu, dans ses travaux sur S. Jean l'Evangéliste Citations. — Ses larmes à la mort de S. Thomas. — Son dévouement chevaleresque à la mémoire du saint Docteur. . . **265**

V. — La grâce sympathique du caractère jointe à l'austérité. — Le B. Jourdain type de son Ordre et de son temps. — Sa très-douce physionomie comparée à la radieuse figure de S. Dominique. — Idéal de sainteté particulier au XIIIe siècle. — S. Dominique et S. François : traits de ressemblance entre ces deux Saints ; physionomie particulière à chacun d'eux. — Sérénité et tendresse de S. Dominique. — Le B. Jourdain : sa place au milieu des rayonnantes figures des Saints de son époque. — Dissemblance et conformité de Jourdain avec S. Dominique. — Une page de Gérard de Frachet nous montrant le B. Jourdain dans ses rapports avec Dieu. — Jourdain *plein de grâce* devant les hommes. Traits historiques mettant dans tout leur jour les qualités aimables de Jourdain unies à l'austérité et à la fermeté de caractère. — La suavité et la douceur, notes dominantes de la vie du B. Jourdain. . . **270**

VI. — Le B. Jourdain dépensant de préférence les trésors de sa nature aimante à soutenir dans les voies étroites du sacrifice religieux les âmes qui s'y étaient irrévocablement engagées. — Détails et faits empruntés aux chroniqueurs contemporains. — Don surnaturel ajouté par la grâce à cette nature si prodigue de ces saintes effusions. — Traits historiques. **283**

VII. — Le B. Jourdain se donnant aux absents par la plume ; aux présents, par la parole. — Ses lettres circulaires qualifiées par les contemporains de « *très-douces lettres* », pleines de saintes consolations et d'exhortations. — Ses conférences aux novices. — Ses sermons publics. — Aspect à considérer dans le B. Jourdain : l'homme religieux et le prédicateur en vogue ; l'un et l'autre se révèlent par le même fonds aimable et ingénieux. — Sa gracieuse indulgence dans une leçon faite aux novices. — Le Bienheureux tempérant l'austérité d'un refus ou celle de la correction par une forme agréable. — L'accent du *très-doux Père* prenant au besoin le ton plus solennel et plus sévère de la réprimande. — Le vin de la conviction et l'huile de la mansuétude : traits historiques. — Son allocution aux Pères réunis à l'occasion du Chapitre général. **291**

VIII. — La physionomie de S. Dominique peinte par le B. Jacques de Voragine, dans un de ses sermons. — Application au B. Jourdain. — L'examen des œuvres du Bienheureux renvoyé à un autre endroit. — Après avoir présenté la vie monastique dans ses formes extérieures, il reste à considérer l'état religieux dans son essence, dans sa fin et dans ses moyens. **298**

CHAPITRE **VII**. — VIE RELIGIEUSE ET MONASTIQUE. — LE SACRIFICE RELIGIEUX. — THÉORIE DES TROIS VŒUX.

Les institutions monastiques dont il a été parlé jusqu'ici, sont l'ornement de l'état religieux ; il s'agit maintenant de l'esprit, de la séve, de l'âme qui en fait le fond et en constitue l'essence. — Paroles de Jean Taulère. — Pensée de l'Ordre sur ce qui constitue le fondement de toute religion. — Trois questions à résoudre à l'aide de S. Thomas : Qu'est-ce que la perfection ? Comment s'acquiert-elle ? En quoi consiste l'état de perfection ? . . **302**

I. — Qu'est-ce que la perfection ? Il ne peut être question en cet endroit que de la perfection de la charité. — Ce qu'implique l'idée de perfection. En quoi consiste, dans notre état d'épreuve, la perfection. — L'économie de la charité expliquée par S. Thomas. — Le renoncement est une des bases de la charité. **306**

II. — L'holocauste, condition de la charité parfaite. — La nature même de la charité et de ses aspirations les plus nécessaires démontre qu'il en est ainsi. — La charité en Dieu ; la charité dans l'homme. Dieu veut être aimé comme il aime. — Comment Dieu aime l'homme ; comment l'homme doit aimer Dieu. . . **313**

III. — Comment la perfection s'acquiert. — Le sacrifice, loi de la charité. Le sacrifice considéré dans ses applications et dans son économie. Le sacrifice, loi générale dont l'objet est le même pour tous, mais dont la mesure diffère. — Son objet : triple convoitise ; triple renoncement. — La perfection du renoncement : les conseils évangéliques. — Deux manières de pratiquer ces conseils. **322**

IV. — En quoi consiste l'*état* de perfection. — L'universalité du sacrifice quant à son objet, et sa perpétuité quant au temps. — Les vœux de religion. — L'état de perfection qui a sa place dans l'histoire, ses titres dans le passé et dans le présent, s'appelle dans l'Eglise : l'*état religieux*. — Explication de ce titre, idéal auquel il correspond ; la théorie moins ancienne que la pratique. — Grandeur et grâce de la profession religieuse. — La vie religieuse, école de sainteté. — Distinction entre la sainteté de l'état et celle de la personne. — L'histoire va nous montrer la pratique des principes qui viennent d'être exposés. **335**

CHAP. **VIII**. — VIE RELIGIEUSE ET MONASTIQUE. — LA PAUVRETÉ.

I. — Effets du vœu de pauvreté dans toutes les corporations à engagements solennels. — Nouveauté introduite par les *Ordres Mendiants* dans la pratique de la pauvreté religieuse. — Impression produite par cette nouveauté sur l'opinion au XIIIe siècle. — Dilection de S. Dominique pour la pauvreté. — Comment il la pratiquait et entendait qu'elle fût pratiquée dans son Ordre. Episode. — Le B. Jourdain : trait historique. — Privation et joie. – Assistance providentielle. — Générosité persistante avec laquelle le Religieux mendiant accueillait les rigueurs et les privations de la pauvreté. — Encouragements. — Nuages passagers de tristesse et d'abattement. **341**

II. — La pauvreté dominicaine étudiée dans ses applications au régime commun. — Simplicité dans la table ; — dans les bâtiments ; — dans le vêtement ; — dans le service divin. — Usage sobre des bienfaits journaliers de la Providence. — Les quêtes au temps de S. Dominique. — Formes nouvelles que prend la quête après la mort de S. Dominique, dans le but de régulariser l'emploi du temps. — Différences, à ce sujet, entre les Frères-Mineurs et les Frères-Prêcheurs. — Les aumônes spontanées et les allocations révocables. — Leur insuffisance pour faire disparaître les incommodités de la pauvreté. — Secours providentiels. — Les temps de fondation : épreuves et consolations **354**

III. — Difficultés des fondations au point de vue temporel. — Complications, lorsque l'hostilité des adversaires se substituait à la munificence des amis. — Idée du mode de procéder dans les fondations, et des péripéties dont elles étaient accompagnées. **363**

IV. — Autre aspect de la pauvreté religieuse : ses effets sur le monde. — Elle est faite pour ouvrir les cœurs à la confiance ; elle confond l'erreur et désarme les passions ; elle confère une plus grande autorité à la parole du Prédicateur. — Empire considérable des deux Ordres mendiants. — Essais nouveaux inspirés par cet empire de la pauvreté : barrières que leur pose l'Eglise. — Occasions que la pauvreté offrait au Dominicain voyageur d'exercer son apostolat. — Le contact qu'elle multipliait entre le Religieux et le monde. — Popularité qu'elle contribuait à lui donner. — Les adversaires de la pauvreté religieuse au XIIIe siècle. — Attaques et défense. — Obstination des attaques. — Doutes des gens de bien. — Réponse du B. Jourdain. **379**

V. — Particularités relatives aux voyages du Religieux mendiant. L'hospitalité réclamée dans les maisons religieuses et séculières.

Rapports d'hospitalité entre les Frères-Prêcheurs et les monastères de Cîteaux en particulier. — Intimité qui régnait entre les deux Ordres. Les Frères reconnaissent l'hospitalité qu'ils reçoivent des monastères en y annonçant la parole divine. — Les Frères-Prêcheurs demandaient l'hospitalité dans les maisons du monde ; leur préférence pour les maisons pauvres. — Miracles obtenus en faveur des maisons hospitalières. — Détails historiques sur les voyages du B. Jourdain. — Spectacle d'édification donné au monde par cette pratique de la pauvreté dans les voyages. . . . **389**

VI. — La pauvreté garantie par les lois. — Sollicitude des Chapitres généraux et provinciaux à cet égard. — Les exceptions à la règle exactement définies. — Les dérogations motivées pour le service de l'Église ou pour des considérations d'intérêt général. — On n'use de dispense qu'avec une très-grande parcimonie. — Répression énergique des premiers symptômes de relâchement. Discipline rigoureuse. — Décisions des chapitres de 1242-1258-1261. — Les assemblées qui suivirent persévèrent dans les mêmes voies d'austère vigilance. — Réserves faites par rapport aux églises des Frères. **404**

TOME II.

CHAPITRE IX. — VIE RELIGIEUSE ET MONASTIQUE. — LA CHASTETÉ ET L'OBÉISSANCE.

I. — Virginité de S. Dominique. — Union de la chasteté et de l'apostolat dans la pensée du Patriarche des Frères-Prêcheurs. La chasteté est un des caractères de son Ordre, et l'auréole de ses enfants : témoignages et faits. — Harmonies entre la chasteté et la lumière : textes du B. Albert le Grand et de S. Augustin. — Le B. Ambroise de Sienne. **1**

II. — S. Dominique continué par des légions d'âmes virginales. Témoignages de Gérard de Frachet et de Thierry d'Apolda. — Le B. Jourdain et Henri de Cologne. — Relation du B. Gilles de Santarem. — Récit de Humbert de Romans. — Le couvent de Strasbourg. — Récit de Thomas de Champré. **8**

III. — Luttes pour le maintien de la chasteté : Dominique de Ségovie, Jean le Teutonique, S. Thomas d'Aquin. — Texte de Gérard de Frachet; trait historique rapporté par cet auteur. — Secours que les Frères-Prêcheurs trouvent dans leur Ordre et dans ses institutions pour garder intacte leur chasteté. Trois ennemis à vaincre : le corps, l'esprit, le monde du dehors. Trois moyens de combat : pénitence, contemplation, solitude. — Loi du *Socius*. Fidélité des fils de S. Dominique à observer cette loi. — Christine de Stumbelen et le Frère Pierre de Dacie. — Texte du B. Humbert. — Traits historiques. **14**

IV. — Une des causes principales de l'éclat de la chasteté de S. Dominique et de ses premiers fils : les bontés de Marie envers l'Ordre des Frères-Prêcheurs. — Elle l'appelle : son Ordre. — Vision de S. Dominique. — Remarque de Thierry d'Apolda. — Visions de deux recluses et d'un moine cistercien : interprétation de ces visions par Thierry d'Apolda. — L'habit religieux : son mystère. — La couronne monastique : sa signification d'après S. Thomas. — Habit primitif de S. Dominique. — Le formulaire des bénédictions de l'Ordre. — Remarque du B. Raymond de Capoue. — Zèle des Ordres religieux à dilater le culte de Marie. — Les Frères-Prêcheurs qui, dans l'acte de leur profession, prennent la

ST. ALBERT'S COLLEGE LI

Reine du ciel pour leur Dame, gardent, dans leur habit, les couleurs de Marie. Ils aiment à l'appeler: *Ordinis Vestiaria.* — La T. S^te^ Vierge donne l'habit de l'Ordre au B. Réginald. — Applications déduites de cette faveur par les historiens du XIII^e^ siècle : textes de Thierry d'Apolda et de Thomas de Champré. . **19**

V. — La T. S^te^ Vierge visitant les Frères, et manifestant sa présence au milieu d'eux : visions de S. Dominique — Le B. Jourdain : sa piété envers Marie ; une vision. — Trait de la bonté de Marie envers l'Ordre de S. Dominique, rapporté par Gérard de Frachet. **27**

VI. — L'obéissance. Deux objets : la soumission à la volonté des supérieurs ; l'observation des vœux et des règles. — Obéissance de S. Dominique. — Traits historiques : obéissance intrépide. Texte de Humbert de Romans. Récit du Frère Bonvisi de Plaisance. — L'obéissance récompensée par des miracles. — Obéissance simple. — Texte d'Albert le Grand. — Empire merveilleux des paroles de S. Dominique : le Frère Bertrand. — Suavité et austérité de S. Dominique dans le maintien de la discipline : témoignages des actes de Bologne. **33**

VII. — Tendresse et suavité du B. Jourdain dans la répression des fautes. Sa mansuétude n'énerve pas la discipline. — Les supérieurs soumis à la surveillance disciplinaire des Chapitres. L'obéissance, soutien de la vie religieuse. — Textes d'Albert le Grand, du B. Humbert de Romans, des Constitutions. — Pourquoi les traits historiques sont plus rares quand il s'agit de l'obéissance que quand il s'agit des autres vœux. — Quelques exemples : le B. Gilles, un Frère de Metz. — Walter de Strasbourg et la Sœur Cunégonde de Colmar. — Le Frère Ulrich. — Vision de S^te^ Lutgarde. — Condition de l'obéissant peinte par Jacques de Voragine. — Enseignement de S. Thomas et d'Albert le Grand sur l'obéissance. — L'Ange de l'école mettant en pratique ce qu'il enseigne. **38**

CHAP. X. — VIE DOCTRINALE. — L'ÉCOLE DOMINICAINE.

La supériorité doctrinale des Frères-Prêcheurs est exclusivement l'œuvre de Dieu ; S. Dominique en a établi les principes et réuni les premiers éléments, S. Thomas en a posé le faîte. — La sainteté, principe de l'essor imprimé à l'École dominicaine. . . . **49**

I. — Harmonies entre la vie monastique, la vie doctrinale, et la vie apostolique. La doctrine et la piété ; leur influence réciproque. L'apostolat, écoulement de la doctrine et de la piété. Considérée en elle-même, la vie religieuse se prête naturellement à l'étude ; l'étude et la vie religieuse se prêtent admirablement aux exigences du saint ministère. Les éléments de la vie religieuse étudiés dans leurs rapports avec la science et l'apostolat. **51**

II. — La parole apostolique, déversoir de la contemplation. Objection contre l'union de la piété avec la science : réponse.

Dangers de la science ; alarmes de la piété. — L'union substituée à l'antagonisme, dans les deux Ordres de S. Dominique et de S. François. — Génie et sainteté. — Epanouissement, au XIIIe siècle, de l'idée catholique, qui est l'unité. — S. Thomas et S. Bonaventure. **58**

III. — Comment s'établissait l'union de la science et de la piété. Théorie de Humbert de Romans traitant la question des études. Analyse détaillée de cette théorie. **65**

IV. — Restrictions aux études philosophiques ; leur explication et leur portée. Condamnation des livres d'Aristote par les évêques et le S. Siége. Restrictions plus etendues prescrites par les Constitutions des Frères-Prêcheurs. — Raison de cette interdiction. Elle est levee dès qu'Aristote a pour commentateurs des hommes tels qu'Albert le Grand et S. Thomas. — Elle subsiste pour les Frères-Prêcheurs dans une certaine mesure. Distinctions faites par le B. Humbert relativement à l'étude des philosophes. — Les connaissances humaines ralliées à la théologie et subordonnées à la sagesse divine. L'utilité des études philosophiques exposée par Humbert de Romans. Textes : Innocent IV et Pierre de Vérone. — S. Thomas, Albert le Grand, le B. Ambroise de Sienne, Vincent de Beauvais **71**

V. — Idée générale des docteurs, au XIIIe siècle, sur les rapports de la science et de la théologie : Textes de S. Thomas. L'encyclopédie de Vincent de Beauvais. — Injustices et réparations historiques. — Science prodigieuse et piété d'Albert le Grand. . . . **84**

VI. — Deux objets de l'étude. Ce que l'on entendait, au moyen âge, par ces mots : la *science*, la *sagesse*. Textes d'Aristote, de S. Thomas, de Humbert de Romans, d'Albert le Grand. — Utilité de l'étude par rapport à la piété. — Nicolas de Montmorillon. — Nouvelle preuve de l'union de la science et de la piété : les écrits de Humbert de Romans et de Guillaume Perrault, analyse sommaire d'un ouvrage de ce dernier. — Une circulaire de Jean le Teutonique. Un texte de S. Thomas. **92**

VII. — La grâce d'en haut, raison du brillant essor des études dominicaines. — La nature et la grâce : la science et le don de science ; la sagesse et le don de sagesse. Texte commenté de S. Thomas. — Grâce suréminente du docteur et de l'apôtre : Grâce et piété vivantes dans les cœurs. Deux exemples de l'union de la sainteté dans le docteur et dans l'apôtre : S. Thomas et le B. Albert le Grand. — Traits historiques. Thomas de Champré ; Rodolphe de Nimègue. L'âme d'un saint et celle d'un grand docteur se révélant dans un texte d'Albert le Grand. **101**

CHAP. XI. — VIE DOCTRINALE. — RECRUTEMENT DE L'ORDRE.

I. — L'Ordre des Frères-Prêcheurs offre dans son recrutement les conditions les mieux faites pour cimenter l'alliance de la science et de la piété. — Influence attractive de S. Dominique à l'égard des hommes lettrés. Son ministère à Bologne. L'élan redouble dans cette cité aux prédications du B. Réginald. — Le B. Paul de Hongrie, Maître Moneta. — Le B. Clair. — Roland de Crémone. — Conrad d'Allemagne. — Raymond de Pegnafort en Catalogne ; son exemple attire à l'Ordre bon nombre de personnages distingués. — L'entraînement se généralise. — Les Universités. Paris et le couvent de S. Jacques. — Prestige et influence prodigieuse du B Jourdain. Enthousiasme des étudiants pour sa parole. Concours spirituel que lui prêtent la Bse Diane et ses Religieuses. Activité du B. Jourdain. Emoi que cause parmi les étudiants son arrivée dans une ville d'Université **114**

II. — L'influence du B. Jourdain mise dans tout son jour. Deux affaires le préoccupent au moment où il est élevé au généralat. — L'œuvre des Sœurs-Prêcheresses. — S. Dominique et le monastère de Prouille ; le B. Jourdain et le monastère de Ste-Agnès. — Jourdain quitte Bologne et se rend à Paris. — Lettre qu'il écrit de Venise à la Bse Diane, conjointement avec ses deux compagnons le Frère Jean et le Frère Archange. — Son séjour à Padoue. Ses prédications aux écoliers de cette ville. — Echec. — Il recommande son ministère à la Bse Diane et à ses Sœurs. — Dieu exauce ses vœux. — Il en fait part aux Religieuses de Ste Agnès. — Vocation de Jean Colonna et du B. Albert le Grand. — Nouvelles joies de Jourdain à Padoue. Lettre aux Sœurs de Ste-Agnès. — L'aube du grand jour qui va luire sur l'École. Le B. Jourdain à Brescia. Il y tombe malade. — De Brescia il se rend à Paris et passe par Milan et Besançon. — Lettre à la Bse Diane. — Le monastère de Ste-Agnès obtient des Sœurs de S. Sixte. — Départ de la Sœur Cécile et de trois Religieuses pour Bologne. — Fruits de l'apostolat du B. Jourdain à Paris. — Vocations. — Guillaume Perrault, Vincent de Beauvais, Humbert de Romans, le B. Gilles de Santarem, Hugues de S.-Cher. — Traits historiques. — Le B. Jourdain repasse les monts et prêche le carême à Bologne où il tient le Chapitre général. — Il repart pour la France et pour l'Allemagne. Son itinéraire ; ses compagnons : Conrad, Provincial d'Allemagne, Frère Henri de Cologne. — Le Frère Bernard — Le B. Jourdain à Vérone où il tombe malade, et à Trente d'où il écrit aux Sœurs de Ste-Agnès. — Epreuves de la Bse Diane. Jourdain lui envoie le Frère Bernard : Lettre à cette occasion. — Le couvent de Magdebourg. — Jourdain et Henri de Cologne se séparent : Henri retourne à Cologne ; Jourdain se dirige vers Troyes. — Sa rencontre probable avec Jean le Teutonique. — Vocation de Walter de Meysenbourg. — Mort du Frère Henri. — Douleur du B. Jourdain : trois lettres à ce sujet. Récit de la mort du Frère Henri ; il apparaît à une pieuse et noble dame ; Jourdain consolé de la même manière. — Voyage du Bienheureux à Paris. **125**

III. — Profession de Gérard de Frachet entre les mains de Jourdain. — Nouvelles bénédictions. Le Bienheureux en fait part à Diane.

Frédéric II menace Bologne. Alarmes de Jourdain qui les exprime de Paris. — Son opinion sur l'empereur. — Attitude de l'Ordre à l'égard de la maison de Souabe et de la maison de France. — Jourdain prend la route de Bologne. Le Chapitre général. — Honorius III place le monastère de Ste-Agnès sous la juridiction de l'Ordre. — Succès apostoliques de Jourdain auprès des écoliers. — Mort d'Honorius III. — Election de Grégoire IX ; son estime pour l'Ordre de S. Dominique. Départ de Jourdain pour Rome. — Lettre à la B^se^ Diane. Trait historique concernant le B. Jourdain à Rome, rapporté par Thomas de Champré. — Jourdain à la table du Pape. — De Rome Jourdain retourne à Paris. (1228). **153**

IV. — Les Chapitres généraux. Le Chapitre de 1228 ajoute quatre Provinces nouvelles aux huit Provinces déjà existantes. — Sous ses auspices les Frères prennent place dans la corporation des Maîtres de l'Université de Paris, et ouvrent, à S. Jacques, des écoles publiques. — Jean de St-Gilles, premier Docteur : son histoire. — Il partage son école avec Roland de Crémone. — Vocation de Guerric de S. Quentin. — Détails historiques. — Les écoliers et les Maîtres attirés à l'Ordre. — Vocations soudaines et vocations tourmentées.— Le Frère Guerric à Bologne. — Vocation extraordinaire d'un Maître devenu disciple. — Le Frère Pierre de Lucrin. — Efforts tentés par certains Maîtres pour empêcher leurs disciples d'entrer dans l'Ordre. — Maître Nicolas de Salamanque. — Le B. Jourdain et les écoliers Jean de Colonna et Albert de Falkenberg. Ils entrent tous les deux dans l'Ordre. — Le Frère Albert entraîne un de ses oncles : Thierry. — Détails historiques empruntés à Thomas de Champré. **159**

V. — Itinéraire suivi par le B. Jourdain en 1229. — Conjectures. — Explications. — Intérêts politiques et religieux. — Jourdain à Milan. — Etat des esprits dans cette ville. Guidotto de Capitaneis, Docteur à l'Université de Padoue et inquisiteur. — Le B. Guala chargé de pacifier les cités italiennes ; il prêche la guerre sainte contre Frédéric II. — Fin de la guerre des Albigeois. — Intervention de l'Ordre. — Jourdain se dispose à passer en Provence. — Ses lettres écrites lorsqu'il est encore en Italie. — Etat des esprits dans le midi de la France.—Ses nouveaux triomphes à Padoue. — Ses succès à Verceil. — Conversion subite de Walter d'Allemagne. — Vocation d'un clerc très-versé dans le droit. — Lettres du B. Jourdain au Frère Etienne, Provincial de Lombardie. — Jourdain à Montpellier. — Raisons de sa présence dans cette ville. — Jean de St-Gilles et Roland de Crémone à l'Université de Toulouse, fondée par Raymond VII en vertu d'une des clauses de sa réconciliation avec l'Eglise. — Le B. Jourdain se rend à Paris. **174**

VI. — Le B. Jourdain en Angleterre (1230). — Suspension des cours de l'Université de Paris. — Causes de cette suspension. — Les Maîtres et les disciples disséminés en diverses contrées. — Un grand nombre se réunissent à Oxford. — Conduite du B. Jourdain dans la lutte entre l'Université et la couronne. — Il maintient ouvertes, à Paris, les écoles de St-Jacques. — Comment cette mesure est appréciée. — Accueil empressé du roi d'Angleterre aux Maîtres et aux écoliers de Paris. — Motifs du voyage de Jourdain en Angleterre. — Développement de l'Ordre dans la Grande-Bretagne. — Lettre du Bienheureux à Diane. — Vocation de Robert Bacon et de Richard Fitzacre. — L'école Dominicaine de S. Edouard à Oxford. — Son transfert dans l'île de Ste-Ebba. — Jourdain revient à Paris pour le Chapitre général. — Intervention du Pape dans le démêlé de l'Université et de la royauté. Lettre de Grégoire IX. — Rétablissement des choses sur l'ancien pied. — Jourdain à Rome. — Lettres à la Bse Diane. — Retour à Bologne. Itinéraire par Modène, Reggio, Verceil, Milan. — Plusieurs vocations. — Maladie de Jourdain. — Lettres à Diane. — Départ pour Paris. — La maladie ralentit ce voyage. — Jourdain n'arrive qu'après le Chapitre général. — Il reprend, à Paris, le cours de ses prédications. — Vocation de Thomas de Champré. — Rétablissement de la santé de Jourdain ; il quitte Paris ; écrit à la Bse Diane. — Il se rend à Bologne. — Accueil triomphal qu'il y reçoit. — Translation des restes de S. Dominique. — Conséquences de cet événement. — Puissance du ministère des Frères. — Le B. Jean de Vicence ; résultats merveilleux de ses prédications à Bologne. — Efforts des habitants de cette ville pour le retenir au milieu d'eux. — Jourdain s'y oppose ; sa réponse aux Bolonais. — Conversion et vocation de Jacques Boncambio. — La correspondance du B. Jourdain dénote un caractère de maturité. — Recrues. — Vocations d'enfants. — Vocation de Pierre de Tarentaise (Innocent V). — Jourdain reprend ses pérégrinations périodiques. — Il apprend, à Strasbourg, la canonisation de S. Dominique. — Il revient à Paris où il passe l'Avent et l'hiver (1235). — Il y est retenu pendant le carême qu'il voudrait prêcher à Bologne. — Lettre à la Bse Diane. — La fièvre le reprend. Ses infirmités. Il perd un œil ; ses paroles à cette occasion. — Mort de la Bse Diane. — Jourdain retenu à Paris pour la célébration d'un Chapitre généralissime, dans lequel il fait adopter une disposition importante : la loi ne sera plus obligatoire sous peine de péché. — Il entreprend la visite des couvents de Terre-Sainte. — Coup d'œil anticipé sur sa mort. — Sa dernière pensée sera pour les élèves des Universités. — Ses pressentiments sur sa fin. — Lettre à Diane. — Justification de la place donnée dans ce chapitre aux relations du B. Jourdain avec la Bse Diane. — Le vrai principe de l'œuvre du recrutement de l'Ordre, d'après Humbert de Romans. **185**

CHAPITRE XII. — VIE APOSTOLIQUE. — APERÇU GÉNÉRAL.

I. — Les Frères primitifs d'après Etienne de Salagnac. — L'apostolat de S. Dominique, d'après les actes de Bologne, Gérard de Frachet, etc. — Etienne de Bourbon ; son traité : *De diversis materiis prædicabilibus*. — Citations. **215**

II. — La question de la forme et celle du fond. — Un double emploi de la parole: l'exposition des vérités révélées, sous une forme commune; les controverses contre les hérétiques. — Le sermon et les conférences. — Subtilité de l'hérésie. — La science nécessaire au Frère-Prêcheur pour défendre la vérité. — *Sapientia verbi*: explication de ce terme par S. Thomas. — Conditions que doit réunir la prédication commune d'après Humbert de Romans. — S. François et S. Dominique: caractère spécial à la prédication de leurs Ordres ; différences. — Simplicité apostolique.— Données sur les premiers prédicateurs de l'Ordre, par Thomas de Champré et Thierry d'Apolda.— Direction imprimée par S. Dominique à la première génération. **223**

III. — Continuation de l'apostolat de S. Dominique dans sa postérité, et quant à ses dehors et quant à ses sources intimes.—*Quant à ses dehors*: le zèle du Père passe dans ses fils; ils emploient les mêmes moyens que lui, et ils enfantent les mêmes œuvres: témoignage d'Etienne de Bourbon. — Leur apostolat prend toutes les formes, s'attaque à toutes les iniquités, sociales et autres, lutte contre toutes les erreurs. — Triomphes et souffrances. — *Quant à ses sources intimes*, l'apostolat de S. Dominique se continue pareillement dans ses enfants. — La vie intime du Père est celle de ses fils; les procédés et les résultats sont semblables. — L'existence du Frère-Prêcheur esquissée par Etienne de Salagnac. — Les faits vont parler. **233**

CHAPITRE XIII. — VIE APOSTOLIQUE. — MINISTÈRE DOCTRINAL.

I.— La prédication est un art et une grâce.— Union de la nature et de la grâce; subordination de la nature à la grâce dans la prédication. — Les fils de S. Dominique sont apostoliques dans la science; simples et surnaturels dans leur éloquence. . . **237**

II. — Le salut des âmes par la doctrine et par la prédication, fin de l'Ordre de S. Dominique. — La doctrine considérée séparément de la prédication. Ecrits apologétiques et polémiques.— Le couvent de Gradi à Viterbe. — Guillaume de Vade-Trossano; le Frère Benvenuto, etc. — Nécessité de la doctrine dans la prédication. — Place qu'occupe la controverse dans l'apostolat des Frères-Prêcheurs. — Luttes contre les hérétiques. — Les Capitouls de Toulouse et Maître Roland de Crémone. — Frère Raymond de Falgaire; Frère Pons de Saint-Gilles. — Deux autres Frères Pons dont l'un martyr. — Le B. Guillaume Arnauld. — Roland de Crémone, en Italie. — Frère Arnauld, prieur de Lyon. — Caractère apostolique de ces combats pour la vérité. Science et courage. — La *Somme* du Frère Moneta. Paroles d'Innocent IV confiant la charge d'inquisiteur à S. Pierre martyr. Traits historiques. — Les controverses en Espagne. — Frère Raymond Martini; le *Pugio fidei.* — Frère Paul Christiani; son zèle pour la conversion des juifs; une de ses disputes contre le rabbin Moïse. — S. Pierre martyr et un hérétique insigne. — Le B. Jean de Salerne et le Frère Roger de Calcagni, à Florence; concours que leur prêtent l'éloquence et l'énergie de S. Pierre martyr. — Institution de la compagnie des *Laudesi*. — Une fresque de Taddeo Gaddi. — Les Frères-Prêcheurs en butte aux violences des hérétiques: Roland de Crémone, à Plaisance; S. Pierre martyr, à Florence et en Lombardie. — Frère Rainier. — Le B. Ambroise de Sienne. **239**

III. — L'Inquisition. — Ce qu'elle fut et ce qu'elle ne fut pas — Droit qu'a l'Eglise de se défendre et d'en appeler, au besoin, à la répression matérielle. — Caractère agressif de l'hérésie; son but. — L'Eglise lui oppose, comme moyen extrême, l'appel aux armées catholiques. — Texte du B. Humbert. — Abattue par la guerre, l'hérésie n'était pas réduite. — De là ce système de répression régularisé et centralisé entre les mains du Pontife romain dont les Frères-Prêcheurs furent dès lors les principaux agents. — Rigueurs et justice; justice et humanité. Faits historiques. — Confiance des peuples dans les inquisiteurs. — Popularité des inquisiteurs. — Ils donnent leur sang: S. Pierre de Vérone, le B. Arnauld, le B. Barthélemy, le B. Antoine Pavonio. — Les inquisiteurs défendent les intérêts du temps et ceux de l'éternité. — Leurs attributions répressives et leur ministère de persuasion et de réconciliation. — Apôtres, les Dominicains ne sont juges qu'accidentellement: S. Pierre martyr, le B. Jean de Vicence, le B. Jean de Salerne, Etienne de Bourbon. — Texte du B. Humbert. — Un manuscrit des Frères-Prêcheurs de Clermont. — Mission des inquisiteurs: convertir et non pas contraindre. — Circonscrire et arrêter l'incendie d'abord; en réparer les désastres par l'apostolat. — La mort de S. Pierre de Vérone, triomphe et échec pour l'hérésie. — L'hérésie à Toulouse. — Le dernier des comtes de Toulouse et les Frères-Prêcheurs. — Zèle des Frères-Prêcheurs pour la réforme des mœurs, non moins que pour la pureté de la foi. — Leur zèle en Orient contre le schisme. — Pierre de Sézanne et Hugues. — Le concile de Nymphée. — Conversion d'un derviche racontée par Pierre de Sézanne. — Les Frères-Prêcheurs à Constantinople. — Leurs travaux pour le rapprochement des deux Eglises. — Frère Bonacorsi de Bologne; son ouvrage: *le Trésor de la Foi*, écrit en grec. — Frère Guillaume Bernardi, premier Prieur d'Alby, fonda un couvent dans le faubourg de Péra; sa science, ses travaux, son apostolat. **256**

CHAP. XIV. — VIE APOSTOLIQUE. — LES SERMONNAIRES AU POINT DE VUE DU FOND.

I. — Le ministère doctrinal et la prédication. — Opportunité variable du ministère doctrinal; permanence de la prédication proprement dite. — La prédication au point de vue du fond, personnifiée dans un exemple: le Frère Guillaume Perrault. — La vertu et le savoir mis au service de l'apostolat. — Ouvrages de Guillaume Perrault. — Son dévouement apostolique. — Humbert de Romans; son ouvrage: *De eruditione Prædicatorum*. — Citations et analyse. **270**

II. — Le B. Albert le Grand ; son traité : *De arte Prædicandi.* — Sa prédication à Rome. — Son commentaire sur S. Jean. — Deux recueils de sermons par le B. Albert. — Analyse de plusieurs des sermons contenus dans ces recueils. **289**

III. — Le B. Jacques de Voragine : ses sermons. — Son cadre, sa méthode, sa science de l'Ecriture et des Pères, simplicité de son style et de ses idées, pureté de sa diction et éloquence de son langage. — Citations et analyses. **311**

IV. Le procédé par images et comparaisons. — Importance théorique et pratique attachée à cette méthode. — Texte de S. Thomas. — Signification donnée aux mots : *comparaison* et *histoire*, *exemple*, *raisonnement* et *autorité.* — Jacques de Voragine, le B. Humbert, S. Thomas. — Ouvrages spéciaux : Jean de Colonna ; son ouvrage : *De viris illustribus ethnicis et christianis;* Etienne de Bourbon, son ouvrage : *De materiis prædicabilibus.* . . **324**

V. — Caractère pieux et évangélique de la prédication des Frères-Prêcheurs. — Le B. Jourdain, Henri de Cologne. — Dévotion au saint Nom de Jésus : S. Pierre martyr ; le B Jean de Vicence, le B. Ambroise de Sienne, Walter de Meysenbourg. — Abus dans la prédication : les critiques. — Accusations et diatribes de Pierre des Vignes contre les Frères-Prêcheurs. — Réfutation. — Miracles. — Jean de Vicence ; le Frère Jacobino de Reggio. — Piége de Satan contre les Frères. — Un chapitre de Gérard de Frachet : *De tentatione curiositatis.* — Prolongement de l'âge d'or de la prédication. — Date des grands monuments de l'apostolat dominicain. — Trente Religieux du couvent de Saint-Jacques, appelés par la Faculté de théologie à occuper les chaires de Paris. — Caractère de leur prédication. — Appréciation ridicule des continuateurs de l'*Histoire littéraire de la France.* — La prédication de S. Thomas. — Texte du S. Docteur se rapportant aux vues de l'Ordre sur la prédication. — Le B. Ambroise de Sienne, type complet du Frère-Prêcheur. — Premiers signes de décadence à la fin du XIIIe siècle. — Le B. Humbert d'Uzès dénonce les déviations qui commencent à se produire. — Le B. Jourdain de Pise. **329**

CHAP. XV. — LES SERMONNAIRES AU POINT DE VUE DE LA FORME.

I. — Les Frères-Prêcheurs, apôtres éloquents, mais hommes de Dieu dans leur art. — L'art de bien dire n'est pas un luxe proscrit dans l'Ordre de Saint-Dominique. — Le talent grandi par les circonstances. — Les acteurs et le drame du XIIIe siècle. — Contradictions et encouragements. — Eloquence inspirée par le zèle. — Etude théorique de la forme recommandée et cultivée. — Reproches dirigés à ce sujet contre les Dominicains. — Justification par S. Thomas. — Le genre d'éloquence des fils de S. Dominique ; difficultés de le faire revivre. — Les écrits achevés font défaut ; il ne

reste que des ébauches. On y trouve le mécanisme de la composition, mais on n'y peut chercher une inspiration littéraire. — Répertoires. Ils supposent un travail personnel d'où jaillira la vie, le mouvement, le coloris. — Les sermons écrits en latin, et prêchés en langue vulgaire — L'intelligibilité et l'inspiration, la simplicité et l'austérité dans la forme. — Dérogation vers la fin du XIIIe siècle, à l'usage du latin pour les sermons écrits :Eckhart, en Allemagne; le B. Jourdain de Pise, en Italie. **345**

II. — Langage de l'histoire sur la question de la forme : Etienne de Salagnac et Gérard de Frachet. — Les chroniques offrent plutôt des indices que des témoignages explicites. — Le terme *de gratiosus prædicator ;* sa signification. — Autres qualifications familières aux chroniqueurs de l'époque. — L'éloquence déborde sans cesser de garder un rang subordonné. — Des exemples particuliers vont la montrer à l'œuvre. **352**

III. — Le rôle de la grande éloquence dominicaine se comprend par la faveur des peuples. — Accueil enthousiaste fait à la parole du Frère Henri de Cologne par les écoliers de Paris : témoignage du B. Jourdain ; portrait qu'il trace de Henri. — Le B. Jourdain : ses triomphes oratoires précédemment racontés ; ses qualités comme orateur décrites par Gérard de Frachet et Thierry d'Apolda. — Texte du B. Jourdain sur l'excellence de la parole divine et sur la sainte ivresse qu'elle est appelée à produire.— Succès du Bienheureux en Italie, en France, en Angleterre, — et de ses fils en Lombardie, en Toscane et dans les Marches. — Le B. Jean de Vicence à Bologne, à Padoue, etc. — Temoignage du Provincial de Lombardie, le Frère Etienne. — S. Pierre martyr; ses triomphes apostoliques. — Action prodigieuse des Frères Moneta, Roland de Crémone, Guala, Jean de Salerne, Barthélemy de Bragance, etc. — Le B. Ambroise de Sienne ; sa parole de feu; les fruits qu'elle produit.— Résumé. — L'éloquence révélée par ses effets. — Objection. — Réponse. — Texte de S. Augustin; application qu'en fait S. Thomas contre les détracteurs de son Ordre. . . . **363**

CHAP. XVI. — DOCTRINE DE L'ORDRE SUR LA PRÉDICATION.

I. — Auteurs dominicains du XIIIe siècle qui ont écrit des ouvrages spéciaux sur la prédication. — Coup d'œil d'ensemble sur leurs théories. — Résumé de ce qui a déjà été dit ; cadre de ce qui est à dire, emprunté au traité du B Humbert : *De eruditione Prædicatorum.* — La prédication est une grâce qu'il faut mériter, et un art qu'il faut cultiver. **382**

II. — La grâce, principe de la force persuasive du prédicateur. — Textes d'Albert le Grand, de S. Thomas, de Humbert de Romans.— La grâce appelle la coopération : coopération de l'esprit, ou étude du fond et de la forme ; coopération, plus essentielle encore, de l'homme intérieur et surnaturel.—Textes de Humbert de Romans et de Guillaume Perrault. **384**

III. — La coopération de l'esprit. — L'effort humain, l'exercice des facultés naturelles. — Textes de Humbert. — L'étude du fond. — L'éloquence pécheresse et la rusticité. — Le Frère-Prêcheur n'a pas à redouter la première, ni à se réfugier dans la seconde. — Texte de S. Thomas. — Programme tracé par l'Ange de l'école et le B. Humbert. — Champ ouvert à l'activité de l'esprit. — Sources de la prédication : la science des Ecritures et de la théologie, au premier rang; les sciences naturelles, y compris la philosophie, au second rang. — La science des préceptes de l'Eglise, ou le droit canon, et la science historique. — La théologie mystique et la science expérimentale des rapports de Dieu et des âmes. — Enfin la science de *discrétion*. — Tout cela n'est pas encore la science de l'Apôtre. — Il faut de plus l'harmonie qui ente sur un même tronc ces rameaux séparés et les remplit d'une même séve. — Ce sera l'œuvre de l'Esprit-Saint. — Texte du B. Humbert. — Elévation de vues et sens pratique. — Conseils du B. Humbert aux prédicateurs. — La question de la forme. — Préceptes du B. Humbert. — Se dépouiller dans le style de tous les défauts capables de compromettre le succès de l'Evangile; ne pas se préoccuper de la forme aux dépens du fond; la simplicité dans les idées et dans l'expression. — Nécessité de la grâce, même pour la forme. . . **389**

TOME III.

CHAP. XVIII. — LE GOUVERNEMENT DE L'ORDRE. — VUE D'ENSEMBLE.

Les législations religieuses. — Intérêt qu'offre leur étude. — Leur base commune. — Chaque famille religieuse a ses lois organiques, ses *Règles* ou *Constitutions*. — La législation dominicaine, mélange de choses anciennes et de choses nouvelles. — Il reste à dire quel était le moteur de ces éléments combinés, à parler du gouvernement de l'Ordre, étudié dans ses lignes principales d'abord, puis dans ses applications. 1

I. — Le sacrifice de l'obéissance, loi fondamentale et commune. — Variété dans l'organisation du pouvoir chargé de requérir ce sacrifice. — Rapports entre la monarchie chrétienne du moyen âge et le gouvernement des Frères-Prêcheurs. — L'autorité d'un seul : le Maître général. — Les Provinciaux. — Les Prieurs conventuels. — Le rôle intermittent des assemblées : Chapitres généraux, provinciaux, conventuels. — Le droit de suffrage à plusieurs degrés : élection des Prieurs, des Provinciaux, du Maître général. —Accord de la liberté et de l'autorité : la faculté d'élire et la sanction libre et indépendante des supérieurs majeurs qui seule donne l'autorité. — Latitude négative par rapport aux élections, attribuée aux Provinciaux et aux Maîtres de l'Ordre; ces derniers peuvent suspendre le mécanisme électoral. — Perpétuité attachée à la charge de Maître général : avantages de cette perpétuité. — Les Provinciaux révocables. — Les Papes fortifiant et grandissant l'autorité suprême de l'Ordre. — Cette autorité faisant contre-poids aux institutions qui sont à la base. — Un texte du Chapitre de 1656. — Définition de la monarchie par Albert le Grand. — Pouvoir suprême, perpétuel, dictatorial s'il le faut, du Maître Général, mais non absolu : il y a le contrôle intermittent des Chapitres. — Les successeurs de S. Dominique usent de leur droit souverain : élections suspendues. -- Les Chapitres provinciaux et généraux : leurs attributions administratives, exécutives, législatives. — Les déclarations des Chapitres généraux, source de la jurisprudence et complément des Constitutions. — Histoire de la législation des Frères-Prêcheurs. — Principes qui président à son développement et en fournissent la clef. — La règle de S. Augustin et les Constitutions, éléments stables des institutions dominicaines. — L'autorité du Chapitre général; elle est législative, mais

non constituante. — Ses ordonnances représentent l'élément mobile de la législation dominicaine. — Les Chapitres généralissimes : leur pouvoir constituant. — L'autorité constituante également attribuée à trois Chapitres généraux se succédant sans interruption. — Raison de cette attribution. — Il n'y a eu que deux Chapitres généralissimes : 1228 et 1236. — Innovation faite par le Chapitre de 1236. — Perfectionnement des Constitutions ébauchées à Prouille. Elles sont revisées et coordonnées par S. Raymond de Pegnafort ; adoptées par trois Chapitres successifs (1239-1241). — Terme de l'enfantement législatif.. . . . . **1**

II. — Physionomie des Chapitres annuels de l'ère primitive. — Grâce à leur concours, le gouvernement peut déployer deux qualités : une vigilance jalouse et une vigueur indomptable. — Retentissement populaire d'un Chapitre général ou même provincial. — Le public s'y intéresse de deux manières : la prière et l'aumône. — Le Saint-Siége encourage par des indulgences le concours charitable des peuples. Un trait de cette religieuse sympathie : Guy Foulquiès, pape sous le nom de Clément IV ; vision de sa sœur, la dame de Tarascon — Les rois, les seigneurs, les évêques, les deux clergés, les bourgeois venant en aide aux Chapitres dans leurs besoins temporels. — Divers exemples de cette munificence à l'égard des Chapitres généraux et provinciaux. — Nombre considérable de Religieux assistant à ces Chapitres. — Ces convocations sont un principe de vie et d'émulation pour les intelligences. — Puissance de propagation des choses de l'esprit au XIII^e^ siècle. — L'architecture, la poésie, la science. — Puissance d'attraction et d'expansion exercée par la France ; l'Université de Paris. — L'unité de la République chrétienne, l'esprit voyageur du temps et son énergie patiente suppléant aux moyens modernes de communication ; les foires pour le commerce mercantile ; les Conciles, les Universités, les Chapitres des Ordres religieux, pour le commerce de l'esprit. — Le rôle des Chapitres de l'Ordre de S. Dominique en particulier, comme moyen de contact offert aux esprits, et de circulation aux découvertes de l'intelligence. — Le monde et l'Eglise en rapport avec les réunions capitulaires. **15**

III. — Peinture des Chapitres généraux et provinciaux, d'après les *Constitutions primitives*, et un *directoire* retouché vers la fin du XIII^e^ siècle. — Arrivée des Religieux au Chapitre. — Sévérité à l'égard des Frères qui se seraient présentés sans qualité ou sans permission. — Quels sont les Religieux ayant titre ou qualité pour prendre part ou assister au Chapitre ; et quel peut être leur nombre. — Les préliminaires du Chapitre. — L'ouverture des sessions — Les délibérations et les travaux capitulaires. — Clôture du Chapitre, et mesures prises pour la communication des actes capitulaires à chaque province ou à chaque couvent. **24**

CHAP. XVIII. — LE GOUVERNEMENT DE L'ORDRE. — DISCIPLINE MONASTIQUE ET RELIGIEUSE.

I. — Le gouvernement de l'Ordre peut être étudié au triple point de vue de l'élément religieux et monastique, de l'élément scolaire, et de l'élément apostolique. — Discipline monastique et religieuse. — Eu égard à ce qui a déjà été dit, on se borne ici à quelques remarques et à un petit nombre de questions spéciales. — Contraste entre les grandeurs de l'Ordre dominicain, et le soin minutieux de son gouvernement par rapport aux plus minimes détails de l'Observance. — L'importance attachée aux menus détails n'empêche pas les Chapitres de conduire de front des œuvres d'ensemble considérables : l'élaboration des Constitutions, la correction des Bibles, et la liturgie dominicaine, œuvre du B. Humbert de Romans. **41**

II.— L'action disciplinaire quant aux vœux de religion. — Le vœu de pauvreté. — Premiers germes de déviation. — Rien de plus pur que le point de départ. — Les données précédemment fournies confirmées par de nouveaux détails. — Le Frère Barthélemy et sa Bible.— Pauvreté du couvent ; pauvreté des objets : limites du *tien* et du *mien* quant à l'usage individuel. — Texte de Gérard de Frachet. — Rigueur du B. Réginald envers un Frère délinquant. — Les Papes recommandent les Frères à cause de leur pauvreté. — Cette fidélité à la pauvreté ne paraît pas s'affaiblir après le B. Jourdain. — Un trait historique rapporté par Humbert de Romans. — Le B. Albert le Grand : ses actes, ses circulaires et ses ordonnances. — Autorisation des dépôts en espèces monnayées : légalité, raison, nature, objet de cette autorisation. — Traits historiques. — Inconvénients de ces dépôts d'argent. — La vigilance de l'autorité les neutralise. — Relâchement de la vigilance et ses effets. — Agonie de la vie régulière au point de vue de la pauvreté.— La réparation suit de près. — Lettre du B. Jean-Dominique à ses Religieux.— Enseignement qui résulte de l'exposé de ces trois phases de la pauvreté religieuse : ferveur primitive, décadence, restauration. **47**

III. — L'obéissance religieuse.— Force et douceur dans le gouvernement. — La Règle de S. Augustin.— Le caractère de l'Ordre. — L'esprit suave et fort de S. Dominique passe à ses enfants. — Le B. Jourdain. — Commentaire du B. Humbert sur la Règle : il expose cette alliance de la douceur et de la force. — Les idées d'un Prieur allemand.— La force à l'œuvre : Chapitre des coulpes ; peines contre des fragilités sans faute morale. — Texte des Constitutions. — Salutaires effets de ces rigueurs. — Traits historiques. — Texte de Vincent de Beauvais.— Pouvoir répressif et judiciaire. — Des Chapitres généraux et provinciaux.— Traits historiques. — La justice des Chapitres avait un moyen autre que les pénalités pour consolider l'autorité : le pouvoir de révoquer les Provinciaux ou les Prieurs. — Avantages de ce pouvoir et de son exercice. — Durée du régime qui vient d'être exposé. **69**

CHAP. XIX. — LE GOUVERNEMENT DE L'ORDRE. DISCIPLINE SCOLAIRE.

I. — Vigilance du gouvernement de l'Ordre par rapport aux écoles dominicaines. — Trois sortes d'études : les études conventuelles, les études provinciales, les études générales. — Les études conventuelles : leur raison d'être ; leur organisation ; leur fonctionnement. — Les études provinciales : circonstances qui les firent naître ; leur origine ; leur organisation. — Le *Studium generale.* — Ce qu'il fut dès l'origine. — Le couvent de Saint-Jacques à Paris. **90**

II. — Extension des études générales : Bologne, Oxford, Montpellier, Cologne. — Nouveaux règlements. — Commission instituée à cet effet : les Frères Bonhomme, Florent, Pierre de Tarentaise, Albert le Grand, S. Thomas. — Leurs travaux. — Le Chapitre de Valenciennes. — Création de deux foyers nouveaux par les Chapitres de 1290 et 1293 : l'un pour la Province romaine, l'autre pour l'Espagne. — Eclat de l'école dominicaine de Paris. — Les Maîtres en théologie : considération qui s'attachait à ce titre ; sa signification au XIII^e siècle. — Sollicitude des Papes à cet égard. — Paroles d'Innocent III. — Les Maîtres dans l'Ordre de Saint-Dominique. — Leurs prérogatives au dehors ; aucune immunité dans l'Ordre. — Sollicitude des Maîtres et des Chapitres généraux pour le choix des sujets destinés à occuper les chaires de Saint-Jacques. . **100**

III. — Mœurs scolaires. — Elles sont pieusement exposées dans la *Vie* de la Bse Christine de Stumbelen, écrite par le Frère Pierre de Dacie. — Rapports des Frères et de la vierge de Stumbelen. — Histoire de Pierre de Dacie. — Etats de services qui conduisaient au magistère de la science. — Béranger de Landorre. — Résumé. **106**

IV. — Quelques détails qui achèvent de faire connaître la sollicitude du gouvernement de l'Ordre pour les études. — Les Chapitres généraux surveillant la discipline et poussant à tous les progrès. — Leur action, dans ce but, sur les Lecteurs, sur les Prieurs, sur les Visiteurs, sur les Provinces. — Le zèle de la science et de la perfection religieuse. — Les études profanes ; la culture de la philosophie et des saintes Ecritures. — Ordinations relatives aux Bibles et au Lecteur biblique. — Attachement à la tradition et respect de l'autorité. — Un texte du Chapitre de 1244. — Travaux élaborés pendant la période primitive. — Correction des Bibles décrétée par le Chapitre de 1236 : le B. Jourdain et Hugues de Saint-Cher. — La correction de S. Jacques et celle de Sens. — Concordances : les grandes concordances et les concordances anglicanes. — La culture des langues arabe, hébraïque et grecque, et des idiomes barbares. — Travaux polémiques. — Traduction d'Aristote par le Frère Guillaume de Morbeka. . . . **125**

CHAP. XX. — GOUVERNEMENT DE L'ORDRE. — VIE APOSTOLIQUE.

I. — La reine de Géorgie, Résudès; le pape Grégoire IX et les Frères-Prêcheurs. — Impulsion donnée par le Saint-Siége, conjointement avec le gouvernement ordinaire des Frères-Prêcheurs, aux œuvres de l'apostolat. — Tâche compliquée qu'impose au Maître général et aux Chapitres le rôle actif de l'Ordre. — La délimitation des Provinces inspirée par des vues apostoliques. — La fondation des couvents : système qui préside aux fondations et à leur développement. — Les petits et les grands couvents. — Témoignage de Salimbene. — Coup d'œil sur l'Ordre de Saint-François. — Les spirituels et les conventuels. — S. Bonaventure, apologiste des grands couvents. — Les deux Ordres de Saint-Dominique et de Saint-François : leur apostolat dans les villes importantes et dans les campagnes. **133**

II. — Issues ouvertes au zèle apostolique, d'après S. Thomas. — La prédication proprement dite. — Sens donné à cette expression. — Textes de S. Thomas et du B. Humbert. — Les conditions surnaturelles et vraiment apostoliques de la prédication, d'après les actes des Chapitres généraux. — Texte des Constitutions. — Sollicitude de l'Ordre pour le choix des prédicateurs : les candidats ; examens et enquêtes. — Texte d'un Chapitre général. — Efforts des supérieurs pour façonner des prédicateurs. — La mission de l'Ordre considérée dans son étendue. **139**

III. — Trois branches du ministère apostolique des Frères-Prêcheurs : l'Inquisition, la Croisade, les Missions lointaines. — L'Inquisition. — Puissance désastreuse de l'hérésie au XIIIe siècle. — Vigilance de l'Eglise. — Mesures protectrices et répressives ordonnées par le quatrième Concile de Latran. — Ouvriers insuffisants. — Lettre d'Innocent III. — Mission providentielle des Frères-Prêcheurs. — Paroles d'Honorius III. — Duel entre l'hérésie et l'Ordre. — Les Dominicains plus apôtres que juges. — Lettre d'Honorius III et de Grégoire IX. — Intermédiaires entre la puissance ecclésiastique et la puissance civile, les Frères-Prêcheurs n'ont pas reculé devant l'emploi des moyens coercitifs. — Même en cela, ils étaient apôtres. — Lettre des cardinaux aux Frères-Prêcheurs. — Les ressources de l'apostolat contre les hérétiques : les larmes, la prière, la pénitence, la prédication, la lutte corps à corps, enfin l'intimidation. — Ces conditions apostoliques indiquées dans une lettre de Grégoire IX. — La mission des Dominicains reconnue par la puissance temporelle. — Diplôme de Frédéric II. — En 1232, l'Eglise romaine confie aux Provinciaux le droit d'institution ou de révocation des inquisiteurs de leur ressort. — Zèle des Chapitres généraux et provinciaux. **144**

IV. — La Croisade, autre œuvre défensive. — Champ qu'elle ouvre au zèle apostolique. — Les barbares et le monde chrétien. — Croisade contre les Sarrasins. — Les Tartares. — Défense de l'Etat chrétien. — Querelle du sacerdoce et de l'empire. — Mission des Frères-Prêcheurs. — Puissance que la Croisade mettait aux mains du Vicaire de Jésus-Christ. — Appels des Pontifes romains aux Frères-Prêcheurs. — Caractère et efficacité de l'apostolat des Frères-Prêcheurs dans cet ordre de choses. — Les Frères-Mineurs et les Frères-Prêcheurs députés au grand Kan par Innocent IV.— Sous l'influence des Religieux, la lutte se change en une œuvre de paix et de civilisation chrétienne. **152**

V. — Les Missions lointaines. — Deux conditions nécessaires à la prospérité des missions : le zèle des ouvriers et le nombre. — Dès sa naissance, l'Ordre de S. Dominique a le zèle ; le nombre lui vient plus tard — Attente et espérance de lointaines conquêtes. — Par la constitution géographique de ses Provinces, l'Ordre pose des jalons. — Esprit de suite qui préside à ces approches vers un monde lointain. — Bases d'opérations choisies pour un apostolat dont rien n'égale la grandeur. — Les Provinces de Hongrie, de Dacie, de Pologne, de Grèce, de Terre-Sainte et d'Espagne. — La congrégation des Frères-Pérégrinants. — Concours de l'Ordre entier. — Emulation entre les supérieurs et les inférieurs. — Le B. Jourdain et le Frère Pierre de Reims. — Apostolat en Egypte, en Chaldée, en Arménie, en Géorgie. — Conversion du patriarche des Nestoriens et de celui des Jacobites. — Entreprises plus lointaines — Exemple donné par la Province de Hongrie. — Voyages en Tartarie : les Frères Simon de St-Quentin, Ascelin et André de Lonjumeau. — Pérégrinations du Frère Richard. — Age adulte des missions à la mort du B. Jourdain. — Zèle de S. Raymond de Pegnafort pour les missions en général, pour la conversion des Sarrasins en particulier. — Hommage que lui rend Humbert de Romans. — Un monument de sa sollicitude pour les missions. — Jean le Teutonique succède à S. Raymond. — Relation du Frère Pierre, Prieur de Poroch. — Légions de martyrs. — Etendue de cet apostolat, à la veille du gouvernement de Humbert de Romans. — Un document pontifical de 1254. — Appel du Pape à un Chapitre général, connu dans l'histoire sous le nom de *Chapitre des larmes.* — Le B. Humbert à la tête de l'Ordre. — Ses saintes impatiences au sujet des missions lointaines, et ses appels pressants. — Résultats. — Etude des langues. — Le Frère Raymond Martin. — Les missions lontaines atteignent leur maximum d'éclat et de prospérité. **156**

VI. — Les *affaires* de l'Eglise. — Dévouement des Frères-Prêcheurs pour le service de l'Eglise et sollicitude des Pontifes romains pour l'Ordre. — Textes et faits. — Enumération de quelques-unes des œuvres capitales pour lesquelles le Saint-Siége demande le concours de l'Ordre. — Spontanéité et répugnance des Frères-Prêcheurs par rapport aux différentes commissions dont les charge le Siége apostolique. — Explication. — Visites des couvents et monastères par les Frères-Prêcheurs. **173**

VII. — L'Ordre de S. Dominique dans ses rapports *gracieux*

avec les autres Ordres religieux. — Amour de S. Dominique pour toutes les familles religieuses. Marques de sympathie échangées entre les Frères-Prêcheurs et l'Ordre de Cîteaux. — Texte d'Albert le Grand. — Autres marques de bienveillance. — Les Frères-Mineurs et les Frères-Prêcheurs. — Le Chapitre général de 1234. — Recommandation du B. Humbert. — Le Chapitre de 1244. — Exhortations des Maîtres généraux. — Jean le Teutonique. — Plusieurs textes de Humbert de Romans. — S. Bonaventure et S. Thomas. — Jean de Parme et Humbert de Romans : leur lettre collective à leurs Ordres. **192**

HAP. XXI. — LES PRIVILÉGES. — LETTRES A CE SUJET.

I. — Le *Privilége* : expression de la souveraineté universelle du Pontife romain et couronnement des institutions dominicaines. — L'exemption, objet de vives attaques. — La question des immunités au deuxième Concile de Lyon, et au Concile de Vienne. — Deux mémoires remarquables sur cette question : citations. — Utilité de l'exemption pour les Ordres religieux en particulier, et pour l'Eglise en général. — Développement de l'exemption à l'époque où apparaissent les deux Ordres de S. Dominique et de S. François. — Variétés dans l'origine, la nature, l'étendue des priviléges monastiques. — Principe uniforme qui se dégage de cette diversité. — L'ère des confédérations monastiques. — L'exemption se généralise. — La nature même de l'Ordre de S. Dominique demande qu'il soit placé sous la main du Pontife universel et soustrait à toute autre juridiction. — Autonomie complète des Dominicains au point de vue du gouvernement intérieur. — Priviléges très-amples qui leur furent accordés quant au ministère des âmes. — La mission du Frère-Prêcheur exposée par Honorius III. — Comment et par qui il était investi de cette mission. — Droit des Frères-Prêcheurs d'enseigner dans les Universités : droit acquis, puis contesté, enfin confirmé par le Pape. — Les priviléges des Mendiants ne se codifient que peu à peu. — Période de formation. **198**

II. — Modifications que le rôle considérable des deux Ordres de S. François et de S. Dominique apporte à l'exercice du ministère des âmes. — Grâces prodiguées par l'Eglise et sympathies très-prononcées des peuples et du clergé. — La bienveillance du S. Siége prend un caractère plus signalé du temps de Jean le Teutonique. — Le parti gibelin en Italie, son hostilité ; jalousie des clercs en France et ailleurs, à l'égard des Ordres mendiants : point de départ d'une dispute mémorable. — Exposé du débat. — L'histoire de l'Ordre va se confondre totalement avec celle de la souveraineté juridictionnelle du Pontife romain. — Crédit acquis par l'Ordre de S. Dominique et par celui de S. François, sujet d'ombrage. — Le cardinal cistercien Conrad de Zæhringen, légat en Allemagne, impose silence aux murmures. (1222.) — Faveur croissante des Frères auprès des peuples. — Boutade de Matthieu Paris. — Confiance

et bienveillance du Pape à l'égard des Frères. — Priviléges très-amples accordés par Grégoire IX à Jean le Teutonique. — Les Papes, ses successeurs, témoignent de la même bienveillance. — L'orage s'amoncelle. — A quelle occasion il éclate. — L'autorité et la sainteté, *criterium* de l'historien dans l'étude de cette célèbre dispute. — Les Ordres mendiants ont pour eux l'autorité et la sainteté : leur cause commune avec les Papes et la sainteté de S. Thomas, de S. Bonaventure, du B. Albert le Grand, etc. — Les adversaires n'ont, de leur côté, ni l'autorité ni la sainteté : Guillaume de S. Amour et Eudes de Douai, etc. — Guillaume de S. Amour personnellement condamné par le Pape Alexandre IV et condamné dans les sectaires qui constituent sa postérité. **207**

III. — Les docteurs de l'Université alarmés de l'influence croissante des Religieux. — Détermination qu'ils prennent en 1252, dans le but d'anéantir cette influence. — Préjudice causé par cette détermination à l'Ordre de S. Dominique. — Coup d'œil rétrospectif. — Possession des Dominicains comme docteurs de l'Université. — Leur concurrence redoutée. On tend à la supprimer. — Le dissentiment dégénère en querelle (1253). — Situation de l'Ordre dans l'enseignement doctrinal à cette époque. — Incident d'où jaillit l'étincelle. — Démêlés entre les Dominicains et les docteurs de l'Université au sujet de cet incident. — Les Dominicains portent leur cause aux pieds du S. Siége. — Ils sont excommuniés par l'Université de Paris. — Nouveau recours au Pape. — Jugement d'Innocent IV remettant les choses en l'état. — Les Maîtres de l'Université s'en prennent à l'autorité du Vicaire de Jésus-Christ. — Le débat aura deux périodes. — Résumé, par Thomas de Champré, de la procédure correspondant au Pontificat d'Innocent IV. **223**

IV. — Caractère envenimé que prend la lutte. — Motif vrai de la dispute, d'après Alexandre IV, Humbert de Romans et Thomas de Champré. — Prétentions de l'Université. — Esprit de conciliation d'une part ; guerre d'extermination de l'autre. — Guillaume de S. Amour. Réfutation. — Prédicateurs et poëtes satiriques prêtant main-forte à Maître Guillaume. — Le chancelier Philippe de Grèves et les prédications de Henri le Teutonique. — L'effervescence des esprits. — Outrage fait à S. Thomas par le bedeau Guillot : réparation exigée par Alexandre IV. — Diatribes des prédicateurs et du poëte Rutebeuf contre S. Louis, coupable d'attachement aux Frères-Prêcheurs. — L'influence qu'exercent les Dominicains sur le roi, taxée de péché mortel. — Voies de fait ajoutées au scandale des paroles. — L'agitation gagne les provinces. — Détails historiques. — Activité de l'Université contre les Frères. — Innocent IV, après avoir résisté à l'Université, accorde à ses instances un arrêt qui porte un coup mortel au ministère apostolique des Religieux. **236**

V. — Les rivalités, quant au ministère, fournissent des alliés aux docteurs de Paris. — Etat moral des deux clergés. — Détails empruntés à Hugues de S. Cher, à Albert le Grand, à Guillaume

Perrault. — Un monastère de femmes en Normandie. — Complaisances de l'Eglise romaine pour des Ordres tels que les Frères-Mineurs et les Frères-Prêcheurs. — Témoignage de Thomassin. — Toutes les jalousies se coalisent. — Matthieu Pâris : son dossier contre les Dominicains — Complicité du moine anglais et de Guillaume de S. Amour. — Ils se partagent les rôles. **247**

VI.— Le canon du IVᵉ Concile de Latran : *Omnis utriusque sexus.* — Controverses auxquelles ce canon donne lieu. — Exposé historique de la question. — Le sacerdoce paroissial avant l'extension des deux Ordres de S. François et de S. Dominique. — Sens donné au Concile de Latran par la majorité des théologiens. — Empire de cette interprétation. — Les actes synodaux de l'église de Sisteron, rédigés par le Frère Chabert d'Aiguebelle et le Frère Pierre de Rossat. — L'autorité supérieure et universelle du Pape. — Principes émanés de l'école de Guillaume de S. Amour, et de la cabale de Matthieu Pâris. — Réfutation. — Esprit de condescendance dont font preuve les Ordres mendiants. — Extravagances des adversaires des Religieux, dans la question des pouvoirs de confesser. — Réponse des Réguliers à ceux qui font du Concile de Latran une arme contre leur apostolat. — Textes de Humbert de Romans et de S. Bonaventure. —Le droit strict et la loi supérieure de la paix et de la charité. — L'immunité romaine, indispensable aux Ordres actifs. **257**

VII.—Innocent IV et les Frères-Prêcheurs.— Après avoir comblé l'Ordre d'éloges et de faveurs, Innocent IV lui retire la plupart de ses privilèges par la Bulle *Etsi animarum.*— L'apostolat des Ordres mendiants soumis au bon plaisir du clergé paroissial. — Coup terrible porté au ministère des Mendiants. Emoi causé par la décision pontificale. Consternation des uns, triomphe des autres. — Moyens mis en œuvre par les Frères pour conjurer l'orage. — Le Frère Fernand, du couvent de Palencia.—Coup de la Providence.— Mort d'Innocent IV. — Alexandre IV, qui lui succède, révoque la Bulle *Etsi animarum.* Réflexions. **265**

CHAP. XXII. — LES PRIVILÉGES. — SECONDE PHASE DE LA LUTTE.

I. — La Bulle *Etsi animarum*, simple retrait d'une faveur. — Alexandre IV va prononcer un jugement dans la cause des docteurs de Paris. — Ses procédés préparatoires. — La Constitution *Quasi lignum vitæ.* — Les Frères-Prêcheurs rétablis dans leurs chaires. — Insoumission. — La crise va s'étendre à l'Eglise. — La souveraineté pontificale et la puissance séculière. — Nature des deux puissances et leurs attributions dans cette question des écoles.— La révolte des Maîtres de Paris contre la Constitution *Quasi lignum vitæ.* — S. Thomas qualifie cette révolte d'hérétique. . . **272**

II. — Tactique de l'Université de Paris pour échapper aux con-

séquences de la Constitution d'Alexandre IV. — Exposé, explication, réfutation de cette tactique. — Le Pape ne se laisse pas abuser par les docteurs de Paris. — Sa conduite énergique et indignée. — L'état des esprits peint par Humbert de Romans. — Bref d'Alexandre IV à l'évêque de Paris. — Il demande à S. Louis son royal concours contre les révoltes de l'Université. **285**

III. — Le roi très-chrétien et le Pontife romain. — Réflexion sur l'union des deux puissances. — Explication de la conduite de S. Louis dans toute cette question. — Concile de Paris. Tentative de rapprochement. — Évêques et Religieux font un faux pas. — Le Pape le fait comprendre aux Frères-Prêcheurs ; il casse la tentative d'accommodement. — Analyse de la Bulle *Cunctis processibus.* — Autre Bulle d'Alexandre IV à l'Université de Paris. . . **293**

IV. — La querelle entre dans une phase nouvelle. — *L'Evangile éternel :* recueil d'insanités, par un Mendiant. — Eclat qui s'en suit. — Le livre de Guillaume de S. Amour : *Des périls des derniers temps.* — Humbert de Romans se rend auprès du Pape, pour plaider encore une fois la cause de ses Frères. — Signes surnaturels annonçant un triomphe prochain. — Litanies ordonnées par le Chapitre général. — Vision d'un Frère pendant la récitation de ces prières. — Les intérêts de l'Université et de l'Ordre, devant le Pape. — S. Louis députe deux docteurs chargés de le représenter. — S. Bonaventure et Albert-le Grand, avocats de leur Ordre. — S. Thomas. — Appui prêté aux Frères par Hugues de S. Cher, devenu cardinal. — Noms et qualités des envoyés de l'Université, d'après Matthieu Pâris. — Mauvaise foi de cet auteur. — Attitude des docteurs de Paris devant le Pape : leurs efforts pour diriger les soupçons contre les Frères-Prêcheurs, au sujet du livre *L'Evangile éternel.* — Composition de la commission chargée d'examiner cet ouvrage. Sur quatre membres, elle offre trois Dominicains. — Le livre est condamné. — L'œuvre de Guillaume de S. Amour pareillement condamnée. — Doutes non fondés au sujet de cette sentence. — Anxiété avec laquelle on attendait, de part et d'autre, l'issue de la lutte. — Trait historique, rapporté par Gérard de Frachet. — Un chapitre de Thomas de Champré. — La Bulle *Romanus Pontifex.* **302**

V. — Résultats décisifs dus à la Bulle *Romanus Pontifex.* — Retour sur le rôle de S. Louis dans tous les démêlés. — Lettre d'Alexandre IV au roi. — L'épée du roi tient en respect les perturbateurs qui voudraient encore remuer. — Exil de Guillaume de S. Amour. — Soumission de ses complices, Eudes de Douai et Chrétien de Beauvais. — Résumé de la conduite de S. Louis, d'après la dernière des lettres adressées au roi par le Pape au sujet de ce long démêlé. — Alexandre IV poursuit les avantages obtenus. — Surveillance exercée à l'égard des rebelles. — Redressement des idées fausses semées pendant la crise. — Réparations à l'égard des Religieux diffamés. — Conduite des Dominicains. — Réception solennelle de S. Thomas au nombre des docteurs. — Humbert de Romans annonce à l'Ordre la fin de sa longue épreuve. Le Chapitre général de 1258. — Traces que laisse la lutte après la paix. — Reproduction, sous une autre forme, de l'ouvrage condamné de Guillaume de S. Amour. — S. Thomas chargé d'examiner cet ouvrage. — Tentative de Gérard d'Abbeville, docteur de Paris. — Insuccès de cette tentative. — Elle donne lieu à l'*Apologie des pauvres*, de S. Bonaventure, et à deux nouveaux traités de S. Thomas. **319**

VI. — Epilogue. — Les priviléges des Mendiants précisés dans leurs conditions, et définis dans leur étendue. — Le droit des Mendiants a mis près d'un siècle à se former. — Ses principales évolutions divisées par périodes. — Première période. — Elle s'étend d'Honorius III à Martin IV. — Les priviléges existent à l'état de fait. Nouvelle période qui commence au Pontificat de Martin IV. — Etat des esprits à cette époque. — L'erreur se dissimule sous des formes adoucies et s'efforce de reprendre pied. — Sympathies conservées à Maître Guillaume par la littérature légère et satirique. — Le *Roman de la Rose* célèbre ses infortunes. — Sa mémoire vénérée à la Sorbonne. — Tendance contraire à la juridiction universelle du Pontife romain, et peu bienveillante à l'endroit des Réguliers. — Elle se généralise au xve siècle. — Ascendant que prit cette double tendance. — Thomassin, Bossuet, Olier. — Allures plus modérées et détours de l'opposition après le coup porté à Guillaume de S. Amour. — L'hostilité passe du corps des Maîtres dans le corps des prélats. — Opposition persistante de la Province ecclésiastique de Reims contre les Mendiants. — Le légat Simon de Brie casse les articles d'un Concile de Compiègne contraires aux droits acquis des Religieux et à l'autorité du Siége apostolique. — Amitié de Simon de Brie pour les Réguliers. Elu Pape, sous le nom de Martin IV, il pose une règle fixe pour assurer aux Religieux mendiants le paisible exercice de leur ministère. — La Bulle *Ad fructus uberes*. — Emotion de certains évêques à propos de cette Bulle. — Efforts tentés auprès de l'Université pour obtenir d'elle une décision qui restreindrait les pouvoirs des Mendiants. — Tentatives essayées auprès des Religieux pour les contraindre à solliciter eux-mêmes du S. Siége une atténuation de leur privilége. — Faux-fuyants de l'erreur. — Violences de l'évêque d'Arras réprimées par le Pape Nicolas IV. — L'évêque d'Amiens ; sa lettre circulaire aux prélats des autres Provinces. — Conférence en présence du prélat. — Le Frère Jean de S. Benoît-sur-Loire : son discours ; discussion ; échange de courtoisie. — La Province de Reims poursuit sa pointe contre les Mendiants : Concile qu'elle tint en 1287. — Lutte soutenue par le Frère Ferry contre l'évêque de Metz. — L'état de choses consacré par Martin IV dure jusqu'au pontificat de Boniface VIII. — Troisième période. — Compétence de Boniface VIII en matière de droit canonique. — La Bulle *Supra cathedram*. — Discipline créée par cette Bulle qui fait partie du *Corpus Juris*. — Entre le Pontificat de Boniface VIII et celui de Clément V, le B. Benoît XI replace les Dominicains dans la situation que leur avait faite Martin IV. — Après Clément V, Jean XXII eut à intervenir en faveur des Religieux. — En 1321, Jean de Pouilly ranime la dispute. — Citation d'un choniqueur du temps. — Jean XXII publie la Bulle *Vas electionis*. Confirmation, par cette Bulle, de la législation introduite par Boniface VIII, et condamnation de Jean de Pouilly. — Les droits du Pape dans ceux des Religieux. — Comment les faveurs pontificales étaient méritées : les chapitres suivants vont le démontrer. **326**

CHAP. XXIII. — L'ORDRE ET L'EMPIRE. — FRÉDÉRIC II.

I. — Rôle des Dominicains dans la querelle du Sacerdoce et de l'Empire. — Guelfes et Gibelins. — L'Ordre des Frères-Prêcheurs est guelfe, en tant que cette dénomination est prise comme synonyme d'attachement à l'Eglise. — Les Frères-Prêcheurs en face de deux forces hostiles à l'Eglise : la maison de Souabe et l'hérésie.— Leur attitude vis-à-vis de l'Empire se règle sur celle de son chef vis-à-vis de l'Eglise. Pendant longtemps, les Dominicains exercent leur ministère dans les causes de la foi sous la sauvegarde de la majesté impériale. — Politique astucieuse de Frédéric. — Conduite des Frères à l'occasion d'une première rupture de l'empereur avec l'Eglise. — Frédéric les ménage à cause de leur puissance sur l'opinion. — Les persécuteurs de l'Eglise, d'après Albert le Grand, et le chef de la maison de Souabe. — Education de Frédéric II. Son commerce d'idées avec les ennemis de l'Eglise. — Alliance, à l'état latent, de l'hérésie et du parti de l'empereur. Eccelin dans le Nord de l'Italie ; les Allemands et Arabes, dans le Midi. — L'hérésie couverte du manteau du Gibelinisme. — Le parti gibelin et l'hérésie à Florence. — Suspension, dans cette ville, des lois contre les sectaires. — Résistance des Frères-Prêcheurs. — Lutte. — Le parti gibelin et l'hérésie à Viterbe. — Ste Rose tient tête aux forces réunies de l'hérésie et du gibelinisme. — Les hérétiques d'Allemagne offrent leur concours aux Hohenstaufen. — Leurs prédications contre les Dominicains et les Franciscains.—Appréciation de la conduite de Frédéric II par le Pape Innocent IV. — Rôle militant des Frères-Prêcheurs contre le parti de l'Empire. — Reproche auquel ces préliminaires pourraient donner lieu. — Explication. — Un mot de Frédéric II, rapporté par le Frère Galvaneus Flamma. **345**

II. — Entrée dans le vif du sujet. — Frédéric II met de longues années à épuiser la patience de l'Eglise. — Les Frères-Prêcheurs fidèles interprètes de la politique des Papes. — Deux phases successives de leurs rapports avec Frédéric II. — La Croisade décrétée par le Concile de Latran. — Conduite de Frédéric par rapport à la Croisade. — Efforts tentés par Honorius pour le déterminer à remplir des promesses toujours éludées. — L'empereur rejette la faute sur les mandataires de l'Eglise en Allemagne. — Le Pape fait droit à ses observations, et envoie en Allemagne Conrad de Zæhringen, en qualité de légat, accompagné de plusieurs Frères-Prêcheurs, à la tête desquels se trouve Jean le Teutonique. — Prédications de ce dernier. — Ses miracles. — Il sait remplir sa mission sans déplaire à l'empereur. — Bref que lui adresse Honorius pour lui annoncer que le passage d'outre-mer est sur le point de s'effectuer, et l'exhorter à redoubler de zèle. — Réflexions sur la Croisade. — Déclin de l'esprit chevaleresque. — Le Vicaire de Jésus-Christ charge les Frères-Prêcheurs de susciter dans les masses l'élan chevaleresque. — Plaintes de Hugues de S. Cher. — Les fils de S. Dominique et de S. François font revivre les accents de S. Bernard et de Foulques de Neuilly. — La prédication de la Croisade en Angleterre. **363**

III. — Le B. Guala remplit en Italie le même rôle que Jean le Teutonique en Allemagne. — Il est envoyé en qualité de légat auprès de la Ligue Lombarde, dans le but de rendre possible la Croisade. — Succès de sa mission. — Mort d'Honorius III. — Son successeur, Grégoire IX, poursuit l'œuvre de la Croisade et continue la confiance du S. Siége aux Frères-Prêcheurs. — Ses lettres au Chapitre et au Maître de l'Ordre. — Il confirme les pouvoirs de Guala. — Succès de ce dernier pour l'œuvre de la paix. — Réconciliation et *Trève de Dieu.* — Les Frères-Prêcheurs apôtres de la paix. — L'accord dû aux labeurs de Guala est rompu. — Excommunication de l'empereur, signal de guerre entre l'Eglise et l'Empire. — L'Italie en feu. — Frédéric excommunié part pour la Terre-Sainte. — Sur l'ordre de Grégoire IX, le B. Guala se rend à Milan où il réunit les chefs de la Confédération, et les adjure de venir au secours de l'Eglise dont les terres sont envahies. — Guala, adversaire déclaré de l'empereur, conserve cependant un certain crédit sur son esprit. — La paix de *San Germano*, œuvre du B. Guala. — Le vœu des populations et la confiance de Grégoire XI l'appellent au siége de Brescia. — Le Frère Gauthier d'Angleterre en Palestine. — Transactions suspectes de Frédéric II avec les Musulmans. — Apostolat du Frère Gauthier. — Violences de l'empereur. — Gauthier lance contre lui l'anathème. — Frédéric porte ses armes en Italie. **369**

IV. — La paix. — Les vues de l'Ordre identiques à celles du S. Siége. — Nouvelle situation. — Loyauté de l'Eglise ; déloyauté de Frédéric II ; ses lettres secrètes. — Politique cauteleuse de ce prince à l'égard des Frères-Prêcheurs. — Rôle principal des Dominicains dans l'œuvre de la pacification. — Le B. Jean de Vicence : son apostolat, ses triomphes. — Conversion d'Eccelin. — Prédication de Jean de Vicence à Padoue et dans les deux Marches Trévisane et Véronaise. — L'assemblée de *Paquata.* — Le Frère Jean prisonnier à la suite d'une émeute. — Lettre que lui écrit Grégoire IX. — Les fils de S. Dominique tendent la main aux divers partis, et ne résistent qu'à leurs passions. — La faction guelfe et les Frères-Prêcheurs. — Ombrage que l'influence populaire des Frères porte à Frédéric. — L'attitude de l'Ordre auprès de l'empereur, personnifiée dans plusieurs Frères-Prêcheurs : Guala, Jourdain de Saxe, Jean le Teutonique. **379**

V. — Frédéric excommunié pour la seconde fois. — Les Frères-Prêcheurs prêtent leur concours à la justice de l'Eglise. — Levée universelle de boucliers : la Papauté en est le premier moteur ; les fils de S. Dominique et de S. François en sont les ressorts. — Violences de Frédéric II dans les Deux-Siciles contre les Frères-Prêcheurs et les Frères-Mineurs. — Ménagements dont use l'empereur, en dehors de l'Italie. — Il tente une démarche auprès du Chapitre général tenu à Paris en 1241. — Sa lettre à ce sujet. — Réquisitoire de Pierre des Vignes contre les deux Ordres de S. Dominique et de S. François. — Les avances de Frédéric à l'Ordre échouent. — Les Frères redoublent de zèle et de fidélité pour la cause de l'Eglise. — Anecdote racontée par Matthieu Pâris. — Recommandations des Chapitres généraux aux Frères par rapport à leurs relations avec Frédéric II. — Innocent IV à Lyon. Sentence de déposition contre l'empereur. — Les Dominicains chargés de promulguer ce jugement dans le monde entier. Lettres du Pape à ce sujet. — Nouveau message de Frédéric au Chapitre général. — Les faits lui répondent. — Persécutions contre les Mendiants. — Mort de Frédéric. Extinction de sa race. — Rodolphe de Hapsbourg empereur. Sa piété. — Son amour pour les Frères-Prêcheurs. — La Sœur Cunégonde, religieuse au monastère des Dominicaines d'Adelhausen. — Rapports de Rodolphe et de la Reine, sa femme, avec l'Ordre de S. Dominique. **393**

CHAP. XXIV. — L'ORDRE ET LA FRANCE. — SAINT LOUIS.

I. — Jourdain de Saxe et Blanche de Castille inaugurent les rapports d'amitié entre les rois très-chrétiens et la postérité de S. Dominique. — Acte de charité de la Reine, inspiré par la bienveillance de l'évêque de Paris à l'égard des Frères. — Caractère de l'attachement des Dominicains à la maison royale. — Le Prieur de Paris et saint Louis encore mineur : protestation contre la saisie du temporel de l'archevêque de Rouen par les officiers royaux. — Lettres du Pape exprimant les sentiments de l'Eglise, qui seront ceux de l'Ordre, à l'égard de la royauté. — S. Louis, représentant le plus accompli de la monarchie chrétienne. Son attitude vraie vis-à-vis de l'autorité de l'Eglise. — Témoignage des Frères Guillaume de Chartres et Geoffroi de Beaulieu. **409**

II. — Amitié de S. Louis pour les Ordres religieux. — Ses prédilections pour les Frères-Mineurs et les Frères-Prêcheurs. — Son affection pour l'Ordre de Citeaux. — Sa générosité dans les œuvres pieuses. — Délicatesse de conscience et discernement dans ses largesses. — Un des secrets de sa charité envers l'Ordre de S. Dominique. — La piété et les lettres, la foi et la science : double but de la protection que S. Louis accordait aux couvents et aux gens d'Eglise. — Le symbolisme de son blason. — Les savants à sa cour. — Les Frères-Prêcheurs et les Frères-Mineurs l'entourent dans toutes les scènes de sa vie. — S. Louis et les Dominicains :

S. Thomas, Humbert de Romans, Henri d'Outre-Mer, Vincent de Beauvais. — Le ministère de Vincent de Beauvais à la cour. — Concert d'idées entre S. Louis et les Frères-Prêcheurs sur les plus graves questions. — S. Louis dans l'exercice de son autorité. — Satisfactions qu'il aimait à donner à ses inclinations studieuses et à sa piété. **416**

III. — Caractère de S. Louis comme politique, guerrier, législateur et prince. — La gaie science exclue de sa cour. — S. Louis protecteur de l'art chrétien. — La Sainte-Chapelle. Elle rappelle, pendant des siècles, ses sentiments d'affectueuse gratitude envers l'Ordre de S. Dominique. — Le Frère André de Lonjumeau et le Frère Jacques, chargés d'apporter en France la Sainte-Couronne. — Fêtes commémoratives. — Place donnée aux Frères-Prêcheurs dans ces fêtes. — Louis fait don à plusieurs couvents de l'Ordre d'une Sainte-Epine. — Le B. Barthélemy de Bragance et ses rapports avec S. Louis. **432**

IV. — Les Frères-Prêcheurs associés par S. Louis aux vues de sa politique chrétienne. — Prospérités matérielles de la France. — Zèle du roi pour la justice. — Les Enquêteurs. — Les Frères-Prêcheurs et les Frères-Mineurs établis Enquêteurs. — Confiance de S. Louis dans les Frères-Prêcheurs et Mineurs pour la collation des bénéfices. — Les Frères-Prêcheurs et S. Louis en Orient. — Relations particulières du Frère Guillaume de Chartres et du Frère Geoffroy de Beaulieu avec le roi : détails historiques dus à ces deux Religieux sur plusieurs faits de la vie et des derniers moments du saint roi. **439**

V. — Signes de la reconnaissance et de l'attachement de l'Ordre de S. Dominique à l'égard de S. Louis. — Les Chapitres de 1241, 1247, 1252, 1256. — Texte de Thomas de Champré. — Un signe de l'influence exercée par S. Louis sur les Chapitres de l'Ordre : le Chapitre provincial d'Orléans. Le Chapitre général réuni à Montpellier en 1271. . . . . **449**

VI. — L'intimité de l'Ordre de S. Dominique avec les deux branches capétiennes de France et de Sicile, après la mort de S. Louis. — Sermon du Frère Gilles d'Orléans, en présence de Philippe le Hardi. — Piété de ce prince. — Il choisit pour confesseur le Frère Laurent, qui, à sa prière, écrit un traité complet sur la manière de vivre et de régner chrétiennement. — Les Dominicains, confesseurs des rois de France. — Avec leurs marques de confiance, les souverains continuèrent leurs bienfaits. — Témoignage de Bernard Guidonis. — L'érection du couvent de St-Maximin par le roi de Naples, Charles II. — Sollicitude de ce prince pour les besoins journaliers des Religieux. — Il fonde aussi le couvent d'Aix pour les Sœurs-Prêcheresses. Il y choisit sa sépulture, et donne son cœur aux Dominicains de Naples. — Philippe le Bel. — Ses largesses à l'occasion de la canonisation de S. Louis. — Il fait construire l'église et le monastère de Poissy. —

Instances de l'Ordre pour la canonisation de S. Louis. — L'office du saint roi composé par le Frère Arnaud du Prat. — Attitude de l'Ordre à l'occasion de la rupture entre Boniface VIII et Philippe le Bel. — Le B. Benoît XI. **454**

CHAP. XXV. — DOCTRINE DE L'ORDRE SUR LES RAPPORTS DES DEUX PUISSANCES.

Conduite fidèle de l'Ordre par rapport à l'Eglise. — Importance de la doctrine pour expliquer l'histoire. **469**

I. — Boniface VIII et la Bulle *Unam sanctam*. — Raison de l'usage fait ici de cette pièce célèbre. — Expression d'une doctrine immuable, elle résume surtout l'enseignement des XII^e^ et XIII^e^ siècles, et, par suite, celui de l'Ecole dominicaine.— Substance de la Bulle. — Il y a deux pouvoirs, le spirituel et le temporel. — Boniface VIII proteste contre leur confusion. — Témoignage conforme de l'Ecole dominicaine. — Vincent de Beauvais. — Les deux puissances sont distinctes, mais faites pour s'unir. — Unanimité, sur ce point, des siècles passés. — L'athéisme social ou le libéralisme est l'hérésie des derniers temps. — La thèse incontestée de l'union des deux puissances n'est pas traitée *ex professo* par les théologiens du XIII^e^ siècle. — Les auteurs dominicains supposent cette union et en parlent fréquemment, mais comme d'une chose qui n'a pas besoin d'être démontrée. **470**

II. — Systèmes divers sur la nature des rapports entre les deux pouvoirs.—L'impiété, le césarisme, le libéralisme.—La vraie solution. —Elle se trouve dans la Bulle *Unam sanctam*. — Le pouvoir spirituel, supérieur par sa nature et par sa fin au pouvoir temporel. — Témoignages de l'Ecole dominicaine. — Vincent de Beauvais, Ptolémée de Lucques. — Digression ayant pour objet de faire ressortir la force du témoignage de cet auteur. — S. Thomas et ses divers écrits. — Son livre *De Regimine principum*. — Conformité des conclusions de la Bulle *Unam sanctam* avec celles de S. Thomas. — Objections. — La doctrine des peuples chrétiens au moyen âge confirme et ne détruit pas la notion de la souveraineté temporelle. — L'Eglise, quand elle agit dans la sphère des choses temporelles, le fait, non comme assumant et confondant les deux pouvoirs, mais en vertu de sa souveraineté spirituelle, pour une fin de l'ordre spirituel. — En dehors de ces conditions et dans la sphère purement temporelle, l'Etat conserve sa pleine indépendance. Sur ce dernier point, témoignages de Ptolémée de Lucques, de S. Thomas, de Durand de S. Pourçain, conformes aux protestations de Boniface VIII. **477**

III. — Conséquences. — Le pouvoir de l'Eglise (*luminare majus* préside aux intérêts de la chrétienté ; le roi (*luminare minus* est préposé aux intérêts temporels. — Vincent de Beauvais ; Humbert de Romans. — Gouvernement de l'Eglise. — Son pouvoir législatif par rapport aux sociétés chrétiennes. — Son pouvoir judiciaire. — Exercice doux et fort de ce pouvoir. — Cas extrêmes. — Sentiment de Humbert de Romans sur la déposition des princes. — Racine du pouvoir judiciaire exercé à l'égard des souverains, *ratione peccati.* — Boniface VIII, S. Bonaventure, Humbert de Romans, Ptolémée de Lucques, S. Thomas. — Le Pape a le droit de connaître de tous les actes humains dans leur rapport avec la loi divine. — Il est le conducteur du peuple de Dieu vers la terre promise de l'éternité. — Les princes, préposés à des fins inférieures, ne peuvent être un obstacle à la fin dernière des sociétés. — L'Eglise est armée en conséquence. — Sa puissance coercitive.— Théorie des deux glaives. - Hugues de Saint-Cher, Humbert de Romans, Guillaume Perrault, Albert le Grand, S. Bonaventure, Frédéric II lui-même, enfin Boniface VIII. — Pour exercer ce pouvoir, l'Eglise a droit à l'appui matériel de ses enfants. — L'alliance des deux glaives appelée par Albert le Grand l'*unité du monde chrétien.* — Cette alliance des deux bras, ecclésiastique et séculier, c'est la force mise au service du droit, c'est la liberté fondée sur la justice et la vérité. — Hugues de Saint-Cher. **494**

IV.—Frayeurs vaines ou affectées des esprits de nos temps par rapport à cet idéal de justice chrétienne. — Ce régime, basé sur un droit immuable, suppose, pour s'exercer dans sa plénitude, un état social qui n'a pas toujours existé et qui n'existe plus. — L'Eglise, divinement assistée dans le gouvernement des nations, ne nous permet pas de redouter de sa part des revendications inopportunes. Elle sait *abonder* et *souffrir la pénurie.* Elle seule est tolérante d'une tolérance vraie qui ne se confond pas avec l'indifférentisme. — Elle ne laisse point prescrire le droit, mais elle joint à la fermeté la patience et les ménagements. — Il n'y a pas d'époque où elle n'ait connu et pratiqué cet art divin des ménagements. — Explication de S. Thomas. — Théorie de la thèse et de l'hypothèse, formulée par Albert le Grand. — Coup d'œil historique de Humbert de Romans sur les vicissitudes du pouvoir coercitif. Résumé. — L'idéal du règne de Jésus-Christ sur les nations, réalisé par la monarchie chrétienne. — Altération de cette monarchie à partir du règne de Philippe le Bel. — L'absolutisme. — La Révolution. — Règne des avocats. — Texte de Hugues de S. Cher. **505**

TOME IV.

CHAP. XXVI. — LES DOMINICAINES. — ESPAGNE. — FRANCE. — ITALIE.

I. — Institution des Sœurs-Prêcheresses par S. Dominique. — Fondation du monastère de Prouille. Cause occasionnelle de cette fondation. Témoignage du B. Jourdain de Saxe et d'Etienne de Bourbon. Règle et Constitutions de Prouille. — But assigné à cette fondation ; et rôle déterminé des Sœurs-Prêcheresses dans l'œuvre apostolique de S. Dominique. — Allégation anti-historique au sujet du but du second Ordre. — Réfutation. — L'importance du second Ordre dans l'économie déjà connue du corps dominicain. Mélange d'action et de contemplation dans l'apôtre. Difficulté d'équilibre entre les deux vies active et contemplative. Solution de cette difficulté par la fondation du second Ordre. 1

II. — Les quatre monastères constitués à la mort de S. Dominique. — Prouille, en Provence ; Madrid et Gormas, en Espagne ; S. Sixte, à Rome. — Le monastère de Madrid : date certaine de sa fondation par S. Dominique. — Histoire de cette fondation. Lettre de S. Dominique à ce sujet ; les délicatesses de son cœur et ses sollicitudes pour l'œuvre des Sœurs ; il leur donne le B. Mannès pour Prieur. — Le monastère de S. Sixte à Rome. L'intention de S. Dominique en fondant ce monastère, d'après Humbert de Romans. Religieuses cloîtrées et non cloîtrées. — Innocent III fait construire la maison de S. Sixte pour y réunir sous une clôture exacte les Religieuses isolées ou même vivant en communauté, mais sans clôture. Il meurt avant de réaliser son projet. Honorius III donne S. Sixte à S. Dominique pour ses Religieux. — Scrupules du Saint à ce sujet. — Transfert des Religieux à Ste-Sabine. — S. Dominique met à S. Sixte un grand nombre de Religieuses, et leur donne l'habit de son Ordre. — La Sœur Cécile : détails historiques empruntés à sa plume — Soins tendres du S. Patriarche. — Il rappelle plusieurs Sœurs de Prouille à Rome pour la formation religieuse du monastère de S. Sixte. La Sœur Blanche instituée Prieure. Détails historiques sur cette Religieuse. 11

III. — Le monastère de Ste-Agnès de Bologne. Préparation de cette fondation par S. Dominique ; son achèvement par le B. Jourdain. — La Bse Diane d'Andalo. Son concours dévoué et généreux en faveur des Frères à Bologne. Ses relations avec le B. Réginald et avec S. Dominique qui la prend sous sa direction. Elle fait pro-

fession entre ses mains. — Nature des vœux émis par Diane. — Sa vie au milieu du monde. Ses conférences avec S. Dominique sur les moyens de construire un monastère de l'Ordre. — S. Dominique décide la fondation d'un monastère de Sœurs à Bologne, et nomme des Frères chargés de veiller aux préliminaires de l'entreprise. — Echec d'une première tentative. Parti extrême que prend la Bse Diane. Sa visite au monastère de Ronzano. Elle y reçoit l'habit religieux. Ses parents l'en arrachent violemment. Joie de S. Dominique à la résolution de Diane ; sa douleur de l'échec qu'elle vient de subir. Il la fortifie par ses lettres. — Nouvelle épreuve pour Diane : la mort de S. Dominique. — Le B. Jourdain et la Bse Diane. Nouvelle tentative de Diane. — Ses parents la laissent libre. Le B. Jourdain lui donne l'habit de l'Ordre, ainsi qu'à plusieurs de ses compagnes (1223). — Jourdain et Diane : expression véridique de l'union voulue par S. Dominique entre les deux branches de son Ordre. — Sollicitude de Jourdain pour l'organisation spirituelle du monastère de Ste-Agnès. Appel aux Sœurs de S. Sixte. — Opposition d'Honorius III. — Intervention du cardinal Hugolin. — Les Sœurs de S. Sixte viennent en aide à leurs sœurs de Bologne. — La Sœur Cécile au couvent de Ste Agnès. Accroissement numérique des Religieuses. — Diane cède la supériorité, mais reste mère pour ses filles et pour les Frères. Ses vertus. Sa mort, d'après la chronique de Ste-Agnès. **18**

IV. — Indications rapides sur les développements du second Ordre en France, en Espagne, en Italie. — Le monastère de Prouille. — Ses progrès et son histoire intime couverts d'un voile difficile à pénétrer — Ferveur des Religieuses de Prouille : témoignages du B. Jourdain et du B. Humbert. — Leur lenteur à fonder d'autres monastères ; explication. — Colonies de Prouille à Ponvert, à Aix, à S. Pardoux, à Montpellier, en Aragon. — Affection de la famille de S. Louis pour le monastère de Prouille. — Alphonse de Poitiers. — Charles le Boiteux et sa fille Blanche, reine d'Aragon. — Le monastère de Montargis. Sa fondation par Amicie de Joigny, fille de Simon de Montfort. — Opposition des Frères à la fondation du monastère de Montargis ; énergie d'Amicie de Joigny qui finit par avoir gain de cause. — Blanchefleur, fille de Frédéric II, au monastère de Montargis. — Le monastère de S. Matthieu, ou des Emmurées. — Quatre autres fondations. — Le monastère de Poissy. — Nombre des monastères du second Ordre, en 1303. — L'Italie dépasse, à elle seule, la France et l'Espagne réunies. — Charles le Boiteux ; sa libéralité envers les Frères et les Sœurs de son royaume d'Italie. — Le monastère de S. Pierre, à Naples. — La Prieure Elisabeth, sœur de la reine. — Les monastères du royaume de Hongrie. — Vesprim, l'Ile et Zara. — La Bse Marguerite de Hongrie : sa vocation prédestinée, sa profession, ses vertus, sa mort, sa béatification. **31**

CHAP. XXVII. — LES DOMINICAINES EN ALLEMAGNE.

I. — Fondation des couvents de femmes en Allemagne. — Le B. Jourdain de Saxe et les Sœurs du second Ordre en Allemagne. — Les monastères de Strasbourg, de Syl, de Diessenhofen, de Tœsz, d'Ottenbach, d'Adelhausen, de Bâle, de Hüsseren, de Klingenthal. — Nombre des couvents en Allemagne soixante-sept ans après la mort du B. Jourdain. — Le monastère de Colmar. Histoire de sa fondation d'après une des chroniques de ce monastère. — Mouvement religieux dont le monastère d'Unterlinden est le premier objet. — Les quatre premières fondatrices et leurs familles. — Le Frère Walter. — Agnès de Mittelnheim, première Prieure du monastère de Colmar. Eloges décernés par l'histoire aux premières supérieures de ce monastère. — Agnès de Herkenheim. — Son affection pour ses sœurs. — Son don d'oraison. Faveurs spirituelles dont elle est gratifiée. — Sa mort bienheureuse. — Benedicte d'Eguisheim. Sa perfection religieuse. Son humilité. Grâces extraordinaires dont elle est favorisée. — Tuda, fille de Benedicte : sa tendre affection pour sa mère. — Benedicte de Mulhouse : sa mortification et son esprit de pauvreté ; son obéissance ; sa perfection dans les emplois ; ses épreuves dans les derniers mois de sa vie. — Odile, sœur de Benedicte : ses dons intérieurs. — Agrandissements matériels du monastère. Etat de pauvreté des Sœurs. — Culture et éducation des âmes. — Hedwige de Steinbach : ses vertus et ses connaissances ; services qu'elle rend aux Sœurs ; son zèle pour la divine psalmodie. — Le Frère Walter, Prieur de Strasbourg. — Ses vertus, sa science, son expérience mises au service des Sœurs. — Sa sainteté manifestée par des miracles. — La direction du monastère passe aux mains des Frères-Prêcheurs de Bâle. — Le Frère Henri de Westoffen, Prieur de Bâle. — Mort du Frère Walter. — Le Frère Reinherr prend la conduite des Sœurs. — A la prière du B. Albert le Grand, le Frère Reinherr écrit ce qu'il avait observé dans le monastère de Colmar. — Les fondatrices du monastère de Colmar, à Rome, au couvent de S. Sixte, d'où elles rapportent une idée plus exacte des usages et des traditions de l'Ordre. **41**

II. — Embarras économiques du monastère de Colmar. — Vocation à l'Ordre d'Adélaïde et de son mari Rodolphe de Rheinfelden. — Ils abandonnent leurs biens au monastère de Colmar. — Détails édifiants sur cette famille. — Sophie, fille d'Adélaïde, est élevée au monastère et s'y consacre à Dieu. Ses austérités, son innocence, sa mort gracieuse. — Mort de Rodolphe, Religieux au couvent de Bâle. — Prières d'Adélaïde pour l'âme de son mari qui lui apparaît à deux reprises. — Histoire d'un autre couple : Rinlinde et son mari le chevalier de Biseck. — Leurs deux fils se font chevaliers Teutoniques comme le père ; leurs six filles entrent dans divers monastères de l'Ordre de S. Dominique. — Eligente de Soulzmatt offre ses trois filles au monastère d'Unterlinden. — Son esprit de mortification. — Hedwige de Laufenbourg. — Sa sœur

Mechtilde, et son frère Henri de Laufenbourg. — Adélaïde de Torolzheim. — Circonstances dans lesquelles se manifeste le mystère de son élection. —Ses qualités, ornement du monastère. — Son goût et son talent pour la psalmodie. — Hedwige de Gundolsheim : sa force d'âme dans les luttes qu'elle eut à soutenir au sujet de sa vocation. — Ses qualités comme Prieure. — Mechtilde de Colmar : son énergie victorieuse du monde. — Stéphanie de Ferrette : sacrifice héroïque qu'elle offre à Dieu pour obtenir la grâce de conserver sa virginité ; ses souffrances dans le cloître ; sa mort prédestinée. — Agnès d'Ochsenstein : ses épousailles mystérieuses. — Vocations d'enfants. — Hedwige de Logelnheim. — Adélaïde d'Epfig, Gertrude de Hattstadt, etc. — Amélioration dans l'état matériel du monastère. — Réflexions. — Les monastères, aujourd'hui comme alors, favorisent les intérêts temporels des familles. — Autre source de prospérité pour le monastère de Colmar ; les donateurs. — L'importance acquise par le monastère, d'après les sources. **65**

III. — Nécessité où se trouvèrent les Sœurs d'abandonner l'endroit dit Auf-Mühlen pour se réfugier à l'intérieur des murs de Colmar, et dans leur possession d'Unterlinden. — Pertes matérielles que leur cause ce changement, et nécessité de se créer une nouvelle demeure. — Les appuis que les Sœurs trouvent au ciel et sur la terre. Protection singulière de S. Jean-Baptiste et de la T.-Ste Vierge. — Reconnaissance des Sœurs à leur égard, d'après les documents primitifs. La Sœur Gertrude de Brück et la Sœur Herburge. — Autres détails historiques touchant une sainte image de Marie. — Causes secondes dont se sert la Providence pour protéger les Sœurs. — Berthold, évêque de Bâle, Hugues de S Cher, le Pape Alexandre IV. — Services particuliers que Hugues de S Cher rend aux Sœurs. — Donations successives. — L'équilibre du temporel est rétabli, non sans vicissitudes d'embarras et de détresse. — La Prieure Hedwige de Gundolsheim. — Les intérêts temporels des Sœurs défendus par S. Jean Baptiste. — Anselme, sire de Rappolstein : son zèle pour défendre et secourir les Unterlinden. — Habileté des Prieurs du monastère dans la gestion des affaires temporelles. — Services réciproques que se rendent les Frères et les Sœurs : témoignage du Frère Burckard faisant part au Provincial d'Allemagne, de la mort de la Prieure Hedwige. — Date caractéristique qu'offre la mort de cette Prieure dans l'histoire des Sœurs-Prêcheresses. Considérations qui établissent l'autorité du livre des *Vies des premières Sœurs*, écrit par Catherine de Guebwiler. — Détails historiques sur cette Religieuse. — Son *Elogium* au livre des *Anniversaires*. . . . **87**

IV. — Autres maisons de la Haute-Allemagne. — Le monastère d'Adelhausen à Fribourg. — Le monastère de Diessenhofen. — Signes précurseurs de sa fondation. — Premiers éléments de cette fondation. — Les Frères-Prêcheurs de Constance au monastère de Diessenhofen. — Le Pape Innocent IV sanctionne son incorporation dans l'Ordre de S. Dominique. — Sainteté des Sœurs d'après la chronique de ce monastère.—Le couvent de Tœsz.—Histoire de sa fondation. — Ferveur des Religieuses. — Elisabeth Stagel, historiographe du couvent de Tœsz.— Deux fleurs cueillies dans chacun des deux champs de Tœsz et de Diessenhofen : la Sœur Béli de Liebenberg, et la Sœur Elisabeth Heimburg. — Habileté des Dominicaines à manier la plume. — Ecrits de la Sœur Elisabeth, du couvent d'Ottenbach. **111**

V. — Le monastère de Marienthal, au diocèse de Trèves. — Découverte à laquelle cette maison dut son origine. — Humbles commencements. — Protection de la comtesse de Luxembourg et de son fils. — Le principal ornement du monastère : Yolande, fille du comte de Vianden. — Les circonstances de sa vocation à la vie religieuse, racontées en vers allemands par le Frère Hermann de Luxembourg. — Influence remarquable qu'exerça la détermination d'Yolande sur toute sa famille longtemps hostile à ses desseins. — L'état du monastère, résumé dans l'épitaphe d'Yolande. — Coup d'œil jeté rapidement sur l'essor des Dominicaines en Allemagne après la mort de Jourdain de Saxe. — Caractère, qualité, conditions numériques d'un développement fécond. — Le monastère de Werderstede. — Le monastère de Magdebourg : la Sœur Mechtilde.— Le monastère de Ste-Gertrude, à Cologne. — Le monastère de Sœst : ses commencements racontés par le Frère Henri d'Osthoffen. — Quelques mots sur les familles qui, à cette occasion, embrassent la vie religieuse. — L'abbaye bénédictine de Neubourg, au diocèse de Worms, passe sous l'autorité des Frères-Prêcheurs. — Une lettre éloquente de l'Abbesse. — Nouvelle source ouverte au recrutement des Sœurs-Prêcheresses : les Pénitentes. Histoire de ces Pénitentes. — Indications historiques ayant trait au nombre des monastères de Sœurs. **122**

CHAP. XXVIII. — LES DOMINICAINES EN ALLEMAGNE. — VIE INTÉRIEURE.

I. — Quelques mots d'Albert le Grand renfermant en substance toute cette histoire. — Ce qu'est la vie intérieure, d'après S. Augustin et Albert le Grand. **139**

II. — Le côté matériel de la vie claustrale. La Religion comparée à une citadelle, par Innocent IV et par Hugues de S. Cher. — Richesse incomparable de moyens. — Fidélité nécessaire : fidélité des supérieurs à conserver les institutions ; fidélité des inférieurs à s'y conformer. — Le règne de cette fidélité aux Unterlinden. — Portrait de la Prieure Helvige de Wigenheim. — Concours que les supérieures trouvaient dans les inférieures : les Sœurs Berthe de Rouffac, Marguerite de Brysach, Gertrude de Colmar. — Le Chapitre des Coulpes. **142**

III. — Bases et raisons de l'observance religieuse. — Triple effort nécessaire à l'âme pour s'élever dans la voie lumineuse qui conduit au jour parfait de la patrie : purification, recueillement, élévation. — C'est à ces trois choses que tend l'observance, par la pénitence, le silence, la prière. — L'âme doit se purifier. — Le péché et ses conséquences. — La pénitence et la lutte. — Textes de S. Augustin et d'Albert le Grand. — Comment les Sœurs de Colmar savaient réduire leurs corps par la pénitence. — Adélaïde de Rheinfelden. — Hedwige de Guebwiler. — Marguerite de Brysach. — Agnès d'Ochsenstein. — Berthe de Rouffac. — La pénitence comparée à une lyre. — Constance des Sœurs d'Unterlinden à tendre les cordes de leur lyre. — Marguerite de Brysach. — Herburge de Herkenheim. — Traitements afflictifs : Agnès d'Ochsenstein. — Anna de Wineck. — Adélaïde d'Epfig. — Gertrude de Colmar. Gertrude de Girsberg. — Adélaïde de Sigolsheim. — Eligente de Soultzmatt. **147**

IV. — Le second degré de la vie intérieure, marqué par Albert le Grand : le recueillement. — Les motifs des austérités que s'imposait la Sœur Herburge de Herkenheim ; sa récompense. — Le silence intérieur ; il ne s'achète qu'au prix du silence des lèvres. — Adélaïde d'Epfig. — Anna de Wineck. — Adélaïde de Rheinfelden. — Mechtilde de Wintzenheim. — Le but et les résultats du silence et de la solitude ; le recueillement. — Marguerite de Brysach. — Gisèle. **154**

V. — La troisième condition requise par Albert le Grand dans la vie intérieure. — Remarque d'Albert le Grand. — L'élévation se réalise par l'effort de la créature et par le secours de la grâce de Dieu qui soulève et qui attire. — Nécessité de l'effort, du côté de la créature : paroles d'un auteur dominicain du temps. — La prière et la contemplation. — Voies ouvertes à la piété des Sœurs par leurs institutions : la divine psalmodie et la contemplation silencieuse. — Le temps réservé à l'oraison est souvent dépassé par les Sœurs. Détails généraux et personnels. — Berthe de Rouffac. — Adélaïde d'Epfig. — Agnès d'Ochsenstein. — L'oraison les jours de fêtes et le dimanche. — Mechtilde et Agnès d'Epfig. Liberté laissée aux attraits : Marguerite de Brysach. — Herburge de Herkenheim. — Rinlinde de Biseck. — Les dons extraordinaires. Rapport nécessaire entre la vie si peu commune des Unterlinden, et le principe intérieur d'une grâce extraordinaire. — L'oraison de Mechtilde de Wintzenheim : grâces accordées par Dieu à cette Sœur. **159**

VI. — Le fonds plus obscur des vertus nécessaires, sous le décor brillant de l'observance monastique : — l'humilité, la charité fraternelle, la patience. — Comment ces vertus-mères étaient pratiquées aux Unterlindne. — L'humilité : — Gisèle. Paroles de Guillaume Perrault ; leur réalisation au monastère de Colmar : Elisabeth de Rouffac. — Elisabeth de Senheim. — Les actes d'humilité dans le fond des cœurs. Poëme de l'humilité : la biographie d'Adélaïde de Rheinfelden. **166**

VII. — La charité. — Issues que se créaient les effusions de la charité. — Compassion dont les Sœurs affligées étaient l'objet. — Soins tendres prodigués aux malades : — Agnès d'Ochsenstein. — Anna de Wineck. — Agnès de Blotzenheim. — Les œuvres spirituelles de miséricorde. — Activité de l'âme contemplative, d'après une définition d'Etienne de Bourbon. — Anna de Wineck. — Les énergies de la prière, à Unterlinden : — Eligente de Soulzmatt. — Etienne de Bourbon explique le genre d'instances que S. Paul appelle *obsécration.* — Herburge d'Herkenheim. — Gertrude de Biseck. — Anna de Wineck. — Tuda de Colmar. — Hedwige de Laufenbourg et le comte Gottfried de Hapsbourg. — Charité des Sœurs pour les âmes du purgatoire. — Le zèle de la Sœur converse Mechtilde de Colmar. — Apparitions des âmes du purgatoire. — Caractère particulier de ces apparitions. — Rinlinde de Biseck et le Frère Werner d'Erlebach. **177**

CHAP. XXIX. — LES DOMINICAINES EN ALLEMAGNE. — VIE INTÉRIEURE.. — SUITE.

L'action de Dieu dans l'épreuve, et sa munificence dans un ordre de grâces extraordinaires. — Le rôle de la créature consiste à se prêter à cette création. **187**

I. — Les fruits de l'épreuve. — Hedwige de Guebwiler, et sa Prieure. — Ce que c'est que la patience. — Images explicatives données par Guillaume Perrault et Albert le Grand. Enseignements très-précis qu'offrent les biographies de Gertrude de Saxe et d'Hedwige de Logelnheim, par rapport au but de l'épreuve. Elisabeth de Neustadt, au monastère d'Adelhausen : ses épreuves ; sa patience ; faveurs spirituelles dont elle est gratifiée dans son état de souffrance. — La récompense et l'épreuve ; l'épreuve et la récompense. Elisabeth de Rouffac. — La loi de la souffrance s'exerçant par des opérations qui pénètrent jusqu'à l'âme. — L'action de Dieu dans l'épreuve. — Textes d'Hugues de S. Cher et d'Albert le Grand.— Epreuves légères et transitoires : Gertrude de Herkenheim et Heilrade de Horbourg. — L'épreuve comme correction, et la grâce comme récompense. — Hedwige de Laufenbourg. — Une victoire sur la curiosité ineffablement récompensée : Gertrude de Saxe. — Actes et sentiments héroïques attirant des récompenses éclatantes : Herburge de Herkenheim. — Les vertus nécessaires se retrouvant dans une histoire merveilleuse par ses détails et sa superficie. — Adelaïde de Muntzenheim. — L'épreuve considérée comme moyen de correction. — La jalousie de Dieu. — Les délicatesses de la grâce, et la correspondance qu'elles exigent. — Les sept dons du Saint-Esprit, parure de l'épouse. — Texte de Guillaume Perrault. — Le don de sagesse, don de l'âme contemplative. — La contemplation d'après S. Thomas. — Textes d'Albert le Grand et de Guillaume Perrault. — Ce qui vient d'être exposé, résumé par un texte d'Albert le Grand. — Anna de Wineck ; grâces singulières dont elle est comblée. — Complaisance qu'elle prend dans une délectation sensuelle; punition que le Seigneur lui inflige pour cette imperfection. — La science des choses de Dieu, au monastère d'Unterlinden : Agnès d'Ochsenstein ; sa science des Ecritures. — Hedwige de Laufenbourg ; lumières qu'elle reçoit dans l'oraison, sur le mystère de la Trinité. — Élisabeth de Senheim ; sa science des mystères des Livres inspirés. — Tuda de Colmar ; Dieu lui donne la science infuse des textes sacrés. — Cette science lui est retirée à la suite d'un péché de paroles. — Efficacité du retrait de ces grâces extraordinaires. — Anna de Wineck : sa charité à l'égard des malades en général, et de trois Sœurs en particulier. Epreuve à laquelle Dieu la soumet pour avoir cessé de soigner l'une de ces Sœurs. — Un degré plus pénible que les autres dans l'épreuve : la tentation proprement dite. — Combats réservés à certaines Sœurs en ce qui touche la foi et l'espérance : Agnès d'Ochsenstein. — Hedwige de Steinbach. — Agnès d'Epfig. — L'action du tentateur : — Eligente de Soulzmatt. — Impénétrabilité des voies de Dieu. — Paroles du Seigneur à Hedwige de Laufenbourg. — Un trait de la bonté divine. **187**

II. — L'extraordinaire et le merveilleux dans la vie chrétienne. — La vision. — La vision de Dieu par la foi ; la vision de Dieu face à face dans l'Eternité : entre ces deux termes, la vision progressive de l'âme. — Le cadre dans lequel les faits vont venir se classer. — Trois sortes de visions : la vision corporelle, la vision imaginaire, la vision intellectuelle. — Enseignement de Guillaume Perrault et de S. Thomas. — Le témoignage de l'expérience ajouté à celui de l'Ecole. — Réponses d'Elisabeth de Neustadt sur les différents modes de la vision. — Quel degré de croyance faut-il accorder aux phénomènes de cette nature ? — Réponse de l'Ecole. Etienne de Bourbon. — Doctrine d'Elisabeth de Neustadt. . . . **213**

III. — Les faits se rattachant aux principes. — Les visions corporelles et d'autres perceptions corporelles également. — Le sens du goût : Gertrude de Hattstadt. — Le sens de l'ouïe : — Elisabeth de Senheim. — Heilrade de Horbourg. — Eligente de Soulzmatt. — Gertrude de Saxe. — Gertrude de Hattstadt. — Heilrade de Horbourg. — Berthe de Rouffac. — Le sens de la vue ; excellence de sa fonction. — La vision corporelle. — Multiplicité de son objet. — Les visions qui ont le Sauveur du monde pour objet. — Divers aspects sous lesquels il se montre à plusieurs Sœurs. — Visions des Sœurs Mechtide d'Epfig Hedwige de Laufenbourg. — Agnès de Blotzenheim. — Gertrude de Bruck. — Gertrude de Herkenheim. — Elisabeth de Rouffac. — La vision imaginaire. — Précision avec laquelle s'exprime le livre des *Vies des Sœurs* pour distinguer la vision imaginaire de la vision corporelle. — Gertrude de Saxe et son mari Hermann. — Particularités spéciales à la vision imaginaire ; ces conditions résumées dans une vision d'Elisabeth de Rouffac, déjà rapportée. — Visions d'Hedwige de Laufenbourg et d'Agnès d'Ochsenstein. — Vision imaginaire pendant le sommeil ; caractère de ce sommeil. — La vision intellectuelle. En quoi elle consiste. —

Le ravissement de S. Paul. — Enoncé doctrinal, d'après S. Thomas. — Les faits d'accord avec cet énoncé spéculatif. — Marguerite de Brisach. — Bénédicte d'Eguisheim. — Hedwige de Laufenbourg. Adelaïde de Rheinfelden. — Mechtilde de Wintzenheim. — Les ravissements d'Adélaïde de Sigolsheim. — Elévation des corps au-dessus de terre. — Retour aux voies ordinaires. — La Sœur Jützi Schultesz. — L'utilité pratique des merveilles accumulées dans cet exposé. **222**

CHAP. XXX. — GOUVERNEMENT ET RÉGIME DES SŒURS.

I. — Dispute pacifique, mais persistante, entre les Frères et les Sœurs. — Les Sœurs veulent être gouvernées par les Frères ; un parti, parmi les Frères, se montre opposé. — Motifs de cette opposition. — Les Chapitres généraux. — Intervention du Saint-Siége. — Les Sœurs de Sainte-Agnès de Bologne : leurs inquiétudes fondées ; leurs réclamations auprès du Pontife romain ; la raison sur laquelle elles s'appuient pour être gouvernées par l'Ordre. — Décision d'Honorius III en leur faveur. — Procédés délicats du Pontife à l'égard du B. Jourdain. — Nouveaux symptômes de l'opposition des Frères, qui mettent les Sœurs en éveil. — Dispositions restrictives du Chapitre de 1228 et interprétations défavorables aux Sœurs. — Le B. Jourdain combat ces interprétations. — Les oppositions prévalent au Chapitre de 1235. L'Ordre se déclare déchargé du gouvernement des Sœurs. — Le monastère de Ste-Agnès à l'abri de cette mesure. — Recours au Saint-Siége des Sœurs de Prouille et de Madrid. — Lettres de Grégoire IX au B. Jourdain, à l'effet de remettre les Sœurs aux soins de l'Ordre. — Série d'incidents contradictoires qui s'ouvre dès lors. — Démarches de l'Ordre auprès du Pape, sous le généralat de Jean le Teutonique. — Décision d'Innocent IV. — Sa lettre au monastère de S. Sixte ; il garantit le passé, mais il ferme l'avenir. — Lenteurs dans l'extension du second Ordre en France. — Le monastère de Prouille. — Son personnel. — Mesure prise par Humbert de Romans, au sujet des Sœurs de Prouille. — Fondation du monastère de Montargis. Efforts tentés par Amicie, comtesse de Joigny, pour obtenir d'Innocent IV que le monastère qu'elle fonde soit placé sous l'autorité de l'Ordre. — Le Pape cède à ses instances. — Extension de cette décision pontificale à de nombreux monastères, grâce à Amicie de Joigny et à son fils Gaucher. — Les Sœurs ont finalement triomphé sur toute la ligne. — Caractère touchant qu'offre la persévérance des Sœurs. — Le parti qui leur est opposé triomphe à son tour. — Décision d'Innocent IV dans le sens des Frères. — S. Sixte et Prouille exceptés de cette mesure. — Patience et persévérance des Sœurs. — Leurs plaintes au Saint-Siége. — Mitigation apportée par le Pape à la rigueur de sa sentence. — Hugues de Saint-Cher et les monastères du second Ordre. Les négociations avec le Chapitre général en faveur des Sœurs. — L'exception stipulée en faveur de S. Sixte et de Prouille est éten-

due à d'autres monastères. — Intervention d'Hugues de S. Cher en faveur des monastères de date plus récente. — Les monastères délaissés par l'Ordre sollicitent par eux-mêmes leur réintégration. — Couvent de Montargis et son intrépide Prieure. — Avantages définitivement reconquis par les Sœurs. — Lettre de Clément IV. — Le dernier mot sur cette question. **240**

II. — Le personnel des monastères quant au nombre des Religieuses. — Proportion nécessaire entre les ressources matérielles et le personnel des monastères. — Réduction du personnel lorsque l'équilibre manque. — Humbert de Romans et Béranger de Landorre. — Le personnel quant au nombre des employés au service temporel du monastère. — Les intérêts spirituels : les confesseurs et les chapelains. — Détails empruntés aux écrits d'Hermann de Minden. — Les Prieurs placés, sous l'autorité du Provincial, à la tête de l'organisation complexe des monastères. — Leur autorité et celle de la Prieure du monastère. — Quelques détails personnels sur les Prieurs et sur leurs œuvres. — Le rôle des confesseurs. — La manière dont les Sœurs devaient s'approcher du saint tribunal. — Règlements à ce sujet, d'après Hermann de Minden. — Sévérité et largeur. **253**

III. — Le mode de vie des Sœurs.— La Règle de S. Augustin et des Constitutions particulières. — Lois données par S. Dominique au monastère de Prouille. — Le type primitif des Constitutions des Sœurs. — Constitutions refondues ; elles se subdivisent en Constitutions anciennes et en Constitutions nouvelles. — Détails de la vie des Sœurs dans leurs monastères, d'après leurs Constitutions. — La prière et le travail ; le chœur et le *Laborerium*. — Le repos et la cellule. — Les exercices communs de la divine psalmodie. — Faits empruntés à la plume de Catherine de Guebwiler. — Mechtilde et Agnès d'Epfig. — Gertrude de Colmar. — Hedwige de Guebwiler. — Adélaïde de Torolzheim. — Récompenses divines accordées au zèle déployé par les Sœurs pour le culte de Dieu : — Gertrude de Saxe. — La négligence et l'abus des dons de Dieu : leçons données aux novices. — Punition d'une Sœur. — Conclusion que l'historiographe d'Unterlinden tire de cet exemple. . **265**

IV. — Le *Laborerium*. — Le travail des mains. — Recommandations et enseignement de S. Dominique.— Zèle des Sœurs pour le travail des mains. — Récompenses diverses : — Adélaïde de Rheinfelden. — Adélaïde de Frauenfeld. — Metzi Sidwibri. — Détermination des occupations des Religieuses par la Prieure. — *La Maîtresse de l'œuvre* ; ses attributions. — Les zélatrices. — La nature des ouvrages manuels par rapport à la perfection religieuse. — Hugues de S. Cher ; défense portée par Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, dans une visite canonique ; recommandations d'Hermann de Minden. — La recherche de l'utile dans les travaux manuels. — Proscription de la vulgarité. — Une œuvre industrieuse sortie du *Laborerium* de Lothen. — La transcription des manuscrits. — Recommandations d'Hermann de Minden à ce sujet. — Les termes

de la calligraphie appliqués par Étienne de Bourbon à des pensées mystiques. — Zèle et habileté des calligraphes : Gertrude de Biseck. — Une autre recommandation d'Hermann de Minden.— Faits placés en regard de ces prescriptions : la Sœur N. de Soulzmatt.— Elisabeth de Koellikon. — L'instruction littéraire des Sœurs. — Science des Ecritures et de la langue latine. — Ecrits en langue vulgaire. — Supériorité des âges primitifs. — Chants poétiques en langue vulgaire. La France dominicaine offre peu de traces de ces compositions. — Pléiade poétique en Allemagne.— Place qu'y occupent les Frères-Prêcheurs : Eberhard. — Conrad de Würtzbourg. — Ulrich Boner. — Hermann de Luxembourg. — Les Sœurs ouvrant, dans des accents poétiques, une issue à la flamme qui consumait leur cœur. — La Sœur Mechtilde.— Les couvents de la Haute-Allemagne. — Particularité qui distingue les Sœurs du second Ordre : la stricte clôture. — Règle posée par Hermann de Minden au sujet de la clôture. — Une réponse de la Sœur Elisabeth de Neustadt sur le même sujet ; autre parole de la même Sœur sur l'abus des parloirs. **271**

CHAP. XXXI. — PATRONAGE DE MARIE. — LE SALVE REGINA.

I. — La formule de la profession religieuse dans l'Ordre des Frères-Prêcheurs. — Les assistances de la T.-Ste Vierge à l'égard de l'Ordre de S. Dominique avant même qu'il existât. — Les Frères-Prêcheurs et l'Ordre de Cîteaux : mutuel témoignage que se rendent les deux Ordres, de leur culte pour Marie. — Hugues de S. Cher et un moine cistercien du monastère de Bonnevaux. — Un Chapitre des *Vies des Frères*. — Les soins tendres dont Marie entoure l'Ordre dès sa naissance. La T.-Ste Vierge et les jeunes écoliers de Paris. — Autres vocations à l'Ordre déterminées par l'appel de Marie. — Tancrède, le B. Gonsalve d'Amaranthe, Albert le Grand, Humbert de Romans. — Un texte appliqué par Hugues de S. Cher à la protection de Marie pour les Religieux. — A tous les degrés de sa vie, monastique, doctrinale, apostolique, le Frère-Prêcheur est l'objet d'une tendre protection de la part de Marie. Texte d'Albert le Grand.— Histoire du Frère Baudouin, du couvent de Gand. — Les divins expédients de la T.-Ste Vierge pour confirmer les vocations vacillantes. **289**

II. — L'étude dans la vie des Frères-Prêcheurs, et Marie, Mère de la divine Sagesse. — Le B. Albert le Grand, docteur en vertu d'un appel de la Mère de la divine Sagesse. — S. Thomas et l'*Ave Maria*. — La science de l'Ange de l'Ecole due à l'assistance de la Mère de Dieu. — Le Frère-Prêcheur dans la vie apostolique. — Gracieuse image exprimée par l'auteur des *Vies des Frères*. — Les adversaires de l'Apôtre, et le secours de la Reine du ciel. — La guerre de conquête et le Rosaire. — La guerre défensive et le scapulaire.— Quelques traits des sollicitudes de Marie pour les Religieux engagés dans le labeur du ministère actif. — Histoire d'un Frère destiné à évangéliser les Cumans. — Vision d'un Religieux cistercien. — S. Pierre Martyr. — S. Hyacinthe. — Douces récompenses accordées à un vétéran de l'apostolat. — Après avoir soutenu ses enfants sur terre, Marie leur prépare des récompenses célestes. Vision d'un Frère, à la veille du martyre du B. Guillaume Arnauld. — Détails autobiographiques : Barthélemy de Trente. . **299**

III. — L'Ordre des Frères-Prêcheurs confié à Marie par S^t Dominique. — Le B. Jourdain modèle sa conduite en ce point sur celle de S. Dominique. — Faveurs de Marie pour le B. Jourdain. — Un trait historique notoire entre tous. — Le *Salve Regina* chanté tous les soirs. — Origine de cette cérémonie. — Assaut général livré à l'Ordre par les puissances infernales. — Son occasion. — Comment le drame commença, d'après le B. Jourdain. — Etendue et durée du fléau. — Attaques personnelles dont le B. Jourdain est l'objet. — Ses expériences profitent aux Frères. — Remède opposé au fléau : le répons des anges. — Astuces du démon. — Jourdain prémunit ses Frères contre les macérations indiscrètes. — Satan démasque ses batteries. — Derniers traits achevant la description du duel de Jourdain avec l'ange des ténèbres. — Assistance des saints anges. — Vision du Frère Pierre d'Aubenas. — La Reine des anges veut vaincre seule. — Texte de Jacques de Voragine. — Le *Salve Regina*, chanté après les Complies par les Frères, met en fuite le démon et délivre l'Ordre. — Extension de cette coutume ; ses heureux effets. — Manifestations célestes succédant aux scènes diaboliques. — Paroles du B. Jourdain. — Faits enregistrés par Gérard de Frachet. — Guy Foulquiès (Clément IV) et sa sœur Marie de Tarascon. — Autre souvenir se rattachant à l'institution du *Salve Regina* : Le B. Sadoc et ses compagnons. . . **310**

CHAP. XXXII. — LE ROSAIRE ET LA FAUSSE CRITIQUE.

Epoque à laquelle se rattache l'institution du Rosaire. — La tradition et les inductions critiques constituent l'histoire du Rosaire. — Dessein de cette étude. — Coup d'œil préliminaire sur les vicissitudes d'obscurité, d'erreur, de vérité, de contradiction, qu'offre, au cours de six siècles, l'histoire écrite du Rosaire. **336**

I. — Obscurité de l'histoire touchant le Rosaire aux xiii^e et xiv^e siècles. — Au xv^e siècle, l'erreur s'ajoute aux obscurités. — Interruption dans la dévotion du Rosaire ; ses causes. — La renaissance du Rosaire au commencement du xv^e siècle. — Règne de la légende. — Ses causes. — Conjectures sur ses auteurs et sur la dose de vérité qu'elle a pu mêler à des choses fausses, impossibles. — Usage fait encore de nos jours de la légende. — Le B. Alain de la Roche ; sa mission par rapport au Rosaire. — Multiplication des confréries du Rosaire, au lendemain de la mort d'Alain de la Roche. — Similitude complète entre l'impulsion première qui créa le Rosaire et celle de sa restauration. — Témoignage d'Alain. — Le Rosaire rentre dès lors dans la pleine lumière de l'histoire. — En même temps, les ombres qui couvraient les origines premières,

se compliquent d'éléments apocryphes, et deviennent plus difficiles à fixer. — Sort des écrits du B. Alain. — Le Père Coppenstein : son livre intitulé *Alanus redivivus*. — Maladresse de cette publication qui confond la légende apocryphe avec l'œuvre personnelle d'Alain. — Autorité déplorable que prend l'ouvrage du Père Coppenstein. — Ecarts opposés des auteurs des *Acta Sanctorum*. Ils s'inscrivent en faux contre la tradition. — Les droits de la tradition vengés par Benoît XIV et Mamachi. **337**

II. — Les sources de certitude sur les origines du Rosaire : la tradition et la discussion. — La tradition. — Il s'agit de la tradition de l'Eglise romaine. Les témoignages des Papes. — Témoignages de trois Papes contemporains d'Alain de la Roche : Sixte IV, Innocent VIII, Alexandre VI. — Autres témoignages pontificaux : S. Pie V, Grégoire XIII, Benoît XIII. — Les adversaires de la tradition et Benoît XIV. — Pie IX. **348**

III. — Utilité de la critique des Bollandistes. Leur dilemme. — Trois propositions à établir contre leur thèse : 1° Le Rosaire est antérieur à Alain de la Roche ; 2° dans aucune acception il n'est antérieur à S. Dominique ; 3° la période du temps courant de S. Dominique à Alain de la Roche, fourmille, tantôt d'indices, tantôt de preuves manifestes de l'existence du Rosaire. — Preuves de la première de ces trois propositions. — Les deux opuscules : *Unser lieben Frauen Psalter ; Livre et ordonnance de la confrairie du Psaultier de la B*se *Vierge*. — Autorité de ces deux opuscules. — Ils témoignent qu'à l'époque d'Alain de la Roche, le Rosaire, chose ancienne, vient d'être restauré et non pas institué. — Témoignage de la même vérité emprunté à des personnes étrangères à l'Ordre : Thomas à Kempis (1475), Alexandre légat en Allemagne (1476) Léon X (1520.) — Ecrit d'Albert Castellano (1521). Ces témoignages s'appuient tous sur des écrits plus anciens. — Le manuscrit du Musée britannique, rédigé de 1469 à 1486, et l'opuscule de 1492, *Unser lieben Frauen Psalter*, insèrent des fragments d'une légende transmise par les âges antérieurs. — Nouvel ordre de preuves. — L'histoire de la B. Claire Gambacorta, morte en 1419. — Le Rosaire pratiqué dans le monastère de la Bienheureuse à Pise. — Conrad Gross, en Allemagne ; et le B. Jean Liccius, en Italie. — Autre indice : un texte de Denys le Chartreux (1394-1411) — Rapprochement historique entre l'état du Rosaire au moment où parut le B. Alain, et l'époque de la restauration de l'Ordre de S. Dominique, en France, au XIXe siècle. — Un modèle de méditations adaptées au Rosaire, d'après un manuscrit de S. Gall qui ne peut pas avoir été composé avant 1454. — Nouvelles preuves. — Les souverains Pontifes qui parlent du Rosaire en 1479, 1491, 1494, en parlent comme d'une institution antérieure. — Un dernier argument, tiré de l'usage fait par le Saint-Siége des termes de *Rosaire* et de *Chapelet*. **361**

IV. — Seconde proposition à établir contre les contradicteurs. De quelque manière que l'on veuille entendre le Rosaire, il n'est,

en aucun cas, antérieur à S. Dominique. — Preuves. — La légende. Erreur et vérité. — L'hypercritisme du xviiie siècle. — Ses torts. — Amoindrissement de la notion du Rosaire, et rétrécissement de la question. — Le Rosaire ne serait plus que la récitation d'un certain nombre d'*Ave Maria*. On établit, à l'encontre de cette opinion, que la coutume de réciter des séries d'*Ave Maria*, n'était pas générale avant l'époque de S. Dominique. . **383**

V. — Point d'*Ave Maria*, point de Rosaire. — Epoque précise à laquelle cette prière de l'*Ave Maria* pénètre dans les masses. — Histoire générale de l'*Ave Maria*. Examen du point particulier dont il s'agit. — L'*Ave Maria* n'est d'abord qu'un mode particulier de dévotion. — Commencement et épanouissement de la dévotion populaire de l'*Ave Maria* (1196-1246). Un décret de l'évêque de Paris, Eudes, commence à la mettre en vigueur (1196). — Même après cette date, certains signes donnent à comprendre que la pratique de l'*Ave Maria* n'est pas encore générale. — Une ordonnance du Chapitre de Rouen, en 1246. — De cette époque date, d'après Mabillon, l'usage universel de la Salutation angélique. — L'*Ave Maria* ajouté au *Pater* dans l'office des Frères convers de Cîteaux et de S. Dominique. — Usage des prédicateurs de terminer l'exorde de leurs sermons par l'*Ave Maria*. — Double clarté résultant des deux dates 1196-1246. — Les origines du Rosaire ne peuvent pas être reculées au delà du commencement du xiiie siècle. — Les cinquante premières années du xiiie siècle s'offrent, au contraire, d'après les inductions les plus légitimes, comme l'époque de l'institution du Rosaire. **386**

CHAP. XXXIII. — LE ROSAIRE ET LA FAUSSE CRITIQUE. — SUITE.

Troisième proposition à établir. — Les origines du Rosaire appartiennent au xiiie siècle, et à l'époque même de S. Dominique. — Objet de ce Chapitre : justifier l'antiquité du Rosaire dans toutes ses conditions : la prière vocale, la méditation des mystères, les différents noms donnés au Rosaire. **395**

I. — Une indication relative au Rosaire, dans une lettre du Pape Clément IV. — L'*Ave Maria* comme fond du Rosaire. — Les Maîtres du xiiie siècle et la Salutation angélique. — Le nombre. — Vestiges du nombre L et du nombre CL dans les monuments du xiiie siècle. — Témoignages d'Etienne de Bourbon et de Thomas de Champré. — Pratiques : Stéphanie de Ferrette. — Barthélemy de Trente. — Les indications fournies par le xiiie siècle, confirmées par les indications du xive siècle. — Renseignements on ne peut plus positifs de la chronique du monastère de Tœsz. — Autre ordre de preuves : les monuments plastiques. — L'usage des grains enfilés comme instrument de prière. — Cet usage se popularise dès que le Rosaire est prêché, et cet instrument devient un signe distinctif dans le costume dominicain. — Un texte du xiiie siècle. — L'iconographie du xive siècle. — Une pierre tombale dans l'église

de Saint-Jacques, à Paris, et le sépulcre en bronze du dauphin Humbert. — Antiquité et signification du terme de Psautier employé comme synonyme de celui de Rosaire. — Nouveau jour sur la question du nombre des *Ave Maria* dans le Rosaire. — Le Psautier du Béguinage de Gand. **396**

II. — La méditation des mystères ajoutée à la prière vocale, second élément du Rosaire. — Son existence au XIIIe siècle. Aperçu sur l'usage pratique des mystères depuis une époque récente jusqu'aux temps primitifs de l'institution du Rosaire. Exposé de diverses méthodes. — Le système mis en œuvre par Albert Castellano. — Comment on doit dire le Psautier, d'après Alain de la Roche. — Il a reçu des temps antérieurs l'héritage des quinze mystères. — Ses diverses méthodes. — Spécimen de la manière de combiner la méditation avec la Salutation angélique, d'après le manuscrit de S. Gall, antérieur au B. Alain. — Lettre d'une Religieuse d'Unterlinden à son frère (1457). — Un texte du XIIIe siècle établissant la méthode suivie alors dans la méditation des mystères unie à la récitation du Rosaire. **410**

III. — Antiquité des termes synonymes de *Psautier de la Bse Vierge*, *Rosaire* et *Chapelet*. — Le terme de Psautier usité à une époque contemporaine des origines de l'Ordre. — L'expression du Rosaire appartient à la langue du XIIIe siècle. — Sa signification. Texte d'Etienne de Bourbon. — Le terme de Rosaire dans la liturgie, et dans des actes officiels écrits au nom du S. Siége. — D'où vient la vogue de ce nom : Rosaire ou Chapelet. — Ces dénominations rapprochées d'un usage propre à l'époque de l'institution du Rosaire. Gracieuses analogies. — Un document de 1221. — Authenticité de ce document. **422**

IV. — Le silence des historiens des XIIIe et XIVe siècles sur le Rosaire n'est pas aussi grand qu'on le pense communément. — Quelques éclaircissements. — Deux phases distinctes de l'histoire du Rosaire. — Les conditions essentielles et les conditions extrinsèques du Rosaire. — Physionomie moderne du Rosaire dans ses conditions extrinsèques, à partir de l'époque ouverte par le B. Alain. — Avant cette époque les conditions du Rosaire n'étaient point précisées comme elles l'ont été depuis. — Le Rosaire doit être reconnu dans ses variantes. — Pratiques de piété offrant une association de prières vocales et de prière mentale. — Un Frère Allemand. — Le B. Albert le Grand. — Un autre exemple plus décisif encore. —Le Frère Romée de Levia. **430**

V. — Mystère planant sur l'invisible main qui confère le Rosaire à S. Dominique. — La grâce a sa source dans le mystère. — C'est au théologien et non plus à l'érudit à découvrir cette source. — Présomptions en faveur de l'origine céleste du Rosaire. — Cette dévotion, par ses harmonies avec la nature de l'homme et avec le rôle de Marie dans la rédemption, marque qu'elle est l'œuvre de la Mère de la divine Sagesse. — Divers textes du Père Lacordaire, de

S. Thomas, d'Albert le Grand et de Nicolas de Gorran. — Quelques clartés ajoutées à la tradition par les vestiges du passé. — Un tableau de l'église de Muret. — Explication du symbolisme de ce tableau. — Une prose associant aux succès des Croisés les prières et les prédications de S. Dominique. — Comment le Rosaire fut-il inspiré à S. Dominique? — Le sens de la tradition à cet égard. — Plusieurs contrées se disputent l'honneur d'avoir vu surgir les sources mystérieuses du Rosaire. **441**

CHAP. XXXIV. — FINIS OMNIUM.

I. — Epilogue. — Le B. Jourdain au soir de sa vie ; sa fin ; comment on mourait dans l'Ordre de S. Dominique. — L'âge accompli du B. Jourdain d'après ses écrits. — Lassitude de la vie et vaillance d'âme de Jourdain. Résumé de ses travaux avant et pendant son généralat. — Son voyage en Terre-Sainte, couronnement de ses labeurs. — Travaux et résultats apostoliques offerts à la Province de Terre-Sainte, d'après la relation du Frère Philippe. — L'apostolat du B. Jourdain en Palestine. — Son retour en Occident. Il avance la date de son départ afin de pouvoir visiter les étudiants de l'Université de Naples. — Le Frère Gérard, socius du Bienheureux. — Naufrage de la galère qui ramenait Jourdain en Europe. — Récit des Frères Réginald et Godefroy annonçant la mort du Bienheureux. — Signes de gloire et miracles : — une page du compte-rendu destiné à Grégoire IX par le Frère Philippe, et un texte de Thomas de Champré. — Diverses révélations affirmant la sainteté de Jourdain et son entrée dans les joies éternelles. — Ste Lutgarde et le B. Jourdain. **451**

II. — La fin des Frères. — Le cinquième livre de l'œuvre de Gérard de Frachet : *Des choses concernant la sortie des Frères de ce monde,* — Le but de l'auteur dans ses récits. — Variété dans les aboutissants de la mort. — Morts spirituelles. — Les apostats. — Apostasie sans essai de repentance : trait historique. — Apostats cherchant à régulariser leur position : trait historique. — Les dons naturels et la persévérance dans l'Ordre ; réflexions. — La miséricorde méprisée se changeant en justice : histoire d'un Frère. — L'apostasie déguisée. — Les lettres de sortie accordées par le S. Siége. — Le Religieux sécularisé : ce qu'est sa condition. — La sécularisation au point de vue de la conscience : motifs certains et légitimes ; motifs douteux ; motifs mauvais. — Le sentiment de Gérard de Frachet au sujet des apostasies déguisées. — Histoire d'un Frère d'illustre lignage. — Autres traits historiques se rapportant au même sujet. **470**

III. — Une autre situation hors de l'Ordre. — Promotion des Frères à l'Episcopat : cause d'humiliation, plus souvent cause de gloire pour l'Ordre. — Cette distinction délicate résulte des faits, de leur appréciation par les contemporains, de la législation même des Frères-Prêcheurs. — Explications. — Les promotions des Réguliers à l'Episcopat, au double point de vue des principes et des faits. — La dignité épiscopale subie et abdiquée. — Evêques qui furent l'honneur de l'Ordre et de l'Episcopat. — Evêques démissionnaires, consolation de l'Ordre. — Chant de triomphe d'Etienne de Salagnac et de Bernard Guidonis, à la vue de la liste nombreuse des prélats sortis de l'Ordre pendant les trois premiers quarts de siècle écoulés depuis S. Dominique. — L'Episcopat cause de deuil pour la famille dominicaine, et de mort pour les membres séparés. — Craintes, défiance et répugnances de l'Ordre au sujet de l'élévation des Religieux à l'Episcopat. — Inconvénients des promotions à l'Episcopat, au point de vue de la discipline religieuse. — Périls de l'Episcopat particuliers aux temps féodaux. — Des évêques de l'Ordre inférieurs à leur charge. — Une parole du B. Jourdain, à ce sujet. — La vocation d'en haut : ses signes. — L'élection par les Chapitres : ses inconvénients au XIIIe siècle. — Les Religieux appelés par le Pape, et les *élus*. — Portes ouvertes à l'ambition et complices disposés à la seconder. — Témoignages historiques : Guillaume Perrault, Salimbene, le B. Jourdain, Gérard de Frachet. — L'Episcopat devenant un appât pour les esprits fatigués du joug de la vie religieuse : Texte de Humbert de Romans. — Remèdes préservatifs. — Une ordonnance du Chapitre général de 1233, comminatoire pour les uns, suivie d'effet pour les autres. — Coup d'œil sur les applications données à cette loi. — Trait historique : le Frère Martin, du couvent de Rimini. — L'appel du Vicaire de J.-C., et l'ordonnance de 1233. — Obéissance et supplications. — Périls redoutés : Un texte du B. Jourdain de Saxe ; et une lettre de Humbert de Romans à Albert le Grand appelé à l'Episcopat par Alexandre IV. — Sentiments du B. Albert au sujet de l'épiscopat : sa démission. — Autre exemple : l'épiscopat de Raymond de Falgaire. — Histoire d'un Frère élu à l'Episcopat par le Chapitre de Culm : sa conduite et sa mort malheureuse, d'après Bernard Guidonis. — Le *plus est* dont il est question dans les Chapitres généraux : trait historique. **482**

IV. — Les fins bienheureuses. — Les préludes de la mort, la béatitude anticipée qui la console, le rayonnement de gloire qui la suit. — Toutes ces circonstances réunies dans l'épisode du Frère Conrad, Prieur de Constance. — La faiblesse humaine et la force en Dieu : les derniers moments du Frère Jacques. — Aimable candeur et naïve tendresse : deux Frères jumeaux du couvent de Montpellier. — Mort prédite ou par ceux qui vont répondre à son appel, ou par d'autres Religieux. — Le Frère Nicolas, du couvent d'Avignon. — Le Frère Benoît du Pont. — Le Frère Conrad. — Les Frères Pierre et Benoît. — Morts de personnages historiques. — Le B. Nicolas de Giovenazzo ; le Frère Guerric de Saint-Quentin, Rolland de Crémone et autres. — Les expiations de l'autre vie : deux Frères du couvent de Cologne. — Diverses sortes d'imperfections expiées en Purgatoire. — Le Frère Jean Balistaire. — Traits pleins de délicatesse dans ce sujet austère du purgatoire. —

Vision du Frère Yves le Breton. — Les épreuves de la dernière heure, expiation suffisante. — Apparition d'un Frère mort à un Frère qu'il chérissait. — Visions terribles et angoisses mortelles dissipées par la présence de la Bse Vierge. — Un dernier exemple couronnant tous les autres. — Un Frère du couvent de Metz. — Les miracles après la mort. 504

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

CHAP. XXVI. Les Dominicaines. — Espagne. France. Italie. 1

CHAP. XXVII. Les Dominicaines en Allemagne. . . . 41

CHAP. XXVIII. Les Dominicaines en Allemagne. — Vie intérieure. 139

CHAP. XXIX. Les Dominicaines en Allemagne. — Vie intérieure. — Suite. 186

CHAP. XXX. Gouvernement et régime des Sœurs. . 240

CHAP. XXXI. Patronage de Marie. — Le Salve Regina. 289

CHAP. XXXII. Le Rosaire et la fausse critique. . . . 336

CHAP. XXXIII. Le Rosaire et la fausse critique. — Suite. 395

CHAP. XXXIV. *Finis omnium*. 451

TABLE ANALYTIQUE

Tome I. 523

Tome II. 532

Tome III. 544

Tome IV. 561

FIN DE LA TABLE DU QUATRIÈME VOLUME.

POITIERS. — TYPOGRAPHIE DE H. OUDIN FRÈRES.

5422

271.2
D15
TomIV

Danzas, Antonin

AUTHOR

Etudes Sur Les Temps Primitifs de

TITLE L'Ordre De Saint Dominique.

5422